



UNIVERSITÄTS-
BIBLIOTHEK
PADERBORN

La Bibliotheque Des Predicateurs

Qui Contient Les Principaux Sujets De La Morale Chrétienne, Mis par ordre
alphabétique

D - H

Houdry, Vincent

Lyon, 1716

D.

[urn:nbn:de:hbz:466:1-75863](https://nbn-resolving.org/urn:nbn:de:hbz:466:1-75863)

LA BIBLIOTHEQUE DES PREDICATEURS,

Contenant les principaux Sujets de la Morale Chrétienne.

D.

DÉLAI DE LA PENITENCE.

PENITENCE DIFFEREE JUSQU'A LA MORT;
Combien elle est suspecte, & souvent inutile; Impénitence finale, &c.

AVERTISSEMENT.

JE joins ensemble le délai de la penitence, avec l'impénitence finale, comme deux sujets qui ont une grande connexion, l'un étant la cause, & l'autre l'effet: outre que l'un & l'autre entre dans le dessein du Sauveur, qui est de faire appréhender la mort dans le péché; ce qui fait proprement l'impénitence finale. De là vient que ce sujet a encore du rapport avec la mort des pécheurs, avec l'habitude dans le péché, & avec l'abandon de Dieu, dont nous avons parlé en leur propre lieu, & que l'on pourra consulter s'il est nécessaire. Mais je crois que sans user de redites, on trouvera ici assez de matériaux sur l'impénitence, & sur le retardement qu'on apporte à sa conversion. Il faut seulement remarquer que nous employons indifféremment ces deux termes, conversion, & penitence, pour signifier un changement de vie, & un renoncement entier & sincère au crime, & aux engagements criminels.

Pour ce qui est de l'impénitence, dont l'on peut traiter séparément, nous entendons par ces termes l'impénitence finale, à laquelle le retardement qu'on apporte à sa conversion, a coutume de conduire les pécheurs: quoi que cette volonté déterminée de continuer ses désordres, & la négligence d'expier ses péchez, par le Sacrement de Penitence, se puisse appeler une impénitence actuelle, comme étant une disposition à celle qui met le sceau à la reprobation.

PARAGRAPHE PREMIER.

Divers Desseins & Plans de Discours sur ce sujet.

- I. **S**I nous faisons reflexion aux causes les plus ordinaires de ces coupables délais, & de ces retardemens sans fin de faire penitence, nous trouverons qu'elles se réduisent à trois.
- 1°. Dans les uns, c'est indolence, paresse, & dégoût des choses de Dieu.
 - 2°. Dans les autres, c'est attachement au péché; un engagement criminel, ou quelque passion qui les domine, & qui les retient dans une servitude honteuse.
 - 3°. Dans les autres enfin, c'est un aveuglement d'esprit, & un endurcissement de cœur, qui fait qu'ils ne sont touchés & émus, ni par la crainte des jugemens de Dieu, ni par le danger de leur damnation éternelle. Sur quoi je dis: 1°. Que de différer la penitence & sa conversion par indolence & par un dégoût des choses de Dieu, c'est courir risque de mourir dans l'impénitence par surprise.
 - 2°. Que de différer sa conversion & sa penitence par attachement au péché, c'est courir risque de mourir impénitent, par un effet de la justice vengeresse de Dieu.
 - 3°. Enfin, que de différer la penitence par aveuglement d'esprit & endurcissement de cœur, c'est courir, pour ainsi dire, à sa perte, & rendre inévitable la mort dans le péché. C'est le partage de ce discours.
- Première Partie. A l'égard de l'indolence, il est incroyable combien de pécheurs elle endort: c'est elle qui cause cet éloignement habituel des tribunaux de la penitence, qui les fait toujours différer de fête en fête, & re-
- mettre à un autre temps; le caractère de ces indolens est trop commun, pour vous être inconnu. Ce ne sont pas de ces pécheurs d'éclat, qui font murmurer le public de leurs désordres; ce sont des pécheurs secrets, sujets à des vices honteux, & à des crimes que la mollesse produit, & que l'indolence entretient: ils ne peuvent se gêner ni se contraindre en rien; & comme il se faut faire une grande violence pour rentrer en soi-même, changer de vie, & se priver de leurs divertissemens, ils ne peuvent se résoudre, & ainsi diffèrent de jour en jour, & d'année en année. Ce n'est pas que ces sortes de pécheurs ne ressentent par intervalle, des allarmes, des inquiétudes, des remords de conscience; mais le fond d'indolence qui les domine, a bientôt tout calmé, tout assoupi. D'ailleurs comme la crainte est presque la seule passion, dont on soit capable en cet état, on se fait cent difficultés chimeriques sur ce retour à la penitence. Tantôt c'est la honte de porter ses iniquitez secretes à l'oreille d'un Prêtre; tantôt c'est l'appréhension de trouver dans un Ministre zélé, un défenseur trop severe des droits de Dieu; tantôt ce sont les rigueurs & les austérites que la penitence prescrit; l'obligation de prier, de veiller, de se mortifier, de se retirer des compagnies dangereuses, & de pratiquer la retraite. Tout cela ne s'accommodant pas avec leur indolence, les fait toujours différer, & ne prendre jamais la reso-

DE LAI DE LA PENITENCE.

lution de commencer. D'où il arrive que cette indolence les conduit infailliblement à l'impenitence par voye de surprise, parce que la mort les surprend ordinairement en cet état.

Seconde Partie. Si le pecheur indolent doit craindre l'impenitence par voye de surprise; je dis en second lieu, que le pecheur d'attachement, doit la craindre par voye de vengeance & de justice. 1°. Ce n'est, ni la honte, ni la timidité qui les retient, les jeûnes, les prières, & toutes les rigueurs de la penitence ne seroient pas capables d'empêcher leur conversion, si elle pouvoit compatir avec l'objet de leur passion. Mais parce qu'il n'est pas possible d'allier la penitence avec un attachement criminel, ils prennent le parti d'une longue impenitence, qui est de differer toujours.

Joan. 8.

Et c'est à ces sortes de personnes que s'adresse la menace, que fit autrefois le Fils de Dieu aux Juifs : *In peccato vestro moriemini*. Je dis que ce sera par un juste châtimement de la justice de Dieu. 1°. Qui fait ordinairement cette réparation à sa miséricorde outragée, & doit en quelque sorte cette justification à sa Providence. 2°. C'est la punition dont il menace les pecheurs par ses Prophetes.

Prov. 5.

Quitates sua capium impiam... Ipse morietur, quia non habuit disciplinam. Combien de fois est-il arrivé que des pecheurs sont morts au milieu de leurs débauches, d'autres dans la chaleur de leurs crimes? Jamais la justice & la vengeance de Dieu n'éclate davantage que dans ces sortes de châtimens publics, qui servent d'instruction aux autres, & qui font voir que ces pecheurs attachés à leurs crimes par une violente passion, meurent comme ils ont vécu, c'est-à-dire, dans l'impenitence.

Troisième Partie. Il est des pecheurs aveuglez & endurcis, & qui se sont rendus tels, à force de résister aux grâces de Dieu, qui les sollicitez mille & mille fois de se rendre, & de penser à leur salut. Ils sont maintenant insensibles à toutes les touches du Ciel; ils se font eux-mêmes priver de tous les moyens qui pouvoient les rappeler de leurs égaremens; ils ont étouffé tous les sentimens de Religion, éteint toutes les lumières de la Foi, assoupi les remords de leur conscience; ce sont des athées, qui ont perdu la crainte de Dieu. N'est-il pas évident qu'ils mourront dans l'impenitence, par l'insensibilité, & l'inflexibilité de leur cœur; Dieu les laissant dans l'état où ils se font eux-mêmes réduits par leur malice?

I I.

SUR la penitence différée jusqu'au lit de la mort. On peut montrer qu'un pecheur qui ne commence sa penitence qu'aux approches de la mort, ne fait presque jamais une penitence suffisante pour le salut. En voici les preuves & les raisons.

1°. En supposant même qu'ils ne soient pas surpris par une mort subite, qui leur ôte tout moyen de penser à leur conscience: c'est qu'alors leur penitence n'est presque jamais entière, ce qui regarde la Confession. Car enfin dans les maladies mêmes qui laissent le plus de liberté d'esprit, de quelle frayeur, & de quel étonnement n'est-on point saisi aux derniers momens de ce départ? Quel embarras d'affaires domestiques auxquelles il faut mettre ordre! Comment dans ce trouble, & dans cette confusion, repasser par-dessus de longues années d'impenitence? comment rappeler en ces instans précipitez, le nombre, les espèces, les circonstances de ses pechez?

comment faire une discussion exacte si l'on n'a point de bien d'autrui, & s'assurer de la restitution avant que de mourir? comment réparer tant de médisances & de calomnies qu'on a faites, de scandales qu'on a donnez, de torts & de dommages qu'on a causez au prochain? Que de reflexions naturelles, & que de retours sur les biens dont on jouissoit & que l'on va quitter. Tout cela fait une étrange diversion des sentimens d'une véritable penitence! Où est alors l'intégrité de la Confession, dont on ne peut rejeter le défaut sur les circonstances de la maladie, ni sur l'abattement du corps: car pourquoi a-t-on tardé un si long-temps, & pourquoi a-t-on rejeté sa penitence jusqu'au moment, où elle paroît impraticable?

2°. La penitence faite à la mort, & différée jusqu'à cette extrémité, n'est presque jamais sincère: ce qui regarde la volonté & la ferme résolution de quitter le péché. Ce n'est point volontairement qu'on abandonne le péché; c'est par nécessité qu'on le quitte: ce n'est point une véritable conversion d'un cœur qui change d'objet avec détermination; c'est impossibilité de conserver des biens que la mort enlève; c'est enfin un sacrifice forcé que Dieu n'accepte point.

3°. La penitence qu'on fait dans ces derniers momens, n'est presque jamais surnaturelle; une crainte humaine d'un avenir incertain, en est souvent le seul motif, & la grace de Dieu y a rarement quelque part. C'est le sentiment de S. Augustin. Que le pecheur, dit-il, ne s'attende point à la grace de son Dieu, pour ces derniers momens: la mort dans la justice est le pur effet de la miséricorde du Ciel; & le Seigneur s'est comme fait une loi de la refuser à tout pecheur qui l'a méprisée pendant la vie.

III.

TROIS choses sont à craindre en différant sa penitence & sa conversion au lit de la mort.

1°. La colère de Dieu, qui a coutume de se réserver cette heure pour punir nos délais, nos tiédeurs, les mépris de ses grâces qu'il a si long-temps dissimulez: pour les punir, dis-je, par la soustraction de ses mêmes grâces, & le refus de la plus importante de toutes, qui est celle de la persévérance finale.

2°. Nos passions & nos mauvaises habitudes, qui sont alors d'autant plus fortes pour nous perdre, que toutes les facultez, & du corps, & de l'esprit, sont plus affoiblies.

3°. Le demon enfin, qui voyant qu'il n'a plus de temps à perdre, n'oublie rien pour empêcher la conversion du pecheur; tantôt en ôtant la pensée du peril; tantôt en détournant celle de la penitence; tantôt en effrayant le moribond; & le portant au désespoir, &c.

IV.

Un puissant motif d'embrasser la penitence, & de se convertir à Dieu sans délai, est de penser qu'en différant, on devient toujours plus vicieux & plus criminel; & par conséquent, qu'on se met en danger de ne le faire jamais. Les preuves s'en tirent,

1°. De la part de Dieu, qui laisse d'attendre ceux qui font la sourde oreille à sa voix, retire ses grâces quand on en abuse, & abandonne enfin les âmes qui lui résistent par leurs infidelitez.

2°. De notre côté; parce que plus l'on remet & l'on diffère, plus la penitence, & la parfaite conversion devient difficile, à cause des mauvaises habitudes, qui se fortifient tou-

PARAGRAPHÉ PREMIER.

jours, & des engagements qu'on a contractez, ausquels alors on ne renonce qu'à regret.

3°. Telle est la nature du temps, dont nous n'avons pas un moment d'assuré, & sur lequel nous ne pouvons compter.

V.

1°. LA pénitence à la mort est tres-difficile d'elle-même. Le temps y est moins propre : le pecheur y est moins disposé; les douleurs de la maladie nous empêchent; on est accablé de mille autres soins, qui y mettent autant d'obstacles.

2°. Cette pénitence est encore infiniment plus difficile à ceux qui ont différé jusqu'à ce temps-là; à cause du peu de temps qu'il leur reste, de l'embrouillement de leur conscience, & du peu de moyens & de secours qu'ils ont alors.

VI.

DEUX propositions peuvent faire le partage d'un discours.

La première : Qu'il n'est point d'esperance, plus mal fondée, plus temeraire, & plus insensée, que celle du pecheur, qui sans travailler à sa conversion, pendant que la grace lui en fournit le moyen & l'occasion, differe tous-jours, & présume qu'il viendra un temps, où la grace & l'occasion lui seront favorables.

La seconde : Qu'il n'y a rien de plus injurieux à Dieu, que la présomption de ce pecheur, qui remet sa conversion à contre-temps. *Le P. Massillon, Sermon de la fausse confiance des Pecheurs.*

VII.

1°. LE délai de la pénitence lasse enfin la patience de Dieu, après avoir long-temps attendu les pecheurs.

2°. Ils tarissent la source des misericordes & des bontez de Dieu, en abusant du temps, & des moyens qu'il leur donne pour sortir du malheureux état où ils se sont mis.

3°. Ils bravent sa justice. Mais ce ne sera pas impunément; puisqu'elle sera un jour d'autant plus severe, qu'elle aura été plus tardive & plus lente à punir.

VIII.

SUR la pénitence différée à la mort. *Quare-tis me, & non invenietis.*

1°. Ils chercheront Dieu, ces pecheurs, qui l'ont rebuté & méprisé durant leur vie; & ils ne le trouveront pas, parce qu'ils ne le chercheront pas comme il faut, ni au temps qu'il le faut chercher.

2°. Ils ne le trouveront pas, parce que Dieu se retirera d'eux à son tour, & se cachera : ils auront beau l'appeler; il s'enfuira. C'est la menace qu'il leur fait.

IX.

1°. QUEL horrible malheur c'est de mourir dans le péché, & dans l'impenitence: mal infini, sans ressource, & qui conduit à un malheur éternel!

2°. Qui sont ceux qui meurent dans leur péché, & dans l'impenitence? Ceux qui diffèrent de jour en jour à faire pénitence, & qui attendent jusqu'à la mort.

3°. Comme ils meurent dans leur péché, & dans l'impenitence finale, & comment cela arrive.

X.

LE délai de la pénitence, & la negligence affectée de sortir de l'état habituel du péché, est une marque presque évidente & infailible de reprobation.

1°. Parce que ce retardement, n'est autre chose qu'une impenitence continuée, laquelle plus elle est longue, plus elle approche de l'impenitence finale, qui met le sceau à la reprobation du pecheur, lequel differe de jour en jour sa conversion: & de changer de vie.

2°. Parce que ce délai & ce retardement,

est l'effet d'une securité habituelle, & du repos que l'on trouve dans le péché: car celui qui péche sans crainte, & sans remords, demeure & persiste dans son péché, sans se mettre en peine d'en sortir. Or quelle plus grande marque qu'on mourra dans son péché, que d'y perseverer jusqu'aux derniers momens de sa vie, où l'on est incertain si l'on aura le temps, les moyens, & la volonté même d'y renoncer.

3°. Parce que ce retardement porté sans cesse à de nouveaux pechez, qui rendent la conversion plus difficile, & qui attirent enfin la vengeance de Dieu, dont l'effet le plus terrible en cette vie, est la reprobation.

CEUX qui diffèrent de jour en jour à se convertir, 1°. abusent de la misericorde de Dieu qui les attend à pénitence: parce que la mort étant due au pecheur dès le moment qu'il a commis le crime; autant de momens qu'il les souffre en vie, & qu'il differe à les punir, c'est autant de graces qu'il leur fait, & d'effets de sa misericorde.

2°. Ils abusent de la misericorde de Dieu qui les appelle; car combien de lumieres interieures étouffent-ils? combien de graces & d'inspirations méprisent-ils, &c.

3°. Ils abusent de la misericorde de Dieu, qui offre de leur pardonner s'ils veulent sincerement se convertir: parce que l'esperance du pardon, & la confiance temeraire en sa misericorde leur fait refuser de faire pénitence, & la differe jusqu'à la fin de leur vie. *Tiré de M. Bivaat, second Sermon pour le second Mercredi de Carême.*

ON peut montrer que les esperances des pecheurs qui diffèrent à la mort à faire pénitence, sont ordinairement trompées.

1°. Parce qu'ils sont surpris par le temps, qu'ils se promettent & qui n'est pas en leur pouvoir.

2°. Surpris par la grace, que Dieu leur refuse justement, après l'avoir si long-temps rejetée.

3°. Surpris par leur propre volonté, qui ne renoncera pas alors sincerement, ni efficacement au péché. *Le même.*

SUR la mort dans le péché, & dans l'impenitence, on peut distinguer trois sortes de personnes, qui meurent ainsi, dont la conduite inconsidérée est capable de nous faire rentrer dans nous-mêmes, par la diversité de leurs caracteres, & les suites de leur malheur.

Les premiers meurent dans le malheur actuel de l'impenitence; sçavoir, dans le desespoir, ou dans la défiance de la misericorde de Dieu.

Les seconds meurent dans la privation de toute sorte de pénitence, sans douleur, sans Sacremens, sans assistance.

Les derniers meurent dans l'exercice de la fausse pénitence. *Le Pere Bourdaloué, dans les Sermons imprimés sous son nom. Sermon pour le Lundi de la seconde Semaine.*

PRENÉPRENS de vous développer deux veritez importantes sur ce sujet.

La première : Que de differe de jour en jour à faire pénitence, c'est se mettre dans un danger manifeste de ne la faire jamais.

La seconde : Que quand on la fait, après avoir attendu à l'extrémité, qui est le terme auquel les pecheurs la remettent ordinairement, jamais on n'a plus de sujet de la tenir pour suspecte, & de craindre qu'elle ne soit

XI.

XII.

XIII.

XIV.

4 DELAI DE LA PENITENCE.

inutile. *L'Auteur des Sermons sur tous les sujets de la Morale Chrétienne. Sermon pour le Lundi de la seconde Semaine de Carême.*

XV.

L'IMPENITENCE de la vie, ou les délais & les retardemens qu'on apporte à sa conversion, ont coûté de conduire à l'impénitence de la mort;

1°. Par voye d'habitude; parce que les mêmes habitudes demeurent: & si jamais nous agissons par habitude, c'est à la mort. Vous avez différé votre pénitence pendant la vie, vous avez été un homme de projets, sans

rien exécuter: vous différerez encore à la mort de jour en jour, & d'heure en heure.

2°. Par voye d'engagement & d'attache: car l'impénitence fait comme une chaîne, qui lie tellement le pecheur, qu'il est moralement impossible qu'il la rompe.

3°. Par voye d'endurcissement, & d'insensibilité: car à force de perseverer dans le peché, on s'endurcit tellement, qu'on n'est plus touché de rien; & ainsi l'on meurt comme on a vécu.

PARAGRAPHE SECOND.

Les Sources où l'on peut trouver de quoi remplir ces desseins, & les Auteurs qui en traitent.

Les Saints Pères.

Saint Augustin, l. 8. de ses Confessions, ch. 5. & 11. représente admirablement les retardemens qu'il apportoit à sa conversion, & ses sentimens sur ce sujet.

Le même, *Exposit. in Psalm. 102.* rapporte en combien de manieres Dieu appelle les pecheurs à la pénitence, & les prétextes qu'allèguent les pecheurs pour la différer.

Le même, *Serm. 59. de Verbis Domini*, parlant du Pere de famille qui appelle des Ouvriers pour travailler à sa vigne, montre qu'il ne faut point tarder quand Dieu nous appelle.

Le même, dans l'explication de ces paroles de l'Exode: *Induravit Dominus cor Pharaonis*, montre que Dieu, après avoir long-temps attendu les pecheurs, & les avoir pressés de se convertir, enfin les laisse dans leur endurcissement, & les abandonne.

Le même, dans l'exposition du Pseaume 32. montre que le temps de la miséricorde, pendant lequel Dieu nous attend, est le temps présent; mais qu'après viendra le temps de la justice, où il n'y aura plus lieu de faire pénitence. Il enseigne la même chose en d'autres termes sur le Pseaume 60. expliquant ces paroles: *Misericordiam & veritatem ejus quis requirit?* Et sur le même Pseaume, il montre qu'il ne faut point tant se confier sur la miséricorde de Dieu, qu'on ne craigne la puissance, & le sujet qu'il a de nous punir.

Le même, *Tract. 38. in Joannem*, montre combien il est dangereux de différer la pénitence.

Le même, *Lib. 50. Homiliarum, Homil. 40.* Et *in Sermonibus de temp.* montre combien la pénitence différée à la mort, est douteuse & suspecte.

Le même, *l. de vera & falsa Pœnit.* traite expressément de la pénitence des pecheurs faite à la mort, après l'avoir différée pendant toute leur vie.

Saint Jérôme, *Epist. 22. ad Eustochium*, montre qu'il ne faut point user de retardement quand Dieu nous appelle.

Le même, *l. 7. in cap. 22. Isaiæ, & l. 9. in cap. 30. ejusdem*, montre combien le délai est préjudiciable, quand Dieu appelle les pecheurs à la pénitence.

Le même, *l. 2. in cap. 5. Isaiæ*, expliquant ces paroles: *Va qui trahis iniquitatem in funiculis vanitatis*, invective fortement contre ceux qui continuent leurs desordres, parce que Dieu les supporte depuis long-temps.

Le même, *l. 16. in cap. 16. Isaiæ*, fait voir que Dieu après avoir long-temps souffert & attendu les pecheurs, s'en rend enfin le severe vengeur.

Saint Ambroise, *l. 2. de Pœnitent. c. 11.*

montre combien ce délai est indigne, & outrageux à Dieu.

Saint Chrysostome, *Homil. 31. in Genes.* montre par l'exemple d'Abraham, qu'il faut suivre promptement & sans différer, quand Dieu nous appelle: *Egredere de terra tua, & Genes. 12. de cognatione tua.*

Le même, *Homil. 14. in Matth.* expliquant ces paroles: *Relictis rebus secuti sunt eum*, parle de la promptitude avec laquelle il faut obéir à la voix de Dieu.

Le même, *Homil. de Pœnit. ad popul. Antioch.* exhorte fortement ses Auditeurs à ne point différer leur conversion.

Saint Gregoire, *Homil. 12. in Evangel. & in Dialog.* parle des retardemens, & rapporte sur ce sujet des histoires funestes.

Tertullien, *l. de Pœnit.* sur la fin de ce livre, presse les pecheurs de ne point différer la pénitence, mais de recourir promptement à ce remede.

Saint Gregoire de Nazianze, *Orat. in Sancti. Baptism.* montre qu'il est indigne de donner au demon le meilleur temps de sa vie, & de réserver le reste à Dieu.

Saint Basile, dans le livre qui a pour titre: *Admonitio ad filium spirituales*, avertit de ne se pas laisser aller aux desordres de la jeunesse, dans l'esperance de faire pénitence sur le retour de l'âge.

Le même, *Orat. 4. de Pœnit.* apporte plusieurs motifs pour persuader un pecheur de ne pas différer davantage sa conversion, & de commencer dès maintenant la pénitence.

L'Auteur de l'Ouvrage imparfait sur S. Matthieu, *Homil. 52.* le défie tellement des penitences que les grands pecheurs font à la mort, qu'il croit que la plupart meurent plus criminels qu'ils n'étoient.

Salvien, *l. ad Eccles. Cathol. sub finem*, montre qu'on ne peut s'assurer, que ceux qui ont différé à faire pénitence jusqu'à la mort, en fassent alors une véritable & sincere.

Saint Bernard, *Serm. 27. de modo bene vivendi*, montre que quand on fait pénitence durant sa vie, on a lieu d'esperer de la miséricorde de Dieu, le pardon de ses pechez; mais qu'il y a bien sujet de douter si on l'obtient, quand on a mal vécu, & différé à la mort de se repentir.

Denis le Chartreux, *Opuscul. de Convers. Pœnitent. 2.* montre que différer la conversion, c'est employer son-temps sans acquerir aucun merite, & même accumuler ses pechez, & en commettre sans celle de nouveaux.

Louis de Grenade, dans la Guide des Pecheurs, *troisième Partie, chap. 24. & 25.* traite amplement cette matiere.

Le Pere Haincève, Livre intitulé: *Le grand Chemin qui perd le Monde, 1. part. sect. 3.* où il

Les livres spirituels & autres.

PARAGRAPHE SECON D.

parle de la mort dans le peché mortel, fait voir que ceux qui y meurent le plus ordinairement, sont les pecheurs qui diffèrent jusqu'à la mort à se convertir.

Le Pere Chahu, Livre intitulé, *Le Secret de la Prédestination*, Traité de la penitence des sains & des malades, s'étend sur l'inutilité, & le danger de ce retardement.

Le Pere Guillemainot, livre intitulé, *La Sagesse Chrétienne*, chap. 14. en parle amplement.

Le Pere Antoine de S. Martin de la Porte, livre des *Conduites de la Grace*, &c. Traité 1. sixième Verité fondamentale.

La Morale Chrétienne sur le *Pater*, l. 7. sect. 1. art. 8. où l'Auteur fait voir qu'il est dangereux de différer sa penitence d'un temps à un autre, & encore plus de la différer jusqu'à la mort.

Le P. Népveu, Tome 1. de ses *Reflexions Chrétiennes*, fait des reflexions utiles & judicieuses sur ce retardement.

Le livre intitulé, *Guerre aux vices*, combat contre l'impenitence.

Le Pere Croiset, dans le premier Tome de sa *Retraite spirituelle*.

Recupit. *De signis predestinationis, & reprobationis, secundo reprobationis signo.*

Dandinus, in *Ethicis Sacris*, l. 11. de morte. c. 7. de morientium Penitentia.

Essais de Morale, dans le premier Traité des dernières fins.

Raynerius de Pisis, in *Pantheologia*. Titul. Penitentia. c. 6. Penitentiam non esse differendam usque ad mortem.

Les Prédicateurs modernes.

Le Pere Delingendes, Sermon pour le Mardi de la deuxième Semaine de Carême, où il parle de la mort dans le peché.

M. Biroat, deuxième Sermon pour le second Mercredi de Carême, où il montre que ceux qui diffèrent à se convertir, abusent de la miséricorde de Dieu.

Le même, Sermon pour le cinquième Jeudi de Carême, où il montre que ceux qui diffèrent de la sorte, sont surpris par le temps, par la grace de Dieu, & par leur volonté propre.

M. l'Abbé d'Aubignac; dans ses discours imprimés, en a un sur ce sujet.

M. Maimbourg, Sermon pour le deuxième Lundi de Carême, où il parle du plus grand de tous les maux de cette vie, qui est de mourir en son peché.

Le Pere Texier, dans son Avent de l'impie malheureux, quatorzième Sermon, où il montre que l'impie est maudit dans sa penitence sans douleur.

Le même, dans son Carême, Sermon pour

le Dimanche de la Passion; fait voir que le délai de la penitence est une marque de reprobation.

Méthias Faber, *Domin. 3. Quadrage. c. 8.* rapporte les causes qui font différer aux pecheurs leur penitence.

L'Auteur des *Discours Chrétiens*, Tome second, Discours pour le quatrième Dimanche de l'Avent, sur le retardement de la penitence.

Le même, Discours pour le premier Dimanche d'après l'Epiphanie, rapporte les raisons pourquoi le pecheur ne trouve point Dieu quand il le cherche.

L'Auteur des *Sermons* sur tous les sujets de la Morale Chrétienne, Sermon pour le Lundi de la seconde Semaine de Carême, traite expressément le sujet du délai de la penitence.

Le Pere de la Colomblere, Sermon sur la nécessité de se préparer à la mort.

Le Pere d'Orleans, Sermon de l'usage de la confiance dans la conversion des pecheurs.

Le Pere Massillon, Sermon qu'on lui attribue pour le Lundi de la Semaine de la Passion, sur la fausse confiance des pecheurs.

Le Pere Girouft, Sermon pour le Lundi de la seconde Semaine de Carême, sur l'impenitence finale.

Parmi les *Discours Moraux*, il y en a un sur ce sujet.

Dans le Sermon du Pere Bourdalouë, & dans celui du Pere Cheminai, sur la Madeleine, il y a beaucoup de bonnes choses sur la promptitude & le délai de la penitence.

Le Pere Bourdalouë, outre cela, a un Sermon pour le Lundi de la seconde Semaine de Carême, sur ceux qui meurent dans l'impenitence.

Dans les *Essais de Sermons* pour l'Avent, le Sermon sixième du second dessein, & le septième Sermon du troisième dessein est sur le délai de la penitence.

Dans les mêmes *Essais* pour le Carême, Tome premier, le quatrième dessein pour le Lundi de la seconde Semaine, est sur la penitence différée.

Le Pere Louis de Grenade, dans les *Lieux Communs*. Titul. *dilatatio Penitentia.*

Busæus, in *Panario*, Titul. *Procrastinatio.*

Labatha, Titul. *Penitentia*, *Proposit. 28.*

Lohner, *Bibliotheca Manualis*, Tome deuxième, Titul. *Penitentia.*

Summa Prædicantium, Titul. *Penitentia quam primum faciendâ.*

Peraldus, *Part. 2. de vitio Acediæ. cap. 5. de vitio Dilatationis.*

Ceux qui ont fait des recueils sur ce sujet.

PARAGRAPHE TROISIEME.

Passages, exemples, & applications de l'Écriture sur ce sujet.

Quamdiu ponam consilia in anima mea? Psalm. 12.

Filii hominum usque quod gravi corde? Psalm. 4.

Hodie, si vocem ejus audieritis; nolite obdurare corda vestra. Psalm. 94.

Vocavi & remisistis; despexistis consilium meum, & increpationes meas neglexistis; ego quoque in interitu vestro ridebo & subsannabo, cum vobis id, quod timebatis, advenerit. Proverb. 1.

Tunc invocabunt me, & non exaudiam; mane confurgent me, & non invenient me, eo quod exosam habuerim disciplinam, & timo-

Tome II.

Usqu'à quand, Seigneur, formerai-je tant de desseins différens, sans en venir à l'exécution? Jusqu'à quand, ô enfans des hommes, aurez-vous le cœur appelant?

Si vous entendez aujourd'hui sa voix, gardez-vous bien d'endurcir vos cœurs.

Je vous ai appelé, & vous n'avez point voulu m'écouter; vous avez méprisé tous mes conseils, & vous avez négligé mes reprimandes: je merirai aussi à votre mort, & je vous insulterais, lorsque ce que vous craigniez sera arrivé.

Alors ils m'invoqueront, & je ne les écouterai point; ils se leveront dès le matin, & ils ne me trouveront point: parce qu'ils ont haï les

rem Domini non susceperunt, nec acquirerunt consilio meo. Ibidem.

Iniquitates sue capiunt impius, & sinibus peccatorum suorum constringitur. Prov. 5.

Inpius, cum in profundum venerit peccatorum, contemnit. Proverb. 18.

Adolescens juxta viam suam, etiam cum sennerit, non recedet ab ea. Proverb. 22.

Ossa ejus implebuntur vitis adolescentia ejus, & cum eo in pulvere dormient. Job. 20.

Ne adicias peccatum super peccatum, nec dicas: Misericordia Domini magna est, multitudinis peccatorum meorum miserabitur; misericordia enim, & ira ab illo cito proxima, & in peccatores respicit ira illius. Eccli. 5.

Ne impie agas multum, ne moriaris in tempore non tuo. Eccli. 7.

Cor durum habebit male in novissimo. Eccli. 3.

Non tardes converti ad Dominum, & ne differas de die in diem; subito enim veniet ira illius, & in tempore vindicta disperdet te. Eccli. 5.

Non demoreris in errore impiorum, ante mortem constare; & gloriaberis in miserationibus illius. Eccli. 17.

Ne dixeris: Peccavi, & quid mihi accidit triste? Altissimus enim est patiens reductor. Eccli. 5.

Quærite Dominum dum inveniri potest; invocate enim dum prope est. Psal. 55.

Peccator centum amorum maledictus erit. Psal. 65.

An divitiis bonitatis ejus, & patientia, & longanimitatis commemur? ignoras quoniam benignitas Dei ad penitentiam te adducit? Ad Roman. 2.

Secundum duritiam tuam, & impenitentiam cor, thesaurizas tibi iram in die ira. Ibid.

Ecce nunc tempus acceptabile, ecce nunc dies salutis. 2. ad Corinth. 6.

Surge qui dormis, & exurge à mortuis, & illuminabit te Christus. Ad Ephes. 5.

Nolite errare, Deus non iridetur; qui enim seminaverit homo, hæc & metet. Ad Galat. 6.

Queritis me, & non inveniatis, & in peccato vestro moriemini. Joan. 7. & 8.

Exemples tirez de l'Ancien Testament.

Cain a vé-
cu & est
mort dans
l'impeni-
tence.

LE premier exemple d'impenitence que nous voyons dans l'écriture, c'est celui du malheureux Cain, le premier des reprouvez. Après le meurtre criant de son frere, dont le sang, qui teignit la terre, fut une voix qui demanda vengeance au Ciel; la voix menaçante du Seigneur, comme un coup de tonnerre, effraya à la vérité cet homicide, mais elle ne le changea pas. Il confessa son péché, parce qu'il ne le pouvoit plus dé-avouer; mais le démon, qui le lui avoit fait commettre, le lui représenta tel, après qu'il fut commis, qu'il lui ôta toute espérance de pardon, & le jeta dans le desespoir. Mon crime est trop grand, dit-il à Dieu, pour que j'en puisse obtenir le pardon: & au lieu d'entrer dans des sentimens de douleur, & de penitence; au lieu de penser à fléchir Dieu, & de pleurer son crime, il ne s'arrêta qu'à considérer les suites qu'il en devoit craindre de la part des hommes. Vous me

instructions, qu'ils n'ont pas eu la crainte du Seigneur, & qu'ils ne se sont point soumis à mes conseils.

Le méchant se trouve pris dans son iniquité, & il est lié par les chaînes de ses pechez.

Lorsque le méchant est venu au plus profond des pechez, il méprise tout.

Le jeune homme suit sa première voye; dans sa vieillesse même il ne la quittera point.

Les déreglemens de sa jeunesse pénétreront jusques dans ses os, & se reposeront avec lui dans la poussière.

N'ajoutez pas péché sur péché; ne dites pas: La miséricorde du Seigneur est grande, il aura pitié du grand nombre de mes pechez: car son indignation est prompte, aussi-bien que sa miséricorde, & il regarde les pecheurs dans sa colère.

Ne vous affermissez point dans vos pechez, de peur que vous ne mouriez avant votre temps.

Le cœur dur sera accablé de maux à la fin de sa vie.

Ne differez point de vous convertir au Seigneur, & ne remettez point de jour en jour; car sa colère éclatera tout d'un coup, & il vous perdra au jour de la vengeance.

Ne demeurez point dans l'erreur des méchants, louez Dieu avant la mort; & vous vous glorifierez dans ses miséricordes.

Ne dites point: J'ai péché, & que m'en est-il arrivé de mal? Car le Tres-Haut est lent à punir les crimes.

Cherchez le Seigneur, pendant qu'on le peut trouver; invoquez-le, pendant qu'il est proche.

Le pecheur de cent années sera maudit.

Est-ce ainsi que vous méprisez les richesses de sa bonté, de sa tolérance, & de sa longue patience; sans considérer que la bonté de Dieu vous invite à penitence?

Par votre dureté, & par l'impenitence de votre cœur, vous vous amassez un trésor de colère pour le jour de la colère.

Voici maintenant le temps favorable; voici maintenant le jour de salut.

Levez-vous, vous qui dormez, sortez d'entre les morts, & Jésus-Christ vous éclairera.

Ne vous trompez pas; on ne se moque point de Dieu: l'homme ne recueillera que ce qu'il aura semé.

Vous me cherchez, & vous ne me trouverez pas, & vous mourrez dans votre péché.

rendez fugitif & vagabond sur la terre, dit-il, & tous ceux qui me rencontreront me tuent. Il compte pour rien la colère de Dieu même; il n'est occupé que de celle des hommes. Il cherche une consolation déplorabile dans l'assurance que Dieu lui donne, qu'on ne le tuera pas; & il ne se met pas en peine de la plus grande consolation qu'il devoit chercher, qui étoit le pardon de son péché, & la douleur profonde qu'il en devoit ressentir; & ainsi il devint par son opiniâtreté & son desespoir le premier des reprouvez.

Pharaon est communément regardé comme l'exemple d'un cœur endurci & impenitent, qui feignoit de se rendre, & d'obéir aux ordres du Seigneur, lorsqu'il ressentoit les fieux de sa vengeance; mais qui n'en étoit pas plutôt délivré, qu'il persistoit opiniâtement dans sa première résolution: de sorte qu'il demeura inflexible, nonobstant tous les prodiges que Moïse fit en sa présence. Ce

L'impeni-
tence &
l'endureis-
sement de
Pharaon.

PARAGRAPHÉ TROISIÈME.

rebelle reconnut enfin, mais lorsqu'il n'étoit plus temps, que Dieu combattoit pour Israël; car il se vit enlevé dans les eaux de la mer rouge, & alla recevoir en l'autre vie la punition de son endurcissement.

La punition d'Achan, qui n'avoit son crime qu'à l'extrémité.

L'exemple d'Achan, nous apprend qu'il ne faut pas attendre à l'extrémité à confesser ses pechez, & à s'en repentir. Achan dans le siège de Jericho, déroba une regle d'or, & un manteau d'écarlate, contre le commandement exprés que Dieu avoit fait, de ne rien retenir des dépouilles de cette ville rebelle. Dieu est irrité contre ce voleur, & commande qu'on en fasse une severe punition; mais comment connoître & découvrir l'auteur de ce larcin, que personne n'a vû? Josué consulta là-dessus le Seigneur; on cherche le coupable, & on le presse de rapporter ce qu'il a volé, & de ne pas attendre l'extrémité. Achan connoît son crime, sa conscience lui en fait la peinture avec les plus noires couleurs; mais il n'en est pas touché; on jette le sort sur la Tribu d'où il descend; il ne parle pas: le sort tombe sur sa propre famille; la crainte lui saisit le cœur, mais sa langue garde le silence: enfin Achan est découvert, & est obligé de confesser ce qu'il ne peut plus cacher; mais aussi n'évita-t-il pas le juste châtimement qu'il meritoit. Voilà ce qui arrive à la plupart des pecheurs, qui attendent à confesser leurs pechez, & à s'en repentir, à l'extrémité, & au temps qu'ils ne peuvent plus différer. Mais alors il n'est plus temps: car leur penitence est ordinairement forcée. Ils auroient obtenu le pardon de leurs crimes, s'ils en eussent fait à temps un sincere aveu, & conçu une véritable douleur, & fait restitution du bien d'autrui: mais avoir différé jusqu'à la fin, cela fait que la confession est souvent inutile.

La fustie penitence d'Esau.

Les marques exterieures de repentir, que les pecheurs donnent à la mort, ne sont pas des signes affez d'une véritable penitence; & quoiqu'il en faille toujours faire un jugement favorable, on ne doit ni compter, ni se fier entierement sur cela. Les larmes, par exemple, sont certainement en tout temps, de grande efficace; & bienheureux celui qui les verse de bon cœur: mais souvenez-vous combien en répandit celui, qui par son intemperance perdit son droit d'aïnesse. Selon l'Apôtre, *il n'y eut point pour lui de lieu à la penitence*, encore que son repentir fût accompagné de beaucoup de larmes; parce qu'il ne pleuroit pas pour Dieu, mais pour la perte qu'il faisoit. Les autres marques de douleur, les protestations que l'on fait alors, & les bonnes resolutions que l'on témoigne pour l'avenir, ne sont pas des signes moins équivoques; puisque nous voyons ordinairement que le danger passé, on ne change pas toujours de conduite.

Ce que nous apprenons de la mort d'Abimelec.

Abimelec, Prince ambitieux, s'il y en eut jamais, va courageusement à la brèche pour emporter une place d'affair; en même temps une femme lui jette une tuile sur la tête, & blesse à mort le Conquerant. Cet homme au lieu de recourir à Dieu, & de donner ses derniers momens aux pensées de l'éternité, ne songe en mourant qu'à la gloire du monde, qui étoit toute sa passion. Quoi donc, dit-il, la posterité pourra-t-elle reprocher à la memoire d'Abimelec, qu'il a été tué de la main d'une femme? Je ne scaurois souffrir cet affront: tirez votre épée, dit-il à son Ecuyer, & que je

meure de votre main: *Evaginia gladium, & percute me*. Et quoi! malheureux, lui dit S. Chrysostome, tu employes les derniers momens de ta vie à des pensées extravagantes? Quoi, étant sur le point de mourir, tu songes à un point d'honneur? *Jamjam moriturus hac cogitas?* C'étoit un ambitieux qui devoit mourir comme il avoit vécu. Il en est de même de tous les pecheurs mourans: ils meurent avec les mêmes habitudes d'ambition, d'avarice, de vengeance, de volupté, qu'ils avoient pendant leur vie; ils n'ont point d'autres images dans l'esprit, ni d'autres inclinations dans la volonté, que celles que leur donnent leurs vieilles passions.

La promptitude de la penitence de David.

David ne tarda pas long-temps à faire penitence de l'adultere & de l'homicide qu'il avoit commis; & S. Ambroise dans l'apologie qu'il a écrite en faveur de ce saint Roi, remarque expressément que ce grand Prince n'eut pas plutôt été repris par le Prophete Nathan, qu'il reconnut & avoua son peché, & en fit une prompte penitence, qui dura autant que sa vie; de maniere qu'il l'effaça par la vehemence de sa douleur. Voici ce qu'en dit ce saint Docteur. *Ille Rex tantus & potens, ne exiguo quidem momento, manere penes se delicti passus est conscientiam; sed prematurâ confessione, atque immenso dolore, reddidit peccatum suum Domino.*

Le Roi Manassés avoit passé cinquante ans de sa vie dans toutes sortes de crimes les plus énormes: mais depuis ayant eu recours à Dieu & pleuré ses pechez, Dieu le reçut à penitence, & lui fit part des graces de salut. Son fils Amon au contraire, qui suivit la premiere vie & les desordres de son pere, en prenant sa couronne, ne regna que deux ans, & mourut dans ses desordres: pourquoi cela? Parce que comme ont écrit de sçavans Auteurs, il avoit pris le dessein de vivre comme son pere, & de ne faire penitence qu'à la fin de sa vie. Mais Dieu, qui ne veut pas que l'homme présume ainsi de sa misericorde, pour en faire une occasion de perleverer dans le crime, lui retrancha cette vaine esperance avec ses années, & joignit le châtimement de cette présomption à celui de ses autres pechez. Si donc vous devez agir par exemple, regardez Amon, pensez bien à ce jeune Prince, & redoutez la main de Dieu qui le prévient.

Amon fils & successeur de Manassés, mourut impénitent pour s'être confié sur l'exemple de son pere.

C'est cet exemple, dont les Chaires des Prédicateurs retentissent si souvent. Antiochus, après mille sacrileges & mille cruautés exercées contre le peuple Juif, pour les obliger à renoncer au culte du vrai Dieu; cet impie, dis-je, se sentant frappé d'une playe incurable, & ne pouvant supporter la puanteur de son propre corps, qui infectoit son armée; & d'ailleurs craignant encore de plus grands châtimens en l'autre vie, eût bien voulu éviter toutes ces peines, & tâcher d'appaïser la colere de Dieu, & se soustraire à sa vengeance. Dans cette vûe, il promettoit de rebâtir le Temple qu'il avoit détruit, de l'enrichir de dons magnifiques, & de rétablir la ville de Jerusalem en sa splendeur, & d'élever le peuple Juif au-dessus de la gloire des Atheniens. Mais comme ces protestations ne venoient que d'une crainte servile & de l'aprehension qu'il avoit des vengeances de Dieu, sans detestation de sa malice: l'écriture dit, que ce fut en vain qu'il tâcha d'appaïser la colere du Seigneur; & que ce perfide invoquoit celui, dont il ne devoit point obtenir de pardon. C'est là une image de la

La penitence forcée & infructueuse d'Antiochus à la mort.

DELAI DE LA PENITENCE.

penitence que font ordinairement les pecheurs, qui ne se convertissent qu'à l'extrémité, lorsque les frayeurs de la mort, & l'aprehension de l'Enfer les font fremir.

Je laisse les autres exemples de l'ancienne Loi, qui ne sont ni si connus, ni si capables de frapper l'esprit des pecheurs, qui veulent differer leur conversion jusqu'à la mort.

Exemples tirez du Nouveau Testament.

La promptitude de la penitence de Madelaine.

LA promptitude, qui est le premier caractère de la véritable penitence, est le retranchement de tous les délais, quand il faut se convertir; & c'est ce caractère qui est le plus remarquable dans l'exemple de Madelaine: *Ut cognovit quod Jesus accubisset, &c.* dit l'Évangéliste; aussi-tôt qu'elle connut; c'est à dire, du moment que Dieu lui ouvrit les yeux, & que la grace, par ses illustrations intérieures, eut éclairé son esprit, elle renonça à son péché; elle n'hésita point, elle ne délibéra point, elle n'écoula point l'esprit du monde, qui lui persuadoit de rien faire à la légère, & de ne pas précipiter les choses; elle ne s'arrêta pas à ces raisonnemens, c'est-à-dire, à ces artifices trompeurs que la prudence humaine suggère aux pecheurs, pour leur persuader que dans les choses de Dieu, on ne peut procéder trop mûrement, & avec trop de circonspection: tout cela ne trouva aucun accès dans son esprit. Au contraire, elle se proposa de le surmonter, & de ne pas differer sa conversion au lendemain: pourquoi? Parce qu'elle agissoit déjà en esprit de penitence. Or, en matière de penitence, dit Saint Chrysostome, il n'est pas permis de délibérer, non plus qu'il ne l'est pas en matière de foi de douter.

La promptitude de la conversion de Zachée.

Zachée, poussé d'une sainte curiosité de voir Jésus-Christ, monte sur un arbre, pour satisfaire son désir; Jésus-Christ le regarde, & attache à ce regard bienheureux la grace de sa conversion: c'étoit là le moment décisif du salut de Zachée. S'il n'avoit pas monté sur cet arbre, Jésus-Christ ne l'auroit pas favorablement regardé: mais s'il n'avoit aussi-tôt répondu à ce regard de la miséricorde divine sur lui, par un prompt changement de vie, ce qui le convertit, auroit servi à le faire reprouver. La chose arriva tout autrement; car Zachée touché de la grace divine, & changé intérieurement, dit aussi-tôt: Je donne la moitié de mes biens aux pauvres, & si j'ai trompé quelqu'un, j'en rends quatre fois autant: il entend ensuite cette douce assurance de son salut, de la bouche même du Sauveur: *Hodie salus huius domui facta est, eo quod & ipse filius sit Abrahae.*

Luc. 19.

La promptitude de la conversion de S. Pierre, après son péché.

Le premier principe du retour d'un pecheur à la penitence, c'est la grace de Dieu, & un regard favorable de sa bonté: c'est ce que tout le monde sçait. Mais voici ce que l'exemple de Saint Pierre nous apprend plus en particulier, c'est de retourner à Dieu, si-tôt qu'il nous regarde d'un œil de miséricorde, si-tôt que sa grace nous éclaire & nous touche le cœur: *Conversus Dominus respexit Petrum, & recordatus est verbi, quod dixerat ei.* Le Sauveur ne l'eut pas plutôt regardé, qu'il se souvint de ce qu'il lui avoit dit, & dès cet

Luc. 22.

Il ne faut pas attendre à se préparer à la mort, lorsqu'il faut mourir.

ET vos estote parati, quia quâ hora non putatis, Filius Hominis veniet. Luc. 12. C'est le Fils de Dieu lui-même qui a donné cet avertissement, lorsqu'il nous a dit que nous ayons à nous tenir prêts pour cette dernière heure: car s'il faut toujours être prêt, à plus forte raison faut-il toujours se préparer, n'étant pas possible d'être prêt, qu'auparavant on ne se soit

instant même, il conçut une sincère douleur de son péché. Saint Chrysostome parlant de ce saint Apôtre, dans l'Homélie qu'il a faite de Jonas, Saint Pierre, dit-il, n'a pas demandé l'espace de plusieurs années pour se résoudre à faire penitence; mais la même nuit qu'il est tombé, la même nuit il s'est relevé; au même temps qu'il a senti la blessure, il a éprouvé le remède qui l'a guéri: *Petrus ad penitentiam, non multorum spatia postulavit annorum, sed ipsâ nocte quâ cecidit, ipsa quoque surrexit.*

La conversion de Saint Paul, nous apprend deux vérités d'une extrême importance: la première, que ce grand Apôtre ne reçut pas la grace de la penitence, dans un excès d'humiliation comme les autres penitens; mais qu'il la reçut dans la violence de sa passion, ne respirant encore que le sang & le carnage. C'est un miracle que Dieu ne fait pas, & qu'il n'est pas obligé de faire tous les jours, ni par conséquent à quoi on doive s'attendre. La seconde vérité est que ce même Apôtre obéit promptement à la voix de Dieu, qu'il n'apporte ni excuse, ni retardement: *Dominus quid me vis facere? Et c'est ce qu'il a témoigné ensuite depuis dans l'Épître aux Galates; que rien ne fut capable de le retenir, ni de le retarder: Continuo non acquievi carni & sanguini.*

Ce qui nous apprend la conversion de S. Paul.

Act. 9.

Ad Galat. II.

La conversion du bon Larron.

La conversion du bon Larron fait ordinairement le sujet de la confiance des pecheurs: ils espèrent qu'ils se convertiront à la mort comme lui, & que comme lui, ils obtiendront miséricorde; mais cet exemple étant seul, il ne fait point de conséquence. Ce voleur étoit un grand pecheur, je l'avoue; le moment auquel il s'est converti étoit le dernier de sa vie: mais c'étoit le premier de sa vocation, dit Eusebe d'Emèse: *Non fuit Larroni extrema illa hora, sed prima.* Vous regardez la lenteur de sa conversion, dit le même Pere, & moi j'admire sa promptitude: *Cito ignoscit Dominus, quia cito ille convertitur.* Ce voleur avoit-il vu le Fils de Dieu prêchant la penitence, prouvant sa divinité par les miracles? Toute la Judée étoit pleine des prodiges du Sauveur, & toute la Judée endurec avoit rejeté la grace, & condamné son Sauveur à la Croix: ce voleur au premier rayon de la grace, le reconnoît pour son Roi, & l'adore comme son Dieu, même sur la Croix, dans le centre de la douleur & du mépris: *Consortem crucis agnoscit Deum*, dit S. Augustin. Cependant, pecheurs, c'est l'appui que vous prenez, & le modele que vous choisissez pour autoriser votre présomption! Il n'a pas differé comme vous, puisqu'il s'est converti à la première sommation que le Fils de Dieu lui a faite de se rendre.

Applications de quelques passages de l'Écriture.

préparé. La raison qu'il en apporte n'est-elle pas évidente? *Quia quâ hora non putatis, Filius Hominis veniet:* parce que le Fils de l'Homme viendra lorsque vous y penserez le moins. En effet, si l'on sçavoit l'heure de la venue, & qu'un homme fût assuré, ou d'une longue vie, ou d'un certain nombre d'années, son retardement & sa négligence à se disposer au-

Luc. 12.

roit

PARAGRAPHE TROISIEME.

9

roit quelque sorte d'excuse : mais cette dernière heure nous étant inconnue, & personne ne se pouvant tenir assuré de l'avenir ; Dieu menaçant incessamment de surprendre les hommes, & l'expérience faisant voir tous les jours l'effet de ces menaces ; quel aveuglement de différer à mener une sainte vie, quand il faut mourir ? Il n'est plus temps de penser à pourvoir une place de provisions de guerre & de bouche, quand l'ennemi en a formé le siège ; il n'est plus temps de penser aux apprêts d'un grand voyage, quand le vaisseau est à la voile, &c.

Il y a un temps propre pour chercher Dieu, & pour se convertir, qu'on ne retrouve pas facilement, quand on l'a laissé échapper.

Querite Dominum dum inveniri potest. Isaïe 55. Nous apprenons par mille endroits de l'Écriture, qu'il y a des temps si propres à chercher Dieu, qu'on ne le trouve presque jamais si on les laisse échapper. Car que voudroient dire ces paroles : Que sa grace est semblable à la lumière des éclairs, qui passe en un moment, & qui ne revient jamais ? Celles-ci du Prophète : Si vous entendez aujourd'hui sa voix, qui vous appelle, ne remettez pas à demain à lui prêter l'oreille, de crainte qu'il ne perde la volonté de vous appeler une autre fois ? Ces autres de S. Jean : Qu'il y a un temps de faire le bien, auquel succède une nuit ténébreuse, durant laquelle personne ne peut plus travailler ? Que voudroient dire enfin ces paroles du Prophète Isaïe : Cherchez le Seigneur pendant qu'on le peut trouver ; s'il n'étoit vrai, que le seul moment auquel nous puissions nous promettre de le trouver, est le temps auquel il nous appelle ? Car vouloir différer à un autre temps, c'est être en danger de ne le trouver jamais.

Queritis me, & non invenietis, & in peccato vestro moriemini. Joan. 8. Ces paroles ne sont-elles pas capables d'effrayer les pecheurs ? Vous me cherchez, & vous ne me trouverez pas, & vous mourrez dans votre péché. Cherchez, dit le Fils de Dieu : car celui qui cherche, trouve ce qu'il cherche ; mais cherchez la miséricorde, dans le temps de la miséricorde ; ne la cherchez pas, dans le temps du jugement. La miséricorde a son temps ;

le jugement aura le sien : ne confondez pas ces deux temps, si vous ne voulez pas être confondu dans vos esperances. Venez à moi, maintenant que ma bonté vous ouvre mon cœur, maintenant que le trésor de ma grace est accessible, maintenant que je suis sensible à vos larmes & à vos soupirs : car si vous attendez le temps de la mort, si vous attendez que ma justice ait pris la place de ma miséricorde ; vous me chercherez avec les Juifs, & vous ne me trouverez pas ; vous crierez, & je ne vous écouterai pas.

Geminius viperarum, quis ostendit vobis fugere à ventura ira ? Luc. 3. Engance de vipères, qui est-ce qui vous a appris à vous mettre à couvert de la fureur, de la colère de Dieu qui vous menace ? Je ne sçai si l'on peut faire de reproche plus à propos à ceux qui diffèrent leur conversion de jour en jour : ils esperent se soustraire à la vengeance de Dieu ; par la résolution qu'ils s'imaginent avoir de se convertir quelque jour. Pensez-vous par là éviter les justes châtimens qui sont dus à vos crimes, d'en remettre la pénitence à un temps, auquel vous ne les pourrez plus commettre ? C'est en vain que vous vous flatez dans l'esperance d'une plus longue vie : le bras de Dieu est déjà levé pour vous frapper, la coignée coupe insensiblement la racine de ces arbres infructueux ; & c'est un mauvais moyen de parer à la colère de Dieu, qu'une pénitence en idée, pendant qu'on néglige de la faire presentement : *Quis ostendit vobis fugere à ventura ira ?*

Ce n'est pas le moyen de parer aux coups de la justice de Dieu, que de différer la pénitence.

Surgam, & ibo ad Patrem meum. Luc. 13. Il y auroit eu, à craindre que la conversion de l'Enfant prodigue n'eût été qu'un vain projet, & un délai de conversion presque toujours sans fruit : mais le prodigue ne différa pas d'un moment ; en disant, je vais partir, il part ; en disant, j'irai à mon Pere, il est déjà en chemin. Projets de réforme, conversion déterminée pour l'avenir, vous ne servez qu'à endormir le pecheur : en matière de conversion, qui ne se rend pas à la grâce, au moment qu'elle le sollicite, se met en danger de ne se convertir jamais.

Quiconque diffère à se convertir, est en danger de ne se convertir jamais.

PARAGRAPHE QUATRIEME.

Passages & Pensées des saints Peres sur ce sujet.

Atur quidem etiam in extremis penitentia, quia non potest denegari ; sed auctores esse non possumus, quod, qui sic peccaverit, mereatur absolvi. Augustin. Serm. 57. de tempore.

Penitentia qua ab infirmo petitur, infirma est ; Penitentia qua à moriente tantum petitur, timore ne & ipsa moriatur. Idem ibidem.

Quanto diutius expectat Deus, tanto gravior vindicat. Quando enim prolixis temporibus peccamus, & nihil mali à Domino suscipimus, patientia est, non negligentia : non ille potentiam perdidit, sed nos ad penitentiam reservavit. Idem Serm. 102. de temp.

Deus penitentia tua indulgentiam promissit, sed huic dilationi tua diem crastinum non promissit. Augustinus in Psalm. 114.

ON accorde aux pecheurs, même à l'article de la mort, l'absolution qu'ils demandent, parce qu'on ne peut la leur refuser ; mais nous ne pouvons pas répondre que celui qui la demande de la sorte, le fasse avec une telle douleur, & un tel regret de ses pechez, qu'il mérite d'en obtenir le pardon.

La pénitence d'un malade languissant, est faible & languissante elle-même ; & il y a bien à craindre que celle à laquelle un homme ne demande d'être admis que lorsqu'il se voit mourant, ne soit morte tout-à-fait, & sans aucun fruit.

Plus Dieu diffère de punir les pecheurs, plus il les punit rigoureusement. Car enfin quand nous passons un long espace de temps dans le péché, & que Dieu n'en tire aucune vengeance, c'est un effet de sa patience, & non pas une marque qu'il en néglige la punition. Il n'est pas pour cela devenu impuissant, mais il diffère pour nous attendre à pénitence.

Dieu vous a promis de vous pardonner quand vous feriez une sincère pénitence ; mais il ne vous a pas promis le jour de demain, pour retarder ainsi de jour en jour à la faire.

Agens penitentiam & reconciliatus cum sanus est, & postea bene vivens, securus exit; agens penitentiam ad ultimum, & reconciliatus, si securus hinc exit; ego non sum securus. Idem, l. 50. Homil. Homil. 42.

Percutitur etiam hac animadversione peccator, ut moriens obliviscatur sui, qui dum viveret, oblitus est Dei. Idem, in Sermonib. de Sanctis.

Conversio si contigerit alicui peccatori, etiam in fine, desperandum non est de eius remissione; sed quoniam vix, vel raro est tam justa conversio, timendum est de penitente sero. Idem, lib. de vera & falsa Penitent.

Satis est à fide alienus, qui ad agendam penitentiam, tempus senectutis expectat. Idem, Serm. 4. inter communes.

Si vis penitentiam agere quando peccare non potes, peccata te dimiserunt, non tu illa. Idem ibidem.

O si tempus penitentia sic cognosceretur, quando est in nostra potestate, sicut cognoscitur amissum, quam sero jam peniteremus! Idem, Serm. 24. ex communibus.

Non peccare metuit, sed ardere. (Loquitur de Penitente moribundo.) Idem, Epist. 114.

Christiano non est crastinum. Tertull.

O homo qui differis de die in diem, forte habiturus hodie ultimum diem. Augustinus, Serm. 201. de tempore.

Morientes non delicti penitentia, sed mortis urgentis admonitio compellit. Idem, Serm. 36.

Qui tempus congrua penitentia perdidit, frustra ante regni januam cum precibus venit. Gregor. Homil. 11. in Evangel.

Qui penitenti veniam spondit, peccanti diem crastinum non promittit. Idem, Homil. 12. in Evangel.

Peccatorum tanto sequitur districtior sententia, quanto peccanti ei magna est patientia prorogata: quia divina severitas eo iniquum acrius punit, quod diutius pertulit. Idem, l. 25. Moral.

Vita, si à peccati perpetracione nec temporis longinquitate compeccatur, hac ipsa vite longinquitas, quam per misericordiam accipimus, ad cumulum accrescit. Unde necesse est, ut cum nos diutius expectari conspiciamus, ipsa prorogata pietatis tempora, quasi damnationis argumenta timeamus. Idem, l. 17. Moral. cap. 4.

Seria penitentia nunquam sera; semper ad indulgentiam Dei aditus patet, etiam sub ipsa morte nonnunquam ad immortalitatem transitur. Cyprianus ad Demetr.

Nos peccata velociter quidem promproque animo committimus, pigre verò postmodum ac sero penitentiam agimus. Basil. Homil. 8. in divitem avarum.

Laqueus fortis est penitentia dilatio; qui enim nimium differt, ille pravis suis operibus,

Celui qui fait penitence, & qui s'est reconcilié avec Dieu pendant qu'il étoit en pleine santé, & qui a depuis toujours bien vécu, peut mourir avec une morale assurance du pardon de ses pechez; mais celui qui a attendu à la fin de sa vie à faire penitence, quoi que reconcilié, s'il meurt en assurance de son côté, pour moi je ne voudrois pas répondre de son salut.

C'est un terrible châtement que Dieu exerce sur un pecheur, qu'à la mort il s'oublie lui-même, & ne pense point à son salut, lui qui pendant sa vie ne s'est nullement souvenu de Dieu.

Si un pecheur se convertit sincerement à la fin de sa vie, il ne faut point desespérer de la misericorde de Dieu; mais parce qu'une telle conversion est extrêmement rare, il y a toujours à craindre pour une personne, qui attend si tard à faire penitence.

Il faut dire que celui-là a bien peu de foi, lequel attend au temps de la vieillesse à se convertir.

Si vous voulez attendre à faire penitence que vous ne puissiez commettre le peché, c'est le peché qui vous a quitté, & non pas vous qui l'avez quitté.

O s'il étoit en notre pouvoir de connoître le temps propre, & destiné à faire penitence, comme on le connoît lorsqu'il est passé, nous penserions serieusement à la faire maintenant, qu'il est en notre pouvoir.

Celui qui attend à faire penitence à la mort, ne craint pas le peché, il craint le supplice du feu, dans l'enfer.

Le Chrétien ne connoît point de demain, il est toujours prêt quand Dieu l'appelle.

O vous qui differez de jour en jour, que sçavez-vous; si aujourd'hui ne sera point le dernier jour qui luira pour vous?

Ce n'est pas le regret d'avoir commis le peché, mais l'apprehension de la mort, qui oblige les moribonds à faire penitence.

Celui qui a laissé passer le temps de faire une juste penitence, frappe, pour ainsi dire, inutilement à la porte du ciel par ses prieres, pour en obtenir l'entrée.

Celui qui a promis le pardon au pecheur qui fera penitence, ne lui a pas promis le jour de demain pour la faire.

La condamnation qu'on fera un jour des pecheurs, sera d'autant plus rigoureuse, qu'on les aura attendu plus long-temps à faire penitence; parce que la justice divine punit avec plus de severité, ceux qu'elle a plus long-temps souffert dans leurs desordres.

Si la longueur même du temps ne peut arrêter le cours d'une vie criminelle, cette longue durée que la misericorde divine nous accorde, met comme le comble à notre iniquité. D'où il faut conclure que plus on nous a attendu avec patience, plus nous devons craindre ce temps même qui nous est accordé comme une preuve certaine d'un jugement plus severe, & d'une plus rigoureuse condamnation.

La penitence, quand elle est serieuse & sincere, n'est jamais tardive; on trouve toujours un favorable accès auprès de la divine misericorde; & quelquefois même étant proche de la mort, la penitence nous fait passer tout d'un coup à l'immortalité bienheureuse.

Nous sommes prompts à commettre les crimes: mais c'est avec une étrange lenteur qu'on en fait penitence, & même le plus tard que l'on peut.

Le délai de la penitence est un lien qui nous arrête, & qu'il n'est pas facile de rompre: car

quasi

PARAGRAPHE QUATRIÈME.

11

quasi propriis laqueis tandem miserè capitur. Idem in Caten. aurea.

Aliqui proposità spe penitentia, licentiam sibi delinquendi propagatam putant; cum penitentia, peccandi remedium sit, non peccandi incentivum. Ambros. l. de pœnit. c. 9.

Unius diei Sanctos efficitur, qui nihil præter velle asserimus. Greg. Nazianzenus.

Iusto Dei judicio fit, ut quia, cum potest homo converti, non vult; cum vult sorte converti, non possit: tunc enim securum est homini peccare, cum potest ipse peccare. Innocent. III. Sermon. 2. de Adventu.

Cum incessabili augmento sua pravitate intererunt. (Nempe qui diu penitentiam distulerunt.) Beda.

Omne cunctationis vitium (in Penitentia) à presumptione importatur. Tertull. lib. de pœnit. c. 6.

Absit ut aliquis ita interpretetur, quasi verò sibi pateat ad delinquendum aditus, & redundantia clementia celestis libidinem faciat humane temeritatis: nemo idcirco deterior fit, quia Deus melior est; quoniam ignoscitur, toties delinquendo. Tertull. l. de Pœnit. c. 7.

Noli tardare converti ad Deum, nescis enim quid pariet supervenire dies. Chrysof. Epist. ad Theodorum.

Multis (inquit) dedit Deus privilegium ut in ultima senectute converterentur. Quid igitur? nunquid & tibi dabit? Fortasse dabit, inquis. Cur dicis fortasse? Contingit aliquando. Sed cogita quod de anima deliberas. Chrysof. Homil. 22. in secundam ad Corinth.

Nunquam est serà conversio: Lator de cruce transit ad paradysum. Hieronymus in Epist. ad Letam.

Penitentia aboleri peccata indubitanter credimus, etiam in ultimo vite spiritu, si admissorum peccata. August. de Eccles. dogm. cap. 48.

Quanto diutius expectat Deus, ut emendaveris, tanto gravius judicabit, si neglexeris. Idem, l. de utilit. agendi pœnit.

Lator ille, qui pendebat in cruce, non eguit prolixitate temporis, ut ingressum paradysi mereatur. Chrysof. l. de Repar. laps.

Non pudet te reliquias vite tibi reservare, & id salum tempus bone menti destinare, quod in nullam rem conferri possit. Seneca, l. de brevitate vite.

Non fuit latroni extrema hora, sed prima: Eusebius Emisenus. Homil. de bono latrone.

celui qui differe trop long-temps, est retenu par ses œuvres d'iniquité, comme par des liens & des lacets, qui le traînent enfin miserablement à sa perte.

Il y a des personnes, qui sur l'esperance qu'on leur donne de faire un jour penitence, croient qu'ils peuvent étendre, & prolonger la liberté qu'ils se donnent de pecher: au lieu que la penitence est le remede du peché, & non pas une amorce ou un attrait à le commettre.

Nous prétendons faire des Saints en un seul jour, lorsque nous n'avons que la seule volonté de le devenir, au dernier jour de la vie.

Il arrive par un juste jugement de Dieu, qu'un homme qui ne veut pas se convertir quand il le peut, ne le peut plus, quand peut-être il le veut, & qu'il en a le dessein; car alors on peut à coup sûr, faire une véritable penitence, quand on est encore en pouvoir de pecher.

Ceux qui diffèrent leur conversion, meurent enfin après avoir augmenté sans fin la multitude de leurs crimes.

La cause de ce retardement, & cette lenteur de la plupart des hommes à faire penitence, vient de la présomptueuse esperance, qu'on aura toujours assez de temps.

A Dieu ne plaise que quelqu'un l'entende en ce sens, comme si l'esperance du pardon nous donnoit lieu de pecher impunément, & que la surabondance de la bonté de Dieu donnât de la hardiesse à la temerité des hommes. Que personne donc n'en devienne plus méchant, parce que Dieu a plus de bonté, en pechant autant de fois qu'on lui pardonne.

Ne differez pas de vous convertir à Dieu, puis que vous en avez le temps: car vous ne savez ce que le jour à venir peut faire d'obstacle.

Dieu, me direz-vous, a fait la grace à quelques-uns de se convertir dans leur extrême vieillesse. Hé quoi donc? s'enfuit-il pour cela, qu'il vous accordera la même faveur? Peut-être me l'accordera-t-il, dites-vous. Pourquoi ajoutez-vous: peut-être? C'est parce que cela arrive quelquefois. Mais faites reflexion qu'il s'agit du salut de votre ame, que vous risquez sur un peut-être.

Il est toujours temps de se convertir; puisqu'un voleur a passé du supplice de la croix au Ciel & au Paradis.

Nous croyons sans hésiter que la penitence efface tous les pechez, même quand on est près de rendre l'esprit, pourvu qu'on ait un sincere repentir de les avoir commis.

Plus Dieu témoigne de patience à attendre que vous changiez de vie, plus il vous jugera rigoureusement, si vous négligez le temps qu'il vous accorde pour cela.

Le voleur qui étoit attaché à une croix & tenoit compagnie au Sauveur, n'eut pas besoin d'un long-temps pour mériter l'entrée du Paradis.

Ne rougissez-vous point de ne réserver pour vous que les restes d'une vie usée par les débauches, & de destiner à vivre en homme de bien & de bon sens, le temps qui n'est plus propre à rien?

La dernière heure, à laquelle vous dites que le bon larron fut converti, ne fut pas la dernière, mais la première à laquelle Dieu l'appella.

PARAGRAPHE CINQUIÈME.

Ce qu'on peut tirer de la Theologie par rapport à ce sujet.

ON ne peut gueres donner d'autre notion de l'impenitence finale, que celle qui est connue de tout le monde, savoir la mort dans le peché, sans s'en être repenti, & sans s'être reconcilié avec Dieu que l'on a offen-

sé mortellement; soit que le pecheur à la mort, ne veuille pas se repentir par une volonté déterminée; soit que se déstiant de la misericorde de Dieu il tombe dans le desespoir; soit que par un attachement criminel au vice, il

Ce que c'est que l'impenitence, à la mort & durant la vie.

ne veuille pas sincerement renoncer à ses mauvaises habitudes ; soit enfin qu'il ne veuille pas accomplir les conditions nécessaires pour obtenir la remission de ses crimes. Mais, ce qui est à remarquer dans le sujet que nous traitons : c'est que le refus de faire penitence pendant qu'on est en santé, le délai qui la fait différer d'année en année, & la remettre à la fin de sa vie, se peut appeler un état d'impenitence, ou une impenitence habituelle, qui dispose & qui conduit à l'impenitence finale.

Le délai de la penitence se fait en trois manières, toutes trois dangereuses pour le salut.

Tout pecheur qui diffère sa conversion & sa penitence, ne peut avoir que ces trois vûes, ou ces trois desseins : sçavoir, ou de la différer jusqu'à ce qu'il soit en danger évident de mort, & qu'il ne puisse plus reculer, auquel temps il prétend la faire : ou bien de la remettre jusqu'à la vieillesse, & à l'extrémité de l'âge, comme à une saison plus avancée ; & il se promet de faire alors les fruits dignes de penitence, qui seront nécessaires pour son salut : ou enfin de retarder d'année en année, & de fête en fête, jusqu'à ce que l'on ait terminé quelque affaire importante, & qu'on soit sorti de l'embarras où l'on se trouve. On pourra voir par ce que nous dirons dans la suite, combien ce retardement en chacune de ces trois manières est préjudiciable au salut, & combien cette penitence ainsi différée est incertaine, difficile, & suspecte.

On ne peut dire que la penitence différée à la mort, soit absolument impossible.

Quelque danger qu'il y ait pour le salut, & quelque crainte qu'on doive inspirer aux pecheurs de différer leur penitence jusqu'à la mort, & même quelque suspecte & difficile qu'elle soit alors ; on ne peut, & on ne doit jamais dire, qu'elle est absolument impossible, quand on a le jugement sain, & qu'on a assés de temps pour concevoir une sincere douleur de ses pechez ; particulièrement quand on reçoit les Sacremens. Les raisons qu'en apportent les Theologiens après S. Thomas, sont, premierement, que la miséricorde de Dieu surpasse la malice des hommes, pour grande & opiniâtre qu'elle puisse être : Secondement, parce que si le moribond a le jugement entier, & par conséquent la liberté, il faut faire un bon usage de la grace, que Dieu ne refuse à personne, qui fasse de son côté tout ce qui est en son pouvoir. Ainsi le pecheur ayant toujours la grace absolument nécessaire pour se convertir, en quelque état qu'il soit, peut aussi se convertir & obtenir miséricorde. C'est ce qu'enseigne S. Thomas sur le Maître des Sentences, & ce qui est appuyé sur ces paroles de l'Ecriture en Ezechiel chap. 33. *Impietas impii non nocuit ei, in quacumque die conversus fuerit ab impietate sua.*

Toutquoy ces conversions faites à la mort, sont presque toujours sinceres & ordinairement salutaires.

Comme c'est ordinairement par une confiance téméraire & présomptueuse en la miséricorde de Dieu, que les pecheurs diffèrent leur conversion jusqu'à la mort, & continuent leurs desordres jusqu'au temps qu'ils ne peuvent plus les commettre, les saints Peres & tous les Docteurs nous assurent que la penitence n'est jamais plus difficile, plus suspecte, & moins sincere, que lorsqu'on a différé jusqu'à cette dernière extrémité : Premierement, parce que l'attachement aux biens & aux plaisirs, qui les a fait différer jusques-là, est alors plus difficile à rompre, quand il s'est fortifié par une longue habitude : Secondement, parce qu'il est plus rare & plus

difficile qu'ils ayent une douleur veritable & surnaturelle de leurs pechez, ne l'ayant peut-être jamais pratiquée : Troisièmement, parce qu'ils n'ont pour l'ordinaire qu'une douleur inefficace, causée par la peine presente qu'ils souffrent, ou par la crainte servile de celle qu'ils ont meritée dans l'autre vie : Quatrièmement, à cause que la mort les peut surprendre avant qu'ils ayent le loisir de penser à leur conscience & à leur salut. Cinquièmement, supposé même qu'ils ayent assez de temps & de liberté, jamais les tentations ne sont plus fortes, la volonté plus foible, & Dieu même leur refuse ses graces les plus fortes qui leur seroient plus nécessaires, & dont ils se sont rendus indignes. Ce sont les raisons qu'alleguent les Peres & les Docteurs du peu de fondement qu'il y a à faire sur les penitences différées jusqu'à la fin de la vie, quoi qu'on ne doive jamais desesperer de personne en particulier, ni leur refuser les Sacremens, sans d'autres raisons.

Il faut sur-tout prendre garde en cette matiere de donner dans l'erreur de quelques Novateurs, qui prêchent & qui soutiennent que la conversion d'un pecheur qui l'a différée jusqu'à la mort, est plus que moralement impossible. La raison qu'ils en apportent suppose une heresie condamnée par le Concile de Trente, sçavoir, que ce n'est pas la contrition ni l'absolution du Ministre de l'Eglise, qui remet les pechez ; mais la penitence proportionnée à la grandeur des crimes qu'on a commis : & qu'ainsi quand la penitence & la conversion est différée à la mort, comme on n'a pas le temps & les forces de faire une longue & pénible satisfaction, la penitence est toujours inefficace. Quand même ceux qui alleguent & qui s'efforcent de faire valoir cette raison, croiroient que les pechez sont remis & pardonnés par la vertu du Sacrement de Penitence lorsqu'il est reçu avec les dispositions nécessaires ; ils sont toujours dans l'erreur & dans un sentiment contraire à l'Eglise, en mettant parmi ces dispositions nécessaires, & comme une condition essentielle au Sacrement, une longue & austere satisfaction. Que si quelques Saints Peres semblent apporter pour raison de l'inutilité ou l'inefficacité de la penitence faite à la mort, le peu de temps, où la précipitation avec laquelle elle se fait ; ils ont voulu dire ce que nous disons, qu'il faut plus de temps pour bien examiner la conscience, pour mettre ordre à son salut ; ou bien, que selon le cours ordinaire, le changement de cœur ne se fait pas tout-d'un-coup, & que pour cela, il faut une grace extraordinaire, & qui tienne du miracle. Pour ce qui est de la satisfaction, que ces Novateurs veulent faire passer pour la principale partie de la penitence ; les douleurs de la maladie, & l'acceptation volontaire de la mort, peuvent être offertes à Dieu, du moins pour une partie de la peine dont les pecheurs sont redevables à la justice divine ; si le Sacrement a été reçu avec les dispositions nécessaires.

Premierement, quand un Chrétien après une vie exempte de grands desordres ; je ne dis pas une vie parfaite, ni tellement irréprochable qu'il ne tombe jamais en aucune faute, mais j'entens une vie communément reguliere, & du reste, ayant eu soin de se relever par autant de penitences, qu'il a fait de chûtes : quand ce Chrétien, dis-je, donne

Si la penitence différée à la mort est ordinairement inefficace, ce n'est pas à cause qu'on n'a pas le temps de pratiquer les austeritez de la penitence.

Quelques principes sur lesquels on peut raisonner en cette matiere sans témérité.

à la,

à la mort les marques de Religion que l'Eglise demande de lui, & qu'il meurt avec les Sacremens, on peut raisonnablement juger que Dieu ne lui a pas refusé son secours dans ce dernier passage, mais qu'il lui a fait miséricorde. Saint Augustin semble n'en point douter: *Securus exi*, dit-il en parlant d'un Chrétien qui meurt après avoir vécu de la sorte. Secondement, quand un Chrétien après avoir passé plusieurs années dans le crime, s'est reconnu de bonne foi, lorsqu'il jouissoit encore d'une pleine santé; sur-tout, quand dans la suite & durant le temps qui lui restoit, il a dignement soutenu ce qu'il avoit commencé, & qu'il a donné par sa conduite, des preuves d'un retour solide & durable; & qu'il se trouve à l'heure de la mort dans les mêmes sentimens, qu'il s'y confirme, & qu'il les renouvelle: on a tout sujet de croire que ses vœux ont été exaucés, & qu'il est mort dans la paix du Seigneur. Mais, en troisième lieu, quand il ne retourne à Dieu qu'à la mort, après avoir différé toute sa vie: quelques bons sentimens qu'il témoigne alors, cette conversion & cette pénitence a toujours été tenue pour suspecte.

Il y a de grands & de forts préjugés que la pénitence faite à la mort est fautive.

C'est encore le sentiment commun des Saints Peres, que toute pénitence, que le pecheur ne fait qu'à la mort, a de grands préjugés de fausseté; & ils en remarquent trois principaux. Le premier, est la parole de Dieu, qui n'est en nulle autre matiere, ni plus formelle, ni plus expresse: nous en avons rapporté plusieurs endroits, qu'il n'est point nécessaire de repeter ici. Le second préjugé vient du temps auquel on fait cette pénitence, qui n'est jamais moins propre qu'à la mort. Car pour faire pénitence, il faut prendre le temps de Dieu, & le nôtre. Le temps de Dieu n'est pas tout le temps de la vie, mais seulement celui auquel il nous appelle; or le temps de la mort, n'est pas celui qu'il nous a donné pour nous y préparer. Ce n'est pas non plus un temps qui doit être destiné à cette grande affaire, puisque jamais on n'a moins de loisir d'y penser comme il faut, & jamais on n'est moins capable de l'application qui est nécessaire pour cela. Le troisième préjugé enfin que nous avons contre cette pénitence différée jusqu'à la mort, c'est qu'après tout, comme c'est la nécessité qui oblige alors de retourner à Dieu, on a un légitime sujet de craindre, que ce ne soit par contrainte & par force que le pecheur retourne, & non pas volontairement, & de tout son cœur.

On a sujet de regarder ce retardement de pénitence, comme une marque de reprobation.

Il est constant que les prédestinez tombent quelquefois dans des pechez tres-griefs, dont ils se relevent aussi-tôt, & en font une salutaire & rigoureuse pénitence: tout au contraire les reprouvez persistent dans leurs desordres, & ne les quittent qu'avec la vie. C'est pourquoi les Docteurs donnent communément pour marque de reprobation, le délai de la pénitence; parce que ces personnes tardant de jour en jour à se convertir, & à changer de conduite, meurent ordinairement dans l'impenitence, qui met comme le sceau à leur reprobation, parce qu'ils meurent dans l'état habituel du peché, dans lequel ils ont vécu.

C'est une présomption d'espérer qu'en différant jusqu'à la mort, Dieu

Il est de la Foi, qu'après le premier peché mortel, qui a éteint chez nous la grace du Baptême, Dieu ne nous doit point la grace de la conversion, & qu'il peut nous la refuser avec justice; nous n'avons nul droit de

Tome II.

nous la promettre, & nous ne pouvons la mériter: cela est de Foi. Il est encore de Foi, que personne ne peut mériter la grace de la perseverance finale, qui doit couronner l'ouvrage de son salut, & que Dieu la peut refuser aux plus grands Saints sans leur faire nulle injustice. Or vous, qui à peine vous souvenez-vous d'avoir jamais été juste, qui vous imaginez n'être en cette vie que pour y prendre vos divertissemens, qui êtes aussi attaché au monde, que si jamais vous n'en deviez sortir: comment espérez-vous ces deux graces distinctes & séparées, & l'une, & l'autre inaccessible à tout mérite humain; sçavoir la grace de la conversion après le peché, & la grace de la perseverance finale après une vie même fort sainte? Vous vous les promettez toutes deux conjointement unies & confonduës l'une avec l'autre, précisément à votre dernier soupir, quand il faudra que votre conversion soit en même temps votre perseverance finale; que ces deux graces, qui en sont deux pour tous les Saints, n'en soient qu'une même pour vous: n'est-ce pas là une temerité & une présomption manifesta?

Il est vrai que Dieu est misericordieux, & que, ce que l'homme ne peut faire par ses propres forces, la grace du Redempteur le peut faire quand il lui plaît: mais aussi comme il est de sa bonté de n'abandonner point à la mort, ceux qui l'ont servi durant leur vie; il faut aussi que sa justice paroisse, en permettant que ceux qui l'ont mis en oubli, pendant qu'ils avoient le temps & les moyens de bien vivre, s'oublient eux-mêmes, lors qu'il faut mourir, & qu'ils abandonnent le soin de leur salut.

Comme il n'y a que la pénitence qui détruit le peché, il n'y a qu'elle aussi qui empêche que nous ne tombions dans l'impenitence finale, & que la mort nous surprenant dans le cours de nos iniquitez, ne nous engage dans la damnation. De là vient qu'il ne suffit pas de former des projets de conversion, ou d'être résolu de faire un jour pénitence; nous devons la commencer dès maintenant: outre qu'il est tres-facile de prendre le change, & de se tromper dans ce dessein, & dans cette résolution pour l'avenir. Ce n'est d'ordinaire qu'une ruse & un détour de l'amour propre, qui veut jouir du bien qu'il trouve dans le peché, & qui remet à l'avenir le renoncement entier qu'il en faut absolument faire, & la peine qu'il y a de le faire.

Voici un mystere de la grace que les pecheurs ne conçoivent pas assez, & qu'il est bon de développer. Quoi qu'il soit vrai de dire, comme l'Ecriture nous l'apprend, que Dieu par un effet de sa miséricorde infinie attend souvent les pecheurs à pénitence; il n'est pas cependant moins constant, qu'il ne les attend pas tous, ni également. S'il a attendu un David, un Saint Pierre, une Madeleine; il n'a pas attendu Coré, Datan & Abiron, & une infinité d'autres qu'il a punis sur le champ, sans leur donner le loisir de se reconnoître; & parmi ceux qu'il a attendus, il n'a pas toujours gardé la même conduite. Il a supporté les uns plus long-temps, les autres moins: il a même déterminé certain nombre de graces, certaine mesure de pechez, certaines occasions favorables; après quoi il n'y a plus, ni temps propre à la pénitence, ni grace forte pour le salut, ni occa-

nous contera en ce temps-là.

Quoi que Dieu soit misericordieux, il est à propos qu'il exerce sa justice sur ceux qui abusent de sa bonté.

La résolution de se convertir ne suffit pas pour être justifié: il faut commencer dès maintenant.

Dieu attend à la vérité, les pecheurs à pénitence; mais il n'attend pas également tout le monde.

tion si favorable à se convertir. D'où l'on peut juger, que puisque le pecheur ignore ce temps, cette mesure, & ces occasions; différer sa conversion, c'est se mettre en danger de ne se convertir jamais.

Pourquoi Dieu, qui a promis le pardon à la penitence, n'a point voulu promettre le temps de la faire.

Comme Dieu, par une bonté ineffable, rapporte toutes choses au salut des hommes, de peur que par le desespoir d'obtenir pardon, ils ne se précipitent aveuglément en toutes sortes de pechez, il en a attaché le pardon à la penitence: mais de peur que l'esperance de ce pardon ne leur fût une occasion de perseverer dans le crime, il n'a pas voulu leur promettre le temps de la faire. S'il n'eût point promis de pardon à ceux qui auroient violé la sainteté de leur Baptême, ceux qui en seroient une fois déchus n'auroient plus gardé de mesures dans leurs desordres. De même, si Dieu offrant le pardon aux hommes, dès qu'ils se seroient convertis, leur eût revelé l'heure de leur mort; cette promesse jointe à cette connoissance, n'auroit servi qu'à les entretenir plus long-temps dans leurs mauvaises habitudes. Puisque Dieu nous a promis de nous attendre à penitence jusqu'à ce temps, auroient-ils dit, rien ne nous presse de hâter si fort notre conversion, nous ne risquons rien de renvoyer au temps de la vieillesse notre penitence. Qu'a donc fait la misericorde divine pour préserver les hommes de ces deux écueils? Elle a établi dans la penitence comme un port favorable pour les premiers, afin qu'ils puissent y reparer leurs pertes après le naufrage; mais pour intimider les seconds qui perseverent dans leurs pechez, Dieu en leur promettant le pardon, ne leur a pas promis le lendemain pour faire penitence.

Il y a une impénitence involontaire, & une autre volontaire.

On meurt dans son peché par une impénitence involontaire, lorsqu'après avoir mené une vie déréglée, on se trouve, sans avoir commis de nouvelles fautes, saisi d'une mort subite, comme d'une apoplexie, ou d'un débordement de cerveau. On y meurt encore, lorsqu'on meurt sans le secours de l'Eglise, & l'administration des Sacremens: on implore le secours d'un Prêtre; & quand ce Prêtre est venu, le malade a perdu le jugement & la parole. Mais outre cette espece d'impénitence involontaire, il y en a une qui est volontaire & affectée; & c'est lors qu'on a conservé à la mort un actuel attachement à sa passion. Quand, par exemple, un impudique ne veut pas se separer de l'objet & de la cause de son peché, quelque remontrance qu'un Confesseur lui fasse; quand un avare s'aperçoit qu'il a du bien d'autrui, & qu'il ne veut pas cependant le restituer; quand un pere qui aime ses enfans, ou qui apprehende de leur déplaire, laisse aux uns & aux autres ce qu'il sçait avoir injustement acquis. C'est enfin quand un pecheur, de quelque condition qu'il soit, pousse son dernier soupir vers l'idole qu'il a adorée, &c.

Un homme peut mourir dans l'impénitence & avoir reçu les Sacremens de l'Eglise.

On pourra peut-être dire: Quand un homme, quelque vie qu'il ait menée, a reçu tous les Sacremens avant que de mourir, qu'il s'est confessé, qu'il a reçu le Viatique, & l'Extrême-Onction; n'y a-t-il pas sujet de croire que mourant là-dessus, il meurt chrétiennement? Je répons que oui; pourvu qu'avec cela, il ait un véritable repentir de ses

pechez, une sincere douleur d'avoir offensé la divine Majesté, une résolution ferme, s'il revient en santé, de ne plus commettre ce qui l'a rendu ennemi de Dieu; mais non pas, si après avoir reçu les Sacremens, il meurt avec ses attachemens criminels. Mais la grace des Sacremens, ajouterez-vous, lui a changé le cœur. Cela ne peut être vrai; puisque les Sacremens, selon la constante Doctrine des Theologiens, n'operent que supposé la disposition interieure des Sujets qui les recoivent. Or les Sacremens ne font pas cette disposition, mais la supposent, pour produire les effets de graces pour lesquels ils ont été instituez. Si, par exemple, le pecheur mourant, n'est vraiment penitent, s'il n'a dans le cœur un véritable regret de sa vie passée, s'il n'est préparé à changer de vie, en cas qu'il recouvre la santé; le Sacrement de Confession lui sera inutile, parce qu'il est seulement pour remettre le peché à ceux qui en ont conçu une suffisante douleur.

L'impénitence finale est sans doute le plus grand de tous les malheurs; & on y peut tomber en deux manieres, & mourir dans son peché; sçavoir, par une impénitence, que les Theologiens appellent formelle, ou par une impénitence qu'ils nomment materielle. L'impénitence formelle, c'est quand un homme est assez endurci dans ses crimes, pour ne vouloir pas s'en repentir, ni en demander pardon, quoi qu'il voye & qu'il sente qu'il est près de mourir, & qu'il sçait infailiblement reprouvé, s'il n'a recours à la misericorde divine. Si ce malheureux nonobstant cela, n'est touché d'aucun repentir, ou s'il ne s'en met pas en peine; ou si desespérant de la bonté divine, il croit qu'il est inutile de recourir à Dieu; ou enfin s'il neglige de se confesser, sur un reste d'esperance qu'il a de recouvrer sa santé, & d'échapper de ce danger: c'est une impénitence formelle, & un nouveau peché ajouté à tous les autres. Si c'est par desespoir, c'est un peché contre le Saint Esprit, qui ne se pardonne ni en cette vie ni en l'autre; & comme dit Saint Jérôme, le seul qui ne se peut pardonner: *Solum crimen est, quod veniam consequi non potest.* Que si c'est seulement par une omission volontaire, c'est un peché contre la charité qu'il se doit à lui-même, étant obligé de se procurer le secours de la penitence dans le danger où il est de son salut. L'impénitence materielle est quand l'omission de la penitence arrive sans un nouveau peché. Un malade, par exemple, a conjuré le Medecin de ne le point flater, & de lui declarer librement l'état de son mal, afin de mettre ordre à sa conscience. Le Medecin l'assure que ce ne sera rien; & là-dessus le malade est surpris de la mort. Il meurt dans l'impénitence, & sera damné: non pour ne s'être pas confessé; mais pour les pechez qu'il a commis, & dont il n'a été ni contrit, ni confessé. D'autres fois cela arrive, quand le moribond a demandé un Confesseur; mais ce Confesseur n'est arrivé, que lorsque le malade n'étoit plus en état & avoit perdu tout sentiment. Il n'y a qu'un acte d'une contrition parfaite, qui le puisse alors garantir de mourir dans l'impénitence.

L'on peut tomber dans l'impénitence finale, ou mourir dans son peché en deux manieres.

PARAGRAPHÉ SIXIÈME.

Les endroits choisis des Livres Spirituels, & des Prédicateurs modernes sur ce sujet.

De la mort dans le péché.

*E*go vado, & in peccato vestro moriemini. De quoi le Fils de Dieu menace-t-il les Juifs? Je me retire de vous, comme vous vous êtes retirés de moi, & vous mourrez dans vos crimes. Il les avertit que leur mort sera jointe à leur péché: comme le dernier accablement de peines, de calamitez & de maledictions; & le plus funeste assemblage des deux plus grands maux, & ensemble de tous les maux, dont la Justice divine puisse venger sa miséricorde outragée. Cette menace, Chrétiens, est aussi-bien pour nous que pour les Juifs. Pecheurs, qui differez de jour en jour votre conversion & votre penitence, vous n'êtes encore que dans l'un de ces deux grands maux, & dont il vous est facile de vous délivrer par la penitence: ne la differez pas; car si la mort vous y surprend, vous y demeurerez pour jamais; & le second mal rendra le premier incurable. *Tiré des Sermons de l'Abbé d'Aubignac.*

C'est une grande témérité de présumer d'avoir le temps de faire penitence, en différant de jour en jour.

Je veux que la penitence n'ait pas moins d'effet, pour nous obtenir le pardon de nos crimes, dans nos derniers jours, que dans nos premières années; mais répondez-moi, je vous prie, qui vous a promis ce délai? avez-vous traité avec Dieu pour avoir ce terme? Sçavez-vous bien l'année de votre mort; en sçavez-vous le jour, en sçavez-vous l'heure? Il faut être, certes, bien téméraire pour présumer ainsi du futur: c'est entreprendre sur l'autorité de Dieu, que de disposer ainsi de l'avenir; il n'y a que lui qui le puisse faire, parce qu'il n'y a que lui seul qui le voye: au lieu que l'homme aveugle, qui ne sçauroit découvrir ce que doit produire le jour de demain, ni même s'il y aura pour lui un jour de demain, a bien peu de raison de reculer ainsi l'ouvrage de son salut, en des années qu'il ne verra peut-être jamais. La mort est un voleur, qui fait son coup dans l'obscurité, qui nous surprend dans le repos, & qui n'avertit jamais de sa venue. Helas! tel peut-être dans sa penitence, a résolu de se convertir à cette fête prochaine, qui n'aura pas assez de vie pour y parvenir; tel peut-être a formé le dessein de le faire plutôt, qui n'a pas encore trois jours à vivre; tel a pris la résolution de commencer dès demain, qui ne verra pas ce jour de demain; tel qui m'écoute, à qui la miséricorde de Dieu ne donnera plus que le reste de cette journée, qu'il achevera peut-être malheureusement, & cette nuit la justice du Ciel lui demandera son ame, & compte de sa vie. *Le même.*

On ne peut présumer qu'on aura le jugement sain sur le fin de ses jours, pour faire penitence.

Quand votre mort ne seroit pas précipitée, & qu'elle seroit accommodée à la foiblesse de l'âge; pouvez-vous présumer que votre raison ne mourra pas devant le corps? Le délire de la fièvre peut suivre celui de votre impenitence; l'assoupissement de vos sens, ordinaire aux malades de cet âge, se peut joindre à celui de votre esprit, & le grand nombre des années, sans aucun autre accident, vous peut remettre au même terme que les enfans. Mais sçachez que la première enfance est incapable de péché, & la seconde qui revient dans la vieillesse, est incapable de penitence. *Le même.*

Je veux que vos dernières années soient

Tom. II.

exemptes de toutes les infirmités qui accompagnent la vieillesse; je veux que vous ayez allez de liberté d'esprit, pour crier à Dieu: j'ai péché contre le Ciel, & contre vous, Père de miséricorde! qui vous peut répondre de l'acceptation de Dieu, & que ce repentir vous soit utile? Quoi! après avoir prostitué les plus beaux jours de votre vie, dans toutes sortes d'iniquitez, après avoir consacré tant d'années aux idoles du monde; après avoir profané tant de grâces de Dieu, & méprisé ses miséricordes; vous osez bien vous promettre qu'il recevra pour payement de tant de dettes, un repentir foible, & de peu de durée? Certes, vous pourrez bien être trompez. Quand l'impuissance ne vous permettra plus de mal faire, quand la nécessité de renoncer à la vie, aussi-bien qu'aux desordres de la vie, quand la foiblesse du corps retranchera seule à votre ame, l'exécution de ses coupables desirs, quand vous vous repentirez plutôt de ne pouvoir plus pecher que d'avoir péché; vous pensez que Dieu vous pardonne? Jetez les yeux sur Esau, jetez-les sur Antiochus; ils demandèrent l'un & l'autre à Dieu, la grace de penitence, & même avec larmes, sôûpirs & gemissemens; & Dieu ne la voulut accorder ni à l'un ni à l'autre; la miséricorde étoit lassée, & la justice irritée. *Le même.*

On ne peut se promettre, que notre penitence longtemps différée sera reçue de Dieu.

Si dans nos dernières années, nous courons fortune de n'avoir qu'un repentir inutile; que dirons-nous de celui qui vient au dernier moment de la vie? Vous imaginez-vous, que la penitence d'un homme moribond soit assurément telle que Dieu la demande? Pour moi, j'avoue, que j'ai bien de la peine à me le persuader. Une ame troublée des approches de la mort, mal-aisément se trouve assez libre, pour faire une action méritoire devant Dieu. Les gemissemens & les plaintes d'un homme qui va mourir, sont plutôt les effets de sa douleur, que de l'amour de son Dieu; & quand il se repent de sa mauvaise vie, c'est plutôt parce qu'elle est cause de sa maladie & de sa mort, que pour avoir violé les loix de son Créateur. Je sçai bien que dans ces occasions, il y en a qui promettent tout à l'apparence extérieure d'une contrition mourante, pourvu qu'on donne à l'Eglise, une partie des grands biens qu'on a volez, ou pourvu qu'on rende une partie des richesses dont on ne sçauroit plus jouir, ou qu'on fasse quelque mine de reconciliation, quand il faut perdre nécessairement les moyens & les desirs de se venger. Je ne veux pas décider absolument de ce qui peut arriver d'une telle penitence: mais j'ose bien vous assurer qu'il est tres-perilleux de se fier là-dessus, & d'attendre son salut éternel par cette voye. *Le même.*

La penitence à la mort est ordinairement inutile.

Vocavi & remisisti, ego autem in iniquitate vestra ridebo, & subsannabo vos. C'est en même temps, un reproche, & une menace, que Dieu fait aux pecheurs. J'ai attendu, leur dit-il, ce temps que vous me demandiez; j'ai laissé évaporer cette fougue de la jeunesse, que vous alleguiez pour excuse; j'ai laissé ralentir le feu de vos passions; je pouvois, au même moment, que vous vous retiriez

Dieu, & après avoir long-temps attendu un pecheur, l'abandonne ordinairement à la mort, & ne l'écoute point alors.

de moi, vous abandonner à mon tour; cependant j'ai eu pitié de vous, & de votre foiblesse; j'ai différé & remis cet abandon trop juste à un terme plus long; je vous ai suivi jusqu'à la Fête la plus proche, comme vous le demandiez. J'espérois que vous reviendriez à moi, que vous feriez quelque chose pour votre salut: cependant vous n'avez rien fait de ce que vous promettiez. Mes Prédicateurs ont parlé avec tout le zèle, que ma gloire & votre salut leur ont inspiré; les Ministres de la pénitence vous ont attendus dans les Tribunaux sacrez; les tresors de mes grâces & de l'Eglise ont été ouverts pour tous les pecheurs; en un mot, je vous ai attendu pour operer la justice; *Expectavi ut faceret iudicium*: mais quel a été le fruit & le succès de mon attente? *Et ecce iniquitas*: c'a été l'iniquité; un jour de pénitence, & des années de crimes; une Confession vague, & faite à la hâte, & mille rechûtes pendant tout le reste de la vie; quelque legere aumône, après mille rapines: *Et ecce iniquitas*. Vous avez méprisé mes grâces, mes avertissemens, mes menaces. *Ego autem in interitu vestro ridebo, & subsannabo vos*. Tiré d'un Sermon, sur l'endurcissement, attribué au Pere Massillon.

Isaïa 5.

Il ne faut pas compter sur les apparences d'un pecheur contrit à la mort.

Mais, dira-t-on, on a vû à la mort des pecheurs obstinez, scandaleux, gemir, soupirer, coller leurs lèvres sur l'image de Jesus-Christ expirant sur la Croix: sans doute, qu'ils ont mis à profit pour le Ciel, au moins les derniers de leurs momens. Ah! Messieurs, si peu indulgens pour nos freres en tout le reste, qui peut nous avoir inspiré pour eux de si favorables jugemens? qui peut nous garantir leur pénitence? Quelques discours édifians? Et depuis quand peut-on compter sur la sincerité du cœur, par les sentimens de la bouche? on garde les bienséances du monde jusques dans le lit de la mort. Alors il sied bien de paroître Chrétien; c'est une consolation qu'il faut donner à toute une famille explorée, c'est un rôle qu'il faut jouer. On fait à Dieu des protestations, avec la même sincerité, qu'on en faisoit autrefois à l'infortunée personne qu'on vouloit seduire. Mais pourquoi donc, sur des signes si équivoques, l'Eglise accorde-t-elle aux pecheurs, les Sacremens des justes, & la sepulture des fideles? C'est que cette mere charitable, qui ne juge pas de l'interieur de ses enfans, interprete ces signes en bonne part, & croit que le Seigneur peut s'être servi du domaine absolu qu'il a sur les cœurs, pour toucher efficacement ce pecheur expirant; & qu'elle ne veut épargner ni soin ni précaution de son côté pour lui: mais elle ne compte point pour cela, sur ces marques de pénitence données seulement à la mort. *Sermon manuscrit*.

Il est même dangereux de différer la pénitence jusqu'à la mort, il est donc dangereux de la différer un seul moment.

S'il est dangereux de différer la pénitence jusqu'à la mort, il est donc dangereux de la différer un seul moment. Hé! qui sçait le terme, que le Seigneur a prescrit à la carriere que nous courons! malgré la jeunesse & la santé, de combien d'accidens sommes-nous menacés? Une surprise peut nous faire mourir tout-à-coup impenitens; une maladie survenue au milieu du plaisir, causée peut-être par l'intemperance, étendra dans peu un coupable sur le lit de sa douleur! alors on verra un pecheur déclaré, devenir un penitent hypocrite. De combien sommes-nous éloignés de ces funestes instans? Nous

n'en sçavons rien, & nous vivons sans précaution! *Le même*.

Cette habitude de nonchalance de penser à son salut, que les pecheurs ont contractée, dure toujours; ce qu'ils diseroient d'année en année, ils le diffèrent de semaine en semaine, & de jour en jour: & sans qu'ils s'en apperçoivent, ils sont enveloppez dans les filets de la mort, & submergez dans cette tempête. Ils ne peuvent pas même dans une longue maladie, pourvoir aux affaires de leur famille; il n'est pas par conséquent fort probable, qu'ils travailleront à celle de leur conscience. Ils laissent malgré eux des enfans dans l'embarras, & une femme sans consolation; il y a beaucoup d'apparence, qu'ils n'en auront pas eux-mêmes, dans l'affaire la plus épineuse, & la plus difficile. Quelque soin qu'ils aient eu, quelques mesures qu'ils aient prises, on voit souvent que les précautions dont ils se sont servis, leur ont été inutiles; nulle apparence donc, qu'après avoir vécu dans une négligence perpetuelle des choses qui les regardent uniquement, ils ne se trompent pas: & si par malheur ils se trompent, que deviendront-ils? C'est pourquoi le Saint Esprit nous avertit dans le Livre de l'Ecclesiastique, de ne pas différer notre conversion de jour en jour, & de ne pas remettre, comme nous avons toujours fait, notre pénitence; de nous servir du temps & de la grace que Dieu nous offre, de peur qu'un jour nous n'ayons plus ce moment de salut, & que la prudence & la sagesse, & les secours mêmes extérieurs ne nous manquent. *Autre Sermon manuscrit*.

Quoi! un homme du monde, un homme qui aura peut-être consumé toute sa vie dans l'embarras des affaires, qui n'aura aimé que les choses de la terre, pourra prudemment esperer de pouvoir se bien disposer à la mort: principalement si son âge & ses infirmités font, que réfléchissant sur ce qui lui peut rester de vie, il ne trouve en soi qu'une réponse de mort, pour user de l'expression de S. Paul; c'est-à-dire, une assurance d'une mort prochaine? Non; présomption & folie, que cette esperance: il faut qu'il y ait un intervalle entre le temps des affaires de cette vie, & le jour de la mort. Que diriez-vous d'un Commandant de Vaisseau, qui ne songeroit à voir si ses cables & ses ancres sont en état, que lorsqu'il se verroit battu de la tempête, & menacé du naufrage? d'un Gouverneur de Place, qui ne penseroit à reparer ses brèches, & à se pourvoir de munitions & de vivres, que lorsqu'elle seroit investie, & que l'ennemi ouvriroit la tranchée? ou d'un œconome, qui attendroit à marquer ses mises & ses receptes, qu'il fût appelé pour rendre ses comptes? Or qu'est-ce que la mort? Si nous en croyons les saintes Lettres, c'est une navigation perilleuse, où l'on passe du temps à l'éternité, parmi les tempêtes & les écueils; c'est un rude siège, où l'ame se trouve en un moment investie, & environnée d'ennemis; c'est une assignation de compte, où l'homme a à rendre raison de tous les mouvemens de sa vie, de toutes ses paroles, de toutes ses pensées, & de toutes ses actions. *Le Pere Gegou, Livre de la Préparation à la mort*.

Accordons, si vous voulez, à un homme qu'il ne mourra point subitement: quelle apparence toutefois de croire que dans ces der-

Ceux qui ont accoutumé de différer leur conversion d'année en année, diffèrent encore de jour en jour à la mort.

C'est une présomption que d'esperer de faire pénitence à la fin de la vie, & de négliger les moyens.

Prov. 1.

Luc. 19.

Luc. 16.

Les douleurs de la maladie empêchent

de se préparer à bien mourir.

nieres extrêmité, il soit capable de se disposer à bien mourir ! Un léger accès de fièvre, une douleur de tête, tant soit peu violente : voilà un homme incapable de penser à autre chose qu'à son mal ; la douleur en quelque part qu'on la souffre emportant toute l'application de l'esprit & des sens, pour chercher du soulagement, ou pour se plaindre. Et on voudroit néanmoins se persuader, qu'un malade parmi les langueurs, & les foiblesses, qui accompagnent toutes les grandes maladies ; qu'un homme accablé de douleurs, rempli de tristesse & d'ennui, & qui de quelque côté qu'il tourne les yeux, se voit environné de sujets de crainte & d'inquiétudes : & on voudroit, dis-je, se persuader qu'un malade, dans une si grande confusion de pensées, soit capable de s'appliquer à tous les exercices de vertu & de piété, qui sont nécessaires pour se disposer à une sainte mort ? Y a-t-il donc un aveuglement dans le monde, si ce sentiment n'en est pas un extrême ? *Le même.*

Dieu se lasse de nous attendre.

Dieu se rebute de nous attendre, sa patience se lasse. Il est le premier à nous offrir sa grace, & son amour ; il nous tend une main secourable pour nous retirer du précipice où nous sommes tombez ; il nous fait entrevoir notre malheur ; & le danger où nous sommes de nous perdre sans ressource ; il tente toutes sortes de voyes, la douceur, la rigueur, pour nous ramener à lui ; mais après toutes ces longueurs, si nous n'en profitons pas, il éclate, il tonne, il foudroye, il retire ses grâces ; ou il ne nous en donne que de foibles. Nous avons remis notre conversion au dernier de nos jours ; mais une mort imprévue nous enleve du monde, & nous expose à la colere, & à la vengeance de Dieu. *Auteur anonyme.*

De ceux qui diffèrent à se convertir sous prétexte de leurs affaires.

Ce qui retarde la conversion detant de pecheurs, c'est qu'ils veulent attendre à se convertir qu'ils soient libres de tous les empêchemens, de toutes les affaires qui les retiennent dans le monde. Quand je serai délivré de ce procès, dit l'un : quand je serai débarassé, dit un autre, des soins de mes emplois, & de mes biens ; quand j'aurai mis ordre à ma famille, quand j'aurai pourvu mes enfans, quand j'aurai fait un petit fond pour la vieillesse, alors je penserai à me convertir ; & à faire penitence. Voilà comme on parle dans le monde : vous voulez attendre que vous soyez libres de tous ces embarras du siècle, libres de toutes affaires temporelles ? Vous vous abusez pecheurs, aveugles : vous ne viendrez jamais à cette pleine liberté d'esprit, à ce dégagement de toutes choses, & vous serez toujours esclaves de ces habitudes qui vous entraînent, & qui se fortifient de plus en plus. Ainsi voulez-vous sortir de l'état où vous êtes ; ne tardez pas un moment, quand la voix de Dieu vous appelle : quoi que vous soyez encore attachez aux biens de la terre, que vous teniez à la corruption du siècle, que vous soyez encore possédez par une passion qui vous domine ; écoutez Jésus-Christ qui vous parle, & dès que vous entendrez sa voix, sortez de votre peché, comme Lazare de son tombeau. Sans cela vous ne vous convertirez peut-être jamais. *Attribué au Pere Massillon, Sermon de l'Habitude.*

Sur le même sujet.

Mais, me direz-vous, allez d'autres difficultés m'arrêtent & m'empêchent de sortir du mauvais état où je suis : que ferai-je pour

ma conversion, pendant que je demeurerai attaché au monde ? quel soin puis-je apporter à l'affaire de mon salut, pendant que j'ai l'esprit occupé de celles du siècle ? Voilà, Messieurs, comme on parle : mais langage qui ne produit jamais rien de bon, parce que ces affaires qu'on espere quitter, se succèdent toujours les unes aux autres. A peine est-on sorti de certains plaisirs, de certains amusemens, de certains engagements d'un âge, qu'on entre dans les intrigues, dans les affaires, dans les embarras d'un autre ; & l'on ne pourra trouver dans un âge plus avancé, plus de liberté d'esprit, & de détachement de cœur, qu'on en trouve dans la jeunesse, où tout enchante, où tout retient au monde. En quelque état que vous soyez, vos dispositions sont toujours mauvaises, & vous avez toujours de nouvelles excuses, qui vous empêchent de vous convertir. Aujourd'hui on est trop chagrin pour songer à rompre cet engagement qui nous fait tant de plaisir ; demain on est trop dissipé pour faire attention à une affaire si sérieuse. Après cela, on devient trop indifférent pour son salut, parce qu'on a trop long-temps aimé le peché. Quand on se croit libre de tout, c'est alors qu'une affaire nouvelle survient, qui rejette encore pour quelque temps la conversion & la penitence. *Le même.*

Je vous entens, mon cher Auditeur : Il viendra un temps, dites-vous, auquel vous renoncerez tout-à-fait à vos engagements, où vous romprez vos liens, où vous retournerez en grace avec votre Dieu : l'on n'est pas toujours emporté par les mêmes passions, & il ne faut qu'un bon moment pour changer. Vous envilagez la défaire de vos ennemis, comme aisée, & vous ne doutez point de la victoire, dès que vous voudrez songer à tout. Infortuné que vous êtes ! ne pourrais-je pas vous appliquer ce que l'Écriture dit de Samsou : *Egređiar sicut ante feci, & me excutiam; Judic. 16. nesciens quod recessisset ab eo Dominus.* Vous ne tenez ce langage, que parce que vous ne vous connoissez pas. On vous a coupé ces cheveux, en quoi consista votre force, & vous l'ignorez : *Dalila a sçu votre secret, & vous n'êtes plus ce que vous étiez. Allez, allez, fâtez-vous tant qu'il vous plaira. Vous dites : Egređiar sicut ante feci. Je ne vous crois point ; & cette fausse confiance me sera une preuve évidente de votre perte. Dieu se retirera ; & n'étant plus avec vous ; que pourrez-vous faire, & que ne devez-vous pas craindre ? Sermon manuscrit du P. Etienne Chamillard.*

Il viendra un temps, auquel quand vous voudrez vous convertir, peut-être que vous ne le pouvez.

Peut-être que ce jour viendra, auquel vous ferez votre penitence : mais peut-être aussi ne viendra-t-il pas. Ah ! mon frere, s'écrie ici l'éloquent S. Chrysostome, y pensez-vous, quand vous dites, peut-être, sur le sujet dont il s'agit ? Peut-être, où il s'agit de votre salut ! peut-être, où il s'agit de votre ame ! peut-être, où il s'agit de votre éternité ! Peut-être serai-je damné, peut-être ne le serai-je pas. O terrible & affreux peut-être ! ô effrayante alternative ! ô redoutable incertitude ! *Le P. d'Orleans, Sermon de la conversion.*

On s'attend son salut en différant toujours.

Quoi ! dans ces courts momens d'un homme mourant, examiner, détester, expier, reparer les pechez d'une vie longue & abandonnée à toutes sortes de dérèglemens ? Quoi ! tout d'un coup changer d'idées, d'inclinations, de sentimens ! amortir de grandes passions, rompre de forts attachemens, ar-

Combien il est difficile de changer tout d'un coup à la mort.

rêter de violens desirs, étouffer des haines inveterées, résister au poids des habitudes, rompre le cours de tous ses penchans; perdre en un moment, & l'estime & le goût des choses du monde, & n'en avoir plus que pour le Ciel! Ah! c'est ce qui sans miracle ne se fait, ni ne se peut faire. *Le même.*

Le temps de se convertir, & de faire pénitence, est le temps auquel Dieu nous appelle.

Vous voyez, Chrétiens, qu'il y a un temps de se convertir & de faire pénitence, lequel si on laisse une fois passer, on a peu de sujet de se promettre miséricorde. Dieu souffre un temps, il souffre long-temps; mais il ne souffre pas toujours. Comme il y a des jours de patience, où il supporte les pecheurs, il y a aussi un jour de colere, & du juste jugement de Dieu; & ce jour est ordinairement celui de notre mort, comme il nous en avertit lui-même. L'occasion est passée, le temps favorable s'est écoulé, & nous l'avons laissé échapper par notre negligence, & par nos retardemens éternels: l'heure de moissonner est venuë. C'est pourquoi le Prophete Isâie disoit: Cherchez Dieu, pendant qu'il se trouve. Et quand est-ce qu'il est prêt? C'est lorsqu'il parle à nous, & qu'il nous fait entendre sa voix: c'est le vrai temps de le chercher. Mais si nous laissons échapper ce temps, cette occasion; peut-être qu'en vain nous l'invoquerions, en vain nous courrions les déserts, les mers, les montagnes pour le rencontrer: *Quæretis me, & non invenietis.*

Joann. 7.

Auteur anonyme.

Dieu n'a pas promis d'attendre toujours les pecheurs à pénitence.

Pecheur, qui diffères sans cesse ta pénitence! la Piscine de l'Evangile est une figure qui pronostique ton malheur! Tu prétextes sans cesse des délais & des remises, & tu diffères de jour en jour ta pénitence; mais sçache que l'Ange ne remuë pas toujours l'eau de la Piscine, sçache que la grace de la pénitence ne se présente pas toujours. Elle t'a plusieurs fois appellé, elle t'a plusieurs fois sollicité de recourir à la miséricorde de Dieu: mais elle ne t'appellera & ne te sollicitera pas toujours. Et quand même elle vous appellera; quoi que cet Ange remuë votre conscience, vous ferez si foible, que vous ne ferez que vous traîner au bord de cette Piscine; & quand vous y serez arrivé, vous y rouverez tant de gens qui vous empêcheront de vous y jeter, que vous n'y songerez plus. *Sermon manuscrit.*

Dieu comme Maître de ses grâces, ne nous les donne pas quand nous voulons, mais quand il lui plaît. Joann. 3.

Il n'est rien de si libre, que la miséricorde de Dieu dans la disposition de ses grâces. En effet l'esprit de Dieu souffle où il veut: *Spiritus ubi vult spirat.* C'est pour cela qu'il faut écouter la voix de la grace, lorsqu'elle parle au cœur; parce qu'on ne sçait pas où elle va, ni d'où elle vient: *Vocem ejus audis, & nescis unde veniat, aut quò vadat.* Ne dites donc pas, que vous vous convertirez quand vous voudrez; cela ne dépend pas de vous: mais de la grace, qui est libre, & qui agit librement. Comme Dieu est le maître de ses grâces, il les partage inégalement & comme il veut: *Dividens singulis prout vult.* Et Saint Chrysostome dit, que Dieu agit en Maître & en Souverain, quand il distribue ses grâces: il les donne à qui il veut, & quand il veut: *Cui vult, & quando vult, dat gratiam.* Comme il agit en Maître, il agit avec inégalité; il ne traite pas les pecheurs, comme il traite les justes. Il n'abandonne jamais les justes qu'après qu'ils l'ont abandonné, & par conséquent il leur donne la grace tandis qu'ils lui sont fideles: mais il ne traite pas de la sorte

1. ad Cor. 12.

les pecheurs; tantôt il leur fait miséricorde, tantôt il les endure: *Cujus vult misereatur, & quem vult indurat.* C'est donc une présomption de s'attendre qu'on aura la grace de se convertir, & de faire pénitence, au temps que l'on aura fixé & déterminé. *Le même.*

Ad Rem. 9.

Quand Dieu s'est souvent présenté à un pecheur, & que le pecheur a opiniâtement résisté à ses grâces, ce malheureux ne le trouve plus quand il le cherche: *Quæretis me, & non invenietis:* c'est la menace qu'il fait lui-même. Hé quoi! pendant toute votre vie, vous n'avez cherché que les plaisirs du corps; & à votre mort vous prétendez trouver la grace de la pénitence? Vous n'avez cherché que les biens de la terre; & à votre mort vous prétendriez trouver les biens du Ciel? Pendant votre vie vous n'avez soupiré, qu'après les douceurs du monde; & à votre mort vous prétendez trouver celles du Paradis? Quelle étrange conduite, & quel pitoyable aveuglement! *Autre Sermon manuscrit, sur l'impenitence finale.*

Un pecheur ne trouvera pas Dieu à la mort, quand il le cherchera. Joann. 7.

Que ceux-là sont insensés, qui rejettent à la dernière heure de leur vie, tout le soin de leur éternité; & qui croient que dans les frayeurs des jugemens de Dieu, devant qui il faudra paroître bientôt, à la vûe des supplices de l'Enfer, où ils sont prêts de tomber, & parmi les douleurs qui separent l'âme du corps, ils pourront penser comme ils doivent à l'affaire de leur salut! Comment aimeront-ils de tout leur cœur, celui qu'ils n'ont point aimé pendant la vie, & sans l'amour duquel ils ne peuvent être sauvés? *Auteur anonyme.*

C'est une grande imprudence d'attendre à la mort de penser à son salut.

Il n'arrive que trop souvent que celui qui durant sa vie n'a pensé, ni à Dieu, ni à son salut, & qui a toujours négligé de se disposer à bien mourir, n'est plus en état de profiter des bons avis qu'on lui donne, & des exhortations qu'on lui fait. Le Prêtre qui l'assisté, dit des merveilles au chevet du lit; il donne des avis; il suggere des moyens salutaires pour vaincre les tentations du démon: mais il n'est pas temps d'apprendre à combattre, quand on est aux prises avec l'ennemi. Le malade ne comprend rien à ce qu'on lui dit: il repete bien quelquefois les mêmes paroles; mais c'est la bouche qui les repete, elles n'ont pu pénétrer jusqu'au cœur. En un mot, il est perdu, avant qu'il ait pu mettre en usage les bons conseils qu'on lui donne. Mais n'est-il pas bien digne de son malheur? quelle imprudence de s'être exposé à un danger si effroyable! d'avoir affaire à un si redoutable ennemi, & attendre justement l'heure du combat, pour apprendre à parer à ses coups, & à se défendre de ses ruses! *Le P. de la Colombiere, Sermon cinquième sur la nécessité de se préparer à la mort.*

Souvent le moribond ne conçoit pas ce qu'on lui dit, quand on l'exhorte à demander pardon à Dieu.

Lorsque nous avons conçu qu'il est important de se préparer à bien mourir, c'est un artifice du démon de nous porter à renvoyer cette préparation aux derniers momens de la vie: mais c'est un artifice si grossier, que c'est merveille que tant d'habiles gens s'y laissent surprendre. Nous voulons attendre le temps de la mort, pour nous disposer à faire une bonne mort: mais qui nous a dit, qu'alors nous aurons du temps pour cette préparation? De plus, quand nous serions assurés de quelques momens, ce peu de temps pourroit-il suffire pour tout ce que nous y renvoyons? & quand nous en aurions assez pour toutes choses, est-ce un

C'est une grande imprudence de réserver à la mort, à se préparer à bien mourir.

temps propre à faire quoi que ce soit? Ce temps est incertain, il est court, il est mauvais: est-ce être sage, que de le réserver pour nos affaires les plus importantes? *Le même.*

Quand même on ne seroit point surpris de la mort, on n'a pas assez de temps pour faire ce qui est nécessaire, quand on a différé jusques-là.

Quand je supposerois avec les plus présomptueux, qu'il n'y a point de surprise à craindre; je dis que le temps que vous aurez à la mort ne suffira pas pour vous préparer à bien mourir. Car enfin vous sçavez que ce n'est pas ordinairement par les premières atteintes, que la maladie dont on meurt se distingue des autres qui arrivent pendant la vie. On est quelques jours qu'on ne craint encore rien, & par conséquent on ne pense point à se préparer. Le peril se découvre ensuite; mais il n'est pas d'abord si visible qu'il ne reste quelque esperance: on ne songe qu'aux moyens de guerir bientôt. C'est le temps des Medecins; toute la famille est incessamment occupée autour du malade à exécuter leurs ordonnances: jugez si le malade n'a pas lui-même assez à faire, à souffrir l'application, & l'operation de tant de remedes. Enfin toute la Medecine s'étant épuisée inutilement, on l'avertit de se disposer à la mort: c'est quelquefois vingt-quatre heures de temps avant qu'il expire; & souvent beaucoup moins avant qu'il perde le jugement, & l'usage de la parole. Dans ce petit espace de temps, il faut faire un Testament, donner les ordres pour les obseques, regler les affaires domestiques. Pour faire toutes ces choses, en pleine santé, on auroit besoin de plusieurs jours, & d'un fort grand loisir: comment donc, quelques heures suffiront-elles à une personne qui se meurt, & qui avec cela, doit mettre ordre aux affaires de sa conscience, auxquelles il a toujours différé de penser pendant sa vie? Tout cela se peut-il bien faire en si peu de temps? ou plutôt peut-on ne pas mal faire toutes ces choses, en un temps, où l'on a si peu de force, si peu de connoissance, si peu de memoire, & où le sentiment des douleurs, dont le corps est accablé, attire à soi toute l'application de l'ame, selon cette parole de Saint Augustin: *Illic raptus intentio mentis, ubi est vis doloris?* *Le même.*

Le trouble & la confusion où est une ame, qui s'attend à se préparer à la mort, quand il faut mourir.

Un homme est alors au même état, où se trouve une Ville étroitement assiégée, & rudement battuë par les ennemis. Toutes les fonctions civiles y sont suspendues, les Cours de Justice, les Academies de Lettres, le Commerce, les Arts, tout cesse durant cette calamité; tout le monde court aux brèches & sur les remparts, où le peril commun les appelle. Ainsi une personne assiégée de douleurs à la mort, pour me servir de l'expression du Prophete; cette personne, dis-je, ne songe qu'à ses douleurs: son ame est toute entiere aux parties qui souffrent le plus; c'est là qu'elle fait tous ses efforts pour repousser l'ennemi qui est prêt de se rendre maître de la place. En ce temps là, elle ne voit plus, elle n'entend plus, elle ne sent plus que son mal; en ce temps-là, on n'ose plus l'entretenir de mille affaires importantes: & cependant c'est le temps réservé pour la grande, pour l'unique affaire, pour l'affaire où il s'agit de tout pour l'éternité. Malheur à moi, si je suis si mal avisé que d'en user de la sorte! Malheur à moi, si je differe jusqu'à l'extrémité de la vie, ce qui doit être l'occupation de toute la vie! *Le même.*

La fausse confiance

Cette fausse confiance, qui espere contre toute esperance, qui remet sans scrupule l'af-

faire du salut à un temps plus favorable; & qui ne craint point de le manquer en différant de la sorte; cette fausse confiance, qui se calme sur une conversion à venir; sans rien faire pour l'operer, qui ne retire point d'autre fruit de la grace, qu'une vaine promesse de lui être plus fidelle à l'avenir; cette fausse confiance, dis-je, est l'écueil de la conversion, la source funeste de l'impenitence, & la fatale illusion dont le demon se sert pour rendre inutiles toutes les bonnes resolutions: & je suis persuadé, que cette fausse confiance damne presque tous les pecheurs. *Sermon attribué au Pere Massillon, sur la fausse confiance des pecheurs.*

de se convertir un jour, conduit à l'impenitence.

Ces mysteres touchans que l'Eglise va exposer à votre pieté en ces jours de penitence, ont peut-être réveillé dans le cœur de la plupart d'entre vous, des sentimens de conversion, & produit peut-être quelques desirs d'une vie plus chrétienne: mille fois vous vous êtes sentis émûs, touchés, contrits, ébranlez, & déterminez sur un changement de vie. Mais à ces heureux mouvemens de la grace, vos passions encore maîtresses de votre cœur & de votre volonté, ont arrêté vos desirs, en opposant que ce temps n'est pas encore celui du salut; que le feu d'une jeunesse vigoureuse, ou l'embaras d'affaires trop pressantes ne vous permet pas de travailler tout de bon à votre conversion; qu'il viendra un temps, & des occasions plus favorables à votre salut. Or ces vains prétextes, & ces obstacles imaginaires vous attireront peut-être un jour le funeste malheur dont le Fils de Dieu menaçoit les Juifs: *Moriemini in peccatis vestris.* Vous mourrez sans avoir exécuté ces bonnes resolutions, & par conséquent dans l'impenitence. *Le même.*

Vains prétextes qui pour différer notre conversion, nous exposent au malheur dont le Sauveur menaça les Juifs.

Dites-moi, pecheurs, qui differez ainsi de jour en jour, sur quoi pouvez-vous vous flater que vous sortirez de cet état funeste? Pour moi, je dis, qu'il est bien douteux, si vous vous convertirez à la mort, ou si vous mourrez dans votre peché: car vous devez sçavoir que les desirs ne convertissent personne, quand ils demeurent de simples desirs sans en venir aux effets. Mais quand vous douteriez en quel état vous mourrez, quoi que vous viviez pecheurs, seroit-il de la prudence de demeurer sur ce doute, dans un état malheureux dont vous ne pourrez jamais sortir de vous-mêmes, si une grace extraordinaire ne vous en retire? Toujours balançant entre l'esperance & la crainte, flottant entre deux partis, attendant une décision sur votre destinée; pouvez-vous quitter le parti le plus seur, qui est de sortir de l'état où vous ne voudriez pas mourir? Quand il n'y auroit pas pour vous plus de sujet de craindre que d'esperer, seriez-vous sage de demeurer dans le calme? Mais il s'en faut bien que les choses ne soient égales pour vous: vous avez infiniment à craindre, & tres-peu à esperer; tout ce qui peut vous faire souvenir de ces deux propositions si contraires: Mourrai-je dans le peché? n'y mourrai-je pas? doit vous troubler, & vous faire prendre le parti le plus seur. Or ce premier parti est bien plus certain, pour un homme qui vit dans le peché. Car vous le sçavez, que vos propres forces ne suffisent point pour vous faire sortir du peché: il vous faut un secours divin & extraordinaire, dont personne ne se peut flater; au lieu que vous n'avez besoin que de vous,

Joan. 7. 8.

Dans l'incertitude si le pecheur qui differe la conversion, se convertira jamais, il est temeraire & imprudent, s'il ne se convertit présentement.

mêmes pour demeurer dans votre péché. *Le même.*

Combien est vaine la confiance des pecheurs qui disent leur conversion, & comptent sur la grace de Dieu.

Je sçai qu'il ne faut pas desespérer de son salut, quelque grand pecheur qu'on soit: mais l'humble confiance ne compte sur rien, & fait tout ce qu'elle peut: vous au contraire, vous comptez sur tout, sans rien entreprendre. L'humble confiance est la ressource des pecheurs, & vous en faites l'excès de vos crimes: l'humble confiance attend en tremblant, & dans l'amertume de son cœur, le pardon de ses fautes; & vous l'attendez froidement dans un inutile repentir, que vous ne ferez peut-être jamais, ou que vous ferez trop tard. Je sçai que le repentir n'a jamais déplu à Dieu: mais il est un temps où nous devons le croire inutile; & la confiance que nous fondons sur ce repentir, présomptueuse & criminelle. C'est lors que nous espérons lâchement & temerairement, en attendant des conjonctures plus heureuses, sans faire aucun effort pour le présent. C'est là cette fatale erreur, où vivent la plupart des pecheurs; & c'est une illusion trompeuse, dont le demon se sert le plus souvent, pour combattre les sentimens de salut dans une ame. *Le même.*

C'est en vain que celui qui diffère sa conversion attend un temps plus favorable pour cela.

Quoi donc! lorsque vous vous promettez que dans un autre temps Dieu vous fera miséricorde, vous croyez qu'il changera votre cœur? Mais pourquoi comptez-vous plus sur l'avenir que sur le présent? votre cœur sera-t-il plus disposé à la pénitence? Et quel sujet avez-vous de croire que les occasions seront plus favorables! Trouverez-vous dans ce cœur plus de disposition à rompre des chaînes, que le temps passé, & le temps à venir auront fortifiées? des liens formés par la suite de l'habitude, ne seront-ils pas plus difficiles à rompre? Pourrez-vous plus facilement résister à un torrent qui sera enflé par une quantité d'eaux amassées depuis longtemps? Pourrez-vous plus aisément tenir contre une pente, que la longueur des années aura faite, & qu'on ne pourra plus redresser? Etes-vous responsable de ces circonstances, que vous prétendez devoir être plus favorables avec le temps? Vous ne différez votre conversion, que parce qu'il vous en coûteroit trop de la faire à présent: mais vous en coûtera-t-il moins à l'avenir, que vous serez plus endurci dans le crime? Vous croyez que plus cette plante grossira, plus vous aurez de facilité à la plier! que plus cette playe sera envenimée, moins vous aurez de peine à la guérir! Est-il rien de plus insensé? Vous attendez des temps de pénitence plus favorables; & vous ne voyez pas que c'est le temps même qui vous ôtera toute facilité de la faire. *Le même.*

C'est une vaine confiance que de différer sa conversion, dans l'espérance qu'on obtiendra miséricorde de la mort.

Il est certain que l'ordre de la divine Sagesse ne peut être justifié, si le pecheur est en droit de compter toujours sur la miséricorde de son Dieu: & si cette miséricorde s'accommodoit en tout temps, à la fausse confiance du pecheur; il suffiroit d'avoir un desir de conversion; pour être en droit de vouloir l'obtenir à la mort. Le juste qui mortifie ses sens, pour obtenir le don de la persévérance finale, n'auroit donc rien au-dessus du pecheur endurci & obstiné, qui ne fait rien pour la mériter? il seroit donc indifférent à tous les hommes de marcher dans les voyes de l'innocence, ou de courir sans cesse dans les voyes égarées jusqu'à la fin de la vie? le sort

des uns & des autres seroit égal? Ce seroit donc une folie de porter le joug du Seigneur, dès sa tendre jeunesse, puisqu'on ne différencieroit en rien de ceux qui attendroient grace à la mort. Le repentir renvoyé à la fin de la vie, seroit donc une sage conduite de la meilleure politique, & l'Eglise, en ordonnant des pratiques de pénitence, & des exercices de piété, en nous excitant à la fréquentation des Sacramens, ne seroit qu'amuser les pecheurs. *Le même.*

Non seulement le pecheur, qui présume de sa conversion, en la différant de jour en jour, tombe dans une incertitude affreuse de son salut; mais dans une certitude manifeste de sa perte. Car vous attendez que Dieu vous convertisse: & comment l'attendez-vous? en multipliant vos crimes, en négligeant tous les moyens de salut, que sa parole, les Sacramens, & ses Ministres vous offrent; en ne changeant rien à la conduite de votre vie, & au dérèglement de vos mœurs. Comment donc vous abuser ainsi sur vos desordres, en attendant que la grace seule vous en délivre, sans y apporter aucun soin de votre part? La grace que vous attendez au milieu de vos desordres, est le fruit des larmes, des soupirs, & des violences qu'on se fait; elle veut être long-temps demandée, désirée, recherchée: Or la demandez-vous sans cesse? sollicitiez-vous le Seigneur de vous l'accorder? faites-vous votre possible pour l'attirer sur vous? Vous dites plutôt à Dieu avec une temeraire confiance: Seigneur, j'espère que vous me convertirez; qu'un jour viendra que vous romprez mes funestes liens, que vous me défendrez contre les ennemis de mon salut, & que vous me retirerez de l'abîme où je suis, par vos grandes miséricordes. Insensé que vous êtes! est-ce là demander à Dieu votre conversion? Et ignorez-vous, qu'il n'y a rien de plus propre à éloigner de vous les bienfaits & les graces du Seigneur, que la temerité avec laquelle on les attend; & qu'ainsi on n'est jamais moins assuré de son salut, & plus certain de sa perte, que de passer sa vie dans ce retardement criminel? *Le même.*

Celui qui diffère sa conversion, est non seulement dans l'incertitude de son salut, mais presque certainement de sa perte.

Usquequò Domine oblivisceris me in finem? usquequò avertis faciem tuam à me? Jusqu'à quand, Seigneur, laisserez-vous mon ame inquiète, flottante, irresolue, & formant tous les jours de nouveaux projets de pénitence, sans les exécuter jamais? *Quandiu ponam consilia in anima mea?* Jusqu'à quand permettrez-vous que je passe le cours de ma vie, à vous promettre un repentir sincère, sans jamais tenir ma promesse? Dissipez ces vains phantômes, ces frivoles projets que je me forme de ma conversion; ne permettez pas que je suive la malheureuse pente de ce cœur, que vous m'avez donné pour vous, & que j'ai injustement tourné du côté des créatures; prévenez les malheurs qui me menacent, & qui tombent sur les pecheurs, qui portent leur vaine confiance jusqu'à la mort. Regardez mes foibles desirs, non comme de vains projets de pénitence, mais comme les premiers cris d'une conscience touchée, & qui implore votre miséricorde, &c. *Le même.*

Comment il faut demander à Dieu la grace de sa conversion. *Psalm. 12.*

Quand un pecheur ne se tourne vers Dieu, qu'au moment qu'il se voit attaqué d'une maladie qui le presse, & qu'il est menacé de la mort, que devons-nous en penser? Je n'en sçai rien, répond Saint Augustin. Tout ce que je sçai, c'est qu'il y a bien à craindre pour lui. *Non sum securus.* Il a reçu l'absolution du Prêtre,

On ne peut aller au jugement, ni faire fond sur la pénitence d'un moribond, qui n'a différé jusques-là,

tre, il est vrai. Le Prêtre la lui a dû donner; & il ne s'en peut dispenser lorsque le malade la demande, & qu'il témoigne par quelque signe extérieur, son repentir. Mais cette abolution a-t-elle été recevable au jugement de Dieu? C'est là, continué le saint Docteur, ce qui me paroît fort douteux: *Non sum securus.* J'ai bien pu écouter ce moribond, & recueillir ses derniers soupirs; j'ai pu l'animer, l'encourager, lui conférer le Sacrement de Penitence: mais que le Sacrement ait eu son effet, & que la penitence ait été sincère, c'est de quoi je n'oserois répondre: *Penitentiam dare possum, securitatem non possum.* Ces sortes de penitens sont-ils donc damnés? *Damnabuntur?* Il ne m'appartient pas de décider ainsi de leur sort, & je n'ai rien à dire de positif là-dessus: *Non dico.* Seront-ils sauvés? *Liberabuntur?* Je puis encore moins l'affirmer, encore moins le présumer, encore moins l'espérer, & le faire espérer aux autres: *Non dico: non presumo, non promitto.* Car je ne veux, ni tromper personne, ni me tromper moi-même: *Nec fallo, nec fallor.* Le Pere Giroult, Sermon sur l'impenitence finale.

L'expérience fait voir que ces prétendus penitens à la mort, ne l'étoient pas sincèrement, puis que quand ils recourent la santé, ils font tels qu'ils étoient auparavant.

Consultons sur ce sujet notre expérience. Combien voyons-nous tous les jours, combien entendons-nous de malades, former dans l'extrémité où ils se trouvent les plus belles résolutions? Quel langage tiennent-ils? quels soupirs poussent-ils vers le Ciel? A les en croire, ils seront des Saints, si Dieu daigne leur accorder encore quelques années, & prolonger une vie prête à s'éteindre. Le mal en effet diminué, & n'a plus des accès si violens; le feu qui les consumoit se ralentit, la santé revient, les forces renaissent, les voilà rétablis: mais en sont-ils meilleurs? Vous le sçavez, Chrétiens; vous en êtes témoins; on les revoit dans les mêmes habitudes, dans les mêmes débauches. On en est surpris. Pour moi, ce changement ne m'étonne pas; ou plutôt, je dis, qu'il n'y eut jamais en eux de vrai changement. Sur le point d'aller paroître devant Dieu, & touchant de près à leur dernier terme, ils étoient ce qu'ils avoient toujours été, & ce qu'ils sont encore présentement. Malgré tant de protestations, malgré tant de regrets apparens, si Dieu les eût pris alors, si la mort les eût enlevés, ils étoient perdus; puisque leurs regrets & leurs résolutions n'étoient pas sincères. *Le même.*

Combien il est difficile qu'un pecheur se convertisse à la mort.

Le pecheur, que nous vous représentons ici, est un homme plongé dans les sens, & accoutumé à se conduire par les vûes de la chair: il faut donc, afin que son repentir à la mort, soit naturel, qu'il se dégage de tout ce qu'il y a eu jusqu'à présent de matériel & de terrestre dans ses intentions, & qu'il prenne des motifs supérieurs à ceux qui l'ont toujours fait agir. C'est un homme que toutes les passions peut-être ont dominé tour à tour, & à qui elles ont fait commettre des crimes presque infinis dans leur nombre, & de toutes les especes: il faut donc, afin que son repentir soit universel, qu'il renverse, si je puis ainsi m'exprimer, de fonds en comble l'état de son ame; qu'il se fasse, pour parler encore de la sorte, un cœur tout nouveau, un esprit tout nouveau; qu'il commence à estimer tout ce qu'il a méprisé, à mépriser tout ce qu'il a estimé; à aimer tout ce qu'il a haï, à haïr tout ce qu'il a aimé, &c. Or

je vous demande, Chrétiens, si dans le cours & la violence d'une maladie, où toutes les puissances intérieures sont altérées & troublées, & où la douleur que souffre le corps emporte toute l'attention de l'esprit, l'on est en état de faire toutes les reflexions qu'il faut pour s'exciter à une contrition aussi parfaite que celle-là, pour n'oublier rien, pour ne manquer à rien? Erreur, Chrétiens, erreur, si vous vous persuadez que dans un moment on se détrompe de ses premières illusions; que dans un moment on détruit des inclinations de quarante années; que dans un moment on comprenne des veritez, auxquelles on n'a jamais bien pensé; que dans un moment on se les imprime, ces grandes veritez, ces veritez éternelles, assez profondément, assez vivement dans l'ame, pour en être ému, touché, réveillé, encouragé, animé, transporté; jusqu'à vouloir désormais tout sacrifier à Dieu & à son salut, fortune, plaisirs, attachemens, quoi que ce soit, & quoi qu'il en puisse coûter; jusqu'à le vouloir d'une volonté pleine, d'une volonté efficace, d'une volonté ferme & inébranlable. Un changement si subit & si prompt est un miracle. Et vous espérez que Dieu le fera en votre faveur? & vous comptez là-dessus? & sous cette espérance vous continuez vos desordres? Quelle illusion? *Le même.*

Combien de pecheurs se figurent cette conversion, ce retour à Dieu comme une entreprise qui leur est presque impossible présentement? N'est-ce point même ce qui vous fait remettre sans cesse, ce qui vous fait différer d'un âge à un autre, & souvent jusqu'à la mort? Or maintenant vous avez dans une santé parfaite, toute la présence de votre esprit; vous êtes en état de considérer, de réfléchir, de méditer; vous en avez tout le temps & tous les moyens; les nœuds qui vous retiennent ne sont point encore aussi forts, qu'ils le deviendront après de nouveaux délais. Que fera-ce donc, quand dans les attaques d'un mal douloureux, dans les frayeurs d'une mort prochaine, il vous restera à peine quelques rayons d'une raison obscurcie & prête à s'éteindre? Que fera-ce, quand une famille, une femme, des enfans, des amis, des domestiques empressez autour de vous, soit pour vous donner quelque soulagement, soit pour tirer de vous certains éclaircissemens sur des dettes, sur des affaires, vous rempliront la tête de mille idées différentes, & vous jetteront dans un embarras, & dans une confusion, où vous ne ferez plus à vous-même? Que fera-ce, quand dans l'espace de quelques heures, & déjà presque aux abois, il faudra faire une confession précipitée, sans loisir pour vous examiner, sans parole pour vous expliquer? Que fera-ce, quand dans une défaillance entière de vos sens, l'habitude plus forte que jamais, une habitude vicieuse, une habitude criminelle, exercera sur vous son empire le plus absolu? Est-ce là cette penitence prétendue, sur laquelle vous comptez tant, & dont vous voulez faire dépendre votre éternité? Si vous n'avez point d'autre ressource, point d'autre garant de votre salut, je perds toute espérance pour vous. *Le même.*

La difficulté qui fait différer la penitence.

Je conviens qu'un Pilote est bien nécessaire dans la tempête, un Medecin dans la maladie, & un Confesseur habile & vertueux aux approches de la mort: mais hélas! qu'est-

Le secours & l'assistance d'un Confesseur est ordinaire.

rement inutile à un pecheur qui n'a pensé à son salut qu'à la mort.

il arrivé mille fois? qu'arrive-t-il encore tous les jours? le Confesseur parle, mais le malade ne l'entend pas: le Confesseur pour l'exciter, lui dit les choses les plus touchantes, lui suggere les sentimens les plus chrétiens; mais c'est un langage inconnu pour le malade; il n'y conçoit rien. Pensez à vous, lui crie le Prêtre; demandez à Dieu misericorde. A cela quelle réponse? souvent pas une parole; le malade est sourd, il est insensible. La raison est, que dans cette extrême défaillance, où les organes sont affoiblis, où l'ame n'a presque plus d'autre action que certaines reminiscences, on ne comprend que ce qu'on a compris durant la vie, on n'est frappé que de ce qui a frappé durant la vie. Voulez-vous remuer, & ranimer ce mourant? Voulez-vous lui faire reprendre ses esprits? retracez-lui les idées du monde, & il vous répondra. Mais pendant que vous n'aurez à lui parler que de son ame, de ses pechez, de regret, & de la douleur qu'il en doit avoir, de la crainte des jugemens de Dieu, de la confiance en ses misericordes, d'une autre vie, des Sacrements, de la préparation qu'il y faut apporter; ses oreilles seront fermées, sa langue sera muette, & son cœur froid & endurci. Le même.

Dieu se moquera des pecheurs à la mort, après qu'ils se feront moquez de lui pendant leur vie.

Ego quoque in interitu vestro ridebo, & subsannabo. C'est Dieu qui parle; c'est à ces pecheurs, qui ont différé leur conversion jusqu'à la mort, & qui prétendent allier ensemble une vie criminelle, & une mort sainte; ou qui pour se confirmer dans leur présomptueuse confiance, osent se promettre que la grace sera toujours à leurs côtés pour les secourir; qu'elle sera toujours à la porte de leur cœur pour y entrer. La grace a ses momens: si nous ne les prenons pas, elle ne prendra pas les nôtres. C'est donc à ces pecheurs, à qui Dieu parle de la sorte: Je vous ai appelé, & vous ne m'avez pas écouté. Vous avez négligé les conseils que je vous donnois, ou que mes Ministres vous donnoient en mon nom. J'aurai mon tour. Vous m'avez méprisé durant la vie, & moi je vous mépriserai à la mort; vous m'avez rejeté durant la vie, & moi je vous rejeterai à la mort. La même insensibilité que vous avez eue pour moi, je l'aurai pour vous. Bien loin de vous rechercher, de vous aider, je m'éloignerai, je vous abandonnerai à vous-même, je vous traiterai comme un homme qui insulte à son ennemi, lorsqu'il le voit abattu sous ses pieds: *Ego quoque in interitu vestro ridebo, & subsannabo.* Le même.

Si Dieu se lasse de faire misericorde, c'est particulièrement à l'égard de ceux qui diffèrent leur conversion. *Jeremia II.*

Ce ne sont point des menaces chimeriques, quand je vous parle d'un temps où Dieu est las de faire misericorde: Dieu s'en est souvent expliqué par la bouche de ses Prophetes. *Alors ils crieront, & je ne les écouterai pas.* Menace terrible, & certaine! Malheur à celui, à qui Dieu ne fait point la grace de former ces cris salutaires, qui partent d'un cœur contrit & humilié: il n'y a que ces sortes de cris, qui peuvent defarmer sa colere. Or les pecheurs qui diffèrent de retourner à Dieu, crieront un jour, lorsque le jour du Seigneur approchera: mais ils crieront comme des esclaves, qui craignent le châtement; & Dieu ne les écouterait point. *Auteur anonyme.*

Dieu qui a promis le pardon à la penitence, n'a point.

Dieu a établi dans la penitence, comme un port favorable pour les pecheurs, afin qu'ils puissent y reparer leurs pertes après le naufrage; mais pour intimider ceux qui per-

severent dans leurs pechez par une confiance téméraire en cette ressource, Dieu en leur promettant le pardon, n'a point promis de lendemain à leurs remises; afin que la crainte d'être surpris de la mort en mauvais état, les fit hâter de se convertir: *Deus conversioni tua indulgentiam promisit, dit Saint Augustin, sed dilationi tua diem castissimum non promisit.* C'est pourquoi le Saint Esprit ne cesse de nous avertir de ne point différer de jour en jour notre conversion, de peur d'être surpris, & accablé par une soudaine vengeance du Ciel; *Non tardes converti ad Dominum, & ne differas de die in diem, &c.* C'est par ce moyen que Dieu presse le pecheur de se convertir, & qu'il excite le tiède & le negligent à mieux remplir tous ses devoirs. Sans cette incertitude, l'indulgence que Dieu a promise aux pecheurs, quand ils retourneroient à lui, ne serviroit qu'à les faire perseverer en toutes sortes de desordres, jusqu'à la fin de leur vie; & ils changeroient en poison le remede de la penitence, que Dieu leur offre pour guerir leurs playes. Ainsi, comme Dieu, par une bonté ineffable, referé toute sa conduite au salut des hommes, de peur que par le desespoir d'obtenir pardon, ils ne se précipitent aveuglément en toutes sortes de pechez; il leur a promis le port de la penitence: mais de peur que l'esperance de ce pardon ne leur fût une occasion de perseverer dans le crime, il n'a pas voulu leur promettre le temps de faire cette penitence. Puisque Dieu nous a promis, diroient-ils, de nous attendre jusqu'à ce temps, nous aurons le loisir d'y penser; rien ne presse de hâter si fort notre conversion. Nous pouvons, sans rien risquer, donner les belles années de notre jeunesse aux plaisirs, & renvoyer au temps de la vieillesse, la penitence, lorsque nos passions seront moins fougueuses, & moins ardent. C'est ce qu'enseigne Saint Augustin. *M. la Font, dans la suite des Entretiens Ecclesiastiques, pour le quinzième Dimanche après la Pentecôte.*

promis le temps de la faire.

Eccli. 5.

Conc. 2. in Psalm. 105.

Il est difficile de penser comme il faut à son salut, quand on est près de mourir.

Croit-on en effet qu'il soit si aisé à une ame, dont presque toute l'attention est occupée par le sentiment des maux de son corps, de penser sérieusement à des objets qui ne lui sont point familiers; de repasser avec amertume toutes les années de sa vie, de reconnoître & de condamner tous ses égaremens passés? N'est-il pas clair au contraire, par l'expérience, & par la raison, que presque tous les hommes ne sont jamais moins en état de chercher Dieu, que lorsqu'ils sont plus proches de la mort: & que la plupart des actions de piété qu'ils font en cet état, peuvent être à la vérité, dans les gens de bien, des marques de la disposition où la maladie les a trouvez; mais ne sont dans les autres que les effets de la coutume de mourir avec les ceremonies de l'Eglise & de la Religion; & souvent même de la foiblesse, qui rend les malades incapables de résister à ceux qui les portent à recevoir les Sacrements. *L'Auteur des Discours Chrétiens. Discours sur le premier Dimanche après l'Epiphanie.*

Puisque c'est une nécessité de se convertir ou de périr, pourquoi différer? Peut-on faire trop tôt ce qu'on doit nécessairement faire, si on ne veut se perdre; & qu'on se met en danger de ne point faire du tout, en le voulant faire trop tard? Dans un an, dans un mois, je me convertirai; & pourquoi non

Il n'y a point de raison de différer à se convertir, puisque nous le voulons être un des jours.

dès aujourd'hui? Vous ne pouvez répondre d'un seul jour, & vous comptez sur des années. L'avenir est-il à vous? A peine le temps présent y est-il. Si vous ne vous servez du moment présent pour vous convertir, vous ne pouvez pas vous assurer de celui qui le suit. Demain, dites-vous, je me convertirai: & combien y a-t-il que vous remettez à ce demain, qui vient toujours, & qui n'arrive jamais? Demain? & qui vous a dit qu'il y aura un demain pour vous? Celui, dit Saint Augustin, qui a promis le pardon au pecheur penitent, n'a point promis le lendemain à celui qui diffère sa penitence. *Le Pere Nepveu. Tome 1. de ses Reflexions Chrétiennes.*

En différant notre conversion, nous nous rendons indignes que Dieu nous donne la grace de nous convertir.

C'est en vain qu'on attend une grace plus forte pour se convertir, en ne faisant nul effort avec elle qu'on

Isaïe 28.

Nos passions em-

Plus vous différerez votre conversion, plus vous multiplierez vos pechez, plus vous éloignerez Dieu de vous, plus vous le refroidirez, plus vous l'irriterez. Or quelle grâce devez-vous attendre d'un cœur non seulement refroidi, mais irrité contre vous? Ayant si long-temps vécu dans le péché, vous auriez besoin d'une grace extraordinaire, d'une grace forte pour vous convertir; cette grace forte est l'effet d'une bonté extraordinaire: la devez-vous raisonnablement espérer d'un Dieu, que vous avez si souvent méprisé, & si indignement outragé? Et sur quel fond appuyez-vous donc l'espérance de votre conversion pour l'avenir? Vous n'en avez point d'autre, que celui d'une aveugle présomption. *Le même, Tome troisième.*

Vous attendez, dites-vous, une grace plus forte, pour vous convertir; c'est-à-dire, que vous insultez à Dieu qui vous invite: il ne vous presse pas assez, vous ne vous rendez pas à de si foibles invitations; vous espérez des graces plus fortes? Quelle voye pour les obtenir que de s'endurcir aux premières? Mais encore quelle grâce attendez-vous? Une grace qui achève l'ouvrage de votre conversion? Quelle chimère! Est-il une grâce, quelque forte qu'elle soit, dont l'effet ne dépende de la coopération de l'homme? Or tandis que vous attendez, votre volonté n'agit pas: donc tandis que vous attendez, votre conversion est impossible. Mais vous attendez une grace victorieuse, dont l'attrait & la douceur vous tourne au bien sans peine, sans trouble, sans combat. Autre chimère. Le cœur ne change pas tout à coup d'objet & d'inclination, sans se faire violence. Quelque efficace, quelque doux qu'ait été l'attrait de la grace, qui convertit Saint Augustin, quelle peine n'eut-il pas à se dégager du vice? de quelles perplexitez ne fut-il point agité? quelle horreur de lui-même, quelle frayeur dans la seule pensée du changement, quels retours, quelles irresolutions! Quelle contrariété de sentimens tenoit son esprit flottant dans une incertitude continuelle? Et vous prétendez qu'il ne vous en coûte rien? vous attendez la grace? O Ciel! quelle manière de l'attendre en lui résistant, en la combattant, en lui fermant toutes les avenues de votre cœur! Est-on jeune? C'est, dit-on, la saison des plaisirs: *Expecta.* A-t-on atteint un âge plus meur? On a des affaires, il faut attendre le retour de l'âge: *Reexpecta.* A-t-on de la santé? Il n'est pas temps de songer à Dieu: *Expecta.* Est-on malade? On n'est pas encore à l'extrémité: *Reexpecta.* *Le Pere Cheminai. Serm. de la Madelaine.*

Il arrive deux choses auxquelles on ne pense gueres, & qu'on ne sçaurait pourtant assez

mediter. La premiere, c'est qu'une ame voyant à la mort, des montagnes de crimes élevées sur sa tête, se voyant enchainée de tant de passions, qui la menacent d'une éternelle captivité; elle commence d'ouvrir les yeux à son malheur, & à penser à son salut. Elle voudroit bien se convertir, & rompre ses fers; mais par un triste & funeste abandonnement de Dieu, la même violence qui fait aspirer à la liberté, s'oppose à sa liberté; les mêmes passions qui font chercher la penitence, l'empêchent de trouver la penitence. Dans cet accablement de douleur, elle voudroit bien sortir de ses liens, & elle ne peut s'en défaire. Ce long tissu de crimes & d'iniquitez, cet enchainement de passions est le cruel destin, & la cause inflexible de sa reprobation & de sa perte. *M. l'Abbé de Saint Martin, dans son Carême.*

pechent notre conversion à la mort.

Esperer une bonne mort après une vie criminelle, c'est non seulement esperer la plus grande de toutes les graces, une grace sans quoi toutes les autres sont inutiles; mais encore une grace qui est au-dessus de tout mérite; une grace que les plus grands Saints n'auroient osé demander pour récompense de leurs services; une grace que le Sauveur auroit pu refuser à ses Apôtres sans leur faire tort. Et vous l'espérez, pecheur, cette grace? Mais ne faites-vous point reflexion que c'est de votre ennemi mortel que vous l'espérez? que c'est de ce Dieu-là-même que vous avez négligé, que vous n'avez cessé d'offenser jusqu'à l'outrage? Quoi, vous aurez passé votre vie en toutes sortes de déreglemens; vous aurez fermé l'oreille à toutes les inspirations de Dieu, vous aurez méprisé ses avis, ses menaces, ses commandemens; & vous vous attendez encore non seulement à des faveurs, mais à la plus grande de toutes les faveurs. *Le Pere de la Colombiere.*

C'est une grande témérité de s'attendre à une bonne mort, en menant une vie criminelle.

Le procédé de ces personnes qui remettent à mener une vie réglée à l'extrémité de l'âge, a toujours paru si contraire à la raison & au bon sens, que les Payens mêmes l'ont improuvé comme indigne d'un homme raisonnable. Quel étrange déreglement, disoit un ancien Philosophe, qui ne connoissoit la verité que par les seules lumieres de la raison, de ne vouloir commencer à bien vivre, que lorsqu'il faut cesser de vivre? de ne vouloir songer à vous, que lorsque votre esprit n'est plus capable d'aucun soin? de ne vouloir donner au bon sens, que le temps qui n'est propre à rien? de ne vouloir embrasser la vertu, que lorsque vous ne pourrez vivre dans la dissolution, & dans le desordre? C'est Senèque, au livre de la briéveté de la vie *Tiré des Discours Moraux.*

C'est agir contre la raison & le bon sens, que de différer à la vicieuse de bien vivre.

Que ceux-là sont insensés, qui rejettent à la dernière heure de leur vie, tout le soin de leur éternité, & qui croient que dans les frayeurs des jugemens de Dieu, devant qui il faudra paroître bientôt, à la vue des supplices de l'enfer, où ils seront près de tomber, & parmi les douleurs qui separent l'ame du corps, ils pourront penser comme ils doivent, à l'affaire de leur salut! Comment aimeront-ils de tout leur cœur à la mort, celui qu'ils n'ont point aimé pendant leur vie, & sans l'amour duquel ils ne peuvent être sauvés? *Livre intitulé: Les souffrances de Notre Seigneur durant sa Passion, traduit par le Pere Alleaume.*

C'est une folie de rejeter au temps de la mort le soin de son salut.

La corruption du monde est si grande, que

Abus des pecheurs, qui prétendent faire une mort pénitente, après avoir mené une vie criminelle.

les hommes pour la plupart ne voyent nul peril de mener une vie impenitente, & croyent qu'ils auront par la misericorde de Dieu, les derniers momens favorables, & qu'il n'en faut qu'un seul pour obtenir le pardon de tous leurs crimes, comme dans tous les autres momens de leur vie. De maniere que l'on peut dire que le Chrétien du monde, qui n'a point perdu tous les sentimens de religion, croit que ce sera toujours assez de mourir en homme de bien, après avoir vécu dans la licence des plus grands débordemens. Cette pensée que le libertinage nous inspire, est une erreur fondée sur une autre, qui est que Dieu a trop de bonté, pour refuser après une vie criminelle, une mort pénitente. S'il le peut, & s'il a assez de bonté pour l'accorder, comme en effet il l'accorde quelquefois; il ne s'ensuit pas qu'il ait obligation de l'accorder, & qu'il faille s'y attendre; puisqu'il la refuse à une infinité qui meurent dans leurs pechez. Pecheur, qui vous attendez à cette faveur, & qui continuez vos desordres sur cette vaine esperance, quelle injure ne faites-vous point à la Religion? Quoi, le Fils de Dieu, en vous donnant la Loi de l'Evangile, a-t-il eu dessein de vous obliger seulement de mourir en Chrétiens, & non pas de vivre en Chrétiens? Est-il possible que l'on reduise des hommes baptisez à n'être Chrétiens qu'en mourant? Le Baptême n'a-t-il des graces que pour les employer à la mort? Ne savez-vous pas que la mort pénitente est la recompense de la vie pénitente? que toute la vie n'est pas assez longue pour pleurer les fautes d'un seul jour, comme parle un saint Pere? Et vous voulez que la penitence de la mort soit suffisante pour pleurer les fautes de toute la vie? Je sçai bien que la grace, pour faire ces miracles, ne dépend point du temps, & que souvent elle n'a besoin que d'un moment pour les conversions des plus insignes pecheurs: mais quelle assurance a-t-on qu'on aura part à ces miracles? *Mr. Sarazin, Sermon sur Jesus-Christ, Redempteur par la penitence.*

Il faut une grace extraordinaire, pour convertir un pecheur qui a long-temps différé.

Non seulement, pour sortir du peché où l'on croupit depuis long-temps, il faut un secours divin & extraordinaire; mais un miracle de misericorde: car la conversion du pecheur endurci, est un des plus grands miracles de la grace. Vous sçavez bien qu'il en est quelques-uns, qui trouvent la grace après avoir peché, & avoir demeuré long-temps en ce malheureux état: mais ce sont là des coups éclatans, qui se font remarquer par leur singularité; au lieu que Dieu n'a qu'à laisser aller les choses comme elles sont, pour que vous mouriez dans vos desordres. En un mot, que vous perissiez après une vie criminelle, c'est la destinée de tous les pecheurs qui vous ressemblent: mais que vous vous sauviez après tant de délais & de remises, c'est un miracle tout divin, dont on n'a presque point d'exemple. *Le Pere Massillon, Sermon qu'on lui attribue, pour le Lundi de la Semaine de la Passion.*

Un pecheur qui differe sa conversion, se rend indigne d'en recevoir la grace.

Sçavez-vous encore que la grace de conversion, que vous attendez à la mort, est la plus extraordinaire des graces: & cependant vous voulez avoir droit de l'attendre, vous qui vous en êtes rendu le plus indigne? Indigne, par ce caractère d'endurcissement, dont vous connoissez toute l'énormité; indigne, par les lumieres & les inspirations du Ciel, dont vous avez mille fois abusé; indigne, par le fruit de la sainte parole, des my-

steres & des instructions, que vous avez negligé; indigne, par les inclinations heureuses que le Ciel vous avoit données, & dont vous avez si long-temps fait un si mauvais usage; indigne enfin, par la fausse securité que vous vous êtes faite, & qui est le pire de tous vos crimes. Je vous demande: S'il y avoit un seul pecheur qui dût attendre de Dieu la grace de sa conversion, seroit-ce un pecheur de votre caractère; & s'il y a à craindre pour un seul pecheur, ne devriez vous pas apprehender que la malediction du Ciel ne tombât sur vous, & que vous ne foyez rejetté comme un criminel qui ne merite point de pardon? *Le même.*

Les grands changemens du mal au bien ne se font pas en un instant. C'est un grand changement que celui d'une mauvaise vie en une bonne: Le moment de la mort n'y suffit pas, & la véritable penitence est si rare alors, qu'elle peut passer pour un miracle. Nous voyons que tout ce qui est difficile ne se fait que rarement. Or la conversion du pecheur n'est jamais plus difficile qu'à la mort. Les douleurs du corps accablent l'esprit, qui n'agit plus presque que par habitude, parce qu'en cette extrémité, la nature tombe en défaillance; il ne lui reste quasi plus de force, que pour ce qu'elle a accoutumé de faire. Celui qui n'a point appris à souffrir ne fait que se plaindre lorsqu'il est malade, & trouver à dire à tout ce qu'on fait pour le soulager: celui qui n'a jamais eu de pieté & de religion, n'est pas en état d'en faire les actes, ni d'en donner des preuves solides. *Le Pere Nouet, dans sa Retraite pour se préparer à la mort.*

La penitence est rare & difficile à la mort.

Queretis me, & in peccato vestro moriemini. Que ces paroles sont étonnantes! Quoi, mon Dieu! n'avez-vous pas assez de bonté pour pardonner au plus ingrat des hommes, pourvu qu'il se repente de vous avoir offensé? n'avez-vous pas promis, que lorsque le pecheur se convertirait à vous, vous oublieriez ses iniquitez? Tout cela est véritable: & cependant rien de tout cela ne s'accomplit d'ordinaire à l'égard d'un homme, qui a attendu à l'extrémité à se convertir; parce qu'ordinairement la penitence n'est pas une véritable penitence; ce n'est qu'une agitation de son esprit, un trouble de sa conscience, un presentiment de sa perte, & si j'ose parler de la sorte, un symptôme de la maladie desesperée de son ame. Pour faire une bonne penitence, il faut qu'un cœur haïsse tellement le peché, qu'avec la volonté actuelle qu'il a, il dût tenir ferme pour Dieu, s'il étoit dans les occasions, où il a succombé au peché: Il faut que par la force de cette volonté, il soit prêt de rompre tous les liens qui l'attachent au mal, & faire regner les maximes de Jesus-Christ sur toute sa vie: Il faut que les plaisirs criminels qui l'ont charmé, lui déplaisent; que la substance des pauvres dont il s'est enrichi, lui soit dès-lors un poids étranger, dont il veut sur l'heure même se décharger; que les haines irreconciliables, dont son cœur étoit ulcéré, se changent en des sentimens d'une charité chrétienne: Il faut enfin que ce pecheur soit une nouvelle créature, & que Jesus-Christ soit formé en lui par un nouvel esprit: sans cela, sa penitence n'a que l'extérieur, & une fausse apparence. Or je vous demande, si la penitence qui ne vient que de la crainte de la mort, a toutes ces conditions. Change-t-elle tellement un cœur, qu'il soit prêt

La penitence d'une personne qui l'a différée jusqu'à l'extrémité, est ordinairement fautive.

PARAGRAPHE SIXIÈME.

prêt de quitter ses vices, s'il revient en santé? Combien y en a-t-il, qui sont tellement disposés, qu'il ne leur manque que le pouvoir & l'impunité pour suivre encore leurs passions déréglées? Ce n'est pas, dit Saint Augustin, le regret d'avoir péché, qui tire de la bouche des impies, les prières qu'ils font à Dieu, lorsqu'il faut mourir: cette apparence de pénitence ne vient point du fond du cœur; ce n'est qu'un mouvement violent, causé par la frayeur de la mort. *Le P. Guileminot, chap. 14. de la Sagesse Chrétienne.*

Suite de ce sujet.

Cela étant ainsi, comment osez-vous, mon cher Auditeur, différer jusqu'à la mort de vous réconcilier avec Dieu? Qui vous a dit que vous auriez le pouvoir & le temps de vous convertir si précisément à cette extrémité? que vous ne serez point surpris d'un transport au cerveau, qui vous ôtera toute connoissance? que vous serez exempt des autres accidens qui peuvent causer une mort subite? Qui vous a promis que votre volonté se trouvera changée en un instant, & qu'elle détestera efficacement ce qu'elle aura toujours ardemment cheri? Qui vous répondra enfin, qu'au cas que vous falliez alors quelque sorte de pénitence, elle aura les conditions que Dieu y demande? que les Sacramens que vous recevrez, ne feront point les sceaux de votre condamnation? & que tous les pechez que vous commetrez en différant de la sorte à vous en repentir, n'attireront point sur vous l'effet de cette terrible menace: Je vous ai appelé, & vous avez refusé d'obéir à ma voix; je vous ai tendu la main, & vous n'avez pas même regardé celui qui vous offroit ce secours; vous avez méprisé mes conseils, & vous vous êtes moqué de mes menaces: & moi au jour de votre mort je me moquerai de vous. *Le même.*

En différant la conversion, on augmente toujours le nombre de ses pechez.

Dieu prolonge le cours de notre vie, pour nous donner le temps de nous convertir; & nous employons à commettre de nouveaux crimes, les momens que sa bonté nous accorde, pour nous faire expier ceux que nous avons commis. Bien loin d'acquitter nos dettes, nous en contractons tous les jours de nouvelles, & nous ajoutons sans cesse quelque chose à ce trésor de colere, que nous accumulons pour le jour de la vengeance. Si Dieu vous avoit ôté de ce monde il y a dix ans, votre compte eût été plus aisé à rendre, & votre conscience ne seroit pas chargée des pechez sans nombre que vous avez faits depuis. Il n'en est aucun qui ne porte avec lui, une obligation indispensable de l'expier par la pénitence: cependant vous êtes beaucoup plus coupable que vous n'étiez autrefois, & vous n'êtes pas plus penitent. *Essais de Sermons, pour le 15. Dimanche après la Pentecôte.*

La conversion d'un pecheur sera plus difficile à la mort que pendant la vie.

Vous espérez de vous convertir à l'heure de la mort? Esperance vaine & trompeuse! A l'heure de la mort le péché aura plus de force, la colere de Dieu sera plus grande que pendant la vie; ainsi la conversion sera incomparablement plus difficile. Mais outre que le péché aura plus de force alors, le pecheur aura plus de foiblesse. La force de l'homme vient de la grace; la foiblesse vient du péché. Or le pecheur endurci aura moins de grâces à l'heure de la mort, & il sera chargé d'un plus grand nombre de pechez, qui comme un pesant fardeau, appesantis sur son ame, lui ôteront la liberté de s'élever vers Dieu. Son esprit affoibli par les playes pro-

Tome I.

fondes du péché, & abattu dans le lit de ses iniquitez, n'aura pas plus de force que son corps languissant au lit de la mort. *Les mêmes, pour le premier Dimanche après l'Epiphanie.*

Tout pecheur qui diffère à se convertir, est en danger de ne se convertir point, ou de ne se convertir qu'à la mort: mais il faut ajouter que tout pecheur qui ne se convertit qu'à la mort, est encore en danger de se mal convertir. Il est peu d'hommes en effet assez impies pour vouloir mourir impenitens. Il n'en est pas même un grand nombre qui de propos délibéré se déterminent à ne point faire pénitence, qu'à la mort. On se propose de faire pénitence, après la jeunesse passée; après une passion usée, après une ambition satisfaite. C'est à telles gens que je dis, ou qu'ils ne se convertiront point, ou qu'ils ne se convertiront qu'à la mort: & c'est de quiconque ne se convertit qu'à la mort, dont je dis qu'il y a danger, que même en se convertissant, il ne se convertisse mal, pour les raisons que nous avons déjà alléguées. *Le Pere d'Orleans. Sermon de la Conversion.*

Du retardement qu'on apporte à la conversion en general.

La confiance de se convertir un jour, en qui ne se convertit pas presentement, conduit à ne point faire de pénitence, parce qu'obligeant la misericorde à abandonner le pecheur, en punition de l'abus qu'il en fait, elle attire naturellement ce terrible effet de sa justice. Car c'est cette confiance, qui fait la plus pernicieuse de toutes les illusions, dans lesquelles la justice de Dieu permet que les pecheurs tombent, quand ils ne font pénitence qu'à la mort: parce que s'étant accoutumés à considerer la pénitence comme une chose facile, ils y ômettent beaucoup de points importans, en croyant faire plus qu'il ne faut. De là ces fausses tranquillitez, que les hommes toujours enclins à se persuader ce qu'ils desirent, regardent comme des effets de grace & de prédestination, & qui sont au contraire les effets d'une reprobation confirmée: en cela d'autant plus funestes, qu'ayant l'apparence d'un bien, c'est un mal qui devient sans remede. C'est un grand mal que le desespoir, & les agitations qu'il produit ont quelque chose de bien affreux: mais je le dis hardiment; un mourant me fait moins de peur dans les noires pensées que lui donne une tentation de desespoir, que dans la tranquillité que lui cause une excessive confiance. Pour combattre le desespoir, le moins habile Confesseur a toujours de fortes armes, qu'il peut employer sans rien craindre; pour combattre la confiance, le plus expérimenté n'a jamais que des armes tres-foibles & d'un tres-difficile usage. *Le même.*

De la fausse confiance de se convertir un jour.

En vain vous ouvrirez l'oreille aux instructions de l'Eglise, au temps que vous prétendez la faire, & aux autres maximes du Sauveur, si vous la fermez maintenant à la pénitence; en vain vous en comprendrez la nécessité, si vous arrêtant à de simples résolutions, à des projets imaginaires, vous n'en pressez pas l'exécution. Différer sa pénitence, selon vous, c'est en attendre le moment; selon moi, c'est en perdre l'occasion, & renoncer à la pénitence: selon vous, c'est vivre encore quelques années dans le péché; selon moi, c'est mourir dans le péché: selon vous, c'est un simple délai de votre devoir; selon moi, c'est votre reprobation finale. Car sans parler des surprises de la mort, quand je vous accorderai que vous aurez une mort assez tranquille, &

Différer à se convertir, c'est ne le vouloir jamais faire tout de bon.

assez favorable pour trouver le temps de vous repentir, quelle différence mettez-vous entre la penitence au lit de la mort, & l'impenitence finale? Pour moi, si j'en juge par le cours ordinaire des choses, je n'y en trouve point: s'il s'y en trouve quelquefois, c'est un miracle, qui n'est connu que de Dieu, comme c'est lui seul qui le peut faire. *Sermon manuscrit, attribué au Pere de la Rue.*

Dieu punit ordinairement à la mort par le refus de ses grâces, ceux qui les ont méprisés pendant leur vie.

Il n'y a rien de plus impiroyable que la bonté méprisée & la patience poussée à bout. Vous êtes vieux, & vieux pecheur. La longueur de votre vie n'abrege point la durée de vos pechez; vos années prolongées sont des dons inutiles de la miséricorde de Dieu. Regardez-les donc comme autant de malédictions de Dieu, dit Saint Gregoire, comme autant de gages de votre reprobation: *Ipsa prorogata pietatis tempora, quasi damnationis argumenta teneamus*; parce que negligant ces effets de sa bonté, vous méritez qu'il vous refuse des grâces plus fortes, pour operer votre conversion. *Le même.*

Vous voilà peut-être, mon cher Auditeur, sur la fin de l'âge; vos infirmités vous annoncent votre mort: vous gemissez sur la brièveté de la vie: vous voudriez être immortel; & vous croyez qu'à la mort l'heureuse immortalité vous sera préparée, à vous qui avez mis votre bonheur dans l'immortalité de votre péché? Jugez, jugez de Dieu par vous-même. Quelle seroit la disposition de votre cœur envers un ingrat éternel, à qui vous pardonneriez tous les jours, & que vous trouveriez tous les jours dans la revolte? ne vous lasseriez-vous point enfin de le souffrir? n'auriez-vous nul ressentiment de son ingratitude? &c. *Le même.*

Quel jugement les Saints ont fait de ceux qui paroissent mourir avec de grands sentimens de piété, après avoir différé jusqu'à la mort à se convertir.

Nous voyons des scelerats, dites-vous, dont la mort a fait envie aux plus gens de bien; qui après une vie débordée, sont morts, dites-vous, en vrais Chrétiens, & en vrais Saints. Que les Saints ne vous coûtent gueres! dit S. Gregoire de Nazianze: nous les canonisons en un jour, en un moment. Il ne faut, selon vous, que desirer d'être Saint, pour l'être en effet: *Unius diei Sanctos efficitur, qui nihil prater velle asserunt*. Sachez, que quelques larmes qu'ils aient versées, ces gens-là ne sont point morts en vrais Chrétiens, parce qu'un vrai Chrétien ne rejette point sa penitence à la mort. Un vrai Chrétien n'attend point à la mort à montrer qu'il est un vrai Chrétien. Un vrai Chrétien tous les jours & tous les momens de sa vie, se prépare à bien mourir. *Sermon manuscrit.*

A la mort, quand nous aurions le temps de faire une sincère penitence, on ne peut souvent la faire, par les obstacles qu'on y trouve.

Comme vous ne serez alors qu'à demi à vous, par la foiblesse ou la maladie vous aura réduit, vous vous trouverez engagé à faire plutôt ce que font les autres, que ce que vous voudrez, & ce que vous êtes véritablement obligé de faire. Croyez-moi, les pleurs d'une femme, la tendresse qu'on a pour des enfans, sont d'étranges impressions sur un esprit foible & abattu par la force de la maladie, & sont bien capables, malgré toutes ses résolutions, de l'empêcher de faire son devoir, & de satisfaire aux obligations de justice & de charité, auxquelles il ne peut pourtant manquer sans hazarder son salut: *Si expectaveris infirmitatem, dit Saint Augustin, vel nimis vel blanditiis duceris quò tu non vis*. Nous ne pouvons pas nous promettre d'avoir alors la liberté d'esprit, qui est nécessaire,

pour penser comme il faut à nous convertir, & pour faire une bonne Confession; car en vérité, comment un homme, dont le corps est abattu par un mal violent, & par des douleurs fort vives; dont les sens sont assoupis; dont l'esprit, qui se sent toujours de la disposition du corps, est languissant & affoibli: un homme affligé par une cruelle & inévitable séparation de tout ce qu'il a le plus tendrement & le plus fortement aimé; embarrassé de mille affaires, auxquelles on veut qu'il pourvoie; tourmenté par mille objets funestes, effrayé par la vue d'un avenir incertain & éternel; un homme, dis-je, en cet état, qui n'a pas assez de liberté pour vaquer aux moindres affaires, comment voulez-vous qu'il soit capable de s'appliquer à une chose aussi importante & aussi difficile que celle-là? *Le P. Nèpveu, livre de la Préparation à la mort.*

Il est infiniment dangereux de remettre à penser à sa conversion à la mort; car cette résolution enferme la résolution de courir le hazard d'être damné, si l'on vient à être surpris par une mort imprévue; puisqu'on ne prend aucune précaution contre les morts, qui accablent tout d'un coup. Or cette résolution est en elle-même si insensée, que les hommes n'en font jamais de pareilles à l'égard des choses du monde. A-t-on vu, par exemple, de Prince assez insensé pour vouloir mettre sa vie, son honneur & son Royaume en danger, afin d'acquiescer un faux diamant? Cependant ce seroit une folie infiniment moindre que celle de s'exposer au hazard de perdre son bien infini, & de se rendre infiniment malheureux pour quelque chose temporelle, telle qu'elle soit. C'est néanmoins ce que font ceux, qui attendent à penser à eux, qu'ils soient prêts de mourir. Ce n'est pas seulement une folie: c'est une folie criminelle, qui irrite Dieu, par le mépris qu'elle fait de sa justice; qui viole le commandement qu'il nous fait de nous convertir; qui abuse de sa patience; & de sa miséricorde; qui mérite qu'il refuse à la mort, les grâces qu'on a négligées durant la vie. *Essais de Morale, premier Traité des dernières fins, chap. 5.*

Combien il est dangereux d'attendre à la mort à se convertir.

Il n'y a qu'abîmes & que précipices de tous côtes, pour ceux qui diffèrent à penser à la mort, jusqu'à ce qu'ils en soient si proches, qu'ils ne puissent plus différer. Tout leur est également dangereux; la stupidité & la liberté d'esprit; l'oubli & le souvenir de la mort; parce que cette liberté d'esprit donne souvent lieu à la plus dangereuse tentation dont on puisse être attaqué en cet état, qui est celle d'un excès de terreur, qui jette l'ame dans le découragement & le desespoir: & il n'y a point de gens qui y soient plus exposés que ceux qui n'ont jamais voulu penser à la mort, ni à leur conversion pendant leur santé. Quoi que l'on eût en cet état toute la liberté d'esprit que l'on pourroit desirer, s'imagineroit-on qu'on doive avoir grande confiance dans ces témoignages de conversion, qui ne précèdent la mort que de peu de temps? Ce n'est pas là le jugement que l'Eglise en a toujours fait: elle les a au contraire traités de suspects; elle a remis à la penitence ceux qu'elle avoit reconciliés en cet état, comme s'ils n'avoient pas reçu l'absolution; comptant presque pour rien tout ce qu'ils avoient fait pendant leur maladie. *Les mêmes.*

Suite du même sujet.

De tant de choses qui sont nécessaires à la

Temerité
surprenante
de s'ap-
puyer sur le
temps, & de
différer la
penitence
de jour en
jour.

penitence d'un pecheur, il n'en est pas une qu'il puisse dire qui soit absolument à sa disposition. Mais celle dont il peut le moins disposer, c'est le temps : ne fût-il question que du lendemain, il ne sçaurait en aucune maniere le garantir. Renvoyer sa conversion, non à ce lendemain, mais à plusieurs années après ; & la renvoyer avec un air d'assurance sur son succès : c'est se jouter de tout ce qu'il y a de personnes raisonnables à qui l'on voudrait faire accroire que l'on veut se convertir ; c'est se jouter de soi-même si l'on s'abuse par une esperance temeraire. Il est incroyable que sur un sujet, où il y va de tout ce qu'on a de plus cher, l'on veuille prendre quelques mesures, lorsque volontairement & de son plein gré, l'on se jette dans le danger de n'en prendre aucune. Eût-on autant de raison d'esperer, qu'on en a de craindre ; encore la resolution dont on se préoccupe, seroit-elle hors de toute vrai-semblance ; & l'on a des motifs infiniment plus pressans de craindre que d'esperer. *Livre intitulé : Remarques sur divers sujets de Morale. Tome 3.*

C'est tout
jusqu'à
ne se laisser
aucune res-
source, que
différer la
conversion.

Vous rendez inutiles à votre salut, les grâces dont vous pourriez faire un bon usage ; & toutefois vous comptez sur les grâces dont vous avez besoin pour vous sauver, & qui ne sont nullement à votre disposition ? Vous laissez couler le temps présent, sans en tirer aucun avantage ; & vous vous promettez le temps à venir, tout incertain qu'il est ! Les bons mouvemens qui vous pressent de pourvoir à votre sûreté, vous les étouffez ; & vous en attendez de plus pressans, à quoi vous ne résistez pas : quoi que vous vous en rendez toujours plus indignes, & que vous n'avez nul sujet de les esperer. Enfin, vous vous moquez de toutes les raisons que vous avez d'apprehender, & en vain l'on vous fait prévoir le malheur éternel qui vous menace. Pourroit-on s'imaginer que vous ne priffiez pas un autre parti, si vous n'aviez une ressource sûre au danger que vous courez ; ou si vous n'aviez de quoi justifier vos desordres ? Mais on se trompe en portant ce jugement de vous ? Vivez donc jusqu'à la mort, comme vous vivez aujourd'hui : vous êtes dans le bon chemin, pourquoi en sortir, pourquoi en prendre un autre ? Vous parler de la sorte, c'est vous dire en d'autres termes, que vous ne vous convertirez jamais. *Le même.*

S'il est vrai que Dieu donne la grace de la penitence à la mort assez communément, pour nous soutenir dans cette esperance ; pourquoi Dieu dans tous les Livres sacrez, vous a-t-il été cette esperance ? Pourquoi ne vous a-t-il jamais dit qu'il fût disposé à vous la donner ? Pourquoi vous a-t-il dit tout le contraire : *Ridebo, subsannabo, non exaudiam, & in peccato vestro moriemini* : Je rirai, je me moquerai, je ne vous écouterai pas, vous mourrez dans votre peché. Je n'entens parler là, ni de misericorde, ni de grace. Donc parce qu'il a dit, jugez de sa disposition pour le pecheur obstiné. Je vais encore plus loin : jugez-en par ce qu'il a fait ; s'il est vrai que cette grace ait jamais été promise, il est vraisemblable que depuis le temps qu'il y a des pecheurs mourans, Dieu pour appuyer ses promesses, auroit fait voir quelques exemples d'un pecheur endurci couronné de la grace au lit de la mort. Produisez-m'en donc un exemple. Saint Bernard n'en trouve qu'un seul ; c'est le bon Larron sur la croix. Vous

Tome II.

regardez la lenteur de sa conversion ; moi, dit ce Saint, j'en admire la promptitude : *Cito ignoravit Dominus, quia cito ille convertitur*. En effet, ne trouvez-vous pas dans la fidelité de ce Larron, dans sa docilité, dans sa prompte obéissance, dans la subite ardeur de son repentir, la condamnation de votre malice opiniâtre ? Où trouverez-vous donc des exemples qui vous flatent, si cet exemple si public est un arrêt contre vous ? *Attribué au Pere de la Rue, Sermon sur ce sujet, pour le Jeudi de la quatrième Semaine de Carême.*

Que le pecheur mourant n'ait plus aucun lieu d'esperer, ce n'est pas ce que je dis. Notre-Seigneur a fait exprès grace au Larron, pour nous montrer l'étendue de son pouvoir, & soutenir notre esperance : mais il n'a fait cette grâce qu'à lui seul ; il ne paroît point qu'il l'ait jamais faite à aucun autre ; pour nous montrer que notre frayeur doit toujours l'emporter sur notre esperance, & que ce qu'il n'a fait qu'une fois en des conjonctures si touchantes, est un miracle de sa pure bonté. Différer sa penitence, & la différer jusqu'à la mort, c'est donc hazarder son salut sur l'esperance d'un miracle. Or est-ce une conduite qu'on se puisse pardonner, & qui puisse tomber dans un esprit médiocrement raisonnable, de faire ainsi, d'un miracle si peu commun, le fondement de la plus delicate & de la plus difficile de vos affaires, qui est celle de votre salut ? *Le même.*

C'est en vain que les pecheurs se flatent que les dernières années de leur vie, ils changeront de conduite, & qu'après avoir satisfait en tout leurs passions déréglées, & s'être abandonnés aux vices les plus honteux, ils se retireront du desordre ; qu'ils feront penitence, & qu'ils se donneront à Dieu. Une vie mondaine & criminelle est suivie d'une mort criminelle & abominable ; l'on meurt comme l'on a vécu. Jesus-Christ nous a prêché mille fois cette verité ; les saints Peres n'ont rien de plus commun dans leurs écrits, & l'expérience est sur cela si generale, que je me ferois un scrupule de vouloir m'étendre ici plus au long : c'est-à-dire, que nous nous trouvons au lit de la mort avec le même penchant, & dans les mêmes égaremens, qui nous ont perdus pendant que nous jouissions d'une santé parfaite. La difference qu'il y a entre un pecheur moribond, & ce pecheur dans le fort de son iniquité, c'est que le pecheur prêt à expirer, fait alors malgré lui certaines reflexions, qu'il avoit toujours eu soin d'éviter ; reflexions, qui sont à la verité consolantes en elles-mêmes, & qui sont assez souvent le principe d'une prompte conversion, quand aux pieds de nos Autels, nous les faisons à loisir, & de notre propre choix ; mais défolantes & terribles, dès que nous les joignons dans un pecheur, avec cette circonstance d'une mort prochaine. *Tiré d'un Sermon manuscrit du Pere Etienne Chamillard.*

Il est vrai que jusqu'au dernier soupir, un pecheur peut encore trouver une ressource dans la penitence, & laver dans ces eaux salutaires toutes ses iniquitez ; mais c'est de là même que lui viennent ses plus vives frayeurs ; car la mort communément le surprend ; elle approche, elle arrive, sans qu'il y ait pensé. S'il veut se disposer aux Sacremens de l'Eglise, & pour cela, rentrer en lui-même, & connoître l'état de sa conscience, il y trouve un cahos, un embarras, où il se perd, & qu'il

Il y a plus
à craindre
qu'à es-
perer, pour
un pecheur
qui diffère
sa peniten-
ce à la mort.

On meurt
d'ordinaire
comme
l'on a vécu,
avec le mê-
me pen-
chant & les
mêmes at-
tachemens.

Difficulté
de se con-
vertir à la
mort.

C 2

Prov. 1.
Joann. 7.
& 8.

ne peut débrouiller. S'il veut se tourner vers Dieu, implorer sa miséricorde, rien ne le touche ; & d'ailleurs il ne sent que trop au fond de son cœur, combien il est indigne d'un pardon, qu'on ne mérite pas aisément, & qui demande un retour plus efficace & plus sincère. Cependant l'heure pressée, la mort avance : que le mourant soit prêt, qu'il ne le soit pas, il faut paroître devant Dieu. *Le Pere Giroult. Sermon de la bonne Mort.*

C'est le grand écueil du futur, que différer à se convertir à la mort.

Si l'affaire de notre salut ne se termine qu'à la mort, quelle nécessité, pourroit-on dire, y a-t-il de se hâter ? ne peut-on pas différer quelque temps ? & les plus severes Ordonnances n'accorderent-elles pas certains délais dans les causes les plus importantes ? C'est là le grand écueil du salut, fameux par une infinité de naufrages : car comme tous les hommes se flatent d'une longue vie, ils renvoyent toujours à l'avenir le soin de leur éternité ; mais par une secrète providence, qui punit ordinairement leur présomption, d'une mort imprévue, & presse l'heure de leur trépas, pour arrêter par la diminution de leurs jours la continuation de leurs crimes ; ils se trouvent surpris par toutes les choses sur lesquelles ils fondoient leurs présomptueuses esperances ; surpris par le temps qui les trahit, lorsqu'ils s'en défient le moins ; surpris par la grâce qui les abandonne, la justice de Dieu vengeant ainsi l'abus qu'ils ont fait de la bonté : surpris enfin, par leur propre volonté, qui ne pouvant se résoudre de haïr ce qu'elle a toujours aimé, persevere dans ses criminelles affections, & malgré les terreurs de la mort, conserve jusqu'au tombeau un secret attachement à ses desordres. *Auteur anonyme.*

Nous ne devons pas différer notre penitence, ne sachant pas l'heure de notre mort.

Combien y en a-t-il dans cette compagnie pour qui le terme de leur vie & l'instant de leur mort est proche ? Et combien, de ceux même qui s'en croient les plus éloignés ? Si Dieu au moment que je parle, me les désignoit en particulier ; & que m'adressant à chacun d'eux, je leur disse de cette Chaire : C'est vous, mon cher Auditeur, qui n'y pensez pas, c'est vous qui devez mettre ordre à votre conscience ; car vous mourrez dès demain, & voici le dernier avertissement que Dieu vous donne : si je leur parlois ainsi, & qu'ils fussent certains de la revelation que j'en aurois eue de Dieu ; il n'y en auroit pas un qui ne se convertit, pas un qui ne renoncât dès aujourd'hui à tous ses engagements, pas un qui ne fit sur l'heure penitence, & qui différerait d'un seul moment. Pourquoi ? Parce qu'ils seroient assurez que leur dernier jour approche, & qu'ils ne voudroient pas perdre le temps qui leur resteroit. Ah ! Chrétiens, pourquoi ne faites-vous pas ce que seroient ceux-ci ? & pourquoi ne font-ils pas eux-mêmes dès maintenant ce qu'ils seroient alors ? Avons-nous une caution contre l'inconstance de la vie, & l'incertitude de la mort, &c. *Le Pere Bourdaloue, dans ses véritables Sermons. Tome premier. Sermon de la severité de la Penitence.*

Les personnes riches ne songent qu'à leurs richesses à la mort.

Que dirai-je de ce funeste attachement que les riches conservent jusqu'à la mort même, pour les biens qu'ils ont acquis avec tant de peines, & qui leur ôtent toute l'attention que leur esprit pourroit avoir à autre chose, par une cruauté semblable à celle des Tyrans, sous le pouvoir desquels l'on voyoit autrefois gémir le peuple de Dieu ? L'accablement

d'esprit où la servitude avoit réduit les Enfants d'Israël étoit si grand, dit l'Ecriture, qu'ils ne pouvoient écouter Moïse qui leur parloit de la Terre promise. La servitude des mondains, qui gemissent sous l'attachement des biens du siècle jusqu'à la mort, n'est pas moins rude, quoi qu'elle leur soit moins sensible. C'est en vain qu'un Prêtre leur parle de Dieu, & de la Terre promise ; *Non acquieverunt illi propter angustiam spiritus, & opus durissimum.* Le soin qu'ils ont pris pour acquiescer leurs richesses, & celui qu'ils prennent encore pour les conserver, tout mourans qu'ils sont, dans la vaine esperance qu'ils ne mourront peut-être pas encore, & qu'ils en auront besoin, est un soin qui épuise tous les autres : c'est une pensée qui attire toutes les autres pensées, elle ne laisse rien dans leur esprit, qu'elle ne tourne à son usage. *L'Auteur des Discours Chrétiens, pour le premier Dimanche après l'Epiphanie.*

Ego vado, & quareis me, &c. Il y en a qui cherchent Jesus-Christ, & qui ne le trouvent point, parce qu'ils le cherchent mal. Mais parce que le monde se flatte de cette ressource, qu'il ne sera pas du nombre de ceux qui le cherchent mal ; il faut ajouter encore pour leur ôter ce vain retranchement, que la plupart de ceux qui ne le cherchent que dans leur vieillesse, ou dans leur dernière maladie, le cherchent mal, & ne le trouvent point. L'expérience ne confirme que trop cette vérité. Rien n'est plus rare qu'un changement effectif dans les vieillards ; ils meurent presque toujours comme ils ont vécu. Leurs jugemens deviennent en quelque sorte inflexibles & invariables ; leurs préventions ineffaçables ; leurs habitudes perseverantes jusqu'à la mort. Que s'ils sont frappez de quelque legere idée de la nécessité de changer de vie, il paroît par le peu de fermeté qu'ils ont à la suivre, que leur cœur n'est point véritablement touché, & que tout ce qu'ils faisoient paroître de penitence étoit faux, & un pur effet d'une crainte toute humaine. *Essais de Morale, sur l'Evangile du Jeudi de la seconde Semaine de Carême.*

De ceux qui remettent à faire penitence au temps de la vieillesse.

An ignoras, quoniam benignitas Dei ad penitentiam te adducit ? L'Apôtre ne veut pas dire seulement que Dieu donne aux pecheurs le loisir de faire penitence, qu'il leur laisse le temps, & les occasions propres pour user de la grace qu'il leur présente pour operer leur salut : mais encore, il prouve que Dieu n'a point de moyen plus efficace & plus puissant pour nous persuader notre conversion, que de nous faire connoître sa patience. Car ne faut-il pas dire en effet que c'est une ingratitude effroyable à un homme de voir un Dieu si bon qui les a attendus si long-temps à penitence, & d'abuser de sa patience pour perseverer à l'offenser, en différant leur conversion ? O Dieu ! que la prédication de Jonas fut puissante sur le cœur des Ninivites ! A la simple proposition qu'il leur fait, que pour sortir de leur peché, on leur donne encore quarante jours de délai, ils s'en servent aussitôt pour faire une rigoureuse penitence. Mais hélas, que d'années expirées depuis que Dieu attend la conversion de ce Chrétien ! & cependant il abuse du délai qu'on lui donne. Ne pouvons-nous pas lui dire avec justice, qu'il fait un mépris continuel de la bonté & de la patience de Dieu ? *M. Biron. Sermon pour le second Mercredi de Carême.*

C'est une ingratitude aux pecheurs, d'abuser du temps que Dieu leur accorde pour faire penitence.

Le pecheur qui differe sa conversion, laisse la patience de Dieu.

Dieu donne ordinairement aux pecheurs durant leur vie, beaucoup de temps pour faire penitence; il les supporte long-temps, afin de trouver le temps favorable pour les attirer, & pour leur faire entendre cette voix: *Penitentiam agite*: Faites penitence de vos pechez. Il attend avec patience ce jour; il supporte des vingt & des trente années le pecheur dans cette vûe, & dans ce dessein. Mais que fait ce pecheur quand il differe toujours sa conversion? Il s'en sert pour éloigner sa penitence: bien loin de répondre à la bonté & à la misericorde de Dieu, il s'en sert pour irriter sa justice; & bien loin de travailler à son salut, il persevere dans ses crimes. N'est-ce pas là abuser de la bonté de Dieu, quand au lieu de lui donner ce qu'elle attend de nous, & à quoi elle nous sollicite avec empressement, pour l'interêt seul du pecheur; non seulement il differe, mais il se sert du délai même, pour des desseins tout oppozes, savoir pour continuer ses desordres, pour augmenter le nombre de ses crimes? *Le même.*

Il est juste que Dieu refuse à la mort, la grace de penitence au pecheur, qui l'a refusée durant toute sa vie.

N'est-ce pas un assez grand effort de la bonté & de la misericorde de Dieu de vous inviter au repentir tous les jours de votre vie, que de vous remonter la rapidité du temps, & de vous menacer du peril de la surprise? Tout cela ne servira qu'à vous enhardir au peché, qu'à vous affermir dans le dessein de pousser la patience aussi loin qu'elle peut aller, & de ne vous humilier devant lui, qu'au point que vous verrez votre perte inévitable, & son bras suspendu sur vous, prêt à porter le dernier coup de la mort? Vous avez dit, quand il vous pressoit par sa grace: A la mort, non pas aujourd'hui: à la mort nous y penserons; maintenant j'ai d'autres affaires: à la mort, c'est le temps de songer à Dieu; maintenant c'est le temps de goûter la vie. La voilà passée, cette vie; cette mort est devant vos yeux! Qu'attendez-vous, sinon que Dieu vous refuse à la mort, ce que vous avez refusé durant la vie? qu'il vous fasse sentir que la vie étoit le temps de la grace, & non pas le temps du plaisir? C'est donc une extrême temerité pour tout homme vivant, de faire aucun fond sur ses derniers jours pour obtenir la grace de la penitence. *Attribué au Pere de la Rue, Sermon pour le Jeudi de la quatrième Semaine de Carême.*

L'exemple d'Antiochus sur ce sujet.

Cet Antiochus, dont l'inutile repentir a frappé tant de fois vos oreilles, étoit le maître de l'Asie, & la terreur de tout l'Orient. De quelle importance n'étoit-il pas à la gloire du Seigneur d'accepter la soumission du plus grand Prince qui fût alors? de lui voir reparer avec éclat les ravages qu'il avoit faits dans le Temple; d'établir la Loi du vrai Dieu dans toute l'étendue de ses Etats, & lui-même s'y soumettre? Quel progrès la conversion d'Antiochus ne sembloit-elle pas promettre à la Religion? A cela Dieu paroît fermer les yeux: il trouve une plus grande gloire, & un intérêt plus pressant à détromper les Grands de cette fausse opinion, que Dieu les distingue du commun dans la distribution de la grace; & qu'il se fait honneur de leur pardonner, en quelque temps qu'ils veuillent s'abaisser jusqu'à lui demander pardon. Il reprouve les Grands, tout penitens qu'ils paroissent; & il prodigue, pour ainsi dire, la grace de la penitence à un mal-

Tome II.

heureux Larron, parce qu'il voit dans les pechez des Grands plus de malignité & d'ingratitude. *Le même.*

C'est dans le cœur que doit être la conversion; ce cœur, cette volonté, pour operer une vraie conversion, doit être libre, sincere, & ferme: toutes indispensables conditions. Or la volonté du pecheur mourant, bien loin d'être libre, est toujours forcée; bien loin d'être sincere, est toujours déguisée; bien loin d'être ferme, est toujours fragile, & disposée au changement. Sur de telles dispositions, quelle confiance? Point de conversion sans liberté. Le divorce que vous faites alors avec le monde est-il libre? n'est-il pas vraiment forcé? Vous quittez vos pechez, dit Saint Ambroise; vous vous trompez: ce sont vos pechez qui vous quittent. Preuve: les avez-vous quittés quand vous avez pu les garder? Vous quittez les occasions, & les compagnies; abus: ce sont les occasions & les compagnies qui vous quittent. Preuve: tandis que vous avez pu leur être fidele, hélas! leur avez-vous manqué? Vous donnez à Dieu votre vie en satisfaction pour vos pechez; ridicule proposition: c'est Dieu qui vous arrache la vie. Preuve: hé! vous n'avez songé qu'à la vie, tandis que vous avez crû la pouvoir encore sauver. Quel gré vous sçait-on là-haut de ce sacrifice involontaire? *Le même.*

La conversion à l'article de la mort, n'est pas ordinairement libre.

Est-on en mourant, à l'épreuve des tentations qui surviennent, & qui alors redoublent leur fureur? Vous n'avez jamais sçu les combattre durant votre vie, comment les sçauvez-vous combattre au lit de la mort? Que faut-il en pleine santé, pour vous faire perdre la grace en sortant du Tribunal même de la Penitence, & de la Table du Sauveur? Rien souvent qu'un souvenir, qu'une imagination legere, qu'un moment d'attention à ces phantômes importuns qui corrompent vos pensées, que l'habitude vous a rendus familiers: rien plus en pleine santé pour vous replonger dans le crime. Que faut-il plus dans l'accablement des douleurs, dans le redoublement des efforts, que fait alors le demon, pour se mettre en possession d'une ame qu'il a toujours dominée? Qu'un seul peché d'habitude se presente à la pensée, que le cœur s'y repose un seul moment: c'en est fait; ce malheureux aura tourné l'œil sur ce phantôme, il y aura pris plaisir; ce sera le dernier souffle de sa vie, & le dernier coup mortel. Coup imprévu, mais irremediable: il est perdu pour jamais, il n'y a plus de ressource. *Le même.*

Ceux qui ont attendu à se convertir à la mort, sont ordinairement trop foibles, pour vaincre les tentations qui les attaquent alors.

Peut-on établir quelque chose sur le temps, qui est si incertain? Je ferai penitence dans un tel temps; mais alors y aura-t-il encore un temps pour moi? Je songerai à mon salut dans ma vieillesse; mais y aura-t-il une vieillesse pour moi? Que sçavez-vous si on ne vous redemandera pas votre ame cette nuit? *Hac nocte animam tuam repetunt à te.* Il n'y eut point de lendemain pour cet homme de l'Evangile, qui faisoit de grands projets. Combien ont été surpris, l'un à table, l'autre au jeu, l'autre dans la poursuite d'un établissement? Peut-être vous en arrivera-t-il autant: alors que deviendront tant de desirs inutiles? *Vae Babylon!* Malheur à toi Babylone! disoit l'Ange de l'Apocalypse: Pourquoi? Parce que l'heure des jugemens redoutables de Dieu est venue; parce que tu es arrivée.

Combien le temps auquel on s'attend de faire penitence, est incertain.

Luc. 12.

Apoc. 18.

à ce jour fatal, où tu ne t'attendois pas, & que les fruits de tes vains desirs sont évanouïs. Vous voyez devant vous le moment de cette retraite, où libres de vos passions, & dégagés des enchantemens du siècle, vous commencerez votre conversion: vous marquez ce moment, vous le touchez du doigt, vous vous imaginez y être déjà; cependant vous en êtes aussi éloigné, que s'il ne devoit jamais être. *Ve Babylon!* Malheur à vous Babylone, parce qu'enfin si vous négligez ce moment précieux qui doit être celui de votre pénitence, ce moment qui est l'objet de vos desirs, vous sera arraché par la mort; le temps que vous marquez n'arrivera jamais. *Le même. Sermon pour le Mardi de la Semaine de la Passion.*

Toutes les espérances sur lesquelles on se fonde pour différer la conversion.

Toutes les raisons de nos délais se fondent sur trois espérances: Que nous aurons le temps, que nous aurons la grace pour faire ce que nous projetons, & qu'il sera toujours en notre liberté de consentir à la grace, & par conséquent de nous convertir quand nous le voudrons. Cependant, il est évident par la foi & par la raison, que ces trois espérances sont trompeuses; que nous sommes incertains si nous aurons le temps, incertains si nous aurons les grâces, incertains si nous aurons la volonté de coopérer. Mais où est notre raison, de risquer ainsi notre salut & notre éternité sur des *peut-être*? Notre salut n'est-il pas assez incertain par lui-même? n'avons-nous pas d'ailleurs grand sujet de douter? faut-il ajouter par nos délais de nouvelles incertitudes? ne devrions-nous pas au contraire prendre toutes les précautions imaginables pour l'assurer? Nous avons maintenant le temps entre nos mains, nous sommes assurés moralement que Dieu nous présente ses grâces, & nous pouvons nous assurer que nous avons un plein usage de notre liberté; il ne faut que dire, je le veux, pourquoi différons-nous donc davantage? pourquoi fonder sur l'incertitude une chose si importante où il s'agit de notre éternité? *M. Béroat, dans un Tome séparé, contenant quelques Sermons sur les Dimanches de l'année.*

Quand on diffère l'exécution de quelque dessein, il faut qu'il y ait quelque dessein dans ce retardement, qui se réduit à ces deux chefs: ou parce que la chose sera plus aisée dans la suite, & qu'on aura plus de commodité de la faire; ou bien parce qu'on gagne le temps cependant, & on reçoit quelque plaisir de cet intervalle. Ne sont-ce pas là, Chrétiens, les deux fondemens qui nous font différer notre conversion? & cependant ne devons-nous pas être convaincus par la raison, que nos difficultés s'accroissent, bien loin de se diminuer par ce délai: & si nous ne voulons pas en croire la raison, l'expérience ne nous convaincra-t-elle pas? Il y a tant d'années que vous résistez à Dieu, que vous différez de jour en jour à rompre vos chaînes: en bonne foi qu'avez-vous gagné par ce retardement? trouvez-vous plus de disposition? & n'est-il pas vrai au contraire que vous y trouvez plus de peine; & que ce retardement même a ajouté de nouveaux liens à ces premières chaînes? Ne dissimulons point notre sentiment intérieur: nous voulons gagner le temps; nous voulons cependant jouir des plaisirs de ce péché; voilà ce qui nous arrête: Ah! pour gagner un peu de temps, faut-il risquer une éternité toute

entière? Hé bien! vous avez éloigné le terme de votre conversion, vous avez prolongé de quelques années la jouissance de votre crime; que vous en restet-il, sinon que vous avez ajouté mille & mille crimes à votre condamnation; vous avez apporté mille obstacles à la grace, & vous avez augmenté les sujets de votre repentir? Pourquoi ne faites-vous pas maintenant ce que vous devez faire un jour, & qui vous donnera mille repentirs de ne l'avoir pas fait plutôt? Ne me dites point: Nous verrons, nous y penserons. Que voulez-vous voir pour conclure ce que vous voulez? Voulez-vous voir si par ce retardement, vous pourrez vous dispenser de l'obligation de faire pénitence? Mais il en faut enfin venir là. *Le même.*

On renvoie assez ordinairement à la dernière maladie l'affaire de son salut; c'est-à-dire, qu'on destine à l'affaire de l'éternité, à l'affaire la plus importante de la vie, & à laquelle il faut indispensablement travailler toute la vie; on y destine un temps, où l'on n'est pas capable de travailler à l'affaire du monde qui seroit de la plus petite conséquence; un temps où l'on est incapable de tout, où l'on n'est plus bon à rien. Attens-je, Seigneur, que ce temps soit venu? attens-je, que vous me sollicitiez de changer de vie, & de me convertir? Et depuis combien de temps me sollicitez-vous inutilement? faudra-t-il que la grace que vous me donnez présentement soit encore inutile? Jusqu'à quand passerai-je les plus beaux jours de ma vie à de vains amusemens, que je suis le premier à condamner? & ne les condamnerai-je, ces vains amusemens, que pour me rendre plus inexcusable, en différant sans cesse à me convertir? *Le Pere Croiset. Tome premier de la Retraite spirituelle.*

On diffère à la mort, à penser à l'affaire de son salut, & à se convertir.

Loin de vous ces conversions désirées & projetées; mais toutes renfermées dans le désir qu'on a, & dans le projet qu'on en fait. On connoit le pressant besoin qu'on a de changer de vie; on prend quelques mesures pour y réussir; on évite la compagnie de certaines personnes, dont la conversation & les manières sont regardées comme des obstacles au bon propos que l'on fait. On sent dans une volonté un peu plus chrétienne, certains mouvemens qu'on ne sentoit pas autrefois. On voudroit bien pousser plus loin; mais un poids plus fort abat bientôt ces faibles élancemens: une mauvaise habitude, une indiscrete apprehension de se voir méprisé & raillé, si l'on changeoit brusquement de vie, une trop grande gêne à retenir des passions indomptées, font qu'on veut en partie & faiblement, ce qu'il faut efficacement & absolument vouloir. Etat funeste que Saint Augustin regarde comme une fatale suspension d'esprit & de cœur, où ébloui d'un côté par des lueurs passagères d'une vérité qui brille, on est aveuglé, & appelant d'un autre par de noires vapeurs de ses passions, & par cent engagements toujours supérieurs à ces résolutions stériles & inefficaces! *Tiré du Dictionnaire Moral. Premier Discours sur les Indulgences.*

Il faut vouloir efficacement se convertir, & ne se pas contenter des desirs foibles qui n'en viennent jamais jusqu'aux effets.

La vie libertine qu'on a menée, & qu'on ne peut se refondre de quitter, ne ruinet-elle pas ces grands desseins de conversion; & la peine qu'on croit devoir trouver à les exécuter, ne fait-elle pas à l'égard d'un libertin, ce que l'habitude fit à l'égard de Saint Au-

La peine qu'on croit trouver à changer de vie, fait quitter le dessein de se convertir.

gustin, quand il voulut la rompre? Vous vous proposez de faire penitence : comprenez-vous l'étenduë de ce terme, & sçavez-vous à quoi vous allez vous engager? vous connoissez-vous si peu, que vous puissiez croire que vous vivrez sans nous? *Putasne sine istis & istis poteris?* que vous vous ferez assez de violence pour vous reprimer dans des choses, où tout votre panchant vous porte; pour ne plus vous trouver avec les gens qui ont jusqu'à présent été les compagnons de vos débauches; pour rompre ce commerce, pour détruire ce peché favori, & cette impetueuse passion qui vous maîtrise? Erreur, si vous le pensez, dans un âge où les passions étant encore toutes ardentés, & le sang bouillant dans les veines; où la nature étant encore toute vive, où l'imagination de se satisfaire n'ayant encore rien perdu de sa force, doivent ôter, ce semble, tout moyen de faire penitence! Un temps plus propre viendra, & vous ferez alors ce qu'en vain vous voudriez faire à présent. *Sermon manuscrit.*

Suite du même sujet.

En effet, parmi tant de desirs que Dieu nous a si souvent inspirés de retourner à lui, y a-t-il eu d'autre obstacle qui nous ait retenus, que l'attachement déréglé que nous avons à une chose, qui nous est défenduë? que la crainte, par exemple, de faire la restitution d'un bien qui ne nous appartient pas, ou la peine de quitter cette vie molle & oisive, qui ne peut s'accorder avec la penitence, à pardonner une injure par un esprit de Christianisme? Tant il est vrai, conclut Saint Chrysostome, que le libertinage est une chaîne, qui lie si étroitement, qu'elle ôte tout mouvement pour le bien, & qu'elle en donne un si fort pour le mal, qu'on y est entraîné comme nécessairement! Que ne brisons-nous cette funeste chaîne, que ne brisons-nous cet obstacle, que ne prenons-nous un esprit de piété, pour détruire notre irreligion qui est une cause assez ordinaire de notre délai à faire penitence? *Le même.*

On diffère à se convertir faute de foi, ou d'attention aux vérités de l'autre vie.

Si ceux qui remettent leur conversion à un autre temps, étoient bien convaincus des vérités que la Religion propose sur l'avènement d'un Juge aussi redoutable que l'est le Dieu que nous adorons, sur la brièveté d'un temps qu'il peut leur ôter à chaque moment, sur le sort malheureux de ceux qui sont surpris dans le peché, sur les peines éternelles qui suivent cette destinée; pourroit-on différer à se convertir, & remettre à demain une affaire, laquelle peut manquer pour toujours, si elle n'est aujourd'hui conclué? Ne cherchons donc plus pour colorer notre passion, d'autre cause de notre délai; ne l'attribuons plus à une prétenduë difficulté de nous convertir; ne nous retranchons plus sur notre foiblesse; ne le rejettons plus sur la force de l'habitude qui nous arrête & qui nous retient, ou sur la douceur des plaisirs qui nous flatent; c'est notre peu de foi & notre irreligion, qui est le grand obstacle qui rend inutiles tous les desirs que Dieu nous donne de nous reconcilier avec lui. Damnable état, dit Saint Chrysostome, qui conduit naturellement à un autre, qui en est comme la fin, & qui consiste en ce qu'on s'endort dans son peché; qu'on devient comme stupide sur tout ce qui regarde le salut; qu'on est frappé d'un esprit de lethargie, qui empêche de sentir & d'entendre, de concevoir rien de tout ce qui pourroit faire rentrer dans la voye de Dieu;

qu'incapable de s'appliquer qu'à ce qui plaît, on ne reçoit plus de mouvement que celui que donne la passion! *Sermon manuscrit.*

Si c'est la difficulté de se convertir qui nous fait perdre la pensée de le faire, en deviendra-t-elle moindre cette difficulté, par notre délai? cette habitude sera-t-elle moins invincible avec le temps? la peine que nous trouvons maintenant à la détruire, sera-t-elle moindre dans la suite? Arrêtons-nous aisément ce torrent, qui grossit tous les jours par les nouveaux pechez que nous commettons? romprons-nous facilement cette chaîne qui se fortifie de plus en plus? nous déchargerons-nous plus aisément de ce fardeau? Le demon sera-t-il plus foible à l'avenir; & nous, ferons-nous plus forts? Comment nous a-t-il perdus? Par la vüë d'un plaisir qu'il nous a fait goûter; par l'esperance qu'il nous a donnée de grossir notre revenu, en faisant une injustice; en nous montrant la penitence comme un exercice penible, & le chemin du Ciel comme une route impraticable. Aura-t-il désormais, ce malin esprit, moins d'adresse, ou moins de force pour nous tendre les mêmes pièges, & pour nous y faire tomber? Notre esprit obscurci par le peché en deviendra-t-il plus éclairé, en vivant dans le peché? notre volonté sera-t-elle plus forte; & notre appetit plus soumis à la raison, & à la grace? Comment donc notre conversion sera-t-elle plus aisée en différant à nous convertir? *Le même.*

Après avoir long temps différé à se convertir, la difficulté de le faire n'en sera pas moins grande.

Vit-on jamais que des fous, dit S. Jean Chrysostome, qui ayent attendu à mettre ordre à leurs affaires, lorsqu'elles sont sur le point d'être jugées? Une ville qui craint la surprise d'un puissant ennemi, attend-elle qu'elle soit investie, pour se mettre en état de défense? Attend-on à équiper un vaisseau quand il est au milieu de la mer; ou quand il est à la veille de faire naufrage? Attend-on à appeler un Medecin, quand un malade est désespéré? on n'a garde de différer; on croiroit que ce seroit s'exposer à un danger évident de tout perdre. Et comment donc dans une affaire aussi importante que le salut, & dans un temps aussi précieux que celui qui nous est donné pour penser à la mort, & qui doit en assurer le succès, sommes-nous assés imprudens, que de n'y vouloir donner nos soins, que lorsqu'il est presque impossible de la faire réussir? *Le même.*

Il ne faut pas attendre à la mort, pour mettre ordre aux affaires de sa conscience.

Temeraires que nous sommes! nous prétendons que vivant dans un criminel oubli de nos devoirs, dans une molle indifférence pour les choses du Ciel, dans un continuel embarras que nous nous faisons à loisir, pour contenter nos passions, nous puissions attendre une heureuse mort, que les Saints toujours attentifs à Dieu, toujours appliquez à eux-mêmes, n'ont presque osé se promettre, & qu'ils n'ont esperé qu'en tremblant! Est-ce que ce que nous devons craindre à la mort n'est pas capable d'exciter notre negligence à nous y préparer, & de nous débarrasser de ces vains & ridicules prétextes qui nous font différer de jour en jour; après avoir déjà peut-être différé tant d'années? *Le même.*

C'est une grande temerité d'attendre qu'on fera une véritable conversion à la mort, après avoir différé toute sa vie.

Au moins, dit-on, la mort que l'on sent approcher produit ce bon effet, que si-tôt qu'on se sent frappé d'une maladie mortelle, on appelle un Confesseur, pour mettre ordre aux affaires de sa conscience. Il est vrai;

La confession faite à l'article de la mort doit être suspecte.

mais quand je n'aurois pas sujet de croire qu'il n'est rien devant Dieu de plus foible que tout cela, qu'est-ce qui peut m'assurer qu'ayant différé jusqu'à la mort à nous y préparer, nous aurons assez de temps pour le bien faire; que nous profiterons de ce temps, & que la penitence que nous ferons alors ne fera point inutile? Résolu à vivre dans nos anciennes habitudes, nous voulons attendre aux derniers momens de notre vie, pour nous disposer par une sincère penitence à faire une bonne mort. Mais en aurons-nous le temps; ou s'il nous en reste quelque partie, suffira-t-elle pour conclure l'affaire que nous y renvoyons? ou quand elle suffiroit, est-ce être sage que de réserver pour une chose aussi essentielle que le salut, aussi délicate, & d'une aussi grande discussion; de réserver, dis-je, un temps si court, si incertain, si peu propre à une si importante action? *Sermon manuscrit.*

On cache
aux malades
le danger
de mort
où ils sont,
ce qui re-
tardé enco-
re leur pe-
nitence.

Voulons-nous savoir ce qui arrive presque toujours? C'est que dans les maladies ordinaires, le malade cherche d'un côté à s'étourdir sur le peril où il est; & d'un autre côté on lui dissimule la vérité dans les premiers jours, où il auroit eu de la force & de la connoissance pour penser à lui; & quand enfin on lui parle de recevoir les Sacremens, au lieu du moins de lui dire, comme le Prophete Isâie dit au Roi Ezechias: *Dispone domui tua, quia morieris tu & non vives*; on cherche des détours pour lui faire entendre que la maladie n'est point mortelle; & on lui ôte ainsi le plus puissant motif de faire un dernier effort pour retourner à Dieu. Tantôt la fausse tendresse d'une Epouse, ou d'un Ami; quelquefois même, le vil intérêt d'un lâche Heritier, qui craint que des legs pieux, ou qu'une restitution nécessaire n'alterent une succession qu'il dévore; déjà des yeux, sont la cause qu'on cache toujours au malade le danger de sa maladie, & font qu'on ne le lui découvre que quand il est à demi mort. D'où il arrive que cette mort, quoi que naturelle, est pour lui une mort subite, & que si les Sacremens qu'il reçoit alors peuvent être de quelque consolation pour les vivans, il y a tout lieu de craindre qu'ils ne soient souvent inutiles au mourant. *L'Abbé de Montmorel, Discours sur l'Evangile du quinziesme Dimanche après la Pentecôte.*

Il ne faut
point différer
de se
convertir
sous pré-
texte de ses
affaires.

Pour vous persuader à vous-même que vous voulez tout de bon, & sincèrement vous donner à Dieu, & vous convertir, il ne faut point différer; mais commencer maintenant: *Hodie si vocem ejus audieritis; nolite obdurare corda vestra.* Ne vous excusez point sur les affaires: Quand nos besoins spirituels nous pressent, dit Saint Chrysostome, les affaires temporelles ne sont point des affaires, elles ne peuvent nous servir d'excuse. Ne differez pas même; & ne me dites pas que vous employerez au soin de votre conscience le premier loisir que vos affaires vous donneront. Si vous ne prenez du loisir, les affaires ne vous en donneront jamais. Elles se suivent les unes les autres: elles s'engagent les unes dans les autres: & s'engagent de telle sorte, qu'avant que d'en voir une finie, vous en avez toujours quatre commencées. C'est une chaîne dont vous ne sçauriez trouver le bout, & de laquelle vous ne vous tirerez jamais si vous ne la rompez. Ce fut le conseil que donna autrefois Saint Eucher à Va-

lerien; & je prens la liberté de vous le donner aujourd'hui: rompez cet enchaînement infini d'affaires; que votre première & votre souveraine affaire, qui est celle de vous sauver, ait désormais vos premiers, & vos plus grands soins. *Le Pere le Valois, neuvième Lettre sur les Retraites.*

Mépris des loix les plus sacrées! obstination dans le mal! railleries impies sur les plus terribles veritez de la Religion! Me voici arrivé au terme; & après avoir toujours différé à me reconnoître, & à vivre en Chrétien, je n'en ai plus le temps, puis qu'il faut cesser de vivre. O si j'eusse suivi l'exemple de tant de personnes vertueuses, qui plus sages que moi, n'ont pas attendu à la dernière heure de se repentir & de se corriger! O si je me fusse converti, lorsque Dieu m'en pressoit par de fortes & de fréquentes inspirations! ah quelle consolation à present! Je le pouvois faire; mais je ne l'ai pas fait; & je meurs! Je regardois en pitié ceux qui devoient être pour moi un objet d'envie: avois-je sujet de m'applaudir de mes égaremens? Ils étoient tels, je l'avoüé à present: mais aveu inutile, aveu desesperant! amer & sterile repentir! *Ergo erravimus!* C'est donc toute la conclusion de ma vie! il faut donc que du moins à la mort je rende justice à la pieté chrétienne! Mon aveu vaut une amende honorable. C'est le desesperoir qui me l'arrache. O Dieu! quel tourment quand on expire avec ces regrets! Ne permettez pas, mon divin Redempteur, que je les experimente jamais. J'ai sujet de regretter le passé; mais j'ai du moins la consolation de sçavoir que mes regrets peuvent presentement être moins inutiles. Je me repens donc, Seigneur, d'avoir tant tardé à vous servir. *Le Pere Croiset, Tome second de ses Retraites.*

Regrets à la
mort de ne
s'être pas
converti,
quand on le
pouvoit &
qu'on en
avoit le
temps.

S'il ne s'agissoit, pour bien mourir, que de recevoir les derniers Sacremens; que de baiser le Crucifix, que de verser même quelques larmes; que de sçavoir que l'on a fait quelque chose de bon, & que l'on n'est point plus excusable d'avoir différé à faire penitence jusqu'à la mort. Il n'est pas toujours difficile de trouver un Confesseur zelé & habile, qui nous assiste dans ce dernier peril. Mais combien de personnes qui n'ont manqué de nul de ces secours, & qui sont morts dans le peché! Mourir dans la cendre, & sous le cilice, environné de Prêtres & de saints Religieux, c'est faire une mort édifiante: mais ce n'est pas là précisément une mort sainte. Faire une bonne mort, c'est mourir après avoir effacé tous les desordres de sa vie, par la penitence; c'est mourir en état de grace, c'est mourir plein d'une foi vive, d'une esperance invincible; c'est mourir plein d'horreur pour tout ce que le monde aime, & plein d'un amour pour Dieu, qui surpasse tout autre amour: & tout cela est-il fort aisé à celui qui a différé jusqu'à cette heure à penser à son salut? *Le Pere Croiset, Tome second de ses Retraites.*

Quand on
diffère la
conversion
à la mort,
on a sujet
de craindre
de mourir
impentent.

Par quel artifice le cœur se trouvera-t-il si subitement changé; les passions, non seulement éteintes dans un moment, mais tous les desordres qu'elles ont pu faire, reparez; les habitudes corrigées, les liens qui nous attachent à la créature, brisez; le bien d'autrui restitué, les vertus chrétiennes, dont à peine on sçait le nom, acquises; enfin une conscience déchirée par tant de remords, tranquillisée en peu d'heures; & tous nos comp-

Continuation
du même
sujet.

tes prêts, sans y avoir presque pensé? Osons-nous dire que tout cela est aisé? A peine cela même est-il possible. *Le même.*

Celui qui diffère toujours de se convertir, meurt enfin dans l'impenitence.

Ubi ceciderit arbor, ibi erit. Malheureux arbre! falloit-il balancer si long-temps, pour tomber enfin si mal à propos? faut-il qu'il n'ait occupé la terre durant tant d'années, & qu'il ne se soit chargé de tant de branches, que pour fournir au feu un aliment éternel? Helas! à quoi a-t-il tenu, qu'il ne soit tombé d'un autre côté? Il avoit été si fortement poussé par le vent de l'Esprit saint, on l'avoit vu si souvent penché du bon côté! On a négligé de le redresser, on a cru qu'on y seroit toujours à temps; on ne pensoit pas qu'il dût tomber si-tôt, ni si vite; on y a accouru pour le faire tomber du bon côté, mais on y a été trop tard, il falloit prévenir le mal: *Ubi ceciderit, ibi erit. Le même.*

La conversion ne devient pas plus aisée, pour la différer; mais au contraire.

Quoi? une foi naissante, les principes d'une pieuse éducation, des remords qui ont encore toute leur pointe, la grace moins rebutée; tout cela cede maintenant à votre malice: & vous voulez que lorsque la foi sera à demi éteinte, qu'il ne restera plus nulle trace de la première éducation, que les remords seront étouffés sous un amas effroyable de crimes, & qu'on sera insensible à la grace, par le long mépris qu'on en aura fait: vous voulez que votre conversion soit plus aisée, votre volonté plus docile, & votre cœur moins mauvais? Un âge meuri dans les desordres, corrompt trop le cœur, pour ne le pas mettre dans une espece de nécessité d'être toujours méchant. Mais, ajoutez-on, un âge meur donne du sens. Mais il ne donne pas de la piété, à qui a vieilli dans le libertinage; on est moins fol, c'est-à-dire, on comprend plus aisément les desordres; mais on n'est pas plus sage, pour reformer ses mœurs. L'esprit est d'ordinaire la dupe du cœur; la corruption de celui-ci n'éteint pas toutes les lumières de l'autre; mais elle les rend inutiles. Au souvenir des déreglemens de votre jeunesse, vous avouerez froidement que vous avez mal fait; mais vous ne ferez pas mieux. *Le même. Dans ses Reflexions spirituelles.*

On ne doit pas se fier sur le temps pour différer la conversion.

Mais le temps viendra qu'on se fera homme de bien. A entendre les gens du monde, ne diroit-on pas qu'ils sont les dépositaires des Décrets éternels de la Providence; que leur conversion ne doit être que leur ouvrage, & qu'ils fixent eux-mêmes le nombre de leurs jours? Le temps viendra? Voudriez-vous être garant de ce temps à venir? Sur un temps si incertain on n'oseroit risquer la vie d'un de ses enfans; & l'on risque tranquillement le salut de son ame! Le temps viendra qu'on se fera homme de bien. Cela veut dire qu'on espere d'avoir le temps de se repentir de ce qu'on fait presentement: & pourquoi faire ce dont on espere de se repentir un jour? On se flate d'avoir le temps de déplorer les égaremens de sa jeunesse, d'en condamner les joyes licentieuses, & de gemir sur tout ce dont on se fait un plaisir. Quelle plus criante folie, que de n'employer les plus belles années de sa vie, qu'à creuser une source intarissable de regrets & de repentirs? On espere qu'on se fera homme de bien après s'être lassé d'être méchant. Combien est ruineux le fondement sur lequel on appuie cette présumptueuse confiance? On n'est pas assez sage, dit-on, pour se détromper de si bonne

heure des faux charmes qui enchantent. Hé! peut-on esperer de le devenir, à force de s'étourdir, & d'être fol plus long-temps? Les plaisirs du monde dégoûtent enfin. Sans doute; mais ce ne peut être qu'après nous avoir fait perdre le goût des bonnes choses. *Le même.*

Quand le corps commence à mourir, le cœur peut-il conserver assez de vie, pour former un mouvement, de la nature de celui qu'il est nécessaire de concevoir pour s'élever vers Dieu? Quand les membres ont perdu toute leur vigueur, le pecheur peut-il en avoir assez pour faire une démarche aussi grande & aussi prodigieuse, que celle de l'Enfer au Paradis? Lorsqu'il est prêt de faire les derniers soupirs, peut-il pousser une voix assez forte & assez puissante pour être entendu du profond de l'abîme où il est, jusqu'au Ciel? Peut-il enfin dans l'extrême foiblesse où il se trouve, & dans l'étrange effroi dont il est rempli, entreprendre de faire tête à tous ses ennemis, & se flater de l'esperance d'en triompher? C'est ce qui fait dire à saint Augustin, que la penitence que demande une personne qui est dans la foiblesse de la maladie, est bien foible, & qu'il a bien peur que celle que demande une personne mourante, ne meure elle-même. *Livre intitulé: Envieux de l'Abbé Jean & du Prêtre Eusebe.*

La penitence diffère à la mort, est d'ordinaire insuffisante.

Serm. 57^e de tempore.

Au lieu de croire qu'à l'extrémité de la vie le pecheur soit plus fort, & que le péché soit plus foible, il peut être que quelques passions soient alors moins vives, & moins violentes que durant la santé; car il en a qui ne s'éteignent qu'avec la vie, il y en a même que la mort ne peut faire mourir; que les feux d'Enfer, avec toute leur activité, ne scauroient vaincre, que l'éternité avec toute la suite infinie de tous les siècles, ne détruira jamais: mais quand il seroit vrai que la mort seroit les mêmes impressions sur elles, que sur le corps, je ne vois pas que cela pût faire que le pecheur fût moins criminel. Un Peintre, dont le pinceau est gâté, ou qui a la main blessée, n'est pas pour cela moins scavant. Je trouve au contraire le pecheur beaucoup plus coupable, de ne point cesser d'être esclave du péché dans le temps même que vous croyez que le péché a moins de force. Vous supposez d'ailleurs que le pecheur puisse remporter quelque victoire sans la grace, sous prétexte qu'il n'a qu'un foible ennemi à combattre. Si la foiblesse de l'homme est telle, que dans le temps de sa plus grande vigueur, il ne puisse faire le moindre bien sans la grace, tombe-t-il sous le sens, qu'un pecheur, dans cette langueur extrême, où la proximité de la mort le reduit, puisse esperer de vaincre le plus cruel & le plus puissant de ses ennemis sans le secours d'une grace puissante? *Le même.*

Le péché est assez ordinairement plus fort à la mort, & le pecheur plus foible pour lui résister.

L'Apôtre Saint Paul nous assure que le péché a un corps: *Corpus peccati.* Le pecheur pendant sa vie, forme, pour parler ainsi, toutes les parties de ce malheureux corps. Il lui donne une tête par sa vanité, par son orgueil, & par son ambition; il lui donne des yeux, par ses regards lascifs, indiscrets, & insolens; il lui forme une langue par ses mensonges, par ses médifances, & par ses blasphèmes; il lui fait des mains par ses meurtres, par ses vols, & par ses usures; il lui fait un cœur par ses pensées impures ou temerares, par ses affections déreglées, & par ses haines injustes;

Suite des mêmes sujets.

en un mot, il lui forme un corps, par ses débauches infames, & par ses actions criminelles. Or ce qui fait à notre sujet, c'est que pendant la vie du pecheur, ces parties sont comme divisées, parce qu'elles ne se forment que successivement; mais à la mort, elles s'assemblent, & elles s'unissent: c'est ce qui fait qu'alors le corps du péché est parfait & accompli. Le péché, pour ainsi dire, prend naissance avec le pecheur; il croît, il se fortifie, & il fait ses progrès, à proportion que celui-là avance dans les différens âges de sa vie; il a toute sa grandeur & toute la force, & il arrive au terme de sa consommation, lors, dit Saint Augustin, que le pecheur arrive à sa fin. Or si ce misérable n'a pu, lorsqu'il avoit toutes ses forces, surmonter séparément cette tête, ces yeux, cette langue, ces mains, & ce cœur; peut-il sans présomption, & sans extravagance, esperer que dans l'extrême foiblesse, où le mal qui lui doit ôter la vie, réduira son corps & son ame, il triomphera de ce monstre, lorsque toutes ses parties étant assemblées & unies, il aura, comme je viens de dire, toute sa grandeur & toute sa force? S'il n'a pu étouffer ce malheureux enfant, lorsqu'il n'étoit encore que dans le berceau, comment ose-t-il se promettre de le faire mourir, quand il sera devenu un géant? S'il n'a pu enfin résister durant sa vie, lorsque les pechez ne l'attaquoient que les uns après les autres, comment ose-t-il se promettre de soutenir l'assaut general qu'ils lui livreront à la mort? Les méchans, dit le Saint Esprit dans la Sagesse, paroîtront alors pleins d'effroi, dans le souvenir de leurs offenses; & leurs iniquitez se souleveront contre eux pour les accuser, & pour les faire perir. *Le même.*

Sur quoi est fondée la confiance qu'on a, que Dieu écartera le pecheur à l'article de la mort.

Ce qui fait que l'on se persuade si facilement qu'un pecheur, qui a témoigné à la mort quelque douleur des desordres de sa vie, a obtenu misericorde; c'est qu'il n'y a presque point de verité dans la Religion, que l'on inculque plus fortement & plus frequemment que celle-ci: Que Dieu est un Pere plein de bonté, qui a toujours les bras ouverts pour recevoir ceux, qui ont un desir sincere de sortir de leur égarement; que David, qui étoit un adulateur, & un homicide, en confessant qu'il avoit péché, eut aussi-tôt la consolation d'apprendre de la bouche du Prophete Nathan, que le Seigneur avoit transporté son péché; que le Publicain, en disant ces seules paroles dans le Temple, *Seigneur, je suis un pauvre pecheur, ayez pitié de moi, s'en retourna justifié dans sa maison*; que l'Enfant prodigue fut rétabli dans la maison de son Pere en se jettant seulement à ses pieds, & en lui disant: *Mon Pere, j'ai péché contre le Ciel & contre vous*; & qu'un voleur enfin attaché à une croix auprès du Fils de Dieu, ne fit que lui dire, *Seigneur, souvenez-vous de moi*;

LUC. 18.

LUC. 15.

LUC. 23.

& qu'il en tira aussi-tôt cette bienheureuse assurance: *Je vous dis en verité, que vous serez, aujourd'hui avec moi en Paradis.* C'est donc sur ces témoignages & sur ces exemples que se fondent ceux qui jugent si favorablement de la penitence des pecheurs mourans. Mais permettez-moi de dire qu'ils ne raisonnent pas tout-à-fait juste, quelque bonne opinion qu'ils doivent avoir de la misericorde de Dieu envers le pecheur. Je ne puis à la verité convenir que la misericorde divine étant infinie, & ne pouvant pour ce sujet être bornée ni prescrite par aucun temps, ne puisse, quand il lui plaira, sauver un pecheur à la mort: mais c'est fort mal raisonner, que de conclure qu'elle le fera, parce qu'elle le peut faire. *Le même.*

Un exemple particulier, & sur-tout en matiere de morale, ne met point d'exception à une regle; & un privilege ne détruit point une loi, au contraire il la confirme. Ces sortes de conversions, dit S. Bernard, ne sont pas tant des exemples que des miracles: *Non tam exemplum quam miraculum.* Et il est bien étrange que nous ne trouvions que le seul bon Larron dans tous les Livres sacrés, qui ait reçu misericorde à la mort. Il y en a eu un, afin que les pecheurs, qui sont prêts de sortir du monde, ne se desesperent pas: & il n'y en a qu'un, afin que les pecheurs pendant la vie, ne conçoivent point de présomption. Que qui que ce soit, dit Saint Chrysostome, ne tiennne ce discours: J'aurai toujours assez de temps pour me convertir. Songez qu'il y a une infinité de pecheurs qui ont été surpris de la mort. Craignez donc que le même malheur ne vous arrive. Vous me direz qu'il y en a aussi quelques-uns, qui ayant croupi dans le péché jusques dans une extrême vieillesse, ont eu le temps de faire penitence. Je ne sçai, ajoute ce Pere, si ce que vous dites est bien certain; mais supposé que cela soit, quelle conséquence voulez-vous en tirer? Que Dieu vous accordera la même faveur? Ou, il me la fera peut-être. Ah! faites reflexion, lorsque vous raisonnez ainsi, qu'il ne s'agit de rien moins, que du salut ou de la perte éternelle de votre ame. C'est pourquoi, s'il vous reste quelque étincelle de raison, persuadez-vous, que tout le contraire de ce que vous vous imaginez peut arriver. Je veux bien demeurer d'accord avec vous, qu'il se peut faire qu'il aura assez de bonté, pour en user à votre égard de cette sorte, parce qu'il en a ainsi usé envers quelques-uns qui vous ressembloient. Mais votre salut est une affaire de trop grande consequence, pour le risquer si malheureusement, que de vous attendre à une chose que vous avez plus de sujet de craindre qu'elle n'arrivera pas, que d'esperer qu'elle arrivera. *Le même.*

C'est témérité que de s'attacher à la mort sur l'exemple du pardon accordé au bon Larron. *Epist. 8. ad Bru-nonem.*

Chrysost. *Hom. 22. in 2. ad Corinth.*



DEVOIRS,

D E V O I R S ,

ET BIENSEANCES DU MONDE ET DE SON ETAT ;

Accord des Devoirs de la Vie Civile, avec ceux de la Religion, &c.

A V E R T I S S E M E N T .

LE Monde, comme l'on sçait assez, peut estre pris en trois sens differens, qui servent d'autant de sujets de discours aux Prédicateurs. On entend quelquefois par là, la societé civile des Hommes, divisée en differens états, conditions, & emplois, où il y a des devoirs & des bienséances qu'un Chrétien, appelé à ce genre de vie, est obligé de ne pas négliger. Quelquefois par ce terme de Monde, on veut faire entendre la vanité des choses du Monde, l'inconstance & la fragilité des biens, des honneurs, & des plaisirs de ce Monde, que l'on recherche & que l'on poursuit avec tant d'ardeur. Et enfin on entend communément ce Monde criminel, qui a mérité les maledictions du Fils de Dieu, c'est-à-dire, ceux qui suivent ses damnables maximes, contraires à celles de l'Evangile, & aux Loix de Dieu. Or comme ce seroit un sujet trop vaste de renfermer sous un seul titre, ce que j'ai remarqué sur le Monde, dans ces trois différentes significations: Je ne parlerai ici que du Monde Civil, dont les devoirs bien loin d'estre contraires à ceux de la Religion, en sont une partie. & sont en mesme temps un honneste-homme, selon le monde mesme, & un homme de bien & vertueux selon Dieu.

Ce sujet a esté inconnu aux anciens Prédicateurs: quoi que plusieurs Livres traitent des devoirs des personnes qui vivent dans le monde, & que tous conviennent qu'on y peut mener une vie sainte & chrétienne, exempte de la corruption du siècle. Mais je crois que si ce n'est pas encore un sujet qui soit devenu si commun, il n'est pas un des moins utiles; puis qu'outre qu'on y fait voir qu'on se peut sauver chacun dans l'état où la Providence l'a mis; on y montre qu'on peut encore tenir son rang, conserver son bien, travailler à l'établissement de sa maison, sans violer les Loix de Dieu, ni manquer aux devoirs d'un Chrétien.

Ce qu'il y a cependant à craindre dans cette matiere assez delicate, c'est de donner dans le relâchement, en donnant trop d'étendue aux devoirs & aux bienséances du monde; en voulant accorder Dieu & le monde; comme si on pouvoit servir à deux Maîtres. Ce qu'il sera facile d'éviter, en faisant voir, que sans violer le précepte de l'Evangile, on peut rendre à Cesar ce qui lui appartient legitiment, & que la Religion mesme nous oblige de lui rendre; sans rien oster ni retrancher de ce que l'on doit à Dieu.

P A R A G R A P H E P R E M I E R .

Divers Deseins & Plans de Discours sur ce sujet.

- I. **I**L n'y a rien de si solidement établi, ni de si souvent recommandé, dans l'Ecriture, que la fuite & la separation du monde: c'est la premiere pensée que Dieu inspire à ceux qui veulent sincerement se convertir; & comme c'est la premiere démarche qu'on a faite dans le Christianisme, de renoncer aux pompes & aux vanitez du monde, c'est aussi le premier pas que doivent faire les pecheurs, pour entrer dans la voye étroite du salut; de quitter la voye large qui conduit à la perdition, c'est-à-dire, les maximes du monde, reprové de Dieu. Mais comme le précepte de se separer du monde n'est pas d'en sortir tout-à-fait, de renoncer à ses biens, ni de rompre tout commerce avec lui; il faut dire qu'il y a un monde civil & honnête, où il est permis de demeurer, & où l'on peut vivre en véritable Chrétien, en quelque état que l'on soit, & en quelque condition de vie, où la Providence nous ait engagé. Trois raisons en feront la preuve, & en même temps le partage d'un discours.

La premiere est, que le Christianisme n'a nulle opposition avec notre état & notre profession, dès-lors qu'ils sont dans l'ordre de la Providence, qui nous y a mis ou appelés; parce que cette Providence ayant ainsi partagé toutes les conditions pour le bien de la societé civile, ne peut être contraindre à elle-même, qui a voulu que chaque état & chaque condition eût ses graces, ses secours, ses moyens; & même ses avantages pour se sauver, & pour y servir Dieu; lesquels ne se trouvent pas dans les autres: ce qui se peut voir par une induction facile, des personnes à qui le Fils de Dieu a ordonné de vivre selon les préceptes de l'Evangile; par l'exemple d'une infinité de Saints, qui ont exercé les mêmes emplois. Or si notre état & notre condition n'a nulle opposition au Christianisme, ni aux loix les plus rigoureuses de l'Evangile; qui peut révoquer en doute qu'on ne s'y puisse sauver, & s'acquiescer en même temps, des devoirs d'un Chrétien, & d'un honnête-homme, selon le monde.

La seconde raison est, que quelque difficulté qu'il y ait de se sauver dans une condition plutôt que dans une autre, l'impossibilité que quelques-uns apportent de vivre chrétiennement dans la leur, & de s'y sanctifier, est chimérique, & un prétexte pour demeurer dans leurs desordres; puisqu'elle vient de leurs desordres, qu'ils ne veulent pas quitter, & de leurs passions qu'ils ne peuvent se résoudre de dompter, & non pas de leurs emplois ou de leur condition, qui au contraire les détournent du vice & des débauches, & leur fournissent mille occasions de pratiquer

les vertus civiles & chrétiennes.

La troisième est, qu'étant appellez de Dieu à tel état & à telle vocation, on peut dire que la sainteté & la perfection qu'il demande de nous, est d'arriver à la perfection propre de cet état même, & de cette vocation, comme d'être un Juge integre, un Ecclesiastique attaché à ses devoirs, un Marchand fidele dans son negoce. Et l'on peut dire que tout ce qui nous détourne de nous acquitter de notre devoir en cet état, sous prétexte de devotion, ou autrement, est une illusion.

I I.

1°. FAIRE voir que l'on peut être séparé du monde, sans le quitter en effet; sans changer, ni d'état, ni d'emplois, ni de condition; mais en s'éloignant de ses vices, de ses maximes pernicieuses; des dangers de se perdre, qui sont dans le monde.

2°. Qu'on peut s'acquitter des devoirs & des bienséances du monde, à quoi notre état, & notre condition nous engagent, sans manquer à ce que l'on doit à Dieu, à la Religion, & à l'édification que l'on doit au prochain.

3°. Qu'on peut pratiquer de grandes vertus dans le monde, sans participer à ses desordres; & s'y sanctifier, malgré les obstacles qui s'y trouvent, & qui y rendent la vertu si difficile.

III.

ON peut montrer que les Chrétiens sont inexcusables, si dans quelque état, où la Providence les ait mis, ils n'y vivent en véritables Chrétiens, & s'ils ne travaillent à s'y sanctifier.

1°. Parce qu'ils ont toutes les connoissances qui sont nécessaires pour bien vivre, & qu'ils ne sont pas moins instruits des vertez & des maximes du Christianisme, qu'ils le sont des devoirs attachés à leur état & à leur condition.

2°. Parce qu'ils ont les graces pour cela; & que Dieu qui les a appellez à un état, leur a, en même temps, fourni les moyens de s'en acquitter, sans préjudicier en chose du monde à leur salut. Et c'est en cela qu'il fait éclater sa providence naturelle & surnaturelle, dans le monde chrétien, & civil.

3°. Parce que pour les uns & les autres devoirs, ils ont beaucoup de secours extérieurs, d'exemples des personnes de même profession, d'occasions de pratiquer le bien, & d'exercer les bonnes œuvres propres de leur état.

IV.

1°. QUE la profession du Christianisme que nous avons embrassé, & dont nous devons préférer les devoirs & les obligations à toute autre chose, n'éloigne point des affaires, soit publiques, ou domestiques, ni des Arts, ni des charges, ni des professions qui sont établies pour le bon ordre de la société civile; mais au contraire, qu'elle les fait exercer plus fidelement, par des motifs plus desintéressés, & par des maximes chrétiennes.

2°. Que les affaires, les emplois, & les charges, ne sont pas d'un petit secours pour pratiquer les devoirs du Christianisme: la charité, la patience, le bon exemple, & toutes les autres vertus qui font un parfait Chrétien.

V.

1°. QUE sans manquer aux bienséances du monde, ni aux devoirs de son état, on peut pratiquer les plus nobles, & les plus excellentes vertus chrétiennes; puisqu'il n'y a nulle opposition.

2°. Que les personnes qui s'acquittent des uns & des autres devoirs, c'est-à-dire,

de ceux de leur état, & de ceux du Christianisme, honorent en même temps, leur état & leur religion: & que leur exemple a plus de force, & fait plus d'impression sur l'esprit des mondains, que la vie de ceux qui sont tout-à-fait retirés du monde.

QUE les mêmes vertus qui font un honnête-homme selon le monde, peuvent faire un excellent Chrétien: puisqu'il n'y a d'ordinaire qu'à changer le motif ou l'objet pour rendre ses vertus chrétiennes, sans leur faire perdre leur nom, leur qualité, & leur effet. Ces vertus sont particulièrement, la générosité, l'humanité, & la bonne foi. Ce qui peut faire le partage d'un Discours.

1°. La générosité est le caractère d'une ame noble, qui ne peut se refondre à rien faire de lâche, & contre son devoir. Or si cette qualité nous attire l'estime des hommes, n'est-elle pas aussi un grand avantage pour être un véritable Chrétien; puisque pour cela, il faut de la force & du courage pour résister aux sollicitations qu'on nous peut faire, afin de nous détourner de notre devoir; pour vaincre le respect humain & les tentations délicates qui se présentent souvent? En un mot, personne ne peut être un véritable Chrétien s'il n'est courageux.

2°. L'affabilité, la douceur, l'humanité, la civilité, qui rend les hommes traitables, bienfaisans, obligeans, reconnoissans, fait voir que la vertu chrétienne n'a rien de sauvage: & bien loin qu'elle soit opposée à la piété, à la devotion, elle sert pour y attirer ceux que nous pratiquons.

3°. La bonne foi qui fait passer pour honnêtes gens tous ceux en qui on la reconnoît, & qui leur attire la confiance de tous ceux qui traitent avec eux, n'est pas moins nécessaire dans le Christianisme, qui demande une ame droite, exempte d'hypocrisie, de duplicité, de dissimulation, tant à l'égard de Dieu qu'à l'égard des hommes.

1°. QUE les personnes engagées dans le monde par le Mariage & par tout autre engagement, sont obligées d'y mener une vie chrétienne, & selon les maximes de l'Evangile.

2°. Que leurs charges, leurs emplois, & leur condition, bien loin d'être des obstacles aux devoirs de Chrétien, leur fournissent les moyens de s'en acquitter.

A considérer la religion, & la probité selon le monde, quelque opposition que ces deux choses semblent avoir, par rapport à leur principe, à leur objet, & à leur fin; on peut dire cependant, qu'elles sont très-étroitement unies, & sont absolument inseparables.

1°. Parce qu'il est impossible qu'un homme qui n'a pas une véritable probité, ait une véritable religion.

2°. Qu'un homme qui n'a point de religion ait une véritable probité. Ce sont deux propositions qui ont besoin d'éclaircissement; mais cet éclaircissement en doit faire la preuve. La première convaincra de la nécessité de la religion, par rapport aux devoirs du monde. La seconde montrera la nécessité de la probité, par rapport aux obligations de la religion. *Ce dessein est du Pere Bourdaloue.*

SUR l'alliance des devoirs de l'honnête-homme avec ceux du Chrétien.

La première partie de ce Discours, vous fera connoître que les devoirs de l'honnête-homme, selon le monde, & les devoirs du Chrétien,

VI.

VII.

VIII.

IX.

PARAGRAPHE PREMIER. 37

Chrétien, selon Dieu, ne sont pas des devoirs incompatibles.

La seconde vous apprendra la maniere de les rendre compatibles; & qu'ainsi un vrai honnête-homme, selon le monde, peut être un bon Chrétien, selon Dieu. C'est une vérité qu'il faut prouver: mais comment? & que faut-il faire pour cela? C'est une instruction qu'il faut donner. *Ce dessein est du Pere de la Rue.*

X. IL y a deux erreurs qu'il faut détruire, pour établir deux veritez contraires dans les deux parties de ce Discours.

La premiere verité qui détruira l'erreur contraire, est qu'on se peut sauver au milieu des engagements du monde, & dans tous les états de la vie.

La seconde, que les devoirs du Chrétien ne sont point incompatibles avec les devoirs de l'honnête-homme selon le monde, & les bienséances du siècle. *Tiré des Discours presentez à l'Academie Françoisé, en l'année 1703.*

XI. DEUX erreurs, qui viennent de deux fausses idées que l'on se forme ordinairement de la vertu & de la sainteté.

1°. Les uns la regardent comme une chose impossible, & tout-à-fait impraticable à ceux qui vivent dans le siècle.

2°. Les autres comme possible, mais incompatible avec les qualitez qui font l'honnête-homme dans le monde. *Pris du même Recueil de Pièces.*

XII. 1°. UN Chrétien peut accorder les devoirs de sa religion avec les bienséances du monde; être honnête-homme, & bon Chrétien tout à la fois; & enfin satisfaire aux obligations de l'état où la Providence l'a mis, & à celles du Christianisme: ce qu'on appelle rendre à César ce qui est à César. Nous en verrons les preuves dans la premiere partie de ce Discours.

2°. Nous apprendrons dans la seconde, combien un Chrétien vertueux & honnête-homme dans sa profession, fait d'honneur à

sa religion, par l'alliance & l'accord qu'il fait de ces differens devoirs. *L'Auteur des Sermons sur tous les sujets de la Morale Chrétienne. Tome 3. des Sujets particuliers. Second Sermon.*

XIII. 1°. QU'IL n'y a point d'état, d'emploi, ni de condition dans le monde, pourvu qu'ils ne soient point contraires aux loix de Dieu, & aux ordres de sa providence, où l'on ne puisse servir Dieu, & faire son salut.

2°. Que jamais on ne satisfait mieux aux obligations de son salut, & aux devoirs de sa condition, que quand on tâche de s'y sauver, & d'y servir Dieu. De sorte que non seulement on peut faire son salut dans sa condition: mais encore qu'on peut faire de sa condition même, le moyen de son salut. *Le même. Deuxième Sermon pour le premier Jeudi de Carême.*

XIV. 1°. ON peut vivre dans le monde, & être séparé du monde, d'esprit & de cœur, puisque la separation d'effet n'est que de conseil & non de précepte. On peut donc s'y sauver, & même y procurer le salut des autres, en leur donnant l'exemple de fuir les maximes du monde, & de suivre celles de Jesus-Christ.

2°. Ceux qui vivent de la sorte dans le monde, donnent de grandes marques, que Dieu les ayant préservez de la corruption du siècle, il les separera un jour du monde reproché, & qu'ils sont du nombre des Elus.

XV. 1°. NOUS devons travailler à nous sanctifier dans ce monde, en quelque état, & en quelque condition que nous soyons; puisque nous ne sommes au monde que pour cela, & que c'est notre premiere & notre unique affaire.

2°. Nous le pouvons; puisque nous avons les graces & les secours pour cela; que tous les prétextes qu'on apporte pour s'en dispenser sont frivoles & inutiles, & qu'enfin il n'y a point de vertus & morales & chrétiennes, qu'on n'ait le moyen & l'occasion d'y pratiquer.

PARAGRAPHE SECOND.

Les Sources où l'on peut trouver de quoi remplir ces desseins, & les Auteurs qui en traitent.

Les Saints Pères.

Saint Augustin, *liv. 5. contre Julien*, montre qu'il ne faut pas, à la vérité, aimer le monde, selon le précepte du Fils de Dieu; mais qu'on peut user des biens de ce monde; & la difference qu'il y a entre user d'une chose permise, & en jouir.

Le même, *lib. 18. de Civit. c. 18.* montre que la separation du monde à quoi tout Chrétien est obligé, ne doit pas tant être une separation de lieu & de demeure, que de mœurs & de maniere de vie.

Le même, ou quelque autre Auteur de l'Homelie seizième sur l'Apocalypse; sur ces paroles: *Exite de Babylone*, montre que cette sortie, ou cette separation, ne doit pas tant être corporelle que spirituelle; & que sortir de Babylone, c'est ne point prendre de part aux vices des pecheurs, & ne point imiter leurs déreglemens.

Le même, *L. 3. contra Epist. Parmen. c. 4. 24. L. 3. contra Gaudentium. Et Sermon. 18. de verbis Domini*; montre la même chose.

Saint Ambroise, dans ses Offices, parle en plusieurs endroits, des devoirs d'un homme de bien qui vit dans le monde, & des vertus morales qu'il y peut pratiquer selon son état.

Tome I.

comme il y doit soutenir son rang, conserver sa reputation, acquérir l'estime & l'amitié de tout le monde.

Au *liv. 1. ch. 17.* il décrit les devoirs d'un jeune-homme qui entre dans le commerce du monde. Dans le même livre, il fait la peinture de la bienséance, & montre comme il la faut garder en tout ce que l'on fait.

Dans le second livre, *ch. 19.* il fait voir que la justice, la bienveillance, la civilité & l'affabilité sont nécessaires pour entretenir la société civile.

Le même, *lib. de fuga seculi, c. 4.* montre que fuir le monde, c'est s'abstenir des vices & des pechez qui se commettent dans le monde; mais qu'il y a des devoirs, & des bienséances dont on doit s'acquitter, & qui ne sont point contraires à la profession de Chrétien.

Saint Basile, *Serm. de rerum abdicat.* montre qu'on doit, dans l'état seculier aussi, bien que dans l'état religieux, vivre selon les maximes de l'Evangile; & ne retenir des maximes & des coutumes du monde, que ce qui n'est point contraire aux loix de Dieu.

Saint Chrysostome, dans l'Homelie sur le

D

ch. 6. de Saint Matthieu, en parlant aux gens du monde, montre qu'ils ne doivent pas croire, qu'il est impossible dans leur état, d'arriver à une haute perfection; & que sans rien relâcher des devoirs attachés à leur condition, ils doivent s'efforcer d'avancer toujours de plus en plus en vertu.

Le même, *Serm. 21. in Epist. ad Ephes.* montre que les personnes qui vivent dans le monde, ayant à contenter Dieu, & les personnes avec lesquelles ils sont obligés de vivre, ont besoin de plus de vigilance & de précaution, pour ne point violer les préceptes de l'Evangile, en s'acquittant des devoirs de leur état.

Le même, *Homil. 43. in Genesim*, en parlant de Loth qui demeura toujours fidele à Dieu, en vivant avec les habitans de Sodome, prend sujet de refuter ceux qui disent qu'il n'est pas possible de vivre saintement, ni de faire son salut en demeurant dans les grandes villes, & au milieu des pecheurs.

Origene, *Homil. 3. in Exod.* en parlant de l'ordre que Dieu donna à Moïse, d'aller trouver Pharaon de sa part, pour permettre à son Peuple d'aller offrir un Sacrifice dans le Desert, montre qu'il faut à la verité sortir de l'Egypte, & quitter le monde, non pas toujours quant au lieu; mais en esprit & par l'affection du cœur; non en changeant de demeure, mais en faisant de jour en jour de nouveaux progrès dans la pieté, sans cesser de s'acquitter des devoirs de son état.

Saint Bernard, *Serm. 40. in Cantica*, montre la même chose, & de quelle maniere on peut être séparé du monde sans le quitter de corps, & sans cesser de remplir les devoirs auxquels on est engagé.

Tous les Peres qui ont le plus exhorté à fuir le monde, à chercher la solitude, & à aimer la retraite, n'ont jamais prétendu qu'on fût obligé de quitter biens, parens, possessions, & renoncer à la société civile; mais seulement, de ne point s'y attacher de cœur & d'affection: & aucun n'a cru qu'on ne se pût sauver, en s'acquittant fidelement dans le monde des devoirs de la religion & de son état.

Les Livres
spirituels,
& autres.

Hieronymus Platus, *De bono statû Religiofi*, lib. 2. cap. 12. montre que non seulement les Religieux, mais tous les Chrétiens qui vivent dans le monde, sont obligés de travailler pour acquérir la perfection selon leur état.

Le Pere Bonal, dans le Chrétien du temps, part. 3. chap. 5. montre que pour vivre chrétiennement dans le monde, il faut y vivre sans attachement, & se considérer comme étrangers sur la terre.

Cambolas, Livre intitulé, *Le modele de la vie du Chrétien*, Traité premier, ch. 10. montre que le Christianisme s'accommode à toutes les professions, & que chacun en s'acquittant des devoirs de son état, peut & doit vivre en veritable Chrétien.

Le même, Traité second, ch. 5. §. 5. montre que les gens mariez peuvent acquérir la perfection chrétienne: Et au ch. 6. il fait voir que les gens de bien, bien loin d'être incapables des charges, sont ceux au contraire qui y sont les plus propres; puisqu'ils se font un point de conscience de s'en acquitter fidelement.

Dans les Essais de Morale, Tome second, il y a un Traité de la Civilité chrétienne, où dans le troisième chapitre, on montre que la charité peut prendre part aux devoirs de la

civilité; & dans le quatrième, les avantages que la civilité procure à ceux qui l'exercent.

Livre intitulé, *Les Devoirs de la Vie civile*; qui contient bien des choses sur le sujet que nous traitons. Nous en rapporterons dans la suite les principales.

Le Pere Croiset, Tome premier de ses Reflexions chrétiennes, traite de l'exactitude à remplir ses devoirs.

Livre intitulé, *La conduite du Sage, dans tous les états de la vie*, a plusieurs Chapitres, sur les devoirs du sage Chrétien dans la conduite de sa vie, & particulièrement dans le chapitre où il est parlé de ses bonnes œuvres.

Dans la Morale sur le Pater, liv. 8. sect. 4. art. 5. il est montré fort au long que l'on peut être séparé du monde, sans quitter le monde; c'est-à-dire, qu'on y peut vivre chrétiennement, sans suivre les mauvaises maximes du monde.

Mr. de Sainte Marthe, dans ses Traitez de pieté, Tome second, Traité premier, de l'Obligation de fuir le monde, montre en quelques occasions il le faut fuir; & quand on y peut demeurer, & y vivre chrétiennement.

Dans les Pièces d'Eloquence présentées à l'Academie Française, en l'année 1703, il y a quatre Discours de suite, sur l'accord des devoirs de la vie civile avec les devoirs de la vie chrétienne.

Dans les Sermons nouvellement imprimez sans aveu de l'Auteur, & qu'on attribue au Pere de la Ruë, Tome premier, il y a un Sermon exprès sur l'alliance des devoirs de l'honnête-homme avec ceux du Chrétien; pour le Lundi de la troisième Semaine de Carême.

Le Pere Giroult, dans le Sermon de la Fête de tous les Saints, a beaucoup de choses qui ont rapport à ce sujet.

Le Pere Bourdaloue, dans les anciens Sermons imprimez sous son nom, Sermon pour le premier Dimanche de Carême, montre que sans la religion il n'y a point de veritable probité dans le monde, ni de veritable religion sans probité: ce qui revient au sujet que nous traitons.

Le Pere Texier, Sermon pour le premier Jeudi de Carême, montre qu'il n'y a point de conditions, pourvu qu'elles soient permises, où l'on ne puisse se sauver, & pratiquer les vertus chrétiennes.

Le Pere d'Orléans, dans les Sermons de la Toussaints, & de l'éducation des Enfans, dit beaucoup de choses sur l'alliance des devoirs du Chrétien, & de la Vie civile.

Dans les Essais de Sermons, pour la Dominicale, Tome deuxième, sur le huitième Dimanche après Pâque, il y en a un sur cette matiere, qui est le même, à peu de choses près, que celui qu'on attribue au P. de la Ruë.

L'Auteur des Sermons sur tous les sujets de la Morale Chrétienne, Tome troisième des Sujets particuliers, second Sermon, fait voir qu'on peut accorder les devoirs du monde avec ceux de la religion, sur cet Evangile: *Reddite quæ sunt Cæsaris, Cæsari, & quæ sunt Dei, Deo.*

Le même, dans le Carême, second Sermon pour le Jeudi d'après les Cendres, montre qu'on se peut sauver dans toutes les conditions, & faire même de son état, & de sa conduite, le moyen de son salut.

Il n'y a personne, du moins que je sache, qui ait fait des Recueils sur cette matiere.

PARAGRAPHE TROISIEME.

Passages, exemples, & applications de l'Écriture sur ce sujet.

Ambula coram me, & esto perfectus. Genes. 17.

Divitia si affluant, nolite cor apponere. Psalm. 61.

Declina à malo, & fac bonum. Psalm. 36.

Averte oculos meos, ne videant vanitatem. Psalm. 118.

Beati immaculati in via, qui ambulant in lege Domini. Ibidem.

Non enim qui operantur iniquitatem, in viis ejus ambulaverunt. Ibid.

Viam dirigantur via mea ad custodiendas justificationes tuas ! Ibidem.

Tunc non confundar, cum perspexero in omnibus mandatis tuis. Ibid.

Deduc me in semitam mandatorum tuorum. Ibidem.

Ab omni via mala prohibui pedes meos. Ibidem.

Iniquos odio habui, & legem tuam dilexi. Ibidem.

Omnem viam iniquam odio habui. Ibid. Declinate à me maligni, & scrutabor mandata Dei mei. Ibid.

Servavi mandata tua, & testimonia tua, quia omnes viae meae in conspectu tuo. Ibid.

Deum time, & mandata ejus observa: hoc est enim omnis homo. Eccl. 12.

Est via quae videtur homini recta, & novissima ejus ducunt ad mortem. Prov. 16.

Videte, ne & vos similes efficiamini factis alienis, & metuetis, & metus vos capiat in ipsis. Baruch. 6.

Reddite quae sunt Caesari, Caesari, & quae sunt Dei, Deo. Matth. 22.

Estote perfecti, sicut & Pater vester caelestis perfectus est. Matth. 5.

Nisi abundaverit justitia vestra plusquam scribarum & Pharisaorum, non intrabitis in regnum caelorum. Matth. 5.

Quae sit primum regnum Dei, & haec omnia adjicientur vobis. Matth. 6.

Perditio tua Israël, tantummodo in me auxilium tuum. Osée 13.

Vos estis lux mundi. Matth. 5.

Non spiritum hujus mundi accepimus, sed spiritum qui ex Deo est. 1. ad Corinth. 2.

In vobis judicabitur mundus. Ibid. 6.

Unumquemque sicut vocavit Deus, ita ambulet. Ibid. c. 7.

Unusquisque in qua vocatione vocatus est, in ea permaneat. Ibid. 7.

Reliquum est, ut... qui vivunt hoc mundo, tanquam non vivunt. Ibid.

Obsecro vos ut digne ambuletis vocatione qua vocati estis. Ad Ephes. 4.

Hac est voluntas Dei, sanctificatio vestra. 1. ad Thessal. 4.

Non posuit nos Deus in iram, sed in acquisitionem salutis. Ibid. 5.

Subiecti estote omni humanae creaturae propter Deum... quia sic est voluntas Dei, ut bene facientes obmutescere faciatis imprudentium hominum ignorantiam. 1. Petri 2.

Sat agite, ut per bona opera certam vestram vocationem & electionem faciatis. 2. Petri 1.

MArchez devant moi, & soyez parfait.

Si vous avez beaucoup de richesses, gardez-vous bien d'y attacher votre cœur.

Détournez-vous du mal, & faites le bien.

Détournez mes yeux, afin qu'ils ne regardent point la vanité.

Heureux ceux qui se conservent sans tache dans la voye, qui marchent dans la loi du Seigneur.

Car ceux qui commettent l'iniquité, ne marchent point dans ses voyes.

Daignez, Seigneur, régler mes voyes de telle sorte que je garde la justice de vos ordonnances.

Je ne serai point confondu, Seigneur, lorsque j'aurai toujours devant les yeux vos préceptes.

Conduisez-moi, Seigneur, dans le sentier de vos Commandemens.

J'ai détourné mes pieds de toute voye mauvaise.

J'ai haï les méchans, & j'ai aimé votre loi.

J'ai haï toute voye injuste.

Eloignez-vous de moi, vous qui êtes pleins de malignité, & je chercherai l'intelligence des Commandemens de mon Dieu.

J'ai observé vos Commandemens, & les témoignages de votre loi : parce que toutes mes voyes sont exposées à vos yeux.

Craignez Dieu, & observez ses Commandemens ; car c'est là le tour de l'homme.

Il y a une voye qui paroît droite à l'homme, dont la fin néanmoins conduit à la mort.

Prenez garde de n'imiter pas la conduite de ces Étrangers, de ne craindre point leurs Dieux, & de ne vous pas laisser surprendre par cette frayeur.

Rendez à César ce qui appartient à César, & à Dieu ce qui appartient à Dieu.

Soyez parfaits, comme votre Père celeste est parfait.

Je vous dis que si votre justice n'est bien au-dessus de celle des Scribes & des Pharisiens, vous n'entrerez point dans le Royaume des Cieux.

Cherchez premièrement le Royaume de Dieu, & vous aurez tout cela par-dessus.

Votre perte, ô Israël, ne vient que de vous, & vous ne pouvez attendre de secours que de moi seul.

Vous êtes la lumière du monde.

Pour nous, nous avons reçu, non l'esprit de ce monde, mais l'Esprit divin.

C'est par vous que le monde sera jugé.

Que chacun en use selon qu'il a reçu du Seigneur en partage ; selon qu'il a été appelé de Dieu.

Que chacun demeure dans l'état où Dieu l'a appelé.

Il reste donc que ceux qui usent des choses de ce monde, soient comme s'ils n'en usent point.

Je vous conjure d'avoir une conduite digne de votre vocation.

Voici la volonté de Dieu, que vous deveniez Saints.

Dieu ne nous a pas destinés à être les objets de sa colere ; mais à obtenir le salut.

Soumettez-vous en vûe de Dieu à toutes sortes de personnes : car c'est la volonté de Dieu, qu'en faisant bien, vous fassiez taire l'ignorance des personnes dépourvûes de bon sens.

Efforcez-vous de plus en plus à rendre sûre par de bonnes œuvres, votre vocation & votre élection.

Exemples tirez de l'Ancien & du Nouveau Testament.

L'exemple des Saints de l'Ancien Testament & du Nouveau, en general,

Tous les Saints de l'Ancien & du Nouveau Testament ont vécu dans le monde sans y être attachés; ils ne se sont point engagés par leur choix dans les charges, & dans les affaires publiques; ils ne s'y sont point ingérés par leur inclination, ni par quelque passion aveugle; mais ont tâché de s'en acquitter avec fidélité. S'ils ont possédé des richesses & des grandeurs, ils ont gemi de s'en voir chargés, & s'en sont servis selon l'ordre de Dieu: ils ne prenoient part au monde, qu'autant que cela étoit nécessaire pour s'acquitter de leurs devoirs, & conservant toujours un desir sincère de s'en retirer, & s'en retirant en effet aussitôt que Dieu leur en donnoit les moyens. C'est ainsi qu'ils ont vécu dans le monde, comme s'ils en eussent été entièrement séparés; & qu'ils ont accordé les devoirs de la religion, avec les devoirs de la vie civile, & les loix divines, avec les loix portées par les Princes de la terre.

La conduite du saint Patriarche Abraham.

Abraham avoit des richesses, des parens, des amis, & une patrie où il étoit considéré, & tenoit un rang tout-à-fait distingué; mais il étoit si peu attaché à tout cela, qu'au premier commandement de Dieu, il quitta tout avec joye, pour aller dans un pais inconnu. Et lorsque Dieu lui eut ordonné d'offrir son fils en holocauste, il se prépara tres-volontiers à le lui sacrifier, quoi qu'il lui sacrifiât dans ce fils unique toutes ses consolations & ses esperances. Sans parler des autres commandemens qu'il reçut & qu'il exécuta ponctuellement; cela suffit pour faire juger avec quelle fidélité il s'acquittoit des devoirs envers Dieu: & tout le monde sçait que c'est par là qu'il a mérité ce glorieux rémoignage de Dieu même: *Nunc cognovi quod times Deum.* Or ce saint Patriarche si religieux & si craignant Dieu, ne s'est pas moins acquitté fidèlement des devoirs de son état. Il avoit une nombreuse famille, où il faisoit servir Dieu; il eut une telle condescendance pour Loth son neveu, qu'il se relâcha en faveur de la paix, de ses droits, pour faire cesser la contestation qui arrivoit souvent entre les serviteurs de ces deux puissans Peres de famille. Il étoit juste envers ses domestiques & ses voisins, & charitable envers les étrangers; aussi fidele ami que bon parent; jusques-là qu'il arma ses serviteurs pour retirer des mains des ennemis le butin qu'ils avoient enlevé à Loth & à ses proches: en sorte qu'on peut dire qu'Abraham n'étoit pas moins fidele observateur des devoirs de la société civile, que religieux à rendre ceux qu'il devoit à la divine Majesté.

Exemple du saint Patriarche Joseph, & de quelques autres.

Combien pourroit-on citer de personnes de l'un & de l'autre sexe, qui se sont sauvées de la corruption du monde au milieu des honneurs & des dignitez supérieures? Qu'est-il besoin de nommer Joseph, qui fut établi Chef & Gouverneur de l'Egypte entière, & qui eut l'intendance de tous les biens de Pharaon? Il ne manquoit à sa fortune que le nom de Roi: cependant cette grande élévation ne put ralentir sa vertu; il trouva le moyen de servir Dieu & son Prince, en soumettant la politique à la religion. Les trois Enfans d'Israël captifs à Babylone, demeurèrent tou-

jours fideles à Dieu, au milieu d'une Cour voluptueuse, où l'on tâchoit de corrompre leur vertu par la bonne chere. Que dirai-je du saint Roi David, & de quelques autres Rois ses descendans, à qui la religion, & la fidelité qu'ils devoient au culte du vrai Dieu, n'a rien fait perdre de la sage politique avec laquelle ils ont gouverné leurs peuples, ni de la valeur nécessaire pour dompter leurs ennemis, & soumettre les rebelles qui troubloient la tranquillité de leur Etat?

Esther étoit Reine, & vivoit en Reine, c'est-à-dire, dans la magnificence d'une grande Cour; mais elle n'en étoit pas moins fidele à Dieu & à la religion de ses Peres. Dans la Cour d'Assuerus, épouse d'un Roi Idolâtre, elle adoroit le Dieu vivant, & observoit fidelement sa loi; parmi les superstitions d'un peuple qui adoroit le Soleil, elle se couvroit de cendre & de cilices, & mangeoit un pain de tribulation, pendant que tous les courtisans de ce Roi superbe & voluptueux, étoient plongés dans la mollesse, & ensevelis dans la débauche. Et lorsqu'elle étoit obligée de paroître avec une pompe Royale, en presence d'Assuerus, & de relever par des ornemens mondains une beauté dont Dieu vouloit se servir pour sauver son peuple; elle faisoit un hommage & un sacrifice à Dieu du diadème qu'elle portoit sur son front, & lui disoit: Seigneur, vous sçavez que j'ai en horreur tout cet appareil de grandeur qui m'environne; que je ne le porte que par contrainte, & par nécessité que m'impose l'état, où votre Providence m'a conduit: *Thi scis Domine necessitatem meam.* Vous voyez, Seigneur, le détachement de mon cœur, vous sçavez que je n'assiste aux festins du Roi que par la bien-séance du rang que je tiens auprès de lui, & que le cœur de votre servante au milieu des plus sensibles joyes, n'a jamais eu que vous seul pour objet.

La Reine Esther est un modele de vertu & de sainteté dans la Cour d'Assuerus.

Esther. 14.

Il ne faut point d'autres preuves pour nous convaincre qu'on se peut sauver en toute condition, & qu'il n'y en a point où l'on ne puisse accorder les devoirs de la vie civile avec la loi de Dieu, que ce que le grand S. Jean-Baptiste répondit aux Publicains, & aux Soldats, qui vinrent le trouver dans son désert, pour lui demander ce qu'ils devoient faire, afin de pratiquer la penitence qu'il leur prêchoit. Cet homme si austere dans son genre de vie, & dans ses discours, qui traitoit les Juifs avec tant de dureté, jusques à les appeler *des engeances de viperes*; ce saint homme, le modele de la morale severe, ne dit pas aux Publicains d'abandonner leurs bureaux & leurs recettes; mais il leur défend de rien prendre au-delà de ce qui est permis par le Prince: Il ne dit pas aux Soldats de quitter les armes & la guerre, comme le remarque Saint Augustin; mais il leur commande de se contenter de ce qui leur est assigné pour leur solde, & pour leur nourriture. Pourquoi cela? C'est que les professions de Publicain & de Soldat, quelque dangereuses qu'elles soient, ne sont pas néanmoins absolument mauvaises, puisqu'elles sont établies de Dieu, & nécessaires à la Republique; un Prince ne pouvant soutenir le poids de la

Ce que saint Jean-Baptiste prescrivit aux Publicains & aux Soldats pour se sauver dans leur condition.

PARAGRAPHE TROISIEME.

Royauté, ni en défendre les droits contre ceux qui les attaquent, sans le secours des subides & des armes. Ainsi pourvu qu'on exerce ces professions avec la moderation qui est prescrite, il est évident qu'elles n'ont rien de contraire à la Loi de Dieu, & qu'on les peut accorder avec les devoirs de la religion.

La doctrine de Jesus-Christ paragée en préceptes & en conseils.

Le Fils de Dieu qui a donné l'Evangile aux hommes pour regle de leur conduite & de leurs mœurs, a séparé le Christianisme en divers degrez; les graces, en plus fortes & en plus foibles; les instructions, en commandemens & en conseils. Par exemple, être pauvre en effet, c'est un conseil; mais l'être d'esprit & de cœur, c'est à-dire, n'être point attaché aux biens de la terre, c'est un commandement. Or Jesus-Christ ayant lui-même mis cette difference entre ce qu'il exige absolument de tout le monde, & ce qu'il conseille seulement pour une plus grande perfection; il a laissé libre aux Chrétiens le choix de l'un ou de l'autre état. Dès-lors donc qu'on a embrassé l'un par l'ordre & la conduite de sa Providence sur nous, on doit conclure qu'il est permis d'y vivre, & qu'en s'acquittant des devoirs qui y sont attachez, non seulement on ne fait rien qui soit contraire à ceux du Christianisme, mais qu'ils nous sont même d'un grand secours, pour les remplir; & qu'on y fait la volonté de Dieu, en quoi consiste la sainteté.

Jesus-Christ a été sans doute le modele de

la morale la plus sainte, & la plus parfaite qui ait jamais été, & qui sera jamais: mais s'il s'est déclaré hautement contre tous les vices, & les déreglemens du monde qu'il est venu reformer, a-t-il jamais blâmé ou improuvé les devoirs de la civilité ou de la bien-séance, qui se pratiquent parmi les honnêtes-gens? Au contraire, il en a autorisé plusieurs par son exemple. Il n'a point refusé ceux qui l'ont invité à manger; il a assisté avec la sainte Mere à un festin de noces, auquel il avoit été convié avec ses Disciples; & bien loin de desapprouver l'usage établi de la réjouissance qui se pratique dans ces ceremonies, il voulut y contribuer en changeant l'eau en vin. Il a même mangé à la table des Publicains & des Pharisiens, pour marquer que s'il invectivoir contre leurs desordres, il honoroit leurs personnes: il a souffert que Marthe s'empressât à le recevoir & à le bien traiter: il a permis que les habitans de la ville de Jerusalem vinsent par honneur au-devant de lui, & couvrirent de leurs vêtements les rués par où il devoit passer. Si tous ces devoirs de civilité & de bien-séance que le Sauveur a reçus & rendus, eussent été contraires à la nouvelle loi, qu'il étoit venu donner au monde, il n'eût eu garde de les souffrir, & encore moins de les pratiquer; & par consequent si on en bannit l'abus & l'excès, qui peut douter qu'ils ne puissent s'accorder avec la vertu la plus exacte, & la morale la plus severe?

41

L'exemple du Fils de Dieu nous fait voir que la sainteté n'est point opposée aux devoirs de la société, & de la vie commune.

Applications de quelques passages de l'Ecriture à ce sujet.

Multiformis gratia Dei. Ad Ephes. 3. Saint Jérôme dit, que Dieu donnant sa grace selon les sujets qui la recoivent, & lui faisant prendre des formes différentes, a fait des Saints de tous les caracteres, autant que la diversité des conditions, des talens, des genies, des inclinations, & des humeurs l'exige pour la perfection & pour la sanctification de l'Univers. D'où il faut conclure, que les coutumes, les différentes manieres d'agir qui n'ont rien de contraire à l'Evangile, peuvent sans difficulté faire alliance avec lui, & servent à la perfection & à la beauté de l'Eglise, qui a des Saints de tous les états, de toutes les conditions, & de tous les caracteres; & que la grace qui peut sanctifier toutes les actions même les plus indifferentes & les plus naturelles, peut à plus forte raison, rendre saintes, ou du moins accorder avec la sainteté, celles qui ont déjà quelque bonté morale; telles que sont les devoirs de la société civile, qui servent à y entretenir l'union, la paix, & le bon ordre, & qu'on peut facilement élever jusqu'au degre de vertu chrétienne, de charité, ou de justice envers le prochain.

Il n'y a point d'état ni de condition où l'on ne puisse s'acquiescer des devoirs d'un Chrétien, & se sanctifier.

Multiformis gratia Dei. Ad Ephes. 3. On peut encore se servir de ces paroles, pour montrer que les différentes conditions des hommes étant conformes à l'ordre de la Providence divine, il n'y en a point qui ne se puissent accorder avec le culte de Dieu, & les devoirs de piété & de religion qu'il exige de nous; puisque la grace s'accommode à ces differens états, emplois & conditions. Et la sagesse a si bien ménagé les choses dans le gouvernement du monde politique, que les devoirs de la piété, & ceux de notre état, s'entraident mutuellement, & se servent de soutien & d'appui. Aussi est-ce dans cette vue, que Dieu a vou-

lu qu'il y eût des Saints, même reconnus pour tels par l'Eglise, de tous les ordres & de tous les états qui composent le monde civil; qu'il en a choisi de pauvres & de riches, d'ignorans & de sçavans, de forts & de foibles, dans le mariage & dans le célibat, dans la robe & dans l'épée, dans le commerce du monde & dans la retraite; & même qu'il a pris plaisir à former les plus grands Saints dans les états, où la sainteté paroît avoir plus de difficulté à vaincre. Il a fait voir des prodiges d'humilité, jusques sur le trône; d'austerité au milieu des delices; de recueillement & d'attention sur soi-même, jusques dans l'embaras & le tumulte des affaires: parce qu'il leur a souffert des graces pour s'acquiescer des obligations de leur état, & de leur religion; & des moyens de salut proportionnez à ce qu'ils étoient, & au genre de vie qu'ils avoient embrassé.

Hac est victoria qua vincit mundum, Fides vestra. 1. Joann. 5. L'on voit des personnes saintes dans le monde, parce qu'ils sont victorieux du monde même, & triomphent de ses charmes, de ses plaisirs & de tout ce qui tient les gens du siècle dans un honteux esclavage. Or il y a deux sortes de personnes qui remportent ainsi une glorieuse victoire. Les uns qui choquent de front toutes ses maximes, & qui ne peuvent s'en retirer tout-à-fait, le combattent en toutes les rencontres, prennent des airs & des maximes toutes contraires, dans la conduite de leur vie; ont peu de commerce avec lui, par une vertu sauvage, qui neglige toutes les regles de la politesse mondaine, & presque de la société civile. La grace qui s'ajuste à la severité de leur humeur, les rend en quelque sorte victorieux du monde, sans s'interesser en aucune maniere aux agrémens de la société civile, &

On se rend saint dans le monde, en se déclarant contre les maximes du monde.

fans partager les liaisons indispensables de la vie, que pour en remplir les seuls devoirs essentiels. Mais il y a peu d'ames de ce caractère, qui bravent ainsi le monde sans ménagement, & sans aucun égard à ses bienéances. Mais il y a des Saints & des hommes vertueux dans le monde, d'un caractère tout différent, qui vainquent & desarment le monde par leur honnêteté, pour ainsi parler, en s'accommodant à ses usages permis, & à ses coutumes, qui ne blessent en rien les maximes & les devoirs de la religion. Ils ont une sainteté de commerce, qui combat le vice par l'exemple d'une vie régulière dans leur profession: ils vont à Dieu en y attirant les autres, & sans manquer à rien des devoirs du Christianisme, remplissent fidèlement tous ceux de leur état. C'est vaincre le monde d'une manière glorieuse, en l'attirant à son parti.

On est tout à la fois honnête-homme, &

Divitia si affluant, nolite cor apponere. Psalm. 61. Un des véritables moyens de joindre l'honnête-homme avec le véritable Chrétien,

c'est le détachement du cœur, des richesses que l'on possède. De manière que si-tôt que nous voyons un homme qui est en place, & qui tient quelque rang dans le monde, exempt de tout soupçon d'avarice & d'intérêt, on se récrie aussitôt que c'est un honnête-homme: il est sur le pied de bon ami, d'un homme incapable d'une lâcheté; & si-tôt qu'on a reconnu qu'il ne peut être détourné de son devoir par l'espérance d'une haute fortune, il n'y a point de jugement si avantageux, que le monde, tout injuste qu'il est, ne fasse en sa faveur. Mais il faut remarquer que pour être en même temps un véritable Chrétien: le Prophète ne dit pas à la vérité, qu'il renonce à ses richesses; mais qu'il n'y ait point d'attache: en forte que ce détachement intérieur le fait regarder de Dieu sur le pied d'un homme véritablement vertueux, comme le détachement extérieur le fait considérer dans le monde sur le pied d'un honnête-homme.

homme de bien, quand on est détaché & sans soupçon d'avarice.

PARAGRAPHE QUATRIÈME

Passages & Pensées des saints Peres sur ce sujet.

Omnis ad bene agendum provocatur sexus, omnis aetas & dignitas. Nemo igitur publicis se excuset actibus. Ambros. Homil. 7. de militia.

Quod ipsi gerunt, officiis suis adscribunt. Idem.

Fugere potes animo mundum, quamvis retinearis corpore. Idem de fuga saeculi, c. 3.

Quid est fugere saeculum, nisi abstinere à peccatis saeculi? Idem, ibid.

Non utique transire in Aegyptum criminiosum est, sed transire in mores Aegyptiorum. Hieronym.

Non nocuit militanti Centurioni, paludamentum & balteus, & Apparitorum turba. Idem, Epist. 99.

Nequaquam frigida illa verba proferas: Mundanus sum, uxorem habeo, filiorum curam gero. Chrysost. Serm. 9. contra Ind.

Fallis teipsum prorsus ac decipis, si putas aliud à saecularibus viris, aliud à Monachis requiri: praefer conjugium, in reliquis communis atque eadem ab utroque vita ratio requiritur. Idem, l. 3. contra vitæ Monast. Vituper.

Hoc est planè quod orbem universum evertit: quod Monachus opus esse arbitrantur summà bene vivendi diligentia, ceteris autem licere negligenter vivere. Idem, ibid.

Cùm Christus odisset animam suam, & cetera ejusmodi jubet, nullam hominum conditionem excipit. Idem, ibid.

An non tibi quæso videntur etiam matrimonium junctis lata fuisse Evangelia? Basil. de rerum abdicat.

Christus, cum Patris sui præcepta promulgaret, apud eos loquebatur, qui in mundo erant, & communem vitæ morem sequebantur. Idem, ibid.

Nihil refert ubi sitis: extra saeculum estis. Tertull. ad Martyr. c. 2.

Hoc in his rebus observandum est, que in hoc mundo sic bona sunt, ut tamen eas diligere non oporteat. August. contra Julianum, l. 5.

Injustum est relinquere saeculorum Conditionem, & diligere saeculum. Idem, expositione in Psalm. 13.

Omnis humana perversio est, quod etiam vitium vocatur, fruentis uti velle, atque utendis

IL n'y a ni sexe, ni âge, ni condition, qui nous dispense du service de Dieu. Il ne faut donc point que personne rejette la faute de sa négligence sur son état, & sur sa condition.

La plupart des hommes rejettent sur leur état & leurs emplois, les vices de leurs personnes.

Vous pouvez ne pas avoir l'esprit du monde, & être bien éloigné de ses maximes, quoi que vous soyez retenu dans le monde.

Qu'est-ce que fuir ou haïr le siècle, sinon s'abstenir des pechez du siècle?

Ce n'est pas de passer en Egypte qui fait le crime; mais d'y vivre à la manière des Egyptiens, d'en prendre les mœurs & les coutumes.

L'habit d'un homme de guerre, le baudrier, & ceux qui étoient de la suite du Centurion, dont il est parlé dans l'Evangile, ne furent point un obstacle à son salut.

Que ces froides paroles ne sortent point de votre bouche: Je suis engagé dans le monde; j'ai une femme & des enfans, du soin desquels je suis chargé.

Vous êtes dans l'erreur, & étrangement séduit, si vous pensez qu'on exige autre chose des gens du siècle, & autre chose de ceux qui ont renoncé. Si vous en exceptez le Mariage, & ce qui regarde cet état; pour le reste Dieu exige des uns & des autres les mêmes devoirs, & la même manière de vie.

Voilà ce qui renverse tout l'ordre du monde: qu'on s'imagine que les Religieux sont obligés à un plus grand soin, & à une plus grande exactitude pour bien vivre selon leur état; & qu'il est permis aux autres de vivre dans la négligence de leurs devoirs.

Lorsque Jésus-Christ oblige de haïr son ame, & fait de semblables préceptes, il n'excepte aucun état, ni aucune condition; il parle à tout le monde.

Ne croyez-vous pas que ces loix de l'Evangile sont aussi-bien pour les gens mariez, que pour ceux qui vivent dans le célibat?

Lorsque Jésus-Christ publioit les Commandemens de son Pere, ne les adressoit-il pas à ceux qui vivoient dans le monde, & qui menoient une vie commune & ordinaire?

Il n'importe où vous soyez, & de quelle profession: vous n'êtes plus du siècle, & vous y avez renoncé.

Voilà la manière dont nous nous devons comporter dans les choses de ce monde, d'user tellement de celles qui sont bonnes & permises, qu'on ne s'y attache point d'une affection déréglée.

C'est chose bien injuste, d'aimer le siècle, & quitter pour cela le Créateur des siècles.

C'est en quoi consiste la perversité humaine, & ce qui proprement s'appelle vice, de ne vouloir avoir que

frui. Idem, l. 83. Quæst. Quæst. 3.

Si cuncta mundi relinquere non potestis, sic tenete quæ hujus mundi sunt, ut tamen per ea non teneamini in mundo. Gregor. Homil. 3. in Evang.

Mundo utitur, sed quasi non utitur, qui & necessaria cuncta exterius ad vitæ suæ ministerium redigit, & tamen hac eadem non sinit suæ menti dominari. Idem, ibid.

Inter bonos bonum esse, salutem habet; inter malos vero, etiam laudem: illud tanta felicitatis est, quanta etiam securitatis; hoc tanta virtutis, quanta difficultatis. Bernard. in Epist.

l'usage des choses dont on doit jouir, & de jouir de celles dont on ne nous permet que l'usage.

Si vous ne pouvez pas quitter la possession des choses de ce monde, retenez-les; mais de telle sorte que vous ne teniez pas vous-mêmes au monde, comme par autant de liens.

Celui-là se sert des biens du monde, comme s'il ne s'en servoit point, qui réduit tout au pur nécessaire pour la vie, & qui ne s'en rend point esclave.

Être bon parmi les gens de bien, c'est être en sûreté; mais être bon parmi les méchants, c'est être digne de louange: l'un n'a pas moins de bonheur que de sécurité; l'autre est, & plus difficile, & l'effet d'une plus grande vertu.

PARAGRAPHE CINQUIÈME.

Ce qu'on peut tirer de la Theologie par rapport à ce sujet.

Ce que c'est que devoirs & bienfaisances du monde.

Comme les devoirs & les bienfaisances du monde ne consistent pas dans un point fixe, & dans une seule chose; mais qu'il y a autant de sortes de devoirs qu'il y a d'états particuliers, & de conditions différentes, & même, que presque autant de personnes qui rendent ces devoirs, & à qui ils sont rendus; je ne crois pas qu'on en puisse donner une plus juste définition, que celle que l'on donne à la justice, qui est de rendre à chacun ce qui lui appartient; parce que c'est remplir les obligations que demande de nous la société civile. De là il s'ensuit: 1°. Qu'un homme qui remplit ainsi exactement tous ses devoirs, est honnête-homme selon le monde: 2°. Que bien loin que cela soit contraire à la loi de Dieu, au contraire une des premières obligations d'un Chrétien, est de s'acquitter des devoirs de son état, de la condition où la Providence l'a mis; & qu'ainsi l'honnête-homme & le véritable Chrétien ne peuvent être opposés: 3°. Que le bon ordre du monde & civil & chrétien, dépend entièrement de se bien acquitter des devoirs de l'un & de l'autre; c'est-à-dire, de ce que l'on doit à la religion, & à la société civile, dont on est membre: 4°. Que quand le Fils de Dieu nous ordonne dans l'Evangile, de fuir le monde, de ne point aimer le monde, de ne point nous conformer aux loix du monde, il entend seulement par là, les loix, les maximes & les coutumes mauvaises du monde, & qui sont contraires aux loix & aux maximes de l'Evangile: car c'est sur cela seul que tombent les anathèmes & les malédictions si ordinaires de Jésus-Christ contre le monde.

Chaque Chrétien est obligé de remplir les devoirs de son état.

Dieu ayant voulu que le corps politique & civil fût composé de parties différentes, comme le corps matériel; ayant mis les uns dans l'élevation, les autres dans la bassesse; ayant établi les uns pour commander, & les autres pour obéir; ayant destiné par la grace de la vocation, chaque homme en particulier à chacun de ces états; il est évident que chaque homme étant un membre du corps politique, est fait pour remplir les devoirs différens de son état; comme dans le corps humain, les divers membres sont destinés à de différentes fonctions, qui leur sont propres. D'où il s'ensuit: 1°. Que puisque les hommes sont liés entre eux par une infinité de besoins, qui les obligent par nécessité de vivre en société, chacun en particulier ne pouvant se passer des autres, cette société & ce commerce mutuel est conforme à l'ordre de Dieu, puisqu'il permet ces besoins pour cette fin.

2°. Que tout ce qui est donc nécessaire pour entretenir cette société, & cet ordre établi de Dieu, est aussi commandé de Dieu, & par la loi naturelle, qui oblige chaque partie à la conservation de son tout. Or il est absolument nécessaire, afin que la société des hommes subsiste, qu'ils s'aiment, se respectent les uns les autres, qu'ils observent les bienfaisances établies par l'usage, & sans lesquelles la discorde troubleroit bientôt l'union qui doit être entre eux, & enfin qu'ils s'acquittent des devoirs à quoi les loix les obligent. 3°. Que l'on peut donc, & même que l'on doit se rendre exact aux devoirs de la civilité & de la bienfaisance, que les hommes ont établis; parce que les motifs de cette exactitude sont très-justes, comme étant fondez sur la loi de Dieu. On le doit faire pour ôter l'idée que l'on pourroit avoir, du mépris ou de l'indifférence que nous aurions pour ceux à qui on ne les rendroit pas, & pour éviter les reproches, soit intérieurs ou extérieurs, de ceux à l'égard de qui on y manqueroit; & enfin pour éviter les sources des divisions qui troublent la paix; laquelle doit toujours regner dans la société civile.

Quoi que la prudence du siècle soit l'ennemie de Dieu, & reprouvée par l'oracle de la vérité même; on peut dire cependant, que comme il y a un monde que Dieu aime & chérit, aussi y a-t-il dans le monde une prudence qui n'est pas incompatible avec celle que l'esprit de Dieu inspire aux Fideles. On ne doit pas à la vérité l'appeler prudence du siècle, parce que cette expression se prend toujours en mauvaise part: mais elle ne laisse pas d'être de tous les siècles. Et c'est cette heureuse prudence, qui fait que l'on trouve la voye du Ciel, au milieu du tumulte du siècle, où tant d'ames s'égarer & se perdent; & qui fait que les enfans du siècle, j'entens ceux qui ne le sont que par les engagements de leur état, peuvent devenir des enfans de lumière, par une sagesse qui leur apprend à satisfaire aux devoirs de la vie chrétienne, sans négliger ceux de la vie civile; gens qui trouvent un chemin pour aller à Dieu, en vivant dans le monde sans vivre selon l'esprit du monde; & à qui même on peut appliquer ces paroles du Fils de Dieu, en un bon sens: *Filii hujus sæculi prudentiores filiis lucis in generatione sua sunt.* Luc. 16.

Il y a une véritable & sainte prudence, dans les gens qui vivent dans le siècle, sans se conduire par la prudence du siècle.

Puisque Dieu n'a imposé l'obligation à personne de quitter le monde, pour embrasser la vie religieuse: on ne peut douter que comme il y a un monde auquel tout Chrétien, com-

me il y en a un, auquel on est obligé de renoncer.

rien est obligé de renoncer, & que l'on connoit assez; de même, il faut de nécessité qu'il y en ait un autre, où l'on peut faire son salut, en s'acquittant des devoirs de l'état & du rang que nous tenons dans ce monde, où la Providence veut que nous demeurions. Mais il ne faut jamais oublier qu'on ne s'y sauve, & même qu'on ne s'y peut sauver qu'à condition qu'on s'acquittera fidelement des devoirs qui sont attachez à notre état. D'où il s'ensuit : 1°. Qu'un homme qui manque aux devoirs de son état, quoi qu'il fasse d'ailleurs, est comme une voix discordante dans l'harmonie de ce monde; & qu'ainsi il n'est ni honnête homme selon le monde, ni un véritable Chrétien selon Dieu: 2°. Qu'il arrive assez souvent, par une illusion étrange, que ceux qui s'acquittent de tous les autres devoirs, négligent ceux-ci, qui sont les plus essentiels; sans faire réflexion que les omissions en ce point se commettent aisément, qu'on ne s'en aperçoit qu'à peine, & par conséquent que c'est rarement qu'on les repare, & dont on se met moins en peine de se corriger, parce que ces sortes de pechez ne consistent pas en de méchantes actions, mais à négliger ce qu'on devoit faire.

entend, quand on dit qu'un Chrétien doit être séparé du monde.

Il est certain que pour être un véritable Chrétien, il faut avoir le cœur éloigné du monde, en haïr les maximes, & en éviter les desordres; mais cela ne nous oblige pas de vivre dans le desert. Ce qui est si vrai, que Saint Paul declare aux Corinthiens, que quand il leur a commandé de n'avoir point de commerce avec de certains pecheurs, il ne leur a point parlé des Payens; parce que le monde en étoit alors rempli, il auroit fallu en sortir, & renoncer entièrement à la vie civile, pour n'avoir point de commerce avec eux. Or ce que l'Apôtre dit du monde payen, nous le pouvons dire aujourd'hui de ceux qui vivent dans le monde comme des Payens: il nous est permis de vivre avec eux, de nous employer à leurs affaires, de leur donner le soin des nôtres, de les voir & de converser avec eux, autant qu'il est nécessaire, pour nos divers besoins: Mais il faut en cela, observer la regle, que le même Saint Paul prescrit aux premiers Chrétiens, de communiquer de telle maniere avec les personnes du monde, que nous en demeurions separés d'esprit, & que nous ne prenions aucune part à leurs œuvres infructueu-

ses de tenebres, c'est-à-dire, leurs pechez: il faut que loin de marcher avec eux dans la voye large, nous condamnions leur conduite, & leurs mœurs par la pureté de notre vie. De ce sage conseil de l'Apôtre il faut inférer: 1°. Qu'il n'est ni nécessaire, ni même à propos, de sortir de notre état sans de grandes raisons, comme pourroit être l'intérêt de notre salut, afin de nous soumettre à l'ordre commun du monde, quand il n'est pas contraire à celui de Dieu: 2°. Que quelque grande que soit la nécessité qui nous oblige de demeurer avec ceux qui suivent les maximes du monde, nous devons nous separer d'eux d'esprit, & résister à leurs violences, ou à leurs flateries, quand ils s'en servent pour nous porter au peché: 3°. Que nous devons veiller avec tant de soin sur nous-mêmes, que nous évitions les pernicious effets de leurs mauvais exemples: 4°. Que nous devons toujours nous souvenir, que si nous sommes contraints de demeurer avec eux, il n'y a jamais aucune nécessité de les suivre dans leurs desordres, puisque la seule nécessité d'un Chrétien, est de s'abstenir de tout peché.

C'est une chose qui nous est fort recommandée par les Apôtres, de rendre la piété aimable aux personnes mêmes du monde, afin de les y attirer doucement. Or il est impossible qu'elle soit aimable, si elle est farouche, incivile, grossiere, & si on n'a soin de témoigner aux hommes, qu'on les aime, qu'on les considère, qu'on desire de les servir, & qu'on est plein de tendresse pour eux. Si on ne les sert pas par ces marques de civilité, qui sont les liens de la société civile, au moins on ne les choque pas, & on prépare toujours par là les esprits, à nous écouter, & à être favorables à nos bons desseins. Il faut donc tâcher en vivant dans le monde, à purifier les manieres honnêtes, & non pas à les bannir; & pour joindre l'honnête-homme avec le véritable Chrétien, il faut s'attirer par là l'affection des hommes; non pour y prendre une mauvaise complaisance, mais afin que cette affection nous mette en état de les servir. A quoi l'on peut ajouter, que cette civilité & honnêteté est une humilité extérieure, & qui devient intérieure & chrétienne, quand nous l'exerçons par des vûes spirituelles, comme Saint Paul l'ordonne: *Honore invicem provenientes.*

Comment on peut rendre la piété & la vertu aimables.

Ad Romé 12.

PARAGRAPHE SIXIEME.

Les endroits choisis des Livres Spirituels, & des Prédicateurs modernes sur ce sujet.

Dans le monde civil on peut accorder les devoirs de son état avec ceux de la Religion.

Il est constant que le monde corrompu, & regardé comme l'empire des tenebres, est trop opposé à l'esprit de vérité, pour en allier les maximes impies avec les regles saintes de l'Évangile: gardons-nous bien d'affoiblir les anathèmes que Jesus-Christ a si justement prononcez, & de vouloir accorder le culte de Baal avec celui du Dieu d'Israël. Mais à considérer le monde comme une société de personnes qui remplissent différentes professions, comme un assemblage de conditions plus ou moins élevées, où les hommes engagez par leur naissance, ou par leurs talens, se prêtent des secours mutuels, veillent chacun à son état, à leur sûreté, à leur commodité, à la gloire & au bonheur de la Pa-

trie: ce commerce, cette liaison, cette utilité reciproque, qui forme les mœurs, qui polit la raison, qui nous rend nécessaires les uns aux autres, est sans doute dans l'ordre naturel, le chef-d'œuvre de la sagesse divine, le caractère particulier, & le plus glorieux appanage de la nature humaine. Et dans ce sens, c'est une erreur de prétendre que les maximes de l'Évangile, & la pureté de la morale, soient manifestement incompatibles avec les devoirs & les bienseances de chaque profession. Dans le Recueil des Pièces d'éloquence, présentées à l'Académie Française, en l'année 1703. Premier Discours.

Ne pensons pas qu'un véritable Chrétien se retranche tous les divertissemens de la vie.

On peut vivre en véritable

Chrétien dans le monde.

ni qu'il dédaigne toujours les assemblées, où l'on donne quelque chose aux sens ; ne pensons pas qu'il rejette toujours & en toutes sortes d'occasions, la magnificence, & ce qui a de l'éclat. Les mêmes choses qui corrompent les âmes vulgaires, & voluptueuses, sont toutes pures pour lui ; & elles ne lui nuisent point, non seulement parce qu'il ne les recherche pas, mais encore parce que sa raison toujours dirigée par la foi, est toujours la supérieure. Comme honnête-homme, il ne manque à rien de ce qui regarde la société ; il garde les bienséances, il s'accommode aux usages généralement reçus : Comme Chrétien, il modere ses affections, il cherche le Créateur dans les créatures, il donne à chaque chose son juste prix, il se propose une fin plus noble que tout le monde entier. L'honnête-homme paroît au dehors ; l'homme chrétien est caché au dedans : l'honnête-homme est applaudi, parce qu'il s'accommode à tous ; l'homme chrétien s'humilie, parce qu'il sent toujours l'imperfection de sa charité, & le fond de ses misères. C'est une même personne en deux états différens ; mais dont l'un s'accorde parfaitement avec l'autre : c'est un homme qui dans la vie commune n'offre rien qu'il ne distingue ; mais c'est un homme dans lequel Dieu, qui pénètre jusqu'au plus intime de notre âme, voit les dispositions les plus sublimes. *Le même Recueil. Discours second.*

Ressemblance parfaite d'un honnête-homme, & d'un véritable Chrétien.

L'honnête-homme, même selon le monde, & le parfait Chrétien, sont si semblables, qu'on ne se méprend point même, en les confondant. Car enfin, quelle est l'idée qu'on se forme d'un honnête-homme dans le monde ? c'est un assemblage des qualitez les plus essentielles du Chrétien. L'honnête-homme a le cœur bon, les intentions droites ; son esprit est éclairé pour discerner le bien, & sa volonté s'y livre sans réserve ; ses sentimens sont nobles & élevez ; attentif à la justice plus qu'à ses propres intérêts, il n'a point de juge plus severe que lui-même. S'agit-il des avantages de l'Etat, ses biens deviennent les trésors publics, ses services n'ont pour principe que la grandeur d'âme, & pour but que la gloire ; son obéissance est l'effet de la raison, & non d'une crainte servile. Mais est-ce là le portrait d'un honnête-homme, selon le monde, ou le portrait d'un Chrétien que je viens de tracer ? Et la morale de Jesus-Christ ne m'a-t-elle point fourni les couleurs dont je le représente ? Quelle conformité de mœurs, de conduite, de sentimens entre l'honnête-homme & le parfait Chrétien, dans ces circonstances essentielles de la vie, qui sont les points décisifs de la probité & de la religion ? Mais, me dira-t-on, comment accorder les loix severes du Christianisme avec ces manieres liantes que le monde demande dans un honnête-homme ; ces égards, cette complaisance, cette attention, ce tour d'esprit agréable ? on ne peut faire descendre le Chrétien dans tous ces détails du grand art de plaire. Vous vous trompez : la charité fait en l'un, ce que la politesse fait en l'autre. Le parfait Chrétien est d'un commerce fort aisé ; ses mœurs sont douces, ses manieres prévenantes ; il n'aime point à dominer dans les assemblées. Son entretien est exempt d'aigreur & d'amertume ; son cœur ne connoît point les mouvemens de l'envie, & ne ressent jamais cette joye maligne que les disgrâces d'autrui

répandent sur le visage & dans les discours. C'est donc en vain que vous prétendez mettre une barriere insurmontable entre l'honnête-homme, selon le monde, & le véritable Chrétien : il ne faut que vous les représenter l'un & l'autre ; même paix, même langage, même conduite. Ajoutons un trait à l'honnête-homme ; & nous en ferons un Chrétien : c'est le motif qu'un Chrétien doit avoir en toutes ses actions. *Le même Recueil. Discours premier.*

Il faut, pour faire un homme de bien, des ressorts qui agissent souverainement sur l'esprit & sur la volonté, & qui commencent à former une belle âme. Or quel sera ce principe secret de toutes nos actions, qui puisse répondre de leur réalité & de leur consistance ? Sera-ce l'estime des hommes ? mais que peut produire un motif si vain, si fragile ? qu'a de solide & d'avantageux ce qui dépend presque toujours du caprice, & qui passe comme une fumée ? Sera-ce l'amour d'une gloire pure & désintéressée ? mais qu'est-ce que cette gloire ? est-elle bien pure & désintéressée ? & n'est-ce point un intérêt plus délicat, & une cupidité moins grossière ? Qui pourra donc affermir le cœur de l'homme dans la vertu ? Il n'y a donc que la religion qui puisse répondre du cœur de l'homme ; & donner de la consistance à ses vertus ; elle seule peut fixer nos vûes, par le caractère de vérité qui l'accompagne, peut enchaîner nos passions par les punitions dont elle nous menace, peut exciter notre indolence par la grandeur du prix qu'elle nous propose. *Le même.*

Il n'y a que la religion qui puisse affermir notre vertu dans ce monde.

C'est un principe dont il faut convenir d'abord, que l'on trouve de grands obstacles au salut dans les différentes conditions du monde : car à Dieu ne plaise, que je veuille élargir la voye étroite de l'Evangile ; les routes de la vertu sont toujours rudes & épineuses en quelque état que ce soit. Mais prétend-on se sauver sans qu'il en coûte ? le Ciel ne mérite-t-il rien, & le monde seul mérite-t-il qu'on fasse tout pour lui ? Ainsi quand on dit qu'on se peut sauver dans le monde, on ne prétend pas soutenir qu'il en coûte moins que dans l'état religieux, ni même qu'il soit plus agréable de travailler pour le monde, que pour Dieu & pour son salut. L'expérience même apprend aux mondains tout le contraire : car si l'on veut faire fortune, si on veut s'avancer auprès des Grands, que de contrainte, que de sujétion, que d'infidélité ne faut-il pas ? Que de concurrens à écarter ; que de débauches à éviter ; que de chagrins à dévorer ? Voudroit-on que le plus excellent de tous les biens, & le seul qui puisse rendre heureux ; s'acquît sans peine, tandis que les moindres avantages de cette vie mortelle, & de peu de durée, ne s'achètent qu'à force de constance, de soin & de travail ? Il est donc vrai qu'il n'est pas impossible de se sauver dans le monde, mais il est impossible de s'y sauver sans peine. *Le même.*

En quelque état, & en quelque condition que ce soit, on ne peut se sauver sans peine.

Rappelons dans notre memoire la conduite des grands hommes qui nous ont précédés ; parcourons les Annales, où sont écrites les vies de ces Heros Chrétiens, que la Religion nous propose pour modeles ; remontons de siècle en siècle, & considérons cette foule de Saints de tout sexe, de tout âge, & de toute condition : demandons-nous à nous-mêmes, pourquoi courant la même

L'exemple de tant de Saints nous convainc qu'on se peut sauver dans le monde.

Carrière où ils ont couru, possédant les mêmes emplois, occupant les mêmes postes, nous ne pourrions pas nous sanctifier dans le siècle, comme ils s'y sont sanctifiés. *Le même Recueil.*

On peut être saint dans la grandeur même, & dans le grand monde.

Mépriser les pompes & le luxe du monde, n'est pas un don tellement attaché au cloître & au desert, qu'on n'en puisse trouver des exemples dans les conditions les plus relevées. Au milieu de la Cour, qui est, pour ainsi dire, le centre de la vanité mondaine, où cette figure du monde brille avec plus d'éclat, & présente des objets plus propres à séduire les cœurs, & à exciter la vivacité des passions, David, Esther, Saint Louis, ont eu la force de s'élever aux pensées de l'éternité, d'entretenir un commerce secret avec Dieu, de lui ériger un trône dans leur cœur, où lui seul regnoit souverainement, où il étoit adoré en esprit & en vérité; ou malgré les fausses idées du monde, malgré les sollicitations de tout ce qu'il y a de plus engageant, la raison étoit toujours écoutée, & la loi de l'Éternel toujours suivie. *Le même.*

Caractère d'un honnête-homme Chrétien.

Pour donner les derniers traits au modèle que l'honnête-homme se doit proposer; le Chrétien est un homme qui exerce un empire absolu sur tous les mouvemens de son âme. Il est modeste dans la prospérité, constant dans l'adversité, religieux observateur de sa parole, sincère dans ses amitiés, affable dans ses entretiens, zélé pour le bien de l'État, fidèle à son Prince; désintéressé, sans respect humain; charitable, sans orgueil; dévot, sans hypocrisie; toujours d'accord avec lui-même, toujours disposé à réparer les fautes qui lui échappent; officieux envers tout le monde, & d'une bonté à faire le bonheur des uns, & à soulager les peines des autres. *Le même.*

Toutes fortes de personnes ne sont pas obligées de rompre tout commerce avec le monde.

A juger des choses selon la règle générale, il est hors de doute, qu'un divorce éternel avec le monde est l'état le plus sûr pour le salut. Il élève l'âme à Dieu, d'une manière plus sublime; il l'unit à lui par des nœuds plus étroits; il la dégage, pour ainsi dire, des objets sensibles; il épure ses passions, & la place dans une région supérieure, où ni leur trouble, ni leur tumulte, ne peuvent altérer sa tranquillité. De là vient que le divin Epoux déclare qu'il la conduira dans la solitude, pour lui parler cœur à cœur. On ne doit pourtant pas conclure de ces principes, que toutes fortes de personnes doivent rompre avec le siècle, pour conserver leur innocence: c'est un conseil qui est de perfection, & non pas de nécessité. *Le même. Troisième Discours.*

Caractère d'un Chrétien fidèle à Dieu dans le monde.

Considérons un Chrétien toujours attaché aux règles de son devoir, au milieu de la corruption du siècle; suivons ce Chrétien du monde toujours attentif à ses obligations les plus indispensables: il ne se contentera pas d'éviter les vices de son état, il s'efforcera encore d'en acquiescer toutes les vertus, persuadé que la tiédeur conduit au relâchement, & le relâchement au désordre. Un travail assidu lui fera vaincre tous les obstacles qu'il trouve à la perfection; & comme ses perils sont continuels, sa précaution sera toujours agissante pour en triompher. Ainsi ce Chrétien aidé de la grâce, sera fidèle à Dieu au milieu du monde, sans que ses occupations extérieures le détournent de son devoir; sans se laisser remplir de vaines idées d'ambition & de

fortune; sans que les mauvais exemples l'entraînent dans le vice; puisque les dérèglemens viennent de l'homme, & non pas de son état & de sa condition. Sans s'attacher aux biens passagers qu'il possède, ni oublier les biens éternels que la Religion lui promet, il ne cherche point dans son élévation, ni dans ses richesses des prétextes à son relâchement; il trouve même dans sa prospérité des motifs de vertu, qui le ramènent à Dieu par la reconnaissance, & qui l'engagent à lui être toujours fidèle, quelque pressantes que soient les sollicitations qu'on lui fasse pour le débâcher de son service. *Le même. Discours quatrième.*

Presque toutes les vertus se peuvent pratiquer dans le monde comme dans les plus sombres retraites; puisque l'on peut vivre parmi les hommes, sans participer à leur corruption & à leurs vices, s'élevant par la grâce au-dessus de la nature, & suivant les loix d'une vie commune, quand on n'est pas appelé à une vie plus sublime. Il est vrai que l'Écriture déplore le malheur des gens du monde, qui suivent la voye large; mais en même temps elle les exhorte d'entrer dans le chemin étroit. Le mal n'est pas d'exercer une charge publique, de posséder une éminente dignité, de commander une armée; mais on se rend criminel, quand on abuse de ces emplois pour contenter son ambition, & sa cupidité, & pour faire sa fortune aux dépens des malheureux, que l'on écrase sous le poids d'une injuste puissance. *Le même. Discours quatrième.*

On peut vivre saintement dans le monde.

Sans qu'il soit besoin de renoncer au commerce des hommes, on peut avoir une piété à l'épreuve de toutes les tentations du siècle; accorder les devoirs de la vie civile avec ceux de la conscience; s'élever à Dieu par la foi, se communiquer au prochain par la charité; & si l'on tombe dans quelque égarement, se purifier par la pénitence. On peut même se faire une espèce de retraite au fond de son cœur, pour se garantir de la dissipation que cause l'embarras des affaires. Si le nombre n'est pas grand, de ces âmes privilégiées, on trouve encore des Chrétiens qui vivent dans le monde sans en prendre l'esprit, & qui combattent continuellement les mouvemens de la convoitise. *Le même.*

On peut satisfaire aux devoirs de la Religion, & aux bien-séances du monde.

Ce qui rend suspect, & peu propre aux négociations, & aux devoirs de la vie civile, c'est la réputation de n'avoir point de religion. Car qui voudroit traiter avec l'impie? quelle confiance pourroit-on prendre en un homme sans règle, sans foi, sans modération, incapable d'être touché par les remords de la conscience; un homme qui ne croit la vertu utile qu'autant qu'elle sert à l'acquisition des richesses & des plaisirs; un homme qui met le bien & le mal dans la même balance, qui regarde les menaces de punition, & les promesses de récompense pour l'autre vie, comme des chimères inventées pour tenir les hommes dans le devoir; & qui se persuade que le juste & l'impie vont bientôt être confondus par l'anéantissement dans l'horreur du tombeau? *Le même.*

Les gens sans religion ne sont pas propres aux affaires.

La vraie vertu est de se bien acquiescer des devoirs de son état & de s'y consacrer.

La vraie vertu est de se bien acquiescer des devoirs de son état & de s'y consacrer.

Elle

Elle fait que nous marchons vers la bienheureuse éternité, dans le chemin que la Providence nous a tracé, sans nous détourner ni à droite ni à gauche. Le Sage veut dire, selon Saint Augustin, ni par l'orgueil ni par la paresse. Vivant, agissant, nous conduisant de la sorte, nous amassons des trésors de mérites: nos occupations grandes ou petites, ordinaires ou extraordinaires, éclatantes ou obscures; nos actions les plus simples, les plus communes, les plus familières, les plus basses, & les plus méprisables aux yeux des hommes, ont aux yeux de Dieu un mérite, une beauté qui attache les regards de sa misericorde sur nous. *Auteur moderne & anonyme.*

Cette qualité d'honnête-homme est un éloge accompli; c'est un titre qui efface tous ceux que le rang & la fortune peuvent donner. Mais pour la mériter, il est nécessaire de posséder toutes les vertus dans un éminent degré, puisque la véritable probité suppose un désintéressement parfait, une droiture inflexible, une générosité sans faste, avec une modestie qui se répand sur tout ce que l'on dit, & sur tout ce que l'on fait. Un honnête-homme observe toutes les bienfaisances de son état, sans sortir de son caractère, ni des règles que son devoir lui prescrit; il ne peut être détourné des voyes de la justice, non plus que le Soleil de sa course. *Le même.*

L'ignorance de leurs devoirs dans ceux qui n'ont pas le commerce du monde, est la source des incivilités, des manières dures & offensantes, des procédés desobligeans, qu'ils ont les uns envers les autres, & des mauvais offices qu'ils se rendent. Ceux qui vivent éloignés du monde, ont toujours dans leurs paroles & dans leurs actions, je ne sçai quoi de rude & de grossier, qui se ressent de la vie retirée qu'ils mènent, & du peu de commerce qu'ils ont avec les hommes; & à moins que leur vertu & leur sainteté ne les rendent respectables, nous voyons que le monde les méprise, & qu'ils sont incapables d'y faire aucun fruit. *Le même.*

Il ne faut pas se persuader qu'une raison soit assez exempte de désordres, pour régler toute seule les sentimens du cœur, ni que l'on soit capable d'une bonne conduite sans un secours surnaturel. Depuis que l'homme par sa débilité est sorti de l'ordre, dans lequel il avoit été établi, toutes ses démarches sont fausses & dangereuses, & on le voit tomber à tout moment, s'il n'est soutenu par une main invisible. Disons donc, qu'on ne sçavoit être honnête-homme si on n'a de la religion: c'est par là qu'il faut commencer. Le moyen, si l'on est infidèle à Dieu, qu'on a infiniment plus intérêt d'honorer & de servir; si l'on ne se fait une affaire essentielle d'être exact & fidèle dans l'observation de ses loix: le moyen, dis-je, qu'on se mette en peine d'avoir une conduite sincère pour les hommes, & qu'on s'établisse un principe d'honneur de ne manquer en rien de ce qu'on leur doit? *Livre intitulé, Les Devoirs de la Vie civile.*

Il semble qu'il n'y a rien de si différent dans l'esprit de la plupart des gens, qu'être honnête-homme selon le monde, & être un véritable Chrétien, & avoir de la religion. On diroit en effet d'abord que ce sont deux choses qui n'ont rien de commun. La probité selon le monde, est l'ouvrage de la nature & de la raison: la nature l'imprime dans le cœur & dans l'esprit, & la raison l'entre-

tient & la perfectionne. Mais la religion n'a point d'autre principe que Dieu. La probité, telle que le monde la conçoit, ne se porte qu'à des devoirs naturels, & n'a en vû qu'une certaine félicité naturelle, qu'elle établit parmi les hommes, laquelle est souvent troublée par leur malignité, & qui doit finir avec eux. La Religion au contraire nous engage à des devoirs surnaturels, & a pour fin une félicité surnaturelle, & qui ne doit jamais finir. Il faut pourtant avouer, qu'elles ont des liaisons si étroites, qu'il est impossible qu'elles puissent subsister séparément. C'est une nécessité d'avoir de la religion, pour avoir de la probité; c'est une nécessité d'avoir de la probité, pour avoir de la religion. *Le même.*

Quelle règle, quel fondement pourrions-nous avoir pour établir notre probité, si elle n'étoit établie sur la religion? Nous devons considérer la religion comme une chaîne qui nous attache, & qui nous unit à Dieu. Or comment se pourroit-il faire que nous fussions réunis à Dieu, si nous n'étions réunis ensemble, puisque l'union avec Dieu suppose l'union avec les hommes, & qu'elle renferme tous les devoirs qu'ils exigent de nous? C'est par cette raison que lorsqu'il est dit que nous n'adorerons, & nous ne servirons que Dieu seul, nous devons comprendre dans ce commandement, tous les devoirs de la société civile, parce que nous ne pouvons être dans l'ordre, dans lequel Dieu nous demande à son égard, que nous ne le soyons à l'égard des hommes, & que les obligations qui nous engagent à eux, sont comme autant de dépendances de ce premier devoir qui nous unit à Dieu, & comme autant de petits liens qui tiennent à cette grande chaîne qui nous attache à lui. *Le même.*

Lorsque le Seigneur nous avertit si souvent de nous aimer les uns les autres; lorsqu'il nous recommande avec tant de soin la paix & l'union dans laquelle il veut que nous vivions ensemble; qu'il nous ordonne de nous assister dans nos besoins, de nous consoler dans nos afflictions, de nous supporter dans nos défauts, de juger favorablement de tout le monde, de cacher les infirmités que nous connoissons en autrui, de ne mesurer de personne, de servir ceux qui nous haïssent & qui veulent nous nuire; n'est-ce pas être honnête-homme dans le monde, & n'est-ce pas aussi avoir de la charité & de la religion? *Le même. Auteur du Livre, des Devoirs de la Vie civile.*

Il ne faut pas s'imaginer que pour vivre dans le monde, ce soit une nécessité de renoncer à son salut. La religion ne détruit point la société: au contraire, elle approuve que nous ayons des amis, que nous nous attachions à eux; & il y a des occasions où elle consent que nous fassions un sacrifice de notre vie pour signaler notre tendresse envers eux. Elle s'étend encore au-delà de nos amis; elle ordonne que nous aimions tout le monde, que nous nous visitions les uns les autres: elle est enfin si peu opposée à la société, qu'elle veut bien que nous donnions de temps en temps, quelques heures à des plaisirs innocens; & ne trouve point mauvais les festins, & les divertissemens honnêtes parmi les amis, parce que ce sont des moyens de fortifier l'union qui est entre nous, & pour entretenir la société. Mais ce qui fait qu'on se persuade que le monde ne s'accorde point avec la religion, & qu'on ne

De la qualité d'honnête-homme.

Faute de sçavoir les bienfaisances du monde, on en est rebuté & l'on n'y fait aucun fruit.

Il n'y a point d'honnête-homme sans religion.

La liaison étroite qu'il y a entre l'honnête-homme, & l'homme Chrétien.

Suite du même sujet.

La charité envers le Prochain, comprend les devoirs de la société civile.

La religion & la loi chrétienne, approuve & ne condamne point les devoirs de la vie civile.

ne sauroit s'attacher à l'un sans se refroidir pour l'autre, c'est qu'on n'observe pas les devoirs de la société civile. *Le même.*

Les personnes les plus saintes sont celles qui savent le mieux accorder les devoirs de la vie civile avec ceux de la prière.

Les personnes pénétrées de tout ce qu'il y a de solide & de grand dans la religion, sont celles-mêmes qui savent le mieux l'accorder avec le monde. Dans le monde, on les voit suivre une conduite honnête, aisée, qui n'effarouche personne, & qui est également agréable & irrépréhensible: car pour ne déplaire à qui que ce soit, on ne leur trouve pas moins d'exactitude. Dans la religion, on les voit réglées, soumises, severes pour elles-mêmes; accommodantes pour tout le monde, dans les choses qui ne vont point contre leur devoir, mais encore plus discrètes, & plus retenues dans celles qui blessent les maximes qu'elles pratiquent. Ainsi ceux qui savent accorder le monde & la religion, retranchent des maximes du monde tout ce qu'ils trouvent de vicieux & de corrompu; & retenant dans la religion ce qu'il y a de solide, & rejetant entierement tout ce que la plupart y font voir de déguilé, & qui est plus propre à l'avilir dans les esprits, qu'à augmenter notre respect & notre zèle. Dans la religion, ils s'attachent inviolablement à la morale qui est formée sur les préceptes que le Fils de Dieu nous a laissés; & dans le monde ils suivent les coutumes qui ne repugnent en aucune manière à l'Evangile: en sorte que toute leur conduite marque un certain caractère de probité, de justice & de paix, qui se répand sur toutes leurs actions, sans qu'il y paroisse rien de contraint pour eux, ni de trop austère pour les autres. *Le même.*

De la science du monde.

Quand on parle de la science du monde, ce mot est équivoque, & a deux sens. Il y en a une mauvaise & damnable, dont nous parlerons en son lieu: mais il est une science du monde qui règle les devoirs de la société, & qui apprend à s'en acquitter avec politesse, & avec agrément. Qui possède cette science, sait ce qu'il doit au grand & au petit, à l'inférieur & à l'égal. Aux Grands, respectueux sans bassesse, agréable sans flatterie, complaisant sans affectation; il sait recevoir leurs faveurs sans abuser de leur privauté; s'attacher à eux, sans s'en rendre esclave; se consacrer à leur service, sans se dévouer à leurs passions. Modeste à l'égard des petits, il sait tenir le rang que lui donne sa naissance & sa dignité, plutôt par le bien qu'il leur fait, que par l'ascendant qu'il prend sur eux. Exact à cultiver ses amis; il sait assaisonner les devoirs d'une vertueuse amitié avec tous les agréments de l'entretien & du commerce. *Le Pere d'Orleans. Sermon sur l'éducation des Enfants.*

Pour faire son salut dans le monde, il ne faut que s'acquitter fidèlement des devoirs de son état.

Né pensons pas que pour nous sauver Dieu exige de nous de grandes austérités, ou des choses bien extraordinaires. Chacun de vous dans l'étendue de son état, peut trouver aisément le salut. Les devoirs qu'il y a à remplir, les obligations dont on doit s'acquitter; suffisent pour vous faire marcher dans la voye des Saints. Vos affaires, le soin de vos familles, l'éducation de vos enfants, le bon ordre que vous donnez à votre domestique pour entretenir la paix; un renversement de desseins, un événement imprévu; qui rompt vos mesures, fournissent assez d'occasions de glorifier Dieu, & de vous sanctifier. Mais parce que nous ne faisons point cela que par un esprit payen, c'est-à-di-

re, sans l'animer de la vûe de Dieu; & d'ailleurs que nous suivons le panchant de notre nature corrompue; & que nous nous laissons aller au torrent de l'exemple & des desordres du siècle: voilà ce qui fait la difficulté du salut dans le monde. *Sermon manuscrit.*

C'est l'honneur de notre religion de former des serviteurs de Jesus-Christ par diverses voyes. Il est vrai néanmoins que la vertu chrétienne, considérée en elle-même, ne donne point d'ordinaire dans ces excès, qui bannissent du commerce une partie des bienseances qui servent à l'entretenir. Elle prescrit à tous les états les loix qui leur sont propres; elle conduit tous les hommes au salut, par l'observation des Commandemens divins, par le mépris des choses du monde, par la guerre qu'elle déclare aux passions. Mais comme elle n'oblige pas tous les fideles à vivre dans la solitude, & dans les pratiques des personnes tout-à-fait retirées du siècle, elle ne leur défend pas aussi les manieres que la bonne éducation inspire, que la politesse & l'honnêteté demandent. Une propreté, par exemple, étudiée; delicate, chagrine, magnifique seroit mal à un Disciple de Jesus-Christ, & blesseroit l'humilité & la modestie, dont il doit faire profession: mais s'ensuit-il de là qu'il doive paroître dans une mal-propreté basse & sordide? Nullement: elle pourroit être l'effet ou d'un caprice déréglé, ou d'un intérêt criminel. Les honnêtes-gens peuvent & doivent être saints. Peut-être qu'une sainteté triste & farouche n'édifiera pas toujours: & la sainteté ne doit-elle pas être toujours édifiante? *Nec affectate sordēs, nec exquisita munditia conveniunt Christiano;* dit Saint Jérôme. *Livre intitulé, Remarques sur divers sujets de Religion & de Morale.*

La sainteté peut comparer avec une partie des bienseances du monde.

Hieron. Epist. 22.

Après tout; dites-vous quelquefois, comment accorder la sainteté chrétienne avec les engagements du monde? comment être saint & vivre en certains états du monde? Comment? il est bien étrange que vous ne le sachiez pas encore, ayant tant d'intérêt à le sçavoir: & il est bien indigne que vous l'ignoriez, ayant dû l'étudier & le méditer tous les jours de votre vie. Il faut donc vous l'apprendre. Vous vous figurez que votre état a de l'opposition, ou qu'il est même incompatible avec la sainteté. Erreur. Si cela étoit, ce que vous appelez votre état deviendroit un crime pour vous; & sans autre raison; il faudroit par un devoir de précepte, le quitter & y renoncer. Mais puisque c'est votre état, puisque c'est l'état que Dieu vous a marqué; vous offensez sa Providence, & vous faites tort à sa Sagesse; en le regardant comme un obstacle à votre sanctification. Il n'y a point d'état dans le monde, qui ne soit, & qui ne doive être un état de sainteté. *Le Pere Giroult, dans son Avert.*

On peut devenir saint dans le monde.

Entrez en esprit dans le Ciel, vous y verrez des Saints qui ont tenu dans le monde les mêmes rangs que vous y tenez aujourd'hui; qui se sont trouvés dans les mêmes engagements, dans les mêmes affaires, dans les mêmes emplois; & qui non seulement s'y sont sanctifiés, mais, ce que je vous prie de bien remarquer, qui s'en sont servis pour se sanctifier. Parcourez tous les ordres des Prédestinés; vous en trouverez qui ont vécu auprès des Princes; & qui n'ont jamais mieux servi leurs Princes; que quand ils ont été attachés à leur religion & à Dieu. Vous en trouverez

On peut se sanctifier dans toutes les conditions, & dans tous les états de la vie.

trouvez qui se font signaler dans la guerre, parce que la sainteté, bien loin d'affoiblir leur courage, n'a fait qu'augmenter en eux la vertu militaire, & la vraie bravoure. Vous en trouverez qui ont manié comme vous, les affaires; & si vous n'êtes pas aussi saints qu'eux, ne vous offenez pas, de ce que je dis, qu'ils les ont maniées plus dignement, & plus irréprochablement que vous. Vous en trouverez que leur seule probité a maintenus à la Cour, qui s'y sont avancés sans avoir recours aux artifices de la politique mondaine, & qui n'ont dû le crédit qu'ils y avoient, qu'à leur droiture & à leur probité. En un mot, vous en trouverez qui ont été tout ce que vous êtes, & qui de plus ont été saints. *Le même. Sermon de la Sainteté.*

C'est dans l'acquiescement de nos devoirs que consiste la véritable sainteté.

Les Saints n'ont été saints que parce qu'ils ont rempli leurs devoirs, & ils ont rempli leurs devoirs parce qu'ils étoient saints: deux choses dont l'enchaînement porte avec soi un caractère de raison & de vérité qui se fait sentir. Saints, parce qu'ils ont rempli leurs devoirs: c'est-à-dire, parce qu'ils ont scû parfaitement accorder leur condition avec leur religion; mais en forte que leur religion a toujours été la règle de leur condition, & que jamais leur condition n'a prévalu aux maximes de leur religion. Saints, parce qu'ils ont rendu à chacun ce qui lui étoit dû: l'honneur, à qui étoit dû l'honneur; le tribut, à qui étoit dû le tribut; l'obéissance, à ceux que Dieu leur avoit donné pour maîtres; la complaisance, à ceux dont ils devoient entretenir la société; l'assistance, à ceux qu'ils devoient secourir; le soin, à ceux dont ils devoient répondre; à tous la justice & la charité; parce que nous en sommes à tous redevables. Saints, parce qu'ils ont honoré, par leur conduite, les ministères dont ils étoient chargés, les dignités dont ils étoient revêtus, les places où Dieu les avoit mis. *Le même.*

On peut vivre en Chrétien dans le monde.

Il est avantageux, mais il n'est pas absolument nécessaire pour vivre en Chrétien, & pour faire son salut, de se retirer dans un désert, ou de se renfermer dans un cloître. Comme les Israélites ont vécu parmi les Égyptiens, sans être Idolâtres, on peut vivre dans le monde sans être mondain. C'est en cela que la Providence de Dieu est également aimable & adorable, de nous avoir donné en chaque état & en chaque condition, autant d'idées de sainteté qu'il en falloit pour composer cette variété mystérieuse dont l'Épouse de Jésus-Christ, qui est l'Église, tire, selon le Prophète, son plus bel ornement. C'est pour cela, que Dieu a pris plaisir à former les plus grands saints, dans les états mêmes où la sainteté paroît avoir plus de difficulté à vaincre; des prodiges d'humilité jusques sur le trône; d'austerité, au milieu des délices; de recueillement & d'attention sur soi-même, jusques dans l'embarras des affaires, & le tumulte des soins temporels: & enfin, par un secret de prédestination que nous ne pouvons assez admirer, il n'a pas voulu qu'il y eût une seule profession dans le monde, de celles qui sont permises par les loix, & qui ne sont point contraires aux bonnes mœurs, qui n'eût des Saints dans le Ciel, & reconnus comme Saints dans l'Église. *Le même.*

C'est une erreur de croire qu'il y ait dans

Tome II.

le monde, des conditions, & des états parmi ceux que la Providence a établis pour la société, dont les devoirs soient incompatibles avec les devoirs du Chrétien. Illusion de gens qui ne connoissent ni les devoirs de l'homme chrétien, ni les devoirs de l'homme du monde; & qui se font un double phantôme de ce que le Christianisme demande de l'un, & de ce que le monde exige de l'autre. Tant s'en faut que le Christianisme demande rien de l'homme du monde, qui soit opposé à sa profession, que l'accomplissement des devoirs de chacun dans sa profession, est toujours la première chose qu'ordonne à chacun le vrai Christianisme. Ainsi, convaincus que nous nous faisons souvent un phantôme de ce que le Christianisme veut de nous, convainquons-nous que nous nous faisons une idée du moins aussi fautive de ce que le monde même en exige. Car je vous demande, qui vous sçait gré de la plus grande partie des choses que vous faites pour plaire au monde, & pour vous y rendre agréable? Le monde louè-t-il vos folles dépenses? le monde approuve-t-il vos jeux excessifs? Est-ce par vos commerces que votre mérite est établi dans le monde? Le monde n'est point assez aveugle pour vous louer d'une dépense qui ruine votre famille. *Le Père d'Orléans, dans le Sermon de tous les Saints.*

C'est une erreur de croire qu'on ne puisse se sauver dans le monde.

Dieu & le monde ont des maximes contraires: à Dieu ne plaise que vous tâchiez à les accorder. Mais sçachez que sans les accorder, vous pouvez vivre en honnête-homme, & en bonne réputation dans le monde: sçachez que sur de telles maximes, vous pouvez, comme beaucoup ont fait, blâmer la conduite du monde, & mériter l'approbation du monde; condamner les désordres du monde, & acquérir la bienveillance du monde; rendre le monde méprisable, & vous en attirer le respect. Tant s'en faut que la dévotion même condamne toutes les manières du monde; qu'il y en a qu'elle étudie au contraire, & s'en fait de solides devoirs. J'entens par ces manières du monde, l'honnêteté du monde, l'affabilité du monde, le sçavoir faire du monde; qualitez sans le secours desquelles il est impossible de traiter & de converser avec le monde; non pas la finesse du monde, non la duplicité du monde, non l'affectation du monde: manières à la vérité dont use le monde; mais manières pourtant généralement condamnées par le monde même qui en use. Que si la véritable dévotion ne reproche point les manières louables du monde, le monde ne reproche pas non plus les manières de la vraie dévotion. *Le même.*

On peut vivre dans le monde, sans suivre les maximes du monde.

Quoi que l'honnête-homme, selon le monde, & le véritable Chrétien ne soient pas incompatibles; il ne faut pas aussi s'imaginer qu'ils soient inséparables: car il se trouve des personnes qui quoi qu'elles soient dans l'approbation publique, ne doivent pas proprement mériter le nom de Chrétien; parce que leur cœur ne suit pas les maximes de l'Évangile. Ce ne sont pas non plus des personnes livrées aux grands désordres, du moins à ceux qui éclatent. Ce sont des Philosophes, que l'âge & les réflexions reglent, quoi que leur probité ne soit pas une vertu chrétienne. Ce sont des ambitieux, à qui la vanité fait éviter tout ce qui pourroit mettre obstacle à leur fortune. Et comme l'impie n'est pas à la mode, ils se captivent, & veulent plaire

Il ne s'en suit pas que tout honnête-homme selon le monde, soit un véritable Chrétien.

E

aux plus gens de bien, aussi-bien qu'aux autres hommes. Ils sont perpétuellement personnage, & ne disent rien de désagréable, ni de défobligeant. Ils sont comme ces Areopagites, qui ne font pas ce que Saint Paul leur conseille, mais qui l'écourent néanmoins: *Audiemus te de hoc iterum. Auteur anonyme.*

Vaines excuses de ceux qui ne croyent pas pouvoir vivre chrétiennement dans le monde,

C'est en vain, que convaincus de notre lâcheté, nous en rejettons la cause sur la difficulté de vivre chrétiennement dans un monde si corrompu, nous laissant aller sans scrupule à ce torrent d'iniquité, qui entraîne presque tous les hommes, & prétendant vainement que nous n'avons point assez de forces pour lui résister. Car si nous veillons exactement sur nous-mêmes, ni les déreglemens de nos Peres, ni la mauvaise éducation qu'on nous a donnée, ni le lieu où nous vivons, ni toutes les raisons que nous alléguons d'ordinaire pour nous excuser, ne pourront point nous nuire. Abraham avoit un Pere impie & idolâtre, & il ne fut pas héritier de son impiété. Ezechias étoit fils du détestable Roi Achaz, & cela ne l'empêcha pas de devenir ami de Dieu. Moïse vécut dans l'Egypte, & tant de Saints dans tous les endroits de la terre, sans que leur vertu ait été moins parfaite pour avoir toujours été parmi les méchans. C'est donc une excuse frivole, & qui ne sera point reçue de Dieu, d'alléguer qu'on ne peut être homme de bien, & se préserver de la corruption du siècle en vivant & traiter continuellement avec ceux qui en suivent les maximes, & qui n'ont point d'autre règle de leur conduite. *L'Abbé de Montmorel. Homel. pour le septième Dimanche après la Pentecôte.*

En vivant dans le monde, on doit se separer du monde corrompu,

Vous devez mettre une separation entre le monde & vous; pour dire que si vous êtes dans le monde, vous ne devez pas être du monde. L'état de votre condition vous retient dans le monde, & l'état de votre condition vous doit sequestrer du monde. Vous êtes noble, vous êtes grand, vous avez des enfans à élever; ces raisons vous contraignent de rester dans le monde, pour maintenir l'état & la gloire de votre famille: Mais vous avez bien une autre noblesse, c'est d'être Chrétien; c'est cette consideration qui vous doit faire renoncer au monde, pour ne point démentir le pacte que vous avez signé au Baptême, à la vûe du ciel & de la terre, de renoncer au monde & à ses vanitez. *Mr. Biron. Sermon pour le 3. Dimanche de Carême.*

Ce qu'on entend par la separation du monde, à quoi un Chrétien est obligé,

Si votre état vous oblige de converser parmi les hommes, entrez à la bonne heure dans le commerce du monde; mais ne vous mêlez pas parmi les gens qui suivent les maximes du monde; ne prenez pas leur esprit, ne suivez pas leur maniere de vie: c'est ce qu'on entend par la separation du monde, dont on a fait une profession publique au Baptême: *Non utique transire in Egyptum criminofum est, sed transire in mores Egyptiorum.* Ce n'est pas un crime de passer en Egypte, dit Saint Ambroise, mais c'est un crime de passer dans les mœurs des Egyptiens. Moïse a été dans l'Egypte, & ne s'y est pas perdu, parce qu'il ne s'est point mêlé parmi les Egyptiens, & ne s'est point laissé corrompre par leur exemple. Il a délivré son peuple de la servitude de l'Egypte, sans s'engager dans les vices & les desordres de l'Egypte. *Le P. Noël. Cinquième partie de ses Meditations.*

Les gens qui vivent

Un des grands artifices du demon pour corrompre ceux qui sont obligés par leur

condition de vivre dans le monde, est la fausse persuasion dont ils se flattent, que les préceptes de l'Evangile ne sont que pour ceux qui ont embrassé la vie religieuse, ou qui se sont retirés dans les solitudes: (car, disent-ils, ceux qui sont dans les charges publiques, ou qui sont chargés d'une grande famille, & dans l'embarras des affaires temporelles qui les occupent sans cesse, comment peuvent-ils vaquer à Dieu comme il faudroit?) que le soin de pourvoir leurs enfans selon leur naissance & leur condition, sont des necessitez qui les dispensent de quantité de devoirs qui obligent les autres; & ainsi se persuadent que beaucoup de pechez qu'ils commettent dans cet engagement, ne leur seront point imputez. *Strange illusion!* comme si les personnes engagées dans le monde, soit par le mariage, ou autrement, n'étoient pas obligées de vivre chrétiennement, & selon les regles de l'Evangile, & comme s'il étoit vrai qu'on se pût sauver en marchant par la voye large, ou que la voye étroite ne fût que pour les Religieux & les Solitaires! *Tiré de la Morale sur le Pater.*

dans le monde, font obligés de garder les préceptes de l'Evangile.

Je vous demande, pour être du monde en êtes-vous moins Chrétiens? avez-vous une autre esperance, une autre patrie, une autre gloire à prétendre que ceux qui habitent les deserts? Y a-t-il pour vous un autre Baptême, une autre Foi, d'autres commandemens, une autre Eglise, une autre Religion? Vous êtes du monde: mais en êtes-vous moins enfans de Dieu, membres de Jesus-Christ crucifié; étrangers sur la terre, & destinez à un bonheur éternel? Peut-on retrancher un seul des devoirs essentiels au Christianisme? Jesus-Christ a-t-il une Eglise à part pour les gens du monde & pour les Solitaires? Quelque nombreuse que soit votre famille; quelque dangereux que soient vos emplois, en êtes-vous moins obligés d'observer la loi de Dieu? Mais dites-nous, vous qui mettez tant de difference entre les obligations du monde & celles du cloître, quelles furent les intentions de ces saints Fondateurs, qui assemblèrent par leur zele, & la bonne odeur de leurs verrus, ces hommes Religieux dans la solitude, & les assujétirent à une discipline severe? Prétendoient-ils faire de nouvelles loix, ou ajouter aux maximes de Jesus-Christ des rigueurs nouvelles? Ecoutez-les; ils vous diront, ces hommes dont le monde n'est pas digne; ils vous diront que tandis que les fideles brilloient au milieu des assemblées publiques; comme au milieu de la nature corrompue; & que les Payens mêmes respectoient la sainteté de leurs mœurs; il eût été inutile de se retirer dans la solitude: l'on étoit encore jaloux de ses devoirs, & la voye qu'on suivoit menoit à la vie. Mais depuis que le monde devenu Chrétien porta dans l'Eglise la corruption, & les fausses maximes, alors ces saints hommes voyant que la vie commune n'étoit pas une vie chrétienne, ils cherchèrent un azile dans la solitude contre la corruption du monde: mais ils ne se proposèrent que de faire revivre la severité de l'Evangile, si negligée dans le monde, & de faire pratiquer à leurs Disciples les regles les plus austeres de la Religion Chrétienne, que tous les Chrétiens doivent pratiquer comme eux. *Sermon manuscrit de l'Abbé Boileau.*

Les gens du monde sont obligés de vivre en Chrétiens,

Que conclure de là; sinon qu'ayant les mêmes moyens de vous sauver que les per-

Suite du même su-

jet : que dans le monde, on peut être séparé du monde corrompu.

sonnes tout-à-fait séparées du monde, vous avez la même obligation de vivre en véritables Chrétiens; que sans remplir toute la force des conseils, vous devez pourtant observer les préceptes; que sans vous dépoüiller de tous vos biens, vous devez pourtant être pauvres de cœur au milieu des richesses, comme ceux qui vivent dans l'indigence; que quoi que vous ne soyez pas obligés de pratiquer une entière & parfaite mortification au milieu des plaisirs & des divertissemens, vous devez cependant y garder la modération prescrite par l'Évangile; que sans avoir ce recueillement si parfait & garder le silence des cloîtres, vous devez pourtant mettre une garde de circonspection sur votre langue, afin qu'il ne vous échappe aucune parole médisante, scandaleuse, ou médisante; que sans chanter éternellement les louanges du Seigneur, vous devez pourtant prier de temps en temps; que sans être chargés de haïres & de cilices, comme ces illustres pénitens, vous devez pourtant porter votre croix, & faire pénitence de vos crimes; que sans être revêtus comme eux de vêtements pauvres, vous devez porter un habit simple & modeste; que sans vous ensevelir comme eux dans une affreuse solitude, vous devez pourtant vivre dans le monde comme si vous n'y étiez pas; & enfin, sans vous interdire comme eux tout ce qui est le plus permis, vous devez vous interdire au moins tout ce qui est criminel? *Le même.*

Les belles qualitez ne font pas incomparables avec tous les vices, non plus qu'avec toutes les vertus, & ce qu'on doit interdire de là.

Dans le monde on doit travailler à son salut.

Un homme qui sçaura déguiser ses attachemens criminels, qui commettra en secret ses méchantes actions: si nous parlons de lui, sans aucun rapport à l'Évangile & à la foi, nous pouvons le traiter d'honnête-homme, quand nous remarquerons en lui des sentimens nobles, & des manières polies & agréables; mais à moins qu'il n'ait une conscience pure, il ne fera point véritablement Chrétien. Le Philosophe peut être orgueilleux sans perdre son nom: l'homme du monde peut soutenir sa réputation, sans étouffer l'envie, la vengeance & les mouvemens déréglés de diverses passions. Il est même des états qui demandent de grandes qualitez, & ne se démentent point par des qualitez mauvaises. Un Magistrat pourra administrer la justice avec une habileté profonde, & une intégrité inviolable; & cependant entretenir des liaisons, qui le rendent tres-coupable devant Dieu, & ainsi des autres conditions. Mais le Chrétien ne peut être que Chrétien, & s'il s'accorde avec toutes les conditions, il ne s'ensuit pas que toutes les conditions aient une liaison inseparable du Chrétien. *Remarques sur divers sujets de Religion & de Morale.*

Que veut dire un pecheur, quand il dit, qu'il est un homme du monde, qu'il n'est pas obligé de vivre en Religieux; sinon qu'il vit dans le monde reprobé, qu'il est dans une terre qui dévore ses habitans, qu'il a eu le malheur de naître dans une situation qui l'éloigne du Soleil de justice, & qui lui rend son salut presque impossible? Voilà sur quoi vous excusez gens du monde, dites-vous, quand on vous parle de conversion: mais c'est pour cela même que vous devez être plus attentifs à la voix du Seigneur qui vous appelle. Si vous viviez dans le desert, ou dans un cloître, vous auriez bien plus d'avantage pour votre salut que dans le monde; vous auriez bien moins besoin de secours;

Tome II.

pendant vous vous défendez de penser & de travailler à vous sauver, parce que vous êtes du monde: peut-on imaginer un plus pitoyable raisonnement? *Sermon attribué au Pere Massillon, sur La Samaritaine.*

Vous êtes du monde, dites-vous: ah! c'est là peut-être votre crime; & vous en faites votre excuse! Votre patrie est dans le ciel; & vous voulez demeurer attachés à la terre! Vous êtes concitoyens des Saints; & vous habitez dans la corruption! Le Chrétien destiné pour le ciel, en quelque état, & de quelque profession qu'il soit, ne doit vivre que pour le ciel. Son corps doit suivre les mouvemens de son ame, & son cœur doit se trouver où est son esprit. Il est dans le monde, mais il ne doit pas vivre pour le monde. Ne dites point, comme autrefois on disoit à Saint Chrysostome: Pour se sauver il faut donc se retirer dans les cloîtres. Quoi? est-ce donc que le renoncement à soi-même, le pardon des injures, la temperance, la modestie, l'humilité, le détachement des choses de la terre, ne sont plus que des vertus de cloître? Si l'on prétend que pour vivre dans le monde, on en doit être dispensé, il faut dire qu'en vivant dans le monde l'on renonce à la qualité de Chrétien. *Le même.*

Suite du même sujet.

Quand Dieu nous commande de l'aimer, & d'aimer en même temps le prochain; bien loin qu'il exclue aucun devoir de la vie civile, il les embrasse tous; bien loin qu'il les détruisse, il leur donne un appui & un fondement inébranlable. Car en vertu de cette loi qui m'attache à Dieu, je rends à chacun ce qui lui appartient; l'honneur à celui à qui je le dois, le secours à celui qui a besoin, la justice à tout le monde: je suis fidele à mon Roi, modeste envers mes égaux, respectueux envers les Grands, traitable envers mes inférieurs, charitable envers les pauvres, exact à conserver les droits de chacun. Pourquoi? parce que je trouve toutes ces obligations renfermées dans le commandement que Dieu me fait d'aimer mon prochain; je les regarde comme autant de dépendances des devoirs que je dois lui rendre à lui-même; & la soumission que je dois à ses ordres, fait que je m'assujettis & me captive à tous ces devoirs. Voilà l'excellente raison de laquelle Tertullien se servoit autrefois pour effacer de l'esprit des Payens, les mauvaises impressions qu'ils avoient conçues contre les Chrétiens, en les faisant passer pour des gens rebelles à toutes les loix, & pernicieux à l'Etat. Tant s'en faut, leur disoit-il, que notre religion préjudicie aux devoirs de la société, que c'est elle au contraire qui nous y engage plus puissamment; puisque c'est une des premières maximes de notre religion d'être soumis aux Puissances, & de ne donner sujet à personne de se plaindre de nous. *Le Pere Bourdaloue, dans les Sermons imprimez, sous son nom. Sermon pour le premier Dimanche de Carême.*

Dieu, par le commandement qu'il nous fait d'aimer le prochain, autorise les devoirs de la vie civile.

Vous me direz qu'indépendamment de toute religion, il y a des personnes justes, sinceres, charitables, à qui la nature a donné tout ce qui est capable de faire un honnête-homme. Je sçai que c'est un prétexte, dont les libertins se servent pour garder une certaine bienséance; mais c'est un prétexte qui est combattu par l'expérience de tous les siècles. Car je vous demande, s'il n'y avoit point de religion, où trouveroit-on un homme qui se piquât d'un grand zèle de rendre

Sans la religion il ne peut y avoir dans le monde de véritable justice, ni de probité.

la justice aux autres? Un avare, un ambitieux, un vindicatif, un homme passionné pour la gloire ou pour l'argent, ne pousse-t-il pas toutes ses passions jusques aux derniers excès, s'il sçavoit qu'il n'y eût point de Dieu? il se regarderoit comme sa dernière fin, il rapporteroit toutes choses à lui-même; il seroit sa divinité; il se sacrifieroit, & l'honneur, & les biens, & la vie de ses freres. Or le moyen qu'étant prévenu de ces détestables opinions, il vécût en honnête-homme? Quand on manque de religion, on se licentie sans peine à toutes sortes de desordres; on manque de bonne foi à ses égaux, de moderation envers ses inferieurs, de respect & de fidelité envers ses superieurs; & ainsi on manque à tous les devoirs de la société civile, dès-lors qu'on n'a point de religion. *Le même.*

Les devoirs de l'honnête-homme, & du véritable Chrétien ne sont pas incompatibles.

C'est une fausse persuasion de s'imaginer que l'Evangile & la vie civile; que les devoirs de l'honnête-homme selon le monde, & ceux du vrai Chrétien selon Dieu, sont incompatibles; & que l'un & l'autre sont impraticables. De quelle importance n'est-il donc pas de justifier l'homme sur ce point, & de détromper les hommes de cette erreur; de démêler ces deux devoirs apparemment confus, & de faire voir qu'on peut être à Dieu, étant & vivant dans le monde, & non pas dans l'esprit du monde. Je sçai que le pas où l'on s'engage en accordant ces deux sortes de devoirs, peut paroître périlleux; mais ce n'est qu'aux esprits corrompus, & mal intentionnez: & peut-être y en aura-t-il ici qui m'accuseront de trop de condescendance, & de cet esprit de relâchement trop funeste aux bonnes mœurs, de prétendre qu'on peut se sauver en demeurant dans le monde. Mais où en serions-nous, si on ne pouvoit pas s'y sauver? Peut-être y en a-t-il d'autres qui se flateront de la proposition que j'avance, esperant qu'elle pourra les endormir dans leurs desordres; mais je suis trop fidele à la verité, pour pouvoir rien déguiser. *Tiré d'un Sermon sur ce sujet.*

Caractère du véritable Chrétien, & les fautes conséquences qu'on en pourroit tirer.

Qu'est-ce qu'un vrai Chrétien? C'est un homme dans le monde, cependant séparé du monde, & uni à Jesus-Christ; c'est un homme, dit Saint Paul, enseveli avec Jesus-Christ dans la mort, par son Bapême; c'est un homme qui met son bonheur dans la pauvreté, l'humilité & la patience; & son malheur dans l'orgueil, la joye, & les plaisirs: car voilà les beatitudes, & les maledictions proposées par Jesus-Christ. Mais voici comment on en abuse par un faux raisonnement. Le vrai Chrétien est un homme séparé du monde; donc il faut qu'il renonce à toutes les bienséances, les coutumes, les commerces, & tout ce qui peut entretenir la société civile entre les hommes: Fausse conséquence. Le vrai Chrétien est uni à Dieu; donc il faut qu'il soit uniquement appliqué au service de Dieu, abandonnant ses affaires temporelles pour ne vaquer qu'à la priere: est-ce là ce que l'Evangile prescrit, & ce que Saint Paul prétend? C'est un homme qui aime la pauvreté; faut-il donc pour cela, qu'il soit indifférent à la perte de ses biens, qu'il souffre toutes sortes d'injustices, qu'il se laisse dépouiller de ses heritages sans murmurer? C'est un homme qui aime l'humilité; il faut par conséquent qu'il n'ait aucun égard aux devoirs de la charge, de la famille, de

ses amis. Enfin, c'est un homme crucifié & mort au monde; faut-il inferer de là, qu'il ne doit sçavoir, ni coutumes, ni bienséances, ni manieres civiles & raisonnables? Un homme de ce caractère fera-t-il honnête-homme selon le monde? Non sans doute. Sera-t-il un vrai Chrétien? Encore moins. Car pour vivre de la sorte, il faudroit être sans charge, sans biens, sans parens, sans domestiques: & toutes ces qualitez ne conviennent qu'à un homme du desert, & non pas à un homme du monde. *Attribué au Pere de la Rue.*

Tous les Chrétiens doivent être patriens; mais la patience d'un Souverain ne doit pas être comme celle du Sujet; elle ne doit pas aller à un excès, qui affoiblisse la puissance & le gouvernement de son Royaume. Tous les Chrétiens doivent être humbles; mais l'humilité d'un Maître ne doit pas être comme celle d'un Serviteur; elle ne doit pas lui attirer le mépris de ceux qui lui doivent du respect. Tous les Chrétiens doivent être portez à la mortification; mais elle ne doit pas être dans le monde comme dans le cloître. Tous les Chrétiens doivent être soumis; mais la soumission d'une personne qui est maîtresse de ses volontez, doit être différente de celle d'une autre qui ne l'est pas: & cela selon l'esprit de Saint Paul: Je vous conseille, dit-il, de marcher en toute pauvreté & humilité, en tout amour & charité les uns envers les autres, & que ce soit d'une maniere digne de votre vocation, & de l'état où Dieu vous a mis. *Le même Pere de la Rue.*

Toutes les vertus ne se pratiquent pas de même maniere par toutes sortes de personnes.

On a vû des Rois accorder la Croix avec le Sceptre, & vivre saintement sur le Trône: on a vû de grands Saints qui ont condamné le sentiment de Tertullien, qui s'étant laissé prévenir par une austerité farouche, qui fut depuis la cause funeste des égaremens de son esprit, prétendoit qu'il étoit injuste qu'un Roi devint Chrétien, qu'un Chrétien devint Roi. Mais il se trompe avec toute la severité prétendue, & il n'est pas difficile de faire voir de véritables Chrétiens dans la possession des honneurs, des biens, des charges & des plaisirs legitimes dans le commerce & la société du monde. Ce n'est donc pas de la part des Chrétiens que vient cette opposition. *Le même.*

On a vû des Souverains & des Grands vivre en véritables Chrétiens dans le grand monde.

Qu'est-ce qu'un honnête-homme selon le monde? C'est celui qui sçait se maintenir honorablement dans sa fortune; qui s'acquiesce bien de son emploi; qui fait une dépense convenable à la condition; qui sert ses amis: qui est exact & fidele aux devoirs de la religion; modeste à parler en ce qui le regarde, sincere dans son procedé, bon ami, & sommode dans les compagnies; sur-tout sans tâche d'avarice & d'entêtement; de legereté & d'infidelité. Car voilà à peu près les vices les plus opposez à l'honnête-homme, & les vertus qui contribuent le plus à le former. Toutes ces qualitez ne sont point contraires au véritable Chrétien. Quand vous n'avoueriez dans l'honnête-homme que deux qualitez, qu'il doit être sincere & genereux; j'en aurois assez pour refuter & condamner tous les vices, dont les gens du monde, j'entens les libertins & les impies, font gloire: mais qu'ils condamnent dans les autres, & qu'ils blâment dans leur cœur; & que les plus sensibles ne peuvent souffrir. *Le même.*

Ce que c'est qu'un honnête-homme selon le monde.

Apprenez donc, Chrétiens, qu'il n'y a

Il n'y a point d'honnête-homme sans probité & sans vertu.

d'honnête-homme, que celui qui a une véritable probité, & une entière sincérité, & qu'en un mot, il n'y a d'honnête-homme, que celui qui l'est tout entier ; c'est-à-dire, aux yeux de Dieu, aussi-bien qu'à ceux du monde. Or un homme de ce caractère, bien loin d'être contraire à la religion, en est l'appui & le fondement. La conduite de sa vie peut servir de modele à ceux qui ont embrassé le même genre de vie ; son exemple confond les personnes vicieuses & déréglées, & fait voir sensiblement qu'il n'y a point d'opposition essentielle entre les devoirs du vrai Chrétien selon Dieu, & ceux de l'honnête-homme selon le monde. Ainsi il n'est que trop constant que les devoirs de l'un & de l'autre ne sont pas incompatibles. *Le même.*

Il est difficile de se sauver dans le monde ; à la vérité ; mais en nul état on ne peut se sauver sans le faire sans violence.

Quelle gêne & quelle contrainte, dira-t-on, d'être un Chrétien regulier dans le monde ! quelle difficulté de plaire à Dieu & aux hommes, & d'accorder tellement les devoirs de sa profession avec ceux de la religion, qu'on ne choque ni les uns ni les autres ! Il est difficile, il est vrai : mais puisque vous avez choisi cet état, & que la Providence vous y a appelé, & que vous avez les graces nécessaires pour remplir ses devoirs ; quelque difficulté que vous y trouviez, c'est à vous à la vaincre, & à vous mettre au-dessus de tous les respects humains. Mais encore une fois, si cela est difficile, prétendez-vous vous sauver sans violence ? Où est donc cette croix que vous devez porter dans le monde aussi-bien que dans l'état religieux ? La voici ; c'est de vous réduire à cette contrainte. Cette croix vous paroît dure ; mais si vous la comparez à celle dont Dieu charge tant de pauvres Ecclesiastiques, tant de Religieux mortifiés, qui la portent patiemment, vous avouerez que la vôtre est bien douce : car enfin quelle comparaison de la vôtre à la leur ? La vôtre est cachée ; Dieu seul la verra, Dieu seul en sera le témoin : heureux de pouvoir gagner le Ciel à si bon marché : heureux de l'être sur la Terre & dans le Ciel ! Mais si vous refusez de vous servir de ces salutaires réflexions, sçachez qu'il n'y aura point d'excuse pour vous au dernier jour. Vous vous plaignez de la difficulté de votre salut : que voulez-vous que Dieu fasse pour vous le rendre plus aisé ? Ne vous seroit-il pas plus difficile de le faire dans la misère & dans la pauvreté ? Dieu n'a pas voulu vous y réduire : & vous ne voudriez pas vous faire de violence dans l'état où il vous a mis. *Le même en partie.*

Raison pour quoi la plupart des Chrétiens ne font pas leur salut en demeurant dans le monde.

Ce qui fait que la plupart des Chrétiens ne s'acquittent pas des devoirs de leur profession, & ne se sanctifient pas dans l'état où la Providence les a mis, c'est que non seulement ils ne fuyent pas le monde corrompu, mais qu'ils ont même un grand empressement de s'y engager plus avant que Dieu ne leur permet. C'est dans ce dessein qu'ils y achètent des charges, qu'ils y briguent des emplois ; sans examiner si Dieu les y appelle, ni s'ils ont les qualitez nécessaires pour s'en acquitter dignement ; sans prendre conseil sinon de personnes intéressées, & favorables à leurs desseins. Il n'y a point d'autre remède à ce mal, que de quitter, si on peut, l'état où l'on est entré contre l'ordre de Dieu, principalement quand on y trouve des occasions de chute. Car si c'est un desordre de s'y être engagé de cette manière, c'en est encore un plus grand d'y persister volontairement ; & si

Tome II.

l'on ne veut pas s'exposer au danger de se perdre, le seul moyen de reparer la faute qu'on a faite, c'est de s'en retirer & d'en sortir. Ce qui ne doit pas cependant s'étendre à de certains emplois laborieux & permis, quand ils s'accordent fort bien avec l'obligation de faire penitence. *Monsieur de Sainte Marthe. Tome 2. 1. Traité sur la fuite du Monde.*

Quant à ceux qui sont tellement liés à une condition dangereuse, qu'ils ne s'en peuvent dégager, ils ne doivent pas se persuader qu'ils soient dans une impossibilité absolue d'y faire leur salut, ni d'y vivre en vrais Chrétiens ; ils doivent gemir de la faute qu'ils ont faite de s'y engager sans consulter autre chose que leur intérêt temporel, & prier Dieu d'autant plus de les délivrer des tentations qui les environnent, que ne pouvant les éviter par la fuite, ils se trouvent réduits à la nécessité, ou de les vaincre, ou d'en être malheureusement vaincus. Ils ont aussi sujet d'espérer que Dieu leur sera misericorde, s'ils employent tous les moyens pour l'obtenir. *Le même.*

Ce que doivent faire ceux qui sont engagés dans une condition dangereuse, mais qu'ils ne peuvent quitter.

Les gens du monde sçavent fort bien, que les Religieux qui font profession de vivre dans la retraite, la solitude, & la mortification, sont obligés de fuir le monde, c'est-à-dire, les occupations, les compagnies, & les divertissemens que les gens du siècle croient être propres de leur état. Mais ils ne font pas réflexion que pour être Seculiers, il ne leur est pas plus permis qu'aux Religieux, de se mêler dans le monde, hors la nécessité de leurs affaires ; & que s'ils veulent faire leur salut, comme ils le peuvent sans doute, ils doivent éviter les divertissemens, les modes, & les autres choses, à quoi ils ne peuvent prendre part sans offenser Dieu. Il faut à la vérité qu'ils conversent avec, ceux de leur profession, & souvent même avec les autres, pour s'acquitter de leurs devoirs, & ce commerce leur est aussi permis que nécessaire : mais il leur est défendu de prendre aucune part aux déreglemens du monde, d'en suivre les maximes, ou les coutumes qui engagent à des dépenses considérables, comme d'entretenir un grand train, ou à perdre une grande partie du temps, qui doit être employé à de meilleures choses, ou enfin à négliger les devoirs de leur état & de leur religion. *Le même.*

Les Seculiers ne sont pas moins obligés, que les Religieux, de fuir ce qu'il y a de dangereux dans le monde.

Il y a des personnes qui sont obligées de demeurer dans le monde malgré elles, ou par une nécessité inévitable, comme les femmes dont les maris y sont attachez par leurs dignitez, ou par leurs emplois, & d'autres par leur condition qui les attache à leur travail, pour subvenir aux besoins de leur famille. Si ces personnes veulent vivre chrétiennement, elles doivent chercher dans le monde même, la voye étroite hors de laquelle il n'y a point de salut, & espérer que Dieu la leur fera rencontrer, pourvu qu'elles gemissent de ce qui fait la joye des autres ; & que regardant les vanitez & les pompes avec les yeux de la foi, elles n'en conçoivent que du mépris, de l'aversion, & de l'horreur. Il faut qu'elles se rendent solitaires au milieu du monde, comme elles le feront en effet, lorsqu'elles vivront autrement que les gens du monde, & qu'elles auront des exercices & des desseins qui y seront oppozés. Que s'ils s'employent au travail pendant que les autres sont dans l'oisiveté, s'ils combattent leurs passions, s'ils s'appliquent à entretenir, à prier, & à écouter.

Ce que les personnes qui sont indispensablement engagées dans le monde, doivent faire pour y vivre chrétiennement.

ter Dieu, pendant que les autres passent leur temps en des conversations inutiles, ou de médiance; enfin, s'ils font tout leur possible pour ne prendre aucune part aux déreglemens du siècle: Dieu, qui est tout-puissant, les éclairera de ses divines lumieres, au milieu de cette malheureuse Egypte; ils se sanctifieront, ils y conserveront leur innocence. *Le même.*

Ce n'est pas assez pour vivre chrétienne-ment dans le monde, d'avoir de bons desirs.

Le monde est plein de gens qui ont beaucoup de bons desirs, & il se trouve peu de personnes tellement endurcies dans le péché, qu'elles ne témoignent quelquefois vouloir vivre chrétiennement: mais si avec ces desirs, on demeure dans une vie molle & relâchée, sans rien faire pour en sortir, c'est une marque qu'ils ne font point dans le fond du cœur, ni capables de produire de bons effets. Mais quand Dieu, par sa miséricorde, inspire de véritables desirs de mener une vie nouvelle, il ne manque jamais de nous donner les moyens de les exécuter. Or avec ces desirs, demeurer dans des engagements pernicious ou dangereux à son salut, ou différer toujours de commencer à mener une vie plus réglée; ce n'est pas vouloir sincèrement se sauver, mais marquer qu'on se flatte, & qu'on ne le desire pas tout de bon. *Le même.*

La vertu rend les gens de bien respectables dans le monde.

La piété & la véritable vertu, nous élève au-dessus des hommes, de quel rang qu'ils soient. De là vient que dans le monde, on a toujours du respect pour les gens de bien, mais un respect sincère; au lieu qu'aux pecheurs, on ne leur en rend que par force: on respecte les autres en leur absence; & ceux-ci sont déchirés par tout où ils ne sont pas. Outre que les mêmes honneurs sont plus honorables aux gens de bien, parce qu'ils sont des fruits de leur mérite; au lieu qu'aux autres, ils ne servent qu'à faire remarquer leurs vices, & à faire ressembler des artifices, des violences, des injustices, des perfidies, par où ils y sont parvenus. Ainsi l'on ne peut pas dire que d'être honoré dans le monde, soit toujours contraire à l'humilité chrétienne; & pourvu que dans la pratique de la vertu, on n'envisage point l'honneur qui lui est comme attaché, cela ne nous en fera point perdre le mérite devant Dieu, ni la récompense qu'on en doit attendre dans le Ciel. *Le Père de la Colombière, dans ses Reflexions Chrétiennes.*

Comme il n'est pas impossible à ceux qui sont engagés dans le monde, de servir Dieu, & de lui être fideles.

Est-il donc impossible à ceux qui sont engagés dans le monde d'aller à Dieu? Non, pourvu qu'étant dans le monde, vous usiez des choses du monde sans attachement, & avec autant d'indifférence que si vous n'en usiez pas; pourvu que vous ne les preniez que pour des soulagemens de la misère présente, desquels il faut user sans en jouir, & qui deviennent même de grands maux à ceux qui en usent mal; vous souvenant de ce que dit l'Apôtre, que la figure de ce monde doit passer: car si vous en usiez d'une autre manière, vous seriez en état de perdition; & quelque assuré que soit, selon les apparences, le chemin que vous tiendriez pour aller à Dieu, vous éprouveriez qu'il est glissant & couvert de tenebres: *Via illorum tenebra & lubricum. Discours Chrétiens, pour le quatrième Dimanche après Pâque.*

Psal. 34.

Portrait d'un homme de bien & d'un véritable Chrétien dans le monde.

Un homme de bien & véritablement vertueux dans le monde, c'est un homme qui sçait concilier les devoirs de la vie civile avec ceux de la conscience; qui sanctifie le commerce & les bienéances du monde, par le

bon usage qu'il en fait; s'accommodant aux temps & aux coutumes, toujours par raison, & avec prudence: sensible aux amitez raisonnables, & les réduisant toujours à la charité qui en est le principe, & à l'utilité de ceux qu'il aime, qui en doit être la fin. On ne le voit jamais donner dans aucun excès; il rend à Dieu un culte intérieur & parfait, mais prudent & raisonnable, selon le conseil de l'Apôtre. Quelque humble sentiment qu'il ait de lui-même, il ne refuse pas à sa dignité certains dehors que l'usage semble exiger, quand il n'y a rien de contraire à l'ordre. Il porte dans les compagnies une vertu gaye & modeste, qui charme tous les gens de bien, & qui du moins les édifie; & dans toute sa conduite, on y remarque une simplicité sans affectation, une prudence sans déguisement, une dévotion sans faste, une conversation, où paroît la douceur de son esprit, & la pureté de sa vie. Il garde une pratique réglée & uniforme de piété, & enfin il use du monde comme n'en usant pas, avec cette sobriété que l'Apôtre recommande à tous les Fideles. Il fait les mêmes choses que les autres, mais il les fait bien autrement qu'eux: & la charité conduisant jusqu'aux moindres actions de sa vie, il ne fait rien d'extraordinaire: & c'est cela même, qui est extraordinaire dans un homme solidement vertueux. *Tiré du Portrait que Monsieur Fléchier a fait de S. François de Sales.*

Il y a encore aujourd'hui, par la miséricorde de Dieu, plusieurs personnes qui vivent chrétiennement, qui observent les Commandemens de Dieu, & qui ne manquent à aucun de leurs devoirs; & si vous l'ignorez, je ne m'en étonne pas, puisqu'Elie croyoit être seul, lorsque Dieu lui dit: *Je me suis réservé sept mille hommes, qui n'ont point fléchi le genou devant Baal.* Cet exemple nous doit convaincre, qu'il y en a encore aujourd'hui, qui au milieu du monde, sont exempts de la corruption du monde, & qui imitent les premiers Chrétiens. Pour vous, mes freres, si vous n'êtes pas encore parvenus à ce haut point de perfection, commencez du moins à vous efforcer d'y atteindre; retranchez ce qu'il y a de mal, résistez au torrent de l'exemple, & ne pensez point à acquérir de bien que par un travail & un emploi légitime. Nous voyons que Saint Jean-Baptiste ne recommande d'abord aux Publicains, & aux Soldats, que de se contenter de leurs gages. Son zèle eût bien voulu passer plus loin, & les élever à une plus haute perfection: mais n'en étant pas encore capables, il se contente de leur proposer ce premier avis, de peur qu'en leur en voulant donner de plus importants, ils ne pussent ni s'élever jusqu'aux seconds, ni observer ce premier, dont ils étoient plus capables. C'est ainsi que dans le monde il y a différens degrez de vertu, comme parmi ceux qui se consacrent au service de Dieu dans l'état religieux, il y a des commençaans, d'autres plus avancés, & d'autres aussi qui sont d'une vertu consommée. *Tiré en partie de Saint Chrysostome, dans l'Homélie sur le chapitre sixième de Saint Matthieu.*

Il n'est rien de plus ordinaire dans le monde que d'entendre les fréquentes plaintes qu'on y fait; que dans les professions où l'on est engagé, il est presque impossible de travailler à son salut. D'un côté les Riches prenant pour eux en particulier, ce que Jésus-Christ n'a dit

Il y a encore aujourd'hui plusieurs gens de bien dans le monde, qui remplissent les devoirs de la société civile & de la religion.

Portrait d'un homme de bien & d'un véritable Chrétien dans le monde.

Plaintes inutiles de gens de bien, de croire qu'ils ne peuvent se sanctifier ni se sauver.

dans leur état, ou dans leur condition.

qu'en general, vivent, ou comme s'il n'y en avoit point à faire, ou comme s'il falloit tout abandonner au hazard par l'impossibilité d'y réussir. D'un autre côté les Pauvres regardent leurs miseres comme de grands obstacles à leur salut, & enviant le bonheur de ceux qui ont du bien, ils s'imaginent qu'ils ne penseroient qu'à se sauver, si le poids de leur indigence celloit de les accabler. Les uns se plaignent d'une multitude accablante d'affaires, les autres de l'onereux exercice de leurs charges, ou du soin fatigant d'un ménage. A ceux-ci, ce sont de continuel embarras qui leur servent d'excuse; à ceux-là, ce sont de certaines peines d'esprit, & d'ameres agitations, qui leur ôtent l'application & le calme nécessaire pour se donner tout de bon à Dieu. Ce sont de vains prétextes: bien loin que l'état où l'on est appelé soit un obstacle au salut, ou à la perfection chrétienne; on y trouve au contraire des secours presens pour y travailler avec fruit. Comment cela? C'est que l'accomplissement des devoirs est le vrai moyen de travailler à son salut, & à la perfection que Dieu demande de nous. *Tire du Dictionn. Moral. Tome 5. 1. Discours sur le Salut.*

Les gens de bien, dans le monde, sont aimés & respectés des méchans mérités.

Vous sçavez, Chrétiens, que les hommes les plus déreglez ne peuvent s'empêcher d'aimer les gens de bien; il semble que plus ils sont esclaves du vice, plus ils admirent dans les autres la vertu qui le leur fait surmonter: ils regardent comme quelque chose de divin, une qualité qui rend aisé à d'autres ce qui leur paroît entierement impossible. Ainsi Joseph fut favori du Roi d'Egypte, Daniel de Balthazar, & Herode respecta dans Saint Jean-Baptiste, jusqu'à la liberté qu'il prenoit de le reprendre. Au lieu que les plus riches, ceux qui sont les plus considerables par le rang qu'ils tiennent dans le monde, s'ils ne sont vertueux, ne peuvent se garantir de la haine, du mépris, & sur-tout de la médisance. Si on les honore en public, le cœur desavoué toutes les marques de respect qu'on donne à leur condition; on les loue à regret en leur presence, & dès qu'on est en liberté, on se fait un plaisir de les blâmer, on se déchaîne contre leurs déreglemens. Il est certain que personne n'a tant d'amis, ni moins d'ennemis que les gens de bien; on s'empresse pour avoir part à leur société, parce qu'on sçait qu'elle sera sincere, & constante, qu'on n'en peut attendre que des conseils desintéressés, qu'on peut sûrement répandre son cœur dans le leur, leur confier les secrets les plus importants; qu'il n'y a pas lieu de craindre qu'on en soit jamais trahi. De plus, les gens de bien ne font mal à personne, ils dissimulent, ils pardonnent le mal qu'on leur fait; & par cette conduite prudente & chrétienne, ils vont au-devant de ces inimitiez éclatantes & immortelles, qui fatiguent & qui ruinent les familles; de ces dissensions qui remplissent la vie d'amertumes, qui nous exposent à recevoir tous les jours de nouveaux chagrins, qui sont tant de préjudice & aux affaires & à la reputation. De là il s'ensuit que les personnes vertueuses sont celles qui remplissent mieux les devoirs de la vie civile. Aussi à qui est-ce, je vous prie, que l'on confie plus volontiers les charges, & les emplois importants, qu'à ceux qu'on prévoit qui les exerceront avec justice & avec fidelité; qui se feront une loi inviolable de leur devoir, & qui n'en feront jamais détourner ni par l'oisiveté, ni

par la débauche. *Le Pere de la Colombe. Tome second. Sermon vingt-troisième.*

Quand il y a peu d'esperance de servir de certaines personnes, que nous n'en sommes pas chargez, que le commerce que nous pouvons avoir avec elles nous peut nuire; quand ce ne seroit que par le temps qu'il y faudroit employer; il faut se contenter à leur égard des devoirs indispensables de la civilité; qui les scandaliseroient, si l'on y manquoit; & il faut retrancher tous ceux qui n'auroient pour but que de leur plaire, & de former une liaison particuliere avec elles. Mais si nous menons une vie commune, si nous conservons par necessité diverses liaisons avec le monde, si la solitude entiere ne nous est pas propre; si nous avons besoin nous-mêmes de quelque consolation humaine; si nous avons contracté dans l'ordre de Dieu diverses unions avec plusieurs personnes, auxquelles il n'est pas bon de renoncer; il paroît beaucoup plus avantageux de ménager les occasions, de leur témoigner de l'affection, & de se faire aimer d'eux, en leur rendant les devoirs de bien-séance. Il faut seulement tâcher que notre civilité soit differente de celle des gens du monde, qu'elle soit toute veritable & sincere, qu'elle ne soit ni legere, ni flateuse; qu'elle ne se répande point en paroles, en compliments, en louanges; qu'elle ne nous emporte pas une partie considerable de notre temps; qu'elle ne soit pas une source d'amusemens & d'inutilitez; qu'elle inspire la pieté, & qu'elle ressente la modestie. *Essais de Morale. Tome 2. Traité de la Civilité chrétienne.*

Quand nous devons nous contenter de rendre les devoirs de civilité envers le prochain,

Je sçai, dit S. Chrysostome, que plusieurs parmi nous, prétendent s'excuser d'obéir à la loi de Dieu, & de travailler à leur salut. Les uns alleguent qu'ils sont engagéz dans le mariage; les autres, qu'ils sont chargez d'enfans: ceux-ci, qu'ils doivent vivre selon le rang qu'ils tiennent dans le monde; ceux-là, qu'ils sont dans l'embarras du negoce; ou bien contrainsts de vivre dans le desordre de la guerre: quelques-uns s'excusent sur leur pauvreté, & sur le besoin qu'ils ont de servir, & de gagner leur vie à la sueur de leur front. Or écoutez-moi, dit ce saint Docteur, je soutiens qu'il n'est point d'état ni de condition que vous puissiez alleguer, dans laquelle vous ne puissiez, nonobstant vos excuses, acquerir une éminente sainteté. Vous êtes engagé dans le mariage: Moïse l'étoit aussi. Hé! qui vous empêchera de vous retirer chaque jour comme lui, pour traiter avec Dieu de l'affaire de votre salut, & pour demander ses grâces? Vous avez nombre d'enfans: la mere des Machabées en avoit sept, & elle n'a pas laissé pour cela d'être sainte, & de preferer, quand il l'a fallu, l'amour de Dieu à celui de son sang. Vous êtes noble, engagé par votre naissance à paroître avec éclat dans le monde. David, Josias, & Ezechias, l'étoient du moins autant que vous; la conduite des peuples, & le gouvernement des Etats ne les a pas empêchez d'avoir un grand commerce avec Dieu par la priere; ils ont conservé l'humilité dans la grandeur, & ils ont vécu dans leur cour, sans être infectez de ses vices. Vous êtes Juge: cela vous oblige d'autant plus à pratiquer la vertu; voilà justement quel étoit l'emploi de l'incomparable Samuel. Imité cet exemple, & vous serez irréprochable dans votre charge: elle vous servira de maniere & d'occasion

Vaines excuses de ceux qui disent qu'ils ne peuvent servir Dieu dans le monde, ni observer les loix de Dieu.

Chrysost. Sermon. contra Judæos.

de pratiquer les plus héroïques vertus. Vous êtes riche : Abraham l'étoit peut-être plus que vous. Hé bien, foyez comme lui, le pere des orphelins, l'hôte des étrangers, le défenseur & le nourricier des pauvres ; & vos richesses ne vous feront pas d'un petit secours pour devenir un grand Saint. Vous êtes pauvre, & votre pauvreté vous attire des maladies : voyez le pauvre Lazare, que la pauvreté a sanctifié & placé dans le sein d'Abraham. Vous êtes artisan, & vous travaillez tout le jour, & une partie de la nuit pour entretenir votre famille : Saint Joseph, le glorieux Epoux de la Mere de Dieu, ne l'étoit-il pas ? & dans l'exercice de son métier, par les incomparables vertus, il s'est rendu un des grands Saints du Ciel. Vous avez embrassé la profession des armes : souvenez-vous de ce brave Officier dont parle l'Evangile, qui alloit à la guerre comme vous, & néanmoins vous voyez qu'il avoit tant de foi, de zele, & de charité, que le Fils de Dieu l'admira, & parut en être surpris. C'est l'induction que fait Saint Chrysostome, pour prouver qu'en quelque état que l'on soit, on y peut parfaitement observer la loi de Dieu. *Le Pere Texier. Sermon pour le premier Jeudi de Carême.*

On peut dans tous les états, être religieux observateur de la loi de Dieu. *Psal. 36.*

Dieu a donné à tous les états, & à toutes les professions, un appui & un soutien inébranlable, quand il leur a donné sa loi. Gardez cette loi dans votre cœur, & elle affermira vos pas, quelque glissant que soit le chemin par où vous marchez : *Lex Dei ejus in corde ipsius, & non supplantabuntur gressus ejus.* Parmi l'embarras d'une famille, les soins du negoce, & le trouble même de la guerre, l'amour inviolable de cette loi, tiendra votre cœur dans la paix ; & il n'y aura point de scandale qui vous puisse arrêter : *Pax multa diligentibus legem tuam, & non est illis scandalum.* Voulez-vous vivre saintement dans votre état ? lorsque vous verrez les fourberies qui se pratiquent à la Cour, la corruption si commune dans la justice, les tromperies si ordinaires dans le trafic, la mauvaise foi & les larcins dans les métiers ; écrivez-vous avec David : *Viam iniquitatis amove à me ;* Eloignez de moi toutes ces voyes d'iniquité que les pecheurs suivent ordinairement dans la condition que je professe. *Le même.*

Pf. 118.

Pf. 118.

Le Christianisme sanctifie les états les plus phançes.

Le Fils de Dieu qui est le souverain Législateur, eleve les conditions les plus viles dans un ordre surnaturel en quelque maniere, puisqu'il les fait servir de moyen pour se sanctifier. Ainsi foyez Gentilhomme, Juge, Soldat, Marchand, Artisan ; je le veux : vous êtes encore quelque chose de plus, puis que vous êtes Chrétien ; & c'est la première, & la plus noble de vos qualitez. Donc, puis que l'état de Chrétien est un état de sainteté, & que d'ailleurs vous ne pouvez le separer des autres états ; que vous le portez à la guerre, au palais, dans le commerce ; par tout où vous allez, & quelque profession que vous embrassiez : il faut que par une heureuse necessité, ce Christianisme porte la sanctification par tout, & qu'il fasse un Soldat saint, un Juge saint, un Marchand saint. C'est ce que disoit Tertullien : il importe peu où vous foyez, ni quelle profession vous exerciez, puisque dans tous ces états, si vous êtes Chrétien, vous êtes hors du siècle. *Le même.*

L'honnête-homme sçait observer les bien-

seances, les coûtumes, & tout ce qui peut entretenir la société civile : il sçait satisfaire aux devoirs que les liens du sang, & les affections essentielles & domestiques lui imposent : il sçait soutenir son rang, conduire sa famille, & établir ses enfans avec honneur. Or ces marques de l'honnête-homme n'ont rien qu'une puisse s'accorder avec les caractères du vrai Chrétien : car quoi que tout l'essentiel & tout l'esprit de la Religion, doivent se trouver dans le Chrétien sociable, comme dans le Chrétien solitaire, cependant la conduite de l'un & de l'autre doit être fort différente pour ce qui regarde l'exterieur & les devoirs : car vouloir vivre en solitaire dans le commerce du monde, c'est quelque chose d'aussi monstrueux, dit Saint Jérôme, que de vouloir vivre en homme du monde dans le cloître & dans la solitude. En effet, pour marcher dans la voye droite, il ne faut s'écarter, comme dit le Sage, ni à droit ni à gauche ; ce qui arrive lorsque l'on tombe dans les extrémités vicieuses, ou de la dissipation dans la retraite, ou de trop de retraite dans la société. *Essais de Sermons, pour le huitième Dimanche après la Pentecôte.*

L'honnête-homme n'a rien qui soit opposé à l'honnête-chrétien.

Qui ne sçait qu'il y a eu en divers siècles, des Souverains & des Rois saints ; & que plusieurs, qui ont été employez aux gouvernemens des Etats, & qui ont possédé les premières dignitez, s'y sont sanctifiés, établissant un si bel ordre par leur prudente conduite, & par l'exemple de leur sainte vie, que les peuples avoient horreur du vice, & se portoient de leur propre mouvement aux exercices de pieté ? Combien de personnes illustres par leur naissance ; combien de Princes & de Princesses ; combien de Seigneurs & de Dames de distinction, ont saintement vécu dans le grand monde ? Et quoi qu'elles y fussent engagées par la necessité de leur condition, elles en étoient séparées par leur disposition interieure, témoignant à Dieu par des gemissemens secrets, à l'exemple de la Reine Esther, l'averfion & l'éloignement qu'elles avoient des pompes & des vanitez du siècle. Leur vie étoit un continuel regard vers Dieu, une continuelle occupation de Dieu, un perpetuel exercice de bonnes œuvres, & principalement de charité, & de misericorde : en sorte que ce ne peut être qu'une excuse vaine, de dire qu'il est impossible que ceux qui vivent dans les cours des Princes, ou qui sont dans les grands emplois, vivent saintement. *La Morale sur le Pater, l. 8. sect. 4. art. 5.*

Nous remarquons parmi les hommes, des civilitez humaines ; des civilitez politiques, & des civilitez chrétiennes. Il y a de la bonne foi & de la sincerité dans les premières ; de l'interêt & de la dissimulation dans les secondes ; de la charité dans les troisièmes. La civilité humaine est une espece de devoirs, par lesquels nous tâchons d'attirer l'affection du prochain, en lui témoignant nous-mêmes notre amour ; son estime en l'honorant, & son secours en lui offrant notre service : Car dès-lors que nous avons besoin d'être aimez, & secourus, la nature nous en donne le desir, & suggere les moyens dans la civilité qui fait proprement l'honnête-homme. La civilité politique prend les démarques & les exterieurs de la première ; mais par un esprit d'interêt, qui ne défer aux autres que pour prendre l'ascendant quelque jour,

Dans tous les siècles il y a eu, même dans le grand monde, des personnes qui ont vécu saintement.

De la civilité humaine, politique, & chrétienne.

jour. La civilité chrétienne consiste à prévenir les autres par amitié, & aller au-devant de leurs necessitez; à leur ceder autant que l'ordre du monde le peut permettre, & à les aimer sincèrement. Elle attire l'affection du prochain, non par une complaisance criminelle, mais par l'affection qu'on lui porte, afin que cette affection nous rende plus capables de le servir. Elle honore les autres: car si la religion nous apprend à honorer Dieu sur nos autels, la civilité chrétienne nous apprend à l'honorer dans nos semblables. Elle apprend par les devoirs, la déference que l'on doit aux merites; & par la démonstration de son amour, la complaisance que l'on doit aux vertus. *Livre intitulé, la conduite du Sage.*

L'éloge & le caractère de l'honnête-homme.

Cette qualité d'honnête-homme est un éloge accompli: c'est un titre qui efface tous ceux que le rang & la fortune peuvent donner. Pour le mériter, il est nécessaire de posséder toutes les vertus dans un éminent degré, puisque la véritable probité suppose un désintéressement parfait, une droiture inflexible, une générosité sans fard, avec une modestie qui se répand sur tout ce que l'on dit, & sur tout ce que l'on fait. Un honnête-homme observe toutes les bienfaisances de son état, sans sortir de son caractère, ni des regles que son devoir lui prescrit; il ne peut être détourné des voyes de la justice, non plus que le Soleil de sa course. *Auteur anonyme.*

Il n'y a point d'honnête-homme sans religion.

On ne s'attiroit devenir véritablement honnête-homme, si l'on n'a de la religion, ni s'acquitter de ce qu'on doit aux hommes, si l'on manque à ce qu'on doit à Dieu. C'est ce qui fait que la plupart des gens qui ont peu de religion, ont aussi fort peu d'humanité les uns envers les autres: & nous voyons ordinairement qu'à l'irreligion, on joint l'imperiance, & les excès de table, & les débauches les plus outrées. Tous ces étranges déreglemens sont horreur aux honnêtes-gens mêmes, bien loin de regarder sur le pied d'honnête-homme celui qui s'y abandonne. *Auteur anonyme.*

Maniere dont un véritable honnête-homme se doit conduire.

Le véritable mérite ne consiste pas dans une vivacité agréable, mais dans un cœur droit & dans un esprit solide & bien-fait. Il faut être persuadé que quand l'on manque d'honnêteté, on ne s'attire ni égard, ni estime, ni consideration: Que c'est avoir le cœur lâche & les sentimens grossiers, que de se contenter des égards, que les autres ont pour nous à cause qu'ils sont honnêtes, & point à cause que nous le sommes: Que ceux qui sont touchés de la véritable gloire, veulent toujours devoir à leurs bonnes qualitez, & non pas à celles d'autrui, tous les agrémens qu'ils reçoivent; que les honneurs que l'on rend ou à leur nom ou à leur rang les impatientent, & blessent leur délicatesse, lors que leur mérite n'y a point de part: Qu'un honnête-homme ne se conduit, dans quelque occasion que ce puisse être, ni par humeur, ni par caprice, ni par passion; mais par un grand fond de raison & d'honnêteté: Que ce ne sont point les manieres des autres, qui le déterminent à bien faire, mais les regles qu'il s'est prescrites lui-même, de ne manquer à rien de tout ce qu'exige le devoir & la bienfaisance, indépendamment de la conduite que l'on tient à son égard: Enfin, qu'il est toujours le même en toute occasion, quelque changement qui arrive dans sa fortune, ou dans celle des autres. *Le même.*

Si vous voulez connoître & pratiquer la véritable honnêteté, elle consiste à faire paroître une grande équité dans toutes vos actions; à donner volontiers votre approbation à ce qui le mérite; à reconnoître de bonne foi toutes les qualitez des autres; à ne pas mettre dans un faux jour celles-mêmes de vos ennemis, & à ne leur pas refuser les témoignages d'estime qu'ils méritent; enfin, à avoir des égards & de la bonne volonté pour tout le monde, moins pour vous faire valoir vous-mêmes, que pour vous acquitter de ce que les hommes se doivent les uns aux autres. Il faut enfin être persuadé que ce n'est pas assez de s'éloigner du mal par un motif de conscience & de religion; mais que nous avons besoin d'une certaine conduite honnête, qui soutienne la bonne reputation que le Sage nous conseille de conserver dans l'esprit des gens de bien. Car de tous les caractères d'esprit, il n'y en a point de plus à craindre que ceux qui sont capables de soutenir une conduite irreguliere, & peu sensée, contre le jugement public, & se mettre au dessus de la censure des honnêtes-gens, sans être appuyez sur autre chose que sur la bizarrerie de leur goût, & sans se mettre en peine de ce que les personnes sages & vertueuses en pourront dire. *Le même.*

En quoi consiste la véritable honnêteté.

Il n'y a point d'état ni de condition à laquelle Dieu n'ait attaché des devoirs, & chacun est chargé de ses obligations particulieres. Il n'y a personne à qui Dieu ait confié des talens, qui ne soit obligé d'en faire, ce que ce souverain Dispensateur de tous les biens exige de lui, & de lui rendre compte. Le Monarque aussi-bien que le Berger lui est redevable de sa conduite; & son occupation principale doit être de se préparer, & de se tenir toujours prêt, lorsque ce souverain Juge l'appellera, pour répondre de la maniere dont il se fera acquitté de l'emploi qui lui aura été confié. *L'Abbé de la Trappe, dans ses Reflexions morales sur l'Evangile de Saint Luc.*

Il y a des devoirs attachés à toutes les conditions, dont on est obligé de s'acquitter.

La vocation à la Foi Catholique, la condition où nous sommes nez, le genre de vie que nous avons embrassé après avoir consulté Dieu, les emplois dont nous sommes chargés dans la vie civile; tous ces engagements renferment des devoirs, qui sont à notre égard les ordres du Tres-haut. Remplir ces devoirs avec une exactitude de religion, à quoi rien n'échappe; en essuyer le travail, en dévorer les peines avec un courage que rien ne rebute, s'attacher à l'esprit & de cœur; c'est obéir aux ordres de Dieu. Cette exactitude est la vraie vertu, qui tire son éclat de la guerre continuelle, qu'elle soutient contre l'amour propre, & pour l'amour de Dieu. *Auteur anonyme.*

Différens devoirs auxquels on est obligé de satisfaire.

Quelle est l'indépendance, & le libertinage de l'amour propre, qui ne suit que les faux raisonnemens, & qui suit tout ce qui le gêne? Quelles sont ses faillies, ses inquiétudes, ses impetuosités pour ce qui brille, éclatante, distingue? Quels dégoûts ne nous inspire-t-il pas pour des occupations obscures, ordinaires, communes, qui se succèdent les unes aux autres, & qui reviennent tous les jours dans le même ordre? Quels artifices pour éviter les épines qui naissent, comme sous nos pas, en chaque condition; & qui environnent tous les états & tous les emplois? Quelles impatiences, quels murmures, quelles plaintes, & souvent quels éclats & quelles revoltés,

Remplir exactement tous les devoirs, c'est vaincre l'amour propre, & être solidement vertueux.

lorsqu'on le reprime & qu'on lui résiste? Quiconque donc satisfait religieusement aux obligations que nous impose notre vocation à la Foi Catholique; quiconque supporte courageusement le poids de la condition à laquelle il est appelé; quiconque, après avoir consulté Dieu, remplit fidelement les devoirs de l'état qu'il embrasse; quiconque préfère les occupations pénibles & gênantes de son emploi, aux pratiques agréables & volontaires

d'une piété extérieure, dont la fausse lueur éblouit: tout homme de ce caractère, resté, & réduit sous la loi du Ciel, tous les mouvemens de l'amour propre; & cet homme d'un si noble caractère, est véritablement celui, que cherche le Sage pour le couronner, non d'une gloire mondaine, mais d'une gloire immortelle. *Fecit enim mirabilia in vita sua. Le même.*

DEVOTION, PIÉTÉ; VRAIE ET FAUSSE DEVOTION, &c. AVERTISSEMENT.

CE sujet, que presque nul Prédicateur ancien n'a traité, est devenu en ce temps fort commun, & plusieurs font des Sermons exprés sur cette matière. Les saints Peres mesmes n'ont parlé de la devotion, au sens que nous la prenons, que sous le nom de Christianisme, de vertu & de vie chrétienne, ou de profession de la Religion que nous avons embrassée. Aujourd'hui que tous les Prédicateurs se piquent de Morale, ils n'ont garde d'oublier une vertu, qui tient le premier rang entre les vertus qu'on appelle morales; sçavoir: la Religion qui regarde le culte de Dieu, dont la devotion est l'acte le plus noble & le plus excellent.

Pour rendre ce sujet plus utile, nous traiterons de la Devotion, non pas dans le sens qu'on la prend communément, pour une affection à la prière, ou pour les tendres sentimens, que les personnes de piété goûtent dans l'exercice de l'Oraison mentale: mais pour la Profession publique que l'on fait, de remplir les devoirs d'un fidele & fervent Chrétien, & de pratiquer les bonnes œuvres; car c'est ce qu'on appelle estre devot, ou estre dans la devotion.

Or comme il est aisé, & mesme qu'il n'est que trop ordinaire de s'écarter de la véritable route, de s'abuser, & mesme d'imposer aux autres en ce point, à cause que cette vertu est placée entre des extrêmes, qui sont des vices dangereux, & infiniment à craindre; nous parlerons aussi des défauts de la devotion; nous donnerons les marques & les caractères de la vraie & de la fausse. Mais pour ce qui est de l'hypocrisie, qui est le vice qui lui est le plus opposé, & qui donne si souvent occasion de censurer, & de rendre suspecte la plus sincère & la plus édifiante piété, nous en ferons un titre séparé, aussi-bien que de la ferveur, parce que ces deux sujets fournissent assez de matière. Enfin, comme la médisance ne peut tarir, quand elle est une fois sur ce chapitre, nous fournirons à un Prédicateur zélé, assez de quoi défendre la devotion, & de quoi instruire ses Auditeurs de ce qu'il faut suivre ou pratiquer pour estre véritablement devots.

PARAGRAPHE PREMIER.

Divers Deseins & Plans de Discours sur ce sujet.

I. ON peut prendre pour dessein d'un Discours: 1°. De défendre la devotion contre les libertins & les impies, qui n'ayant aucun sentiment de piété, s'efforcent de la décrier par tout par des railleries sanglantes, & par des discours impies, de tourner en ridicules ceux qui en font une profession déclarée: 2°. De consoler ceux qui se sentent piqués par ces discours scandaleux, & qui pourroient se retirer du service de Dieu, ou abandonner leurs saintes pratiques, par la crainte d'une si opiniâtre persécution.

Dans le premier Point, on peut faire voir, 1°. la temerité des jugemens que font les libertins, des personnes devotes, dans la mauvaise idée qu'ils se sont formée, & qu'ils tâchent d'inspirer aux autres, de la devotion. Car si c'est entreprendre sur les droits de Dieu, de juger de l'intérieur de son frere, quand même il y a quelque sujet de blâmer l'action qui paroît au dehors, à moins qu'elle ne soit tout-à-fait inexcusable; à plus forte raison de juger mal de l'intention, quand le dehors paroît bon & irreprennable? Quoi? la charité nous oblige d'excuser du moins

l'intention, quand le fait ne peut être loué & approuvé; sera-t-il donc permis de croire que l'intention est mauvaise, quand l'action extérieure est dans l'ordre, tel qu'est le culte qu'on rend à Dieu, l'exactitude dans les devoirs de la religion, la fidelle observation des loix de Dieu, ou l'inclination qui porte certaines personnes aux exercices de piété? Saint Paul accuse ceux qui jugent mal de leurs freres, sur les seules apparences, d'être eux-mêmes coupables du mal dont ils accusent les autres: qu'auroit-il donc pu dire de ceux qui en portent un jugement si desavantageux, sur des actions non seulement innocentes, mais pieuses & saintes? N'est-ce pas avoir le jugement perverti, & faire comme ceux qui voyent tous les objets de la même couleur, qu'est le verre à travers lequel ils les regardent? C'est-à-dire, qu'ils jugent de tout le monde par la disposition ou est leur propre cœur: ils sont impies, c'est pourquoy ils soupçonnent tout le monde d'impieeté.

2°. Leur jugement & leur soupçon est non seulement temeraire, mais injuste: car je leur demande, si pour avoir été trompez de quel-

que marchand, ils sont en droit d'accuser tous les autres d'être des fourbes: s'il s'est trouvé quelques Juges corrompus, quelques Ecclesiastiques ou quelques Religieux déreglez, ferez-vous bien fondé d'accuser tous les Juges de corruption; tous les Ecclesiastiques, d'être indignes de leur caractère? Comme ce feroit un raisonnement pitoyable de faire une conséquence generale pour tous les desordres, de quelques-uns; ce n'en peut être une plus raisonnable, de conclure de l'abus que quelques-uns font de la devotion, que tous les devots sont ou hypocrites, ou interessez, ou des gens mal-honnêtes, & insupportables, ennemis de la societé humaine; & qu'enfin il n'y a point de devotion sincere, ni de veritable pieté. Saint Augustin raisonne bien autrement; aussi raisonne-t-il en Theologien éclairé: il dit que la verité précède le mensonge, & la sincerité la fourberie; & qu'ainsi l'on ne scauroit pas qu'il y eût de faux devots, si l'on ne scaivoit qu'il y en a de veritables ni qu'il y auroit des abus dans la devotion, si l'on n'étoit convaincu qu'il y a des gens qui en font un bon usage. 3°. C'est ordinairement une malignité d'esprit dans les libertins, de parler mal de la devotion, & de railler ceux qui en font une profession publique. Car par là, que prétendent-ils; sinon excuser leurs desordres, & faire croire que les plus devots, qu'on regarde comme les plus gens de bien, & les Chrétiens les plus réguliers, ne sont pas meilleurs qu'eux; mais qu'ils sont seulement plus adroits à cacher leurs déreglemens. Ils ne cherchent donc qu'une excuse, ou un prétexte dans leurs desordres, & croient l'avoir trouvé quand il est arrivé quelque foiblesse dans les personnes qui étoient regardées sur le pied de devotes; c'est pourquoy, ils les mettent en jeu, & s'en divertissent dans toutes les compagnies, & croient être en droit de décrier la devotion, & tous les devots.

Dans le second Point, il est question de consoler ceux qui font profession de pieté, & les fortifier contre les discours des libertins; & pour cela: 1°. il les fait exhorter & animer à souffrir cette persecution pour Dieu, en leur mettant devant les yeux, & rappelant dans leur esprit, que la Religion Chrétienne ayant dès sa naissance été persecutée durant tant de siècles, il ne faut pas s'étonner que la devotion, qui en est un acte & un aveu public, lorsqu'on la suit, & qu'on en pratique les maximes, est persecutée par les langues des libertins, comme la veritable Religion l'a été par les Tyrans; que comme on accusoit autrefois les Chrétiens des crimes les plus atroces, maintenant il n'y a point de vice dont on n'accuse faussement les devots; & enfin, que c'est en cela que nous devons témoigner notre courage, & notre fidelité au service de Dieu, de souffrir constamment les railleries des impies, puisque nous devons être prêts de souffrir la mort, & tous les supplices pour son amour. 2°. Il faut leur représenter qu'ils peuvent tirer des railleries, & des discours outrageux des impies, une salutaire instruction: car s'ils ont quelqu'un des défauts dont on les accuse, ils s'en doivent corriger; & s'ils ne les ont pas, c'est une occasion de merite, & de s'avancer dans la vertu. 3°. Ils peuvent encore se consoler en ce point, d'être semblables à Jesus-Christ, &c.

VOICI un autre dessein approchant du précédent.

1°. Il y a des personnes qui blâment & condamnent la devotion, & contre ces personnes, il faut entreprendre sa défense: 2°. Il y en a d'autres qui la craignent, & qui appréhendent de s'y engager, à cause de la gêne & de la contrainte qu'on s'imagine en être inseparable.

Pour la premiere Partie. On la regarde comme injurieuse à Dieu, en l'accusant d'hypocrisie, & de n'être pas sincere. Qui les en a fait juges? & par quel droit prennent-ils cette qualité, puisqu'il n'appartient qu'à Dieu, de juger du cœur & de l'intention? S'il y a des devotions fausses, cela empêche-t-il qu'il n'y en ait de veritables? De plus, on l'accuse d'être incommode au prochain: & pour refuter cette fausse accusation, il faut faire voir, qu'elle consiste particulièrement dans la charité, & qu'elle a toutes les qualitez que Saint Paul donne à cette aimable vertu. Enfin, on l'accuse d'être indulgente à soi-même, sensible & delicate: au contraire il faut montrer qu'elle est severe à elle-même, & qu'elle ne peut être sans la mortification.

Pour la seconde Partie, qui regarde ceux qui appréhendent de s'y adonner, à cause de la gêne & de la contrainte qu'il y a de s'assujettir à tant de devoirs & de pratiques; il faut montrer qu'il y a infiniment plus de gêne au service du monde, qu'au service de Dieu, & que Dieu est un bon Maître, qui adoucit tous les travaux qu'on entreprend pour son amour.

ON peut faire voir en quoi consiste la veritable devotion; d'où il sera facile de reconnoître la fausse, & d'en juger par rapport à nous-mêmes, & par les effets.

Premierement, la veritable devotion est celle qui nous détache de l'affection de toutes les créatures; qui nous retire des compagnies mondaines; qui nous inspire un genereux mépris des grandeurs, des richesses, des pompes, des plaisirs, & de tous les amusemens du siècle. Avant que d'en être venus là, nous ne devons pas nous imaginer que nous soyons veritablement devots; & à moins que d'y voir ces marques, nous avons toujours juste sujet de la tenir pour suspecte.

Secondement, la veritable devotion nous attache à Dieu, & à son service par un cultre sincere, qui procede du cœur, & par une profession declarée, fidelle & constante.

Troisiéme, elle s'applique particulièrement à regler l'interieur, à dompter nos passions, à renoncer à nos interets, & à notre propre volonté: & en un mot, c'est un veritable renoncement à nous-mêmes pour être entierement à Dieu, par un entier dévouement; d'où est venu le nom de devotion.

LA devotion, selon Saint Bernard, étant une vertu propre du cœur: *Res est cordis, gratia devotionis*; elle doit avoir les qualitez du cœur, & participer à ses fonctions: & par consequent,

1°. Comme le cœur est caché, & au-dedans de nous-mêmes, la devotion doit avoir son principe dans l'interieur, & comme par le l'Évangile, ne se produire au-dehors, que de l'abondance du cœur. Sans cela, ce n'est qu'affectation, hypocrisie, un voile & un masque de pieté.

2°. Comme le cœur est réglé, constant

I I,

III,

IV,

III,

& uniforme dans ses mouvemens, & dans ses operations naturelles; la pieté & la veritable devotion doit être réglée dans ses bonnes œuvres, dans ses prières, dans le culte qu'elle rend à Dieu, & dans les services qu'elle doit au prochain: car ce qui n'a point de regle, & ce qui ne se fait que par caprice ne peut être agréable à Dieu.

V.

UNE ame vraiment devote, est semblable à ces Vierges sages de l'Évangile, lesquelles eurent grand soin de bien entretenir leurs lampes. 1°. La lumière qui éclaire une personne sincerement devote, est une haute estime de Dieu, qui fait qu'on s'estime heureux, & infiniment honoré d'être à son service, qu'on s'en declare, qu'on en fait gloire, & qu'on le fait connoître dans toutes les rencontres. 2°. L'ardeur dont une ame brûle, est une grande ferveur à son service, qui nous porte à toutes les actions, par lesquelles on peut l'honorer, & à vaincre toutes les difficultés qui s'opposent aux desseins que nous avons de travailler à sa gloire. Ce sont les deux parties qui composent la vraie devotion, & les deux marques ou les deux effets de l'esprit de Dieu; au lieu que l'aveuglement, & la froideur en matière de pieté marquent qu'on en a peu, ou point du tout.

VI.

TROIS sortes de personnes décrivent la devotion; sçavoir, 1°. Les libertins qui en font des portraits affreux, & nullement ressemblans, afin d'excuser par là leurs vices & leurs desordres: 2°. Les hypocrites, qui en font naître une mauvaise idée, en couvrant leurs déreglemens secrets d'un voile de pieté affectée: 3°. Les personnes lâches & indifférentes, qui la font trop gênante & trop austere, & la reburent sous ce prétexte. Or il faut refuter les premiers, en faisant voir la malignité de leur dessein. Il faut confondre les seconds, & montrer qu'ils estiment eux-mêmes la pieté, puisqu'ils tâchent de s'en couvrir. Il faut enfin defabu'er les troisièmes, en faisant voir, qu'elle n'est point si gênante qu'ils se l'imaginent.

VII.

VOICI trois veritez qui sont comme liées ensemble, & qui suivent les unes des autres, desquelles on peut faire les trois points d'un discours, en les étendant, & les prouvant chacune en particulier.

La premiere: La devotion n'est point veritable, si elle n'est dans le cœur. Cette verité est constante: *In spiritu & veritate oportet adorare.* Sans cela, c'est une dissimulation, & une hypocrisie, qui est abominable aux yeux de Dieu.

La seconde: La devotion n'est pas veritablement dans le cœur, si elle ne passe au-dehors par un culte extérieur, c'est-à-dire, si on ne s'acquitte extérieurement des devoirs, & des exercices de pieté, à quoi la religion nous oblige.

La troisieme: Elle n'est point agréable à Dieu, ni édifiante aux yeux du prochain, si elle n'est proportionnée à notre état & à notre condition. *Ce dessein me semble renfermer tout ce qui s'en peut dire de meilleur.*

VIII.

ON peut encore étendre les trois autres veritez suivantes, & en composer un discours.

1°. La devotion est propre de tous les états, & de toutes les conditions; & cependant plusieurs la renvoyent dans les cloîtres, comme n'étant que pour les Religieux.

2°. Elle est pour tous les âges; & on la remet à la vieillesse.

3°. Elle est pour toutes sortes d'esprits; & on se persuade qu'elle n'est que pour les simples. *Tiré du Dictionnaire Moral.*

QUOI que la devotion ait des traits équivoques, & que la fausse contrefasse si bien la veritable, qu'on ait de la peine à distinguer l'une d'avec l'autre; en voici cependant de si bien marquez, & si propres de la vraie pieté, qu'il est difficile de s'y méprendre.

Le premier, est un genereux desintéressement, par lequel une ame ne cherche que Dieu, sans aucune vûe temporelle; & sert le prochain, sans en attendre aucune recompense. La fausse devotion au contraire est toujours intéressée; & par là, c'est avec juste raison qu'elle nous devient suspecte.

Le second, c'est une humilité sans affectation; lorsqu'une personne ne recherche point les actions d'éclat, mais s'applique aux exercices de pieté les plus humilians.

Le troisieme, est une charité cordiale, qui prend toute la severité pour soi, & n'a que de l'indulgence pour le prochain. *Le Pere Bourdaloue. Sermon pour le troisieme Jeudi de Carême, dans ses premiers Sermons.*

IL y a particulierement deux grands défauts qui déreglent la devotion, & qui marquent qu'elle est faussé, & qu'une personne est dans l'illusion.

Le premier, est d'observer scrupuleusement le conseil, tandis qu'on viole impunément le précepte; ou bien de preferer l'accessoire au principal, & ce qui est de peu de consequence, à ce qu'il y a de plus important.

Le second, de chercher la sainteté & sa perfection hors de son état; en sorte qu'on mesure sa condition par sa devotion, au lieu de mesurer sa devotion par sa condition. *Le Pere Giroussi. Sermon sur la vraie & la fausse pieté.*

ON peut encore remarquer trois sortes de personnes qui abusent de la devotion, & en qui elle est détournée.

Les premiers, sont ceux qui manquent au principal, qui prennent l'ombre pour le corps, l'apparence pour la verité, les moyens pour la fin, les accidens & les dehors pour la substance. Et ce sont ceux qui ne s'appliquent qu'à l'extérieur, qui abandonnent tout le solide, qui est la charité & les autres vertus essentielles, pour s'attacher à de menues pratiques, & à des amusemens qui tiennent quelquefois de la superstition. Ce sont des esprits foibles.

Les seconds, ceux qui sous prétexte de ne chercher que le solide, & ce qu'il y a de plus essentiel, méprisent tout l'extérieur, & veulent que leur pieté se renferme toute entiera au-dedans. Ceux-là sont dans une erreur manifeste; ce sont des devoirs suffisans, qui dédaignent les pratiques communes.

Les troisiemes, se forment de la rencontre des deux autres, & abusent de la devotion pour couvrir leur oisiveté, & qui aussitôt qu'ils se sont érigés en devoirs, ne font plus rien de ce qu'ils devroient faire, selon leur état, & leur emploi. *Monsieur Maimbourg. Sermon pour le Lundi Saint.*

LA religion renferme deux devoirs essentiels; l'un envers Dieu, l'autre envers le prochain: 1°. Nous devons à Dieu de l'amour, un culte souverain, & un sacrifice entier de nous-mêmes, & de toutes nos puissances: c'est ce que nous lui rendons par la devotion intérieure,

IX.

X.

XI.

XII.

PARAGRAPHE SECOND.

interieure. 2°. Nous devons au prochain des exemples de vertus & de pieté, & c'est de quoi nous nous acquitons, en remplissant tous les devoirs d'un veritable Chrétien, avec une devotion exemplaire, qui pour cet effet doit paroître à l'exterieur. *Tiré des Discours Chrétiens. Discours sur l'hypocrisie.*

XIII.

Nous sommes ordinairement présumptueux dans notre propre devotion, & temeraires dans le jugement que nous faisons de celle des autres. Ce sont les deux défauts qu'on peut combattre par ces deux propositions.

La premiere: Qu'il faut nous défier de notre devotion propre, à cause des illusions où nous pouvons tomber, & des défauts que nous y pouvons commettre sans les connoître.

La seconde: Qu'il faut être extrêmement retenus dans les jugemens que nous faisons de la devotion des autres, pour ne la pas accuser ou soupçonner d'hypocrisie.

XIV.

On peut montrer dans les deux parties d'un Discours,

1°. Que tout le monde peut pratiquer la devotion, parce qu'elle est proportionnée à tous les états, à tous les emplois, & à toutes les conditions.

2°. Qu'il y a dans chaque état, de grands secours, qui nous la facilitent; des graces, des occasions de témoigner à Dieu notre fidelité, & des moyens propres pour nous acquitter de nos devoirs; & par conséquent que

nous ne pouvons avoir nul prétexte de nous en dispenser.

Le défaut le plus ordinaire qui arrive dans la devotion, est d'être mal réglée. En voici les marques, auxquelles il faut ajouter autant de remedes.

1°. Quand on s'attache aux œuvres de surérogation, & de conseil, & qu'on neglige celles qui sont d'obligation, & propres de son état.

2°. Quand au lieu de pratiquer avec fidelité les grands préceptes, on s'arrête & on s'attache aux choses plus legeres, & moins considerables.

3°. Quand on est changeant & inconstant dans les devoirs, & dans ses pratiques.

Deux erreurs à l'égard de la devotion. La premiere, les uns la font trop farouche, & trop severe: par là on éloigne & on rebute tout le monde.

La seconde, les autres au contraire ont une devotion trop sensuelle & delicate, & veulent accorder Jesus-Christ avec Beelial; Dieu, & le monde. *Dans le Dictionnaire Moral.*

TROIS caracteres de la fausse devotion.

Le premier, est l'indiscretion & le contre-temps.

Le second, est un certain zele amer, qui est répandu dans tous nos averuïsemens, nos corrections, &c.

Le troisième, l'orgueil, & la passion de dominer dans toutes les choses de pieté. *Le même.*

XV.

XVI.

XVII.

PARAGRAPHE SECOND.

Les sources où l'on peut trouver de quoi remplir ces Desseins, & les Auteurs qui en traitent.

Les Saints Pères.

Saint Augustin, au livre de la vraie Religion, & dans le livre de la vie bienheureuse, parle de la devotion au sens que nous la prenons.

Le même, en parle encore dans le livre 10. & 11. de la Cité de Dieu.

Saint Chrysostome, sur le chap. 8. de Saint Matthieu, montre que rien n'est plus important pour nous porter à la pieté, que l'humble reconnaissance des dons de Dieu.

Le même, sur le chap. 12. montre que les Chrétiens sont les vrais Israélites, qui doivent celebrer un sabath perpetuel; & que la voye de Dieu est moins penible que celle du monde.

Le même, sur le chap. 14. montre qu'il est indigne d'un Chrétien de servir Dieu pour les choses temporelles.

Le même, sur le chap. 21. fait une excellente comparaison des gens du monde avec les Religieux & les Solitaires, & décrit la vie de ces saints hommes, qui se passent dans les exercices de pieté.

Le même, sur le chap. 22. propose encore aux Chrétiens la vie des Solitaires, pour les exciter à la pieté. Il traite encore le même sujet, sur le chap. 23.

Saint Bernard, dans les Sermons sur l'Ascension, montre comme la devotion rend faciles tous les exercices de pieté.

Le même, liv. 1. de la Consideration, montre combien les trop grandes occupations exterieures nuisent à la devotion.

Le même, Serm. 10. sur les Cantiques, parle de la douceur de la contemplation.

Le même, Serm. 22. sur les mêmes Cantiques, montre qu'il ne faut point se défister de ses exercices de pieté pour n'y pas trouver du goût & de la douceur.

Le même, Serm. 52. sur les mêmes Can-

Tome II.

tiques, montre que la presence de Dieu, est le meilleur moyen d'exciter & d'entretenir l'esprit de devotion.

Saint Bonaventure, dans ses Traitez spirituels, & particulièrement dans celui des six ailes des Seraphins, parle de plusieurs effets de la devotion.

Saint Laurent Justinien, dans ses Traitez de la Discipline monastique, & du mariage de l'Ame avec le Verbe divin, en parle amplement.

Richard de saint Victor, sur les Cantiques; & dans le Traité de l'instruction de l'homme interieur, l. 2.

Saint Francois de Sales, dans le Livre admirable de l'Introduction à la Vie devote, fait voir la nature, les propriétés, & l'excellence de la devotion; & ensuite, comme l'Ame devote s'élève en Dieu par l'oraison, par l'usage des Sacremens; & enfin il traite de la pratique des vertus chrétiennes, sans lesquelles on ne peut être véritablement devot; de maniere que ce seul livre instruit de tout ce qu'on peut souhaiter sur ce sujet.

Grenade, dans la seconde partie, chap. 2. & 3. parle des tentations des ames devotes; & des empêchemens de la devotion, chap. 34. &c.

Le Cardinal Bona, *l. de disciplina psallendi.*

Le R. P. Masson General des Chartreux, donne l'idée de la vraie devotion, dans son livre de l'Introduction à la Vie religieuse.

Le Cardinal Bellarmin, dans l'Opuscule de *Ascensione mentis in Deum*, donne le moyen de s'élever continuellement en Dieu, & de mener une vie contemplative.

Le Pere Haineufve, dans le 4. Tome de l'Ordre, discours 26. traite sur ce sujet.

Le Pere Guillon, traité des Maximes spi-

Livres spirituels & autres.

rituelles, Maxime 4. montre qu'il ne faut pas toujours conduire une personne à la perfection, c'est-à-dire, à la devotion la plus élevée. Et dans la Maxime suivante, qu'il faut la conduire à la perfection de son emploi & de son état.

Le même, dans la Maxime 7. parle des austérités du corps; quand & comment elles sont nécessaires à la devotion.

Jacobus Alvares, Tom. 3. part. 3. a fait un ample traité de la devotion, où il examine tout ce qui regarde cette vertu.

Le Pere Gaudier, dans un traité qu'il a fait de l'Oraison, chap. 20. parle du défaut de devotion.

Franciscus Suarez, de Religione, Tom. 2. l. 2. tract. 3. traite ce sujet à fond, & en Theologien.

Leslius, de Justitia & Jure, l. 2. c. 37.

Rainerius de Pisis, tit. Devotio.

Le Pere Cauffin, dans la Cour sainte, traité 2. Maxime 9. parle de la fausse devotion, & de toutes les especes; de la devotion noire, chagrine, superstitieuse, affectée, hypocrite, &c.

Le même, dans la Maxime suivante, parle de la devotion solide.

Le Pere Louïs François d'Argentan, Capucin, dans ses Conférences Theologiques & spirituelles sur les grandeurs de la Vierge, Conférence 23. art. 1. 2. 3. défend la devotion contre les accusations des libertins & des personnes qui ne la connoissent point.

Le même, dans la Conférence 30. art. 10. parle de la nécessité, & de l'usage de cette vertu.

Cambolas, liv. intitulé, le Modele de la Vie chrétienne, ch. 3. §. 5. parle des abus de la devotion; au ch. 6. §. 3. contre ceux qui veulent accorder le monde & ses maximes, avec les maximes de la vie chrétienne. Au §. 6. du même chap. il montre que ceux qui font profession de pieté, & qui suivent les maximes du monde, n'ont que l'apparence de la devotion.

Le Pere Cordier, Tome second de la Famille sainte, chap. 3. fait voir combien la devotion est nécessaire dans une famille.

Le Pere Dozenne, liv. de la Morale de Je-

sus-Christ, art. 6. donne plusieurs maximes sur la devotion.

Le livre intitulé: *L'Ecole de Jesus-Christ*, par François Pean, Docteur en Theologie, chapitre septième, parle de la devotion & de la pieté chrétienne.

Le Pere Croiset, dans ses Reflexions spirituelles, Tome premier, a un assez long chapitre sur la fausse pieté.

Le même, dans le chapitre suivant; traite de la veritable devotion.

Il y a encore une infinité de Livres spirituels qui parlent de la devotion, & qui en donnent des pratiques: il seroit impossible de les rapporter tous.

Dans le Dictionnaire Moral, il y a deux Sermons sur ce sujet au second Tome.

Parmi les Sermons imprimez sous le nom du Pere Bourdalouë, le Mercredi de la troisième Semaine de Carême, il y en a un, où il donne les principaux caracteres de la veritable devotion.

Le Pere Girouët, pour le Mardi de la seconde Semaine de Carême, parle de la vraie & de la fausse pieté.

L'Auteur des Sermons sur tous les sujets de la Morale chrétienne, dans son Avert, donne les caracteres de la vraie, & de la fausse devotion.

Monsieur Maimbourg, donne l'idée de la veritable devotion dans celle de Madelaine aux pieds de Jesus-Christ, dans le Sermon pour le Lundi de la Semaine sainte.

Le Pere Grisel, dans son Carême, a eu le même dessein & la même idée sur Sainte Madelaine.

Dans les Discours chrétiens, pour le cinquième Dimanche après la Pentecôte, il y en a un sur les sentimens que la vraie Religion doit inspirer à l'homme chrétien.

Tous ceux qui ont parlé de l'hypocrisie, ont aussi parlé indirectement de la vraie devotion.

Le Pere Louïs de Grenade, dans ses Lieux Communs, tit. Devotio.

Buseus, in *Vividario*, en a parlé le plus amplement.

Les autres Compilateurs n'en ont parlé que par occasion, & sous le titre de *Religio*.

Les Prédicateurs.

Ceux qui ont fait des recueils sur ce sujet.

PARAGRAPHE TROISIEME.

Passages, exemples, & applications de l'Ecriture sur ce sujet.

Quam magna multitudo dulcedinis tuae, quam abscondisti timentibus te! Psalm. 30.

Inebriabuntur ab ubertate domus tuae, & torrente voluptatis tuae potabunt eos. Psalm. 35.

Omnia ossa mea dicent: Domine, quis similis tibi? Psalm. 34.

Lex Dei in corde ipsius. Psalm. 36.

Lex tua in medio cordis mei. Psalm. 39.

Sicut adipe & pinguedine repletur anima mea. Psalm. 62.

Viam mandatorum tuorum cucurri, cum dilatasti cor meum. Psalm. 118.

Si dedero somnum oculis meis, & palpebris meis dormitationem... donec inveniam locum Domino. Psalm. 131.

Non habet amaritudinem convictus illius, neque radium conversatio illius. Sap. 8.

Cor meum, & caro mea, exultaverunt in Deum vivum. Psalm. 83.

Dominus autem intuetur cor. 1. Reg. c. 16.

Posuit oculum suum super corda eorum, & of-

Combien est grande, Seigneur, l'abondance de votre douceur, que vous avez cachée, & réservée pour ceux qui vous craignent!

Ils seront enyvrez de l'abondance qui est dans votre maison, & vous les ferez boire dans le torrent de vos delices.

Tous mes os vous rendront gloire, en disant: Seigneur, qui vous est semblable!

La loi de Dieu est dans son cœur.

Votre loi, Seigneur, est gravée au fond de mon cœur. Que mon ame soit remplie, & comme rassasiée & engraisée.

J'ai couru dans la voye de vos commandemens, lors que vous avez élargi mon cœur.

Si je permets à mes yeux de dormir, & à mes paupieres de sommeiller, jusqu'à ce que je trouve un lieu propre pour le Seigneur.

Sa conversation n'a rien de desagréable, & sa compagnie rien d'ennuyeux.

Mon cœur, & ma chair font éclater par des transports de joye, l'amour qu'ils ont pour le Dieu vivant.

Le Seigneur voit le fond du cœur.

Il a fait luire son oeil sur leurs cœurs, pour leur faire

tondere illis magnalia operum suorum. Eccli. 17.
Quare vos transgredimini mandatum Dei propter traditionem vestram? Matth. c. 15.
Populus hic labiis me honorat; cor autem eorum longe est à me. Ibidem.
Sine causa colunt me, docentes doctrinas, & mandata hominum. Ibidem.
Veni hora... quando veri adoratores adorabunt Patrem in spiritu & veritate. Joan. 4.
Spiritus est Deus, & eos qui adorant eum, in spiritu & veritate oportet adorare. Ibidem.
Hac oportuit facere, & illa non omittere. Matth. 23.
Graditur via non bona post cogitationes suas. Isaïe 62.
Pietas ad omnia utilis est. 1. ad Timoth. 4.
Religiosus custodiet & justificabit cor. Eccli. 1.
Abconditus cordis homo. 1. Petri 3.
Memor fui Dei, & delectatus sum. Psalm. 76.

voir la grandeur de ses œuvres.
 Pourquoi transgrediez-vous le commandement de Dieu en faveur de votre tradition ?
 Ce peuple m'honore des lèvres ; mais leur cœur est bien éloigné de moi.
 Ils me rendent un vain culte, lorsqu'ils enseignent la doctrine & les commandemens des hommes.
 Le temps est venu, que les véritables adorateurs adoreront le Pere en esprit & en verité.
 Dieu est esprit ; & ceux qui l'adorent, il faut qu'ils l'adorent en esprit & en verité.
 Il falloit faire ces choses-ci, & ne pas ômettre celles-là.
 Il marche dans une voye qui n'est pas bonne, en suivant ses propres pensées.
 La pieté sert à tout.
 La crainte de Dieu, & la sanctification garde le cœur & le rend juste.
 L'homme interieur qui ne paroît point.
 Je me suis souvenu de Dieu, & j'ai ressenti une joye indicible.

Exemples tirez de l'Ancien & du Nouveau Testament.

L'exemple d'Abraham.

EN quelque sens que l'on prenne la devotion, soit pour un acte de religion, soit pour une prompte volonté qui nous porte au service de Dieu, soit pour une affection à tout ce qui regarde le culte du Seigneur; le saint Patriarche Abraham nous peut servir d'un excellent modele. En effet, pourquoi pensez-vous que Dieu lui commande de lui aller immoler lui-même son fils unique, qui étoit tout l'objet de ses complaisances, l'appui de sa vieillesse, & tout le sujet de son esperance d'une longue posterité? Ce n'est pas qu'il prit plaisir à voir répandre le sang humain, & sur-tout, celui d'un fils par les mains de son pere; puisque nous voyons au contraire que dans la Loi, il témoigne l'averfion qu'il a de cette sorte de sacrifices: mais, c'est qu'il veut voir quelle sera la disposition de son cœur à un si étrange commandement, & si l'amour qu'il porte à son cher Isaac, l'emportera sur l'obéissance qu'il lui doit rendre. Aussi dès qu'il vit la fidélité heroïque de ce grand Homme, il accepte la disposition de sa volonté pour l'effet, & lui rend ce glorieux témoignage, qu'il est parfaitement & entierement dévoué à son service; puis qu'il est prêt de tout entreprendre & de lui sacrifier tout sans reserve; en quoi consiste la véritable devotion: *Nunc cognovi quod times Deum.*
 Dieu rebuta le sacrifice de Saül, quoi qu'il eût toute l'apparence d'un acte de religion; parce qu'il n'étoit pas offert selon sa volonté, & qu'il ne parloit pas d'un cœur soumis & prompt à exécuter ses ordres. Aussi l'action de ce Prince fut-elle désapprouvée de Samüel, comme étant faite à contre-temps, & fut regardée comme une idolatrie, plutôt que comme un acte de pieté: *Quasi scelus idolatrie, nolle acquiescere.* Saül avoit eu ordre de declarer la guerre aux Amalecites, & après qu'il les auroit défaits, de mettre tout à feu & à sang; mais ils se figura que ce seroit un trop grand dommage de consumer de si grandes richesses, & il reserva ce qu'il crut être de plus grand prix; & lorsque Samüel lui en fit des reproches de la part de Dieu, il s'imagina être bien disculpé, en disant qu'il avoit réservé les plus précieuses dépouilles, pour en faire des sacrifices au Seigneur. Fausse pieté, devotion sacrilege! Dieu n'a que faire de nos offrandes & de nos dons; il demande la pureté de notre cœur, la soumission à ses ordres, l'exécution de ses com-

mandemens, la disposition de notre volonté conforme à la sienne.

La véritable devotion doit avoir son principe dans le cœur, & si les actions de pieté que nous faisons ne coulent de cette source, quelque belle apparence qu'elles ayent d'ailleurs, elles ne peuvent être agréables à Dieu. C'est pourquoi dans l'Ecriture Dieu ne demande rien tant que le cœur. Nous y voyons qu'il agréa le sacrifice d'Abel, parce qu'il venoit du cœur; & qu'il rejette celui de Caïn, où le cœur n'avoit point de part; qu'il commanda à Moïse de faire dorer le dedans de l'Arche, avant qu'on en dorât le dehors. Nous savons que David étoit l'homme selon le cœur de Dieu, parce que celui de ce saint Roi étoit toujours prêt d'exécuter ses volontés: *Paratum cor meum, Deus, paratum cor meum;* & enfin que dans toutes nos actions, c'est particulièrement le cœur qu'il regarde: *Dominus autem intuetur cor.*

Comme nous donnons à la vertu de devotion une signification plus étendue que celle que lui donne la Theologie, & que nous entendons par là, une vie sainte, pieuse, zelée pour le service de Dieu, exacte à l'observation de ses Loix, & à lui rendre le culte qui lui est dû; en ce sens, on peut compter parmi les personnes pieuses & devotes, tous les Saints de l'Ancien Testament. Ainsi Abel, Noé, Job, Jacob, Josias, Josaphat, Ezechias, tous les Prophetes, & une infinité d'autres, ont été devots; puisque la pieté, la religion, la sainteté, sont des noms dont l'Ecriture sainte exprime, ce que nous appellons devotion.

Quoi que la véritable devotion soit ennemie de la mollesse, qu'elle cherche la mortification en toutes choses, & pratique les austérités du corps; il ne faut pas cependant s'imaginer, qu'elle ne consiste qu'en cela, ou que c'en soit toujours une preuve certaine. Car nous voyons dans l'Ecriture, que les Prophetes de Baal, étoient de faux Prophetes; quoi qu'ils fussent plus austeres que les Prophetes du vrai Dieu, puisque par une barbare pieté, ils se coupoient & déchiquetoient les membres, & se mettoient souvent tout en sang. Ainsi la véritable devotion n'est pas celle qui établit toute la vertu en des austérités indifferetes & excessives, qui affoiblissent le corps, & éteignent toute la vigueur de l'esprit; ni celle, qui sans autre obligation de

Exemples: que la devotion doit être dans le cœur.

Psalm. 107. 1. Reg. 6. 16.

Tous les Saints de l'ancienne Loi, doivent être appelez devots.

Fausse devotion des Prophetes de Baal.

Genes. 22. La fausse devotion de Saül.

1. Reg. 15.

L'Eglise, ou de quelque Ordre particulier, ou de quelque sage direction, s'attache à des observations étroites, & rigoureuses, plus pour satisfaire sa propre volonté, que par aucun sentiment de piété, & met en cela toute la perfection du Christianisme, sans s'acquiescer des autres devoirs plus essentiels, & qui nous obligent plus étroitement. Souvent même il y a un orgueil secret, caché sous ces penitences extérieures, & ces austérités indiscrètes: mais les mortifications intérieures ne sont pas sujettes aux illusions.

La devotion n'est point attachée, comme s'imaginent quelques-uns, ni à certaines personnes, ni à certains états ou professions de vie. Elle est de tous les temps, & de toutes les conditions, même de celles qui en paroissent les plus éloignées: puisque nous voyons dans l'Ecriture, qu'elle s'est trouvée dans un David, qui chargé du gouvernement d'un grand Etat, trouvoit le temps de faire cent fois le jour sa priere au Seigneur; que Moïse qui avoit la conduite d'un grand peuple, avoit sans cesse recours à Dieu, & le consultoit dans toutes ses affaires; que Josué à la tête des armées, avoit une rare piété; qu'Esther dans la Cour d'Assuerus, élevée à la dignité d'épouse du plus grand Roi de la terre, ne haïssoit rien tant que la pompe & la faste, & qu'elle ne goûtoit point de plus grandes delices, que dans la retraite, où elle ne pensoit qu'à Dieu; que Judith si considerable parmi ceux de sa nation, menoit une vie exemplaire, & réglée, se couvroit d'un cilice, & observoit régulièrement les jeûnes, les fêtes & toutes les ceremonies de la loi.

Exemples qui montrent que la devotion peut être pratiquée par toutes sortes de personnes & de toutes conditions.

Le Publicain & le Pharisien de l'Evangile.

Le Publicain & le Pharisien de l'Evangile sont les images, l'un de la vraie devotion, & l'autre de la faulx; mais il n'appartient qu'à Dieu d'en bien faire le discernement. Il paroît par ces deux exemples, après le sentiment & la parole de la Verité même, que celui qui croit avoir le plus de piété, souvent, n'en a point du tout. Mais nous y pouvons aussi apprendre de ce que font les hypocrites, ce que nous devons faire pour

Comment le corps & les sens se ressentent de la devotion de l'ame.

Cor meum, & caro mea exultaverunt in Deum vivum. Psalm. 83. Comment la chair, cette partie animale de nous-mêmes, peut-elle trouver sa joye & son repos en Dieu, ce qui n'appartient qu'à l'esprit qui le goûte & qui le savoure en quelque maniere, comme s'exprime ailleurs le même Prophete? C'est qu'une lumiere extraordinaire éclairant tout à coup l'esprit, & une nouvelle ardeur embrasant la volonté, d'un saint amour; l'ame remplie de douceur en fait part à l'appetit, qui est une partie d'elle-même, & que la chair ensuite & les sens qui se reglent & se conduisent par cette faculté, s'en ressentent. De là vient qu'on ne ressent point la peine & le travail qu'il y a au service de Dieu; qu'on court avec une sainte allegresse dans la voye de ses commandemens, & que les personnes devotes trouvent du plaisir; là où les tiédés & les indevots ne trouvent que du travail, & ne ressentent que du dégoût.

La devotion est nourrie & entretenue par l'oraison.

Aruit cor meum, quia oblitus sum comedere panem meum. Psalm. 101. Le Prophete nous vient bientôt sécher & aride, si elle n'est nourrie & entretenue par l'oraison. C'est Saint Bonaventure qui fait cette reflexion, & qui

être véritablement devots; & craindre de condamner ceux qui peut-être nous accuseront & condamneront un jour.

Nous ne trouvons point dans l'Evangile, après l'exemple de la sainte Vierge, de modele de devotion plus parfait que Madelaine, ni de devotion plus marquée: il en renferme toutes les qualitez, tous les sentimens, tous les devoirs, & toutes les pratiques. Tantôt elle vient se jeter aux pieds du Sauveur, qu'elle arrose de ses larmes; tantôt elle le cherche par tout, comme l'Epouse des Cantiques, & quand elle l'a trouvé, elle jouit des doux transports de la charité la plus tendre: *Quæsi quem diligit anima mea; tenui eum, nec dimisi eum.* Tantôt elle répand sur sa tête une phiole d'une précieuse liqueur, & elle en arrose ses pieds, ne se servant que de ses cheveux pour les essuyer. Elle lui rend ce charitable office, avec tant de ferveur, qu'il paroît assez qu'elle épanche son cœur, avec ce parfum aromatique. Tantôt par une devotion également tendre & solide, elle l'accompagne jusques sur le Calvaire, pour prendre part à ses douleurs; & ensuite le va chercher dans son tombeau, pour lui rendre les derniers devoirs; & là, ne l'ayant point trouvé, elle s'enquète du lieu où on l'a mis, & croit avoir assez de force pour l'enlever. Tous les mouvemens qu'elle se donne, sont autant de marques & d'effets d'une devotion tendre, solide, fervente & constante tout à la fois; ce qui a fait dire au Fils de Dieu, qu'elle avoit choisi la meilleure part, qui ne lui seroit point ravie.

L'exemple d'une parfaite devotion dans Madelaine.

Cantic. 3.

Act. 10.

Les autres exemples sont en trop grand nombre, pour en faire le détail. On peut mettre dans ce rang, les Apôtres, & entre les autres, Saint Pierre, dont la devotion a été plus ardente, & Saint Jean qui avoit un amour plus tendre; ensuite les Disciples qui étoient de la suite du Sauveur, les femmes pieuses qui le suivoient, Cornelius le Centurion, qui est appelé dans les Actes, *Religiosus ac timens Deum*; Saint Timothée que Saint Paul appelle Homme de Dieu, *Homo Dei*.

Quelques autres exemples dont parle l'Ecriture.

APPLICATI O N S.

se sert de l'autorité du Prophete pour cela; & c'est ce que l'experience confirme tous les jours. Car sans cela, on commence insensiblement à se relâcher dans les exercices de piété; on oublie ensuite ses bonnes résolutions; & toutes les passions, que la devotion avoit comme assoupies, commencent à se réveiller. C'est pourquoi, quand on parle d'un homme dévot, on entend assez communément par là, un homme d'oraison; & l'on prend alors l'effet pour la cause. La devotion porte à la priere, & la priere nourrit la devotion: & l'une & l'autre est appelée par le Saint Esprit, tantôt la nourriture; & tantôt l'embonpoint de l'ame, & une marque de sa santé: *Sicut adipe & pinguedine repletur anima mea.*

Abconditus cordis homo. 1. Petri 3. La Loi ancienne, comme témoigne Saint Paul, ne conduisoit personne à la perfection. Elle étoit toute figurative; & si elle avoit quelque véritable sainteté, elle commençoit par le dehors à la faire paroître, & ensuite elle la faisoit passer dans le cœur. Et comme son culte & ses sacrifices n'étoient que les ombres du culte & du sacrifice de la nouvelle Loi, sa fin aussi n'étoit que de figurer par les actions du dehors ce qu'on devoit être au-dedans.

Comme la devotion doit être intérieure, & commencer par le cœur.

Au contraire la Religion Chrétienne va d'abord former la piété dans le cœur : & c'est cette piété, que Saint Pierre appelle l'homme invisible: *Abconditus cordis homo*. Ensuite elle nous ordonne de la répandre au-dehors par la sainteté de nos actions.

Comme nous sommes revêtus de Jésus-Christ par le moyen de la dévotion.

Induimini Dominum JESUM CHRISTUM.
Ad Rom. 13. C'est de vous, Sauveur des hommes, que je veux me revêtir, selon le conseil de votre Apôtre : mais si je n'en étois revêtu qu'au-dehors, par des vertus purement extérieures, que seroit-ce de moi, qu'un phantôme de piété, plus propre à provoquer votre colere, qu'à attirer votre miséricorde ? Faites donc que ce vêtement de dévotion, que je porterai pour édifier mon prochain, couvre un homme intérieur: *Abconditus cordis homo*; un homme, qui formé par votre grace, vive de votre esprit, & conserve au-dedans de soi, les invisibles traits de vos vertus; un homme, qui fidele à tous ses devoirs, remplisse exactement les grands & les petits; un homme, qui judicieux & sage, préfère ce qui est de précepte, & de son état, à ce qui n'est que de surrogation; un

homme enfin, qui vous soit tout dévoué & consacré. *Tire du Dict. Moral.*

Pietas ad omnia utilis. 1. ad Timoth. 4. La piété est utile à tout. En effet, à quoi n'est pas utile la dévotion? Elle est d'usage en tous lieux, en tous temps, & à toutes choses; dans les Eglises & dans les cabinets. Par elle, nous écoutons la parole prononcée par des hommes, comme la parole de Dieu, ainsi qu'elle l'est véritablement, & nous la recevons, comme une terre sèche reçoit la pluie; par elle, la considération des bienfaits de Dieu nous touche, la pensée de son amour nous embrase, ses promesses nous consolent, ses menaces nous étonnent. Sans elle, la parole de Dieu, qui doit être comme une épée à deux tranchans, se rebouche sur la dureté de nos cœurs; & sans elle, nous joignons le crime de l'insensibilité à celui de l'impenitence. Cette vraie dévotion fait de nos cabinets de petits temples, où la Divinité descend: elle fait que Dieu parle à nous, comme nous parlons à lui; il nous fait entendre ses oracles, & goûter ses consolations.

Comme la dévotion est utile à tout le monde, & en toutes choses.

PARAGRAPHE QUATRIÈME.

Passages & Pensées des saints Peres sur ce sujet.

*D*ulciores sunt lacryme orantium, quam gaudia theatrorum. August. in Psalm. 127.

Quamquam hac infima habeant suas delectationes, suoque amores: non tamen tali modo delectant, sicut tu Deus noster. Idem in Meditat.

Est gaudium quod non datur impiis, sed eis, qui te gratis colunt Domine, quorum gaudium tu ipse es. Idem in Confess.

Si habet animus unde oblectetur extrinsecus, sine deliciis manet interius. Idem in Joannem.

Si forinsecus ea que Deus jubet, manibus fiant, & in corde non fiant, nemo est tam insulsus, qui precepta arbitretur impleri. Idem, Quæst. 34. in Deuter.

Quis cultus ejus, nisi amor ejus? Idem in Psalm. 32.

Hoc nimis doleo, quod multa que in sacris libris magna sunt, minus teneantur, & parva nimis introducuntur. Idem, Epist. 110. ad Januar.

Religionem, quam Christus liberam esse voluit, servilibus oneribus premunt. Idem ibidem.

Hæc perfecta justitia est, si potius potiora, si minus minorâ diligamus. Idem, Epist. 119. ad Januar.

Pietas vera est verax Dei cultus. Idem, l. 4. de Civit. Dei, cap. 23.

Sine vera pietate & religione, omne quamvis laudabile ingenium, superbiâ vane scit, & decidit. Idem, l. 2. de Civit. c. 5.

Cum mens internam dulcedinem degustat, amore æstuat, videtque se videre non posse quod ardentè diligit; nec tamen ardentè diligeret, nisi aliquatenus videret. Gregor. lib. 5. Moral. c. 12.

Gravis est iniquitas, quando is qui perversus est, offendere alios perversos molitur; ut inde minus malus appareat, quod alios sanctos non esse docuerit. Idem, lib. 12. c. 15.

Quando quis minus æterna intelligit, tantò delectabilius in temporalibus requiescit. Idem super Ezechielem.

Devotio est fervor bonæ voluntatis, quem

Tome II.

*L*es larmes qu'on verse en l'oraison, par un sentiment de penitence dont le cœur est touché, sont plus agréables que la joye qu'on goûte aux spectacles des théâtres.

Quoi que les choses de ce monde nous causent quelque joye, & qu'on les aime; il s'en faut bien que le plaisir qu'on y goûte, égale celui que vous faites ressentir, ô mon Dieu!

Il y a un plaisir & une joye que les impies ne goûtent point; il n'y a que vos fideles serviteurs, mon Dieu, dont vous êtes vous-même la joye.

Si l'esprit trouve au-dehors où prendre son plaisir; il n'a rien qui le satisfasse au-dedans.

Si l'on fait extérieurement ce que Dieu ordonne, sans que le cœur y ait part, il n'y a personne si grossier, qui se persuade qu'on ait accompli le précepte qui en est donné.

Quel est le culte qui est dû à Dieu, si ce n'est de l'aimer de tout son cœur?

Ce qui me fait peine, est de voir qu'on neglige bien des choses importantes dans les saints Livres, pour substituer en leur place trop d'autres choses bien moins considerables.

Il y a des gens qui chargent d'œuvres serviles la Religion, qui doit être libre, dans l'intention de Jésus-Christ.

Voilà en quoi consiste la véritable justice, d'aimer les choses les plus excellentes préferablement à celles qui le sont moins.

La véritable piété est un véritable culte de Dieu.

Sans une véritable piété, & un véritable sentiment de religion, quelque bon esprit qu'on ait, on devient superbe, & on se laisse aller à la vaine gloire.

Lorsque l'ame goûte la douceur intérieure d'une dévotion sensible, elle se sent comme embrasée de Dieu; elle connoît qu'elle ne peut voir celui qu'elle aime d'un si ardent amour; cependant elle ne l'aimeroit pas si ardemment, si elle ne le voyoit déjà en quelque maniere.

C'est une iniquité criante, quand celui qui est méchant tâche de faire voir que les autres sont aussi méchants que lui, pour diminuer par là l'opinion qu'on a de sa malice, en montrant que les autres ne sont pas des Saints.

Moins une personne a de connoissance des biens éternels, plus elle s'attache & prend plaisir aux biens passagers de ce monde.

La dévotion n'est autre chose que la ferveur de la vo-

F 3

mens cohibere non valens certis manifestat indicis. Cassianus in Collat.

Deus non estimat quemquam ex eventu rerum, sed ex affectu. Cyprian.

Non improbo eos qui castigant corpus suum; sed satanas mille artibus nonnunquam illudit incautis Idem de dupl. Martyr.

Habet hanc vim dulcedo caelestium pulcritudinum, ut quanto intentius queritur, tanto ardentius desideretur: ingerunt de cupiditate appetitum, & non faciunt de satietate fastidium. Euseb. Emisl. Serm. de B. Maximo.

Tanta esse debet ejus (devotionis) lenitudo, ut emanet ab animo ad habitum. Tertull. de cultu mulier.

Gustato spiritu, necesse est desipere carnem; affectanti caelestia, terrena non sapiunt; aeternis inhiant, fastidio sunt transitoria. Bernard. in Epist.

Cui Christus incipit dulcescere, necesse est amarescere mundum. Idem in Sermonib.

Hoc debes semper observare, ut non occidas carnem tuam, sed vitia. Idem, de modo beatè vivendi.

Ingratum est quicquid obtuleris, neglecto eo, ad quod teneris. Idem.

Questuosâ res est nomen Christi. Gilbertus Abbas in Cantic.

Nihil est in rebus humanis religione prestantius, eamque summâ vi oportet defendi. Lactantius l. 3. c. 10.

Devotionis virtus ordine prima est, quae est fundamentum ceterarum, meritoque hanc primam exegit Deus ab Abraham. Ambros. l. de Abraham.

Res est cordis, gratia devotionis. Bernardus.

Hac gratia devotionis, est unctio docens de omnibus; quam expertus novit, inexpertus ignorat: quoniam nemo scit, nisi qui accipit. Idem in declamat. de verbis Apost. Petri. Ecce nos reliquimus omnia.

lonté qui se porte tellement au bien, que l'ame ne pouvant en retenir, ni en arrêter l'impetuosité, la fait éclater à l'exterieur.

Dieu ne juge du mérite de personne par le succès de ses entreprises, mais par l'affection du cœur.

Je n'improbe, ni ne blâme ceux qui macerent leur corps par des mortifications extérieures; mais je dis que le démon use de mille artifices pour les séduire, & les jeter dans l'illusion.

Les choses célestes ont cette force & ce pouvoir, que plus on les recherche, plus on les desire avec ardeur: à mesure qu'on les goûte, elles augmentent le désir qu'on en a; & la jouissance n'en cause point de dégoût.

Souvent l'abondance de la douceur & de la consolation qu'on ressent, est telle, qu'elle se répand de l'esprit sur le corps; & au-dehors.

Après qu'on a goûté les délices de l'esprit, c'est une conséquence nécessaire à goûter Jésus-Christ pour celles de la chair: celui qui aspire aux biens du ciel, ne peut goûter ceux de la terre; & celui qui soupire après les choses éternelles, n'a que du mépris & de l'averfion pour les choses passagères.

C'est une nécessité que le monde paroisse insipide & amer à quiconque commence à goûter Jésus-Christ.

A quoi vous devez prendre garde dans la ferveur de votre dévotion, c'est de donner la mort non à votre corps, mais à vos vices.

Tout ce que vous pouvez offrir à Dieu, ne lui peut être agréable en négligeant les devoirs dont vous devez vous acquitter.

Le nom de Jésus-Christ, & la profession d'être à son service, est un métier dont on tire souvent un grand profit.

Nous n'avons rien dans toutes les choses de ce monde, de plus excellent que la piété, & la religion, que nous devons défendre de tout notre pouvoir.

La vertu de la dévotion, doit tenir le premier rang, comme étant le fondement de toutes les autres; & c'est avec raison que ce fut la première que Dieu exigea d'Abraham.

La grace de la dévotion est une chose qui regarde le cœur, & qui lui est propre.

Cette grace de la dévotion est une onction qui nous instruit de tous nos devoirs: celui-là seul la connoît qui en a l'expérience, & celui-là l'ignore qui ne l'a point éprouvée; parce que personne ne la connoît que celui qui reçoit ce précieux don du ciel.

PARAGRAPHE CINQUIÈME.

Ce qu'on peut tirer de la Theologie par rapport à ce sujet.

Ce que c'est que dévotion; & les différentes significations de ce nom.

Comme le nom de Devotion est équivoque, il est difficile de donner de cette vertu une juste idée, & une notion, qui soit commune à tout ce qui s'appelle dévotion. Quelquefois on exprime par ce nom, la douceur & la consolation intérieure qu'une âme goûte dans l'raison; & c'est en ce sens que Saint Augustin & Saint Bernard en parlent ordinairement. D'autres entendent par ce terme, une certaine affection, & un penchant aux exercices de piété, & à tout ce qui regarde le culte de Dieu: Saint Ambroise & Saint Gregoire la prennent communément en ce sens. Quelques-uns croyent que c'est un attendrissement du cœur, qui est sensiblement touché des choses de Dieu; d'où vient qu'ils versent des larmes quand ils y pensent, ou quand ils en entendent parler: & les autres avec la plupart des Theologiens, disent que c'est une sainte allegresse, & une promptitude d'esprit avec laquelle les Saints se portent au service de Dieu. Ces Docteurs la confondent avec la ferveur, qui est plutôt une qualité & une condition de la dévotion,

que la dévotion même. Souvent on appelle une personne devote, qui fréquente les Sacramens, & qui s'adonne aux exercices de piété; & l'on prend alors les effets pour la cause. Mais au sens que nous prenons ici la dévotion, c'est une profession ouverte, & déclarée d'une régularité exacte dans tous les devoirs de la religion, conformément à l'état où la providence nous a mis, & à l'emploi que nous avons embrassé par ses ordres. Ce qui n'est pas éloigné de la définition qu'en donne Saint Thomas, qui dit que c'est une promptitude volonté, qui nous porte à pratiquer avec 2. 2. Qu. 82. joye toutes les choses qui regardent le service de Dieu; & nous y ajoignons seulement, conformément à l'état & à la profession de chacun, pour en exclure les abus, qui se glissent dans la dévotion, plus que dans toute autre vertu.

Cette notion se tire du nom même de dévotion, qui tire son origine de *devoier*: D'où vient que ceux-là proprement sont appelez devots, qui se sont dévouez au service de Dieu. Ainsi pour parler exactement, la vertu

de religion qui est la première & la plus excellente des vertus morales, nous porte à tout ce qui regarde le culte & le service de Dieu; & la dévotion nous le fait pratiquer avec promptitude, & avec joie, nous y fait trouver du goût, & nous remplit d'une suavité intérieure. D'où il s'ensuit que la dévotion, en un sens, est un acte de religion, & dans un autre est une vertu spéciale; quoique les saints Pères la confondent souvent avec la religion même, & l'appellent plus communément, *piété*; quelquefois onction de l'Esprit de Dieu. Mais aujourd'hui le nom de devoirs, est affecté à ceux qui font une particulière profession de piété, des bonnes œuvres, & des plus saints exercices de la charité.

La dévotion est au milieu de deux vices, qui en sont les extrêmes.

La vraie dévotion est au milieu de deux extrêmes vicieuses, qui sont la superstition & l'impieété. La superstition peche par faiblesse d'esprit; & l'impieété qui affecte une force imaginaire, peche plutôt par malice: l'une est trop crédule, & l'autre ne l'est pas assez; l'une & l'autre font un double écueil qu'il faut éviter pour être vraiment devot. La superstition cependant paroît plus excusable: parce qu'au travers des fausses idées, que l'imagination se figure, on entrevoit en elle quelques marques d'une bonne affection; au lieu que l'impieété corrompt tout ensemble l'entendement & la volonté. Mais pour ne donner ni dans l'une ni dans l'autre de ces deux extrêmes, il ne faut que s'attacher inviolablement aux pratiques de dévotion, que l'Eglise ordonne, ou qu'elle approuve.

La vraie dévotion consiste plus dans les sentimens du cœur, que dans les actions extérieures.

C'est une maxime fondamentale de la morale chrétienne, que la vraie & la solide piété consiste plus dans les sentimens du cœur, que dans les actions extérieures; & que Dieu a beaucoup plus d'égard à nos affections, & à nos desirs, qu'à nos œuvres. C'est le cœur principalement que Dieu regarde, le cœur qu'il veut, & qu'il demande; & quelque hommage extérieur qu'on lui puisse rendre par l'observation extérieure de ses préceptes, si le cœur ne s'y porte en même temps par un mouvement intérieur, il ne peut être agréable à Dieu. Aussi voyons-nous dans les Prophètes, que Dieu rejetoit avec mépris les sacrifices, lorsqu'ils n'étoient pas animez de la piété intérieure du cœur.

On ne doit pas rejeter dans la dévotion les pratiques extérieures.

Quoi que la véritable & solide dévotion consiste à servir Dieu en esprit & en vérité, comme a dit la Vérité même; cela n'exclut pas les pratiques extérieures, les cérémonies, les prières vocales, les genuflexions, l'élevation des mains, les humiliations, & tous les mouvemens que la dévotion suggere, que la discrétion modere, dont l'Eglise permet l'usage, & que les hérétiques, & les libertins ne peuvent blâmer sans témérité, comme dit S. Augustin. La raison est que l'homme étant composé de corps & d'esprit, il est obligé de faire servir ces deux parties de lui-même, à sa piété envers Dieu; de joindre au culte intérieur qu'il lui rend, un culte extérieur; comme le Publicain qui est loué dans l'Evangile, non seulement de la contrition de son cœur, & de l'humiliation de son esprit; mais aussi de l'abondance de ses larmes, & de la ferveur avec laquelle il frappoit sa poitrine.

Il ne faut pas mépriser les tendresses de la dévotion.

Il faut bien se donner de garde de rejeter les tendresses de la dévotion sensible, ou de les mépriser dans les autres; c'est un avis que nous donnent les Théologiens mystiques:

car quoi que la solide dévotion ne consiste pas en ces goûts, & en ces douceurs, ce sont pourtant des faveurs divines; & les plus grands travaux du monde seroient bien payez, par ces consolations. Elles aident souvent à la vraie vertu, & les plus grands Saints en ont beaucoup profité. Mais aussi il faut prendre garde de se relâcher, ou d'abandonner ses saintes pratiques ordinaires, quand ces douceurs viennent à nous manquer, autrement ce seroit servir Dieu comme des mercenaires. Dieu fait ressentir ordinairement ces douceurs à ceux qui commencent à se donner à lui, pour les attirer, & les engager à son service; mais ensuite, quand ils sont plus avancez, il les nourrit d'une viande plus solide.

quoique la solide piété ne consiste pas en cela.

C'est aussi une erreur de s'imaginer, qu'il faille négliger les pratiques de dévotion, par la raison que l'hypocrisie s'en couvre souvent; & de les ômettre de peur de passer pour hypocrite. Non, dit Saint Augustin, il ne faut pas que les brebis se dépoüillent de leur peau, parce que les loups s'en servent quelquefois pour se déguiser. Dieu, qui est le principe universel de toutes choses, veut que nous lui fassions hommage de notre corps, aussi-bien que de notre esprit: & puis la dévotion doit servir au prochain, & donner bon exemple aux hommes, en rendant à Dieu la gloire qui lui est due. La fausse piété peut même être utile à ceux qu'elle trompe; parce qu'ils ne voyent pas ce qu'elle a de mauvais, & qu'ils n'aiment en elle que ce qui leur paroît bon.

Il ne faut pas quitter les exercices de dévotion à cause que les hypocrites en abusent.

Quoi que tout Chrétien doive être devot, parce qu'il est obligé de s'acquitter de tous les devoirs de sa religion; néanmoins communément parlant, la dévotion semble ajouter quelque chose de singulier aux devoirs du Christianisme: & c'est par ce caractère de ce qu'on ajoute aux devoirs communs, que ceux qui veulent être sincèrement devots, semblent contracter de nouvelles obligations. Car être devot, c'est être voué & consacré à Dieu, non seulement par les promesses de son Baptême, mais par une volontaire profession, générale & constante, d'être à lui. C'est non seulement être son sujet, c'est être encore son domestique, pour l'approcher de plus près, & pour jouir plus souvent de sa conversation.

La dévotion semble ajouter quelque chose aux devoirs ordinaires d'un Chrétien.

Quand on dit que le Seculier est obligé à la dévotion aussi-bien que le Religieux, on n'entend pas que le Seculier & le Religieux soient obligés à une même dévotion: ce seroit confondre des obligations qui doivent être distinguées. Les Religieux & les Ecclésiastiques ont leurs fonctions qui leur sont propres; les Magistrats & les gens d'affaires ont les leurs, qui doivent être différentes, selon les différentes conditions de la vie civile. Mais on entend que chacun doit prendre la forme de sa vertu, & la mesure de sa dévotion, sur les devoirs, & sur les obligations de son état; & que tout ce qui n'est pas de cette forme, de quelque étendue qu'il soit au-delà, est une surérogation superflue, qui n'est point acceptée de Dieu, & qui ne sert de rien à faire une personne devote.

Ce qu'on entend quand on dit que tout le monde doit être devot.

Il s'ensuit de là, que les occupations & les affaires qui sont dans l'ordre de nos devoirs, & prises avec la modération que nous prescrit la Loi Chrétienne, ne sont point des obstacles à la dévotion; puisque la dévotion

La dévotion est compatible avec les affaires.

doit être réglée sur nos occupations, & sur les devoirs auxquels notre condition nous engage. Il s'enfuit même, que toute pratique & toute dévotion qui nous éloignent de nos devoirs, ou qui nous détournent des obligations de notre état, sont mauvaises & irrégulières. Il s'enfuit en troisième lieu, que quoi que la dévotion aime la retraite, & qu'elle demande un esprit tranquille, elle se peut conserver & entretenir parmi les plus grandes occupations.

Tous les hommes ne sont pas capables au même degré de dévotion.

C'est une erreur de se persuader que la dévotion soit trop élevée, & qu'elle ne soit accessible qu'aux parfaits, ou à ceux qui aspirent à la plus sublime perfection. Comme il y a différens degrés de gloire dans le ciel, & de grace sur la terre, il y a aussi différens degrés de dévotion, qui font des moyens de croître en grace, & de s'élever de plus en plus dans la gloire. En un mot, comme tous les justes ne sont pas également parfaits, quoi que tous soient amis & enfans de Dieu par la grace sanctifiante; ainsi l'ordre établi de Dieu, veut qu'il y ait des devots & des vertueux de plus d'une sorte, comme il y aura des Saints & des Bienheureux de plus d'un rang. C'est pourquoi, comme il n'y a personne qui ne doive travailler à son salut & à acquérir le ciel, quoi qu'il ne puisse pas atteindre aux premiers rangs; il n'y a personne qui ne doive pratiquer la dévotion.

Il ne faut pas d'abord aspirer à la plus sublime dévotion.

Il ne faut pas dans la dévotion, se porter d'abord à ce qu'elle a de plus sublime; il faut attendre que Dieu nous y attire: autrement ce seroit faire, disent les Maîtres de la vie devote, comme les oiseaux, qui n'ayant encore l'aile assez forte, veulent s'envoler, & tombent par terre. C'est en effet une grande illusion que d'aspirer tout-d'un-coup aux plus hauts degrés, où les Saints ne sont parvenus qu'en marchant avec simplicité dans les voyes des moins parfaits. C'est même un des artifices du démon, & une des tentations qu'il employe, pour retirer de la dévotion ceux qui commencent à servir Dieu, de les porter à des austérités indifférentes, & à des entreprises au-dessus de leurs forces, afin que ne pouvant les soutenir long-temps, ils se rebutent, & abandonnent la dévotion & le service de Dieu tout-à-fait.

Il n'est pas nécessaire d'avoir l'esprit fort élevé pour être devot.

L'élevation d'esprit, qui est nécessaire à la science, n'est point nécessaire à la dévotion; parce que c'est une vertu, qui est plus du cœur que de l'esprit, & qu'elle a plus besoin de chaleur que de lumière. C'est pourquoi nous voyons communément que les personnes simples, sans étude, & sans érudition en sont souvent plus susceptibles, & s'y adonnent plus constamment; & que les Apôtres, qui, sans contredit, ont été les premiers devots, comme ayant été instruits dans la piété, par le plus excellent de tous les Maîtres, étoient des hommes grossiers, nourris dans des barbares, & qui ne sçavoient manier que des filets. D'ailleurs la dévotion considérée dans ce qu'elle a d'essentiel, ne consiste point dans de sublimes contemplations; & une médiocre application d'esprit lui suffit: ce qui montre

qu'il n'est pas si difficile d'y parvenir qu'on s'imagine.

Les effets de la dévotion.

Quoi que la dévotion & la piété soit la cause de tous les biens, & la source de tout notre bonheur; elle a néanmoins quelques effets plus particuliers; dont les principaux sont: 1°. Un ardent désir de converser avec Dieu, d'ouïr sa parole, & de recevoir les grâces de son amour dans les Sacremens. C'est ainsi que David soupiroit après la maison du Seigneur, & qu'il ne trouvoit rien en son exil de plus insupportable que de s'en voir éloigné: il avoué que la seule espérance de le revoir dans sa maison, le soutient, & l'empêche de tomber dans le désespoir. 2°. Une joye qui se peut appeler inconcevable: car une ame devote sent épanouir son cœur; le Saint Esprit y vient avec toutes les richesses de sa grace, de ses douceurs, & de ses consolations, que ceux qui les ressentent, ne sçavoient exprimer. 3°. Un oubli du monde, un dégoût de ses plaisirs, & un mépris de toutes ses vanitez. 4°. Une facilité à accomplir nos devoirs, & de courir, comme parle le Prophete, dans la voye des Commandemens de Dieu, en sorte que toutes les peines, & les difficultés qui se trouvent dans la vertu, & dans le service de Dieu, disparaissent, & s'évanouissent. 5°. Une certaine élévation d'ame, qui fait que détaché de toutes les choses terrestres, on est uniquement appliqué à la contemplation des choses divines. 6°. Un zèle ardent de la gloire de Dieu, en nous efforçant de le faire connaître & aimer de tout le monde.

Le premier obstacle à l'esprit de la dévotion, est la recherche des consolations humaines, & des plaisirs des sens, qui ne sont pas moins opposés aux joyes intérieures du Saint Esprit, que la chair l'est à l'esprit. Ainsi la manne commença à manquer aux Israélites, quand ils commencèrent à goûter les fruits de la terre. Le second, est un soin trop pressé des biens de la terre, qui étouffe la semence de la parole divine, & empêche qu'elle ne prenne racine dans le cœur. Le troisième, est la curiosité de sçavoir tout ce qui se passe, & d'apprendre mille choses inutiles, qui ne font que distraire & dissiper l'esprit, & l'empêcher de s'appliquer à Dieu. Le quatrième, l'embarras des affaires, & la multitude des occupations, où l'on s'ingere sans ordre, & sans nécessité.

Les empêchemens de la dévotion.

Les uns font consister la dévotion dans ce qui est selon leur sens; & les autres, dans ce qui est selon leur goût: Les uns, dans des choses extraordinaires & singulières; les autres, dans des choses extrêmes & outrées: Les uns, dans ce qui éclate & qui brille; & les autres, dans ce qui effraye, & qui rebute. Les uns se la figurent hors de leur état; & les autres se la proposent au-delà de leurs forces & de leur pouvoir: Les uns se l'imaginent contraire aux bienséances, & aux règles qu'il faut observer dans le monde; & les autres s'en font des plans opposés à leurs obligations même les plus étroites, & à leurs engagements particuliers par rapport au monde.

Défauts, ou mauvaises idées que plusieurs se forment de la dévotion.

PARAGRAPHE SIXIEME.

Les endroits choisis des Livres Spirituels, & des Prédicateurs modernes sur ce sujet.

On fait communément de

LA dévotion, qui est la propre vertu des Chrétiens, n'a pas eu de plus favorables peintres, que la vertu des Philosophes, qui l'ont logée sur le faite d'un rocher environné de traits de la dévotion.

aux poëtes.

né d'épines, & bordé de précipices; qui lui ont associé la douleur & le travail, lui ont donné un habit sauvage, un équipage de terreur, & un visage qui épouvante. En effet, il est étrange de voir les faux portraits qu'on a fait de la dévotion, d'ouïr les mauvais bruits qui en courent. On ne l'a composée que d'aigreur & d'amertume, on l'a revêtuë de haïres & de cilices, & armée de tout ce que la pénitence a de plus affreux & de plus rebutant. D'autres en ont fait une fâcheuse, qui n'aime que la solitude, qui est ennemie des plaisirs les plus honnêtes, & qui n'est pas plutôt reçue en une maison, qu'elle en chasse la société, le divertissement & la joye. On la fait d'une humeur sauvage, ennemie de toute politesse, qui retranche tous les ornemens, qui ne peut souffrir de meubles précieux, qui jette au feu tous les atours & toutes les parures, & qui ne se nourrit que de larmes. Que dirai-je davantage? on en fait un phantôme décharné, qui ne sort presque jamais de l'Eglise, qui n'entre presque jamais dans le commerce du monde, & qui effraye tous ceux qui s'en approchent: & l'on s'étonne que la dévotion travestie; défigurée de la sorte, ne soit suivie de personne? C'est un abus de faire un épouvantail d'une si excellente chose. Les feveitez excessives ne sont pas moins scandaleuses que les indulgences mal ménagées, & ceux qui effrayent les ames timides par la monîre d'une dévotion affreuse, ou qui les retirent du bon chemin par des images qui leur inspirent de l'horreur de ce qu'elles devroient aimer, ne sont gueres moins ennemis de la véritable pieté, que ceux qui la combattent par des maximes relâchées. *Le Père le Moine. Livre intitulé, La Devotion aisée.*

Que la dévotion est propre de toutes sortes de personnes.

La dévotion n'est point inaccessible, comme quelques-uns le veulent faire accroire; elle a de hautes regions pour les ames élevées, & que Dieu appelle à une éminente perfection; & elle en a de basses pour celles même qui ont de la peine à marcher dans le chemin de la vertu: & par conséquent elle n'est pas seulement pour les personnes qui sont entièrement dégagées du monde; elle est encore pour ceux qui sont embarrassés des soins d'une famille & d'un ménage, qui ont des prétensions & des affaires, qui sont chargés de tous les devoirs & de toutes les necessitez de la vie commune. Il y a pour ces gens-là, aussi-bien que pour les Religieux, un salut à faire, & une éternité bienheureuse à gagner. Les engagements du monde ne les dégagent pas des obligations du Christianisme; & les Saints de toute condition qui sont dans le ciel, nous apprennent qu'il n'y a point de condition qui ne puisse être sanctifiée; que les hautes fortunes, & les hautes vertus ne sont pas toujours ennemies; & que jusques dans les palais, il se trouve des chemins pour aller au ciel. Cependant il ne s'est jamais vû, & ne se verra jamais un Saint indévor. Il n'y a donc point de Chrétien à qui la dévotion ne soit nécessaire, puisque c'est cette vertu qui nous fait pratiquer tous les devoirs d'un Chrétien. *Le même.*

La dévotion de chacun doit être conforme à son état & à sa condition.

La première règle que l'on doit suivre en cette matière, est que chacun doit prendre la forme de la vertu, & la mesure de sa dévotion, sur les devoirs & sur les obligations de son état; & que tout ce qui n'est pas conforme à cette règle, quelque belle apparence qu'il ait d'ailleurs; tout ce qui n'est pas de cet-

te mesure, de quelque étendue qu'il soit au-delà, est une surérogation superflue, qui n'est point acceptée de Dieu, & qui ne sert de rien à faire une personne devote. Sur ce principe, ah! qu'il se fait bien des austéritez que l'on prend pour des actions héroïques, & qui ne sont que des pièces hors d'œuvre, & qui ne servent qu'à troubler l'ordre! Qu'il y a de devoirs & de devotes qui croient faire des miracles, & qui ne font que des prestiges; qui se lassent tout le jour à battre l'air, comme parle saint Paul; qui courent de toutes leurs forces, & qui s'éloignent de leur but, parce qu'ils courent hors de la carrière! Que de visites d'Eglises & d'Hôpitaux qui sont inutiles à des gens que leur devoir attache à la maison, & au soin de leur famille! *Le même.*

Je n'ignore pas qu'il se trouve des ames plus élevées que les communes; qui ne s'arrêtent pas aux devoirs de leur état, & ne se resserrent pas dans les bornes que la loi leur a marquées: elles ont une justice liberale, & abondante; elles veulent de la surérogation & du comble dans leurs bonnes œuvres; & si elles n'avoient payé avec usure, & donné au double, elles ne croiroient pas s'être acquittées. Mais cette justice abondante suppose une abondance de grace, qui ne se donne pas à tout le monde: il est question de l'ordinaire, qui est le fondement des devoirs, & qui porte titre d'obligation pour tous les particuliers à qui elle s'étend. A quoi il faut ajouter, que les surérogations doivent venir de la plénitude; qu'on ne doit aller aux conseils qu'après avoir satisfait aux commandemens. Dieu n'accepte point les offrandes qui lui sont faites de larcin; il déteste les holocaustes où il entre de la rapine. D'où l'on doit conclure, que ceux-là détruisent plus qu'ils n'édifient, qui laissent perir des obligations naturelles & des devoirs légitimes, pour ériger en leur place des nouveautez, des devoirs & des observations de leur fantaisie. *Le même.*

Les dévotions particulières & de surérogation ne se doivent point punir en laissant les devoirs d'obligation.

C'est une maxime importante & generale, que la dévotion doit être accommodée aux conditions & aux états, & proportionnée à leurs devoirs & à leurs charges. Et de cette maxime, on doit apprendre à se delabuser d'une tromperie & d'une illusion dangereuse, qui est cause qu'il y a tant de lâches & de deserteurs qui se lassent de la dévotion, & tant de timides, qui n'osent s'y engager, de peur d'une semblable lassitude, qui les oblige à une semblable retraite. Cette illusion & cette tromperie, est de ceux qui ne font pas ce qu'ils doivent, & perdent le mérite de ce qu'ils font au-delà de ce qu'ils doivent; qui non contents de cette temperance de justice, & de cette sobriété de sagesse, dont parle l'Écriture; en prennent plus que leurs forces n'en peuvent porter, & succombent enfin sous la pesanteur du fardeau dont ils se chargent. Il faut dire à ces devots emportés, qui ne vont que d'impetuosité, & qui se précipitent lorsqu'il suffit de marcher; qu'ils se contentent d'aller par la route qui leur est ouverte dans leur état; qu'ils se gardent de vouloir aller trop vite, ni trop loin par cette route; qu'ils ne se laissent point emporter par le desir de se faire remarquer, & de paroître au-dessus de tous les autres; qu'ils ne prennent point de charges, qui ne soient proportionnées à leurs devoirs & mesurées à leurs forces. *Le même.*

La dévotion doit être prise avec mesure.

De ceux qui affectent une dévotion extraordinaire, & qui n'y peuvent atteindre.

Une autre illusion en cette matiere est de ceux qui voyant de loïn une dévotion plus grande, & d'un plus grand éclat que la commune, & desespérant d'y atteindre, soit à cause qu'ils apprehendent la longueur & la difficulté du chemin, soit à cause qu'ils ne savent pas jusques où leurs forces les peuvent porter, soit enfin à cause qu'ils ne veulent pas prendre la patience d'y aller par degrez, renoncent generalement à toute sorte de dévotion; & à la commune, qui leur paroît trop basse, & à l'extraordinaire qui leur semble trop élevée. Il faut représenter à ces paresseux impatiens, qui cherchent des prétextes à leur paresse, que cette extraordinaire dévotion, qu'ils ne voyent que de loïn, & qui leur paroît la plus haute & la plus parfaite, est peut-être la moins proportionnée à leurs forces, la moins accommodée à leur naturel, la moins compatible avec les devoirs de leur état. Peut-être aussi que Dieu ne les y appelle pas, & que la grace qui leur est donnée ne porte pas jusques-là. *Le même.*

La dévotion n'est point contraire à la raison, aux loix, & aux coutumes autorisées.

La dévotion n'est pas opposée à la raison, elle n'est pas contraire aux loix, & aux coutumes autorisées par les loix, & par la raison. Ainsi comme les loix & les coutumes veulent que les Grands, les Nobles, & ceux qui approchent le Souverain de plus près, ou qui sont constitués en dignité, soient distingués par les habillemens; la dévotion souffre quelques ornemens dans les habits; mais elle les souffre à certaines conditions, & dans certaines justesses, qui sont d'obligation & de bienfaisance. Elle veut que ces ornemens soient sans artifice, & par là, elle défend les soins excessifs & les curiositez affectées; elle rejette les façons où il y a de l'étude, & de la bizarrerie; les modes qui se font remarquer par leur nouveauté; ou par leur extravagance; qui n'ont pas encore ni la prescription du temps, ni l'approbation de la coutume; qui ne sont pas autorisées par l'usage de ceux & de celles, qu'on peut suivre sans se départir de la vertu, & sans exposer la dévotion à la censure des personnes mondaines. *Le même.*

La dévotion ne consiste pas à faire des choses difficiles & extraordinaires.

Il faut être bien persuadé qu'il n'y a rien que d'aisé dans les actions qui nous sont commandées par la loi chrétienne, & qui appartiennent aux premiers devoirs de la vie dévote. L'importance en ceci, n'est pas de faire des choses élevées & surprenantes, qui aient de l'éclat, & qui attirent l'admiration publique; elle est de faire avec soin tout ce qui est commandé, & de remplir exactement la mesure de la commune justice. Ceux-là le feront de la sorte, qui sauront peser la consequence de ces actions, qui ne les remettront pas aux heures perduës, & au temps de la solitude & du chagrin; qui en feront le nécessaire & le capital de leur vie; qui se persuaderont qu'ils ne peuvent faire leur salut que par là, & qu'en comparaison du salut, tout le reste n'est que bagatelle & amusement. *Le même.*

La dévotion n'est pas inutile, comme publient les libertins.

C'est le langage des libertins, & des personnes mondaines, que la dévotion est inutile, & ne sert qu'à rendre les ames molles, & les esprits timides. N'appellez pas inutile une vertu sans laquelle toutes les autres vertus ne sont que des ombres; car celui qui n'a pas l'habitude de la dévotion, & qui ne rapporte pas toutes ses vertus à la gloire de Dieu, n'a pas une véritable dévotion. N'appellez pas

inutile une vertu qui apaise la colere de Dieu, & qui détourne les orages de dessus les Etats; une vertu qui auroit délivré Sodome du feu du Ciel, s'il s'y étoit trouvé dix véritables Justes, comme Abraham, qui eussent devotement intercedé pour elle, comme lui; une vertu qui sauve si souvent l'Eglise du naufrage; une vertu qui remplit la conscience d'une profonde paix, & d'une divine lumiere. Ne dites pas qu'elle amollit les ames, puisqu'elle affermit le courage, fait courir à la mort, fait mépriser les perils, & ne ménage rien dans les occasions, où la gloire de Dieu nous engage. *Tiré d'un Traité de la dévotion.*

Les exercices de dévotion sont extrêmement negligez.

On ne scauroit exprimer l'épouvantable negligence avec laquelle la plupart des Chrétiens font les exercices de pieté; aussi-bien que tous les autres. On vient à ces exercices avec une lenteur prodigieuse: on voit bien que la coutume y entraîne, & que l'inclination n'y mene pas; car on y va comme à une tâche, & à une œuvre laborieuse. Or ce que l'on fait à regret, on le fait le moins qu'il est possible: c'est pourquoy, l'on dérobe au monde à peine un quart d'heure le jour, pour le donner à Dieu; après quoy l'on croit être des meilleurs Chrétiens. Quand on est à la priere, comme elle est à charge, on la fait à la hâte; & quand elle est finie, il semble qu'on soit déchargé d'un gros fardeau. La plupart roulent leurs prieres sur la langue, & le cœur n'y a point de part; & s'il en a, l'impression en est si foible, qu'un moment après il n'y paroît plus. Si les prieres sont indevotes, les autres exercices le sont-ils moins? Si en écoutant la parole de Dieu, on prête quelque attention, ce n'est pas aux choses qu'on dit, c'est à la maniere de les dire: si le Prédicateur n'a le don de plaire, on ne l'écoute pas. Quelle indevotion, & quelle froideur n'a-t-on pas en participant à l'auguste Sacrement de l'Autel, dans lequel le Seigneur nous donne sa propre Chair à manger, & son Sang à boire? Avec combien peu de dévotion, & de sentiment de religion s'acquitte-t-on des autres devoirs de pieté? *Le même.*

La dévotion ne fuit pas tous les plaisirs innocens.

La dévotion n'est pas ennemie de la joye, elle souffre qu'on distingue les plaisirs innocens des plaisirs criminels, elle n'est ni farouche, ni brutale: elle doit être honnête, civile, douce & modeste. Elle fuit la mollesse, & ne s'habille pas de fleurs; mais elle n'affecte pas de paroître herissée d'épines. En un mot, il n'est pas nécessaire qu'un Chrétien, pour être sincerement dévot, se nourrisse de chagrins, & de noire mélancolie; au contraire, la pieté est gaye & libre. Le cœur de l'homme juste est un festin continuel, dit le Saint Esprit; & le Sauveur dans l'Evangile, ne veut pas qu'on affecte un visage morne & un air abattu: il ordonne même lors qu'on jeûne, & qu'on est dans la mortification, d'oindre sa tête, quand on doit être vu des hommes, afin d'éviter l'ostentation dans la pieté. *Le même Traité de dévotion.*

La dévotion est incompatible avec le luxe.

On peut souffrir que les Grands se distinguent des autres par la suite, par les équipages, & par les habits, pourvu que cela n'aille pas à l'excès qui regne en notre siècle; mais il faut leur faire comprendre qu'il leur est glorieux de renoncer à ces malheureuses vanitez. Car il est certain que jamais cette maxime ne fut plus dangereuse que dans notre siècle. Faire de la dépense selon la condition, dans le stile du monde, c'est élever

fer tout son bien en vanitéz, en habits, en équipage; à avoir une table somptueuse, & en choses de cette nature. Quand donc on dit à une personne de qualité: Ne vous distinguez pas, faites comme les autres de même condition; il est constant que l'on autorise cette malheureuse profusion, qui met les gens hors d'état de secourir les pauvres, & de soulager les misères publiques. On dira tout ce que l'on voudra; mais je ne croirai jamais qu'une personne ait une parfaite dévotion, pendant que je la verrai environnée de la vaine pompe du monde. On ne sçauroit avoir une vraie dévotion sans être véritablement humble; or cette raison que l'on donne, qui fait faire tant de dépenses inutiles; sçavoir, qu'il faut vivre selon sa condition, tire son origine de l'orgueil. Le vrai Chrétien se considère en soi-même, & par rapport à Dieu, & sçait qu'il n'est que poudre & cendre, & il n'ignore pas que Dieu ne connoît point ces différences de conditions. Ainsi toute ame véritablement devote, renoncera à tous ces ornemens excessifs, & à toutes les dépenses superflues, pour faire de bonnes œuvres. *Le même.*

Les mauvais jugemens qu'on fait des personnes devotes.

Il n'y a rien de plus ordinaire que les jugemens que l'on fait, & les discours défavantageux que l'on tient dans le monde, des personnes devotes. On les met au rang des hypocrites: Ce sont nos faux devots, disent les mondains, qui observent si exactement les jeûnes, qui se trouvent si régulièrement aux exercices de piété, qui vont si assiduellement au Sermon, qui prient & communient avec tant de marques visibles de dévotion. En sommes-nous moins bons Chrétiens pour avoir moins d'affectation? Nous avons ce qu'il y a de solide en la piété, & les autres ont l'apparence. Il faut avouer que l'hypocrisie fait grand tort à la dévotion. Je ne nie pas qu'il n'y ait de faux devots; il n'y a gueres de voile dont les mauvaises consciences se couvrent plus ordinairement, que de celui de la piété: mais parce qu'il y a des hypocrites & de faux devots, s'ensuit-il qu'il n'y en ait point d'autres? Parce qu'on trouve de faux diamans, ne trouvera-t-on point de diamans effectifs? Parce qu'il y a des personnes qui croient avoir trouvé un bon remède à ce mal, ils affectent une indévotion apparente; car ayant dans le fond quelque zèle, ils s'imaginent qu'il est nécessaire d'affecter en public un stile & un air d'indifférence, pour éviter l'accusation d'hypocrisie. Mais c'est éviter un mal par un plus grand mal; & réduits à la nécessité, ou de commettre un crime, ou d'en être l'occasion, ils se résolvent au dernier. Mais il est aisé de distinguer la sincérité de l'affectation; pour peu que les mondains s'y connussent, ils ne confondroient pas une piété modeste & une dévotion sage, qui ne brille qu'à travers le voile d'une humilité profonde, avec une dévotion composée de grimaces. *Le même.*

La dévotion doit être dans le cœur.

Mat. 23.

Les uns ont la loi de Dieu dans l'esprit, comme les Sçavans, qui l'étudient pour l'apprendre, & non pour l'accomplir; les autres, dans la bouche & sur la langue, comme les Pharisiens: *Dicunt & non faciunt.* Plusieurs la portent sur un visage modeste, devot, & mortifié; ce sont les hypocrites, contre lesquels le Fils de Dieu a tant déclamé; qui s'en tiennent à une certaine apparence, & qui semblables à des sepulchres blanchis, ca-

chent sous des dehors innocens, des mœurs toutes corrompues. Mais l'homme de bien, dit le Prophete Royal, l'homme véritablement devot, conserve la loi de Dieu dans son cœur: *Lex Dei ejus in corde ipsius.* C'en est là le caractère propre. C'est du centre, c'est du cœur, que la dévotion passe à toutes les facultez de l'homme interieur, & exterieur; qu'elle regle ses jugemens, son estime, ses intentions, ses démarches, ses regards, ses paroles: toutes ses actions, toutes ses pensées, toutes ses vûes seront droites & équitables; la conduite sera réguliere en tout, & jamais on ne verra ses pas chanceler entre le vice & la vertu. Pourquoi? Toujours par la même raison: c'est que la loi de Dieu est dans son cœur: *Lex Dei ejus in corde ipsius.* *Le Pere Giroult. Sermon sur la vraie & la fausse piété.*

Psal. 36.

Tertullien après avoir reproché aux Payens, qu'ils se contentoient de paroître vertueux au-dehors, sans se mettre en peine de l'être effectivement, conclud en faveur des Chrétiens tout son discours, par ces paroles: Que nous pratiquons toute la justice, & que nous la pratiquons au fond de nous-mêmes, puis que nous vivons sous les yeux d'un Législateur qui lit dans nos cœurs, & sous la main d'un Juge tout-puissant, qui peut par tout nous frapper & nous perdre. Tout nous y oblige, poursuit-il, l'abondance de ses lumieres, l'impossibilité de nous cacher, & la vûe d'un tourment éternel dont nous sommes menacés. Tels sont les secrets ressorts d'une piété chrétienne: mais font-ce les principes de la nôtre? Ce qui nous fait agir, est-ce un attachement inviolable au maître que nous servons? est-ce un saint amour de sa loi? est-ce un desir sincere de lui plaire? est-ce un juste sentiment de reconnaissance pour ses bienfaits? est-ce au moins la crainte de ses jugemens, ou l'attente de ses recompenses? Ne sommes-nous point semblables à ce peuple, qui l'honoroit des lèvres, tandis que leur cœur étoit loin de lui; & ne rappelons-nous point parmi nous le Judaïsme le plus corrompu? *Le même.*

Suite du même sujet.

Pour plaire à Dieu, il faut vouloir les choses dans le même ordre que Dieu les veut; car sa volonté est la regle de la nôtre, & le principe de tout bien. Or ce que Dieu veut de nous premierement, directement, particulièrement, c'est ce qu'il nous commande; c'est à cela que nous devons premierement donner nos soins. Agissez tant qu'il vous plaira, dit Saint Bernard: mais n'esperez jamais que ce que vous ferez soit agréable à Dieu, dès que vous manquerez à ce qu'il vous ordonne par sa loi: *Ingratum est quicquid obtuleris, neglecto eo, ad quod teneris.* Si l'on comprenoit bien cette maxime, si raisonnable néanmoins, & si aisée à comprendre, nous ne verrions pas des personnes vertueuses de profession, faire paroître dans les rencontres, plus de vivacité sur leurs interêts, plus d'apreté au gain, plus de dureté envers leurs débiteurs, plus d'opiniâtreté dans leurs poursuites, plus d'animosité contre ceux qui les blessent, que les plus mondains. Point tant d'ostentation de piété, point tant de réforme au-dehors; cela n'est point commandé: Mais plus de charité, plus de justice, plus de desintéressement, plus de bonne foi; ce sont là des points capitaux. *Le même.*

En matière de piété, il faut commencer par s'acquiescer de ce qui est de précepte & d'obligation.

Quels anathêmes n'a pas lancé le Fils de

Saint du
même lu-
br.

Dieu contre les Pharisiens ? *Va vobis Phari-
sai* : Malheur à vous ; pourquoi ? Parce que
vous qui payez si exactement aux Prêtres la
dîme de la mēte , & de toutes les herbes
de vos jardins , vous oubliez pendant ce que
vous devez à Dieu & au prochain. N'en pour-
rais-je pas dire autant ? Malheur à vous , qui
passez les heures entières à un oratoire , à
un autel , & qui de là , dans une compagnie ,
allez déchirer votre frere , par la plus maligne
médisance. Malheur à vous , qui multipliez
tant vos communions , qui venez si souvent
à la sainte table , & qui de là même allez
brouiller toute une maison par vos caprices ,
par vos impatiences , par vos fieritez , & par
vos hateurs. Quelle pieté ! reprend Saint
Augustin ; un homme fait aux pauvres de
grosses aumōnes , il fait de grands dons à l'E-
glise , & il ne paye pas ses dettes ! Que lui
dira Dieu ? Vous me présentez ceux à qui vous
avez fait du bien ; & moi je vous fais voir
ceux à qui vous avez encore plus fait de mal :
*Vos dicitis que dedistis , & ego dico que surati
estis*. Vous me montrez ceux que vous avez
nourris ; & moi je vous montre ceux que
vous avez reduits à la mendicité , & fait peut-
être perir de faim : *Vos memoravimus quos pa-
vistis , & non recordamini quos occidistis*. Ne
priez point tant , mais soyez plus doux & plus
complaisant ; ne jeûnez point tant , mais soyez
plus droit dans votre conduite , & moins in-
triguant ; ne soyez point si negligé dans vos
habits , mais soyez plus soumis & plus hum-
ble ; n'apportez point tant de presens à l'au-
tel , mais rendez ce qui ne vous appartient pas ;
quittez , s'il le faut , l'autel même , pour aller
embrasser votre ennemi. *Le même P. Giroult.*

La fausse
devotion
vient d'un
orgueil se-
cret.

La fausse devotion vient d'ordinaire d'un
orgueil secret. Car on ne se contente pas des
exercices ordinaires de son état , parce qu'on
aime à se distinguer. L'observation des de-
voirs communs ne porte pas un certain éclat
avec soi ; il faut prendre son vol plus haut ,
chercher une spiritualité plus élevée. Après
avoir fait du bruit dans le monde , on en veut
faire jusques dans la pieté. O que de personnes
agissent par ce motif , lorsqu'elles ne croyent
pas l'avoir ! & que ce zele si ardent , dont ils
semblent transporter , se ralentiroit bientôt ,
s'il avoit moins de quoi satisfaire l'envie de
paroître ! *Le même.*

Plusieurs
regardent
comme une
gêne tout
ce qui est de
devoir &
d'obliga-
tion.

C'est un esprit de libertinage. Tout ce qui
est dans la regle nous fait peine , & je ne sçai
par quelle bizarrerie de l'homme il arrive ,
que la même chose à quoi d'abord on se por-
toit par inclination , nous devient un fardeau
insupportable dès qu'elle se change en devoir.
Tout ce que nous faisons , nous voulons qu'il
soit de notre choix , & à notre liberté ; nous
voulons le pouvoir quitter , le pouvoir re-
prendre quand il nous plaira. Dès que c'est
un engagement d'état , notre amour propre
s'y trouve gêné & contraint ; il secoue le joug ,
& ne cherche qu'à se tirer promptement &
adroitement de cette sujétion. *Le même.*

La devo-
tion des
Juifs a été
rejetée &
condamnée
par le Fils
de Dieu ,
parce qu'il
ne par-
loit pas du
cœur.

A ne s'arrêter qu'à la conduite extérieure
des Scribes & des Pharisiens , ils paroissent
les plus vertueux & les plus irréprochables
parmi les Juifs. C'étoient les gens les mieux
instruits des veritez de leur religion , & les
plus exacts à en pratiquer les devoirs. Non
contents d'observer la Loi de Moïse à la let-
tre , ils y ajoutoient des observances , que la
Loi ne commandoit point ; & de peur de
manquer à ce qui étoit d'obligation , ils s'é-

toient imposé la loi d'aller toujours au-delà
de ce qui leur étoit ordonné. Ils étoient fort
appliqués à la priere , ils pratiquoient beau-
coup de jeûnes , ils avoient un grand zele
pour attirer à la Religion Judaïque les In-
fideles ; ils faisoient en un mot , quantité de
bonnes œuvres. Avouons que dans le Chris-
tianisme même , on voit peu de gens , qui
ayent une aussi exacte fidelité à s'acquitter
de leurs devoirs ; & que ceux qui en feroient
autant que ces Pharisiens , passeroient parmi
nous pour des gens tres-vertueux , & pour
de grands Saints. Mais que les jugemens de
Dieu sont differens de ceux des hommes !
Dieu reprove cette devotion Pharisienne ,
parce qu'elle n'est qu'extérieure , & nulle-
ment dans le cœur. *Monsieur La Font. Entre-
tiens Ecclesiastiques pour le cinquieme Dimanche
après la Pentecôte.*

Si on a quelque soin de regler & de reformer
sa conduite extérieure , on en voit peu
qui veillent sur les mouvemens intérieurs de
leurs cœurs , qui s'appliquent à l'amendement
de leur vie ; à reprimer leurs mauvais desirs ,
à étouffer leurs habitudes vicieuses , à s'établir
dans une pieté solide , en conformant leurs
mœurs & leurs sentimens aux maximes de
l'Evangile. On ne s'arrête qu'aux dehors de
la pieté ; on n'a égard qu'à la montre & à
l'apparence ; il semble à la conduite de plu-
sieurs , que Dieu leur est beaucoup redevable
 , quand ils ne violent pas ouvertement
les principaux préceptes du Décalogue , &
qu'ils retiennent leurs mains de faire le mal ,
sans retirer leur cœur de l'aimer. Ce n'est
pourtant là qu'un culte Judaïque & Pharisaï-
que ; ce n'est que la moindre partie de celui
que Dieu exige des Chrétiens ; ce n'est point
l'adorer en esprit & en verité , comme doi-
vent faire ses véritables adorateurs , ainsi que
le dit Saint Jean. Il faut que les hommages
qu'on lui rend , pour être tels , soient ani-
mez de sentimens intérieurs de respect , d'es-
time & d'affection : *Veri adoratores adora-
bunt Patrem in spiritu & veritate. Le même. Joan. 4.*

Plusieurs
mettent
leur devo-
tion tout à
l'exterieur ,
& peu à
regler l'in-
terieur.

Quel est l'aveuglement de ceux qui aspi-
rent aux voyes extraordinaires & éminen-
tes , par lesquelles Dieu a conduit des ames
choisies au comble de la perfection ! Que nous
sommes ignorans dans la voye de Dieu , de
croire qu'il soit besoin pour nous rendre saints
& grands dans le ciel , de pratiquer des au-
steritez extraordinaires , de nous engager ,
pour procurer la gloire de Dieu , en des en-
treprises qui sont au-dessus de nos forces !
Desabusons-nous , desabusons-nous ; il ne faut
pour devenir devots , & même de grands
Saints , qu'être fideles à répondre aux grâ-
ces de Dieu , que pratiquer les devoirs atta-
chez à nos conditions , avec un grand desir
de lui plaire , & de faire sa volonté. *Le même.*

Nous de-
vons nous
contenter
des voyes
ordinaires
de la devo-
tion , jus-
qu'à ce que
Dieu nous
élève plus
haut.

La vraie pieté ne consiste pas proprement
dans une vie severe & mortifiée , puisque tou-
tes les mortifications corporelles peuvent subsister
avec des interêts secrets , entierement
incompatibles avec le détachement general
& absolu que le Sauveur demande des vrais
Disciples. Les choses les plus incommodes à
la nature , deviennent faciles & agréables ,
lorsque la passion s'y mêle. De sorte que ce-
lui qui mene une vie austere & retirée , par
un esprit de singularité & d'orgueil , bien loin
de se faire violence en vivant de la sorte , sa-
tisfait son amour propre , que l'Evangile nous
commande de mortifier & de détruire. Or ce
qui

La devo-
tion ne
consiste pas
dans les
austeritez
extérieu-
res.

qui flate & entretient notre amour propre de la sorte, ne peut venir de la severité chrétienne; mais plutôt d'une austerité chagrine, à laquelle l'humeur & le temperament ont plus de part que la vertu. *Essais de Sermons, pour le 14. Dimanche après la Pentecôte.*

La devotion est interieure dans l'esprit & dans le cœur.

La devotion est une vertu de l'esprit & du cœur tout ensemble; parce qu'en suite d'une haute idée qu'elle nous fait concevoir de Dieu, elle nous inspire pour lui un grand amour. C'est, dit Saint Bernard, une onction qui fait entendre à l'ame les plus hautes veritez; c'est une lumiere qui dissipe les tenebres de l'esprit; & qui bannit du cœur la tristesse; c'est pour nos ames une nourriture excellente, qui leur donne de grandes forces, & dont le goût efface les plaisirs du monde: enfin, c'est une vertu qui devient la source de beaucoup d'autres vertus, & le canal par où nous viennent les dons du ciel. Dieu veut que nous l'adorions d'un culte interieur & spirituel; car un culte purement exterieur, n'est qu'un voile d'hypocrisie. Il ne veut plus de victimes offertes par une crainte servile, comme dans les ombres, & dans les figures de la loi; il souhaite des sacrifices pretentz par un amour filial, dans la lumiere & dans la verité de l'Evangile. Un cœur établi sur le fondement de la foi, dans cette sorte d'adoration, est comme un temple qui ne dépend point des temps, ni des lieux; un temple qu'un veritable adorateur porte par tout, & qu'il entretient toujours; un temple enfin, que les persecutions affermissent, au lieu qu'elles renversent les temples materiels. C'est là que les abaissemens exterieurs sont sanctifiez par ceux de l'esprit; & c'est ainsi que Dieu, qui est un esprit souverain, veut être honoré d'un culte spirituel. *Le Pere Dozeme, dans la Morale de JESUS-CHRIST.*

Les marques de la veritable devotion.

Une ame vraiment devote, est semblable à ces Vierges sages, qui eurent grand soin d'entretenir leurs lampes. La lumiere qu'il éclaire, est une haute estime de Dieu; & l'ardeur dont elle brûle, est une grande ferveur dans son service. Ces deux parties, qui composent la vraie devotion, sont les deux effets & les deux marques de l'Esprit divin; au lieu que les tenebres & la froideur en maniere de pieté, sont, ou de notre esprit, ou de l'esprit du démon. Voyez par là, si vous n'avez point sujet de craindre le sort de ces Vierges imprudentes, qui pour n'avoir pas conservé le feu de leurs lampes, trouverent la porte de l'Epoux fermée; & pour éviter ce malheur, joignez toujours la foi à la charité. *Le même.*

Les peines & les aridez dans les exercices de pieté, ne doivent pas nous en détourner.

Saint Bernard.

La devotion ne consiste pas dans ces douleurs que nous ressentons dans l'oraison, ni dans ces larmes qui nous consolent; mais à servir Dieu avec courage, & à bien remplir nos devoirs. Les sécheresses, & les peines interieures, sont d'ordinaire ces voyes desertes & arides par lesquelles Dieu fait passer ses amis. Celui d'entre les Saints qui s'est acquis le nom de devot par excellence, ne se consideroit-il pas quelquefois comme une terre sans eau, & ne trouvoit-il pas du dégoût dans les plus saints exercices du culte divin? Nous devons donc faire de ces sortes de peines, le sujet de nos mortifications; sans chercher au dehors de la joye & du plaisir; Il faut qu'en cet état, nous soyons des victimes volontaires, afin de mourir avec Jesus-Christ, qui s'est vû attaché à la croix dans une désolation ex-

Tome II.

trême, & nous devons nous persuader, que si nous l'aïdons à porter sa croix, il ne manquera pas aussi de nous aider à porter la nôtre. *Le même.*

Il n'appartient qu'aux libertins & aux athées de dire qu'on n'est devot que faute d'esprit & de courage. La vraie devotion est quelque chose de si grand, que l'on n'y peut arriver; si un esprit divin n'éleve le nôtre au-dessus des forces naturelles. C'est elle qui découvre à l'esprit humain les plus hauts & les plus profonds mysteres; & c'est elle aussi qui allume dans le cœur une ardeur generale pour les plus difficiles entreprises. Si cette vertu est plus propre aux femmes qu'aux hommes, la force & la sagesse de l'esprit de Dieu y paroissent mieux, & confondant les plus sages; & triomphant des plus forts par les plus foibles créatures, qui n'ont de vigueur & de lumiere qu'autant que la devotion en peut donner. Mais entre les hommes mêmes, les Patriarches & les Prophetes de l'ancienne Loi, les Apôtres & les Martyrs de la nouvelle, les Jerômes, les Ambroïses, les Augustins, étoient-ils de petits genies, & des cœurs effeminez? *Le même.*

Contre ceux qui blâment, ou qui méprisent la devotion.

Nous devons apporter tous nos soins à conserver la grace de la devotion, qui consiste en une douce paix, & une facilité à être touché par les objets de pieté. Nous devons être d'autant plus vigilans à conserver cette paix, que quand on l'a une fois perduë, il est plus difficile de la recouvrer; elle nous abandonne lorsque nous l'avons negligée, & nous nous trouvons dissipés, foibles, & contraints d'avoir recours aux satisfactions de la nature. Au contraire, tandis qu'elle nous accompagne, nous sommes forts & portez au bien. Ainsi quand on s'aperçoit que quelque chose nous ôte cette force & cette assistance divine, il faut être fidele à le fuir & à nous en éloigner. *Auteur moderne.*

Il faut s'efforcer de conserver la devotion par le recueillement & la paix interieure.

La même difference qui se trouve entre l'art & la nature, se rencontre entre la veritable & la fausse devotion. L'art ne travaille qu'au dehors. Un habile Sculpteur veut-il faire une statue qui lui donne quelque reputation? toute son application est de bien former les parties exposées aux yeux des spectateurs; une tête bien faite, un visage bien proportionné. Il ne pense ni aux arteres, ni au cerveau, ni au foye, ni aux poulmons, ni au cœur; toute la perfection de son art ne consistant qu'à bien faire ce qui frappe les sens. Il n'en est pas ainsi de la nature. Occupée à former le dedans, elle y travaille avant toutes choses; le cœur, le cerveau, les parties nobles sont les premiers objets de ses soins; celles qui paroissent au dehors, elle ne les forme que les dernieres, comme si c'étoient les moindres piéces de son ouvrage. Que fait aussi la fausse devotion? tout son soin est de donner aux vertus une avantageuse apparence; des yeux, des mains, un dehors bien composé. Pourvu que cette statue inanimée plaise, pourvu qu'il coule des yeux quelques larmes, qu'il sorte de la bouche quelque soupir, que la poitrine soit frappée avec methode; l'on ne se met pas en peine du reste; le cœur n'en sent rien; & souvent tel qui baise tendrement les pieds insensibles de son crucifix, abandonne sans pitié les membres vivans du crucifix. La vraie devotion tient une conduite toute opposée. Elle commencent toujours par l'interieur, persuadée que c'est

Difference entre la vraie & la fausse devotion.

G

du fond de l'ame que vient tout le bien, ou tout le mal : elle s'applique d'abord à regler l'esprit par la foi, & une humble docilité à tous les préceptes de l'Evangile; à purifier le cœur par une droite intention, & à l'enflammer par un amour chaste & sincere. *Tiré du Dictionnaire Moral. 1. Discours sur la Devotion.*

La devotion doit être interieure & exterieure.

Je veux, Chrétiens, que votre religion paroisse; mais je veux en même temps qu'elle soit interieure: Je veux qu'elle donne quelque chose au dehors; mais je veux qu'elle pense d'abord à l'esprit & au cœur; qu'elle s'applique d'abord au dedans. La vertu pour être parfaite doit être édifiante, dit Tertullien; & pour être édifiante, il faut qu'elle se montre. Le Soleil n'a de lumiere que pour se faire voir, le feu n'a de chaleur que pour se faire sentir: la religion de même doit avoir sa lumiere & sa chaleur; sa lumiere, afin que nos bonnes œuvres paroissent devant les hommes, & que le Pere celeste en soit glorifié; sa chaleur, afin que ces bonnes œuvres animées par la charité, échauffent les ames tièdes, & que pour confondre le vice, qui paroît avec une insolente impunité, la vertu se fasse respecter & aimer. *Le même.*

Il ne faut pas que nos devotions particulieres empêchent les devoirs & les obligations de notre état & de nos charges.

On voit des personnes qui aiment la priere; ils ont leurs heures d'oraïson, ils n'interromproient pas pour quoi que ce fut ce saint exercice: ils sont bien louables, & cela est digne d'un Chrétien. Mais s'ils sont établis dans des charges publiques, nous leur dirons: Ne consacrez pas à la priere ces heures que vous devez donner à examiner les procès, & à écouter les parties: n'employez pas à de longues oraïsons ces jours si nécessaires à rendre une bonne & prompte justice: Rendez à Dieu ce qui est à Dieu; mais n'oubliez pas de rendre à Cesar ce qui est à Cesar; ne soyez pas cause par votre negligence, ou par votre peu d'application aux affaires, que des familles entieres soient ruinées. Ce seroit là une devotion bien irreguliere, & bien funeste à de pauvres parties. Nous en verrons d'autres qui feront scrupule de passer un jour ouvrier, sans aller à la Messe. Cela est bon, & plutôt au Seigneur que tous ceux qui le peuvent faire commodément, fissent de même: mais ce qui nous afflige, c'est d'apprendre qu'avec cette assiduité au service divin, ils sont durs & impitoyables à ceux qui dépendent d'eux. Leur devotion nous édifie, mais leur dureté nous scandalise; nous sommes ravis de les trouver à l'Eglise, mais nous le serions davantage, si nous les trouvions moins au Palais. *Le même.*

La devotion est propre de tout le monde, de quelque état, & de quelque condition qu'on soit.

La devotion est de tous les âges, de tous les états, de tous les sexes, & de toutes les conditions. Elle est pour les Seculiers & pour les Religieux; pour les Mariez, & pour ceux qui sont dans le celibat; pour les Grands & pour les Petits; pour ceux qui sont entierement dégagés du monde, & pour ceux qui chargez des devoirs & des necessitez de la vie civile, traînent après eux de grosses familles. Les degrez en sont differens; les recompenses en seront inégales: mais il y a pour les uns & pour les autres un salut à faire, un heritage éternel à acquerir. Les uns & les autres peuvent être veritablement & constamment devots; & les Saints qui de toute condition sont montez au Ciel, nous apprennent qu'il n'y en a aucune que la pieté ne puisse & ne doive sanctifier. *Le même. Second discours sur la Devotion.*

On ne vous défend pas toutes sortes de compagnies; non sans doute: mais faisant comme vous faites, profession de devotion & de regularité, on vous dit de ne voir que celles où la necessité & la bienséance vous engagent; que celles où la pieté & la charité peuvent vous faire recueillir quelques fruits; que celles où par des discours serieux & chrétiens, vous pouvez répandre quelques étincelles de l'amour divin dans le cœur de vos freres; que celles où n'étant ni trop frequemment, ni trop long-temps distraits, vous conservez cette solitude interieure, qui, en vous prêtant aux autres, vous rappelle à votre devoir. Visites amusantes & purement mondaines, curiosité de voir & d'être vus, d'apprendre mille nouvelles étrangères & d'en dire; multitude de soins embarrassans, & superflus; occupation de bagatelles & de caprice, où l'esprit s'évapore & le cœur se dessèche: voilà ce que l'on vous défend. Cela vous fait de la peine, dites-vous: je l'avoué; mais souvenez-vous que vous ne pouvez être devots sans peine. Car j'ai à vous avertir que, vouloir avec la devotion se procurer les douceurs, & les commoditez de la vie, sans se faire la violence necessaire pour répondre aux engagements d'un si beau nom, c'est se moquer de Dieu & de la devotion. *Le même Dictionnaire Moral.*

Comment doivent vivre les personnes devotes.

Faire mal à propos le zélé sur la conduite des autres, & se pardonner les déreglemens de la sienne; avoir de grandes inquietudes pour la perfection d'autrui, & demeurer fort tranquille & en repos sur la sienne; songer à son prochain, & ne pas penser à soi; ne parler que des premiers Fideles, ne citer que les anciens Canons, déplorer sans cesse le relâchement des mœurs: ce n'est pas là être devot. Non, non, ce n'est ni dans ces raffinemens de discipline, & de reforme qu'on fait retentir par tout, ni dans une severité outrée que la vraie devotion consiste. *Le même.*

Conduite des vrais devots.

Être simple, retiré, petit à ses yeux, qu'on tient ouverts sur les foiblesse, & ferme sur celles des autres; connoître moins ses avantages que ceux de son prochain; avoir du mépris pour soi, de l'estime & de la deference pour autrui; édifier tout le monde, & n'effaroucher personne; fuir l'éclat jusques dans les bonnes œuvres, & en renvoyer toute la gloire à Dieu: Que de perfections; que de vertus! c'étoient cependant celles des premiers Chrétiens, excellens modeles des vrais devots. *Le même, dans les Reflexions sur ce sujet.*

Caractere des vrais devots.

La devotion est de tous les âges: plusieurs cependant ne veulent d'elle, que dans l'arrière-saison de la vie. Souvent on ne pense à la devotion, que quand on ne scauroit plus plaire au monde; & jamais la devotion ne plaît davantage à Dieu, que quand on l'embrasse en un temps où l'on est plus recherché & plus estimé du monde. Il y en a qui sont de leur devotion une bienséance de leur vieillesse, ou de leurs disgraces: Il y en a d'autres, qui attendent la vieillesse, ou quelque disgrace pour se donner tout de bon à la devotion. Dans les premiers, c'est une devotion de fâche ou de necessité; dans les seconds, c'est un vain projet d'une devotion future, & un mépris réel d'une devotion presente. Mais quoi qu'il en soit de ces devotions tardives, on ne peut jamais en prendre trop tôt l'esprit. *Le même.*

Devotion tardive.

Devotion
interessée.

C'est par cet esprit si opposé à celui de Jesus-Christ, qu'on fait profession d'être charitable, afin d'entrer en espede de société avec des personnes distinguées, dont on puisse tirer quelque avantage. On est ravi de s'insinuer par là dans leur esprit, de meriter leur estime ou leur confiance, d'y trouver de l'honneur ou de l'appui, & de faire si bien les affaires des pauvres, qu'on travaille encore plus utilement aux siennes. Du moins par là on déguise son caractère, & on se donne pour tout autre qu'on n'est. *Le même.*

La devo-
tion indis-
crete.

C'est par cette indiscretion qu'après avoir noirci la reputation de son prochain, par de malignes médisances, on lui fait des reparations d'honneur plus fatales peut-être que les médisances mêmes. C'est par elle qu'après s'être peu soucié de secourir les autres, quand on le pouvoit, on forme le dessein de leur rendre service, quand on ne le peut plus soi-même, ou quand ils ne sont plus en état d'en profiter. C'est par elle qu'on s'épuise en aumônes, tandis qu'on ne paye pas ses dettes; qu'on visite les prisonniers, pendant qu'on abandonne ses plus proches parents; qu'on fait dans son testament plusieurs legs pieux, lorsqu'on laisse dans sa famille de pitoyables desordres. C'est enfin, par cette devotion indiscrete, que tel qui donne à des vagabonds de quoi entretenir leur fainéantise, refuse à des pauvres dont la vie est édifiante, de quoi soulager leur misere; & que tel qui se charge du salut des autres, neglige entierement le sien. *Le même.*

Devotion
superstitieu-
se.

Je dis que nos devotions sont superstitieuses, quand l'une de nos actions condamne les autres: Mais hélas! n'est-ce pas ce qui se pratique tous les jours dans le monde? On s'acquittera fidelement de certains petits exercices de pieté, pendant qu'on viole les plus essentielles loix du Christianisme. On voit tant de devots, qui croiroient avoir commis un grand peché, s'ils avoient manqué à quelques momens reglez de prieres, passer des heures entieres dans des conversations pleines de médisances & de calomnies; faire des aumônes à l'Eglise, & laisser mourir le pauvre de faim; parer les autels, & souiller leur ame; enrichir le sanctuaire, & ne pas payer leurs créanciers; s'attacher à des ceremonies purement exterieures, & ne pas pénétrer au-dedans du culte divin; frequenter le juste, & negliger la justice. N'est-ce pas là le crime des Pharisiens & des Juifs, qui faisoient scrupule de manger avant que d'avoir lavé leurs mains, & qui n'en faisoient point de piller la veuve & l'orphelin? *Sermon manuscrit.*

Devotion
d'éclat, &
d'appareil.

Dans vos devotions défiez-vous toujours de ces faux brillans de la religion, de cet appareil de pieté & de devotion, & apprenez que votre zele doit être plus profondément gravé au dedans qu'au dehors de vous. Mais il n'y a rien de plus utile que de cacher dans le fond de son cœur les principes d'une vraye & solide devotion. Le grain de froment longtemps renfermé dans la terre, produira de bon bled; la semence bien cachée sous le sillon, produira une abondante moisson; elle ne sera pas enlevée par les oiseaux du Ciel, comme celle qui tombera sur le chemin, ou sur la pierre. En effet, quand la devotion n'est qu'au dehors, & qu'elle n'est pas renfermée bien avant dans le cœur, elle ne peut nager, ni produire rien de bon; elle est bien-

tôt défaillante dans sa conduite, semblable à l'herbe qui n'est pas semée dans un lieu où elle puisse prendre racine, & qui pour n'être que sur la superficie de la terre, dessèche bientôt: *Sicut fanum tectorum, quod priusquam evellatur, exaruit.* C'est ainsi souvent, qu'une pieté éclatante, élevée comme l'herbe des toits, n'ayant point de racines solides, pourrit, & trouve sa mort dans sa propre elevation. Au lieu qu'on voit le veritable devot monter de vertu en vertu, croître de jour en jour, & marcher sans cesse, pendant qu'il est jour: *Iustorum semita crescit usque in perfectum diem.* Au contraire, je ne vois dans le faux juste que refroidissement & que dégoût. *Le même.*

Psal. 128.

Prov. 4

On se reforme par politique aux yeux des hommes, pendant que dans le cœur on s'abandonne à toutes sortes de déreglemens. On en voit d'autres qui cherchent de faux prétextes devant le monde, pour couvrir plus adroitement leurs injustices. Justes en public, criminels en particulier; on les voit piller impunément le bien de la veuve, & s'emparer du legitime de l'orphelin. On en voit, faire en même temps de grands presens au Temple & de grands vols à leurs freres. Ils s'approchent des saints Autels, avec des mains pleines de sang, & la bouche pleine d'injures & de calomnies; animez tout au plus d'un zele pharisaïque, ils cotrent se jeter aux pieds du sanctuaire pour se glorifier de ce qu'ils ne font pas, & cacher ce qu'ils font. C'est ainsi que l'homme aveugle travaille à se blanchir un sepulcre au dehors, pour contenir la corruption au dedans; & que donnant tout à de fausses apparences, il fait de sa religion une comédie, & d'un aurel un théâtre, où paroissent tour à tour ses passions, & où il se joue des vertus les plus essentielles du Christianisme. *Le même.*

Devotion
Pharisiene,
qui sous u-
ne apparen-
ce de pieté
couvre de
grands cri-
mes.

La religion eleve l'ame directement au Ciel & à Dieu, dont elle lui offre la possession & la jouissance; & sans negliger les moindres devoirs, elle s'attache préferablement aux plus nécessaires. La fausse devotion grossit les petits objets, & diminue les grands; elle neglige les devoirs les plus importants, & s'attache à des vétilles; elle digere sans peine les gros pechez, & se souleve contre de legeres fautes. On prend cela pour delicatesse de conscience, & on se trompe: c'est superstition, bassesse d'esprit, & faux jugement. Les Prêtres des Juifs ne vouloient point entrer dans le Prétoire, de peur de se souiller, pendant qu'ils répandoient le sang innocent. Un autre ne vouloit point mettre dans le tresor l'argent que Judas rapporta, parce que c'étoit le prix du sang; & il croit insolemment, que son sang soit sur nous & sur nos enfans. Herode n'ose violer son serment, mais il ne craint point de faire mourir Jean-Baptiste; comme si la justice ne rompoit pas tous les liens que l'injustice peut avoir formez. *Pris d'un Traité de la conscience.*

Differentes
conduite de
la vraye &
de la fausse
devotion.

La veritable devotion inspire une forte aversion contre le peché. On aime mieux la mort que le crime: on cherche la gloire de son Dieu; tout ce qui la ternit, cause de la douleur; tout ce qui l'avance, devient l'objet de notre amour: mais au fond, elle ne donne pas aux petits pechez un degré d'énormité, qu'ils n'ont pas naturellement: & au lieu de multiplier des devotions qui pourroient la distraire de ses devoirs les plus essentiels.

La veritable
devotion
inspire la
haine du
peché.

comme elle ne les méprise pas, elle pratique avec ardeur celles qui lui sont plus salutaires. *Le même.*

Quelques caractères de la vraie dévotion.

Il n'est rien de plus saint & de plus auguste, que la vraie dévotion. Comme c'est une prompte & sincère volonté, qui nous porte à faire tout ce qui regarde le service & l'honneur que nous devons à Dieu, elle nourrit l'ardeur de la charité qui purifie le cœur, & de la piété qui le sanctifie; elle cultive les vertus, & ne néglige jamais aucun des moyens qui peut l'élever au Seigneur; elle ne laisse rien dans le cœur qui soit attaché aux créatures, & s'attache toujours à Dieu; elle ne confond point la vérité avec le vrai-semblant, la ferveur avec l'indiscrétion, la douceur avec la flatterie. Le vrai dévot adore J. C. en esprit & en vérité; le culte qu'il lui rend, provient d'une éminente piété; son adoration est sincère, & son intention pure. La cupidité ne l'emporte point, la coûrume ne s'cauroit l'arrêter, la honte n'est jamais assez forte, pour le faire sortir de ses devoirs; la censure, quelque maligne qu'elle puisse être, ne le fait jamais rougir de servir son Dieu. Il a de la ferveur pour remplir ses obligations, & de la constance pour en soutenir le poids; il a de la simplicité dans ses paroles, de la piété dans ses actions, de la pureté dans ses desirs. Il fait le bien sans faîte, il blâme le mal sans orgueil; il est doux sans affectation, humble sans bassesse; il exerce les plus rudes ministères sans chagrin, & reprend les vices sans aigreur. En un mor, il est dévot dans le cœur & sur les lèvres; sa piété est plus dans ses actions que dans ses paroles. *Tiré d'un Sermon manuscrit.*

La véritable dévotion n'est point sauvage.

Il ne faut pas croire que l'homme dévot dont nous parlons, ait un extérieur sauvage & rebutant, qui fasse craindre la société: l'austerité de ses mœurs ne retranche rien de l'agrément de sa conversation; il ne pratique point les œuvres de pénitence avec une tristesse de Pharisien. Comme la joye de la bonne conscience regne dans son cœur, elle se répand sur son visage; il entre dans tous les temperamens que son devoir lui peut permettre pour la foiblesse des autres. Comme il n'élargit point la voye de salut, il ne la rend pas trop étroite: il se permet même quelquefois les plaisirs qui n'ont rien que d'innocent, sans s'y attacher; il en use avec temperament, comme d'un honnête délassement de ses travaux. *Dans le Recueil des Pièces présentées à l'Académie Française, en l'an 1703.*

La fausse dévotion de ceux qui veulent reformer les autres, sans se reformer eux-mêmes.

Ce qui est de plus funeste, c'est que ces malheureuses chimères de dévotion ne font jamais ce qu'elles doivent, & qu'elles entreprennent cependant de faire au-delà de ce qu'elles peuvent. Elles entreprennent des œuvres de surrogation, & ne s'acquittent jamais de leur devoir; elles voudroient reformer l'Eglise, & elles se trouvent elles-mêmes dans le desordre; elles sont severes à leur prochain, & à même temps molles & intéressées pour elles. Mais pour entreprendre ces grandes choses, il faut commencer par les plus petites: pour élever un si auguste édifice, il faut que la fidélité, la moderation, la justice, & toutes les autres vertus servent de fondement: sans cela, le culte qu'on rend à Dieu n'est qu'un phantôme de religion, & il devient même à l'égard du prochain un scandale de religion. *Tiré d'un Sermon imprimé sous le nom du P. Bourdaloue.*

L'homme de bien & véritablement dévot brûle d'un amour sincère pour Dieu, il trouve son plaisir dans l'obéissance, & dans l'exécution de ses Commandemens. Les grandes vertus sont les premiers objets de ses desirs: les devoirs moins importants marchent à la suite. Severe pour soi-même, doux pour les autres, il n'a rien qui chagrine ou qui revolt le prochain: il se laisse approcher à tous momens: il ne rejette point le pecheur, il sçait qu'il lui peut inspirer le desir de la vertu, & qu'il n'en recevra aucune impression fâcheuse. Il ne connoit point tous ces ménagemens de la chair & du sang; il sçait seulement que celui qui aime Dieu, aime son prochain, & lui pardonne autant de fois qu'il en est offensé. Il fait sans affectation & sans art ce qui est nécessaire au salut. Il n'écoute ni les louanges, ni les applaudissemens humains; il regarde la gloire qui peut revenir de la sainteté, comme un piège dangereux, ou comme une semence de tentation, qu'il laisse tomber, ou qu'il étouffe au lieu de la nourrir. Il sent sa foiblesse dans le moment qu'on élève sa force & sa piété; il en gemit, & élève son cœur à Dieu pour implorer sa miséricorde & sa grace. Au-dessus des hommes qui le louent, il voit un Dieu auquel seul il consacre ses travaux. Constant dans son devoir, il ne s'en détourne jamais; il aime la piété, il la cherche, & tâche de pousser sincèrement ses vertus jusques aux premiers degrez de perfection. *Pris d'un Traité de la Conscience.*

Comme la dévotion regarde les devoirs de la religion, souvent elle se contente d'un exercice extérieur. Les Pharisiens se faisoient admirer par leur rigoureuse observation du jour de Sabbath, pendant qu'on reprochoit à Jesus-Christ, de le prophaner avec ses Disciples. Cette observation de la loi ne rendoit pas les Pharisiens plus heureux, puisques les Publicains & les femmes débauchées les précédoient au royaume de Dieu. L'expérience fait voir qu'il n'y a gueres de plus méchans hommes, que ceux dont l'obéissance extérieure à la loi, fait toute la piété & la religion. Or Dieu ne se trompe point, & n'est pas comme Isaac, qui prend Jacob pour Esau, parce qu'il s'attache aux habits, & à l'extérieur. Dieu voit jusqu'au fond du cœur ce qui s'y passe; il ne reconnoit pour ses enfans & pour ses heritiers que ceux qui portent son image; & l'image de Dieu consistant dans la sainte disposition du cœur, ceux qui n'ont que les seules apparences, ou les seuls linéamens de la dévotion, sont semblables à des portraits morts & insensibles, qui n'ont qu'une ombre de vie, & un corps sans ame. *Le même.*

On ne fait pas grand fond sur ces sentimens passagers de dévotion, que produit quelque affliction, ou quelque malheur domestique, ou la circonstance d'un jeûne, ou de quelque communion. Car comme le métal se fond lors qu'il est sur le feu, mais reprend sa première dureté lorsqu'on l'en éloigne; souvent le cœur s'amollit, & les yeux se fondent en larmes, lorsque Dieu châtie; mais on retombe dans son premier état, lorsque sa colère s'éteint: comme les eaux du Jourdain remontoient pendant que l'Arche passoit, mais ensuite elles reprenoient leur cours. On arrête, & on repousse la corruption naturelle, pendant que Dieu est présent par sa pa-

Caractère d'un véritable dévot.

De la fausse dévotion.

Sentimens passagers de dévotion.

role & par ses Sacremens; mais elle coule avec la même rapidité dès le moment que la devotion est finie. On a des elevations au ciel, qui charment, on s'entretient avec Dieu, on goûte même des douceurs qui transportent le cœur; il semble qu'on soit au-dessus de la condition naturelle, élevé dans le ciel, & tout proche de Dieu: Cependant il n'y a point d'état, où les illusions soient plus ordinaires, que dans ces elevations; l'imagination a souvent plus de part à ces mouvemens que le cœur; c'est l'amour propre qui parle à Dieu, plutôt que la véritable piété. *Le même.*

Il faut éviter la singularité, en matière de devotion.

Nous voyons parmi les Chrétiens, & principalement parmi ceux qu'on appelle devots, certains esprits extrêmement singuliers dans leur conduite, & tellement irreguliers dans leurs actions, qu'ils renoncent presque à toutes les regles communes, & s'adonnent seulement à certaines pratiques particulieres, qui servent plus à flater leur vanité, qu'à contenter leur piété. Ils negligent les choses communes, parce qu'elles ne sont pas estimées; & ils ne s'attachent qu'aux extraordinaires, parce qu'il n'y a que celles-là qui frappent l'esprit. Tout est singulier dans leur maniere de vivre; leur nourriture, leur vêtement, leur langage, les oraisons, & toutes les pratiques: s'ils jeûnent, c'est principalement lorsque l'Eglise ne jeûne pas. Enfin dans toutes leurs bonnes œuvres, ils prennent le temps, le lieu, l'occasion, & la maniere qui peut servir à les distinguer des autres. *Monsieur de la Volpilliere. Sermon de l'Hypocrisie.*

La fausse devotion fait tort à la véritable.

Il n'y a rien de plus odieux que la piété déguisée, & l'indignation qu'on a pour cette fausse vertu, passe souvent sur la véritable. On ne peut presque souffrir un homme véritablement pieux, parce qu'il y a mille faux devots qui abusent de cette noble qualité, & qui la rendent presque insupportable à tout le monde. Dès qu'on a sur les bras un homme qui s'applique à l'exterieur de la piété, on s'imagine avoir affaire avec la personne du monde la plus impitoyable, la plus inhumaine, la plus injuste, parce qu'il se trouve des gens qui font profession de cette vertu, & qui sont néanmoins sans humanité, sans miséricorde, & sans justice. Quelle tache impriment-ils à la devotion par cet abus qu'ils en font? quels sentimens en inspirent-ils aux autres? & quelle idée en conçoivent-ils eux-mêmes? Peut-on être devot sans être misericordieux & juste? peut-on avoir du zèle pour Dieu, si l'on n'a point de zèle pour le prochain? & peut-on se flater d'avoir acquis le premier degré de la vertu chrétienne, si l'on n'a pas commencé à se dépouiller de soi-même, & si l'on est toujours attaché à ses intérêts? *Le même.*

Encens à craindre dans la devotion.

Si on suivait la direction, & les enseignemens d'un sage Directeur, on ne verroit pas des devotions ennuyeuses aux autres, fâcheuses aux parens, injustes au prochain, lequel murmure contre ce devot, qui donne à une piété de montre, & à une charité éclatante, ce qu'il devrait donner à la justice en payant ses dettes: on ne verroit pas tant de victimes d'une piété intéressée & inhumaine, qui gemissent dans les conditions où on les a mises malgré elles, sous prétexte de les donner à Dieu: on ne prendroit pas avec la devotion un esprit de critique qui juge de tout, qui s'offense de tout; un esprit amer, qui appelle charité ce qui n'est qu'un excès de bile & d'avarice, & qui n'approuvant rien de tout ce

Tome II.

que font les autres, est idolâtre de ses propres pensées: on ne verroit pas ces bizarreries & ces contretemps, qui allument les refroidissemens & les haines dans les familles, & éteignent les saintes amitez qu'une condescendance chrétienne pourroit entretenir. *Le même.*

Ce qui distingue la véritable devotion d'avec la fausse, est que la véritable est dans l'ordre, s'attache à ce qui est essentiel & d'obligation; au lieu que l'autre ne cherche que l'éclat. Par exemple, prendre un grand soin d'instruire ses enfans, prendre garde si des domestiques satisfont au précepte de l'Eglise, avoir grand soin d'acquitter ses dettes, ne point retenir trop long-temps le salaire des ouvriers, dont on a tiré du service; tout cela n'a pas grand éclat: mais cela est de nécessité & d'obligation. Au lieu de passer deux & trois heures en oraison dans une Eglise, s'employer pour amasser des aumônes, & être de toutes les bonnes actions d'une ville; cela est beau, cela fait du bruit, cela attire l'admiration de tout le monde: mais cela n'est pas nécessaire. De forte que quand je vois qu'on se porte avec ardeur à des actions éclatantes, & qu'on negligé celles qui sont d'obligation, & de précepte, c'est une devotion qui n'est point dans l'ordre, & dont j'ai sujet de me défier. Il y a des actions plus communes qui ne font point tant de bruit, mais qui sont plus agréables à Dieu. Qu'une femme, par exemple, souffre la mauvaise humeur de son mari, & le gagne par sa complaisance; cela n'a rien de bien éclatant: mais cela est solide; il n'y a point de soupçon de vanité & d'hypocrisie. La première chose que doit avoir la devotion, est qu'elle soit réglée; que ce qui est essentiel, pour bas qu'il soit, passe toujours devant ce qui n'est que de surérogation, pour éclatant qu'il soit. *Tiré d'un autre Sermon man.*

Différence des devotions fausses d'avec les véritables.

Un Chrétien n'a jamais sujet de craindre de passer pour faux devot; parce qu'il est aisé d'éviter ce reproche, étant facile de servir Dieu, en forte que le monde soit convaincu de sa droite intention, & d'allier la piété avec la sincérité. Car quoi qu'il soit vrai que les apparences peuvent être trompeuses, quoi que le discernement de la véritable & de la fausse devotion soit difficile; après tout, la véritable a certains traits éclatans, par lesquels elle se fait connoître quand elle veut se produire. C'est une lumière, dit S. Augustin, laquelle découvrant toutes choses, se découvre elle-même; c'est le modèle de Dieu, lequel ne peut pas toujours être contrefait par le demon. J'avoué que la sainteté a des caractères équivoques; mais je soutiens qu'elle en a qui lui sont propres: une humilité par exemple sans affectation, un esprit de défintéressement, une maniere uniforme dans la pratique du bien; ce sont là des choses au-dessus de la censure des hommes. *Tiré d'un Sermon du P. Bourdaloue sur la Devotion.*

On ne doit pas craindre de passer pour faux devot, quand on a une véritable devotion.

Le défaut de l'interieur n'est gueres moins dangereux que le dérèglement exterieur; qui est plus grossier & plus scandaleux; les playes qu'il fait ne laissent pas d'être profondes, quoi qu'elles ne soient pas si sensibles. C'est un mal couvert, c'est une maladie de l'ame toute interieure; on la porte sans s'en appercevoir; & ce qui la rend incurable, c'est qu'elle n'est point connue du monde, & que souvent en cela même, il applaudit à ceux qu'il devrait plaindre. Ce mal se rencontre quel-

Illusions qui se rencontrent dans la devotion.

quelques fois dans les Religions les mieux reformées, qui pratiquent les jeûnes, les austérités, & les autres regularitez exterieures, mais qui ne s'attachent pas à l'interieur, ou negligent la pieté & la reformation du cœur. On quitte l'esprit & la simplicité des Saints, & l'on se contente d'une certaine édification qu'on donne au public, & de la difference qu'on remarque dans l'état où l'on se trouve, & celui des autres qui vivent dans le dérèglement, & dans la licence. Cependant, comme la Religion est toute sainte; à moins qu'elle ne soit animée du véritable esprit, qui est celui des Saints, à moins qu'il n'en forme les mouvemens & les exercices, & qu'il n'en règle toute la conduite; bien loin qu'elle soit ce qu'elle devrait être, elle n'est rien qu'un masque & qu'une illusion. *L'Abbé de la Trappe. Liv. 2. des Devoirs monastiques.*

On quitte quelquefois la devotion, quand on n'est pas applaudi.

On connoît la devotion par les fruits qu'elle produit; non pas dans la vie éternelle, mais dans celle-ci. On entre dans toutes les bonnes œuvres d'une ville, on fait du bruit dans les plus saintes assemblées, on exhorte, on préche, on agit, on s'intrigue même: en un mot, on a du zèle pour la Religion autant qu'on y trouve son compte: mais dès qu'on n'est plus soutenu de cette esperance, & que les services qu'on rend ne sont connus que de Dieu, qu'ils ne sont plus éclairés de l'œil qui les animoit, qu'on n'en reçoit pas une récompense présente, on éclate, on murmure, on se lasse, on se retire, & on en vient quelquefois jusqu'à un repentir honteux. *P. Cheminais. Sermon de la Nativité.*

Ce qu'il faut penser de la devotion qu'on veut rendre aisée.

Je ne sçai ce que veulent dire ceux qui pour s'accommoder au monde, proposent une devotion aisée. Il me semble que la devotion ne peut être sans les vertus, & que les vertus étant fort élevées au-dessus de la nature, la pratique n'en est pas aisée. D'ailleurs le Fils de Dieu a dit: *Qu'il faut faire effort pour entrer par la porte étroite.* Ainsi vouloir trouver la devotion avec une vie qui suive la pente des inclinations naturelles, cela ne se peut comprendre. C'est par les grandes portes qu'il est aisé d'entrer, & non par les petites des fortresses bien gardées. Vous avez beau raffiner en matière de devotion: il n'y a point au monde d'invention qui puisse dispenser de mourir à soi-même, or mourir à soi-même, c'est résister aux inclinations qu'on a pour les plaisirs, pour les compagnies, pour le jeu, pour le bal, pour la comédie, pour les promenades, pour les ajustemens qui ne servent qu'à la vanité. Nous ne voyons point dans les écrits des saints Peres, de methode, pour accommoder la devotion avec l'esprit du monde. Ils nous enseignent plutôt à le combattre, & à nous défier de nos inclinations naturelles, lors même qu'elles nous paroissent innocentes. *Dans les Dialogues spirituels du P. Surin. t. 1. ch. dern.*

Continuation du même sujet.

Il y a bien de la difference entre examiner si une chose est peché mortel, ou si elle est compatible avec la devotion. La devotion est un fruit délicat des vertus, un goût des choses divines, un doux souvenir de Jesus-Christ, une representation de ses mysteres. A-t-on jamais vû cela dans une personne qui aimât le monde, le luxe, la bonne chere, la vie molle? Pour goûter l'oraison, la parole de Dieu, la communion, il faut veiller à la garde de son cœur, & le tenir fermé; il faut pratiquer le recueillement. Cela est tres-difficile dans la vie mondaine: comment donc

la devotion pourra-t-elle y être aisée? Ce n'est pas qu'il n'y ait certains plaisirs qui peuvent être innocens. On peut voir quelque spectacle où il n'y a rien d'indécemment, ni de mauvais; entendre un concert de musique, & d'instrumens; être d'un festin où la temperance sera gardée: cela ne se faisant que rarement, peut compatir avec la devotion. Mais en faire une coutume, y passer une grande partie de son temps, rassasier son cœur de ces sortes de plaisirs, & avec cela, avoir de la devotion, c'est ce qui est mal-aisé à concevoir. *Le même.*

On ne le peut dire, que dans le sens auquel le Prophete a dit: *Dicite justo quoniam bene*: Dites au Juste, qu'il n'aura que du bien. C'est qu'en effet les personnes qui s'adonnent à la vertu & à la devotion, ont absolument plus de satisfaction, que les mondains dans leurs plaisirs, & dans leur vie douce: parce que dès le moment qu'une ame s'est déterminée à embrasser la pieté, Dieu lui donne tant de bénédictions, & tant de secours, qu'étant enfin parvenu au but où elle aspireroit, elle dira qu'elle n'a eu que du bien; & qu'ainsi en quelque sens la devotion lui a été aisée. Non pas qu'elle n'ait eu à faire à passer par des chemins rudes, & par des deserts arides; livrer, & soutenir de grands combats; se faire de grandes violences, souffrir beaucoup; mais que la grace à tellement temperé ses travaux & ses peines, que les balançaient avec ses consolations, ce qu'elle a fait, & ce qu'elle a souffert, lui semble comme rien. Sur-tout lorsqu'on a constamment perseveré à se vaincre, à refuser à la nature les satisfactions qu'elle desire, on acquiert une telle facilité à pratiquer la vertu, & l'on jouit d'une telle paix dans la possession du véritable bien, qu'on se trouve comme dans son élément. C'est là le cours ordinaire par où Dieu mene les ames courageuses & fidelles. Alors la devotion leur est vraiment aisée; puisque les austérités leur sont plus douces que les regals & les plaisirs ne l'étoient autrefois pendant leur vie mondaine; & que l'amour divin leur donne un contentement que jamais aucune affection humaine ne leur avoit donné. *Le même.*

Il est bon de vous avertir, chétienne Compagnie, qu'il ne faut pas juger de la devotion par les déguisemens, qui se rencontrent dans la vie de ceux qui n'en ont que le masque & le nom, qui la décrient par leurs manieres, & qui la rendent suspecte à ceux, qui n'en jugeant que par ce qu'ils en voyent dans leur vie, n'ont pu s'en former qu'une fausse idée. La véritable devotion est une vertu toute sainte: ou pour mieux dire, elle est le principe de toute la sainteté; & est si nécessaire à un Chrétien, que sans elle il n'est pas possible de s'acquitter long-temps des devoirs essentiels du Christianisme, & des préceptes contraires à nos inclinations; puis qu'on ne peut, moralement parlant, s'acquitter de tant de charges & d'obligations qu'il nous impose, sans quelque chose qui les adoucisse, & qui nous y affectionne. Or c'est ce que fait la devotion. *L'Auteur des Sermons sur tous les sujets de la Morale Chrétienne. dans son Avent.*

La devotion est mal réglée quand elle n'est pas conforme à notre état. Telle est celle d'un Magistrat, qui neglige les devoirs de sa charge, & faisant de longues oraisons que Dieu

Comment, & en quel sens l'on peut dire que la devotion est aisée.

Il ne faut pas juger de la devotion par l'abus qu'en font quelques-uns qui n'en ont que l'apparence.

Devotion mal réglée.

ne lui demande pas, traîne en longueur des affaires qu'il est obligé de vider; telle est celle d'une femme, qui sous prétexte de dévotion, passe plusieurs heures à l'Eglise, pendant qu'elle néglige les obligations même essentielles de son état, qu'elle se soucie peu de l'éducation de ses enfans, & de ce qui se passe dans son domestique. Rien de si commun que ce désordre. On cherche, non ce qui convient, mais ce qui plaît; on veut être Chrétien, non pas selon les immuables regles de la religion, mais selon les bizarres maximes de son humeur. On s'attache à de certains devoirs, non pas selon les conseils de l'Evangile, mais selon les capricieux mouvemens de ses passions. *Monsieur Fléchier.*

De la singularité dans la dévotion.

Souvenons-nous qu'il n'est gueres moins dangereux d'attirer les regards & le respect des hommes par une austerité d'exterieur, & une regularité de vêtement trop marquée, que de les scandaliser par des manieres qui ressemblent trop l'esprit du siècle; que la conduite la plus sûre dans le commerce du monde, est une simplicité également éloignée d'une austerité pharisaïque qui entretient l'orgueil, & d'une affectation mondaine qui inspire la vanité. Si nous sommes appelez à un genre de vie austere & mortifiée, cherchons les Cloîtres & les Monasteres. *L'Abbé du Jarry. Pameg. de Saint Antoine.*

La dévotion vient de la charité, & cultive l'interieur avant que de passer à l'exterieur. 1. *Petris.*

Luc. 17.

Qu'est-ce que la vraie dévotion? C'est une flamme qui provient de la divine charité, & d'une foi vive & sincere; c'est honorer Dieu dans le cœur, avant que de le faire regner sur les lèvres. Le Chrétien est appelé un homme du cœur: *Cordis homo.* Il est dit dans l'écriture, que le royaume de Dieu est en nous; c'est-à-dire, que ce n'est que par le cœur, que nous pouvons nous en rendre dignes: *Regnum Dei intra vos est.* C'est ce qui nous doit faire entrevoir les divers défauts de la dévotion purement exterieure, & nous montrer que si elle ne s'applique à former des entrailles de sincerité, & un cœur vraiment penetré de ce qu'on voit paroître au dehors, ce ne sera toujours que feinte & dissimulation. Le vrai devoir, commençant par où la nature finit, travaille à donner à son ouvrage des yeux modestes & chastes, une bouche pure & sincere, un front craintif & respectueux, des mains justes & innocentes, des pieds retenus & prudents; mais tout cela seroit inutile, si le cœur n'étoit le premier doté de toutes ces qualitez. Car l'hypocrite religieux fait paroître par tous ces beaux dehors, aussi-bien que le vrai devot, une modestie exterieure dans tous ses sens; religieux dans ses paroles, religieux dans ses habits, religieux enfin par tout, sinon dans le cœur, où parmi tous ces beaux dehors, il conserve des jalousies aussi dangereuses, des médiances aussi noires, des vengeances aussi cruelles, des desirs aussi injustes, que s'il n'étoit religieux en aucune de ses actions. *Tiré d'un Sermon manuscrit.*

Il faut examiner la vraie & la fausse dévotion par le cœur.

Que chacun s'examine soi-même, & voye s'il n'est point du nombre des faux devots. Pendant que nous sommes si peu attentifs à ce que nous faisons pour Dieu, il est bien à craindre que nous n'ayons qu'une dévotion apparente, & que notre cœur ne soit caché derrière une muraille de bouë, que la politique, ou le respect humain auroit blanchie. Voici le lieu, où nous trouvons notre condamnation, si nous sommes de ce caractère: Malheur à vous, dit le Fils de Dieu, qui

ne faites des aumônes qu'après avoir rempli vos mains & vos coffres de vols & de rapines: sinceres au dehors, & Pharisiens au dedans. Pourquoi ne pas aller au fond du cœur, pour en tirer les traits qu'on veut faire paroître au dehors; puisque c'est là d'où l'homme tire le bien & le mal? C'est là où Dieu cache le tresor de sa grace; c'est de là que se tire tout le comble de l'iniquité. De là les adulteres, les faux témoignages, les injustices, les calomnies, les desirs impurs, l'intemperance, la haine, l'amour propre; c'est là que l'orgueil se retranche, après s'être formé dans l'esprit: *De corde exeunt, &c.* C'est donc le cœur qu'il faut purifier, afin que le cœur y habite: sans cela point de vraie dévotion. Disons enfin, que Dieu, qui sonde les cœurs & penetre jusqu'au fond, n'y doit rien trouver qui démente les actions exterieures; & que c'est là qu'il voit, si le Chrétien est fidele observateur de ses loix, ou s'il en est prévaricateur; s'il a une veritable pieté, ou une faulxe dévotion.

Devotion molle & accommodante.

Il y a parmi les gens du monde une dévotion molle & accommodante, qui est une grande illusion qui flate & entretient l'amour propre. Car l'amour propre ne porte pas seulement à s'aimer soi-même, mais encore à vouloir être aimé. On veut plaire à Dieu, mais on ne prétend pas déplaire aux hommes: & sur ce principe, que la veritable pieté n'est ni rebutante, ni farouche, on porte la douceur de la vertu, jusqu'à une complaisance servile; & en voulant la rendre aimable à tout le monde, on la rend esclave du respect humain. On s'étudie avec plus de soin à n'avoir rien dans sa dévotion qui gêne les plus imparfaits, qu'à pratiquer ce qui edifie les ames justes. Devoirs ordinaires, exercices de pieté, exactitude, bons desirs; tout cede à la crainte de se rendre odieux, ou incommodes aux moins devots. Ce n'est plus une complaisance de charité, de bienveillance chrétienne, ou de raison; c'est timidité, c'est bassesse. A force de vouloir humaniser la vertu, on la rend toute naturelle; & l'approbation generale qu'on donne à une dévotion si aisée & si accommodante, sert merveilleusement à nourrir une ame lâche dans une espece de mollesse de dévotion. La veritable pieté n'est ni rude ni incivile; elle est honnête, officieuse, gardant les bienéances: mais elle ne connoit ni bassesse, ni politique, ni respect humain. *Le Pere Croiset, dans ses Reflexions spirituelles. Tome 1.*

Suite du même sujet.

On trouve quelquefois des gens, parmi ceux même qui font profession d'une vie plus reguliere, qui pour avoir negligé l'esprit interieur, qui est comme l'ame de la veritable dévotion, pour s'être laissé vaincre à une secreta mollesse, n'ont qu'un phantôme de vertu. Livrez à leurs propres desirs, ils ne veulent que ce qui leur plaît, & ne font jamais que ce qu'ils veulent; pleins de bons sentimens d'eux-mêmes, ils ne se défient point des passions qu'ils nourrissent: une faulxe securité les endort; & ne se repaissant que de la reputation de la vertu, ils négligent la vertu même. Si leur état les engage à s'employer au salut du prochain, ce n'est jamais qu'avec des distinctions odieuses; comme si les ames, au salut desquelles ils s'emploient, n'étoient pas toutes du même prix. C'est toujours l'amour propre qui dirige leur zele, & ils ne goûtent les bonnes œu-

vres, qu'autant qu'elles sont de leur choix : la gloire de Dieu se trouve toujours selon eux, où la leur se rencontre. Sensibles sur le point d'honneur jusqu'à un raffinement de délicatesse, ils regardent les moindres bienféances à leur égard comme des devoirs indispensables : manquer au plus léger de ces devoirs, c'est une faute irremissible ; & sur ce point l'esprit n'en revient pas plus aisément que le cœur. On guerit rarement des défauts que l'amour propre nourrit, & qu'une vertu autorise. *Le même.*

Devotion de bienfaisance, & de coûtume.

Il y a encore une devotion de bienfaisance qui ne fait pas beaucoup d'honneur à la Religion. C'est une mode, c'est une coûtume qu'il faut suivre ; & on la suit. Est-on en deuil ? la modestie, la retraite, & la priere sont des loix communes dont on se dispense peu. Que diroit-on d'une femme, d'une fille, qui peu de jours après la mort d'un mari, ou d'un pere, paroîtroit au bal, ou au spectacle ? L'Eglise sied bien mieux alors, qu'une partie de divertissement, qu'une séance au jeu ; les exercices de pieté, & les bonnes œuvres sont de saison : on donne à Dieu ce que le monde consent enfin qu'on lui rende. Mais la comédie n'est pas longue ; le cœur se dédommage bientôt de la contrainte, & enfin la devotion de bienfaisance tombe avec le deuil. *Le même.*

Devotion de temps & bornée à certains jours.

On veut avoir de la pieté ; car enfin on n'ignore pas qu'un Chrétien sans pieté, est un phantôme de Chrétien : mais cesera une pieté renfermée à certains jours de l'année, & à certaines heures du jour, qu'on peut appeler devotion de temps, ou intervalle de devotion. Une fête solemnelle réveille la foi, on s'interdit les divertissemens profanes ; on commence, on fait ses devotions : mais hélas ! la pieté finit avec la fête. Cette Dame n'est Chrétienne qu'un jour ; le cours des plaisirs n'avoit été que suspendu ; l'intervalle n'a pas été long : les parties de jeu, de bals, de promenades se renouent le lendemain du jour de la communion ; on n'a pas prétendu s'obliger à une plus longue réforme en se confessant. On reprend le même luxe, on s'expose aux mêmes dangers ; on revient dans les assemblées de plaisir, on retourne aux spectacles, dont on ne s'étoit absenté que pour donner au public une scene de devotion ; & voilà à quoi se réduit toute la pieté de ce grand nombre de gens, qui dans le monde prétendent être Chrétiens, parce qu'ils interrompent quelquefois leurs divertissemens payens ; comme si le Dieu que nous adorons ne devoit être aimé, & honoré que par intervalles. *Le même.*

Devots farouches & rebutans, &c.

Otez-moi ces devots farouches, insensibles, & rebutans, qui n'ont point de douceur, ni de tendresse pour Dieu, ni pour les hommes ; ces devotions d'esprit fort, de speculation, de raisonnemens, de grands mots, & d'embarras mystérieux, & de hautes conceptions, qui n'ont rien de tout d'affectueux, de tendre, & de sensible. Ces gens-là sont d'ordinaire, des personnes entêtées de leurs propres sentimens, qui ne suivent que leur caprice, qui rebutent tout ce qui ne donne pas dans leur sens : aussi sont-ils plus propres à éloigner les autres de la devotion, qu'à les y attirer. Ils la décrivent par leurs manieres, & la rendent odieuse ; parce que l'on juge, quoi qu'injustement, que toutes les devots leur ressemblent, & que c'est la devotion, qui les

rend incivils, mal-honnêtes, & rebutans. *Auteur moderne.*

Chrétiens, qui faites état de vous donner entierement à Dieu, & d'embrasser la devotion, faites état aussi en même temps, que vous aurez beaucoup de contradictions. Il y aura des gens de bien, qui par un faux zele, ou pour être préoccupé & mal instruits, y trouveront à dire. Il y aura des gens du monde, qui s'en moqueront, & qui vous traiteront de foibles. Il s'en trouvera même de plus méchans, qui cabaleront contre vous, & qui tâcheront de ruiner vos desseins. Que ferez-vous parmi tant d'attaques, & que deviendra cependant votre devotion ? Soyez constants ; roidissez-vous contre tous les efforts, & toutes ces contradictions. Si vous êtes véritablement & solidement vertueux, vous triompherez de la calomnie ; & ceux qui sont les plus animez à vous contredire, & les plus opiniâtres à se railler de vous, seront les premiers à admirer votre vertu, quand elle s'élevera au-dessus de tous les discours, & des railleries des libertins : tout injuste que soit le monde, il ne laisse pas d'applaudir à la véritable pieté, & d'admirer ce qu'il refuse d'imiter. *Auteur moderne.*

Quiconque veut s'adonner à la devotion, doit se résoudre à souffrir des contradictions.

Deux sortes d'erreurs au sujet de la devotion, la rendent presque méconnoissable. Les uns la veulent toute farouche & toute intraitable : les autres toute accommodante & civilisée ; j'ai pensé dire toute galante. Les uns en font une sauvage, qui n'aime que les deserts, & les tenebres ; ennemie de toute compagnie, & de toute joye. Les autres en font une delicate & une sensuelle, qui ne veut rien déranger de ses plaisirs, ni du bel ordre des agréables societez. Chez les uns c'est un phantôme qui effraye, tant il est have & décharné ; chez les autres, c'est une beauté fardée, tant elle est indulgente, & commode. Les uns la mettent dans une region si élevée, qu'ils desespèrent les foibles d'y pouvoir atteindre ; les autres dans une situation si basse, qu'elle se rend accessible aux plus relâchez. *Tiré du Dictionnaire Moral.*

Deux erreurs opposées, au sujet de la devotion.

Ce nom de devot est si décrié dans le monde, qu'on a de la peine à le supporter. Il n'y a personne qui ne soit bien-aisé de passer pour homme de bien, & pour homme d'honneur : mais on ne veut point dans le monde avoir la reputation d'être devot ; & la plupart se tiennent offensés de ce nom, comme d'une injure. D'où vient cela, sinon d'une fausse persuasion, dont le monde s'est préoccupé, qu'il y a quelque chose de méprisable dans ce nom de devot, qui doit faire honneur à ceux qui le portent ? Nous voici venus au temps de Tertullien, qui se plaignoit dans son apologetique, de ce que les Idolâtres avoient conçu une si grande horreur du nom de Chrétien, que comme s'ils eussent été assurés que tous les crimes les plus énormes étoient renfermez dans cet auguste nom, c'étoit assez à quelqu'un d'être convaincu de le porter, pour être aussi-tôt condamné aux supplices les plus cruels. Ils ne jugeoient pas qu'il fût nécessaire d'informer seulement des crimes qu'ils avoient commis : au contraire l'Empereur Trajan défendit qu'on informât contre eux. C'étoit assez qu'ils confessassent qu'ils portoient ce nom : & si on pouvoit obtenir d'eux de nier seulement qu'ils étoient Chrétiens, ils étoient tout aussi-tôt absous. C'est donc à dire que leur nom faisoit seul tout leur

La devotion est injustement décriée dans le monde.

leur crime : *Solius nominis crimen est : quis nominum reatus ?* Quelle forme de justice est ceci, leur demandoit Tertullien ; s'il n'y a point d'autre crime en moi que mon nom ? Dites-moi de quoi les noms sont coupables pour être punis du dernier supplice ? Informez contre ma personne ; trouvez les crimes dont je suis coupable, & les punissez ; mais pardonnez à mon nom qui est innocent. Faut-il avoir le déplaisir de voir que les Chrétiens du siècle traitent aujourd'hui le nom de devot à peu près comme les Payens traitoient en ce temps-là le nom de Chrétien ? On persécute les devots, non pour les crimes qu'ils commettent, mais à cause du nom qu'on leur donne. Ils seroient innocens, si on ne les appelloit pas devots. *Le Pere d'Argentan, Capucin, sur les Grands de la Vierge. Conference vingt-troisième.*

Fausse ac-
cusation
contre les
devots.

On ne voit, dites-vous, dans les devots du temps, que des hypocrisies, des malices noires, & de la mauvaïse foi : & qui scauroit tout le mystere de leurs mauvaïses pratiques, de leurs intrigues, & de leur dissimulation ! quelle horreur ! que d'abominations ! Mais vous n'y pensez pas : ceux de qui vous parlez, & contre lesquels vous vous emportez de la sorte, ne sont pas des devots ; ce sont des impies. Je scai bien qu'il y a beaucoup de faux devots dans le monde ; mais un faux devot n'est pas un devot. Je laisse là les faux devots, qui ne sont bons qu'à deshonorer la vertu, & qu'on ne peut assez blâmer : je parle de la devotion qui est sans fard & sans artifice, & qui n'a point d'autres vûes que de plaire à Dieu, ni d'autre soin que de connoître ses volontez pour les accomplir. Je parle de ces ames élevées, &c. *Le même.*

Il faut avoir
plus de soin
de l'inté-
rieur que
de l'exté-
rieur.

Les Chrétiens mettent souvent le point essentiel de la pieté en des actes extérieurs. Car comme le dehors de la religion a quelque chose d'auguste & d'éclatant, qui frappe la vûe, & qui donne de la veneration, on s'y attache, & on neglige le dedans. Il est infiniment important à un Chrétien d'être interieur ; de rentrer souvent au-dedans de soi, pour voir ce qui se passe dans le cœur, de quel esprit il est animé, par quel ressort il se remue, quel est le but où tendent ses des-seins, ou quelle est la fin qu'il se propose dans ses actions : de peur qu'après avoir beaucoup pris de peine, il ne retire peu de fruit. *Tiré des Discours moraux.*

Du culte
exterieur
qu'on doit
rendre à
Dieu.

Si la véritable devotion ne donnoit des regles qu'à nos pensées, & à nos inclinations pour acquérir la sainteté ; l'homme ne pouvant pas lui-même penetrer la profondeur de son esprit, & les replis de son cœur, depuis les tenebres que le peché y a répandues, nous douterions presque toujours si nous avons accompli la loi ; ou nous nous serions une idole d'une vertu en idée, & nous nous imaginerions être des Saints, aussi-tôt que nous aurions formé la resolution de le devenir. Il a donc fallu que la parfaite resolution consistât dans les œuvres extérieures, aussi-bien que dans les sentimens intérieurs, afin que nous scussions plus précisément ce que nous devons faire, & que nous pussions mieux connoître si nous l'avons fait. *Monsieur Maimbourg. Sermon pour le Lundi de la Semaine sainte.*

Dieu exige
de nous un
culte inté-
rieur & ex-
terieur.

Ceux-là se trompent, qui s'imaginent que le Fils de Dieu ne demandoit qu'une adoration interieure, pour la véritable devo-

tion, quand il a dit que les vrais adorateurs adorent en esprit & en verité. Il ne s'ensuit pas que vous soyez un vrai adorateur, si vous n'adorez qu'en esprit ; quoi que vous deviez adorer necessairement en esprit pour être un vrai adorateur : celui qui n'adore qu'exterieurement n'est qu'un hypocrite, qui feint d'adorer Dieu, & ne l'adore pas : celui qui adore seulement en esprit, est véritablement adorateur ; mais il n'est pas un véritable, c'est-à-dire, un parfait adorateur. Le Fils de Dieu nous prescrit & nous conseille les œuvres extérieures de devotion, pour servir de soutien à notre foi, & d'appui à notre justice ; que nous ne pouvons sans une espece de miracle, acquerir, ni conserver que par des actes, qui ne soient pas purement intellectuels & intérieurs ; parce qu'elle ne doit pas seulement regler les speculations de notre entendement, & les pensées de notre esprit ; mais aussi les desirs de notre cœur, les mouvemens de nos passions, & les inclinations de nos sens. Le vice se fortifie en nous par des actions extérieures de libertinage, & de vanité : Comment peut-on l'affoiblir, que par des actes extérieurs de pieté & de religion ? *Le même.*

Quand on dit que la devotion doit être interieure & dans le cœur, on ne prétend pas par là, vous faire entendre qu'elle doive absolument negliger l'exterieur. Il faut, dit Tertullien, qu'elle s'applique à le rectifier, pour trois raisons : première ; pour être complete ; seconde ; pour être édifiante ; troisième ; pour être constante. Pour être complete ; car elle doit perfectionner tout l'homme : pour être édifiante ; car nous ne sommes pas seulement redevables à Dieu, & à nous-mêmes, mais au prochain, qui attend de nous l'exemple : enfin pour être constante. ... C'est pourquoi on ne peut assez louer le respect exterieur dans la priere, les mortifications extérieures de la chair, la frequentation extérieure des Sacremens, la distribution extérieure des aumônes ; pourvu que tout cela soit dans l'ordre qui nous est prescrit. Mais j'ajoute avec l'Apôtre, que tout doit d'abord partir de l'esprit & du cœur : *In spiritu* ; tellement que la pieté qui se montre aux yeux ne soit qu'un réjaillissement de celle qui est cachée, & que les hommes ne voyent point. *Le Pere Girouss. Sermon sur la vraie & la fausse pieté.*

On ne doit
pas negliger
l'exterieur
de la pieté.

Il faut bien observer que toute devotion n'est pas propre à toute condition. La vertu consiste dans l'accomplissement de nos devoirs, & nos devoirs sont differens selon la difference des états. Autres sont les obligations d'un homme d'Eglise ; autres, celles d'un homme de robe ; autres, celles d'un homme d'épée ; autres, les obligations d'une femme dans son ménage ; autres, celles d'une Religieuse dans son cloître : & cette distinction est si essentielle, que ce qui seroit la sainteté des uns, seroit la perte & la damnation des autres. Ce sont, selon l'Evangile, comme autant d'arbres, qui doivent tous porter du fruit, mais du fruit chacun de son espece : autrement ils seront coupez, & jettez au feu. *Le même.*

Toute de-
votion n'est
pas propre
de tout le
monde.

Il y a deux sortes de devotions dans les personnes mêmes qui s'attachent solidement à Dieu. Les unes sont arides, sèches, tristes, mélancoliques, ennuyeuses, parce qu'elles viennent de la crainte, qui est toujours ac-

Deux sor-
tes de de-
votions.

compagnée d'inquiétude, d'amertume, & de tristesse. Les autres sont tendres, affectueuses, douces, agréables, délicieuses, & toutes comblées de joye, parce qu'elles naissent de l'amour divin, qui, comme dit souvent Saint Augustin, a toujours la douceur & le plaisir qui l'accompagne. C'est pourquoi le Fils de Dieu verse dans une ame, qui s'attache à lui, une douceur & une joye, qui adoucit toutes les peines que l'on souffre dans la devotion, fortifie son infirmité, lui fait mépriser toutes les joyes sensibles, l'établit dans la paix & la tranquillité de conscience. *Monsieur Maimbourg.*

Par une malignité du fiécle on ne pardonne aucun défaut aux personnes qui font profession de piété & de devotion.

Voici un effet de la malignité du monde. Un homme pour obéir à Dieu, & en vûe de son salut, prend-il le parti de la piété : dès-là on ne lui pardonne plus rien, & l'on est déterminé à lui faire des crimes de tout ; dès-là il ne lui est plus permis d'avoir ni passion, ni imperfection. On veut qu'il soit irreprehensible ; & s'il ne l'est pas, on en accuse la piété même. Malignité, ajoute Saint Jérôme, la plus inique ! Car si la piété doit être exposée à la censure du monde, au moins la censure du monde doit être équitable ; & s'il ne veut pas lui faire grace, au moins doit-il lui faire justice. Pourquoi donc ces préventions contre elle ? Pourquoi ces suppositions, en lui imputant comme propre, ce qu'elle rejette elle-même comme condamnable ? Pourquoi cette averfion secrete envers ceux qui l'ont embrassée ? Pourquoi ce penchant à les railler, à les abaïsser, à empoisonner leurs actions les plus innocentes, & leurs plus droites intentions ; à diminuer leurs bonnes qualitez, à exagerer les mauvaises, si quelquefois ils en font paroître ? Est-ce ainsi que nous en usons avec le reste des hommes ; & l'attachement au service de Dieu a-t-il quelque chose qui doive attirer le mépris & la haine ? *Le Pere Bourdaloue, dans ses véritables Sermons. Second Avent. Sermon sur la Sainteté.*

Devotion intéressée, lorsqu'on prétend par ce moyen parvenir à ses fins.

Il arrive souvent qu'on abuse d'une chose aussi sainte qu'est la piété & la devotion : & Dieu veuille que le scandale prédit & déploré par S. Paul, ne se verifie point en nous ; que n'ayant rien peut-être d'ailleurs par où nous pouffer dans le monde, & y faire quelque figure, nous entreprenions d'en venir à bout par les apparences d'une vie plus reformée ; que par là on cherchât à s'établir, par là on se fit des amis, par là on ménageât des patrons, par là, ou plutôt en cela, l'on eût des desirs, des esperances, des vûes, qui se produiroient dans leur temps : en sorte que tout cet éclat de piété n'aboutit qu'à conduire une intrigue, qu'à soutenir une entreprise, qu'à engager celui-ci, qu'à gagner celui-là ; en un mot, qu'à entretenir cette societé, ce commerce indigne, qui a été un sujet d'horreur pour l'Apôtre : *Hominum existimantium quæstum esse pietatem.* Pourroit-on dire alors qu'on eût le moindre vestige de cette piété chrétienne ? Ce seroit bien renverser les idées des choses, & prendre plaisir à nous seduire nous-mêmes, que d'en juger ainsi. *Le même. Sermon de la severité Evangelique.*

La véritable devotion consiste à s'acquiescer de ses devoirs.

C'est une devotion de Pharisien de laisser les devoirs d'obligation, pour faire de bonnes œuvres de surrogation à quoi nous ne sommes point obligés. Une femme, par exemple, fera cent communions, qui n'aura pas la moindre complaisance pour un mari, pour des enfans, pour des parens, pour des do-

mestiques. Elle mortifiera son corps, si vous voulez, & elle ne remportera pas une seule victoire sur son cœur ; elle fera souffrir toute une famille par ses caprices, & par ses chagrins : on la verra au pied d'un autel reciter de longues prieres, & dans une conversation, on l'entendra tenir les discours les plus médians ; qu'est-ce que cela ? une piété de Pharisien : car les Pharisiens avoient une exactitude scrupuleuse à l'égard de certaines traditions, de certaines ceremonies peu nécessaires, en quoi ils faisoient consister toute leur devotion : & du reste, transgression libre & entiere des devoirs les plus indispenfables. *Le même.*

La piété & la devotion doit être l'ame de toutes nos entreprises & de toutes nos actions, si nous voulons qu'elles soient agréables à Dieu. Cette verité, toute établie qu'elle est sur la pure parole de Dieu, n'est pas tellement reçue parmi les hommes, qu'il n'y en ait beaucoup qui la rejettent. Combien en effet en trouvons-nous tous les jours, qui pour paroître Chrétiens dans leur irreligion, conviendront qu'il faut avoir perdu l'esprit pour ne pas estimer la devotion, & la piété, & qu'à prendre les choses à la lettre, il faut avouer que c'est un bien, & une vertu qui merite plus que toute autre, que nous travaillions à l'acquiescer ; que la frequentation des Sacremens, que la pratique des bonnes œuvres, est extrêmement louable ; qu'une vie réglée sur le pied de l'Evangile, qu'une exactitude à remplir tous les devoirs de la religion, sont vraiment dignes d'une grande ame : mais que chaque chose doit avoir leur temps ; qu'on pensera à s'acquiescer de ces obligations, quand on aura mis ordre à ses affaires, établi sa famille, poussé la fortune jusqu'à un certain point, où l'on croit qu'elle doit aller ; & que cela fait, on s'appliquera tout de bon à devenir solidement vertueux & devot, & que jusques-là la piété ne seroit qu'incommode ? *Sermon manuscrit.*

Plusieurs loient & estiment la devotion, qu'ils ne peuvent se résoudre de pratiquer.

La piété véritable & solide consistant dans la fidelité à accomplir la loi de Dieu, il en faut tirer la regle, sur laquelle il faut examiner tout état interieur, toute maniere de devotion, & toute forme de vie. Car tous les états, toutes les devotions, toutes les pratiques, qui nous éloignent de l'observation de nos devoirs, sont mauvaises. C'est Dieu même qui le décide expressément dans l'Apôtre Saint Jean : La charité de Dieu, dit-il, c'est d'observer ses Commandemens : *Hæc est enim charitas Dei, ut mandata ejus custodiamus.* C'est dans la vûe de cette exactitude à suivre & à exécuter les loix de Dieu, & dans l'observation de ses préceptes, que David s'écrie : Vous avez commandé, Seigneur, qu'on observât vos Commandemens avec un extrême soin : *Tu mandasti mandata tua custodiri nimis.* Ce saint Prophete ne pouvoit se satisfaire dans ce soin, & il voyoit toujours, que quelque grand que fût celui qu'il y apportoit, il étoit encore beaucoup au-dessous de celui auquel il se sentoit obligé. *Monsieur de Sainte Marthe. Tome 2. de ses Traitez de piété.*

Il faut pratiquer ses devoirs aux traits de la devotion.

1. Joan. 5. Ps. 118.

Dès qu'on prend le parti de servir Dieu, & ce qui est la même chose, dès qu'on commence à embrasser la devotion, on est doux, traitable, humble, juste, officieux ; on s'applique tout entier aux obligations de son état. Nulle consistance dans l'amitié, nulle bonne foi dans le commerce, nulle probité dans la

Personne ne s'acquiesce mieux de ses devoirs & de ses obligations, que ceux qui sont véritablement Vie devots.

vie civile ; si elle n'est fondée sur la vertu & sur la piété. La piété donne du bon sens, de la droiture, de l'application, de l'adresse. La véritable dévotion est de remplir exactement les devoirs de son état. Il est tant d'obligations à quoi nous engage le commerce, la société, les emplois, & tous les divers états de la vie. Rien n'est plus louable que de s'appliquer sans relâche à y satisfaire : mais qui y satisfait mieux que ceux qui ont pris le parti de la dévotion ? Parcourez tous les états de la vie. Qui est bon père de famille, bon maître, bon juge, bon parent, bon ami, bon sujet ? Quelle femme plus régulière, quel domestique plus fidèle, quel artisan plus exact, plus laborieux ? Quel homme plus religieux observateur de sa parole ? Quel ministre du Seigneur plus vigilant, plus exemplaire ? toutes ces vertus sont les fruits de la piété chrétienne, & de la véritable dévotion. *Le Père Croiset, dans ses Reflexions spirituelles.*

La dévotion, au lieu de rendre les personnes rudes & sauvages, elle les rend civils & officieux.

Ni Dieu, ni l'Évangile ne désapprouve point les devoirs de civilité, & les bienséances ; il les règle. Il ne commande pas aux Chrétiens de vivre solitaires dans le désert ; mais il ordonne à tous de vivre en parfaits Chrétiens, chacun dans son état. Ainsi, bien loin de rendre les gens rudes & sauvages, rien n'est plus propre à civiliser & à polir que la piété & la dévotion. On en voit tous les jours quelque exemple. Qu'un homme soit débauché : il est fâcheux, intraitable, brusque, incivil, bizarre, emporté, de mauvaise foi, vindicatif ; il n'est bon qu'à exercer la patience des autres. Qu'une femme n'ait point de piété : elle est vaine, oisive, capricieuse, dure à ses enfans, & à ses domestiques, & une pesante croix à son mari. Mais ces mêmes personnes s'adonnent-elles à la dévotion : elles deviennent douces, raisonnables, honnêtes, bienfaisantes envers tout le monde, appliquées à leurs devoirs, respectables dans leur état, dignes de l'estime & de la vénération de tout le monde. *Le même.*

Objection ridicule de ceux qui disent, que depuis qu'on est dans la dévotion, on n'est bon à rien dans le monde.

Quelle pitié, Seigneur, d'entendre dire à des Chrétiens, que dès qu'on est dans la dévotion, c'est à dire, dès qu'on vit selon les maximes de l'Évangile, on devient fâcheux, impoli, incommode, & qu'on n'est plus bon à rien ! Hé quoi ! ne peut-on être bon à quelque chose dans le monde, si l'on ne renonce à la piété ? & ne sauroit-on y vivre heureux, si on n'y vit en Payen, ou en libertin ? La dévotion n'interdit pas le commerce de la société civile ; elle n'interdit pas les divertissemens honnêtes : mais elle ne connoît point de divertissement honnête qui ne soit chrétien. De plus, l'Évangile vous défend-il de veiller à la conservation de vos biens, & de travailler même à les accroître par des voyes permises ? l'Évangile condamne-t-il le soin de pourvoir à votre famille ; de placer vos enfans, de recueillir les fruits de vos terres, de soutenir même votre dignité avec honneur, & selon les règles de la justice ? Défend-il de se rendre les uns aux autres les devoirs ordinaires de la vie civile ? Vous fait-il même un crime d'une récréation honnête, d'un soulagement raisonnable, d'un habillement modeste, & convenable à votre naissance & à votre rang ? nullement : il condamne seulement l'excès, la cupidité, & le trop grand empressement. *Le même.*

Les défauts de quelques gens qui sont

Voici ce que quelques libertins objectent contre la dévotion. Combien voit-on de gens devots, vains, delieats, & sensibles sur le point

d'honneur ; combien, dont la dévotion se nourrit dans l'oisiveté, & qui certainement ne sont bons à rien ; combien, dont l'humeur bizarre, & le naturel impoli revolte tous les honnêtes gens, & rend la vertu peu aimable ? Il est certain que les défauts grossiers de certaines gens qui font profession de piété, ont servi de prétexte aux libertins, pour décrier la piété même. Mais on a tort d'attribuer à la dévotion les défauts qui ne viennent que de manque de vertu. Quelle plus grande injustice que de rendre la piété chrétienne coupable des défauts qu'elle condamne, & de vouloir qu'elle soit ce que sont ceux qui se font honneur de son nom, & qui sous un dehors menteur de dévotion, nourrissent de grands vices ? *Le même.*

profession de dévotion, ne doivent point être attribués à la dévotion même.

A combien de railleries, dit-on, n'est-on pas exposé, dès qu'on pratique la vertu, & qu'on s'adonne à la dévotion ? & n'en coûte-t-il rien d'écouter cent fades plaisanteries ? Mais aux railleries de qui sera-t-on exposé ? sera-ce de ce qu'il y a de gens d'honneur & de probité, à qui il est toujours fâcheux de déplaire ? nullement : ce sera de cette multitude de libertins, à qui on ne peut avoir le malheur de plaire sans se décrier, à qui c'est une espèce d'honneur de déplaire. Car quel homme de bon sens, s'il est Chrétien, peut trouver à dire qu'on aime Dieu, qu'on garde sa loi, qu'on vive selon ses maximes, & que croyant une éternité de peines après cette vie, on mette tout en usage pour les éviter ? s'il n'y a qu'un impie & qu'un esprit gâté qui puisse railler de la religion, & de ceux qui la suivent avec ponctualité, doit-on se mettre fort en peine d'être l'objet de la raillerie, ou pour mieux dire, de l'envie maligne de semblables gens ? une telle censure fait honneur. *Le même Père Croiset.*

Il ne faut point avoir d'égard aux railleries qu'on fait de la dévotion.

Il n'est personne qui s'acquitte avec plus d'exactitude & de soin, des moindres devoirs de la vie civile, que ceux qui s'étudient sans cesse à remplir les devoirs de la vie chrétienne. On peut dire que la véritable piété donne avec la droiture du cœur un certain bon sens, qui supplée à la politesse la plus étudiée ; & il est certain que dès qu'on est sincèrement vertueux & dévot, on est doux, honnête, juste, officieux, désintéressé. *Le même.*

La dévotion n'est point contraire à la vie civile.

Helas ! on se fait un système arbitraire d'une dévotion douce & commode, toujours d'accord avec l'amour propre, toujours d'intelligence avec la passion qui domine, toujours conforme au naturel. C'est une dévotion de temperament & d'humeur, qui dépend beaucoup du caprice, & qui porte les gens à servir Dieu, non pas comme il l'ordonne, mais comme il leur plaît. On cherche moins la vertu que les louanges qui y sont attachées ; on veut jouir de ses privilèges, sans en acquérir le mérite ; & parce qu'on n'aime pas à errer sans prétexte, on prend de la véritable piété tout ce qui sert à déguiser notre amour propre. On donne à Dieu quelques exercices d'un culte extérieur, en laissant vivre au-dedans les desirs & les affections du siècle ; & à la faveur d'un dehors de religion qui impose, on vit dévotement dans la mollesse, & l'on meurt dans les regrets, & dans le désespoir, que cause à la fin de la vie une si grossière illusion. *Le même.*

Fausse dévotion douce & commode.

On connoît les devots d'habitude ou de vanité à leur mauvaise humeur & à l'inégalité de leur conduite : on diroit que leur de-

De la dévotion d'habitude, de vanité & d'humeur.

votion dépend de leur santé, du bon ou du mauvais succès de leurs affaires, & même des saisons. Honnêtes ou intraitables selon qu'ils sont bien ou mal disposés, vous ne ferez jamais bien reçus, si vous n'étudiez leur humeur, si vous ne consultez leur caprice. Toutes les bonnes œuvres ne sont pas de leur goût, parce qu'elles n'ont pas toutes le même. Une passion déguisée tient ordinairement chez eux la place d'un motif de charité, ou de quelque autre vertu. Les exercices de piété ne leur paroissent importans qu'autant qu'ils leur plaisent; & à force d'alterer, & de déguiser la vertu chrétienne, le cœur prend aisément le change. On n'aime plus que les dehors spécieux d'une piété superficielle, & on perd insensiblement l'idée de la vertu & de la véritable dévotion. *Le même.*

Caractère de la véritable dévotion, par rapport à la vie civile.

La véritable piété n'est ni rude ni incivile: elle est honnête, officieuse, gardant les bienséances; mais elle ne connoît ni bassesse, ni politique, ni respect humain. Un homme devot ne doit rien faire pour déplaire aux hommes; la vertu veut même qu'on ne néglige pas ce qui, selon Dieu, peut leur plaire: mais peu importe, quand en faisant son devoir, & en plaisant à Dieu, on leur déplaît. Cette inclination gracieuse, cet agréable penchant à ménager éternellement la faiblesse des âmes lâches, n'est pas une preuve d'une vertu bien généreuse; & il est très à craindre que ce ne soit un pur amour propre, & l'effet d'une fausse piété. *Le même.*

Devotion d'âge & de bienséance.

Il y a une dévotion d'âge, de bienséance, & de temps. Des années déjà trop usées font perdre certains agrémens que le monde recherche, & sans quoi l'on n'est plus de son goût: bienséance de l'âge, raisons de famille, rebuts, déboires, railleries, mépris, tout invite à la réforme, tout crie à la retraite; c'est le seul parti qu'il reste à prendre, & c'est enfin celui que l'on prend. Heureux si réduits par nécessité, ou par dépit, à une condition si avantageuse, on se devoit à Dieu avec cette sincérité, & cette droiture de cœur, sans quoi on ne lui plaît point! *Le même.*

Les faux devots sont sensibles sur le point d'honneur & à la moindre injure.

Un air de négligence, à quoi l'amour propre donne le nom de modestie, sert de voile à bien des défauts, & nourrit un secret orgueil inseparable de la fausse piété. Sensibles jusqu'à la délicatesse, sur tout ce qui blesse la bonne estime qu'ils ont d'eux-mêmes, ils excusent peu, & pardonnent encore moins. C'est ce qui fait dire qu'il n'y a rien plus à craindre qu'un devot irrité: ses ressentimens sont éternels; & sa vengeance est d'autant plus vive, qu'il s'imagine toujours que la religion est blessée en sa personne, & que son aversion n'est qu'une haine de l'injustice, & de la malice d'autrui. Il est surprenant qu'une erreur si grossière n'allarme pas une conscience; mais est-il moins étrange que qui a seulement une teinture de religion ne s'aperçoive pas de cette erreur? O mon Dieu! dans quels égaremens ne donne-t-on pas? un orgueil qui domine n'aveugle jamais à demi, sur-tout en matière de religion & de piété. Le cœur est si content d'avoir trouvé le moyen d'autoriser tout ce qui le flatte, qu'il n'a que de l'horreur pour tout ce qui peut troubler son repos: & l'esprit qui se laisse entraîner par le cœur, regarde comme ennemi tout ce qui peut le détromper des erreurs qui lui plaisent; il ne s'applique qu'à s'y conformer. *Le même.*

Quel honneur fait-on à la religion par ce mélange monstrueux, aujourd'hui si commun, de divertissemens mondains & de pratiques chrétiennes? Hélas, Seigneur! quel tort ne fait-on pas à la sainteté de votre loi? Hé quoi? une grimace de piété, une apparition à l'Eglise à certaine heure du jour, justifiera-t-elle un Chrétien qui passe presque toute la vie au jeu, à des assemblées d'oïiveté? Cette femme mondaine qu'on voit prosternée aux pieds des autels, c'est la même qu'on vient de voir dans une Académie de jeu, & qui dans peu d'heures ira au bal ou à la comédie. Sa dévotion ne s'effarouche pas si aisément; le long usage de ces prophanes divertissemens l'a apprivoisée: & à l'abri de quelques exercices apparens d'une piété superficielle, elle vit tranquillement dans la mollesse & dans une assoupissante oïveté. Bien des gens croient aujourd'hui avoir trouvé l'art d'accorder le monde & la religion, la dévotion & la mondanité; l'usage de tous les plaisirs, avec la severité des maximes de l'Evangile: & semblables à ces peuples envoyés de la Samarie, qui tantôt Assyriens, & tantôt Israélites, après avoir encensé les Idoles, venoient adorer le vrai Dieu; on consent que ce monde regne, on se soumet à toutes ses loix, à condition d'un léger tribut, pour ainsi dire, qu'on s'oblige de payer au Seigneur, à certaines heures; c'est-à-dire, que pourvu qu'on paroisse Chrétien une fois le jour, on se fait honneur d'être mondain le reste du temps. *Le même.*

Devotion qui prétend accorder les maximes du monde avec la piété.

La fainéantise usurpe bien souvent le nom de dévotion. On trouve du goût à la prière; & on ne s'aperçoit pas que c'est un dégoût du travail. La retraite ne sert qu'à nourrir la paresse de ces devots oisifs. On trouve de la dévotion à ne rien faire; famille, domestique, affaires, devoirs de son état; tout est négligé, tout souffre. On porte même compassion à ceux qui s'y appliquent; & par une illusion pitoyable, on appelle recueilement interieur, détachement du monde, réforme des mœurs, piété édifiante, ce qui n'est qu'une paresse criminelle, qui étourdit l'âme & qui l'endort. La véritable piété ne fut jamais oisive: elle sçait accorder la prière & l'action. Une personne solidement vertueuse, trouve sa principale dévotion à s'acquiescer parfaitement de ses devoirs, quelque pénibles qu'ils soient. Elle sçait que la perfection que Dieu demande de nous, est celle de notre état; puisque c'est à cet état qu'il nous a appelés. *Le même.*

Devotion oisive & fainéante.

L'observation des devoirs communs ne porte pas un certain éclat avec soi; il faut prendre son vol plus haut, il faut chercher une spiritualité plus élevée. Après avoir fait du bruit dans le monde, on en veut faire jusques dans la piété, on affecte de la distinction jusques dans la modestie; on se fait de la piété même, un métier où l'on veut réussir mieux que les autres; on ne se repaît que d'ostentation, les vertus pures & solides sont négligées; & au lieu d'un édifice solide, on ne fait que des sepulchres blanchis. L'homme de bien, dit le Prophète, conserve la loi de Dieu dans son cœur, & ne la montre que dans ses mains. Toutes les pratiques de vertu extérieures sont tres-louables; mais si elles ne partent du cœur, elles ne servent qu'à imposer par de pieux dehors. La piété qui se montre aux yeux, ne doit être qu'un rejail-

Devotion d'éclat & d'ostentation.

lissement

lissement de celle qui est cachée; & comme il n'y a point de foi vive sans les œuvres, il n'y a point aussi de véritable piété sans cette vive foi. *Le même.*

Caractere
de la fausse
devotion.

Des manieres dures & imperieuses, un raffinement d'amour propre, un cœur orgueilleux, un esprit fier, des airs moles & voluptueux, des passions masquées, servent à faire le vrai portrait de bien des gens qu'on appelle devots; mais elles ne feront jamais le caractère de la véritable devotion. Quand il plaira aux gens du monde de distinguer les défauts des personnes qui se flattent d'être pieuses, d'avec les qualités propres de la véritable piété, on verra qu'il n'est rien de plus noble ni de plus raisonnable, rien qui mérite davantage l'estime & la veneration des hommes, qu'une vertu pure & solide. On convient que les défauts des personnes devotes, ont fait grand tort à la véritable devotion. Comme on a vu que ceux qui faisoient profession d'une plus grande regularité étoient des gens tres-peu mortifiés, pleins d'eux-mêmes, attachez à leur propre sens, & à leurs intérêts, plus sensibles aux mépris que les autres, gens incommodes, d'ordinaire d'un naturel âpre & chagrin; on s'est accoutumé insensiblement à n'envisager la vertu qu'à travers ces nuages; & une vue si désagréable en a inspiré du dégoût. *Le même.*

Caractere
de la véritable
devotion.

D'où vient qu'on se déchaine si fort dans le monde contre la devotion, & qu'elle est aujourd'hui l'objet de la plus severe critique des libertins, & de la censure ordinaire de presque tout le monde? c'est qu'on ne la connoît pas, & qu'on la confond avec cette hypocrisie extérieure, qui fait un si grand tort à la véritable piété; qui a rendu le nom de devot si odieux, qu'on le prend quelquefois pour une injure. Rien n'est plus aimable, rien n'est plus respectable que la véritable piété; elle n'est ni farouche ni incivile, son air n'est ni austere ni rebutant; elle ne consiste point dans des excès d'un zèle outré, elle hait l'ostentation & le faste; elle est sans scrupule, & sans grimace; elle ignore ces manieres étudiées & trop mondaines, & elle ne se dément jamais. Ennemie de tout déguisement, elle gagne l'esprit par sa droiture, & le cœur par sa douceur; plus elle est humble, plus elle est respectable; son mérite ne dépend pas du caprice, ou des bizarres idées des hommes; la solide vertu en est le principe, & Dieu seul en est l'objet & la fin. Bien loin de donner dans des routes extraordinaires qui égarent, ou dans des idées présomptueuses, qui enorgueillissent, elle trouve toujours dans les devoirs les plus communs de son état, la voye sûre d'arriver à une haute perfection. La devotion n'affecte pas un air de politesse; mais elle ne neglige point les moindres bien-séances: & comme elle agit toujours avec circonspection & avec exactitude, elle ne manque à rien. Animée de l'esprit de Jesus-Christ, elle fait une guerre irreconciliable à l'amour propre, & son exercice ordinaire est de mortifier ses passions. *Le même.*

Ce qui pa-
roit devo-
tion, n'est
souvent
qu'un effet
de l'amour
propre.

Nul état de vie sur la terre, où l'on ne doive être en garde contre les illusions: mais nul, ce semble, où elles soient plus à craindre, que celui qui fait profession de piété; peu du moins où elles soient plus ordinaires. Rien n'est plus ennemi de la véritable devotion que l'amour propre. Il dépouille la vertu de tout ce qu'elle a d'affreux & de rebutant, & ne la fait voir que sous une forme qui flatte. L'illu-

Tome II.

sion seroit trop grossiere si quelque passion paroïsoit à découvert: l'amour propre invente cent motifs specieux, & devots en apparence, pour la déguiser; & fait si bien que le naturel ou la passion, se trouvent travestis en vertus chrétiennes. C'est chose étonnante qu'ayant en cent endroits de l'Evangile, le vrai portrait de la piété chrétienne, on en fasse cependant tant de fausses copies, qui sont toutes de la façon de l'amour propre, qui entre par tout, s'intrigue par tout: il a les mêmes maximes, la même vivacité; mêmes loix, même empire; il ne fait que changer de nom. *Auteur moderne & anonyme.*

Combien de gens n'ont de la devotion que dans l'exercice des bonnes œuvres? une vie cachée & intérieure dessèche & éteint toute leur ferveur; il leur faut du tumulte & du brillant pour les empêcher de languir; la foule, les embarras, réveillent leur devotion; la tranquillité l'assoupit. On aime à avoir beaucoup à faire, & ce n'est pas une chagrinante pensée de voir qu'on fait beaucoup, & on s'ait bon gré à qui trouble notre repos. Mais faisons-y un peu de reflexion: n'est-ce jamais que la pure gloire de Dieu, la charité du prochain, la grace de la vocation, qui sont le grand mobile d'une devotion si active & si tumultueuse? Qu'il est à craindre que ce continuel épanchement au dehors, ne soit pas toujours l'effet d'une vertu fort intérieure? Marthe est reprise d'être trop dans l'action: il seroit à souhaiter que la notre eût toujours des motifs aussi loüables que ceux de cette servante du Sauveur. A Dieu ne plaise que je veuille retrécir la charité, ou blâmer un zèle chrétien, qui se répand en œuvres de misericorde. La piété n'est pas oisive; mais c'est toujours l'Esprit saint qui la fait agir: elle aime la retraite, & elle conserve le recueillement intérieur jusques dans l'action même. Il est dangereux que dans une vertu éclatante, on n'aime plus l'éclat que la vertu. *Le P. Croiset. Tome 2. de ses Reflex. spirit.*

Il n'y a nulle piété sans mortification intérieure; mais l'amour propre ne s'accommode pas de cette maxime. Aussi que de prétextes & de faux préjugés pour l'éviter. On aime une devotion aisée: tout ce qui gêne, tout ce qui mortifie, revolte & paroît outré. Une mollesse étudiée; un amour de soi-même, de ses propres commoditez, jusqua la délicatesse, jusqua le raffinement; un dégoût de tout ce qui n'est pas de notre choix, une société monstrueuse de plaisirs mondains, & d'exercices de piété, une tiédeur habituelle; tout passe à la faveur de cette illusion. Pourvu qu'on ait un Directeur, ou qu'on se confesse souvent, c'en est assez pour se croire devot, & sur cette pieuse opinion, les plus grandes imperfections sont tolérées: on ne s'en défie plus, si elles subsistent avec la reputation de piété. *Le même.*

A la faveur d'un faux système de devotion, on vit dans des imperfections grossieres, & cet état est d'autant plus à craindre, que les remords sont regardez comme des tentations; & les avis salutaires, comme des erreurs contre lesquelles on est toujours en garde. Rien de plus pernicieux que les illusions en fait de devotion: que ne peut-on dire, que rien n'est plus rare! à l'abri d'une reputation, acquise par un dehors imposant de modestie & de vertu, on vit dans une securité à l'épreuve de tous les remords. Quel état plus à plaindre! La véritable piété est le seul azile de l'in-

Il y a une
devotion
qui est toute
extérieure.

Illusion de
ceux qui
veulent une
devo-
tion, qui ne
se gêne en
rien, &
qui fait
toute mor-
tification,
ou con-
trainte.

Combien
la fausse
devotion
est dange-
reuse pour
le salut.

H

nocence : la fausse met dans un danger inévitable du salut. *Le Pere Croiset. Tome second de ses Reflexions chrétiennes.*

L'idée qu'on se doit former de la véritable dévotion.

L'ame & l'essence de la dévotion consiste dans un véritable amour de Dieu, dans le desir sincere d'être à lui aux dépens de toutes choses; en sorte que cet amour regne dans notre cœur, qu'il nous fasse préférer Dieu à toutes les créatures, que le gros de notre vie y soit rapporté, & qu'il fasse notre passion principale & dominante; qui a plus de cet amour, a plus de dévotion. Cet amour & cette dévotion ne consiste point dans une sensibilité qui tire des larmes des yeux, & des mouvemens de tendresse du cœur. Il n'est pas nécessaire aussi que l'image de l'humanité de Jesus-Christ étant peinte en notre imagination dans quelqu'un de ces états, excite souvent dans le cœur quelque mouvement d'un amour sensible. Cela peut être utile à quelques personnes: mais on peut aimer Dieu véritablement sans cette sensibilité, & par conséquent être véritablement devot. Cet amour donc consiste à aimer la vérité, la justice, la sainteté, c'est-à-dire, Dieu juste, Dieu saint, Dieu véritable; à aimer sa loi & ses préceptes, à desirer de s'y soumettre, & de les observer, à mépriser les choses temporelles, & à s'attacher aux choses stables, solides & éternelles. *Tiré des Essais de Morale.*

Comment l'esprit de dévotion se perd insensiblement.

L'esprit de dévotion se peut perdre en trois manieres; sçavoir, en retournant insensiblement aux inclinations de la nature, en se laissant prévenir par de fausses maximes, & en suivant de mauvais exemples. Une personne poussée de l'esprit de Dieu, & gagnée par les attraites de la grace, s'adonne à la dévotion, avec la meilleure volonté du monde; soit qu'elle embrasse la vie religieuse, soit qu'elle demeure dans le siècle. D'abord elle est déterminée de se donner entièrement au service de Dieu, de pratiquer les bonnes œuvres, de travailler tout de bon à dompter ses passions par une mortification chrétienne: c'est une résolution sainte & qui ne peut venir que de l'esprit de Dieu. Mais lorsque Dieu pour l'éprouver, lui ôte, comme il fait ordinairement, les goûts & les consolations sen-

sibles, qui adoucissoient les peines qui se trouvent à son service; se voyant privée de ces douceurs, & des consolations du ciel, elle revient à celles de la terre, & cherche à se satisfaire dans des conversations & des entretiens inutiles, & dans de vains divertissemens. D'où se forme en elle une idée de dévotion basse, accommodante, & fort éloignée de son premier dessein. Elle sent bien quelques reproches de sa conscience; mais elle les dissimule, ne voulant pas écouter tout ce que Dieu lui demande. Ainsi se retranchant dans de certaines bornes, bien au-delà de ce qu'elle avoit entrepris; à la fin elle s'établit dans un train de vie, qui d'un côté ne gênant pas trop la nature, & de l'autre lui paroissant assez réglé, la contente. Mais elle n'y perseverera pas même long-temps; elle retournera insensiblement dans l'état où elle étoit avant qu'elle eût pris la résolution de se donner à Dieu. *Le Pere Surin. Tome second de ses Dialogues spirituels.*

La conversation, où l'on s'épanche un peu trop, en ramene plusieurs à leur premier égarement, & à leurs anciens défauts. Dès qu'une personne devote, fût-elle déjà parvenue à une haute perfection, commence à se laisser aller à une maniere de converser avec le prochain, je ne dis pas tout-à-fait déréglée & licencieuse; mais seulement un peu moins reguliere; dès qu'elle s'oublie un peu dans la conversation, & qu'elle n'y garde pas une assez grande retenue: la dévotion se refroidit insensiblement; de sorte qu'elle vient peu à peu à perdre tout ce qu'elle avoit acquis de vertu. La conversation est une chose nécessaire; on est obligé de traiter les uns avec les autres: mais il est difficile d'y conserver l'esprit de dévotion. Si dans une compagnie où l'on se trouve, on condescend par l'esprit humain, à un vain discours, à des plaisanteries, aussi-tôt l'intérieur s'en ressent. On sort de cet entretien l'esprit obscur, le cœur aride; & si ces sortes de conversations deviennent ordinaires, on se relâche entièrement, & toute la dévotion s'évanouit. *Le même.*

La conversation trop libre fait perdre la dévotion.

DIMANCHE.

L'OBSERVATION DU DIMANCHE, & des jours de festes, &c.

AVERTISSEMENT.

Les Theologiens Scholastiques, les Casuistes, & les Catechistes traitent différemment ce sujet, & chacun à leur maniere; mais le Prédicateur, pour en parler utilement, doit en parler, tantôt en Theologien, pour expliquer au peuple, l'origine de ce précepte, & en quoi il consiste; tantôt en Casuiste, pour faire bien entendre en combien de manieres on a coutume de le violer, & ce qui est permis ou défendu en cette matiere; & enfin, en Catechiste, en s'efforçant, par un discours instructif, de faire entendre quels sont les devoirs d'un véritable Chrétien, en ces jours consacrez à la pieté.

Quoi que ce discours semble n'avoir rien de commun avec les autres matieres morales, il y en a néanmoins quelques-unes qu'on ne se peut dispenser d'y faire entrer; comme d'assister au Sacrifice de la Messe, d'entendre la parole de Dieu, & de pratiquer de bonnes œuvres en ces saints jours. Mais un Prédicateur conçoit assez que ce seroit sortir des termes de son sujet, que de traiter alors à fond, ces sujets, qui n'y doivent entrer que par rapport au principal dessein, & comme des moyens de satisfaire aux différentes obligations, que l'on ne fait qu'indiquer.

Mais je crois qu'il est nécessaire d'avertir, que comme le saint jour du Dimanche a été

subrogé au Sabbath des Juifs, & nos jours de Fêtes, aux Fêtes ordonnées dans l'ancienne Loi; tout ce que nous dirons du Sabbath, des moyens, & de la manière de l'observer, se doit entendre du Dimanche & de nos jours de Fêtes; puisque nous avons le même Commandement; & la même obligation. Pour ce qui est des châtimens dont Dieu punissoit autrefois les infracteurs de cette Loi, s'ils ne sont pas aujourd'hui si fréquens, ni si visibles, il n'en faut pas inferer que le précepte nous oblige moins étroitement; mais seulement que Dieu les réserve pour l'autre vie, & qu'en celle-ci, il prive de ses grâces, & de ses bénédictions spirituelles, & souvent même temporelles, ceux qui s'acquittent mal de cette obligation.

PARAGRAPHE PREMIER.

Divers Deseins & Plans de Discours sur ce sujet.

I. LA vie du Chrétien devroit être une per-
petuelle sanctification du Nom de Dieu; & au langage des Peres, il n'en est pas de nous comme des Juifs: nous n'avons que des jours de Fêtes, dit Saint Chrysostome, si nous vivons selon notre vocation, & si nous remplissons parfaitement les devoirs que nous impose le Baptême: *Omne tempus, est tempus dei festi, Christianis.* Mais éloignez comme nous sommes de ce degré de perfection, que ce grand Saint exigeoit de son peuple, nous n'ignorons pas que le Seigneur a eu égard à notre foiblesse, & qu'il s'est contenté de choisir certains jours, qu'il veut être plus particulièrement consacré à son service, & au culte que nous lui devons. Or dans ces jours, il attend de nous des choses, dont il nous est permis de nous dispenser dans d'autres jours, sans crainte d'encourir son indignation. Je ne crois pas qu'il y ait un Fidele si peu instruit de sa foi, qui songe à revoquer en doute cette vérité; mais il n'en faut pas demeurer là. L'essentiel consiste à comprendre l'étendue & la perfection de ce Commandement; je veux dire, à comprendre ce que c'est que sanctifier ce jour: & pour vous le faire comprendre, je veux, dans le premier Point de ce Discours, vous expliquer les différentes fins que Dieu & l'Eglise ont eu dans ce précepte, qui en est fait dans la nouvelle Loi, aussi-bien que dans l'ancienne; & dans le second, à quoi nous sommes obligés les jours de Dimanches, & de Fêtes, pour accomplir ce précepte, que Dieu n'a pas moins à cœur maintenant, qu'il l'avoit autrefois.

Premier Point. Supposé d'abord que c'est Dieu, & son Eglise, qui ont ordonné aux Fideles des jours qu'ils seroient obligés de sanctifier; pour nous arrêter aux vûes & aux motifs, que l'un & l'autre se sont proposés, je dis que nous devons raisonner à proportion du Dimanche & de nos Fêtes comme du jour du Sabat, & des autres solemnitez du Peuple Juif, puisqu'effectivement ces jours-là étoient dans l'ancienne Loi, ce que le Dimanche & nos Fêtes sont dans la nouvelle: car la loi de Moïse est en tout l'ombre & la figure de celle de Jesus-Christ. Or je trouve trois principales fins de ce Commandement, auxquelles il est aisé de rapporter les autres. La première est, que par là Dieu a voulu se faire rendre le culte qu'il exigeoit de son peuple. C'est ainsi qu'il en parle lui-même: *Videte ut Sabbatum meum custodiat, quia signum est inter me & vos.* Il faut que vous vous ressouveniez que vous êtes mon peuple, & que je suis votre Dieu. Comme votre Créateur, j'ai droit d'exiger de vous un culte public & solemnel, j'ai droit de vous comman-

der en Maître: ainsi vous observerez le Sabbath, vous me le consacrez entièrement, vous ne ferez rien durant ce temps; que ce qui regarde mon service. Cette première vûe nous doit inspirer une haute idée de nos Fêtes, comme de jours qui sont uniquement consacrés à Dieu, uniquement destinés à lui rendre le culte qui lui est dû. Aussi avec quelles ceremonies les Prêtres de l'ancienne Loi, les observoient-ils, & ensuite les premiers Chrétiens? avec quelle rigueur punissoit-on ceux qui violoient le Sabat parmi les Juifs? avec quelle devotion passoit-on ces saints jours dans la primitive Eglise? La seconde vûe, ou le second motif qu'a eu Dieu, a été d'engager les hommes à se ressouvenir des bienfaits qu'ils ont reçus de sa bonté. C'est pour ce sujet que le peuple d'Israël eut ordre de célébrer la Pâque en memoire de la sortie de l'Egypte, & plusieurs autres Fêtes pour rappeler & perpetuer le souvenir des autres bienfaits. En la nouvelle Loi, le Dimanche est pour nous retracer la memoire de la Resurrection du Sauveur, & du droit qu'il nous a acquis de ressusciter un jour comme lui; & nous celebrons dans les autres mysteres les bienfaits que nous avons reçus de la divine bonté, &c. Ces jours donc nous doivent faire penser à ce que nous devons à Dieu, afin de prendre des sentimens conformes au dessein qu'il a eu dans leur institution. Enfin, la troisième vûe que l'Eglise se propose dans cette institution, c'est d'avoir de certains jours; où le Seigneur répande avec plus d'abondance, ses grâces & les dons. *Innumeris benedictionibus Deus diem Dominicam sanctificavit.* En effet, la création du monde commença ce jour-là. La Manne fut donnée aux Israélites, l'Arche s'arrêta sur les montagnes de l'Arménie, les eaux de la Mer rouge furent divisées. Dans la nouvelle Loi combien de mysteres se sont accomplis ce même jour. Nous en avons fait ailleurs l'énumération. Les sentimens que nous devons avoir en le célébrant sont des actions de grâces accompagnées d'une joye sainte & spirituelle. C'est pourquoi, Saint Bernard appelle le jour du Dimanche: *Dies Remissionis, dies Exultationis, dies Jubilei. Un jour de Remission, de Réjouissance, de Grace, &c.* L'Eglise a eu à la vérité les mêmes vûes; car conduite qu'elle est par l'Esprit saint, il est impossible qu'elle ne parle, & qu'elle ne pense conformément aux ordres du Seigneur; mais outre ces motifs, elle a institué les Fêtes & les Dimanches, comme un temps destiné à instruire les enfans de leurs devoirs; d'où vient que les Saints Peres expliquoient au peuple, ces jours-là, l'Ecriture sainte; & faisoient leurs Homelies; & maintenant on fait les Sermons & les instructions.

Exod. c.
31.

Tome II.

H 2

Second Point. Suivons ici le même ordre que dans la première partie, puisqu'effectivement de chaque principe on doit tirer naturellement une conséquence, qui nous doit servir de règle, & nous montrer quelles sont nos obligations les jours de Dimanches & de Fêtes. 1°. Dieu prétend que ces jours-là nous reconnoissons qu'il est notre Créateur, notre Souverain, notre principe & notre fin. Donc, pour sanctifier ces Fêtes selon les vûes & les intentions du Seigneur, il faut que l'homme l'honore par les actes qui lui sont propres. Il y en a d'intérieurs; savoir, la dévotion, l'amour, la reconnoissance. Il y en a d'autres extérieurs, entre lesquels le principal est le sacrifice; c'est pourquoi l'Eglise a réduit cette sanctification à l'obligation d'assister à la Messe: non qu'elle exclue les autres, mais il est le seul qu'elle impose sous peine de péché. 2°. Dieu exige de sa créature, que ces jours qui lui sont consacrés, elle se ressouviennne de ses bienfaits, & qu'elle s'en occupe uniquement; donc il faut que l'homme détourne son esprit de tout ce qui pourroit le distraire: qu'il s'abstienne des œuvres serviles; (jusques où cela n'alloit-il point chez les Juifs?) des plaisirs, des actions qui pourroient l'entraîner au péché; de là quelques Theologiens soutiennent qu'un péché commis ces jours-là est plus grief que s'il étoit commis un autre jour: des affaires temporelles, qui empêchent qu'on ne celebre véritablement ce jour du repos d'un cœur chrétien, qui consiste en l'amour du Seigneur. 3°. Si Dieu a voulu établir par là, des jours de miséricorde & de grâces; donc nous sommes obligés de nous préparer à recevoir ces grâces, & à mériter cette miséricorde, & nous devons sur-tout ces jours-là, vaquer aux bonnes œuvres, à soulager les pauvres. Il semble que le Sauveur ait affecté de guerir les malades, & de faire des miracles ce jour-là; pour nous apprendre que c'étoit là une de nos obligations, &c. *Abregé d'un Sermon manuscrit du Pere Etienne Chamillart.*

Les jours de Dimanches & de Fêtes ont particulièrement trois noms dans l'écriture, qui nous engagent aussi à trois sortes de devoirs, à quoi l'Eglise nous oblige.

1°. Ce sont des jours de repos: & en particulier le Dimanche a succédé au Sabat de l'ancienne Loi: il faut donc ce jour-là, non seulement interrompre son travail ordinaire, mais encore se consacrer son esprit des soins de la terre, s'éloigner du bruit du monde, vivre dans le recueillement, éviter les compagnies qui nous peuvent distraire, & détourner des devoirs de piété, qu'on exige de nous.

2°. Ce sont des jours saints; car, c'est le nom qu'on leur donne ordinairement, à cause qu'ils sont consacrés au culte de Dieu: ils doivent donc être employez à des actions de piété, & à de bonnes œuvres; au lieu de les passer tout entiers en divertissemens, en festins, &c. comme font la plupart des gens du monde.

3°. Ce sont des jours que l'Eglise a toujours destinés à l'instruction des Fideles, comme nous le jugeons par les Homelies que les saints Peres faisoient ces jours-là, & par les Sermons & les instructions que l'on fait encore maintenant dans les Eglises: on y doit donc assister, & ceux qui ne peuvent pas s'acquitter de ce devoir, doivent y suppléer par la lecture des bons livres.

1°. Il n'y a rien de plus étroitement commandé que l'observation du Dimanche & des Fêtes; nous en voyons le précepte expressément marqué dans l'ancienne loi, sous le nom du jour du Sabat; ce Commandement a été renouvelé dans la nouvelle loi; le jour a seulement été changé; l'Eglise qui a déterminé le jour du Dimanche, a obligé tous les Fideles de l'observer, & en a même prescrit la maniere. Les Conciles generaux & particuliers, en ont ordonné la pratique. Les exemples des Chrétiens de la primitive Eglise nous convainquent que rien n'a été plus religieusement solennisé que ces saints jours. On peut en apporter plusieurs raisons, &c.

2°. Mais, ce qui fait voir le relâchement des Chrétiens de ce temps, c'est qu'il n'y a rien aujourd'hui de plus mal observé, plus impunément violé, & plus indignement prophané que ces jours saints & consacrés au culte de Dieu; 1°. Par le mépris du précepte qui défend les œuvres serviles, & par la liberté qu'on prend de travailler, ou de vaquer à des choses, qui manifestement sont défendues. 2°. Par l'abus qui s'est glissé & introduit, de passer ces jours en divertissemens profanes. 3°. Par les débauches, & les desordres qui se commettent ces jours, plus grands, & plus frequens que dans les autres.

1°. L'obligation de celebrer religieusement le Dimanche & les Fêtes, qui est fondée sur le droit naturel, qui nous oblige d'assigner quelque jour, pour rendre à Dieu notre culte & nos hommages; sur un commandement positif, c'est-à-dire, sur la loi expresse que Dieu en a faite; sur l'ordre & le précepte que l'Eglise, par le pouvoir qu'elle a reçu du Fils de Dieu, nous en a donné. On peut s'étendre sur ce qu'il n'y a point de précepte dont Dieu ait eu l'obligation plus à cœur, qui soit plus recommandé, plus souvent réitéré, & dont l'infraction ait été plus severement punie.

2°. Comment les Chrétiens doivent s'acquitter de cette obligation; quels devoirs il faut rendre à Dieu; quelles doivent être leurs occupations, & leurs exercices ces jours-là; les bonnes œuvres qu'ils doivent pratiquer, les abus ordinaires qu'ils doivent éviter.

PREMIER Point. Les avantages que l'on retire en observant religieusement ce précepte. 1°. On peut reparer en ces saints jours, la negligence qu'on a apportée au service de Dieu durant toute la semaine; prendre une nouvelle ferveur & de nouvelles forces pour le mieux servir dans la suite. 2°. C'est en ces jours de Fêtes & de Dimanches, qu'on s'acquitter des devoirs de sa religion; car les autres jours, à en juger par nos occupations, & les mouvemens qu'on se donne pour les choses de ce monde, par quelle marque peut-on reconnoître un Chrétien? 3°. C'est particulièrement en ces jours que nous pouvons plus commodément pratiquer tous les autres préceptes, & la plus grande partie des conseils de l'Evangile. En un mot, c'est proprement en ces jours que nous pouvons vivre en parfaits Chrétiens.

Second Point. Quel mal on fait en violant le précepte qui nous oblige de sanctifier ces jours. 1°. On desobéit à Dieu & à l'Eglise, dans la chose que l'un & l'autre nous commande plus étroitement. Voyez comme Dieu a puni cette desobéissance dans l'ancienne loi. 2°. On est méconnoissant plus formellement des bienfaits de Dieu; puisqu'il a par-

III.

IV.

V.

riculièrement institué ces jours pour nous rappeler le souvenir des biens qu'il nous a faits.
3°. Outre le scandale qu'on donne, on commet une infinité de pechez d'omission, en négligeant un précepte qui nous donne le moyen de satisfaire aux autres.

V I.

1°. QUE le bien temporel ne souffre aucun dommage, pour donner les jours de Fêtes entièrement à la piété, au culte, & au service de Dieu; au contraire que nous attirons les bénédictions du ciel, sur nos biens & sur nos affaires temporelles.

2°. On se prive du fruit spirituel qu'on pourroit retirer de ces saints jours; lorsque pour les célébrer on se contente de l'appareil extérieur; d'être plus magnifiquement vêtu, de passer tout le temps en oisiveté, en festins, en parties de divertissement, ou en réjouissances profanes.

V II.

TROIS choses empêchent les Chrétiens de sanctifier comme ils devoient les Dimanches & les Fêtes; sçavoir l'interêt, le libertinage, & l'oisiveté.

1°. L'interêt, par lequel la plupart, sous prétexte de pauvreté, ou dans l'apprehension d'y tomber, croyent pouvoir travailler.

2°. Le libertinage, par lequel les autres interrompent bien leur travail, mais regardent ces jours comme consacrez à leur divertissement.

3°. L'oisiveté, par laquelle d'autres se persuadent que c'est assez de ne rien faire, sans pratiquer les bonnes œuvres. *Tiré des Discours moraux.*

V III.

LA sanctification du jour du Dimanche, renferme deux devoirs: Le premier, d'y rendre hommage aux opérations adorables de Dieu, & aux œuvres admirables de Jesus-Christ, par la pratique des bonnes œuvres. Le second, d'y rendre hommage à leur repos, par la cessation de toutes les œuvres serviles. C'est en ces deux points que consiste la sanctification du Dimanche & des Fêtes. Or on change & on corrompt ces deux devoirs; le premier, par une oisiveté criminelle; & le second, par des actions toutes mondaines, jeux, spectacles, &c. *Dessin de Monsieur La Font.*

I X.

ON peut considerer le jour du Dimanche, & les Fêtes, premièrement par rapport à Dieu,

& secondement par rapport aux Fideles.

1°. Si on les considere par rapport à Dieu, ce sont des jours de grâces, de miséricorde, & de bénédictions.

2°. Si on les considere par rapport aux Fideles, ce sont des jours de piété, de dévotion & de bonnes œuvres; puisqu'ils sont entièrement consacrez à ces saints exercices. *Pris des Essais de Sermons. Second Tome du Carême.*

1°. SI les Dimanches & les Fêtes nous marquent le repos du Seigneur, nous devons les sanctifier par un recueillement intérieur, pour reparer les fréquentes dissipations que nous souffrons pendant les autres jours.

2°. Si les Dimanches & les Fêtes sont les signes de l'alliance que Dieu veut contracter avec nous, nous devons les passer saintement, par une application singulière à son service, pour suppléer au défaut des bonnes actions que nous négligeons de faire pendant les autres jours. *La-même. Sermon pour le 16. Dimanche après la Pentecôte.*

COMME les jours des Dimanches & des Fêtes ont succédé au jour du Sabat, & aux Fêtes de l'ancienne Loi, & sont maintenant ce qu'ils étoient alors, les jours de notre alliance avec Dieu;

1°. Ils doivent être par conséquent, des jours d'un plus fidele attachement à sa Loi.

2°. D'une plus édifiante profession de piété.

3°. D'un plus parfait sacrifice de nos personnes. *Tiré du même Sermon.*

NOUS voyons dans l'Ecriture, que Dieu a eu particulièrement trois desseins dans l'institution du jour du Sabat, auxquels desseins nous devons nous conformer dans la célébrité du Dimanche & des Fêtes.

1°. Il s'est réservé ces jours, pour recevoir le culte des hommes, en qualité de Maître des temps, & de Créateur de cet Univers.

2°. Afin que son peuple lui marquât des reconnoissances, pour les signalez bienfaits qu'il avoit reçus de lui.

3°. Pour distinguer son peuple des autres nations: & c'est aussi par l'observation religieuse de ces saints jours que les véritables Chrétiens se doivent distinguer des autres.

X.

X I.

X II.

PARAGRAPHE SECOND.

Les Sources où l'on peut trouver de quoi remplir ces desseins, & les Auteurs qui en traitent.

Les Saints Feres.

Origene, *Homil. 13. in Num.* parle des moyens de bien célébrer le Sabat des Chrétiens, c'est-à-dire, le Dimanche.

Saint Chrysostome, *Homil. 10. in Genesim.* rend raison pourquoi Dieu benit, & sanctifia le jour du Sabat.

Le même, *Serm. de sancto Philem.* montre que l'esprit doit avoir plus de part dans la célébration des Fêtes, que la pompe & l'appareil extérieur.

Le même, *Homil. 5. in Resurrect.* parle du jour du Dimanche, & des mysteres que Dieu a operé en ce jour.

Saint Gregoire de Nazianze, *Orat. 6.* parle de la maniere dont il faut célébrer les Fêtes.

Saint Justin, *Apol. 2. ad Antonin.* décrit ce que les premiers Chrétiens pratiquoient les jours de Dimanches.

Saint Cyrille d'Alexandrie, *Homil. 29. de Pasch.* parle de la maniere dont il faut célébrer.

Tome II.

brer les Fêtes.

Nicetas, *Orat. 38.* montre que dans la célébrité de nos Fêtes, le luxe, les jeux, & les débauches en doivent être bannies.

Saint Jérôme, *lib. 16. in cap. 58. Isaië.* montre que dans nos jours de Fêtes & de Dimanches, il faut observer spirituellement ce que les Juifs observoient grossièrement & selon la lettre, au jour du Sabat.

Le même, *lib. 13. in cap. 44. Ezech.* expliquant ces paroles, & *Sabbata mea sanctificabunt*, montre comment il faut célébrer chrétiennement le Sabat.

Saint Augustin, *Serm. 26. de Sanctis*, apprend la maniere de célébrer la memoire des saints Martyrs.

Le même, *Serm. 231. de tempore*, parle de la maniere dont il faut passer les Dimanches, & les jours de Fêtes.

Le même, *contra Adimant. cap. 16.* montre

H 2

que les Juifs observoient le jour du Sabat; mais que les Chrétiens doivent l'observer autrement.

Le même, *tract. 122. in Joannem*, parle de la sanctification du septième jour, & en rend la raison.

Le même en parle encore plus au long, *lib. 4. de Genes. ad litteram.*

Le même, *Serm. 251. de tempore*, rend raison pourquoi les Apôtres ont voulu qu'on solennisât le Dimanche au lieu du Samedi; & pourquoi il s'appelle le jour du Seigneur.

Le même, *Serm. 136. de tempore*, fait l'éloge du jour du Dimanche, & montre les avantages sur les autres jours.

Le même, *lib. 4. de Genes. cap. 11.* montre que le jour du Sabat a été donné aux Juifs, pour la figure de la Resurrection du Sauveur, & de son repos éternel.

Le même, *tract. 3. in Joan.* parle des abus qui se commettoient au jour du Sabat, & de ceux que commettent les Chrétiens aux jours des Dimanches & des Fêtes.

Le même; *lib. 22. de Civit. cap. 30.* parle du repos éternel, dont nous jouirons dans le Ciel, représenté par le jour du Sabat.

Saint Leon, *Serm. 3. de Quadrage.* invective contre le luxe, & les autres abus qui se sont introduits dans la célébration des Fêtes.

Le même, *Epist. 82. ad Dioscorum*, rapporte les mystères, & les miracles que Dieu a opérés au jour du Dimanche: ce qui nous oblige à le célébrer avec respect.

Saint Isidore, *lib. 1. de Eccl. Offic. cap. 24. & 35.* rend raison pourquoi on fait les fêtes des Apôtres & des Martyrs.

Saint Pierre Damien, *lib. 4. Epist. 16.* montre en quoi l'on doit faire consister la célébration des Fêtes, & du Dimanche.

L'Abbé Rupert, *lib. 2. in Nahum*, montre de quelle manière il faut observer les jours de Fêtes.

Saint Bernardin, *Tom. 2. Serm. 10.* parle des abus qui se sont introduits dans la célébration des Fêtes.

Le Catechisme du Concile de Trente, parlant du troisième Commandement de Dieu; & tous les Catechistes qui parlent des dix

Commandemens.

Sancti Caroli Borromei Edictum, in Act. Mediol. part. 3.

Joannes Lopes, *in Epit. sanct. Patrum, l. 3. c. 2.*

Bellarmin, *Tom. 1. l. 3. contr. 6. c. 10.*

Franciscus Suares, *de virt. Relig. lib. 2. Tract. 2. agit de Festorum observatione.*

Sylvestre, *in Summa, de die Dominica.*

Raynerius de Pisis, *in Pambeologia, Titul. de festis.*

Lobetus, *Tom. 3. quest. morali velut proemia-*

li, montre quelle est la fin de l'institution des Fêtes, & quel fruit on en peut retirer.

Le Pere Thomassin, a fait un Traité qui contient un gros Volume sur les Fêtes de l'Eglise; & au commencement du livre 2. de ce Traité, il parle des Dimanches.

Hortus Pastorum, *tract. 3. lect. 8. de tertio Præcepto.*

Le Pere le Jeune, Prêtre de l'Oratoire, *Les Prédicateurs.*

Tome 2. Serm. quarante-huitième, parle de l'observation du Dimanche.

Le même, *Tome 8. Serm. dix-septième*, parle des Fêtes des Saints.

Monfieur la Font, le 16. Dimanche après la Pentecôte, a un Sermon sur ce sujet.

Les Essais de Sermons, pour le Carême, *Tome 2. le second dessein sur le Dimanche de la Passion* est sur l'observation du Dimanche & des Fêtes.

Il y a un autre Sermon sur ce même sujet dans le quatrième Tome de la Dominicale, Sermon pour le Dimanche après les Rois.

Il y en a aussi un parmi les Discours moraux.

L'Auteur des Sermons sur tous les sujets de la Morale Chrétienne, n'a pas oublié celui-ci, dans le premier Tome des sujets particuliers, Sermon cinquième.

Stapleton, *Domin. 16. post Penec. num. 4.*

Lohner, *Tom. 3. tit. Sanctorum cultus & se-*

sta.

Peraldus, *Tom. 2. titul. de Superbia*, a cinq ou six chapitres sur ce sujet.

Summa Prædicantium. } *Tit. Festa.*

Labatha.

Ceux qui ont fait des recueils sur cette matière.

Les Livres spirituels & autres, 1

PARAGRAPHE TROISIEME.

Passages, exemples, & applications de l'Écriture sur ce sujet.

Requies Sabbati sanctificata est Domino. Exod. 16.

Memento ut diem Sabbati sanctifices. Ibid.

cap. 20.

Benedixit Dominus diei Sabbati. Ibid.

Videte ut Sabbatum meum custodiatis; quia signum est inter me & vos, in generationibus vestris. Ibid. c. 31.

Custodite Sabbatum meum: sanctum est enim vobis. Qui polluerit illud, morte morietur: qui fecerit in eo opus, peribit anima illius de medio populi sui. Ibidem.

Custodiam filii Israël Sabbatum, & celebrent illud in generationibus suis. Ibidem.

Pactum est sempiternum inter me, & filios Israël, signumque perpetuum. Ibidem.

Septimus dies erit vobis sanctus, Sabbatum & requies Domini: qui fecerit opus in eo, occidetur. Ibid. c. 35.

Observa diem Sabbati, ut sanctifices eum, sicut præcepit tibi Dominus Deus tuus. Deuter. c. 5.

Qua est hæc res mala quam vos facitis, & profanatis diem Sabbati? Lib. 2. Ezech. c. 13.

LE jour du Sabat, dont le repos est consacré au Seigneur.

Souvenez-vous de sanctifier le jour du Sabat.

Le Seigneur a beni le jour du Sabat.

Ayez grand soin d'observer mon Sabat; parce que c'est la marque que j'ai établie entre moi & vous, & qui doit passer après vous, à vos enfans.

Observez mon Sabat, parce qu'il doit être saint. Celui qui l'aura violé, sera puni de mort. Si quelqu'un travaille en ce jour-là, il perira du milieu de son peuple.

Que les enfans d'Israël observent le Sabat, qu'ils le célèbrent d'âge en âge.

C'est un pacte éternel entre moi & les enfans d'Israël, & une marque qui durera toujours.

Le septième jour vous sera saint, étant le Sabat & le repos du Seigneur: celui qui fera quelque travail en ce jour-là, sera puni de mort.

Observez le jour du Sabat, & ayez soin de le sanctifier, selon que le Seigneur votre Dieu vous l'a ordonné.

Quel est ce désordre que vous faites, & pourquoi profanez-vous le jour du Sabat?

Neomeniam, & Sabbatum, & Festiuitates a-
lias non feram; iniqui sunt carus vestri; facta
sunt mihi molesta, laboravi sustinens. Itaque,
cap. 1.

Benedixit Deus diei septimo, & sanctificauit
illum. Genesi. 2.

Sex diebus colligitur manna: in die autem sep-
timo Sabbatum est Domini; idcirco non inueni-
tur. Exod. 16.

Dies septimus celeberrimus & sanctus erit vo-
bis; omne opus seruire non facietis in eo. Numer.
28.

Nolite portare pondera in die Sabbati, & noli-
te eicere onera de domibus vestris in die Sabbati,
& omne opus non facietis. Jerem. cap. 17.

Custodite Sabbata mea; & dabo vobis pluuias
temporibus suis; & terra gignet germen suum,
& pomis arbores replebuntur. Levit. 26.

Memento quod seruiers in Aegypto, & educa-
rit te inde Dominus Deus tuus in manu forti; idcirco
præcepit tibi ut obseruares diem Sabbati.
Deuter. 5.

Sabbata ejus in opprobrium; & dies festi ejus
in luctum conuersi sunt. 1. Machab. c. 1.

Beatus vir custodiens Sabbatum ne polluat
illud; custodiens manus suas ne faciat om-
ne malum. Itaque. 56.

Calendas vestras, & solemnitates vestras odi-
vit anima mea. Itaque. 1.

Je ne puis plus souffrir vos nouvelles lunes, vos Sabats & vos autres fetes: l'iniquité regne dans vos assemblées; ces ceremonies me sont deuenus à charge: je suis las de les souffrir.

Dieu benit le septième jour, & le sanctifia.

Recueillez pendant six jours la manne: car le septième jour, c'est le Sabat du Seigneur; c'est pourquoy vous n'en trouverez point.

Le septième jour vous fera tres-celebre & saint; vous ne ferez point en ce jour-là d'œuvre seruire.

Ne portez point de fardeaux au jour du Sabat, & n'en faites point sortir hors de vos maisons: ne faites point en ce jour d'œuvre seruire.

Gardez mes jours de Sabat. Je vous donnerai les pluyes propres à chaque saison; la terre produira les grains, & les arbres seront remplis de fruits.

Souvenez-vous que vous avez été esclaves dans l'Egypte, & que le Seigneur votre Dieu vous en a tirez par la main toute-puissante: c'est pourquoy il vous a ordonné d'observer le jour du Sabat.

Ses jours de Sabat furent en opprobre, & ses jours de fetes se changerent en pleurs.

Heureux l'homme qui observe le Sabat, qui conserue ses mains pures, & qui s'abstient de faire aucun mal!

Je hais vos solemnitez des premiers jours du mois, & toutes les autres.

Exemples tirez de l'Ancien & du Nouveau Testament.

Des Fêtes qui étoient solennelles parmi les Juifs.

Il n'est pas necessaire de rapporter ici, ni l'institution du jour du Sabat dans l'ancienne Loi, ni la fin pour laquelle il fut institué, ni combien Dieu en avoit à cœur l'exacte obseruation; tout cela est assez connu: mais il est bon de sçavoir qu'outre la sanctification de ce jour, il y avoit plusieurs autres Fêtes, & solemnitez ordonnées par la Loi au Peuple Juif, parmi lesquelles il y en avoit trois principales, qu'on celebrait avec plus d'appareil, en memoire des signalez bienfaits que ce peuple avoit reçus de Dieu à pareils jours. La premiere, étoit la Pâque, que Moïse avoit ordonnée de la part de Dieu, pour avoir delivré les Israélites de la captivité de l'Egypte, & de la servitude de Pharaon, en leur faisant un passage à travers les flots de la Mer-rouge. La seconde, étoit la fête de la Pentecôte, qu'on celebrait cinquante jours après celle de Pâque, en memoire de la Loi qui fut donnée ce jour-là par Moïse, qui l'avoit reçue de Dieu. Et la troisième, qu'on appelloit la fête des Tabernacles, ou *Scenopegia*, & qu'on solennifioit durant huit jours, pour conserver le souvenir de ce que Dieu avoit nourri & défendu par une providence & une protection route singuliere dans le desert les Israélites, qui n'avoient pour logis & pour demeure que des tentes. Quelques Auteurs se sont appliquez à trouver un juste rapport des Fêtes que celebrent aujourd'hui les Chrétiens, avec celles que Dieu avoit ordonnées à son peuple, pour montrer que les nôtres y répondent. Mais il faut se contenter de sçavoir que le jour du Dimanche a été substitué au Samedi pour de justes raisons, & qu'en general, les principaux mysteres de notre foi tiennent la place des autres jours, que les Juifs celebrent avec tant de solennité.

Avec quel le rigueur on observoit le jour du Sabat.

On peut juger de la rigueur, avec laquelle on faisoit observer le jour du Sabat, par ce seul exemple, qui est rapporté au quinzième chapitre des Nombres, d'un homme, apparemment pauvre, qui pour avoir amassé du bois le jour du Sabat, fut mis à mort par

l'ordre de Dieu. Moïse & Aaron l'avoient mis en prison, ne jugeant pas que pour une faute si legere, ils dûssent le faire mourir: mais Dieu voulant imprimer dans l'esprit de tout le peuple une crainte religieuse de sa puissance, & le respect qu'on devoit à ses loix, par un exemple terrible de sa justice, ordonna qu'il fût lapidé par tout le peuple: *Morte moriatur... obruat eum lapidibus omnis turba, extra castra.*

Le jour du Sabat a toujours été observé religieusement des Juifs; jusques-là qu'il y avoit souvent de la superstition: & quelquefois ils ont porté ce précepte si loïn, qu'attaquent ces jours-là par leurs ennemis, ils n'ont pas voulu se défendre, & se sont laissé massacrer. Témoin ce qui est rapporté au premier livre des Machabées, d'un grand nombre de Juifs conduits par l'illustre Marathias, qui plutôt que de violer le Sabat, en repoussant leurs ennemis, lesquels avoient choisi ce jour-là pour les attaquer, aimèrent mieux se laisser tuer; Mourons, s'écrierent-ils, & le ciel & la terre nous seront témoins de notre obéissance à la loi du Seigneur: *Dicentes. 1. Mach. moriamur omnes in simplicitate nostra; & testes erunt super nos calum & terra.* Et il est rapporté dans les mêmes saintes Lettres, que plusieurs autres Juifs, étant réfugiés dans des cavernes, s'y laisserent tous brûler le jour du Sabat, ne voulant pas travailler pour éteindre les flammes, & se délivrer du danger. Exemples admirables sans doute, plus qu'imitables; mais au moins capables de confondre la plupart des Chrétiens, qui par un travail sordide, prophanent des jours infiniment plus saints que n'étoit alors le Sabat des Juifs!

Nous n'avons rien de bien remarquable dans le Nouveau Testament, sur l'observation du Sabat, & des autres Fêtes, que les superstitions des Juifs, lesquels de crainte de le violer, ômettoient souvent des œuvres de charité, & se scandalisoient mal à propos de ce que le Sauveur guerissoit ces jours-là les malades. Souvent même ils se faisoient un

L'exemple de Marathias.

1. Mach. c. 2.

2. Mach. c. 6.

Superstitions des Juifs sur ce sujet.

point de conscience de faire des choses assez indifferentes, & n'en faisoient point de commettre les plus grands crimes. Comme lors qu'ils ne voulurent pas entrer dans le Prétoire de Pilate, de peur de se souiller par la communication avec les Gentils; & ne firent nul scrupule de poursuivre la mort du Fils de Dieu, par la haine qu'ils lui portoient.

Le Fils de Dieu observoit religieusement les Fêtes ordonnées par la loi.

Le Fils de Dieu, qui avoit protesté qu'il n'étoit pas venu pour enfreindre la loi, mais pour l'accomplir, a donné en toutes les occasions, un rare exemple de l'exacte observation des Fêtes qu'elle ordonnoit, ne manquant point de se trouver aux ceremonies qui s'y faisoient, afin de les autoriser par sa presence. Mais pour defabufer les Juifs des superstitions qu'on y avoit introduites, il affectoit de guerir les malades ces jours-là; & quand les Scribes & les Pharisiens, en prenoient occasion de scandale, il leur faisoit en-

tendre que bien loin que ce fût violer le Sabbat, que de faire ces jours-là des actions de charité, c'étoit particulièrement alors qu'on les devoit pratiquer; parce qu'on ne pourroit rendre un plus grand service à Dieu.

La sainte Vierge & saint Joseph, ont religieusement observé la Pâque, & les autres Fêtes de la Loi. Nous en devons juger par ce qui est marqué dans l'Evangile, qu'ils restèrent dans Jerusalem durant les sept jours qu'on celebrait la solemnité de Pâque, & que ces jours étant passez, lorsqu'ils s'en retournerent, l'Enfant Jesus demeura dans la ville, sans qu'ils s'en fussent apperçus: ce qui est un témoignage évident de leur exactitude à obéir à la Loi.

De l'obéissance de la sainte Vierge & de saint Joseph en ce point.

La Circoncision du Sauveur, & la Purification de sa sainte Mere, sont des marques incontestables de leur soumission & de leur obéissance à toutes les autres ceremonies de la Loi.

A P P L I C A T I O N S.

Pourquoi ce précepte est celui que Dieu a le plus recommandé.

Memento ut diem Sabbati sanctifices. Exod. 20. C'est une remarque qu'ont fait quelques saints Peres & quelques Interpretes, que la sanctification du Sabat, est de tous les préceptes de la Loi, celui que Dieu a le plus particulièrement recommandé; & le seul, auquel il ait ajouté ces paroles: *Memento: Souvenez-vous.* 1°. Cette parole est mise à la tête de ce Commandement, pour nous avertir que le culte qui nous est commandé en ce jour, fait partie du culte extérieur de religion que nous devons à Dieu. De quoi il étoit nécessaire que nous fussions avertis, parce qu'encore que la loi naturelle nous apprenne, qu'il faut destiner un certain temps à honorer Dieu d'un culte extérieur de religion, elle ne nous prescrit pas néanmoins le temps auquel nous le devons faire. 2°. Nous sommes avertis par cette parole, de prendre garde qu'il se présentera plusieurs occasions capables de nous faire oublier ce commandement; soit que nous y soyons portez par l'exemple de ceux qui le negligent, ou par l'amour des spectacles & des divertissemens, qui ordinairement nous détournent du culte saint & religieux de ce jour.

Dieu a condamné l'homme au travail & au repos.

Requies Sabbati sanctificata est Domino. Exod. 16. Chose étrange! Chrétiens. Dieu avoit assujéti l'homme au travail, pour lui faire sentir le poids de son péché, & il veut suspendre ce même travail, afin de le faire rentrer dans sa première innocence. Il l'avoit condamné dans sa colere, à cultiver la terre à la sueur de son front, afin de lui faire connoître combien il est dangereux de se soustraire à l'obéissance de son souverain Seigneur: & ensuite par un effet de sa miséricorde, il lui commande de se reposer le septième jour, après avoir employé les six autres aux exercices de sa profession.

La manne fut donnée aux Israélites le Dimanche. Quelle est la vérité de cette figure.

L'Ecriture même a pris soin de remarquer, que la manne étoit tombée du ciel pendant six jours, & qu'il n'en tomba point le septième jour, parce que c'étoit le Samedi, le jour du repos. La manne commença donc à tomber le Dimanche; ce qui étoit une figure que la grace du ciel, & la parole de Dieu seroit un jour abondamment distribuée à l'Eglise le jour du Dimanche, & qu'elle seroit ôtée à la Synagogue. C'est Origene qui fait cette remarque, *Homil. 7. in Exod.*

Comme on doit ce.

Non ascendam ad diem festum, &c. Joan. 7. Les Interpretes sont en peine d'accorder cet-

te parole du Fils de Dieu, avec son action qui semble la contredire. Le Sauveur étant dans la Galilée répondit à ceux qui le pressoient d'aller à la fête des Tabernacles, qui se devoit célébrer solennellement dans Jerusalem: *Non ascendam ad diem festum istum.* Allez vous autres, dit-il, à la solemnité; pour moi, je n'y assisterai point. Or comme l'Evangile marque expressément, qu'après que les autres furent partis pour y aller, il y alla aussi; non pas à la vérité publiquement, mais comme en craignant de se montrer & d'y paroître: saint Bernardin dans un de ses Sermons refout cette difficulté par cette parole de sa réponse, qui justifie son procédé: *Ad diem festum istum.* Non, je n'irai point à une fête sainte dans son institution, mais prophétisée par les abus que vous y avez introduits, & par les débauches & les desordres qui s'y commettent. Et ainsi il ne fut point à cette fête prophétisée: mais il y fut pour la célébrer saintement, & avec des sentimens conformes au dessein que Dieu avoit eu en l'instituant; ce qu'il fit en secret, & sans qu'on y prît garde.

lebrer les fêtes sans participer aux abus qui s'y commettent.

Excogitato consilio, fecit Jeroboam duos Vitulos aureos, & dixit: Nolite ultra ascendere in Jerusalem. Ecce Dei tui Israel, qui te eduxerunt de terra Aegypti. 3. Regum, c. 12. Salomon, comme tout le monde sçait, avoit fait bâtir à Jerusalem un temple magnifique, afin que tous ceux qui adoroient le vrai Dieu, vissent de tous les pays y rendre leur culte au Seigneur, aux jours de Fêtes ordonnées par la loi de Moysé. De maniere que dans ces jours solennels, il s'y faisoit un concours prodigieux de peuples. Mais après la mort de ce Prince, son Royaume ayant été partagé, Jeroboam fut déclaré Roi de dix Tribus, démembrées des Etats de Roboam, fils & successeur de Salomon. Que fit ce Jeroboam pour affermir son trône chancelant, & pour maintenir le peuple dans son obéissance? Il s'avisa d'élever autel contre autel, & de faire faire deux idoles; de les mettre en deux villes différentes, & d'obliger ses sujets de les venir adorer, de crainte que s'ils alloient à Jerusalem, y rendre leur culte au vrai Dieu, ils n'eussent envie de retourner sous la puissance du Roi de Juda. Voilà une naïve figure de ce qui arrive aujourd'hui dans les Fêtes & dans les jours destinez au culte de Dieu, & à entretenir la pieté des Chrétiens. Pendant que

Comme on prophétise les jours destinez au culte de Dieu, à l'exemple de Jeroboam.

PARAGRAPHE TROISIEME.

que les Fideles vont aux Eglises s'acquitter de leurs devoirs, & rendre leurs hommages au Seigneur, le demon, qui veut partager l'empire du vrai Dieu, érige des Academies de jeu, & de débauches, afin de faire diversion, & empêcher le culte du Seigneur. Il fait qu'on ne songe qu'aux divertissemens, & qu'on sacrifie à l'idole du plaisir, & de la vanité; & ainsi l'on fait de ces fêtes de devotion & de pieté, des fêtes de divertissemens & de débauches.

Comme la profanation de ces saints jours déplait à Dieu.

Calendas vestras, & solemnitates vestras odit anima mea. Isaïe 1. Il y auroit raison de s'étonner que Dieu, qui avoit ordonné à son Peuple, de sanctifier le jour du Sabat, & de célébrer les autres fêtes avec tant de solennité, lui ait fait ensuite sçavoir par le Prophete

Isaïe, qu'il avoit en horreur les premiers jours du mois, & les autres jours de fêtes. Mais il est aisé de répondre, que quand ces fêtes se sont célébrées en son honneur, & qu'on n'y a cherché que son culte & sa gloire, ces fêtes lui ont été infiniment agréables, il y a attaché ses bénédictions & ses faveurs: mais quand ce même peuple a pris de là occasion de le deshonoré par des prophétations sacrilèges, il n'en a plus eu que de l'aversion & de l'horreur. C'est ce que l'on peut dire aujourd'hui de nos fêtes: elles sont saintes en elles-mêmes, & instituées pour de bonnes fins. Mais comme la corruption des choses les meilleures est la pire de toutes, il n'y a rien de plus abominable, que la profanation que l'on fait de ces saints jours.

PARAGRAPHE QUATRIEME.

Passages & Pensées des Saints Peres sur ce sujet.

Dominica dies, regina & princeps omnium dierum. S. Ignatius Martyr Epist. ad Magnefianos.

Dominico die, à terreno labore cessandum, & precibus insistendum est; ut si quid negligentia per sex dies agitur, per diem Resurrectionis Dominica, precibus expietur. Gregor. l. 11. Epist. 3.

Diei Dominica tanta debet esse observantia, ut præter orationes, & Missarum solemniam, nihil aliud fiat. Sext. Concil. Oecumenicum.

Ut in his diebus, ab omni negotio sequestrati, soli divino cultui vacemus. August. Sermon. 250. de temp.

Præponitur Sabbato dies Dominicus, fide Resurrectionis. Idem, Epist. 18. ad Casulanum.

Dominici Resurrectio promittit nobis æternam diem, & consecravit nobis Dominicum diem, qui vocatur Dominicus; nam ipse videtur propriè ad Dominum pertinere, quia eo die Dominus resurrexit. Idem, Sermon. 15. de verb. Apost.

Populus christianus memorias Martyrum religiosâ sollemnitate concelebrat, ad excitandam imitationem, ut meritis eorum confocietur, atque orationibus adjuvetur. Idem, contra Faustum, c. 21.

Solemnitates Martyrum exhortationes sunt martyriorum; ut imitari non pigeat, quod celebrare delectat. Idem, Sermon. 47. de Sanctis.

Melius totâ die foderent, quàm totâ die saltarent, in festis. Idem in Psalm. 32.

Malè celebrat Sabbatum, qui à bonis operibus vacat; otium autem ab iniquitate debet esse perpetuum. Idem, l. de vera innoc. c. 114.

Verum Sabbatum Christianus observat, abstinens se ab opere servili; id est à peccato. Ibid. cap. 321.

Nihil sollicitius providendum est, quàm ut sollemnem diem, non tam ciborum abundantia, quàm spiritus exultatione celebremus. Hieronym. in Epist.

Quòd Sabbatum, non otii, sed spiritualis actionis materia sit, dilucidum est ex ipsius rebus. Chrysof. Sermon. 1. de Lazaro.

Martyrum festa, non ex dierum circuitu solùm, sed etiam ex eorum animo qui ea celebrant, estimantur. Idem.

Festa, non multitudo concurrentium facere solet, sed virtus; non sumptuosus vestitus, sed pietatis ornatus; non mensa dapulitas, sed cura anima: maximum enim festum est conscientia bona.

Le saint jour du Dimanche, est le premier & le plus considerable de tous les jours.

Le jour du Dimanche, on doit interrompre son travail ordinaire, & vaquer plus instamment à la priere; afin que ce qu'on a commis par sa negligence durant les six jours de la semaine, on l'expie par les prieres de ce jour consacré à la memoire de la Resurrection du Seigneur.

On doit observer si religieusement le jour du Dimanche, qu'on ne vaque à autre chose qu'à la priere, & au sacrifice de la Messe.

Afin que ces jours de fêtes, desoccupez de toute autre affaire, nous n'ayons d'autre soin, que de penser au service de Dieu, & à lui rendre le culte que nous lui devons.

C'est en vûe de la foi de la Resurrection du Sauveur, qu'on préfere le jour du Dimanche au jour du Sabat.

La Resurrection du Seigneur nous a assurez d'un jour éternel de repos, & a sanctifié le jour du Dimanche; appellé pour cela le jour du Seigneur, pour lui être particulièrement consacré, à cause qu'il est ressuscité ce jour-là.

Le Peuple Chrétien celebre la memoire des Martyrs par des fêtes sollempnelles, afin de s'exciter à les imiter; pour avoir part à leurs merites, & implorer le secours de leurs prieres.

Les sollempnitez qu'on celebre en l'honneur des Martyrs, sont autant d'exhortations à souffrir le martyre; afin qu'on ne craigne point d'imiter ce qu'on revere avec tant de joye.

On feroit moins de mal de fouir, ou de labourer la terre, que de passer ces jours saints, à danser, & en des réjouissances prophanes.

Celui-là observe mal le jour du repos du Seigneur, qui ne fait aucunes bonnes œuvres; mais sur-tout il faut toujours s'abstenir de toute iniquité.

Le Chrétien observe le véritable jour du Sabat, en s'abstenant du peché, qui est une véritable œuvre servile.

Nous ne devons avoir rien plus à cœur que de célébrer les jours de fêtes, non par des festins & par la bonne chère, mais par une joye spirituelle & une sainte allegresse.

Il est évident par la chose même, que le jour du Sabat ne doit pas être un sujet ni un prétexte d'oisiveté, mais un motif pour vaquer aux fonctions & aux œuvres spirituelles.

On doit considerer les fêtes des Martyrs, non seulement par les jours qui leur sont dédiés, & qui reviennent toutes les années, mais par la devotion de ceux qui les sollempnent.

Ce n'est pas le concours du monde qui rend les fêtes sollempnelles, mais la devotion & la pratique des vertus; ce n'est point non plus la somptuosité des habits, mais l'ornement de la pieté; ni les tables chargées de

Idem, Homil. 3. de Sancta Anna.

Consecratum est Deo Sabbatum, ut qui non omnem vitam Deo consecrabant, saltem aliquam illius partem Domino velut ingrati famuli largirentur. Joann. Damasc. l. 4. de fide. c. 21.

Ille Sabbatum Domini veraciter celebrat, qui sic ab his quæ mundi sunt, operibus vacat, ut à spiritualibus tamen actibus non quiescat. Petr. Damiani. l. 4. Epist. 16.

Diem Dominicam, ob venerabilem Resurrectionem Christi, non solum in Pascha celebramus; verum etiam per singulas hebdomadas, imaginem ipsius Dei frequentamus. Innoc. Pap. Epist. 1. ad Decent. c. 4.

mets, mais le soin de parer son ame : car la bonne conscience est elle seule une grande fête.

Le jour du Sabat auquel a succédé le Dimanche, fut consacré à Dieu, afin que ceux dont toute la vie n'étoit pas employée au culte divin, y en employassent du moins une partie, comme des serviteurs assez peu reconnoissans des biens qu'ils avoient reçus.

Celui-là celebre véritablement le jour du repos du Seigneur, qui s'abstient tellement des affaires du monde, & du travail corporel, qu'il se donne tout entier aux œuvres spirituelles, & aux actions de piété.

Nous célébrons le jour du Dimanche à cause de la Resurrection du Sauveur, pour laquelle nous devons avoir toute la veneration imaginable : & cela non seulement en la solennité de Pâque; mais encore toutes les semaines, pour conserver le souvenir du jour qui le représente.

PARAGRAPHE CINQUIÈME.

Ce qu'on peut tirer de la Theologie par rapport à ce sujet.

Ce que c'est que le jour du Dimanche; par qui, & pourquoy il a été institué.

LE Dimanche est le premier jour de la Semaine, lequel doit être consacré au culte & au service de Dieu. Les Juifs solemnisoient le septième jour, en memoire de la création du monde; parce que Dieu, après y avoir employé six jours, il se reposa le septième: & nous célébrons le premier par l'institution des Apôtres, qui l'ont ainsi ordonné, parce qu'il nous représente la même création qui fut commencée en ce jour; & qu'il signifie plusieurs mystères de la Religion Chrétienne, qui y ont été accomplis, & principalement la naissance de Jesus-Christ, la Resurrection, & la descente du Saint Esprit sur les Apôtres: mystères d'où dépend l'accomplissement de notre salut.

De l'institution des fêtes.

Comme les Apôtres & l'Eglise, fondez sur le droit naturel & divin, ont déterminé le Dimanche pour reconnoître la grandeur, & la souveraineté de Dieu, & pour le remercier de toutes les graces & les bienfaits qu'on reçoit continuellement de sa divine bonté: les mêmes Apôtres ont institué quelques-uns de nos fêtes, en memoire de quelques-uns de nos plus celebres mystères, & l'Eglise a commandé les autres, comme ayant reçu ce pouvoir du Fils de Dieu, & la fin qu'elle s'est proposée en cette institution, a été de glorifier Dieu en ses Saints, de les honorer en qualité de ses amis & de ses fideles serviteurs; & afin qu'on eût recours à leur intercession dans toutes les necessitez de l'Eglise. Or quelque difference qui puisse être entre la fin de l'institution du Dimanche, & des Fêtes, soit anciennes, ou nouvelles; ces saints jours emportent toujours la même obligation de les observer de la maniere dont la même Eglise le prescrit: aussi les a-t-elle compris sous un même commandement qu'on ne peut violer sans peché. De sorte que tout ce que nous dirons du Dimanche, nous devons pour les mêmes raisons, le dire des Fêtes.

Difference du précepte d'observer le Dimanche, & des autres préceptes.

Il y a cette difference entre ce précepte, & les autres de la Loi, que tous les autres sont naturels en toutes leurs parties, & par conséquent perpetuels, sans pouvoir être changez en quoi que ce puisse être; au lieu que celui-ci est ceremonial, quant à la détermination du temps, qu'on doit employer à servir le Seigneur. En effet, la Loi de la nature nous enseigne bien qu'il faut donner au service du Souverain Seigneur quelque-temps particulier; aussi voyons-nous que tou-

tes les nations l'ont pratiqué: mais quel doit être ce temps, que ce soit plutôt le Dimanche que le Samedi, elle ne l'apprend point; cela dépend de l'institution de Dieu, ou de l'Eglise, comme une chose qui regarde le reglement des mœurs. C'est pourquoy les Apôtres ont consacré au culte de Dieu le premier des sept jours qui composent la Semaine, & l'ont appelé le jour du Seigneur. Saint Jean parle de ce jour dans son Apocalypse; & l'Apôtre Saint Paul ordonne de recueillir les aumônes des Fideles le premier jour de la Semaine, qui est le jour du Dimanche, comme l'explique Saint Chrysostome. Ce qui montre que dès le temps des Apôtres, le jour du Dimanche étoit regardé dans l'Eglise, comme saint & consacré au culte de Dieu.

Sanctifier le Sabat, (nous devons dire le même du Dimanche,) selon le langage de l'Ecriture, c'est s'abstenir de tout travail du corps, & de toutes affaires temporelles, comme les paroles suivantes de ce Commandement le font voir manifestement: Vous ne ferez aucun travail en ce jour. Et non seulement cette sanctification emporte cette cessation de tout travail; car autrement il eût suffi de dire dans le Deuteronomie: *Observez le jour du Sabat*: mais comme il est dit de plus au même lieu, *pour le sanctifier*; cela montre que ce jour est un jour saint, & consacré à la Religion; & par conséquent, qui doit être employé au culte de Dieu, & aux exercices de piété. Ainsi nous sanctifions, & nous gardons véritablement le jour du Sabat, lorsque nous nous acquittons envers Dieu des devoirs de religion, & de piété que nous sommes obligez de lui rendre. C'est ce qui fait qu'Isaïe appelle le Sabat un jour de joye; parce qu'en effet les jours de Fêtes sont, pour ainsi dire, les delices des personnes de piété.

Par les œuvres serviles, on entend celles qui ont seulement pour fin, un gain particulier & temporel, & ce sont proprement celles qui sont défendues. D'où il s'ensuit, 1^o. Que celles qui ont la Religion pour fin, comme orner les temples, & parer les autels, ne sont pas comprises dans la défense; 2^o. Que celles qui sont nécessaires pour la conservation de sa vie, ou de celle du prochain, ou pour la Republique & l'Etat, comme repousser les ennemis communs, ne le sont pas aussi; 3^o. Que les spirituelles, comme étudier, composer des livres, pourvu que ces actions

En quoi consiste la sanctification du Dimanche, & des Fêtes.

Les œuvres qui sont défendues en certains jours, & celles qui ne le sont pas.

ne

ne soient point mauvaises d'elles-mêmes, & qu'on n'ait pas le gain pour but principal, le font aussi peu; 4°. Que celles enfin, qui sont nécessaires pour éviter une perte, ou une incommodité notable, comme amasser la moisson, de crainte qu'elle ne se gâte par le mauvais temps, & d'autres semblables, ne sont pas illicites; parce que quoi qu'il y ait quelque profit temporel en telles actions, ce n'est pas cependant le principal but qu'on s'y propose; & elles ne passent point pour serviles. Encore la pratique des fideles est de recourir en pareils cas aux Superieurs Ecclesiastiques pour la dispense.

A quoi l'on est obligé en vertu du précepte qui ordonne l'observation du Dimanche & des Fêtes.

Il faut remarquer que la sanctification de ces jours, est fondée sur deux préceptes, l'un de Dieu, l'autre de l'Eglise. S'abstenir de toute œuvre servile, & assister au saint Sacrifice de la Messe, est ce qui est précisément commandé par ce précepte. Mais outre cela, le Commandement de Dieu oblige, non seulement de s'abstenir des œuvres serviles, mais encore de vaquer au service de Dieu, & conséquemment de s'abstenir de tout ce qui en détourne. Ainsi pour solemniser les Dimanches & les Fêtes de la maniere que le doit faire un Chrétien, il faut passer ces jours en de saintes actions; comme d'assister au service divin, entendre la parole de Dieu, fréquenter les Sacremens, exercer les œuvres de charité, chacun selon sa devotion & sa commodité. Ainsi il y a grand sujet de douter, si une personne qui se contenteroit d'entendre une Messe à la hâte, & puis passeroit le reste du jour au jeu, ou en d'autres divertissemens, ou vaines & mondaines occupations, auroit satisfait au commandement que Dieu fait de sanctifier ces jours-là.

Sentimens des Saints Peres & des Theologiens sur l'observation du Sabat, &c.

Sanctifier les Fêtes, selon la doctrine de Saint Thomas, c'est separer ces jours d'avec les autres, pour les appliquer aux actes de Religion; les employer au service de Dieu, & à la reconnaissance de ses bienfaits. 2. 2. quest. 122. art. 4. *Ille enim dicuntur Sanctificationes in Lege, quæ divino cultui applicantur.* Saint Cyrille d'Alexandrie assure que pour sanctifier le Dimanche, nous devons principalement parer & orner notre interieur, afin de nous presenter purs & nets à Jesus-Christ, après avoir lavé les taches de notre ame. S. Augustin met entre les obligations de ces jours, celle de s'abstenir de tout peché, comme d'une œuvre qui est non seulement servile, mais qui nous asservit encore au demon. Ce qui a donné sujet à quelques Theologiens d'avancer, que celui qui commet un peché mortel le Dimanche, par exemple, qui s'enyvre, commet un double peché; le premier, parce qu'il viole la temperance; & le second, parce qu'il la viole en un jour specia-

lement affecté au culte de Dieu: de sorte qu'en s'accusant de ce peché, il ne doit pas ômettre en sa confession cette circonstance aggravante. Tous ne sont pas de ce sentiment, qui est fondé sur la comparaison d'un peché commis dans un lieu saint, lequel par là est profané: quoi qu'ils avoient que cette circonstance du temps aggrave le peché, mais non pas jusqu'au point d'en faire un troisième peché mortel; parce que cette augmentation de peché n'est qu'à cause de la sainteté du jour, laquelle n'est pas la fin de la fête, la fin étant seulement d'honorer Dieu, ou ses Saints. Et pour ce qui est de la comparaison du peché commis dans une Eglise, ce n'est pas tout-à-fait de même; parce qu'il n'y en a presque point, qui ne viole directement le respect qui est commandé dans un lieu saint.

Les prérogatives du jour du Dimanche sur tous les autres jours.

Ce n'est pas dans la seule cessation des œuvres serviles que l'Eglise fait consister la sainteté du Dimanche; elle a encore établi, pour rendre la solemnité de ce jour plus grande, diverses pratiques, soit pour en relever la sainteté, soit pour le distinguer de tous les autres jours de l'année, par les marques d'une réjouissance spirituelle. C'est dans cette vue qu'elle a ordonné qu'on ne feroit pas les prières publiques à genoux comme aux autres jours, qu'on ne jeûneroit point, & que l'on suspendroit les autres exercices extérieurs de la penitence. On peut y rapporter aussi les Agapes, ou festins de charité, qui se faisoient principalement les Dimanches, à l'issue des assemblées des fideles parmi les Chrétiens de la primitive Eglise, où l'on permettoit une joye modeste: Mais l'abus qui se glissa depuis dans ces Agapes, en fit retrancher l'usage par tout: dès le quatrième siècle.

Pourquoi l'Ecriture a marqué si expressément le jour auquel on doit rendre à Dieu ses devoirs.

On pourroit demander pourquoi dans le Décalogue, qui commande la sanctification du jour du Sabat, il n'est fait mention que du temps auquel on doit rendre à Dieu le culte qui lui est dû. La raison que les Peres, & les Interpretes en donnent, est qu'on ne peut pas s'en acquitter de la même maniere en tous temps: de même qu'on ne peut pas à chaque moment prendre son sommeil & la refection du corps; parce qu'il y a une infinité d'autres besoins dans la vie humaine, auxquels la nature & l'ordre de la Providence nous ont assujettis. Ainsi pour ne pas manquer à ce devoir, qui doit être le premier, de crainte que les autres moins importants ne le fissent negliger ou entièrement oublier; il a fallu pour y satisfaire, non seulement marquer & déterminer un temps préfix, mais encore le recommander, & en réitérer souvent le précepte, comme l'Ecriture fait en tant d'endroits.

PARAGRAPHE SIXIÈME.

Les endroits choisis des Livres spirituels, & des Prédicateurs modernes sur ce sujet.

Le Sabat étoit un signe parmi les Juifs; & ce qu'il signifioit.

LE Sabat étoit un signe qui marquoit que les hommes se devoient consacrer à Dieu, & devoient paroître devant lui purs & saints; 1°. puisque ce jour lui étoit consacré, & qu'un jour n'est saint que parce que les hommes sont particulièrement obligés d'y faire des actions de sainteté & de religion. 2°. Il étoit un signe, & comme un monument éternel de la création admirable de tout l'Univers. 3°. C'étoit un signe aux Israélites

& à leur posterité, pour les faire ressouvenir qu'ils avoient été délivrés du rude joug de la servitude d'Egypte, par le secours de Dieu, comme il le témoigne lui-même par ces paroles: *Souvenez-vous que vous avez servi en Egypte, & que le Seigneur votre Dieu vous en a retirés par l'effet de sa main toute-puissante, & par la force de son bras; & que pour ce sujet, il vous a commandé de garder le jour du Sabat.* 4°. Enfin il étoit la figure du Sabat spi-

Deuter. 5.

rituel, & du sacré repos où les fideles se trouvent, lors qu'ayant enseveli le vieil homme, pour vivre à Jesus-Christ, ils ressuscitent à une nouvelle vie, & s'appliquent avec soin à des actions conformes à la pieté chrétienne. *Le Catechisme du Concile de Trente, sur le troisième Commandement.*

Combien il est juste de consacrer du moins un jour au culte de Dieu.

Il est juste & bien raisonnable qu'il y ait de certains jours, qui soient employez entièrement au service de Dieu, & où ils puissent l'honorer comme leur souverain Seigneur, dont ils ont reçu des bienfaits infinis. En effet, si Dieu nous avoit commandé d'employer tous les jours de notre vie au culte que nous lui devons, ne devrions-nous pas faire tous nos efforts pour obéir ponctuellement, & avec joye, à ce commandement, par la seule vûe des bienfaits infinis que nous avons reçus, & que nous recevons continuellement de sa bonté? Avec quelle apparence pourrions-nous donc, maintenant qu'il n'a destiné à son culte que tres-peu de jours, être negligens à nous acquitter d'un devoir si juste & si nécessaire? Le pourrions-nous faire, sans nous rendre coupables d'un grand crime? Ceux qui negligent entièrement de garder ce précepte, comme ils desobéissent en cela, à Dieu & à l'Eglise, ils deviennent par ce mépris ennemis de Dieu, & refractaires à ses Commandemens; d'autant plus que celui-ci est tel, qu'on le peut garder sans grande peine. Car bien loin qu'il nous ordonne rien de penible par ce Commandement, il nous a ordonné au contraire de demeurer en repos, & d'abandonner le soin des choses de la terre, pour ne vaquer qu'à celles du ciel, & de notre salut: Peut-on donc, sans se rendre coupable d'une insolence, & d'une temerité tres-punissable, ne se pas soumettre à ce Commandement? *Le même.*

Il n'étoit pas défendu de faire du bien le jour du Sabbat.

Si nous entrons dans l'esprit du précepte du Seigneur, qui défendoit si absolument aux Juifs toute œuvre servile, le jour du Sabbat; il est sans difficulté que c'étoit pour leur faire quitter pour un temps, le soin des affaires temporelles, & pour les engager à vaquer entièrement au culte divin. Ainsi bien loin que les bonnes actions leur fussent défendues le jour du Sabbat, c'étoit plutôt une obligation de s'y appliquer plus particulièrement. Aussi voyons-nous que le Fils de Dieu asemblé choisir ce jour-là pour faire des miracles: Mais l'œuvre servile dont il falloit principalement s'abstenir, c'étoit le peché, qui les rendoit les esclaves de leurs passions, & qui les asservissoit au Démon. Dieu a fait voir en établissant le Sabbat, dit S. Chrysostome, qu'il ne desiroit autre chose, sinon qu'on s'abstint de faire le mal: *Vous ne ferez rien*, dit-il, *excepté les ouvrages qui sont propres à l'ame.* Car on faisoit en ce jour tout à l'ordinaire dans le Temple, & même beaucoup plus que les jours communs. *L'Abbé de Monihorel. Homel. sur l'Evang. du 16. Dim. après la Pentecôte.*

De la sanctification du Dimanche.

Le Dimanche a succédé au Sabbat. Il nous est défendu dans ce saint jour de faire aucune œuvre servile; & nous sommes obligez d'assister aux divins offices. Après avoir passé six jours dans le tumulte des affaires seculières, n'est-il pas bien juste d'en prendre un, pour le recueillir, & pour vaquer aux spirituelles? *Vous travaillerez durant six jours, dit le Seigneur, & vous ferez dans ces six jours, tout ce que vous avez à faire: mais le septieme jour, c'est le jour du repos consacré au Seigneur*

Exod. 20.

voire Dieu. Pour celebrer ces saints jours d'une maniere convenable, nous devons nous occuper entièrement à éviter le mal, & à faire le bien. Il est vrai qu'il n'y a point de temps où il nous soit permis de faire le mal, & où nous ne soyons obligez de faire le bien: mais il est vrai aussi que nous avons des obligations particulieres dans certains jours, d'éviter l'un avec plus de soin, & de faire l'autre avec plus de zele. Helas! qui le croiroit, si on ne le voyoit de ses yeux? les Chrétiens aussi grossiers que les Juifs s'imaginent faire au précepte de garder les Dimanches & les Fêtes, en s'abstenant d'un travail manuel, comme s'il s'agissoit seulement d'une police extérieure, ou de donner quelque relâche au corps, & qu'il ne fût pas question de recueillir & de fortifier l'ame, qui a pu être dissipée & affoiblie par les sollicitudes des affaires du siècle. Cela est si vrai, que les personnes dont la profession est de travailler plus de l'esprit que du corps, & que ceux qui n'en ont point d'autre que de jouir & de se divertir, ne distinguent point les Fêtes des autres jours, & croient n'avoir rien à se reprocher s'ils ont entendu une Messe à la hâte, avec un esprit rempli d'affaires, ou un cœur occupé de passions. Nous pouvons même avancer que generalement parlant, ce sont les jours de Dimanches & de Fêtes où l'on fait plus de mal: ce qui faisoit dire à S. Chrysostome, que le Sabbat qui avoit été institué pour nettoyer son ame des crimes que l'on avoit commis pendant la semaine, étoit le jour où l'on en commettoit de plus grands. *Le même.*

Comment s'acquitte-t-on de ce précepte? Au lieu d'expié le Dimanche les pechez de la semaine, l'on peut dire principalement pour toutes les personnes d'une profession mercenaire, que c'est le jour où ils en commettent le plus. On cherche à le passer dans la débauche & à se livrer entièrement à une joye profane. Le Seigneur pourroit donc nous dire aujourd'hui ce qu'il disoit autrefois aux Juifs par la bouche du Prophete Isaïe: Je hais vos solemnitez des premiers jours du mois, & toutes vos autres fêtes; elles me sont devenues à charge, je suis las de les souffrir: *Calendas vestras, & solemnitates vestras odit anima mea; facta sunt mihi molesta, laboravi sustinens.* Remarquez ces paroles: *Solemnitates vestras*; comme si le Seigneur disoit: vous avez fait de mes Fêtes les vôtres; & des jours qui devoient être consacrez à ma gloire, des jours que vous dévouiez à vos passions: *Solemnitates vestras odit anima mea. Le même.*

Comme on s'acquitte mal, ou fort negligentement, de ce précepte.

Travaillons, mes freres, à devenir de fideles observateurs de la Loi; disons avec le Prophete: *Tempus faciendi Domine, dissipaverunt legem tuam.* Psalm. 118. L'orgueil, & l'impierie triomphe dans ces jours malheureux, disoit le vaillant pere des Machabées à ses enfans; à peine paroît-il aucun vestige de la Loi, le barbare Antiochus a profané toutes nos solemnitez: armez-vous donc de courage, mes enfans, & donnez librement vos vies pour la défense du Testament de vos Peres. Ah! Chrétiens, pour l'intérêt de notre salut, & pour la gloire de notre Dieu, faisons voir qu'il y a encore de solides & de veritables vertus; montrons qu'il se trouve des Chrétiens, qui respectent d'autant plus la Loi de Dieu, qu'ils la voyent plus indignement traitée par les impies; & qui ne ti-

Exhortation du pere des Machabées à ses enfans, pour les animer à observer la Loi de Dieu.

rent du mauvais exemple, qu'un sujet d'indignation contre ceux qui le donnent, & qu'un redoublement de zele pour le combattre. On passe les jours saints en débauches, une licence effrenée semble avoir ouvert la porte à tous les crimes; on se joue impunément de la Loi, à peine en paroît-il aucune trace dans le monde. L'Eglise n'a donc plus d'esperance que dans un petit nombre d'enfants, dont la fidelité doit la consoler de l'apostasie & du déreglement des autres. C'est en nos mains qu'elle remet ses intérêts; c'est à nous à la dédommager de ses pertes, & à soutenir sa gloire en ces saints jours, par des exemples de pieté aussi publics, que les scandales qui la deshonnorent. *Essais de Sermons, pour les Panegyriques. Tome 1.*

Dieu a choisi ce jour pour communiquer ses plus grands faveurs aux hommes.

Les saints Peres ont remarqué que le Seigneur a toujours choisi le saint jour du Dimanche, pour communiquer les plus grandes faveurs aux hommes: *Innumeris benedictionibus diem Dominicam sanctificavit*, dit Saint Gregoire le Grand. Ce fut le Dimanche, c'est-à-dire, le premier jour de la semaine, que la manne commença à tomber pour la nourriture des Israélites. Sur quoi Origene fait cette belle reflexion, & dit, que c'est en ce jour, où Dieu veut nourrir ses enfans de la sainte Eucharistie, signifiée par la manne: *Jam tunc ostensum die Dominica panem caelestem esse manducandum*. Ce fut aussi le Dimanche, c'est-à-dire, au jour qui y répond, que Jesus-Christ fit dans le desert cette merveilleuse multiplication des pains, dont il nourrit une grande multitude d'hommes. Ce fut ce même jour qu'il prit pour sa Resurrection, qui est le gage de la Resurrection de tous les hommes. Ce fut enfin en ce jour que Dieu fit descendre son divin Esprit sur l'Eglise, & qu'il lui communiqua la plénitude de ses graces. Ne doit-on donc pas dire, avec Saint Bernard, que ce saint jour, est un jour de remission, de réjouissance & de grace: *Dies remissionis, dies exultationis, dies jubilaei*. Les mêmes *Essais. Sermon pour le Dimanche de la Passion.*

Le Dimanche est un signe de l'alliance faite avec nous, comme le Sabbat l'étoit de celle qu'il avoit contractée avec les Juifs.

Le Seigneur avoit donné le jour du Sabbat aux Juifs, pour être le gage de l'alliance & de l'union qu'il vouloit avoir avec eux: *Videte ut Sabbatum meum custodiatis, quia signum est inter me & vos*. Si cela est, l'on doit conclure que le Dimanche étant dans la Loi nouvelle, ce que le Sabbat étoit dans l'ancienne, il est encore la marque d'une plus étroite alliance, & qu'il doit être pour nous la source de toutes sortes de graces & de benedictions. Car c'est en ce jour heureux pour les Chrétiens, que Dieu leur presente ce qu'il a de plus excellent & de plus précieux; sa divine parole, sa sainte grace, son Corps sacré dans l'adorable Eucharistie. Mais quelle est notre ingratitude? plus le Seigneur nous offre de graces en ce saint jour, moins nous les recevons. Nous laissons perdre sa sainte parole sans vouloir l'entendre, bien loin d'en profiter: nous méprisons la grace, & le pardon qu'il nous offre dans le Sacrement de Penitence, en ne voulant pas nous en approcher, en ce jour particulièrement destiné à la remission de nos pechez; & nous ne voulons pas nous nourrir du corps & du sang de Jesus-Christ, en nous éloignant de la sainte Table: Ah! si Dieu avoit fait la même grace aux Payens & aux Idolâtres, ils n'en useroient pas peut-être comme les Chrétiens. *Le même.*

Tome II.

Il est évident que les Chrétiens offensent Dieu, lorsqu'ils s'adonnent au travail du corps, pour un gain temporel, le jour du Dimanche, parce qu'ils prophéant un jour saint que Dieu s'est réservé, & privent le Seigneur du culte & de l'adoration qui lui est dû. Ils sont néanmoins beaucoup plus criminels, lorsqu'ils le passent dans le peché; non pas qu'il soit permis de pecher les autres jours, mais parce que les pechez commis en un jour saint en sont plus énormes. Car si les pechez des Chrétiens sont beaucoup plus griéux devant Dieu, que ceux des Infideles, par cette seule raison que ce sont des pechez de Chrétiens; qui doute que la sainteté des jours auxquels ils les commettent, n'y ajoute encore une nouvelle énormité? C'est à vous que je parle, libertins! qui passez une partie des Dimanches & des Fêtes à jouer, & à vous divertir aux comedies & aux spectacles: C'est à vous, femmes mondaines, qui destinez ces jours sacrez à des parties de bal & de promenade, qui les regardez comme plus commodes que les autres, pour faire paroître votre orgueil & votre vanité avec plus de scandale: C'est à vous, artisans débauchez, qui feriez un scrupule de vaquer à votre travail ordinaire en ce saint jour, & qui vous faites une espece de devoir & de costume de frequenter les jeux & les cabarets, & de vous enyvrer dans un temps que vous êtes obligez d'employer au culte divin: C'est à vous, dis-je, que je parle, ou plutôt c'est à vous que Dieu parle lui-même, quand il dit: Je hais, & j'ai rejeté loin de moi vos fêtes; je ne recevrai plus l'odeur des victimes, que vous m'offrez dans vos assemblées: *Odi, & projeci festivitates vestras, & non capiam odorem cæturum vestrorum*. Les mêmes *Essais de Sermons.*

On ne viole pas seulement les Dimanches en travaillant à des œuvres serviles.

Pour ce qui regarde le travail des mains, il n'est pas mauvais de soi-même, & ce n'est pas pour le condamner, que Dieu le défend dans les jours qui lui sont consacrez. Ce n'est pas aussi qu'il approuve la paresse & l'oisiveté, qui d'elle-même est un grand mal; mais c'est afin qu'un exercice indifferant, ou une occupation qui est bonne en elle-même, ce de pour un peu de temps à une autre meilleure & plus excellente, pour laquelle l'homme principalement a été créé; qui est de connoître Dieu, de l'adorer, de le servir, & de l'aimer sur toutes choses. Voilà la fin de la Loi divine: Vous travaillerez six jours de la semaine, & durant tout ce temps vous ferez vos ouvrages, & pourvoirez à vos besoins: mais le septième jour est le repos du Seigneur; & vous quitterez tout pour lui rendre vos hommages & vos adorations. *Le même.*

Du travail défendu les jours de fêtes, &c.

Quant à la maniere dont nous devons honorer Dieu, au jour du Dimanche, nous n'avons qu'à considerer le reglement qui nous vient de tradition immémoriale, & qui nous est marqué dans les Canons de l'Eglise. Les premiers Fideles s'assembloient en ce saint jour pour prier, pour écouter la divine parole, pour participer au saint Sacrifice du Corps & du Sang du Sauveur par la sainte Communion, & pour chanter les louanges de Dieu jour & nuit; & le Dimanche étoit si célèbre, comme nous l'apprenons de Saint Augustin, que la plupart assistoient à Matines, qui se disoient la nuit, & à tout l'Office. Plût au Ciel que nous nous reglassions sur la

De la maniere d'observer le Dimanche & les Ectes.

Serm. 51. de temp.

vie de ces premiers Chrétiens ! nous n'attirions pas sur nous la colère de Dieu, comme nous faisons par notre indevotion, qui fait que nous faisons des Dimanches, des jours de péché. *Le même.*

Le commandement d'observer le Dimanche est un commandement universel, qui contribue à observer tous les autres.

Le Sabat, dans la Doctrine de S. Bonaventure, n'ayant été institué de Dieu, que pour purifier son Peuple, & le ramener de temps en temps à son devoir ; le commandement de le sanctifier ne doit pas être regardé comme un commandement simple & particulier, mais comme un commandement universel, qui renferme en quelque manière l'entier accomplissement de la Loi. Quand Dieu nous défend le blasphème, le meurtre, le larcin, & plusieurs autres pechez, ces défenses sont particulières, & n'en enveloppent point d'autres ; & ces commandemens particuliers se renferment dans leurs propres limites, sans aucun rapport à l'accomplissement des autres. Il n'en est pas tout-à-fait de même de la sanctification du Sabat. A la vérité c'est un commandement distingué des autres ; mais il ne contribue pas peu à leur accomplissement. Pourquoi ? Parce que celui qui l'observe, étant obligé de s'appliquer à Dieu, & à ses devoirs, reconnoit ce qu'il doit faire, & de quoi il se doit abstenir, & se sent par là obligé à expier les pechez qu'il a commis, & à pratiquer les vertus, dont il a négligé la pratique. C'est pourquoi ce saint Docteur a remarqué que dans l'imposition de ce commandement, Dieu a voulu que les Juifs se souvinssent de sanctifier ce jour : *Memento ut diem Sabbati sanctifices.* Et a pris des précautions qu'il n'avoit pas prises dans les autres : car c'est comme s'il leur eût dit : Si vous avez été assez malheureux pour oublier vos devoirs pendant la semaine, souvenez-vous de rentrer en vous-mêmes au jour du Sabat, afin de les accomplir ; *Memento.* Si par ce criminel oubli, vous êtes tombez en plusieurs pechez, en vous abandonnant à vos passions, en commettant des usures & des injustices, souvenez-vous de les expier, & de vous attacher à l'entier accomplissement de ma Loi. Vous ne pouvez sanctifier dignement le jour du Sabat, que vous ne vous sanctifiez vous-mêmes ; & vous ne pouvez vous sanctifier, que par la pratique de ma Loi. *Dans les mêmes Essais. Dom. Tom. 2. pour le 16. Dim. après la Pent.*

Exod. 6. 20.

Des devoirs que l'on commet les jours de Dimanches & de Fêtes.

Disons la vérité à notre honte, & à notre confusion ; il semble que le peuple Chrétien ne connoisse les Dimanches & les Fêtes, que par les débauches qu'ils ont le loisir de faire, & par l'ivrognerie, qui entraîne après soi toutes sortes de crimes & de desordres. C'est ce qui a obligé les Peres de l'Eglise à faire de si puissantes invectives contre les excès & les débauches que les Chrétiens faisoient de leur temps, les jours de Fêtes. Ecoutez, dit Saint Jean Chrysostome, ce que dit le Prophete : Malheur à vous, qui attirez sur vous le mauvais jour, qui vous avancez, & vous approchez de plus en plus de ce grand jour, qui sera pour vous un jour de malheur, en vous faisant un Sabat faux & mensonger. Que veut-il dire, & qu'entend-il par ce faux Sabat ? C'est que les Juifs étant obligés de surseoir au jour du Sabat, tous les soins & tous les travaux de la vie corporelle, de vivre dans la sobriété & dans la modestie, de se nourrir de la parole divine, & de s'appliquer aux bonnes œuvres ; ils faisoient tout le contraire, ne songeant qu'à faire bonne chère,

à jouer, à se divertir, & à prendre leurs plaisirs. Le Prophete parlant de la part de Dieu, leur reproche ces excès, & ces déreglemens, & les menace du jugement terrible qu'ils attirent sur leurs têtes. Si ces gens qui étoient si grossiers & si charnels, ont été si justement punis, pour avoir si mal employé le jour du Sabat, & les autres Fêtes qui leur étoient commandées ; peut-on douter que les Chrétiens, qui sont éclairés de tant de lumières, & qui ont reçu tant de grâces, ne soient incomparablement plus coupables, & ne méritent des supplices & des vengeances d'autant plus severes, qu'ils commettent leurs desordres aux jours destinés au service de Dieu, & les passent comme des Payens ? *Les mêmes Essais. Tom. 4. 1. Dimanche après les Rois.*

Souvenez-vous, Chrétiens, que les Saints dont vous prophanez les fêtes, seront un jour vos Juges. Ah ! que leur répondrez-vous, lorsqu'ils vous reprocheront qu'au lieu d'imiter leurs vertus, vous vous êtes plongez en toutes sortes de vices ; & qu'en honorant leur mémoire en apparence, vous les avez en effet deshonorés ? Le Seigneur ne s'est que trop déclaré qu'il puniroit dans toute la juste fureur de sa colère, ces Fêtes prophanes que l'on a malheureusement fait succéder aux Fêtes chrétiennes. Je ne souffrirai point, dit-il, par le Prophete Isaïe, vos Fêtes infames, & vos assemblées criminelles ; & toutes vos solennitez me sont horreur. *Isaïe c. 1.*

Le même.

Origene nous a fait comprendre que c'est par une charitable condescendance pour les foibles, que l'Eglise a fixé des Fêtes particulières à certains jours reglez ; afin que ceux qui n'auroient pas assez de ferveur pour occuper continuellement leur esprit & leur cœur, des mysteres de Jesus-Christ, & des perfectiones divines, pussent se renouveler de temps en temps, & rallumer en eux le feu de la charité, qui seroit enfin étouffé par la foule des affaires, & des embarras de ce monde. Mais ce qui est accordé à la complaisance & à la charité qu'on doit avoir pour les foibles, ne doit pas servir à entretenir leur négligence. Ces âmes foibles & charnelles doivent faire toujours de nouveaux efforts, ou pour se débarrasser de tous ces amusemens qui les attachent au monde, ou pour détacher leur cœur & leur affection, des biens, des dignitez, & des affaires qu'ils ne peuvent, ou qu'ils ne veulent pas abandonner ; afin que pendant que leur corps s'en occupera, leur esprit puisse acquiescer cette sainte liberté de s'occuper de Dieu, des mysteres de Jesus-Christ, de l'amour des vertus, & d'un desir ardent & continuel de la vie éternelle. *Tiré du Traité des Fêtes, du Pere Thomassin.*

Saint Jérôme dit, qu'on ne peut accuser les Chrétiens de judaïzer, & d'être assujettis aux mêmes obligations des temps, des mois, & des jours, quoi qu'ils celebrent un jour de repos dans chaque semaine ; la Pâque, la Pentecôte, & les Fêtes des Martyrs. La raison en est, que non seulement la Resurrection de Jesus-Christ, & la descente du Saint Esprit, sont des objets bien differens de ceux que la Synagogue se propose à sa Pâque & à sa Pentecôte ; mais aussi parce que les mysteres adorables qui nous occupent pendant nos Pâques & nos autres Fêtes, sont des mysteres éternels, qui ne sont pas limités à un jour ou à un mois ; mais qui ont la même

Reproches que les Saints nous feront d'avoir prophané leurs Fêtes.

Pourquoi l'Eglise a-t-elle fixé de certains jours destinés au service de Dieu.

Nos Fêtes peuvent être continuées. *In Epist. ad Galat. c. 4.*

excellence, la même vertu, la même sainteté & la même abondance de grâces, tous les mois, tous les jours, & tous les momens de l'année. Il n'y a point de jour dans l'année, si nous voulons, que Jesus-Christ ne meure pour nous, & ne ressuscite en nous; il n'y a point de moment où il ne se fasse sur nous une nouvelle effusion de son saint Esprit, si nous sommes disposés à le recevoir. Il est vrai que tous les Fideles n'ont pas acquis ce haut degré de perfection & de charité, en sorte que nos divins mysteres leur soient toujours également presens & également efficaces. Aussi est-ce pour ces foibles qu'on a institué des Fêtes particulieres, afin qu'ils puissent y acquerir une nouvelle vigueur, en se débarrassant, au moins pour un peu de temps, des affaires du monde. *Le même.*

Pourquoi on a déterminé certains jours & certaines heures au service de Dieu.

Le même saint Jérôme ne craint pas de dire, que les jours d'assemblées ou de Fêtes n'ont rien de plus grand que les autres; mais qu'il a été nécessaire de distinguer & d'ordonner ces jours d'assemblées dans les Eglises, afin de renouveler & d'enflammer davantage la charité des Fideles envers Dieu, en la presence duquel ils s'assemblent; & envers leurs freres avec lesquels ils s'assemblent. On pourroit dire dans le même sens, que les heures d'un jour de Fête n'ont rien en elles-mêmes de plus saint les unes que les autres, parce qu'elles composent toutes ensemble un jour de Fête; mais il a été nécessaire d'y faire quelque distinction, & d'en affecter quelques-unes au service divin, & aux parties diverses de l'office canonical, afin que la ferveur de ces heures plus saintement employées se répandit sur les autres, & parfumât en quelque maniere tout le reste de la journée. Les Fêtes particulieres de l'année ont le même rapport à cette Fête universelle & continuelle que les Justes tâchent de celebrer pendant toute leur vie, que les heures du service divin ont à toute la journée des Fêtes particulieres. Tout y est, en un sens, également consacré à Dieu, comme venant de lui, & devant retourner à lui: mais la flamme de la charité, & l'application du cœur à la priere ne pouvant pas toujours y être également vive, il a fallu destiner quelques jours, & quelques heures, & dans chaque heure même il y faut choisir quelques momens pour la renouveler. *Le même.*

De l'excellence du jour du Dimanche & de son institution.

Jesus-Christ ressuscita le Dimanche, & l'Eglise transféra en ce jour la solemnité du Sabat ou du Samedi. Les Evangelistes l'ont nommé le premier jour après le Samedi, *Una Sabbati, prima Sabbati*; ils ont tous affecté de remarquer, que ce fut en ce jour que le Fils de Dieu triomphant de la mort, entra dans sa vie glorieuse & immortelle, & donna commencement à un nouveau monde, faisant ressusciter avec lui tout le corps dont il étoit le chef, *Conresuscitavit. Si consurrexistis cum Christo*. Le monde naturel avoit été créé le Dimanche, puisque le septième jour après, fut le jour du Sabat, ou du repos. Saint Luc nous a appris dans les Actes des Apôtres, que les Apôtres & Fideles s'assemblent depuis, le même jour du Dimanche, pour celebrer le Sacrifice, & pour la Prédication: *Una Sabbati cum convenissemus ad frangendum panem, Paulus disputabat*. Voilà manifestement le Dimanche, l'Eucharistie, & la Prédication. Saint Paul parle en mêmes termes, & y ajoute une autre espece de Sacrifice, *scilicet*

Tome I I.

voir les aumônes, & les quêtes qui se faisoient tous les Dimanches. Il ne faut donc pas s'inquiéter sur le changement qui se fit du septième jour consacré au repos, & à la celebration d'une Fête: car ce changement s'étant fait par les Apôtres, & peut-être dès le temps même que J. C. ressuscité étoit encore sur la terre, il ne faut pas être en peine de l'autorité par laquelle il se fit. Il n'est pas étonnant après cela, que l'Eglise ait toujours pris depuis, le jour du Dimanche, pour assembler les Fideles, & pour celebrer le Sacrifice plus solennellement que les autres jours; enfin pour prêcher la parole divine, expliquer les Ecritures, & chanter les loüanges de Dieu. *Le même.*

Nous sommes si aveuglez par nos passions, si peu appliquez à la connoissance de nos devoirs, & ensevelis dans un si profond oubli des choses qui regardent le culte de Dieu, que nous ne songerions peut-être jamais à sanctifier les Dimanches; & les Fêtes, si Dieu même ne nous faisoit rentrer en nous-mêmes, afin de nous en rendre l'idée plus presente, & la pratique plus familière, ou plus sainte: *Memento ut diem Sabbati sanctifices*. C'est la raison de Saint Augustin. *Tiré des Discours Moraux. Sermon sur ce sujet.*

S'il étoit défendu au Peuple Juif de faire aucune œuvre servile au jour du Sabat, afin qu'il pût solemniser en paix la fête de sa liberté; quelle obligation n'ont pas les Chrétiens de surseoir ces œuvres, pour honorer le jour du Dimanche, qui est celui de la Resurrection de Jesus-Christ: jour de leur salut & de leur liberté; jour auquel Dieu ne les a pas seulement délivrez de la servitude du peché, mais encore de la servitude du monde, qui est celle de leurs occupations ordinaires, & de leurs emplois. *Le même.*

Tel est l'aveuglement de notre siècle, & la profanation que l'on fait de ces saints jours. Car ne vous y trompez pas, dit Saint Augustin: vous feriez mal si vous alliez labourer la terre; mais vous faites encore plus mal de jouer, ou de vous enivrer. Vous feriez mal, mes Dames; si vous maniez l'aiguille & le fuseau; mais vous faites encore plus mal d'aller au bal & de danser. Tout ce qui est contre la Loi de Dieu vous est défendu en tout temps; mais il l'est encore plus particulièrement pendant les Dimanches & les Fêtes. Telle femme qui fera scrupule de faire la moindre chose dans son ménage, pendant un Dimanche ou une Fête, n'en fera point de se tenir des heures entieres devant un miroir, & occuper ses filles de thambre autour d'elle, pour avoir meilleure grace dans une Eglise, ou dans une assemblée. Ou bien parce qu'elle aura extérieurement saisi au précepte en entendant la Messe & le Service divin, elle croira s'être acquittée pleinement de son devoir; quoi que par ses magnifiques ornemens, & ses nuditez indiscrettes, elle ait été à plusieurs une occasion de scandale. Tel artisan qui ne voudroit pas pour quoi que ce fût avoir travaillé pendant ces jours, les passe en jeux & en débauches, dissipant ce qu'il a gagné durant la semaine, sans considerer qu'il réduit sa famille à la mendicité. Ce n'est qu'aux jours de Fêtes que les lieux de jeu & de débauches sont pleins de monde: ce n'est qu'en ce temps qu'on voit les Chrétiens courir en foule aux spectacles, & aux divertissemens; comme pour se moquer de Dieu avec plus d'insolence, & profaner, par une plus

Dieu a voulu nous faire souvenir de lui rendre nos hommages, que nous eussions oublié sans cela.

Exod. 20.

Le jour du Dimanche doit être observé plus exactement, que ne l'étoit autrefois le jour du Sabat.

La profanation qu'on fait communément de ces saints jours.

scandaleuse impiété, ces jours qui lui appartiennent. S'il y a des parties de promenade à faire, des visites à rendre ou à recevoir, des intrigues à ménager, des rendez-vous à donner, & des marches à conclure, ce sont les jours de Dimanches & de Fêtes que l'on choisit. *Les mêmes.*

Quelques divertissemens sont permis en ces jours de Fêtes.

Quoi que ces saints jours soient entièrement consacrez à la piété & au culte de Dieu, on ne peut nier cependant que l'Eglise ne permette quelque honnête divertissement; & quelque religieux observateurs que fussent les premiers Chrétiens, de ces saints jours, nous voyons que dans ces temps mêmes où la discipline ecclésiastique étoit le plus en vigueur, les Fideles donnoient des marques de leur réjouissance, en se vêtant plus proprement; & sur-tout par des festins qu'on appelloit des Agapes, c'est-à-dire, des festins de charité, qui étoient tellement institués, qu'en se réjouissant avec ses amis, on y nourrissoit les pauvres; & que la piété y avoit autant de part que le divertissement, par les pieux entretiens, dont les mets étoient, pour ainsi dire, assaisonnez. Mais après ces repas, que la frugalité & la dévotion ont rendu plus celebres que la somptuosité des festins les plus magnifiques des Payens, les mêmes Chrétiens couroient en foule, de la table à l'Eglise, pour y faire la prière: de sorte qu'on pouvoit dire que la table leur servoit de disposition à la piété, & que leurs divertissemens redoubloient leur ferveur; comme en effet c'étoit la fin & le dessein de cette institution, de prendre quelque relâche, afin de retourner ensuite avec plus d'ardeur aux exercices de charité, & aux devoirs de religion. Voici comme en parle Tertullien, qui tout severement qu'il étoit, approuve ces divertissemens honnêtes, & que j'appellerois volontiers saints & chrétiens; voici, dis-je, comme il en parle: A l'issuë de nos banquets, nous n'allons pas à ces spectacles où l'on ne voit que du sang & des meurtres; nous n'allons pas à ces assemblées, où l'impie, la médisance, & l'impureté, triomphent de la vertu: l'on ne voit dans nos exercices, dans nos actions, dans nos discours, dans nos divertissemens mêmes, que piété, que modestie, que frugalité; de manière qu'il est aisé de remarquer que nous avons pris plus de soin dans les festins que nous faisons nos jours de fêtes, de nourrir notre esprit du pain de la parole de Dieu, que notre corps, des alimens corporels; que nos fêtes sont établies pour inspirer une sainte allégresse à l'esprit, & non pas pour fournir au corps de quoi contenter la sensualité. Où sont ces temps heureux, Chrétiens? Hélas! nous ne sommes plus au temps de ces premiers siècles d'or, les exercices de piété que l'on pratiquoit alors aux jours de fêtes ont tellement cessé, qu'au lieu de ces banquets de dilection, ce ne sont plus que des repas de dissolution; au lieu de visiter les pauvres, les malades, & les hôpitaux, on ne fait que des visites suspectes, ou dangereuses, &c. *Tiré d'un Sermon manuscrit.*

Des excès & des débauches que l'on commet en ces saints jours.

Saint Gregoire le Grand rapporte que dans les premiers siècles de l'Eglise, les jours des Fêtes des saints Martyrs, les demons fortoient des corps des possédés, forcez de les quitter par la piété, & les prières des Fideles: mais dans le malheureux siècle où nous vivons, ne diroit-on pas que les demons sont déchainés, & qu'ils s'emparent des Fideles, les jours

de Fêtes & de Dimanches; tant les excès où ils s'emportent, sont étranges; tant les prophétisations qu'ils font de la sainteté de ces jours, sont énormes & scandaleuses? D'où peuvent venir en effet ces jeux, ces bals, ces danses, tous ces excès de boire & de manger, qui sont si communs en ces jours, que des suggestions du demon, qui pousse les hommes à employer des jours consacrez au culte de Dieu, à contenter leurs passions les plus déréglées, & à se servir du loisir qu'ils ont en ces jours de vaquer à Dieu & à l'affaire de leur salut, pour s'abandonner avec une licence effrenée, & sans retenue, à toutes sortes de débauches? *Monsieur de la Font, dans les Entretiens Ecclesiastiques, sur le 16. Dimanche après la Pentecôte.*

Le Dimanche est subrogé au Sabat en la nouvelle Loi; & les Chrétiens sont d'autant plus obligés de s'y abstenir de toutes œuvres serviles, & d'interrompre l'exercice des fonctions ordinaires de leur état, que le repos de Jesus-Christ, qu'ils y honorent, est plus réel, & plus digne de leurs hommages, que celui de Dieu après l'ouvrage de six jours; puisque c'est un repos précédé de tous les travaux de sa vie, & des souffrances de sa mort. Saint Gregoire de Nazianze remarque, que s'il falloit se souvenir de Dieu, & le remercier en particulier de tous les bienfaits, il faudroit être appliqué sans cesse à lui rendre de continuelles actions de grâces; puisqu'il nous oblige incessamment, & que nous ne saurions subsister un seul moment, si sa main toute-puissante, qui nous a tirés du néant, ne nous empêchoit d'y retomber en nous soutenant. Cependant, par une bonté ineffable, il n'a pas voulu exiger de nous tout ce qu'il eût pu; il a eu égard aux différentes occupations, où les besoins de cette vie nous engagent: ainsi il s'est contenté de se réserver un jour en chaque semaine. *Le même.*

Saint Chrysostome ne craint point de dire que ceux qui employent le saint jour du Dimanche, en des occupations mondaines, en jeux, en danses, en festins, en d'autres prophanes divertissemens, ne sont pas moins coupables, que ceux qui pillent, ou qui dépouillent nos Eglises par un attentat sacrilège; puisque si ceux-ci prophangent des biens consacrez au culte de Dieu, ceux-là prophangent un jour qu'il s'est réservé, & qu'il a voulu être consacré à son service. L'entendez-vous, le comprenez-vous, Chrétiens, quel péché c'est dans le sentiment de ce Pere, que de violer, & prophanter ces jours saints? Quel sentiment auriez-vous d'un homme qui dépouilleroit nos Eglises, des plus riches ornemens, dont la piété de nos Ancêtres les ait parées; ou qui après avoir dérobé des vases sacrez, les employeroit à ses vanitez, & à des usages prophanes? Je vois que vous avez horreur de ces attentats; & la seule pensée vous fait fremir, parce que vous sçavez que les moindres choses qui ont servi au ministère de nos autels deviennent sacrées, & inviolables: mais apprenez que la profanation que vous faites du jour du Dimanche, par tant d'excès de jeu, de bonne chère, de débauches, ou par tant de divertissemens mondains, n'est pas un moindre sacrilège, au sentiment de Saint Chrysostome; parce que ce saint temps que vous prophantez, n'est pas moins consacré à Dieu que les meubles de nos Eglises. Comment pouvez-vous donc l'employer à

De la sainteté du Dimanche subrogé au Sabat.

Le crime que commettent ceux qui prophangent ces saints jours.

d'autres usages? *Le même.*

De quelles œuvres il faut s'abstenir, les fêtes & les Dimanches.

C'est un abus, & une illusion de s'imaginer que par les œuvres serviles, que la Loi divine défend, il ne faille entendre que les ouvrages d'agriculture, de manufacture, de fabrique, ou autres semblables, qui font l'occupation des artisans pendant le cours de la semaine. Cette défente va bien plus loin: elle comprend tous les emplois profanes, & feculiers, qui nous empêchent de vaquer uniquement au culte de Dieu; elle comprend, selon Saint Augustin & Saint Thomas, toutes les différentes occupations qui partagent la vie civile des hommes, & qui leur servent d'exercice, chacun selon son état & sa profession, pendant la semaine; à moins que quelque raison de nécessité, de charité ou de piété, ne permette de s'y appliquer en ce jour. Cette loi s'étend même aux parties que l'on fait, après avoir ouï la Messe, de passer le reste du jour à la chasse, au jeu, à la comédie, en promenades, en visites inutiles, ou autres divertissemens mondains & profanes. Dès que le jour du Dimanche arrive, chaque Fidele se doit imaginer qu'il entend une voix semblable à celle que S. Jean entendit autrefois dans les revelations: *Amoré jam dicit Spiritus, ut requiescant à laboribus suis.* Voici le Dimanche: cessez vos travaux, discontinuez vos occupations ordinaires, & commencez, par cette interruption & par ce repos, la sanctification de ce jour. *Le même Monsieur la Font.*

Apocal. c. 14.

Continuation du même sujet.

Par ces œuvres serviles que la Loi défend, il faut entendre toutes les œuvres qui nous détournent de vaquer uniquement au culte de Dieu, en nous appliquant trop au soin des choses temporelles; à une intrigue pour l'établissement de la fortune, à un procès pour en avoir un heureux succès, à un trafic pour y faire quelque gain. Vous avez beau, dit S. Augustin, colorer ces occupations de cent prétextes specieux; quelque excuse que vous puissiez alléguer, quelque ouvrage que vous fassiez, si ce n'est par nécessité, ou par charité; si c'est dans la vûe d'en tirer quelque profit, c'est une œuvre servile, que la Loi divine défend; c'est un péché qui viole la sanctification du jour du Dimanche. Les gens de bonne chere & de plaisir ne se trompent pas moins que les autres, de croire qu'il n'en est pas de leurs plaisirs & de leurs divertissemens, de même, que de ce qui se fait pour le gain, & pour l'intérêt; & qui ne font aucun scrupule, après avoir ouï une courte Messe, d'employer le reste du jour au jeu, à la chasse, à la comédie, & à de semblables passe-temps. Car n'est-il pas visible que tous ces vains amusemens ne divertissent pas moins l'esprit de l'application qu'il devoit avoir au culte de Dieu, & à l'affaire de son salut, que les plus serieuses occupations; & par conséquent ne font pas moins contraires à la sanctification du Dimanche? *Le même.*

Ce commandement d'observer le Dimanche, n'est pas une obligation trop rude.

Est-ce que Dieu exige trop de nous, de nous demander un jour en chaque semaine, pour y vaquer à son service? est-ce là un joug trop pélant, & une charge trop onéreuse? Le monde en use bien autrement à l'égard de ses serviteurs; il veut les voir dans une occupation continuelle pour son service. Mais Dieu, par une ineffable condescendance, nous permet de nous occuper six jours, dans les emplois de la vie civile, & au soin de nos affaires temporelles; il ne se réserve que

Tome II.

le septième. Faut-il qu'au lieu de reconnoître une bonté si obligeante, par nos hommages, nous employions la plus grande partie d'un jour si saint, en des occupations toutes profanes & mondaines? Est-ce vaquer uniquement à son service, de n'y donner qu'une petite demi-heure? n'est-ce pas plutôt lui ravir la plus grande partie d'un temps qu'il s'est réservé? Faut-il reduire à si peu de chose, la reconnaissance qui lui est due pour tant de bienfaits, dont il nous comble incessamment? Est-ce là l'hommage que nous rendons à son repos, de n'interrompre presque en rien nos exercices ordinaires? Faut-il borner la sanctification du Dimanche à une courte Messe? Est-ce ainsi que nous voudrions que nos serviteurs s'occupassent à nos affaires, ou que les ouvriers employassent à notre service, les jours auxquels nous les avons loués? Est-ce là se dégager, se débarrasser du soin des choses de la terre, pour être en état de s'appliquer mieux aux choses du Ciel, & à l'affaire de notre salut? *Le même.*

Il est vrai que la vie du Chrétien devoit être une continuelle sanctification du nom de Dieu, & que tout le temps qu'il a à demeurer sur la terre, devoit être pour lui, selon S. Chrysostome, un jour de fête continuelle; puisque ce doit être une imitation, & un commencement de la vie du ciel. Néanmoins, parce que les besoins temporels détournent nos pensées, & ne nous permettent pas d'être toujours occupez de Dieu, comme les Anges; Dieu a choisi certains jours, qu'il veut être particulièrement dédiés à son honneur, & durant lesquels il nous ordonne de surseoir tous les autres ouvrages, pour nous appliquer entierement à son service. Entre ces jours, le plus celebre est celui que nous appelons le Dimanche, comme qui diroit le jour du Seigneur; jour ainsi nommé par excellence, parce qu'en ce jour Dieu a fait les plus excellens ouvrages de sa sagesse & de sa puissance. *L'Auteur des Discours Chrétiens. Sermon sur ce sujet. Tome 4.*

De l'observation du Dimanche; pourquoi il est institué.

L'on peut à la verité, & l'on doit même honorer Dieu durant son travail; les Chrétiens, selon la regle de l'Évangile, prêchée par Saint Paul, étant obligez de faire toutes leurs actions au nom, & dans l'esprit de Jesus-Christ: mais qu'il est difficile que l'homme éleve comme il faut, son esprit à Dieu, s'il ne surseoit ces travaux qui emportent la meilleure partie de sa vie, & qui l'empêchent de s'unir d'esprit aux prieres communes que fait l'Eglise, pour fléchir la colere de Dieu, & attirer sur nous sa misericorde! Tous les jours de l'année sont à lui; il est le maître de notre temps, comme il l'est de nos biens & de nos vies; & c'est une faveur, que nous ne pouvons regarder sans étonnement, qu'il nous ait donné tant de temps pour vaquer à nos affaires, & qu'il s'en soit si peu réservé pour les siennes. De là, il est aisé de comprendre combien sont criminels devant Dieu, ceux qui sans une extrême nécessité ou quelque obligation de charité, travaillent pour un gain sordide les Dimanches, comme les autres jours. *Le même.*

Pourquoi durant ce jour, il faut s'abstenir de tout travail corporel.

Vous croyez, Chrétiens, avoir célébré le Dimanche, & les Fêtes ordonnées par l'Église, lorsque parez de vos plus beaux habits, vous vous êtes empressez le matin d'entendre la Messe, pour vous adonner le reste du jour, au jeu, à la bonne chere, à vos diver-

Illusions des Chrétiens, qui se contentent ce jour-là d'entendre la Messe, sans

teffemens? Mais qui ne voit que ce Sabat qui exclut toutes les actions dignes de Dieu, n'est proprement qu'une fête dédiée aux vices; & de ces fêtes qui ont fait dire au Prophete Amos avec tant de zèle: Malheur à vous, qui entrez avec tant de pompe dans la maison du Dieu d'Israël! malheur à vous, qui étant obligés de surseoir les Dimanches, tous les soins de la vie corporelle, de vivre dans la modestie, de vous nourrir de la divine parole, & de vous appliquer à des actions de pieté, ne songez qu'à jouer, & à prendre vos plaisirs! malheur à vous, qui par tant de crimes, avancez le grand jour, qui sera pour vous un jour de malheur; *Va vobis qui venturi estis in diem malum, qui tangitis Sabbata mendacia. Le même Auteur des Discours Chrétiens.*

Les divertissemens mondains ne sont pas moins défendus ces jours-là, que de prophétiser les Eglises par de semblables actions.

Si les lieux saints ne doivent pas servir à nos divertissemens, parce qu'ils sont consacrés au culte de Dieu; pourquoi sera-t-il permis d'y employer un temps qui est consacré au même culte? Le temps que l'Eglise a consacré à sa divine Majesté, est-il moins saint que les lieux qu'elle lui a consacrés? & l'Eglise a-t-elle des raisons pour défendre les travaux ordinaires durant les jours de fêtes, qui ne se trouvent pas dans la chasse, dans les débauches, & dans le jeu? L'on ne peut pas dire, comme raisonne tres-solidement Saint Thomas, que l'Eglise ait défendu ces travaux durant ces saints jours, parce qu'ils sont mauvais; car au contraire ils sont nécessaires, & l'on peut se sanctifier durant le travail. Ils ne sont donc défendus ces jours-là, que parce qu'ils empêchent l'esprit de s'appliquer uniquement au culte de Dieu, & à l'importante affaire du salut. Mais un divertissement profane est-il moins capable de distraire l'esprit de la pensée de Dieu, que le travail corporel? *Le même.*

Les Fêtes des Idolâtres n'avoient rien de plus solemnel que les jeux; c'étoit un culte fort agréable au démon, parce qu'il étoit la source de plusieurs crimes. Le premier culte qu'il exigea du peuple d'Israël, après qu'il eut quitté le véritable Dieu, pour adorer le Veau d'or, fut de jouer autour de l'Idole qu'il avoit faite: *Et surrexerunt ludere.* Les Chrétiens ne devroient-ils donc pas rougir, de passer les saints jours de fêtes, dans des divertissemens que le démon a instituez pour son culte particulier; & de convertir par une profanation sacrilege, le culte du vrai Dieu, au culte des démons? *Le même.*

Il est indigne de passer les jours de fêtes à jouer.

Exod. 32.

Dans la création du monde, Dieu travailla durant six jours, après lesquels l'Ecriture dit, qu'il se reposa le septième. Mais en quoi est-ce que l'Ecriture fait consister ce repos de Dieu? Le voici. *Vidit Deus cuncta quæ fecerat, & erat valde bona:* Dieu fit une revue generale sur tous ses ouvrages, & les trouva tous bons & parfaits; il trouva son repos dans son approbation. C'est là ce qu'il faut particulièrement imiter: interrompez vos œuvres ferviles, & faites une revue generale sur toute la conduite que vous avez tenuë durant la semaine. Voyez si vous pouvez dire avec Dieu, que tout ce que vous avez fait durant ces six jours, est bon. Examinez si vous avez été fidele à Dieu & au prochain, si vous avez rempli les devoirs de votre état, s'il n'y a point eu de l'injustice dans vos emplois, ou dans votre commerce; & après avoir fait cet examen, donnez votre approbation à ce qui le merite; rectifiez ce qui ne le merite pas, & consacrez le reste du jour à faire des sacrifices au Seigneur, pour vous le rendre propice, & pour reparer les frequentes dissipations que vous avez souffertes durant la semaine. *Le même.*

Il faut revoir & examiner le Dimanche, ce qu'on a fait durant la semaine. Genes. 1.

DISCORDE, DIVISION, PROCES, DISSENSION, &c. AVERTISSEMENT.

ON voit d'abord que ce sujet, qui traite d'un vice directement opposé à la charité du prochain, & qui n'est gueres sans haine & sans inimitié, ne peut estre compris sous le titre de la charité, quoi qu'en plusieurs autres endroits, nous ayons joint ensemble la vertu & le vice qui lui est opposé. Le sujet dont nous parlons ici est assez ample & assez important, pour estre traité séparément, sans parler que fort indirectement de la charité, du pardon des injures, & de l'amour des ennemis.

La discorde & la division regne souvent dans les Etats, dans les familles, & dans l'Eglise, & quelquefois mesme parmi les gens de bien; & Dieu scait quels maux & quels desordres elle cause par tout où elle se trouve; combien il est difficile d'y remédier, & de combien de pechez elle est la source. C'est pourquoy rien ne doit estre plus capable d'exciter le zèle d'un Prédicateur; & d'ailleurs comme ce desordre est commun dans toutes les villes, & dans toutes les societez, son Discours ne peut jamais ni porter à faux, ni manquer d'estre utile. Fajoute mesme que jamais il ne s'acquittera mieux de son ministère, que lorsqu'il travaillera de tout son pouvoir à assoupir les dissensions.

Il faut ici pourtant remarquer, que les ruptures qui arrivent entre les personnes qui étoient auparavant unies, ne sont pas toutes de la mesme nature & ne viennent pas de la mesme source. Nous nous arrêterons particulièrement à celle qui est la plus ordinaire & la plus connue; sçavoir au procès, qui quoi que juste, & mesme le seul moyen permis de tirer raison du tort qu'on nous fait, est la cause, & l'occasion des plus criantes injustices, & des plus cruelles inimitiez. Ce sujet est delicat, & il faut beaucoup de circonspection pour ne point outrer cette matiere, & d'un autre côté, pour ne point taire les abus, qui se commettent dans les procédures, tant de la part de ceux qui intentent ou qui soutiennent des procès, que de la part des ministres de la Justice, qui peuvent pecher en une infinité de manieres contre la justice mesme qu'ils sont obligés de rendre aux Parties.

PARAGRAPHE PREMIER.

Divers Desseins & Plans de Discours sur ce sujet.

I. **L**E premier dessein qui se presente, est contre ceux qui sement la discorde, qui en sont les auteurs, ou qui la fomentent par leurs discours, ou en quelque maniere que ce soit. On peut prendre pour texte ces paroles de l'Evangile: *Inimicus homo hoc fecit*; & faire voir que ces personnes sont veritablement, 1°. les ennemis de Dieu, qu'ils offensent grievement; 2°. les ennemis des hommes & de la societe humaine, par la division qu'ils mettent entre des personnes unies par les liens les plus etroits; 3°. les ennemis d'eux-mêmes, par les malheurs qu'ils s'attirent & qu'ils se procurent.

Matt. 6. 13.

Premier Point. Celui qui met la division & la discorde entre des personnes qui étoient amies auparavant, est l'ennemi declare de Dieu: *Inimicus homo hoc fecit*; 1°. Parce qu'il détruit & renverse son Royaume en ce monde, qui consiste, selon Saint Paul, dans la justice, la paix, & la joye. C'est par là que Dieu regne dans nous, puisqu'il établit son Royaume dans la charité, & que celui qui seme la discorde, détruit cette charité en rompant l'union qui doit être entre des Chrétiens. C'est pourquoi le Saint Esprit nous assure qu'il y a six choses qu'il hait, mais qu'il y en a une septième qu'il a en horreur, & qu'il ne peut souffrir: sçavoir celui qui seme la discorde entre les freres. D'où il s'enluit qu'étant ennemi de Dieu d'une maniere toute autre, que par les autres pechez, Dieu se declare reciproquement son ennemi d'une maniere particuliere. 2°. Il est ennemi de Dieu, parce qu'il détruit l'ouvrage du Fils de Dieu, qui est la paix & l'union qu'il est venu apporter au monde, qu'il a cimentée de son propre sang, qu'il a si particulierement recommandée. 3°. Parce que la discorde & la division étant opposée à la paix, qu'il n'y a que Dieu qui nous puisse donner; c'est prendre en quelque maniere Dieu à partie que de rompre la paix, qu'il a tant eu de peine à établir; c'est revolter les Sujets contre lui; ou si vous voulez, c'est devenir son ennemi domestique, plus dangereux & plus pernicieux, que les étrangers, qui l'attaquent ouvertement, &c.

III

Second Point. Celui qui seme la discorde, ou qui fomente des divisions, est ennemi des hommes, & de la societe humaine; puis qu'il commet les uns contre les autres, qu'il desunit ceux qui doivent être liez par les nœuds les plus etroits de la nature & du sang. Nul ennemi ne peut causer plus de mal, ni de plus grands desordres. On peut s'étendre ici sur ces desordres; les inimitiez que la division entretient, les procès qu'elle suscite; le tort, les outrages, les querelles, & souvent les meurtres, &c. N'est-ce pas la division qui a ruiné les plus florissans Etats, les familles les plus opulentes, les armées les plus invincibles, les Republicques les mieux policées, qui n'ont pû être détruites que par leurs propres sujets, armez & animez les uns contre les autres. Celui donc qui excite ces troubles, ces factions, & ces mesintelligences, dans les villes, dans les familles, & dans les societez, est la cause de tous les malheurs, & de tous les desordres qui en sont des suites inseparables: *Inimicus homo hoc fecit*. On peut ensuite faire voir la difficulté qu'il y a d'éteindre le

712

feu qu'on a allumé, & d'apporter le remede au mal qu'on a causé par une parole indiscrete, par un rapport qu'on a fait, vrai ou faux, & par les autres moyens dont on s'est servi, pour causer un si grand incendie, qu'on n'a pas toujours prévu.

Troisième Point. Celui qui est l'auteur de la discorde entre les autres, est encore le plus grand ennemi de soi-même, & quoi qu'il cherche, & qu'il trouve quelquefois son interet particulier dans la division de ceux qu'il croit être contraires à ses desseins, il se procure à lui-même plus de mal qu'il n'en fait aux autres. Car 1°. de combien de pechez est-il la cause, & par consequent coupable, & responsable devant Dieu? Comment reparer le tort qu'il fait? &c. 2°. Ces semeurs de discorde s'attirent non seulement la haine de Dieu, mais encore celle des hommes, & sont en horreur à tout le monde: & comme ils ont rendu ennemis ceux qui étoient amis auparavant; lorsqu'on découvre leur intrigue & leur malice, ceux qu'ils ont divisez réunissent leur haine & leur aversion contre les auteurs de leur division. Enfin quelle malediction de Dieu & des hommes ne s'attirent-ils point? & au lieu d'être reçus après cette vie dans le Ciel, qui est le Royaume de la paix, ne doivent-ils pas s'attendre d'aller tenir compagnie aux démons, dont ils sont les agens, & dont ils ont imité la malignité? &c.

117

117

OMNE regnum in se divisum desolabitur. Dieu a particulièrement trois royaumes, que la discorde a coutume de ruiner & de renverser, ou du moins d'y causer une étrange desolation.

I I.

Matt. 6. 12.

Le premier, est le Royaume de Dieu dans nous-mêmes: *Regnum Dei intra vos est*. C'est la charité, par laquelle il regne dans notre cœur, & sur toutes les puissances de notre ame. La discorde trouble & renverse ce Royaume, par les passions qu'elle excite, l'envie, la haine, les inimitiez, &c.

Luc. 17.

Le second, est l'Eglise, qui est proprement le Royaume de Dieu sur la terre: Quel trouble, quel desordre n'y cause point la division des sentimens? Combien le schisme a-t-il perdu d'ames? Quel mal ne fait point l'heresie, & la difference d'opinions en ce qui regarde la foi?

Le troisième, est le Royaume du Ciel, où nous esperons tous, & sur lequel nous avons de legitimes prétensions. Mais comme ce Royaume de paix n'est destiné qu'aux Pacifiques, comme dit le Fils de Dieu; la discorde & la division qui est entre les Chrétiens, en exclut une infinité, & par là y cause une aussi grande desolation, que celle qu'y fit autrefois l'Ange rebelle.

III.

1°. LA necessité de l'union & de la concorde dans quelque societe, & quelque communauté que ce puisse être; puisque sans cela, elle ne peut subsister.

2°. Les malheurs qui suivent de la discorde & de la division.

1°. METTRE la division, & semer la discorde dans une famille, ou entre quelques personnes que ce soit, est une extrême imprudence, ou une extrême malice.

IV.

2°. Sçavoir assoupir les querelles, terminer les differends, & accorder les personnes



qui sont en dissension, c'est une grande sagesse, & une grande charité de s'y employer.

V. 1°. METTRE la division & la discorde entre des personnes unies ensemble, par le lien de la charité, c'est un péché diabolique, & infiniment pernicieux.

2°. C'est un crime qui est la source d'une infinité d'autres, qui se multiplient, & qui se perpétuent dans les familles, & dans les sociétés.

VI. 1°. LES causes des divisions & des discordes; qui sont: 1°. L'orgueil, ou la vaine gloire; on conteste, on veut l'emporter; on ne peut souffrir de concurrent & de compétiteur; il faut rompre avec quiconque on dispute un rang, & une prérogative, &c. 2°. L'envie & la jalousie, qui n'est pas moins ennemie de la paix & de l'union. 3°. L'avarice & le desir des biens de ce monde, qui fait tenter des procès, & qui met la discorde par tout.

2°. Les effets qu'elles produisent sont infiniment pernicieux. 1°. Elles troublent la paix du cœur, par les chagrins, la colere, & les plus funestes passions, qu'elles excitent dans les personnes qui sont en procès. 2°. Les querelles, les contestations, & les violences au-dehors. 3°. Les guerres & les inimitiez mutuelles, &c.

VII. ON peut faire des discours entiers sur les procès.

1°. Il faut les éviter tant qu'on peut, & pour cela, sacrifier pour le bien de la paix, quelque chose de son bien, & de ses intérêts.

2°. Quand on nous intente des procès injustes, & qu'on croit être obligé de se défendre, il faut le faire avec toute la douceur, & la moderation chrétienne.

3°. Quand on les juge en notre faveur, il faut épargner ses parties par principe de charité; & si nous sommes condamnés, il faut souffrir cette perte sans se plaindre, & sans en murmurer.

VIII. 1°. QUELQUE juste que soit un procès, c'est toujours un grand malheur que d'être obligé de l'intenter ou de le soutenir.

2°. Quand c'est un procès de chicane entre deux personnes aheurtées, & entêtées de leur bon droit; c'est une source de grands pechez, & une grande malice de s'y engager.

3°. Quelque procès que ce soit qu'on entreprenne; soit qu'on le gagne ou qu'on le perde, on y perd ordinairement plus que si l'on avoit tout cédé d'abord; ou qu'on se fût accommodé avec sa partie, en relâchant quelque chose de son droit.

IX. DANS les procès, quelle qu'en puisse être l'issue, on y perd ordinairement trois choses, qui nous obligent à les éviter avec tout le soin possible,

La premiere, est le repos & la paix de l'esprit; par les mouvemens que l'on se donne, les inquiétudes que donne l'incertitude du succès, & les difficultez qu'il faut essuyer pour venir à bout de ce qu'on prétend.

La seconde, est la conscience; en violant la charité, par les animositez contre sa partie, par les médisances & les calomnies qu'on en fait, par les supercheres, les fourberies dont on use; & souvent par les plus grandes injustices, que l'on commet.

La troisième, est l'argent; par les dépenses excessives qu'il faut faire dans des poursuites, & des procédures, dont on ne voit presque jamais la fin: de maniere qu'en gagnant son

procès, il se trouve qu'on a plus perdu, que si on ne l'avoit jamais entrepris.

X. 1°. IL faut éviter les procès tant que l'on peut, à cause des divisions & des inimitiez dont ils sont la source.

2°. Il faut les terminer au plutôt, quand on est obligé de les entreprendre, ou de les soutenir; & la voye la plus chrétienne, c'est de choisir des arbitres de part & d'autre, & d'acquiescer à leur jugement.

3°. Si l'on ne peut s'accommoder autrement, il faut plaider de bonne foi, sans fourberie, & sans injustice.

XI. SUR le sujet des procès, je fais deux questions qu'il faut résoudre dans les deux parties de ce discours.

La premiere: Faut-il plaider? Les intérêts du salut, du bien temporel, & de sa reputation conseillent de ne le pas faire. C'est la premiere verité, qu'il est facile de prouver, & la premiere question à laquelle on satisfait.

La seconde: Quand on est obligé de plaider, que doit-on faire pour plaider sans blesser la conscience? 1°. Il faut plaider sans fourberie dans ses procédures; 2°. sans haine contre ses parties; 3°. sans dureté dans ses poursuites. En deux mots, les dangers auxquels on s'expose en plaidant; les précautions qu'il faut prendre pour plaider sans péché. Tiré des Essais de Sermons. Tome 2. de la Dominic.

XII. LA loi de la justice, & celle de la charité sont les deux balances dans lesquelles nous devons peser nos droits, quand il survient quelque differend; il faut temperer la charité par la justice, & la justice par la charité; s'écarter en plaidant, de l'une, ou de l'autre, c'est se damner. Je veux donc aujourd'hui vous apprendre ce temperament si nécessaire. Vous demandez au prochain la justice, & le prochain vous demande la charité: Voyons dans les deux Parties de ce discours, l'union de ces deux loix entre elles. Dans le premier Point, voyons jusqu'où peut aller la justice; & dans le second, jusqu'où doit aller la charité. Tiré d'un Sermon manuscrit.

XIII. 1°. LA source des procès est l'orgueil & l'avarice: personne ne veut céder à un autre, ni rien relâcher de ses droits, & la cupidité fait qu'on est toujours prêt d'envahir le bien d'autrui.

2°. Les maux que cause le procès. Ces maux sont spirituels, & temporels, & sont assez connus.

3°. Les moyens d'éviter les maux que cause le procès, quand on est absolument obligé de plaider, sont, 1°. de tâcher de s'accommoder; 2°. de tâcher de ne point nuire à sa partie adverse, & de n'en point médire; 3°. de ne point user de fourberie, &c.

XIV. COMME c'est par le cœur que commencent les divisions, & que c'est le cœur qui les foment, & qui les entretient; c'est aussi là qu'elles causent de plus grands desordres, & les maux les plus funestes; puisqu'elles en bannissent la justice, la paix, & la joye, par le moyen desquelles Dieu regnoit, & y avoit établi son Royaume, ainsi qu'assure l'Apôtre Saint Paul: *Regnum Dei justitia, pax & gaudium*. Et c'est en quoi consiste la désolation que les dissensions y apportent.

1°. Elles y détruisent la justice, en détruisant la charité & l'amitié de Dieu, par les crimes dont elles sont la cause.

2°. Elles en bannissent la paix & la joye, en

PARAGRAPHE SECON D.

109

en divisant, & en partageant ce même cœur par mille passions, & en le remplissant de mille chagrins qui lui ôtent toute la douceur de la vie. Ce font là les deux choses qui nous

doivent le plus intéresser; & c'est ce qui peut faire les deux parties de ce discours. *L'Auteur des Sermons, sur tous les Sujets de la Morale Chrétienne. Troisième Dimanche de Carême.*

PARAGRAPHE SECON D.

Les Sources où l'on peut trouver de quoi remplir ces desseins, & les Auteurs qui en traitent.

Les saints Pères.

Saint Cyprien, *lib. de Simplicitate Pralat.* Exagere le crime de ceux qui sement la discorde entre les autres.

Le même, dans la Lettre à Donat, fait voir quelle étoit la fureur des plaideurs de son temps, & les injustices qui se commettoient dans le Barreau.

Saint Augustin, Sermon 37. de ceux qui ont été trouvez par le Pere Sirmond, exhorte à la paix & à la concorde, & blâme ceux qui aiment les contentions, les disputes, & les procès.

Le même, liv. 9. de ses Confessions, chap. 9. loué sa mere Sainte Monique, de ce qu'elle s'employoit à apaiser les discordes & les dissensions, par tout où elle le pouvoit.

Le même, dans les Regles qu'il a faites pour des Personnes religieuses, les détourne par de fortes raisons, des dissensions, & des querelles.

Saint Gregoire, *in Pastor. admon. 23. & 24.* donne de sages avis pour éviter les discordes & les contestations.

Le même, *lib. 34. in Job*, parle de la paix & de la discorde tant entre les bons, qu'entre les méchants.

Le même, *lib. 21. in Job*, montre que sans la patience, il ne peut y avoir d'union & de paix entre les hommes.

Saint Chrysostome, *Homil. 16. in primam ad Corinth.* montre qu'on doit s'abstenir, tant qu'il est possible, de plaider; & qu'il faut souffrir plutôt le tort qu'on nous fait, selon le conseil de l'Apôtre.

Le même, *in Act. Apost.* dit que la separation de Saint Barnabé d'avec Saint Paul, se fit de crainte qu'étant d'opinion différente, ils ne se brouillaient ensemble, & ne blessaient la charité.

L'Auteur de l'Ouvrage imparfait sur Saint Matthieu, attribué à Saint Chrysostome, *Homel. 12.* fait un long discours sur les dangers qu'il y a d'entreprendre des procès, & sur les injustices, & les fourberies qu'on y commet.

Saint Bernard, *Serm. 29. sur les Cantiques*,

expliquant ce passage, *Filii matris meae pugnauerunt contra me*, invective fortement contre ceux qui troublent la paix, & mettent la dissension parmi leurs freres.

Le même, dans le livre qui a pour titre, *Modus bene vivendi, ad sororem*, montre qu'il ne sert de rien de vivre en communauté, si l'union des volontez ne s'y trouve, & si la dissension & la discorde s'y reconnoit.

Alphonf. Rodriguez, l. 1. traité 4. parle des moyens de conserver l'union, & des maux qui suivent la discorde.

Dans les Essais de Morale, part. 4. il est parlé de la discorde, & des procès. Dans les mêmes, tom. 10. il est traité des contestations.

Dans la Morale Chrétienne sur le *Pater*, l. 7. sect. 2. art. 3 on montre que les Chrétiens ne doivent point avoir de procès, & comment il est permis de plaider.

Cajetanus, *in opuscul. tom. opusc. 17.* traite amplement ce sujet.

Drexelius, *in Phaëtonte*, parle des contentions & des disputes.

Faber, *Conc. 8. in Domin. 5. post Pascha, num 3.* Monsieur Lambert, dans les Discours sur la Vie Ecclesiastique, en a un sur l'union qui doit être entre les Ecclesiastiques, où il parle aussi de la division & de la discorde.

Dans le Pere le Jeune, Prêtre de l'Oratoire, tom. 5. il y a un Sermon sur le procès.

Dans les Sermons Moraux, il y en a aussi un sur le même sujet.

L'Auteur des Sermons sur tous les Sujets de la Morale Chrétienne, a un Sermon sur cette matière, Tome second des Sujets particuliers.

Le même, dans son Carême, tom. 2. troisième Dimanche, a un Sermon particulier sur la division & la discorde en general.

Peraldus, *Tom. 2. de Peccato lingua, c. 10.* Busæus, *in Panario, v. Discordia.*

Idem, in Viridario, v. Pax. Löhner, *titul. Discordia.*

Les Livres spirituels & autres.

Les Prédicateurs.

Ceux qui ont fait des recueils sur ce sujet.

PARAGRAPHE TROISIEME.

Passages, exemples, & applications de l'Ecriture sur ce sujet.

Dixit Abraham ad Lot: Ne quasi sit iurgium inter me & te, & inter pastores meos, & pastores tuos; fratres enim sumus, &c. Genes. 13.

Sex sunt qua odit Dominus, & septimum detestatur anima ejus; eum qui seminat inter fratres discordias. Proverb. 6.

Qui meditatur discordias, diligit rixas. Ibid. c. 17.

Homo iracundus suscitatur rixas. Ibid. 26.

Honor est homini qui separat se à contentione. Ibid. 20.

Ejice derisorem, & exibit cum eo iurgium. Ibid. 22.

Inter superbos semper iurgia sunt. Prov. 13.

Labia stulti miscent se rixis, & os ejus iurgia provocat. Ibid. 18.

Homo Apostata omni tempore iurgia seminat. Ibid. 6.

Abraham dit à Loth: Qu'il n'y ait point, je vous prie, de dispute entre vous & moi, ni entre vos pasteurs & les miens: car nous sommes freres.

Il y a six choses que le Seigneur hait; & la septième que son ame déteste: celui qui sème des dissensions entre les freres.

Celui qui medite des dissensions, aime les querelles.

L'homme colére allume des disputes.

C'est une gloire à l'homme de se separer des contentions.

Chassez le railleur, & les disputes s'en iront avec lui.

Il y a toujours des querelles entre les superbes.

Les lèvres de l'homme insensé s'embarrassent dans les disputes, & sa bouche s'attire des querelles.

L'homme Apostat sème des querelles en tout temps.

Homo perversus suscitatur lites. Ibid. 16.
Semper iurgia quarit malus. Ibid. 17.
Ne litiges cum homine potente, ne forte incidas in manus illius. Eccli. 8.
Ne contendas cum viro locuplete, ne forte contra te constituat litem tibi. Ibidem.
Cum iracundo non facias rixam. Ibid.
Homo iracundus incendit litem. Ibid. 28.
Abstine te à lito, & minues peccata. Eccli. 28.

Vir sapiens si cum stulto contenderit, non inveniet requiem. Prov. 29.
Divisum est cor eorum, nunc interibunt. Osea 10.

Qui vult tecum iudicio contendere, & tunicam tuam tollere, dimitte ei & pallium. Matth. 5.

Omne regnum divisum contra se desolabitur, & omnis civitas, vel domus divisa contra se, non stabit. Matth. 12.

Omne regnum in seipsum divisum desolabitur, & domus supra domum cadet. Luc. 11.

Multitudinis credentium erat cor unum & anima una. Act. 4.

Rogo vos fratres ut observetis eos, qui dissensiones & offencula, prater doctrinam quam didicistis, faciunt, & declinate ab illis. Ad Roman. 16.

Non est dissensionis Deus, sed pacis, sicut in omnibus Ecclesiis Sanctorum doceo. 1. ad Corinth. 14.

Timeo, ne forte contentiones, emulations, animositates, dissensions, seditiones sint inter vos. 1. ad Corinth. 12.

Inimicitia, contentiones, emulations, rixae, dissensions, sectae. . . & his similia; quae praedico vobis, sicut praedixi, quoniam qui talia agunt, regnum Dei non consequentur. Ad Galat. 5.

Cum sit inter vos zelus & contentio, nonne carnales estis? 1. ad Corinth. 3.

Quae pacis sunt sectemur. Ad Rom. 14.

Audite scissuras esse inter vos. 1. ad Cor. 7.

Commone testificans coram Deo; noli verbis contendere. 2. ad Timoth. 2.

Servum Domini non oportet litigare. Ibid.

Admone illos non litigiosos esse. Ad Titum. cap. 3.

Nihil per contentionem, neque per inanem gloriam. Ad Philipp. 2.

Unde bella & lites in vobis? nonne hinc? ex concupiscentiis vestris, quae militant in membris vestris? Jacob. 4.

Ubi zelus, & contentio, ibi inconstantia, & omne opus pravam. Ibidem 3.

Si quis videtur contentiosus esse, nos talem consuetudinem non habemus, neque Ecclesia Dei. 1. ad Corinth. 11.

Frater cum fratre iudicio contendit, & hoc apud infideles? Ibid. 6.

Fam quidem omnino delictum est in vobis, quod iudicia habetis inter vos. Quare non magis injuriam accipitis? Quare non magis fraudem patimini? Ibidem.

Quod si invicem mordetis & comeditis, videte ne ab invicem consumamini. Ad Galat. 5.

Ece quam bonum, & quam jucundum habitare fratres in unum. Psalm. 132.

Un méchant homme suscite par tout des querelles. Le méchant cherche toujours des querelles. N'ayez point de démêlé avec un homme puissant, de peur que vous ne tombiez entre ses mains.

Ne disputez point avec un homme riche, de peur qu'il ne vienne à vous faire un procès.

Ne faites point de querelle avec un homme colére. L'homme colére allume les querelles.

Evitez les disputes & les procès, & vous diminuerez le nombre des pechez.

Si le sage dispute avec l'insensé, il ne trouvera point de repos.

Leur cœur est divisé: croyez qu'ils periront bientôt.

Abandonnez même votre manteau à celui qui veut vous plaider, pour avoir votre robbe.

Tout royaume divisé & opposé à lui-même, sera détruit; & toute ville divisée & opposée à elle-même, ne subsistera point.

Tout royaume divisé & opposé à lui-même, sera ruiné, & une maison tombera sur l'autre.

Tout ce qu'il y avoit de Fideles, n'étoit qu'un cœur & qu'une ame.

Je vous prie, mes Freres, de remarquer ceux qui font naître parmi vous des dissensions & des scandales, au préjudice de la doctrine que vous avez apprise, & de vous éloigner d'eux.

Dieu n'est pas un Dieu de discorde, mais de paix, comme je l'enseigne dans toutes les Eglises des Saints.

Je crains qu'il n'y ait parmi vous des contestations, des jalousies, des animositez, des divisions, des médisances, des murmures, & des troubles.

Les inimitiez, les contestations, les jalousies, les emportemens de colere, les querelles, les dissensions, les cabales & choses semblables; sur quoi je vous dis, que ceux qui font de telles actions, ne posséderont point le royaume de Dieu.

Tant qu'il y a parmi vous de la jalousie, & des démêlez, n'êtes-vous pas charnels?

Cherchons ce qui contribue à la paix.

J'apprens qu'il y a de la division parmi vous.

Faites souvenir de ces choses, & prenez le Seigneur à témoin. Evitez les disputes de paroles.

Un serviteur de Dieu ne doit point être querelleux. Avertissez-les de n'être point querelleux.

Ne faites rien par un esprit de contention, ni par vaine gloire.

D'où viennent les dissensions & les querelles qui sont parmi vous? n'est-ce pas de ceci? de vos convoitises, qui font une guerre dans vos membres?

Où il y a de la jalousie, & de la contention, là il y a du desordre, & toutes sortes d'actions perverses.

S'il se trouve quelqu'un qui aime à disputer, ce n'est point la notre coutume, ni celle de l'Eglise de Dieu.

Quoi, le frere plaide contre le frere, & cela au tribunal des Infideles?

C'est déjà une faute en vous d'avoir des procès les uns contre les autres. Que ne prenez-vous plutôt en patience le tort qu'on vous fait? que n'endurez-vous plutôt qu'on vous fraude?

Que si vous vous mordez & vous mangez les uns les autres, prenez garde que vous ne veniez à vous détruire.

Ah! que c'est une chose bonne & agréable, que les Freres demeurent unis ensemble.

Exemples pris de l'Écriture.

Exemple
d'Abraham,
& de Loth.

LE saint Patriarche Abraham vivoit paisiblement sous ses tentes avec Loth son neveu, lorsqu'il arriva un incident qui troubla leur paix, & qui les obligea de se separer, de peur qu'une entiere ruprure ne divisât leurs cœurs, & leurs volontez. Cette brouillerie vint à l'occasion des grands biens que l'un & l'autre possédoit: car, ainsi que remarque l'Écriture, la terre où ils habitoient ne

pouvoit les contenir; & les pasteurs de l'un & de l'autre avoient souvent des querelles entre eux, au sujet des pâturages, qui avoient peine de suffire à un si grand nombre de troupeaux. Voilà la premiere fois qu'il est parlé des richesses dans l'Écriture, & on y parle de la division, & de la discorde qu'elles causent entre les personnes les plus étroitement unies. Aussi semble-t-elle particu-

lièrement

lièrement attachée aux grands biens que l'on possède; & l'on n'en a vu que trop d'exemples dans la suite de tous les siècles. Comme au contraire, on a vu que la pauvreté évangélique & le renoncement aux biens de ce monde, est ce qui procure & qui conserve davantage l'union des cœurs: témoins les premiers Fideles, qui n'avoient qu'un cœur & qu'une ame, parce qu'ils s'étoient défaits de tout, & n'avoient rien qui leur appartint en propre. Lors qu'Abraham vit les premières étincelles de ce feu si dangereux de la dissension, son ame toujours tranquille en eut horreur; il ne pût souffrir que l'esprit de division trouvât entrée dans sa famille. Ainsi voulant prévenir le mal dès sa source, il dit à Loth: *Je vous prie, qu'il n'y ait point de division entre nous, & entre nos domestiques, parce que nous sommes freres; & ensuite l'amour de la paix, qui est le plus grand bien de ce monde, le porta à faire à Loth la proposition d'une separation, plutôt que de vivre toujours ensemble, & de vivre dans la discorde. Mais pour marquer que dans cette separation, il n'avoit que la paix en vûe, il lui dit: tout est dans votre choix: voyez toute la terre que nous occupons, & choisissez le país qui vous agréera le plus: si vous allez à la droite, j'irai à la gauche; si vous tournez à la gauche, j'irai à la droite: seulement separons-nous, afin de conserver la paix.*

Gen. 13.

L'exemple d'Isaac.

Isaac qui fut un parfait imitateur des vertus de son pere Abraham, avoit herité de lui cet esprit pacifique, ennemi des querelles & des dissensions: aussi pour les éviter, se servit-il du même moyen. Ce fut de ceder, & de se separer des terres de ceux, avec qui il pouvoit avoir quelque differend, au sujet des biens qu'il avoit justement acquis, mais qu'il ne crut pas devoir ni défendre, ni conserver aux dépens de la paix, laquelle est le plus précieux de tous les biens. Il se retira des terres de Gerara, parce qu'Abimelec, qui étoit Roi de ce país, avoit conçu quelque jalousie de sa puissance, & qu'il eût bientôt fallu rompre avec lui. S'étant donc retiré pour le bien de la paix, il vint demeurer dans un lieu desert, où Abraham avoit demeuré avant lui; il y fit recueillir les puits que son pere y avoit fait creuser, & que ceux du país avoient ensuite remplis de terre. Mais quoi que ce lieu fût cher à Isaac, à cause que son pere l'avoit sanctifié par sa demeure; les nouvelles querelles que quelques pasteurs lui firent, l'en chasserent encore. Ainsi ce saint Patriarche, que l'Ecriture propose par tout, comme un modele de patience & de douceur, ne se contenta pas d'éviter les querelles avec les grands, il ne voulut pas même défendre son droit, ni le contester avec les derniers des hommes, afin d'avoir la paix avec tout le monde.

L'exemple de Jacob & d'Esau.

Le differend de Jacob & d'Esau n'eut pas une si heureuse issue, quoi que Jacob eût cédé à la violence de son frere. Comme Dieu avoit des desseins sur Jacob, & que le droit d'aînesse qu'il ravit à Esau avec la benediction paternelle, étoit un mystere; je ne m'y arrête pas, quoi qu'il ait été la cause de leur division; non plus qu'à leur combat, qui commença dans le sein de leur mere, parce que ce ne pût être l'effet de leur animosité dont ils n'étoient pas encore capables: mais aux seuls effets que produisit cette discorde. Jacob n'eut point de part aux crimes qu'elle fit commettre, puisqu'il ne servit qu'à exé-

cuter l'ordre immuable de la divine Providence sur lui; mais il éprouva & souffrit les plus fâcheux effets de la haine de son frere. Il fut obligé de quitter la maison paternelle, pour éviter la fureur de celui qui avoit résolu de lui ôter la vie; il en fut persecuté, & traversé dans tous ses desseins; & ce ne fut que par une protection singuliere du Ciel, qu'il évita les derniers effets de la colere & de la haine de son frere: pour être la figure de ce qu'un jour les bons auroient à souffrir des méchants, avec lesquels ils ne peuvent vivre en paix.

L'exemple du Patriarche Joseph, & de ses freres.

La division qu'il y eut entre Joseph, & ses freres, ne vint pas du côté de ce saint Patriarche; car il n'y eut jamais d'esprit plus doux, d'humeur plus pacifique, ni de naturel plus condescendant & plus aimable, que celui de ce jeune enfant. Mais ses freres qui ne lui ressembloient ni en vertu, ni dans les autres bonnes qualitez, ne le pouvoient souffrir, parce qu'il les reprenoit de leurs desordres, & en avertissoit son pere, qui l'aimoit plus que les autres, à cause de son innocence, & de ses bonnes qualitez. D'ailleurs, comme Dieu avoit de grands desseins sur lui, & qu'il lui en donnoit des présages pendant son sommeil; cet enfant les racontoit innocemment à ses freres, & à son pere même, qui l'en reprenoit sagement, de crainte que cela ne lui attirât l'envie & la jalousie de ses freres; ce qui ne manqua pas d'arriver. Ce qui fait à notre sujet, est que dans cette discorde, dont le sujet étoit si leger, ses freres ne le pouvoient souffrir, ni lui dire une bonne parole: *Non poterant ei quidquam pacifice loqui*, dit l'Ecriture. Jusques-là qu'ils prirent enfin la resolution de s'en défaire: ce qu'ils exécuterent de la maniere que tout le monde sçait. Mais enfin, l'évenement ayant vérifié les présages qui avoient été l'occasion de la discorde, Joseph pardonna à ses freres, leur fit plus de bien qu'ils ne lui avoient voulu faire de mal, & rétablit la paix, l'union & la joye dans la famille.

Gen. 57.

La contestation des Apôtres.

Le Nouveau Testament nous fournit aussi quelques exemples de contestations plutôt que de dissensions, dont nous ne pouvons tirer d'autre instruction, sinon qu'il ne faut pas s'étonner s'il arrive souvent des contestations dans les assemblées, & dans les societez les plus saintes; & qu'il y faut apporter un prompt remede, de peur qu'on ne vienne jusque'à la dissension & à une rupture ouverte, qui éloigne entierement la charité. Je n'en touche que deux exemples. Le premier est la contention qui se passa entre les Apôtres, avant qu'ils fussent parfaitement instruits des maximes de leur divin Maître; sçavoir, quid'entre eux étoit le plus grand, & devoit avoir la préférence sur les autres. Mais le Sauveur termina leur differend, qu'ils eurent honte de lui avouer, en leur declarant, que dans son royaume aussi-bien que dans son école, le plus grand & le plus considerable, étoit le plus humble, & celui qui s'estimoit le moindre de tous.

La separation de S. Paul & de S. Barnabé.

Le second exemple, est une legere dissension, qui est rapportée aux Actes des Apôtres, entre Saint Paul & Saint Barnabé, qui furent d'une opinion contraire touchant quelque point de discipline, qu'il falloit observer ou établir. Sur quoi Saint Chrysostome remarque qu'ils se separerent de lieu, de crainte que la division ne les séparât de volonté, en alterant la charité. Il n'est pas probable

que ces deux grands Apôtres confirmez en grace, & unis par l'ordre de Dieu pour exercer le même ministère dans le même pays, en fussent jamais venus jusqu'à une rupture, ou à une dissension déclarée, qui eût causé un grand scandale dans l'Eglise. Mais c'est

pour nous apprendre, que le feu de la discorde est tellement à craindre, qu'il en faut étouffer d'abord jusqu'aux moindres étincelles, & que ceux qui ont de la peine à s'accorder ne doivent pas demeurer ensemble, pour éviter la discorde.

APPLICATIONS.

Combien la division entre les freres, & les proches est odieuse, & contraire au Christianisme.

Serm. 27. de verbis Domini.

NE *quaso sit iurgium inter me & te : fratres enim sumus.* Genes. 13. Vous sçavez combien le nom de frere est doux, & combien est puissante l'alliance d'un même sang, pour joindre les affections de ceux qui composent une même famille. Mais, comme dit Saint Augustin, la fraternité que nous avons en Jesus-Christ, est plus forte que celle du sang & de la chair : *Melior est fraternitas Christi quam sanguinis* ; & les Chrétiens sont freres d'une plus excellente façon, puisqu'ils ont Dieu pour Pere, & qu'ils sont animez d'un même esprit de grace & de sainteté. D'où naît l'obligation qu'ils ont de vivre bien ensemble, de conserver l'union & la charité, & d'éviter les querelles, la discorde, & les dissensions. Car si ce fut autrefois un étrange prodige de voir deux freres, Esau & Jacob, se battre dans le sein de leur mere, & faire du lieu de leur formation, le théâtre de leurs combats ; c'est encore un monstre plus épouvantable dans la grace, de voir des Chrétiens se déclarer la guerre dans les entrailles de Jesus-Christ, ou dans le sein de l'Eglise, où ils ont pris leur naissance, & se traiter comme ennemis, dans le lieu même où ils reçoivent la qualité de freres. Tiré de Monsieur Beroat. Discours sixième de l'Avent.

Le scandale que cause la division entre les proches, & ceux qui vivent en société. *Christi bonus odor sumus.* 2. ad Cor. 2.

Ecce quam bonum, & quam jucundum habitare fratres in unum ; sicut unguentum, &c. Psal. 132. D'où vient que le Prophete compare à un parfum précieux, l'union & la concorde de ceux qui demeurent dans une même maison, ou qui composent une même famille ? Qu'ont de commun ces personnes pacifiques avec un parfum répandu, & qui coule depuis la tête jusqu'au bord du vêtement : sinon que comme la bonne odeur de ce parfum ne peut être cachée, mais s'étend par tout, & se fait sentir de loin ; de même, rien ne donne plus de reputation, & n'est de plus grand exemple (ce qui s'appelle bonne odeur, dans le langage de l'Ecriture) que l'union, la paix, & la concorde qui regne dans une famille, & dans quelque communauté que ce soit. Telle étoit l'union qui étoit entre les premiers Chrétiens, qui n'avoient qu'une ame, & qu'un cœur ; ce qui donnoit tant de reputation à la Religion Chrétienne, que l'on disoit communément : Voyez ces Chrétiens comme ils s'entraiment, & comme ils sont étroitement unis ensemble ! Rien au contraire n'est plus scandaleux, & pour ainsi dire, de plus mauvaise odeur, que le divorce, la dissension, la discorde entre les freres, & les proches, qui doivent être étroitement unis par les liens de la charité.

Ceux qui sement la discorde, sont justement appelés semeurs de zizanie.

Zizania autem, sili sunt nequam. Matth. 13. C'est une chose assez connue, que les Justes dans l'Ecriture sont comparez au bon grain, que le Pere de famille fait ramasser pour le mettre dans les greniers ; mais quel rapport les méchans ont-ils avec l'yvraie ou la zizanie, sinon qu'ils sont mêlez avec les bons durant cette vie, comme la zizanie est confonduë avec le bon grain, quand il est encore dans le champ ? Mais comme tous les mé-

chans ne sont pas sujets, aux mêmes vices, on peut encore demander, qui sont ceux, à qui l'on peut donner plus justement ce nom odieux de zizanie, semée dans le champ de l'Eglise ? Quelques Interpretes répondent, que ce sont ceux qui y troublent la paix, & qui mettent la discorde entre les autres : 1°. parce que ce sont les ministres, & les supports du demon, & de cet ennemi dont il est parlé dans l'Evangile, qui n'a point d'autre emploi que de porter la division par tout : *Inimicus homo hoc fecit* : 2°. parce qu'ils font le coup durant la nuit ; c'est-à-dire, durant que ceux qui doivent veiller pour entretenir l'union, sont endormis, ou n'ont pas assez de vigilance pour empêcher la discorde : 3°. parce qu'ils empêchent tout le fruit, & tout le bien que l'on pourroit retirer d'une société, comme la zizanie trouble toute la joye de la recolte. Pris du P. Faber, in Dom. 5. post Epiphani.

Matth. 13.

Non edificabis altare de sctis lapidibus. Exod. 20. Quel mystere peut être caché dans cet ordre que Dieu donne pour lui construire, & lui dresser un autel ? & que veut dire la précaution qu'il prend de défendre expressément qu'on ne le fasse point de plusieurs pierres taillées, & liées ensemble ; mais d'une seule pierre choisie pour cet ouvrage ? C'est, dit un saint Pere, que Dieu veut l'unité dans son Eglise, & que les pierres qui representent ceux qui la composent, & qui sont consacrez à l'autel, ne soient, ni coupées, ni divisées par aucune rupture, parce qu'ils ne sont point propres à converser avec Dieu, dès-lors qu'ils ne peuvent vivre ensemble, & qu'ils entretiennent la discorde.

Dieu ne peut souffrir dans son Eglise, la division entre les Ecclesiastiques.

Divisum est cor eorum, nunc interibunt. Osee 10. Personne n'ignore que dans les choses animées la division est la cause de la douleur ; & que pour le cœur, qui est la source, & le principe de la vie, la moindre blessure cause la mort. Dans une maison les fentes, & les ouvertures, soit au-dedans, soit au-dehors, marquent qu'elle menace ruine. Dans tous les corps composez de différentes parties, dès-lors que ces parties se desunissent, & se démentent, on ne demande point d'autre indice pour juger qu'ils ne subsisteront pas longtemps. Il en est de même dans toutes les sociétés : si la division ou la discorde s'y met, s'il s'y fait des ligues, des partis, des cabales ; ces sociétés ne se maintiendront pas longtemps, chacun agira de son côté, & la discorde armera les uns contre les autres ; tous enfin s'entre-détruiront mutuellement.

La division & la defunion, en toutes choses, en cause la perte ou la ruine.

Non impediatis musicam. Eccli. 32. De quelle utilité est cet avis, soit pour les mœurs, ou pour le bien public, de ne point troubler un concert de musique par quelque voix discordante, ou par quelque instrument qui n'est pas d'accord ? Saint Chrysostome, qui entre les Peres, est un de ceux qui a le mieux compris, & le mieux expliqué le sens de l'Ecriture, vous répondra, que l'accord, & la bonne intelligence des personnes qui vivent ensemble, sont un agréable concert : mais que

La discorde trouble tout l'ordre & toute l'harmonie, qui fait la douceur d'une société.

comme il ne faut qu'une corde d'un instrument mal assorti pour troubler une harmonie, & rendre un son désagréable; de même, il ne faut qu'une personne discorde, querelleuse, qui ne peut s'accorder avec personne, pour ôter tout l'agrément d'une société, & pour y mettre la discorde.

PARAGRAPHE QUATRIEME.

Passages & Pensées des Saints Peres sur ce sujet.

Triumphus demonum est dissensio Christianorum. August. Serm. 156. de temp.

Unde ista inter fratres discordia, qui licet unius uteri, non sunt unius animi? Idem, Serm. 37. Additorum.

Discordiam in corde tuo diabolus seminat: nomen ille est semper discordiarum seminator, dissensionis auctor, & origo rixarum? Idem, Serm. 10. ex communibus.

Hi solent latebras mala defensionis inquirere, qui contentions sunt cupidiores, quam veritatis. Idem, Epist. 154. ad Pascent.

In collatione disputationis cavendum est ne perumpatur in litem. Idem, l. 4. contra Crescon.

Concordia in rebus humanis, magna res est, sed rara; ab omnibus laudatur, à paucis custoditur. Idem, Serm. 37. ex recenter inventis.

Alia hereditas litigando acquiritur; ista, nempe celestis, litigando amittitur: nolentes eam perdere, vitent litigare. Ibidem.

Ille litigat, qui adversario suo male vult: eum vult pati detrimentum, & se augmentum; illi vult aliquid decedere, & sibi accedere. Ibidem.

Lites aut nullas habeatis, aut quam celerimè finiatis; ne ira crescat in odium, & iram de festuca, & animam faciat homicidam. Idem, in regula quam Monach. præcipit.

Si in uno membro totum corpus violatur, utique in uno homine communitio totius humanitatis solvitur; violatur natura generis humani, & sancta Ecclesia congregatio. Ambros. l. 3. offic. c. 3.

Melius est emigrare cum gratia, quam cohabitare cum discordia; melius est abire sine lite, quam cum jurgio residere. Idem, in lib. de Patriarch.

Contentio est impugnatio veritatis cum confidentia clamoris. Idem.

Quidquid separat fratres, infernus est appellandus. Hieronym. lib. 3. in Oseeam.

Cum persona per contrarietatem displicet, nec recta quæ prouenerit, placent. Greg. l. 9. Moral.

Qui jurgia seminant, in uno malo innumera peragunt; quia seminando discordiam, charitatem quæ virtutum omnium est mater, extinguunt. Idem.

Nunquam seruari concordia, nisi per solam patientiam, valet. Idem, lib. 21. in Job.

Ut perniciosum est si unitas desit bonis, ita perniciosius est si non desit malis. Idem, lib. 34. in Job.

Nulla re amicitia facilius dissuuntur, quam diuersa animorum sententiâ. Basil. orat. 1. de Pace.

Contentiones à principio exiles quidem esse solent, & facile curantur; ut procedente tempore auctas, insanabiles omnino euadunt. Idem, orat. 9.

Bellum non indictum, inter homines excitat discordia. Chrysol. Homil. 13. in Matth.

Quidquid capit divisionem, & interitum capiat necesse est. Lactant. l. 1. Institut.

Tome II.

Les dissensions qui arrivent entre les Chrétiens, sont un sujet de triomphe pour les démons.

D'où peut venir la discorde entre les freres, qui étant nez d'une même mere, sont si desunis de cœur & d'affection?

C'est le démon qui seme la discorde dans votre cœur: car n'est-ce pas lui qui la répand par tout? Il est l'auteur de la dissension, & la source de toutes les querelles.

Ceux-là cherchent à couvrir leur injustice d'une mauvaise excuse, qui aiment mieux les disputes que la vérité.

Dans les differends que l'on peut avoir ensemble, il faut se donner de garde, d'en venir jusqu'au procès.

L'union & la concorde dans les choses humaines est bien rare: tout le monde l'approuve & la loue, mais peu de gens se mettent en devoir de la maintenir.

Les heritages de la terre s'acquièrent par les procès qu'on intente: mais l'heritage du Ciel bien loin de s'acquérir par cette voye, nous échappe; & ceux qui craignent de le perdre, doivent éviter les procès.

Celui qui fait un procès à un autre, veut du mal à celui qu'il attaque; car il veut la perte ou la diminution du bien de son adversaire, en souhaitant ou procurant l'augmentation du sien.

N'ayez entre vous aucun procès, ou si vous ne pouvez éviter d'en avoir, terminez-le au plutôt; de peur que la colere qui vous pousse à l'entreprendre, ne se change en haine dans la fuite, & que vous ne fassiez une poutre d'un fût, & que vous vous rendiez par là homicide de cœur & de volonté.

Si on offense tout le corps en blessant un seul de ses membres; on peut dire qu'on rompt l'union de toute la société humaine par la dissension avec un seul homme, & que tout le corps de l'Eglise s'en ressent.

Il vaut mieux sortir d'une maison avec la bienveillance & l'amitié, que d'y vivre en discorde avec ceux qui y demeurent; & il est plus expedient d'en sortir sans procès, que d'y rester avec de continuelles querelles.

Disputer de paroles, c'est combattre la verité, & vouloir l'emporter à force de crier bien haut.

Tout ce qui met la division entre les freres, merite d'être appelé un enfer.

Lorsqu'une personne, pour être d'une humeur toute contraire à la nôtre, nous déplaît, quoi qu'il dise de bien, & de bon sens, nous ne le pouvons souffrir.

Ceux qui sement des querelles, ne se contentent pas de faire un mal, mais avec cela, en font une infinité d'autres, parce qu'en semant cette discorde, ils bannissent & éteignent la charité, qui est la mere de toutes les vertus.

Jamais l'union & la concorde ne se peut conserver que par la patience à souffrir les défauts d'autrui.

Comme c'est un grand mal, quand il n'y a pas d'union entre les gens de bien; c'en est encore un plus grand, quand les méchans sont unis ensemble.

Il n'y a rien qui rompe plutôt & plus facilement les plus étroites amitez, que la difference des sentimens.

Les contentions & les disputes commencent par des sujets fort legers; & alors il est aisé d'y remédier; mais quand, avec le temps, elles se sont accrues, il est presque impossible d'y apporter remede.

La discorde allume la guerre entre les hommes, avant que de la declarer.

Tout ce qui est capable de recevoir de la division, est par une suite nécessaire, sujet à perir.

K

Laqueus est mortis implicatio litis. Chrysologus Serm. 53.

Fubet Christus ne litigemus; vide Christianos, quomodo precepta Christi contemnunt. Salvian. lib. 4. de Provid.

Contentio lites parit, faces odiorum accendit, concordiam rumpit. Isidor. l. 2. Solil.

Cogi debet esse quietus, qui suo vitio renuit esse pacificus. Cassiod. lib. 1. Ep. 1.

Si filii Dei vocantur qui pacem faciunt, procul ab his sunt satana filii qui confundunt. Greg. Nazianz. orat. 20.

Os diaboli est seminatoris discordia os. S. Bonavent. Serm. 2. fer. 4. Pent.

Respice volatilia cæli, respice bestias agri, attende pisces in mari; non tantam divisionem in eis invenies, sicut in hominibus esse patet. Idem, Serm. 8. inf. oct. Epiphan.

Qui ab unitate dividitur, ne dubites quin ab eo recesserit spiritus vite. Bernard. in festo S. Michaël.

Sicut in pace factus est locus Domini, sic in discordia locum diabolo fieri manifestum est. Idem, Serm. 3. de Dedicat.

Ve homini illi, per quem unitatis vinculum turbatur. Idem, Serm. 20. in Cantic.

Infelix victoria est, quæ superans hominem, succumbit vitio. Idem, Serm. ad Milit.

Summopere jurgia fuge: nam contra patrem contendere, anceps est; cum superiore, furiosum; cum inferiore, sordidum. Cassiod. Epist. 22.

Concordia res parva crescunt; discordia, maxima dilabuntur. Sallust. in Jugurtha.

Principium discordia est, commune aliquid suum facere. Seneca.

L'embrouillement d'un procès, est un piège de mort.

Jésus-Christ nous ordonne de ne point plaider: voyez comme les Chrétiens méprisent les ordres de leur Maître.

C'est l'opiniâtreté qui entretient les procès; c'est elle qui allume la haine, & rompt la concorde & l'union.

On doit obliger celui qui ne peut garder la paix avec les autres, de demeurer seul en repos.

Si ceux qui font la paix sont appelez enfans de Dieu, ceux qui la troublent méritent sans doute d'être appelez enfans du démon.

La langue de celui qui sème la discorde, est la langue & l'organe du démon.

Considérez les oiseaux de l'air, les animaux des campagnes, & les poissons de la mer: vous n'y trouverez pas à beaucoup près, tant de guerre & de division, qu'il en paroît parmi les hommes.

Quand quelqu'un se sépare de l'unité, il ne faut nullement douter que l'esprit de vie ne se soit retiré de lui.

Comme le Seigneur demeure là où est la paix; il faut par une raison contraire, que le séjour du démon soit dans la discorde.

Malheur à tout homme qui est causé qu'on rompt le lien de la paix & de l'union.

C'est une malheureuse victoire, quand celui qui a vaincu les hommes ses ennemis, est vaincu par ses propres vices.

Fuyez tant qu'il vous sera possible les disputes & les querelles; car le succès est incertain, de s'opposer à un égal; c'est agir en furieux, de tenir tête à une personne qui est au-dessus de nous; & il n'est pas honorable de contester avec un inférieur.

Les moindres choses deviennent plus considérables par l'union & la concorde; & les plus grandes deviennent à rien.

La source des discordes vient d'ordinaire de ce qu'on se rend propre, ce qui doit être commun.

PARAGRAPHE CINQUIÈME.

Ce qu'on peut tirer de la Theologie par rapport à ce sujet.

Ce que c'est que la discorde, &c.

Quest. 36. 2. 2. art. 1.

Comme il se peut faire qu'elle n'est pas peché.

LA Discorde est une separation & une division de volenté, entre des personnes qui étoient auparavant unies par un lien de charité pour les mêmes desseins. Quelques Philosophes en donnent une autre notion, & veulent que ce soit une haine, qui ne pouvant se tenir renfermée dans le cœur, éclate par une rupture ouverte. Saint Thomas dit, que quand cette discorde ou dissension mutuelle rompt entièrement la charité, elle est de sa nature un peché mortel. La raison en est évidente: car si le Disciple bien-aimé assure que celui qui n'aime point son frere est mort à la grace; la division & la discorde, rompant l'union & la charité, ne peut être sans la haine & l'animosité, qui en fait une partie, & qui n'en est différente que parce que l'une est souvent secreta & cachée, & que l'autre est connue & déclarée; & ajoute ordinairement le scandale qui est un nouveau peché, ou une circonstance qui aggrave le premier.

Il faut pourtant remarquer avec le même Saint Thomas: 1°. Que la discorde, qui ne détruit pas l'union de la charité, & qui n'est que dans la diversité des sentimens, à moins d'une grande opiniâtreté, & d'une erreur dans une chose importante au salut, n'est point peché mortel; vu que les plus grands hommes, & les plus grands Saints ne sont pas toujours de même avis, & ont souvent des contestations sur ces points de doctrine: 2°. Que la discorde, & la division qui naît entre deux parties, peut n'être peché que d'un

côté; ce qui arrive lorsque l'un s'opiniâtre dans une chose injuste, qui est contre Dieu ou le prochain, & que l'autre défend son droit, & tient pour la justice: 3°. Que le plus souvent le peché est reciproque aussi-bien que la dissension, quand l'un & l'autre s'entête, & ne veut ni céder, ni s'accommoder, mais veut avoir la victoire à quelque prix que ce soit.

La discorde & la dissension qui arrive entre les personnes de même rang, de même emploi, ou qui doivent conspirer à un même but, naît d'ordinaire de l'orgueil, & de la vaine gloire: on ne veut céder en rien à son concurrent; on veut toujours avoir la victoire. Elle tient quelquefois de l'envie & de la jalousie; on ne peut jamais approuver ce que dit, ou ce que fait un autre; on le contredit en tout. D'autres fois, c'est un secret dépit qu'on a conçu contre une personne, une humeur chagrine qui ne peut rien souffrir, & qui s'offense de tout. Cela peut venir encore d'un esprit de vengeance, qui fait qu'on s'oppose à tout ce qu'une personne qui nous a choquez, veut entreprendre; on la bute, on la chagrine, on est ravi de lui avoir fait quitter la partie, ou de l'avoir obligée à se désister de ses prétentions. Mais le plus souvent c'est la cupidité, qui fait tenter des procès. *Le tien & le mien*, a toujours été la cause de la discorde, & met encore la division par tout.

La querelle n'est pas même chose que la discorde, quoi que l'une soit souvent la cause, les.

Les causes de la discorde ou de la dissension.

PARAGRAPHE CINQUIEME. TIE

& l'effet reciproquement de l'autre. Saint Thomas l'appelle, & la definit, une guerre entre quelques personnes particulieres, qui se fait sans autorité publique, mais par le seul dereglement de leurs volontez personnelles. Or comme cette petite guerre est injuste, entant qu'elle se fait sans autorité legitime, & qu'elle se termine aux voyes de fait, comme la contestation se termine aux paroles; il s'ensuit que la querelle est toujours accompagnée de peché, en sorte que l'agresseur qui outrage son adversaire injustement, ne peut s'excuser de peché mortel, pour le tort qu'il cause à son prochain: mais de la part de celui qui est attaqué, & offensé injustement, la querelle est sans peché, lorsqu'il ne se défend que modérément, & autant qu'il est nécessaire pour repousser l'injure qui lui est faite. Elle n'est que peché veniel, lorsque le mouvement de haine ou de vengeance qui s'excite sur le champ, n'est que leger, ou ne s'emporte que fort peu au-delà de la defense moderée; mais elle est peché mortel, lors que par un mauvais courage plein de haine ou de vengeance, l'on fait effort pour ôter la vie à son adversaire, ou pour lui causer quelque grand dommage.

Des procès.

On ne peut nier que les procès qui sont souvent, tantôt la cause, & tantôt l'effet de la discorde & de la division, n'ayent toujours été permis, dans l'ancienne & dans la nouvelle Loi; puisque c'est l'unique voye d'avoir justice du tort qu'on nous a fait; mais il faut aussi avouer qu'il est bien difficile de poursuivre son bien en justice, sans blesser la charité; & qu'il faut bien des conditions, & des précautions pour ne la point perdre en plaidant. Il faut donc remarquer, 1°. que quand on parle, & qu'on prêche qu'il faut fuir, éviter les procès, ou quand Saint Paul nous avertit qu'un serviteur de Dieu n'en doit point entreprendre, on ne prétend pas dire qu'il soit absolument défendu d'en avoir; on sçait qu'il peut y avoir des raisons justes d'en soutenir, ou même d'en intenter; mais on veut dire qu'il ne faut tenter cette voye qu'à l'extrémité, quand on ne peut autrement avoir raison de sa partie. 2°. Que pour des choses de consequence, & dans des occasions importantes, par exemple, pour éviter des pertes & des dommages considerables, pour se tirer d'une oppression violente, pour arrêter le cours de quelque injustice signalée, qui pourroit avoir de fâcheuses suites, & donner lieu à de semblables entreprises: mais par-dessus tout, pour obli-

ger celui duquel on est maltraité, de rentrer en lui-même, par la moderation avec laquelle on soutiendra ses propres interets. 3°. Qu'il faut avant que d'en venir à la rigueur, prendre tous les moyens possibles pour terminer le differend par les voyes de la paix, par la mediation des amis communs, & des arbitres. 4°. Que ce n'est pas assez que le procès que l'on entreprend soit juste, mais qu'il faut encore plaider justement, ou se donner de garde de croire qu'il nous soit permis d'user de supercheries, de falsifications, de détours ou de mauvaise foi; de fortifier son bon droit par des calomnies ou des médisances, pour décrier sa partie; de ne ménager nullement les interets de sa partie; de la traiter inhumainement, & porter toutes choses à la rigueur pour s'efforcer de l'accabler. 5°. Enfin, qu'il est difficile, & même tres-rare de plaider sans peché, & de ne pas violer les loix ou de la justice, ou de la charité.

C'est une puissante raison pour cherir l'unité, & pour éviter avec soin tout ce qui la détruit, que de se souvenir que Dieu a uni tous les Fideles qui le servent pour ne faire qu'un même corps. *Il n'y a parmi vous, dit Saint Paul aux Ephesiens, qu'un corps & qu'un esprit, comme il n'y a qu'une esperance à laquelle vous avez été appelez.* Mais s'ils sont convaincus qu'ils ne font qu'un même esprit, comme l'assure l'Apôtre, c'est une raison encore plus forte pour engager les Fideles à avoir horreur de toute division. Ensuite le même Saint Paul expose aux Fideles les plus importantes maximes de la Religion, pour en tirer toujours la même consequence. *Il n'y a qu'un Seigneur, qu'une Foi, qu'un Baptême; il n'y a qu'un Dieu Pere de tous.* Voici les consequences. Il n'y a qu'un Seigneur; & ce Seigneur veut que tous ses serviteurs soient un entre eux. Il n'y a qu'une Foi: un des principaux articles de cette Foi, c'est que Dieu veut que tous ceux qui le servent soient parfaitement unis. Il n'y a qu'un Baptême: nous devenons les enfans d'un Pere qui ne recommande rien plus fortement à ses enfans, que d'être inviolablement unis. Il n'y a qu'un Dieu Pere de tous: c'est de ce Dieu que nous sommes les enfans. Il est un: il veut que nous soyons tous un; il veut même que l'unité parfaite qui est entre lui, & son Fils, qui lui est consubstantiel, & éternel, soit le modele de l'unité qu'il recommande à tous les hommes,

Motifs qui nous doivent porter à conserver l'union & la concorde. Ad Ephes.

4.

Ibid.

PARAGRAPHE SIXIEME.

Les endroits choisis des Livres spirituels, & des Prédicateurs modernes sur ce sujet.

Sans l'union & la concorde, rien ne se peut conserver & maintenir.

Les plus grands ouvrages du monde ne se conservent que par l'union; & la division est leur perte, & leur ruine. Ces palais magnifiques, où la nature & l'art font paroître à l'envi tout ce qu'ils ont de plus rare & de plus précieux, ne seroient que des masses confuses, & de tristes mazes, si l'union ne soutenoit & n'arrangeoit les parties qui les composent. Les plus grandes rivieres qui arrosent les Provinces, & qui portent l'abondance, & la fertilité par tout, ne seroient que des torrens passagers, & des ruisseaux sans nom, si on divisoit leurs eaux. Les armées les plus florissantes, & les plus redoutables ne seroient qu'une troupe de victimes con-

Tome II

duites à la boucherie, si la division partageoit les esprits des soldats. Il en est de même de l'Eglise de Jesus-Christ, qui est son royaume sur la terre; elle ne peut subsister dans sa perfection que par une double union, l'une avec son chef qui est Jesus-Christ, qui la gouverne, & l'autre entre les Fideles, par la concorde, la paix, & la charité. De là il s'ensuit que les Chrétiens, qui par des divisions, des discordes, & des haines détruisent cette union, ruinent autant qu'ils peuvent ce royaume spirituel: *Omne regnum in seipsum divisum desolabitur.* De maniere que ces mauvais Chrétiens sont des criminels d'Etat, je dis de l'Etat de Dieu, qui est l'Eglise: ce sont des crimi-

LUC. XX.

K 2

nels de leze-Majesté Divine ; puisqu'ils s'opposent à l'Esprit de Dieu, & à la personne même de Jesus-Christ, qui font les sacrez liens qui font cette union. P. *Textier, Serm. pour le 3. Dimanche de Carême.*

La discorde est commune dans le monde.

Quand les gens du monde s'abstiendroient des autres déreglemens, auxquels on ne scauroit penser sans horreur ; je vous demande s'ils se garentissent des inimitiez, des dissensions, des animositéz, des querelles, & des divisions ? Si vous me dites qu'oui, je vous prouverai le contraire, par ce nombre presqu'infini d'affaires, de contestations, de procès, qui se meuvent parmi les hommes, & qui ne manquent jamais d'y produire des aigreurs, des averfions, des emportemens, & des hânes, qui durent autant que la vie ; & que la mort même n'est pas capable de finir. Ce sont ces desordres qui se forment tous les jours entre les peres & les enfans, les femmes & les maris. Les amis les plus intimes se divisent, se separent ; & ces sortes de divisions sont si cruelles, qu'elles s'enveniment en toutes occasions, & souvent ne se guerissent jamais. Or ces sortes de crimes sont au nombre de ceux que l'Apôtre appelle : *falta carnis* ; & ceux qui les commettent ne seront point heritiers du royaume de Dieu. *L'Abbé de la Trappe. Conference pour le 3. Dim. de l'Avent.*

Ad Rom. 13.

La discorde est opposée à l'esprit de Dieu. Joan. 17.

Ad Eph. 4.

Le saint Esprit est un Esprit d'amour, & d'union ; c'est pour cela que Jesus-Christ demandoit à son Pere, que ses Disciples ne fussent qu'une même chose, & fussent unis ensemble comme il l'étoit avec lui : *Sint unum sicut & nos unum sumus.* Et c'est pour cela aussi qu'il n'y a qu'un Dieu, qu'un Baptême, & qu'une Foi : *Unus Deus, una Fides, unum Baptisma.* C'étoit l'admirable effet que le Saint Esprit produisoit dans les premiers Chrétiens, qui n'avoient qu'un esprit, qu'un cœur, & qu'une ame. Tous les Chrétiens étant les membres de Jesus-Christ, ils doivent être unis comme les membres le sont avec le corps. Mais que fait la division, & la discorde ? elle détruit cette grande union, elle met le divorce de tous côtez, &c. *Essais de Sermons, pour le 3. Dimanche de Carême.*

C'est un grand péché de semer la discorde, & de mettre la division.

Est-ce un plus grand péché de semer la division, & la discorde parmi les hommes, que de rendre de faux témoignages en justice, & de répandre le sang d'un innocent ? Non, en un sens ; oui, en un autre. Le péché qu'on commet en mettant la division, n'est pas un crime si énorme de sa nature, que l'homicide, & le faux témoignage ; mais ce même péché considéré dans les funestes suites qu'il entraîne, est en quelque maniere plus grand ; puisqu'il semble les renfermer quelquefois tous, & qu'en de certaines occasions le meurtre, les violences, les faux témoignages, les vengeances naissent de la discorde. Quand un esprit est aigri, il ne ménage rien, il met tout en usage, &c. *Monsieur Joy. Prône pour le 17. Dimanche, après la Pentecôte.*

Combien les discordes & les divisions sont pernicieuses.

On sçait assez que les guerres domestiques & civiles sont plus dangereuses que les étrangères ; l'expérience nous fait connoître les funestes effets que la mesintelligence, & la discorde produisent dans les familles. Dieu veut détruire le superbe dessein des enfans d'Adam, qui pour satifaire leur orgueil & leur vanité, avoient entrepris de dresser un monument qui rendit leur nom celebre dans toute la terre, en bâtitant une tour qui fût

élevée jusqu'au Ciel. Il ne faut que confondre leur langage ; & les peuples ne s'entendant plus les uns les autres, sont obligez de se disperser dans tous les pays du monde, & d'abandonner leur entreprise. Saint Pierre a remarqué que l'union est si nécessaire, qu'il falloit même qu'elle se rencontrât parmi ceux qui allument en tous lieux les flambeaux de la division : Car il dit, que *les demons ne se condamnent point les uns les autres, avec des paroles d'exécration, & de blasphêmes.* Et selon la réponse que le Sauveur fit à ceux qui l'accusoient de chasser les demons au nom de Beelzebut, Beelzebut travaillerait lui-même à la destruction de son empire, s'il agissoit de concert avec celui qui le chasse, & qui ne vient en ce monde que pour délivrer les hommes de sa tyrannie. *Monsieur Lambert. Homel. sur le troisième Dimanche de Carême.*

Dieu est un, & il veut que nous soyons tous un : il veut même que l'unité parfaite qui est entre lui, & le fils qu'il engendre dans l'éternité, soit le modele de l'unité qu'il recommande à tous les hommes. C'est pourquoi Saint Gregoire de Nazianze soutient que ceux qui aiment la paix, & qui ont de l'aversion pour tout ce qui la peut troubler, approchent plus près de Dieu, & lui ressemblent davantage. O précieuse unité ! O tresor admirable ! que tu es cher à ceux qui connoissent ta valeur ! Que ne doivent point faire les hommes pour te conserver, & à quoi s'exposent ceux qui sont assez malheureux pour te perdre ? Perdre l'unité, se separer de ses freres par la division, c'est n'être plus membre de ce corps que Jesus-Christ a formé : & n'appartenant plus à Jesus-Christ, on est son ennemi, & on ne peut plus être que membre du demon, à la tyrannie duquel on s'est malheureusement assujetti. *Le même, dans les Discours sur la Vie Ecclesiastique. Discours de l'Union.*

Necessité de l'union & de la paix.

De même, dit Saint Chrysostome, que dans un bâtiment, lorsque toutes les pierres qui composent une voute sont parfaitement unies, le bâtiment est ferme & solide : on y peut demeurer en toute sûreté, & sans rien craindre ; mais s'il arrive qu'une pierre se separe de l'autre, alors tout est à craindre ; la moindre separation donne lieu de tout apprehender, & elle est ordinairement suivie d'une ruine entiere. Il en est de même des divisions, qui naissent parmi les hommes, & elles ne sont pas moins dangereuses. Quelle horreur tout Chrétien ne doit donc point avoir de la division, & que ne doit-il donc point faire pour conserver la paix ? *Le même.*

Combien la division est dangereuse.

L'Empereur Constantin sçavoit bien combien toutes les divisions sont dangereuses, & ce fut le fondement de la sage conduite qu'il garda, lorsqu'il se trouva au Concile de Nicée. Plusieurs lui apporteroient des écrits, dans lesquels ils s'accusoient les uns les autres avec aigreur. L'Empereur touché de ces divisions, & considerant combien les suites pouvoient en être funestes, indiqua un jour auquel ils devoient tous se presenter devant lui. Ce jour arrivé, l'Empereur fit allumer un grand feu, dans lequel il jeta tous les écrits qui lui avoient été donnez. Il fit paroître à tous les Evêques des sentimens de bonté, dont il étoit difficile que ceux-là mêmes qui étoient les plus animez, ne fussent touchés. Il leur dit, que Dieu qui est notre véritable juge, nous examinerait un jour, & que ce seroit à ce sa-

Ce que fit l'Empereur Constantin pour apaiser les divisions entre les Evêques au Concile de Nicée.

ère Tribunal que toutes les prétensions des hommes seroient décidées avec une souveraine justice. Cependant il les exhorta à l'union, & à la concorde; & leur fit voir de quelle conséquence il leur étoit d'oublier leurs différends particuliers, pour s'appliquer uniquement à la grande affaire qui les assem- bloit. *Le même.*

Il faut bien se donner de garde de mettre la division.

L'obligation du Chrétien est de faire tout ce qui dépend de lui pour conserver la paix. Jugez de là du crime de ceux, qui bien loin d'entretenir la paix, allument le feu de la discorde, excitent des querelles, & nourrissent la division. Ce n'est qu'une parole que vous avez prononcée; & qui a été dite avec beaucoup de promptitude, & de legereté; mais vous deviez prévoir les suites funestes de cette parole dangereuse. Quelle qu'ait été votre intention, jugez du mal que vous avez fait, & du désordre dont vous avez été la cause. Vous avez divisé les freres: vous êtes donc

Prov. 6.

de ceux que le Sage déteste: *Il y a, dit-il, six choses que le Seigneur hait: son ame déteste la septième chose, laquelle est non seulement haïe, mais détestée, doit être sans doute un crime énorme. Quel est-il? c'est de semer des dissensions entre les freres. Le même.*

L'orgueil est la source de toutes les dissensions.

Quoi que toutes les passions soient la cause funeste des dissensions, néanmoins l'orgueil est une des principales: car comme il veut toujours s'élever au-dessus des autres, & que ces autres ne veulent point céder, ni se mettre au-dessous, il faut nécessairement en venir aux querelles, aux contestations, aux procès. Cet amour de préférence & de domination l'emporte souvent au-dessus des biens de la terre; on aime mieux qu'il en coûte, pourvu qu'on soit le premier, & on ne croit pas avoir mal employé de grandes sommes d'argent, pour acquérir une prééminence imaginaire. Si l'orgueil est la cause ordinaire des divisions & des querelles, il est encore un des plus grands obstacles à leur accommodement & à leur fin. Si l'on fait à un orgueilleux quelques propositions de paix; si on lui représente qu'il se consume en frais de justice, & que quand même il gagneroit son procès, il lui en coûteroit toujours plus qu'il n'en pourroit tirer: Il est vrai, dit-il, mais je ne veux pas qu'il soit dit, que j'aye cédé à ma partie; & quand il devroit m'en coûter tout mon bien, je veux lui faire sentir qu'on ne me brave pas impunément. *Le Pere le Jeune, Prêtre de l'Oratoire.*

Discorde & dissension entre les citoyens d'une ville

Souvent les citoyens d'une ville se poursuivent les uns les autres, & ne vivent ensemble, que pour tâcher à s'opprimer mutuellement. Chacun ne songe qu'à rendre sa vie inquiète, aussi-bien que celle de son prochain, par des querelles & des chicanes qui ne finissent jamais. Nous remarquons même, que les esprits sont plus divisés entre eux, là où les lieux les unissent davantage: puisque la mesintelligence & la haine sont les suites ordinaires du voisinage. Personne ne desire avoir les maisons des Chinois, ni le sceptre des Rois des Indes; l'envie & la jalousie ont la vue courte, elles ne peuvent découvrir ce qui est éloigné, elles ne s'attachent qu'à ce qui est près de nous; & la discorde, les contestations, & les querelles ne se forment qu'entre ceux qui prétendent le même avantage, & qui aspirent au même bien. *Pris de Petrarque. Traité des mauvais Voisins, & des Inimitiez. Tome II.*

Je ne dirai rien de l'esprit d'opiniâtreté, de contradiction, de diversité de sentiment & d'opinion en matière de Religion, ni de toutes les partialitez qui affligent aujourd'hui le Christianisme. La memoire des desordres qu'elles ont causé dans le dernier siècle, est encore assez fraîche, dans le siècle où nous vivons, pour en faire comprendre l'importance. Il me suffit de dire que rien n'est plus capable de partager les esprits des peuples, que les sentimens différens sur la Religion: car qu'est-ce qui fait les schismes, les contestations, les disputes, qui dégénèrent ensuite en querelles, en invectives, & quelquefois en partis qui troublent la paix de l'Eglise, & ensuite des Royaumes & des Etats? *Pere Rapin, dans l'esprit du Christianisme.*

De l'esprit d'opiniâtreté & de contradiction en matière de Religion.

Qu'il est difficile, dit Saint Augustin, d'être bien avec tout le monde; & de n'entrer en contestation avec personne. Dieu nous appelle à la concorde, il nous commande d'entretenir la paix entre nous. C'est le but que nous devons avoir, & nous devons faire tous nos efforts pour parvenir à la paix parfaite. Cependant il arrive souvent que l'on entre en contestation avec ceux-mêmes que l'on veut servir. Un homme est dans l'erreur, vous desirez de le ramener à la vérité; il vous résiste avec un esprit d'aigreur. On ne voit presque nulle part aucune véritable union parmi les Chrétiens, & on n'y aperçoit que trop l'accomplissement de la menace que Dieu fit aux Juifs par le Prophete Jeremie, qu'il rendroit Jerusalem comme des monceaux de sable: *Dabo Jerusalem in acervos arenae.* Car l'Eglise en effet n'est presque plus composée que de monceaux de sable; c'est-à-dire, de membres secs, qui ne sont point unis entre eux par l'union intérieure de la charité, & de l'Esprit de Dieu; mais un assemblage extérieur, qui forme une espece de société, qui s'entretient peu, & qui est prête de se défaire au moindre souffle; & ce qui est plus étrange, est que cette désunion n'a pas seulement lieu dans la grande société de l'Eglise, à cause des méchans qui la remplissent, mais qu'on la remarque presque dans toutes les sociétés particulières, &c. *Essais de Morale; Tome 4.*

Combien la discorde & la division est ordinaire parmi les hommes.

Jerem. 31.

Comme le Fils de Dieu condamne les dissensions, & les animositez qui regnent parmi les hommes; aussi est-ce son dessein de nous recommander la paix & la concorde. C'est à quoi le Saint Esprit nous exhorte par la bouche du Prophete Roi: *Inquire pacem, & persequere eam.* Cherchez la paix, & ne vous laissez point en cette poursuite. L'Apôtre pareillement, dans l'Épître aux Romains: *Si fieri potest, quantum in vobis est, cum omnibus hominibus pacem habentes.* Je vous conjure, mes freres, si cela se peut, & autant qu'il est en vous, d'entretenir la paix avec toutes sortes de personnes. Saint Chrysostome pesé cette parole: *Si fieri potest*: S'il est possible. Car, dit-il, il arrive quelquefois qu'il n'est pas possible de conserver la paix avec certaines personnes, & en certaines rencontres; comme lorsqu'il s'agit de la vérité, ou de la piété chrétienne qu'on veut corrompre ou renverser. L'Apôtre dit, faites votre devoir en tout & par tout; ne donnez à qui que ce soit aucun sujet de discorde, ni d'inimitié; mais si on attaque la piété; si quelqu'un entreprend d'en corrompre les regles, laissez la paix pour défendre la vérité, & la soutenez jusqu'à la

Qu'il faut conserver la paix & l'union tant que l'on peut.

Psal. 33.

Ad Rom. 12.

mort, en forte néanmoins, que vous conser-
viez toujours la charité envers celui contre
lequel vous disputez. Vous ne le traiterez
pas comme votre ennemi, mais vous agirez
avec lui en ami, en lui représentant douce-
ment & charitablement son erreur, & la ve-
rité telle qu'elle est; car c'est ce qu'il veut di-
re par ces paroles: *Quantum in vobis est, cum
omnibus hominibus pacem habentes.* Conservez
pour lui l'affection d'un parfait ami, en sorte
néanmoins que vous ne trahissiez pas la ve-
rité. *Tiré des Homelies Morales. Homel. pour
le 3. Dimanche de Carême.*

Moyen
d'éviter la
dissension
& les que-
relles.

Pour éviter la dissension; il faut apporter
bien des soins pour nous tenir en garde con-
tre ceux qui nous poussent, qui nous aigrif-
sent, & qui disent des choses capables d'allu-
mer le feu de nos passions. Quand on se trou-
ve donc embarqué avec des gens bizarres,
querelleux, qui ne gardent point de mesu-
res, & qui nous disent en face des choses tres-
choquantes, & rudes à digérer, il faut se re-
trancher dans le silence; & le meilleur parti
c'est de ne point répondre à des gens si dé-
raisonnables. Ceux qui nous outragent &
nous traitent brutalement, souhaitent qu'on
leur réponde avec dépit; le silence qu'on af-
fecte alors les désespère, & ils ne peuvent em-
pêcher que leur chagrin ne paroisse: ils font
tout ce qu'ils peuvent pour nous aigrir &
pour nous faire parler; mais la meilleure me-
thode pour les déconcerter, c'est de ne rien
dire, de ne point contester, & de les aban-
donner à leur emportement. Cette fierté les
defarme, & leur fait connoître qu'on les ne-
glige, ou qu'on les méprise. *Dans les Offices
de Saint Ambroise, chap. 5.*

Ce que fit
S. Gregoire
de Nazian-
ze pour ap-
paizer la
dissension ar-
rivée à son
occasion.

Le grand Saint Gregoire de Nazianze,
voyant que les Evêques assemblez dans la
ville de Constantinople, étoient dans le trou-
ble & dans la division au sujet de son Epis-
copat, qu'il n'avoit accepté que par contrain-
te; non seulement, il s'en démit volontaire-
ment pour le bien de la paix, mais il fit tant
par ses instantes prières auprès de l'Empe-
reur Theodose, qu'il agréa sa démission. Je
ne vous demande, lui dit-il, sacrée Majesté,
qu'une seule grace, qui est qu'il vous plaise de
me décharger du poids du travail où je suis.
Vous avez triomphé des Barbares; mais vo-
tre gloire, & le grand trophée de votre Em-
pire, est d'établir la paix & la concorde en-
tre les Evêques. Ils sont divisez les uns des
autres; l'unique moyen de les réunir, c'est
une déposition. Le vaisseau de l'Eglise est
agité: puisque c'est à mon occasion que cer-
te tempête s'est élevée, jettez-moi dehors,
& aussi-tôt elle sera apaisée. L'Empereur,
& tout le Senat, qui connoissoient l'émi-
nente vertu, & la profonde doctrine de ce
saint Prélat, furent si surpris de cette deman-
de, & de ce discours si touchant, qu'ils eu-
rent une extrême peine à lui accorder sa re-
traite, & sa déposition. *Les mêmes Homelies
Moralles.*

L'avarice
est ordinai-
rement la
cause des
contesta-
tions & des
procès.

C'est ce tien & ce mien qui est la cause fu-
nelle d'une infinité de maux, & sur-tout des
contestations, & des procès. On vit en pa-
rens & en amis, du moins à l'extérieur, tant
qu'il n'y a rien à démêler ensemble. Mais aus-
si-tôt qu'il se trouve quelque avantage à ac-
querir, ou quelque incommodité à éviter, on
voit la desunion se former entre ceux qui pa-
roissoient les plus unis. Tant s'en faut que ceux
qui sont les plus âgés, & qui par conséquent

n'ont plus le feu de la jeunesse, soient moins
ardens dans ces poursuites; qu'au contraire
on voit avec douleur qu'on est souvent d'au-
tant plus attaché à l'argent, & aux moindres
intérêts, qu'on est plus avancé en âge; que la
seule vûe de cet intérêt étouffe dans le cœur
toutes les considérations divines & humaines,
qui devroient porter à se moderer, & qu'un
homme demeure entierement inflexible, dans
tout ce qu'il prétend lui être dû. De là nais-
sent ces procès fâcheux que tant de person-
nes considerent comme un des plus grands
fleaux de la vie humaine, en même temps
qu'ils ne voudroient pas remettre la moind-
re partie de ce qu'ils prétendent pour les évi-
ter. Ces procès naissent d'ordinaire de pe-
tits commencemens. Ceux qui plaident se
croient obligez de les soutenir comme ne-
cessaires, ou pour conserver, ou pour au-
gmenter leur bien. Ils s'imaginent qu'ils for-
tiroient bientôt de ces fâcheuses contestations,
& souvent, ou leur vie ne suffit pas pour en
voir la fin, ou elles deviennent la ruine de
leur famille, & exposent toujours à un grand
peril leur conscience & leur salut. *Le Pere
le Jeune, Sermon du Procès.*

Quel est le plaideur qui ne décrie pas sa
partie autant qu'il lui est possible; qui ne pu-
ble pas par tout que c'est un chicaner, un
fourbe, un faulxaire, qu'on le connoît assez,
& d'autres discours semblables, sur lesquels
on ne tarit jamais? Mais outre que ces ac-
cusations sont presque toujours fausses, ou
du moins temeraires, vous seroit-il pour ce-
la permis de les faire? Quel droit, je vous
prie, avez-vous sur la reputation de votre
prochain? Qu'il soit un fourbe, un voleur,
un faulxaire, & tout ce qu'il vous plaira;
qu'est-ce que tout cela fait à la justice de vo-
tre cause? Je veux bien même supposer que
cela y peut contribuer quelque chose. Qu'est-
il nécessaire de le publier à cent personnes
qui n'en ont que faire; qui n'étant, ni vos ju-
ges ni vos avocats, n'ont aucun besoin d'être
instruits de tout cela. *Le même.*

Les pechez
que com-
mettent
ceux qui
sont en
procès,

Pendant qu'on est en procès, on vit d'or-
dinaire dans un prodigieux oubli de Dieu.
On ne pense point du tout à s'approcher des
Sacremens, on est plein de son procès, l'es-
prit en est absolument occupé, & il ne reste
aucune place pour tous les autres objets. O
Dieu! quelles prières fait-on? quelles Messes
entend-on pendant ce temps-là? quelle ap-
plication peut-on apporter à ces grandes a-
ctions de la Religion? Comment adorer Je-
sus-Christ qui s'immole sur nos Autels pour
ses ennemis, au même temps qu'on est dans
l'aigreur, & peut-être dans l'averfion de ceux
qui étoient auparavant amis? Comment re-
connoître Jesus-Christ, qui donne tout, &
soi-même pour les hommes, durant qu'on est
occupé des moyens d'enlever par des chicanes
le bien des autres? Mais enfin peut-on
dans ces troubles, & ces mouvemens con-
server le repos de l'esprit, & la paix du cœur?
Le même.

L'oubli de
Dieu où vi-
vent ceux
qui plai-
dent,

Saint François de Sales dit, que s'il se trou-
ve quelqu'un qui garde la moderation dans
les procès, on peut dire de lui que le procès
de sa canonization est tout fait. Mais je dis
plus volontiers, ajoute ce Saint, que plaider
& conserver le bon sens, la raison, la moder-
ation, c'est une prérogative si difficile, & si
rare, qu'à peine peut-on l'accorder aux Saints.
Aspirons, Messieurs, à l'heritage du Ciel,

Exhorta-
tion à ne
point plai-
der,

PARAGRAPHE SIXIÈME.

pour lequel on ne plaide point. On acquiert quelquefois les heritages de la terre en plaidant ; mais en plaidant on perd souvent l'heritage du Ciel. La raison de cette difference, c'est que l'heritage du Ciel est si vaste & si étendu, qu'encore que tous le possédassent, chacun ne laisseroit pas de le posséder entier. Ainsi comme on n'ôte rien à personne, il n'y a point de matiere à procès. Mais comme les heritages de la terre sont bornez, & que deux ne peuvent pas posséder le même, chacun veut exclure son compagnon, & c'est ce qui fait la matiere de tous les procès. *Le même.*

De ceux qui font dire au mal de ceux qui plaident.

La première chose qu'on doit faire, & par laquelle il faut toujours commencer, quand on est indispensablement obligé de plaider, c'est de faire tout son possible pour en venir à un accommodement. Il faut pour cet effet s'en rapporter de bonne foi à des personnes desintéressées, & intelligentes dans ces matieres, & se soumettre à ce qu'ils décident. Mais il faudroit pour cela, être convaincu d'une grande verité, & qu'on ne peut néanmoins se persuader ; sçavoir, qu'on peut facilement se tromper dans la justice de sa cause, qu'on n'est point un juge competent dans sa propre affaire, & que l'intérêt aveugle toujours. Qu'ainsi il est nécessaire de suivre une lumiere, que ni l'intérêt ni les passions n'obscurissent point. *Le même.*

De ceux qui disent ou qui font dire au mal de ceux contre qui ils plaident.

Il n'y a presque point de plaideur qui fasse le moindre scrupule de dire tout le mal qu'il sçait de sa partie, & même celui qu'il ne sçait pas. Les Avocats entrent dans cet esprit ; ils font consister la plus belle partie de leur éloquence à déchirer impitoyablement la reputation de ceux contre qui ils parlent, dans des choses même qui n'ont aucun rapport à la cause dont il s'agit : & comme par une effroyable corruption du cœur humain, on prend un plaisir singulier à entendre médire avec esprit ; les Avocats qui excellent en ce genre de parler, passent sans contredit, pour les plus habiles, & sont les plus employez. Un Chrétien qui ne veut point cesser de l'être en plaidant, non seulement ne dira jamais aucun mal de sa partie, mais encore il affectera d'en dire tout le bien qu'il pourra. *Le même.*

Les Ecclesiastiques doivent être éloignez des procès.

Les Ecclesiastiques doivent tenter toutes sortes de voyes pour maintenir la paix, pour calmer les esprits, pour porter les hommes à pacifier leurs differends, & à se rendre mutuellement la justice qu'ils se doivent : mais ils doivent regarder comme un véritable malheur, & comme un sujet de gemissement, lors que la malice des hommes les oblige à soutenir des droits legitimes, que des raisons importantes, & qui regardent les biens de l'Eglise, ne leur permettent point d'abandonner. Hors une nécessité tres-pessante & comme indispensable, un Ecclesiastique qui considérera attentivement les suites funestes des procès, aura pour maxime de n'en entreprendre jamais. Il n'hésitera point à abandonner plutôt des droits même legitimes, que de les poursuivre par les voyes difficiles & rigoureuses de la justice. Un Ecclesiastique peut-il refuser d'embrasser un sentiment, dans lequel Saint Paul veut que tous les Chrétiens entrent ? *C'est déjà un péché parmi vous, dit-il, que vous avez des procès les uns contre les autres. Que penseroit-il donc de ces Ecclesiastiques ardens, que les procès n'effrayent point ; qui sont toujours prêts à en entreprendre ;*

1. ad Cor. 6.

qui passent la plus grande partie de leur vie à rendre visite aux gens de justice, & à solliciter des juges ; qui aiment mieux employer une somme considerable en procès, que d'en perdre une beaucoup moindre en consentant à un accommodement qui les délivreroit de tout embarras ; qui ayant emporté un bénéfice par adresse & par chicane, s'en glorifient comme d'une conquête qui leur fait honneur ; qui par cette voye honteuse, & si contraire à l'esprit de l'Eglise, ont amassé plusieurs bénéfices, & sont encore en disposition de s'en servir pour augmenter leurs revenus. *Le même.*

Les peines qu'on se donne pour solliciter un procès.

Quand on se trouve dans la malheureuse nécessité de solliciter un procès, d'où dépendent nos biens, & notre honneur ; alors on compte pour rien de perdre son sommeil, & d'interrompre son repos ; de souffrir la lassitude, la faim, le froid, les duretez d'un juge prévenu, & les rebuffades de ceux-mêmes qui nous conduisent dans nos affaires. On se donne tout entier à trouver les moyens de faire voir celui-ci, par un Grand auquel il ne peut rien refuser ; celui-là, par un ami qu'il est ravi d'obliger ; l'un, par le Directeur de sa conscience ; l'autre, par un créancier, dont les prieres tiennent lieu de commandemens ; on tâche d'en corrompre quelques-uns par argent ; quelques autres, par des femmes qu'ils ont eux-mêmes seduites. Or à comparer ce que font les enfans du siècle pour réussir dans une affaire temporelle, avec ce que font les enfans de lumiere pour l'affaire de leur salut, peut-on voir plus de mouvement d'un côté, & plus de nonchalance de l'autre ? *L'Abbé de Monmorel, Homel. sur le 8. Dim. après la Pentecôte.*

On perd le repos & la tranquillité dans les procès.

Souvenez-vous qu'on perd toujours sa tranquillité, & son repos dans les procès ; d'où il s'enfuit, que ce qu'on perd sûrement est bien plus précieux, que ce qu'on espere gagner ; puisque tous les biens de la terre ne sont point à comparer à la paix du cœur. Mais enfin, n'arrive-t-il pas tous les jours que tel est moins riche après avoir gagné un grand procès, qu'il ne l'étoit après l'avoir intenté ; & que celui qui l'a perdu, est tombé tout d'un coup dans la misere & dans la pauvreté ? Plût au Seigneur, qu'on fit ces reflexions dès les commencemens, & qu'on voulût profiter de l'experience des autres ; sans doute qu'au lieu d'être si prompt à demander raison de toutes choses par la voye de la procédure, on se sentiroit tout disposé à suivre l'avis du Fils de Dieu. *Si quelqu'un veut plaider contre vous pour vous bier votre robe, laissez-lui emporter votre manteau. Le même Dim. 21.*

L'esprit de chicane & l'envie de plaider.

Je sçai qu'il y a des contestations justes, & fondées sur des choses qui semblent le mériter : mais souvent soit en matiere civile, soit en matiere criminelle, on plaide pour de modiques sommes, pour de legeres injures, pour des choses qui sont connoître aux Juges l'avidité, & le pitoyable déreglement des plaideurs. Car combien y en a-t-il, qui par un esprit de chicane, intentent des procès pour une niaiserie ? Combien, qui au lieu de payer de petites dettes, se laissent poursuivre, & aiment mieux se ruiner, que de s'acquitter de bonne foi, & sans frais envers leurs créanciers ? Combien y en a-t-il, qui pour un refus de civilité, pour une parole desobligeante, pour un vrai ou faux rapport, forment de longues & d'aigres contestations ? Combien, qui sur une équivoque, dans un



contract, sur une legere i négalité dans une societé, ou dans un part age, s'échauffent, & veulent plaider, quoi qu'il en coûte; tant leur cupidité est ardente & insatiable. Mais elle n'en demeure pas là, non seulement elle anime les hommes les uns contre les autres pour de legers interêts, parce qu'elle est avide & opinâtre, elle leur suggere encore mille ruses, mille friponneries, mille intrigues, mille mauvais détours, parce qu'elle est ingénieuse & subtile. Quoi qu'une cause ne vaille rien, on cherche les moyens de la revêtir de quelque apparence de justice: Pour cet effet, il n'y a point de mystere dont la cupidité ne s'enveloppe; point de chicane dont elle ne s'avise; point de délai & de faux-fuyant qu'elle ne cherche; de conjecture dont elle ne profite. Ce qu'il y a de plus clair, elle le rend obscur; ce qu'il y a de plus aisé à décider, elle l'embarrasse; ce qu'il y a de plus faux, elle le couvre & le déguise. Quelque bonnes que soient les raisons des autres, elle tâche de les affoiblir & de les détruire; quelque mauvaises que soient les siennes, dès qu'il y a des vraisemblances, elle les fait valoir infiniment, elle les orne de belles paroles, elle les enfile d'un amas de citations inutiles, & ne pouvant corrompre les juges, elle tâche du moins de les éblouir & de les surprendre. Elle appelle industrie, les détours qu'elle oppose; elle appelle défense & application à se pourvoir contre les parties, la jouissance d'un bien qui ne lui appartient point & qu'elle tâche de conserver par ses ruses & par ses friponneries. Or c'est là ce que la loi de Jesus-Christ ne peut jamais permettre; elle qui défend tout ce qui est contraire à l'innocence & à la simplicité chrétienne. *Essais de Sermons, pour le 22. Dimanche après la Pentecôte.*

Il faut garder la charité aussi bien que la justice en plaidant.

Bien loin de convenir que tout ce qui a l'apparence de justice, puisse autoriser un procès, je ne conviens pas même que tout ce qui est véritablement juste, en soit un juste sujet. Ma cause est juste, cela suffiroit pour un Payen; mais un Chrétien a devant les yeux une autre loi que celle de la justice; sçavoir, la loi de la charité. C'est par ces deux loix, & dans ces deux balances que nous devons peser nos droits, quand il nous survient quelque differend; temperer la charité par la justice, & la justice par la charité: s'écarter en plaidant de l'une ou de l'autre, c'est se damner. Je veux donc vous apprendre aujourd'hui ce temperament si nécessaire. Vous demandez au prochain la justice, & le prochain vous demande la charité: vous pouvez poursuivre vos droits selon la justice, mais vous ne devez les poursuivre que selon la charité. *Tiré d'un Sermon manuscrit, attribué au Pere de la Rue.*

Avant que d'entrer en procès, votre premier soin c'est d'examiner les fondemens de votre cause, & le hazard que vous courez. Ce n'est pas par là qu'il faut commencer: un autre soin doit marcher avant celui-là; quel est-il? *Litigare vis cum fratre tuo, prius litiga cum corde tuo*, dit Saint Augustin. C'est qu'il faut entrer en procès avec votre cœur, avant que d'entrer en procès avec votre frere; c'est d'appeler votre cœur au tribunal de la conscience; de lui demander s'il est capable de se maintenir dans la paix au milieu des tempêtes du Barreau, & des troubles de la chicane; c'est de le condamner à ne point haïr:

Dic cordi tuo, noli odisse. Et quand il seroit assez fidele pour vous obéir, combien durera cet esprit de charité? jusqu'au premier incident lâcheux qui vous arrivera dans la procedure; jusqu'au premier avantage que votre partie obtiendra sur vous; jusqu'au premier mot desobligeant qui lui échappera contre vous; jusqu'à la premiere supercherie que vous croirez entrevoir dans ses manieres. Là toutes ces résolutions de paix, d'union, & de charité s'évanouiront: l'on ira du dépit à la froideur, de la froideur à la plainte & au murmure, du murmure à la colere, de la colere à l'averfion, de l'averfion à l'outrage, de l'outrage à la médisance, de la médisance à la calomnie, de la calomnie au déchainement public. *Le même.*

Chacun dit de son côté, comment supporter ces détours, ces fourberies, est-ce agir en homme d'honneur! comment se voir après cela? Est-ce agir en homme chrétien que de plaider avec ces dispositions? Comment ne vous représentez-vous pas que ce procès si legitime va vous faire un autre procès devant Dieu? que quand vous gagnerez celui-ci par des raisons incontestables à tous les Jurisconsultes, vous perdrez l'autre devant Dieu par la raison de votre haine & de votre avarice inexcusable; que ce Tribunal de Dieu n'est pas tel que celui des hommes, où dès-lors que l'un perd, l'autre gagne; au lieu qu'au Tribunal de Dieu toutes les deux parties seront condamnées, si toutes les deux ont été coupables d'emportement: parce qu'à ce Tribunal de Dieu, l'on ne vous jugera pas sur la justice des differends qui ont donné lieu à votre procès; mais sur l'injustice de votre haine, qui est égale des deux côtés, étant également défendue à tout Chrétien, sous quelque prétexte qu'elle soit fondée. *Le même.*

Il est moralement impossible, qu'on soit dans la disposition que Dieu demande, quand on plaide.

Sous le nom de chicane, je comprends non seulement les délais malicieus, la multiplicité des procedures, les labyrinthes & les détours qui éternisent les procès; mais encore tous les artifices mal-honnêtes, les falsifications, les faux sermens, les équivoques, la subornation des témoins, la suppression des papiers qui mettroient le bon droit de l'autre côté, toutes les fineses odieuses dont on connoit évidemment le crime, & la honte, par le soin que l'on prend de les cacher; moyens qu'un plaideur conscientieux ne laisse pas de mettre en usage sur ce grand principe: Que tous ces moyens criminels sont justifiés par la justice de sa cause, & que dès-là que le fond d'une prétension est juste, il n'y a rien d'injuste pour y parvenir. *Le même Sermon manuscrit.*

De la chicane dont on use dans les procès.

Quel abus d'établir le fond d'un plaidoyer dans la peinture outrageuse des mœurs, dans la ruine de l'honneur & du credit des personnes & des familles! Cela sert, dites-vous, à soutenir votre droit; cela donne en votre faveur des préjugés desavantageux à votre partie. En verité, vous Orateur, & vous Plaideur, de quoi sert à votre droit cet amas d'ordures & d'opprobres que vous allez tirer des Parens, des Ancêtres, des Alliez, de la condition, de l'emploi, de l'honneur de votre prochain? cette revue des choses que le temps avoir fait passer dans l'oubli, ces insultes aux cendres des morts? Quand vous n'avanceriez rien que de public & de veritable, cela prouve-t-il que cet heritage que vous disputez

Il n'est pas permis de dire, ni de faire dire du mal de sa partie.

disputez est à vous, ou que ce partage est mal fait, ou que cette somme vous est due? Mais, vous Orateur, & vous Plaideur, qui redemandez un bien que l'on vous conteste, quand restituerez-vous l'honneur que vous dérobez? Ce que vous redemandez, est en vertu des loix civiles & politiques; cet honneur que l'on vous redemande, est en vertu des loix divines de l'Évangile: pouvez-vous, devant Dieu, excuser l'un par l'autre? Le Plaideur sur le stile du Palais, & la coutume des Orateurs; l'Orateur sur les memoires vrais ou faux que le Plaideur lui aura fournis? *Le même.*

Les artifices des plaideurs.

Le premier soin d'un Plaideur, c'est d'examiner les mœurs & les habitudes de ses Juges, de s'approcher de tout ce qui approche d'eux, de trouver, comme l'on dit, ceux qui les gouvernent, & l'on se tient heureux de le voir ainsi appuyé de ceux qui gouvernent leur conscience, comme si c'étoit un grand préjugé pour une cause, que de la voir appuyée par des gens de bien, & que la cause est forte, quand on a crû entrevoir quelque foiblesse dans celui de qui le succès en dépend. *Le même.*

De ceux qui accusent le Juge, quand il les a condamnés.

Il est étonnant que le monde rende si peu de justice à ceux-mêmes dont on l'attend, & que le Juge ne passe pour équitable aux yeux du Plaideur, que quand il s'est écarté de la justice par la sollicitation. Car admirez la malignité du cœur de l'homme: qu'un Juge ait été pour lui; que lui importe par quel principe, il est toujours homme d'honneur: mais qu'il ait été contre lui, que la cause ait été perdue; c'est toujours la faute du Juge, & ce n'est jamais celle du Plaideur; c'est toujours faveur, ignorance, inimitié, corruption; on se déchaîne contre la personne & les mœurs; on se croit tout permis, pour se consoler de la perte. *Le même.*

Chacun croit son procès juste.

Les uns repetent ce qui leur appartient; les autres tâchent de conserver ce qu'on leur veut ravir: il faut donc plaider. Car le verra-t-on dépourvu, injurié, calomnié, volé, persécuté dans son honneur, & dans les biens, sans demander justice, ou sans se défendre contre les invasions d'autrui? La voye de se pourvoir est ouverte à tout le monde; Dieu qui a établi les Juges l'a autorisée, & a voulu qu'on y eût recours; sans cela, quelle confusion y auroit-il? les innocens gémiraient sans oser se plaindre, les méchans triompheroient sans appréhender d'être repris, &c. *Tiré des Sermons Moraux. Sermon du procès.*

Malheur de ceux qui ont des procès.

Il seroit souvent plus expedient d'en venir à un sage accommodement, que de s'engager dans des contestations infinies, où l'on risque tout, quelque bon droit que l'on croye avoir, & où avec tout le gain que l'on fait, on est plus pauvre, que lorsqu'on a commencé à plaider. ... Quand on est en état de plaider, on se trouve comme à l'entrée d'un labyrinthe: dès qu'on y est engagé, on s'égare à mesure que l'on marche; & plus on cherche de voyes pour en sortir, moins on y trouve d'issue. ... Exploits, requêtes, saisies, interventions, oppositions, causes de reculations, défenses, confrontations de témoins, surprises, défauts, nullitez, arrêts sur requêtes, conflits de juridiction, incomperances de Juges, contestations de qualitez, reprise d'instances, nouvelles informations, contredits, griefs, réponses à griefs, fins de non-recevoir, que sçai-je? mille fatras de papiers

entrent dans une affaire quelquefois si claire, qu'un Juge de village seût d'abord décidée. Que fait souvent la justice? *Lites sic decernit ut seminet*, dit Zenon de Veronne; *legibus suis leges impugnat*; elle laisse aux procès qu'elle semble terminer, de certaines semences qui les reproduisent; & elle ne retranche pas tellement les têtes de cette hydre, qu'elles ne renaissent, tantôt par des interpretations d'arrêts, tantôt par de nouveaux incidents qui surviennent; quelquefois elle attaque les loix par ses loix mêmes; les unes détruisent ce que les autres établissent. *Le même.*

Si d'abord vous aviez songé à un accommodement raisonnable, sans vous engager dans ce fâcheux embarras de procédures; si vous aviez pris pour arbitre un homme sçavant & désintéressé; que de repos & de bien n'aurez-vous pas? Ainsi ce que vous avez fait par vos sollicitations, vos affiduites, vos applications, vos veilles, la perte de votre famille, & peut-être de votre conscience, n'a servi qu'à enrichir des Procureurs, & d'autres Officiers de Justice. O Dieu! quel aveuglement! tout le monde se plaint de l'injustice du Barreau, & cependant tout le monde y a recours! Tout le monde dit qu'on y dépourville & qu'on y fait perir les Plaideurs, & cependant presque tout le monde aime le procès, & s'opiniâtre à plaider. *Le même.*

Combien un prompt accommodement épargne de peines, & de dépenses.

La principale précaution que doivent prendre les Plaideurs, est de ne point tomber dans cette dureté, & inhumanité, qui sont pour l'ordinaire les funestes suites des procès. On croit souvent qu'on peut en conscience faire exécuter dans la dernière rigueur, les sentences, ou les arrêts qu'on obtient: on se persuade, que parce qu'on a gagné une affaire qui étoit juste, il est permis de poursuivre impitoyablement ses parties, de ne leur point faire de remise, de ne leur point accorder de délai dans leur malheur extrême; de saisir pour cet effet leurs biens, à quelque pauvreté que ces poursuites les reduisent, & de les faire mettre en prison, jusqu'à ce qu'elles soient entierement acquittées. *Le même.*

Il faut éviter la cruauté quand on a gagné son procès.

Si nous ne pouvons pas dire que saint Paul ait estimé que tout procès & toute contestation fût par elle-même un péché, & un violer de la Loi de Dieu; nous pouvons au moins assurer qu'il a crû que c'étoit un défaut, & qu'il étoit si difficile de garder les mesures d'une juste défense dans les contestations qui se forment parmi les hommes, de demeurer dans les regles de douceur & de moderation, que le Sauveur nous a prescrites, & d'être tellement maître des mouvemens de son cœur, que jamais la charité ne se trouve blessée, qu'il n'a point fait difficulté de dire à ceux qui ont des différends & des procès: Vous offensez Dieu si-tôt que vous plaidez: *Jam quidem omnino delictum est*. Non pas que plaider absolument ce soit offenser Dieu, mais parce qu'il est presque impossible de plaider, que vous ne l'offensiez. Car comment garder les mesures qui sont nécessaires parmi toutes les agitations, les mouvemens déreglez, & les passions différentes ou de colere, ou d'avarice, d'envie ou de vengeance qui s'excitent, & s'échauffent presque toujours entre les personnes qui contestent? *L'Abbé de la Trappe. Tom. 2. des Devoirs de la Vie Monastique.*

Le danger qu'il y a pour la conscience dans les procès.

Bien des gens s'engagent dans les procès,

1. ad Cor. 6.

Malheurs
qui suivent
les procès.

les uns par passion, les autres par imprudence, & les autres par avarice, lesquels se garderoient bien de les entreprendre, s'ils pouvoient en prévoir les suites malheureuses: ils ne voyent pas que c'est s'embarquer sur une mer orageuse, où l'on ne doit attendre que des tempêtes & des naufrages; ou bien entrer dans un labyrinthe, d'où l'on ne peut sortir. Ces personnes que la cupidité aveugle jusqu'à ce point, s'aperçoivent, mais trop tard, qu'il n'y a rien à gagner, & s'exposent au hazard de tout perdre: & c'est souvent la punition de la malice ou de l'obstination qui les pousse à se ruiner les uns les autres. *Tiré d'un Auteur anonyme.*

Les inquiétudes & les misères que causent les procès.

Quand l'esprit de chicane a multiplié les crimes des Plaideurs presque à l'infini, il multiplie aussi leurs peines sans mesure. Il les engage à souffrir une infinité de misères & de tourmens, sans honneur, sans mérite, & sans que personne leur porte compassion. Leurs procès les rongent d'inquiétudes, & les font sécher de crainte; ils les accablent de travail à force d'aller & de venir de rue en rue, & de maison en maison, pour solliciter leurs Juges; ils les obligent à ramper comme des esclaves devant des Clercs de Procureur; ils les font jeûner pour avoir de quoi plaider: *Ecce ad lites & contentiones jejunatis.* Ils leur mettent l'esprit à la gêne & à la torture; ils leur font perdre l'honneur & le crédit, & souvent les font enfin pourrir tout vivans dans une prison. *Le même.*

Ysaïe 58.

Ce que le Sage a pensé des procès.

Tandis que Salomon, le plus sage des hommes, n'a considéré les procès que par rapport au monde, il a simplement dit, que la gloire d'un homme, est de ne s'y point embarrasser, & qu'une évidente marque de son imprudence, est quand il s'engage mal à propos, dans des contestations, qui ne peuvent lui attirer que de la honte; *Honor est homini qui separat se à contentionibus.* Qu'au reste, le vrai moyen de devenir misérable, & d'appauvrir une famille, est d'aimer la chicane; & qu'au contraire marcher dans la simplicité, est le grand secret pour laisser des enfans heureux. Mais il ne s'est pas contenté de ces expressions, quand il a porté ses pensées plus haut, & qu'il a regardé les procès par rapport à notre salut, & à nos principaux devoirs. Car tantôt il dit que l'ambition est l'une des premières causes de ces contestations aigres & opiniâtres qui se forment dans le Barreau; que les orgueilleux ne peuvent s'accorder ensemble, qu'ils ont toujours quelque chose à démêler; & qu'un homme ne doit point intenter de procès, quand

Prov. 20.

Prov. 13.

Ce n'est qu'avec de grandes précautions qu'il est permis de plaider.

ils ont de si mauvais principes: *Inter superbos semper jurgia sunt.* Tiré d'un Sermon manuscrit. Nous n'avons pas ce genereux desintéressement de ceux qui quittent tout pour Jesus-Christ; mais gardons-nous bien aussi de tomber dans cette insatiable avidité des autres, qui veulent tout posséder. C'est pourquoi, nous devons nous tenir dans un juste milieu entre ces deux extrêmes; & parce que nous panchons plus du côté de la cupidité, que du côté du desintéressement: *Affines cupiditatis deprehendimur*, dit un saint Pere; Dieu qui veut nous sauver dans la condition où il nous a mis, ne nous accorde que tres-rarement & à certaines conditions la liberté de plaider; il nous traite comme on fait un arbre qui panche du mauvais côté, & qu'on a toujours soin de courber de l'autre. Je veux dire, que

nos procès provenant de nos vices, & de nos convoitises, l'Apôtre nous donne pour conseil de perdre plutôt ce que nous avons, que de plaider; de crainte qu'en plaçant nous ne perdions tout-à-fait cette droiture, sans laquelle nous ne pouvons jamais lui plaire: *Quare non magis injuriam accipitis? quare non magis fraudem patimini? Le même.*

1. ad Cor. 6.

Les détours & les fourberies doivent être bannies des procès.

Il n'y a dans la justice qu'un sentier qui mène à la vie; & pour peu qu'on s'en éloigne, on prend un chemin qui conduit à la mort. Quand même une cause seroit bonne, il n'est jamais permis de la rendre meilleure par le moindre mauvais détour, ne fût-ce qu'un mensonge. Pourroit-on par conséquent dans le Christianisme souffrir, soit dans une bonne, soit dans une mauvaise cause, ces falsifications, ces soustractions de pièces, ces malignes évasions, & ces faits supposés, ces longs embarras, ces procédures inutiles; pour ne pas dire ces faux témoignages, ces collusions, ces parjures; car qui ne sçait que l'artifice & la chicane rend obscur ce qu'il y a de plus clair, embarrasse ce qu'il y a de plus aisé à décider, couvre & déguise ce qu'il y a de plus faux? Quelque bonnes que soient les raisons des autres, on tâche de les affaiblir & de les détruire; quelque mauvaises que soient les nôtres, dès qu'il y a de la vraisemblance, on les fait valoir infiniment, on les orne de belles paroles, on les enfile d'un amas de citations inutiles. *Le même.*

Une autre précaution que nous sommes obligés de prendre quand nous plaçons, c'est d'éviter ces haines, ces animosités, ces inimitiés, soit secretes, soit publiques & scandaleuses, qui regnent d'ordinaire parmi ceux qui sont en procès. Il n'y a point de plus opiniâtres, ni presque de plus irréconciliables ennemis, que les plaideurs; soit que l'ambition, ou l'intérêt les aigrisse. La première pensée qui leur vient dans l'esprit, c'est de se venger par quelque voye que ce puisse être. Dans cette vue, ils recherchent la vie, la conduite, les actions, les alliances de leurs parties; ils vont même fouiller jusques dans les cendres de leurs ancêtres, pour reprocher à des hommes vivans les pechez des morts, auxquels peut-être Dieu a accordé le pardon. Là-dessus ils dressent des memoires, ils compilent des pièces; ils font entendre des témoins, & ils s'efforcent de perdre au moins de reputation, ceux dont ils ne peuvent ravir le bien. *Le même.*

On en doit sur-tout bannir les inimitiés & les aigreurs.

Les procès, dit Saint Bernard, éloignent la paix du cœur, rompent les liaisons les plus étroites; ils ne produisent que des querelles, ne sont soutenus que par des médiances & des calomnies, n'allument que des haines, & ne laissent que des semences d'averfion & d'iniquité. Or Jesus-Christ, qui est Dieu, & Dieu, qui est charité, ne peut souffrir le moindre de ces pechez; & s'il permet les procès, ce n'est qu'à condition que les injures, que les jugemens temeraires, les mauvais services, les faux rapports, les aigreurs, soit publiques, soit secretes, en seront bannies. Jesus-Christ, dit ce Pere, est la paix du monde; & dans le Barreau il n'y a que division & discorde: *Christus est pax; in foro discordia.* Jesus-Christ est la souveraine justice; & dans le Barreau il n'y a souvent que de l'injustice: *Christus justitia est; in foro injustitia.* Jesus-Christ est la fidélité & la simplicité même; & dans le Barreau il n'y a que fraude & perfidie: *Christus*

Les procès rompent la paix & l'union, & produisent des inimitiés & des querelles.

Christus fides est; in foro fraus atque perfidia.
 Enfin Jesus-Christ est la charité essentielle;
 & dans le Barreau, on ne dit que des injures,
 & on ne conserve que des inimitiez:
Christus charitas est; in foro obretractio. Le même.

Pourquoi
 Jesus-Christ ne
 voulut pas
 être le juge
 entre deux
 freres, pour
 leur herita-
 ge.

Les saints Peres s'étonnent de ce qu'un
 homme ayant prié Jesus-Christ de dire à son
 frere qu'il partageât avec lui la succession qui
 leur étoit échûë; il n'en reçut point d'autre
 réponse que celle-ci: Mon ami, qui m'a éta-
 bli votre Juge, & suis-je venu pour faire vos
 partages? Jesus-Christ, disent-ils, n'étoit-il
 pas le Maître, & le souverain Législateur de
 tout le monde? Le jugement de tous les
 différends des hommes ne lui appartenoit-il
 pas de plein droit? & n'est-il pas le seul qui
 a de son fond cette sagesse, cette penetration,
 cette integrité, & cette autorité requise pour
 terminer tous les procès de la terre? D'où
 vient donc qu'un homme apparemment bien
 intentionné, & qui lui faisoit, ce semble, une
 demande si juste, en est rebuté par cette ré-
 ponse: *Quis me constituit judicem super vos?*
 C'est, répond Saint Chrysostome, que Jesus-
 Christ est venu au monde, pour accorder les
 hommes entre eux, & non pas pour leur ap-
 prendre à plaider. C'est qu'il est venu au mon-
 de, non pour leur dire, partagez vos succes-
 sions, & saisissez-vous de tout ce que vous
 pourrez; mais pour leur dire au contraire:
 si quelqu'un veut vous ôter votre manteau,
 abandonnez-lui encore votre robe. C'est qu'il
 est venu au monde pour établir des regles
 d'une charité parfaite, & d'une inviolable
 paix: vertus qui ne se trouvent presque ja-
 mais dans ceux qui plaident. La cupidité
 aveugle & précipitée, connoit mal Jesus-
 Christ, dit ce Pere; elle prend pour arbitre
 des procès du monde, celui qui conseille aux
 parfaits de n'en point avoir. *Le même.*

Luc. 12.

S'il est per-
 mis de plai-
 der, d'in-
 tenter ou
 de soutenir
 un procès.

Il s'agit de sçavoir si lorsqu'on ne veut
 point entendre à nous payer ce qu'on nous
 doit, ni à restituer ce qu'on nous a pris,
 nous sommes obligés de remettre tout à nos
 debiteurs, plutôt que de les poursuivre par
 les voyes de la justice. Si nous consultons
 les loix civiles, il est indubitable que nous le
 pouvons; les loix étant faites pour mainte-
 nir la société & la paix entre les hommes,
 en rendant à chacun ce qui lui appartient.
 Qui oseroit dire que ce que la droite raison,
 & la loi de Dieu ordonnent, soit illicite?
 Or la droite raison & la loi de Dieu ordon-
 nent qu'il y ait des Juges dans les Republi-
 ques & dans les Royaumes, sans doute pour
 arrêter l'insolence des grands, & des riches,
 qui oppriment les pauvres & les foibles; pour
 châtier l'injustice, & faire que la justice regne
 parmi les hommes. Qui doute enfin que
 chacun n'ait droit de repeter devant les Ju-
 ges ce qu'on lui retient injustement? autre-
 ment les méchans dépouilleroient les bons,
 & ce seroit donner entrée aux larcins & aux
 voleries. Il est donc permis de conserver son
 bien, & de se défendre par la voye de la jus-
 tice. *Tiré de la Morale Chrétienne sur le Pater,*
l. 7. sect. 2. art. 3.

Les raisons
 qui sem-
 blent prou-
 ver que les
 procès sont
 défendus
 aux Chré-
 tiens.

D'ailleurs, il est évident que si l'on prend
 l'Evangile à la lettre, il défend aux Chré-
 tiens d'avoir des procès, & qu'il les oblige
 à souffrir plutôt la perte de leurs biens que
 de s'y engager: non que ce soit un mal, ou
 qu'il y ait du péché à redemander son bien
 en justice; mais parce qu'il est bien difficile,
 dans la corruption de la nature, qu'on ne

s'engage, par une suite nécessaire, dans plu-
 sieurs grands pechez qui blessent notablement
 la charité, & bien souvent la ruinent entie-
 rement. Car de là naissent mille passions fu-
 rieuses; les envies, les animositez, les coles-
 res, les emportemens, les inimitiez, les faux
 soupçons, les paroles outrageuses, les haines
 irreconciliables. Ceux qui plaident ont cou-
 tume de se déchirer les uns les autres par
 de noires médiances, par des calomnies, &
 des injures atroces; ils inventent des ruses,
 des fourberies, des mensonges pour donner
 à leur cause quelque apparence de justice, &
 affoiblir celle de leurs parties. Quel scanda-
 le horrible aux Infideles, de voir des Chré-
 tiens qui s'appellent freres, animez les uns
 contre les autres, se parler avec un cœur plein
 d'amertume, & attirer tout le monde, prin-
 cipalement leurs amis à favoriser leur parti!
 Mais quand il n'y auroit que le soin & l'em-
 pressement continuel où il faut être à sollici-
 ter un procès qui dérobe & emporte toutes
 les pensées de l'esprit, toutes les affections du
 cœur, & les plus beaux jours de la vie; d'où
 vient que l'ame se trouve toute sèche, & vui-
 de de l'esprit de grace; tellement absorbée,
 & ensevelie dans les occupations des choses
 de la terre, qu'il ne lui reste pas un mo-
 ment de loisir pour s'élever à Dieu, & va-
 quer à son salut, qui doit être néanmoins la
 principale, & même l'unique affaire d'un
 Chrétien: N'est-ce point assez pour persua-
 der à tout esprit raisonnable, qu'il n'y a
 rien de plus opposé à la profession du Chri-
 stianisme, que d'avoir des procès, & que le
 péché est presque inseparable de cet emploi?
Le même.

Je sçai qu'il y a des gens de bien, & de
 vrais serviteurs de Dieu, qui sont quelque-
 fois contraints d'avoir des procès: le monde
 est aujourd'hui dans la dernière malice; &
 plus corrompu que jamais; on voleroit pu-
 bliquement, on dépouilleroit les plus saints
 & les plus innocens, si la crainte de la justi-
 ce n'arrêtoit les méchans. Comme donc la
 justice est une chose sainte, il faut pour les
 tenir en bride qu'elle s'exerce, & par conse-
 quent, il est nécessaire qu'il y ait des procès.
 C'est pourquoi il faut dire de ce commande-
 ment de l'Evangile, ce que Saint Augustin
 dit de quelques autres, qu'il n'oblige pas tou-
 jours dans la pratique, mais dans la prépa-
 ration du cœur. Je veux dire, que notre dis-
 position interieure doit être de tout perdre
 plutôt que de perdre la charité que nous de-
 vons à notre prochain. Il n'y a que la seule
 nécessité qui en dispense, lorsqu'on ne peut
 faire autrement pour conserver son bien, son
 honneur, ou sa vie: alors il est permis d'en-
 trer en procès; mais pourvu que cela ne
 blesse point la charité mutuelle qu'on se doit,
 & qu'elle demeure inviolable; & il est vrai
 que quelquefois on peut plaider sans la per-
 dre, & quelquefois même c'est un effet de
 charité, & on peut y être obligé par la loi de
 charité. *Le même.*

Ce qu'il
 faut dire
 pour accor-
 der la loi
 de l'Evan-
 gile avec la
 justice hu-
 maine,
 dans les
 procès

On peut entreprendre un procès sans per-
 dre la charité, lorsqu'on recherche toutes les
 voyes d'accord qui sont possibles, qu'on solli-
 cite les parties à s'accorder, & que pour
 entretenir la paix & la charité chrétienne,
 qui est le plus grand de tous les biens, on
 se relâche en quelque chose de son droit. Que
 si on a affaire à des esprits malicieux & de-
 raisonables, qui ne veulent point enten-

Quand on
 peut entre-
 prendre un
 procès sans
 blesser la
 charité.

dre à aucun accommodement; alors en conservant dans le cœur la charité qu'on leur doit, on peut les réduire à la raison, par la voye de la justice. Ainsi un homme de bien peut justement plaider pour conserver son bien, ou celui de ses enfans, dont il est le tuteur, contre ceux qui voudroient le lui ravir injustement, en lui suscitant des procès injustes, par de faux énoncés, ou autrement. En second lieu, non seulement on peut, mais on doit entreprendre des procès, quand c'est pour la charité même; comme lorsqu'il s'agit de défendre les pauvres, les veuves, les pupilles, & les orphelins, & les tirer de l'oppression; de conserver les biens des hôpitaux, & des maisons religieuses, quand il y va du bien public & de l'Eglise. En ces cas, c'est la cause de Dieu que l'on soutient. *Le même.*

Ce qu'il faut penser de ceux qui suscitent, ou entretiennent des procès.

Si nous sommes tous obligés par la loi toute sainte de l'Evangile de perdre plutôt nos biens, que de nous mettre en danger en plaidant, de perdre la charité que nous devons à nos freres, que peut-on dire de ceux qui suscitent des procès, qui les entretiennent & qui les fomentent à dessein? Combien de Juges ruinent les pauvres, condamnent les innocens, font languir les parties, & les consomment en frais? Combien y en a-t-il qui vendent la justice, & se laissent corrompre par présents, ou par argent, & rendent des arrêts injustes, pour favoriser leurs amis, & obliger les Grands qui les prient & qui les sollicitent? Combien de gens qui se servent des procès pour satisfaire leur vengeance? Combien de Procureurs & d'Avocats prolongent les affaires qu'ils pourroient terminer en peu de temps, s'ils portoit les parties à la paix, & s'ils les exhortoient à entrer dans quelque accommodement? Combien y en a-t-il qui trahissent ceux dont ils entreprennent les causes, & dont ils couvrent l'injustice, au lieu de les en avertir? Heureux sont ceux dans le cœur desquels la charité regne & triomphe de la convoitise, & qui en agissant dans la vue de Dieu, s'acquittent fidelement de leurs charges! *P. Croiset. Tom. I. de ses Reflexions.*

Excuses de ceux qui entreprennent des procès.

Mais quoi, dira-t-on, faut-il donc tout perdre, & souffrir qu'on nous ravisse notre bien? Si cela est, les méchans triompheront, & fouleront aux pieds les gens de bien; le monde ne sera plus qu'un brigandage, s'il n'est pas permis de se défendre par les voyes de la Justice. Cette plainte est véritablement raisonnable, & nous y avons déjà satisfait: Mais outre cela, il faut dire ce que Notre-Seigneur dit au sujet des scandales: *Il est nécessaire qu'il en arrive; mais malheur à l'homme par qui le scandale arrive.* De même il est nécessaire qu'il y ait des procès; mais malheur à ceux qui les entreprennent mal à propos, par esprit de cupidité ou de vengeance; & malheur à ceux qui ne craignent point en plaidant, de se mettre en danger de perdre la charité pour un intérêt temporel. *Le même.*

C'est une action bien chrétienne que d'accorder les différends, & comment il faut s'y comporter.

Pour réussir dans une action aussi louable & aussi chrétienne qu'est celle de pacifier les différends, on ne peut apporter trop de soins à demeurer toujours mediateur, à ne point épouser les intérêts de l'un plutôt que de l'autre, sans quoi voudroit-on jamais de vous pour arbitre? Quand vous aurez été choisi nommément pour cette fonction, appliquez-vous à n'avoir que des manieres honnêtes & obli-

geantes, sans vous impatienter jamais, quoi que vous voyiez déjà de quel côté est le tort; il faut alors temperer les choses, & ménager doucement l'imagination des gens émus, leur donnant le temps de se reconnoître, & de rentrer dans eux-mêmes. Pour ce qui regarde les différends qui naissent de l'intérêt des biens, il faut tâcher à gagner sur les deux parties qu'elles choisissent un arbitre qui leur soit agréable, ou qu'elles s'obligent à s'en tenir à sa décision. Mais parce qu'il n'est pas aisé de porter les hommes à se relâcher sur leur intérêt, efforcez-vous à leur persuader ce qui est tres-véritable, qu'un accommodement, tel qu'il soit, est toujours avantageux: du moins vaut-il beaucoup mieux qu'un procès qui traîne en longueur, & où il n'y a rien de certain, que les avances excessives qu'il y faut faire; de sorte que même en le gagnant, on perd tout. En effet les procès sont de telle nature, que le premier en attire un autre, & puis encore un autre: ce qui forme un abîme, d'où il est aussi difficile de se tirer dans la suite, qu'il étoit aisé de ne s'y point engager d'abord.

Il est impossible que les gens du monde, qui sont agitez de tant de différentes, & de violentes passions, ne rencontrent bien des ennemis qui les blessent. Comme ils aiment la grandeur, les richesses, & la science, ils voyent avec jalousie que d'autres possèdent ces avantages: & ils tiennent pour leurs ennemis tous ceux qui leur contestent les honneurs, les biens ou les plaisirs qu'ils prétendent. De là naissent les haines, les médisances, les procès, les querelles, les injustices, les violences, & enfin tous les crimes, où l'intérêt porte les hommes à se persécuter les uns les autres. Les personnes véritablement pieuses, ne peuvent voir sans douleur cette étrange face du monde, & l'état misérable de ceux qui s'abandonnent ainsi aux desirs de leur cœur. *Auteur anonyme.*

Ceux qui ont les passions violentes, ont souvent des querelles & des différends.

Il n'y a presque point de lieux où la sensibilité soit plus grande, que ceux dans lesquels on devroit être mort à toutes les choses du monde; je veux dire, les cloîtres & les maisons qui sont consacrées au service du Seigneur. On s'y offense, on y prend aisément des chagrins les uns contre les autres; & comme on n'a point de sujets considérables pour se brouiller, on s'indispose pour des riens, qui sont souvent des impressions aussi vives que si on avoit des prétensions, ou des affaires importantes à démêler. Et comme on a presque toujours devant les yeux les personnes qui ont déplu, la peine que l'on a eue une fois ne meurt point, & se renouvelle sans cesse. De là les froideurs, les indifférences, les partialitez, & les divisions éclatent souvent dans ces lieux mêmes, où l'union, la paix & la concorde doivent regner, quand elles seroient bannies de toutes les autres sociétés. *L'Abbé de la Trappe, dans ses Reflexions Morales sur l'Evangile de S. Matthieu.*

La division & la discorde se trouvent souvent dans les cloîtres & dans les maisons religieuses.

La chicane est si naturelle à quelques-uns, qu'ils ne peuvent vivre sans procès. Ils semblent être nez pour troubler le reste du genre humain. Ils vous iront éplucher jusqu'aux plus petites fibres d'une affaire, & ils vous trouveront matière de procès. Rien n'est si ferme qu'ils n'ébranlent; rien si clair, où il ne leur paroisse de l'obscurité. Il n'y a point d'arrêt définitif qui les puisse faire taire: ils sont à ne jamais acquiescer. C'est cette même opiniâtreté qui cause les partialitez dans les

L'opiniâtreté à soutenir un droit prétendu, cause les procès, & toutes les divisions.

les états, les guerres entre les peuples, des mêmes celui qui est opiniâtre, & qui veut à toute force soutenir son droit prétendu, & desordres dans les communautés, & les sociétés : c'est par elle que l'orgueil arme les hommes, les uns contre les autres ; & comme, se fortifie dans ce vice, & veut à quelque prix que ce soit avoir raison, & demande qu'on nous, toute la nourriture que nous prenons, se lui fasse justice. *Tiré des Dialogues spirituels du P. Swin. Tome 2.*

DIVERTISSEMENTS,

JEUX PERMIS, ET DEFENDUS,

Divertissemens honnêtes, & déreglez, &c.

AVERTISSEMENT.

Comme la fin du Prédicateur qui traite cette matière, n'est pas de porter ses Auditeurs à fuir toutes sortes de divertissemens, ni de les interdire à toutes sortes de personnes, en tout temps, & en toutes occasions ; nous nous contenterons de fournir de quoi détourner des divertissemens criminels & dangereux ; & d'exciter les Chrétiens à n'user que de ceux qui sont honnêtes & permis. Pour cela nous nous abstenons d'outrer ce sujet, comme ont fait plusieurs Auteurs trop sévères ; mais aussi nous ne dissimulerons point les sentimens raisonnables, & bien fondés, de ceux, qui poussés d'un juste zèle, se sont efforcés de reprimer la licence du siècle sur le chapitre du jeu.

Il est bon de remarquer ici, qu'on a jugé à propos de ne pas confondre ce sujet avec plusieurs autres qui y ont beaucoup de rapport & de liaison, & dont nous parlerons en leur lieu ; tels que sont, les plaisirs du monde, les débauches des libertins, la vie molle de ceux qui ne pensent qu'à se divertir : ce qui n'empêche pas qu'un Prédicateur ne puisse mêler tout cela. Mais l'abondance de la matière nous a obligés à les partager : & on ne peut douter qu'un Sermon n'en doive estre plus juste, quand on se sera borné à quelqu'un de ces sujets plus en particulier.

Pour ce qui est de celui-ci, où nous nous sommes bornés aux divertissemens en general, sans descendre aux divertissemens particuliers, des spectacles, bals, comedies, danses, &c. qui trouveront aussi leur place dans cet Ouvrage ; nous n'y comprendrons que le jeu qui est la manière la plus ordinaire de se divertir, où la coutume a introduit plus d'abus, & qui est sujet à de plus grands desordres. Nous insisterons particulièrement sur les jeux de hazard, contre lesquels on ne peut invectiver trop fortement. Cependant le Prédicateur ne doit pas se laisser tellement emporter à son zèle, qu'il décide, censure, & condamne trop facilement, sans avoir égard aux personnes, aux âges, aux conditions, à la bien-séance ; & sans faire distinction entre ce qui se fait rarement, & par occasion, & ce qui se fait par habitude, & tous les jours.

PARAGRAPHE PREMIER.

Divers Deseins & Plans de Discours sur ce sujet.

- I. Les divertissemens, au sentiment de Saint Thomas, sont des remedes, que Dieu, par une espece de condescendance, a accordés à notre infirmité ; parce que l'esprit n'étant pas capable d'une application continuelle, ni le corps d'un travail trop long & trop violent, il faut nécessairement donner à l'un & à l'autre quelque relâche & quelque repos, afin de reparer les forces épuisées, & d'être en état d'agir ensuite avec une nouvelle vigueur. Cette comparaison que fait ce saint Docteur des divertissemens avec les remedes, nous marque les regles que nous devons garder dans l'usage des divertissemens. 1°. Les remedes ne doivent point être nuisibles. 2°. Ils ne doivent point être dangereux. 3°. Ils ne doivent point être ni trop frequens ni trop continuels. De même les divertissemens ne doivent point être nuisibles, tels que sont ceux qui sont criminels, dont il faut absolument s'abstenir. Ils ne doivent point être dangereux pour le salut, comme il y en a plusieurs qu'on se permet dans le monde ; & qui par cette seule raison doivent être condamnés.

Tome II.

Ils ne doivent point enfin être ni excessifs, ni continuels. C'est le partage d'un juste discours.

Premier Point. Les remedes ne doivent pas être nuisibles à la santé ; autrement ils ne seroient plus des remedes, mais ce seroit de véritables poisons, & ils donneroient le coup de la mort, au lieu de servir à conserver la vie. Les divertissemens ne doivent point pareillement être nuisibles au salut, & ne doivent par consequent avoir rien en eux-mêmes de mauvais & de criminel ; sans cela, ils deviennent entierement contraires à la fin que nous devons nous proposer, lorsque nous les prenons. Ici on peut faire une exposition des divertissemens criminels, tels que sont les médifances, où l'on se divertit aux dépens de la reputation d'autrui ; des conversations libres, la lecture des livres impies, ou qui portent à l'impiété ; les railleries piquantes qui tournent en ridicule le prochain : sans parler des plaisirs deshonnêtes, des spectacles sanglans & inhumains, &c. Est-ce avoir de la foi, & même de la raison de se

L

faire un divertissement, de ce qui sera peut-être la matière d'un repentir éternel ?

Second Point. Les remèdes ne doivent pas être dangereux : on ne hazarda pas sa vie pour recouvrer plutôt la santé ; & une personne sage ne se déterminera jamais à se servir d'un remède où il sçaura qu'il y aura du danger ; lors sur-tout, que rien ne l'oblige à s'en servir plutôt que d'un autre qu'il sçait ne lui pouvoir faire de mal. Nous devons en user de même à l'égard des divertissemens. Comme la Providence nous en a fourni de plusieurs sortes, & que parmi ceux que la corruption de notre cœur a rendus dangereux, par le poison qu'elle y a mêlé, il y en a plusieurs qui sont innocens ; il est de la prudence chrétienne d'éviter avec soin ; ceux qui peuvent être nuisibles. Quels sont ces divertissemens dangereux ? Il suffiroit de les connoître par sa propre expérience, ou du moins par l'expérience des autres. Ce sont ceux qui portent toujours avec eux un venin secret, qui se répand insensiblement dans le cœur, & qui tôt ou tard donnent le coup de la mort aux âmes les plus pures & les plus innocentes.

Troisième Point. Les remèdes ne doivent être, ni trop fréquens, ni trop continuel : ils cessent d'être des remèdes lorsqu'on les prend trop souvent, & ils ne font presque plus d'effet sur le corps, lorsqu'on s'y accoutume ; & si on passe même dans l'usage qu'on en doit faire, une certaine quantité, ils deviennent funestes & mortels. Il faut raisonner de la même manière des divertissemens ; quelque innocens, & quelque légitimes qu'ils soient en eux-mêmes, ils doivent être pris avec modération ; & ils ne peuvent plus être innocens, dès qu'on les prend avec excès, ou qu'on y donne trop de temps. Les divertissemens sont faits pour délasser le corps, & pour donner quelque relâche à l'esprit : ainsi il ne faut pas s'en faire une occupation ordinaire, ni un exercice continuel ; & ils ne doivent être permis proprement, qu'à ceux qui, à cause de leur travail, ont besoin de ce soulagement. Or tant de jeunes gens, qui ne s'appliquent à rien de sérieux & de difficile, ont-ils besoin de se délasser le corps, & l'esprit ? & peuvent-ils justifier, sur leur application, & sur leur travail, le temps qu'ils consacrent au jeu & aux autres divertissemens ? &c.

I I.

1°. LES divertissemens sont pour nous rendre notre devoir plus facile, après nous être délassé l'esprit, fatigué d'une trop longue & trop violente application : mais il arrive que la plupart s'y donnent & s'y attachent de telle sorte, qu'ils se rendent incapables de tout autre soin.

2°. Nous voulons nous divertir, pour adoucir les travaux de notre état, & de notre emploi, comme c'est en effet le moyen de les rendre plus supportables ; mais c'est d'ordinaire ce qui nous empêche d'y vaquer, puisqu'on les abandonne, pour mener une vie oisive, & ne penser qu'au jeu & aux divertissemens. C'est ce qui se voit dans tous les états, & dans toutes les conditions des hommes.

I I I.

1°. UN Chrétien doit renoncer à tous les divertissemens profanes, mondains, criminels & dangereux. C'est à quoi il s'est engagé par la profession du Baptême ; c'est ce que lui prescrit sa conscience, & la loi du

Christianisme qu'il a embrassé.

2°. Il doit sanctifier les divertissemens qui d'eux-mêmes sont indifferens, par la bonne intention qu'il doit avoir ; en les prenant comme des remèdes dont il a besoin, & dans le dessein d'acquiescer par là une nouvelle vigueur, pour s'acquiescer des obligations de son état.

LE jeu, & les autres divertissemens ; quoi que permis, & honnêtes, doivent encore être reglez ; & on ne peut y apporter de plus justes regles, que celles qui se prennent de la nécessité, de la bienséance, & de la charité, qui doivent déterminer le temps qu'on y doit employer.

1°. La nécessité, qui est la première de toutes les loix, veut qu'on se divertisse après l'agitation, & le travail, après les afflictions, & les maladies ; & la dévotion seroit indiscrete, qui refuseroit ce soulagement à un esprit abattu de fatigues & de veilles, & à un corps sujet à beaucoup d'infirmités. Le danger est de se flater, & de passer les bornes de la nécessité, par un attachement opiniâtre.

2°. La bienséance, qui est la loi du monde civilisé, veut que l'on contribue au divertissement honnête des compagnies où l'on se trouve engagé par civilité ou par devoir. Mais il faut toujours garder la bienséance dans le divertissement même.

3°. La charité s'y peut & s'y doit exercer, en prenant garde de n'offenser personne, & tâchant d'édifier tout le monde.

LES divertissemens n'étant que des remèdes inventez pour le soulagement des hommes, on peut tirer de là trois conséquences qui serviront d'autant de regles pour en bien user.

La première, est qu'ils ne doivent point être pris, ni recherchés pour eux-mêmes : mais comme les remèdes ne sont que pour la santé, de même les divertissemens doivent être pris, pour repaier les forces du corps & de l'esprit ; & dans cette vue on doit choisir les plus propres pour cela.

La seconde, est qu'il en faut user avec beaucoup de modération : on ne fait pas sa nourriture ordinaire des médecines ; on les prend avec précaution, & par pure nécessité.

La troisième, on doit toujours choisir les plus innocens, c'est-à-dire, les moins violens, & les moins dangereux : de même il ne faut pas prendre indifféremment toutes sortes de divertissemens, mais faire choix des moins capables de nous dissiper, ou de nous porter à quelque desordre.

LE jeu est un de ces divertissemens qui se peuvent regler. Il est vrai que par l'abus qu'on en fait aujourd'hui, il est peu de personnes qui se tiennent, sur ce point, dans de justes bornes, & qu'il seroit beaucoup plus aisé de s'en abstenir, que de garder la modération qu'il convient. Voici les regles qu'on y doit observer, afin de n'y point offenser Dieu, & faire qu'il soit à notre égard un divertissement innocent.

1°. On ne doit point se permettre les jeux de hazard ; ils sont défendus par les Loix Civiles & Ecclesiastiques : on en apportera les raisons ci-après, & les autoritez.

2°. On ne doit pas faire du jeu, quelque honnête & permis qu'il soit, une occupation de tous les jours, ni même y employer un temps trop considérable. Ainsi les personnes qui passent une partie des nuits à jouer, doi-

I V.

V.

V I.

vent se persuader qu'elles n'interessent pas moins leur conscience que leur santé. C'est aller directement contre la fin, pour laquelle ces sortes de divertissemens sont établis, que d'en user de la sorte.

3°. Il ne faut pas s'exposer au hazard d'y faire de grosses pertes: le jeu ne doit pas être un trafic, mais un divertissement; & par la même raison, on doit moins jouer pour gagner, que pour se divertir honnêtement. Peut-on sans un déreglement tres-blâmable se mettre au hazard d'incommoder sa famille, pour contenter la passion qu'on a pour le jeu?

VII. LES conditions qu'il faut observer dans le jeu, afin d'en faire un divertissement innocent, où Dieu ne soit point offensé, & notre conscience blessée.

La première: le jeu ne doit point être un obstacle à l'accomplissement de nos devoirs, soit de ceux qui sont attachés à notre état & à notre emploi, soit de ceux qui sont communs à tous les Chrétiens. C'est pourtant ce qui arrive le plus ordinairement, & ce qui cause le plus grand desordre du jeu.

La seconde: on ne doit point jouer avec trop d'attachement, même aux jeux les plus honnêtes: car l'attachement marque la passion ou du moins la fait naître; & dès que le jeu devient une passion, ce n'est plus un simple divertissement, c'est bientôt un funeste déreglement.

La troisième: le jeu ne doit point être une occasion de jurement, ni d'emportement, comme il arrive à ceux qui jouent gros jeu, & qui perdent: c'est pourquoi ceux qui sont sujets à tomber dans ces excès, lorsqu'ils jouent, ne peuvent s'engager à jouer, sans peché.

VIII. 1°. LE jeu est un plus grand mal que le commun des hommes ne s'imagine. 2°. Quand il n'y auroit point d'autre mal, que l'oisiveté & l'inutilité dans cette vie qui se passe dans le jeu, ce doit être assez pour le condamner, & pour faire voir combien cette sorte de vie est éloignée de celle que doit mener un Chrétien.

Pour la première Partie, il faut exposer les desordres qui naissent du jeu. 1°. De l'inclination qu'on y a, se forme la passion; de la passion, l'habitude; de l'habitude, l'attachement, qui est aussi dangereux que celui qu'on a aux biens de la terre, & aux autres plaisirs. 2°. L'injustice y regne: on y trompe, on use de fourberie; autant d'injustices qui obligent à restitution. 3°. Il est une occasion des plus grands emportemens, des juremens, des blasphèmes, des querelles, des disputes, &c. 4°. On y est responsable du temps qu'on y perd, & de ses obligations indispensables qu'on néglige. 5°. On y perd son bien, pendant qu'une femme pleure, que des enfans gemissent, & qu'ils manquent souvent du nécessaire, afin de faire une cruelle épargne pour fournir à la dépense du jeu. 6°. Enfin le jeu est cause de la décadence des familles, & des plus grands desordres qui y arrivent.

Pour la seconde Partie: on sçait assez que la vie des joueurs est une vie oisive; que ces personnes sont inutiles à l'Etat; des Chrétiens de nom, qui ne s'acquittent d'aucun devoir de la Religion comme il faut, &c.

IX. ON peut montrer qu'il faut fuir le jeu en general.

1°. Parce qu'il entretient & foment l'oisiveté, comme nous voyons en tant de personnes, qui ne pensent qu'à passer le temps, & d'ont l'unique occupation est le jeu.

2°. Parce que le jeu excite les passions les plus criminelles, la colere, la vengeance, l'avarice.

3°. Parce qu'il est une occasion de plusieurs grands pechez, des juremens, des blasphèmes, des injustices, des fourberies, &c.

DANS le jeu on perd ordinairement trois choses, qui sont connues de tout le monde, mais que nous n'avons peut-être jamais assez bien pénétrées.

La première est le temps. C'est ce qui arrive aux personnes qui se font une occupation du jeu, ou plutôt qui en font leur principale affaire. On sçait que le temps est précieux, & que la perte en est irréparable; mais on ne fait pas assez réflexion combien le jeu en emporte, & combien le temps est mal employé en cette oisive & frivole occupation.

La seconde; on y perd l'argent & l'on s'y ruine; de quoi il ne faut point d'autre preuve que l'expérience: on n'en connoît aucun qui s'y soit enrichi, & on en voit une infinité abîmés de dettes, & les plus florissantes familles, anéanties par le jeu.

La troisième, est la conscience; par les crimes qu'on y commet, & dont le jeu est la cause ou l'occasion.

AFIN que le jeu soit innocent, il faut avoir égard à trois choses.

1°. A l'intention avec laquelle on joue: parce que le jeu n'est permis que pour le divertissement, & non pour le gain; parce que ce seroit en changer la fin, & en pervertir l'usage, qui est de repaier, par ce divertissement, les forces de l'esprit & du corps, pour retourner ensuite au travail avec plus de vigueur.

2°. Au temps qu'on y met: car il devient déreglé dès-lors qu'on y en employe trop; comme ceux qui y passent les jours & les nuits.

3°. A l'argent qu'on y joue: car il n'est nullement licite de s'exposer à y perdre des sommes considerables, qui peuvent incommoder la famille, ou qui devroient être employées à payer ses dettes, & à faire des aumônes du superflu de son bien.

DANS le jeu, on y commet ordinairement trois grands crimes, qui nous obligent à l'éviter.

Le premier, est l'avarice; car c'est par le desir & l'esperance du gain, plutôt que par divertissement, que l'on joue.

Le second, est l'impieté; par le mépris des ordres de l'Eglise, & par les juremens qu'on y profere.

Le troisième, est le scandale & le mauvais exemple que l'on donne.

PARMI les jeux, & les autres divertissemens, il y en a beaucoup de dangereux, encore plus de criminels, & tres-peu qui soient permis. Il faut craindre les premiers, fuir les seconds, user avec une grande moderation des troisièmes. La pieté, la justice, & la temperance, nous sont particulièrement nécessaires en ces occasions.

La pieté, pour ne pas s'engager dans des divertissemens dangereux.

La justice, pour renoncer absolument à tous ceux qui sont criminels.

La temperance, pour user avec sobriété & sans attachement de ceux qui sont

X.

XI.

XII.

XIII.

permis. *Tiè, justè, sobriè, vivamus in hoc seculo.*
Tiré du Dictionnaire Moral, dans les Reflexions
sur les Bacchanales.

XIV.

LE jeu étant dans sa fin, un divertissement honnête; & dans sa forme, un contract qui se fait entre les joueurs, il n'y a point de jeu par conséquent, qui ne doive être réglé par deux vertus, qui sont la temperance & la justice. La temperance doit régler le jeu comme un plaisir; la justice doit régler le jeu comme un contract. Or on peut faire voir que dans la pratique il n'y a presque point de jeu dans lequel où l'impemperance, c'est-à-dire, l'excès, ou l'injustice ne dominant: ce peuvent être les deux parties d'un discours. Tiré

d'un Sermon manuscrit, attribué au P. de la Rivè.

L'EXCÈS du jeu ne peut être élevé par aucun motif surnaturel, ni soutenu par aucun motif d'honnêteté naturelle, ni enfin toléré par aucun motif de nécessité. Ce sont les trois prétextes qu'on apporte pour l'autoriser. 1°. Les uns disent qu'ils jouent par conscience, pour éviter un plus grand mal. 2°. Les autres, par bienfaisance, par l'engagement des compagnies, & de la société. 3°. Les autres, par nécessité, par une espee de devoir attaché à certains états de vie, qui semblent n'avoir point d'autre occupation. On peut réfuter ces trois motifs en autant de parties d'un discours. Le même.

XV.

PARAGRAPHE SECOND.

Les Sources où l'on peut trouver de quoi remplir ces desseins, & les Auteurs qui en traitent.

Les saints Peres.

Saint Cyprien a un Traité, de *Alcoribus*. Soit que cet ouvrage soit de ce Saint ou de quelque autre Auteur, on y voit tous les desordres & les malheurs que cause le jeu.

Saint Augustin, ou celui qui est l'Auteur du Sermon 56. de *Tempore*, invective dans ce Sermon contre les jeux de hazard, & les condamne absolument.

Saint Chrysostome, *Orat. de Muliere & pulchra*, fait un assez long détail des divertissemens honnêtes & permis.

Saint Ambroise, liv. 1. des Offices, donne des préceptes, pour l'usage des divertissemens permis & nécessaires.

S. Bernardin de Siègne, Tome 2. ch. 26. invective puissamment contre le jeu; & l'on ne peut rien dire de plus fort que ce qu'il en dit.

Saint Antonin, Archevêque de Florence, fait voir que les joueurs negligent ordinairement tous les devoirs de la Religion. C'est en la seconde partie, Tome 2. chap. 23. §. 6.

Les saints Peres, qui ont declamé, ou écrit contre les jeux & les divertissemens de leurs siècles, se sont attachez aux spectacles, aux danses, & aux festins, où se commettoient de grands desordres; comme Tertullien, Arnobe, Lactance, Saint Jérôme, Saint Augustin, Saint Gregoire, Saint Eucher, Saint Chrysostome, & les autres. Nous en marquerons les endroits, & en rapporterons les passages les plus remarquables, quand nous parlerons de ces sujets dans le titre des spectacles.

Les Livres spirituels & autres.

Saint François de Sales declare ce qu'il pense des jeux, & des autres divertissemens, dans le livre de l'Introduction à la Vie devote, troisième part. chap. 32.

Cambolas, dans le livre intitulé, *le Modele de la Vie Chrétienne*, a fait un Traité particulier, des recreations & divertissemens, dans l'esprit chrétien.

Le Pere Suffren, Tome 2. de l'Année Chrétienne, chap. 9. a aussi fait un assez ample Traité, des recreations, jeux, & autres divertissemens.

Tostat, quest. 55. sur le chap. 6. de Saint Matthieu, parle des maux que cause le jeu.

Le Pere Cordier, dans *la Famille sainte*, ch. 11. traite cette matiere, & parle de chaque

sorte de divertissement en particulier.

Monsieur du Tremblai a fait un livre entier sur ce sujet, intitulé: *Conversations morales sur les jeux, & les divertissemens*, où il n'a rien omis.

Monsieur Thiers, Curé de Champrond, a aussi fait un livre sur cette matiere, qu'il a intitulé: *Traité des jeux & des divertissemens*, qui peuvent être permis, ou qui doivent être défendus aux Chrétiens, selon les regles de l'Eglise, & les sentimens des Peres.

Monsieur Barbeirac a fait un Traité du jeu, où il entreprend d'en parler par principes, & de suivre les veritables sources de la Morale, en s'éloignant également du relâchement, & de la rigueur excessive.

Le Pere Croiset, premier Tome de ses Reflexions Chrétiennes, traite amplement des divertissemens, du jeu, & des divertissemens du Carnaval, &c.

Le livre intitulé: *la Conduite du Sage dans les differens états de la vie*, dans un chapitre particulier, parle de la conduite du Sage dans les divertissemens.

Le Pere Pierre le Moine, dans le livre de la Devotion aisée, chap. 4. montre que la devotion ne condamne point les divertissemens honnêtes; & dans les chapitres suivans marque les conditions que doivent avoir ces divertissemens.

Le Pere Heliodore de Paris Capucin, Auteur des Discours sur les sujets les plus ordinaires des desordres du monde, dans le onzième Discours, parle des desordres du jeu.

Le Pere Nepveu, dans *la Conduite Chrétienne*, chap. 8. parle de l'usage qu'on doit faire des plaisirs & des divertissemens.

Petrarque, dialog. 27. de *Remed. Fortuna*, se declaine contre les joueurs de profession, & semble les faire les plus scelerats de tous les hommes.

L'Auteur des Sermons sur tous les sujets de la Morale Chrétienne, en a un sur le jeu, & un autre sur les divertissemens du Carnaval.

Dans les *Disc. moraux*, il y en a un du jeu.

Ceux qui ont parlé des debauches du Carnaval, ont dit bien des choses sur ce sujet.

Bulée, Peraldus, Lohner, Mansi, Berchorius.

Les Prédicateurs.

Ceux qui ont fait des recueils.

PARAGRAPHE TROISIEME.

Passages, exemples, & applications de l'Ecriture sur ce sujet.

S Edit populus manducare & bibere, & surrexerunt ludere. Exod. 32.

T Out le peuple s'assit pour manger & pour boire; & ils se leverent ensuite pour jouer.

Non sedi in concilio ludantium. Jerem. c. 15.

Nunquam cum ludentibus miscui me, neque cum his, qui in levitate ambulavit, participem me prabui. Tob. 3.

Exultent iusti in conspectu Dei, & delectentur in lœtitiâ. Psalm. 67.

Gaudete in Domino semper: iterum dico, gaudete; modestia vestra nota sit omnibus hominibus. Ad Philipp. 4.

Je ne me suis point trouvé dans les assemblées de jeux, & de divertissemens.

Je ne me suis jamais mêlé avec ceux qui aiment à se divertir, & je n'ai jamais eu aucun commerce avec les personnes qui se conduisent avec legereté.

Que les justes se réjouissent en la présence de Dieu, & qu'ils soient dans des transports de joye.

Réjouissez-vous toujours dans le Seigneur: je le dis encore, réjouissez-vous, que votre modestie paroisse aux yeux de tous les hommes.

Exemples tirez de l'Ancien & du Nouveau Testament.

L'exemple des Israélites qui adorèrent le veau d'or.

Rien ne marque mieux combien le jeu, & le divertissement qui n'est pas rapporté à une fin honnête, est blâmable & pernicieux, que l'exemple des Israélites, après leur sortie de l'Egypte. Ce peuple qui avoit un penchant incroyable à l'idolâtrie, oubliant la manière dont Dieu l'avoit tiré de la servitude, & tous les prodiges qu'il avoit faits en sa faveur, prit occasion de l'absence de Moïse pour se soustraire à la conduite du Seigneur, pour obliger Aaron à lui fabriquer des Dieux pour être ses guides, & pour l'introduire dans la terre promise. Aaron intimidé par la crainte de la mort, condescendit à l'importunité de ces rebelles, qui donnerent aussi-tôt ce qu'ils avoient de plus précieux, pour en faire un Veau d'or, qu'ils reconnourent pour leur Dieu, & l'honorèrent par des fêtes, des festins, des réjouissances, des divertissemens, & des jeux solennels, pour marquer les sentimens de leur cœur, & le desir qu'ils avoient de secouer le joug du Seigneur: *Sedit populus manducare & bibere, & surrexerunt ludere.* Ce peuple ingrat & perfide, après avoir bû & mangé par excès le mir à jouer, & à se divertir. Voilà d'où naissent les divertissemens mondains & déreglez, ces jeux prophanes & à contre-temps; ce sont des effets de la bonne chere, & d'une vie oisive & voluptueuse, des marques d'une ame dégoûtée du service de Dieu, & qui s'est fait une idole de son plaisir, & enfin qui ne reconnoît que ses passions, pour regle de sa conduite. C'est ce que répondit Moïse, qui dessus la montagne où il étoit avoit entendu le bruit de ces réjouissances impies, & avoit été instruit de Dieu même de tout ce qui s'étoit passé. On voulut lui faire accroire que les cris qu'il entendoit, venoient peut-être de ce que le peuple étoit aux mains avec l'ennemi qui l'avoit surpris. Non, dit ce grand Legislatteur, c'est plutôt un épanchement de joye de gens qui se divertissent, & qui ne savent pas que le Seigneur, qu'ils ont abandonné, est prêt de lancer sur leurs têtes les foudres de la vengeance, si par mes prieres je ne retiens son bras.

Il faut fuir le jeu à l'exemple du Prophete Jeremie.

Jerem. c. 15.

Le Prophete Jeremie declare qu'il a fui & évité la compagnie des joueurs, dans l'appréhension d'être enveloppé dans la punition que Dieu a coûtume de faire de ces sortes de gens: *Non sedi in concilio ludantium, quoniam comminatione replesti me.* Je ne me suis point assis, dit-il, dans la compagnie des joueurs; parce que vous avez rempli mon esprit de vos menaces. Il ne dit pas simplement qu'il ne

s'est point trouvé dans la compagnie de ceux qui jouent, parce qu'il pouvoit s'y être rencontré sans dessein, & par surprise; mais il dit: Je ne m'y suis point arrêté, parce que la crainte de vos jugemens s'étoit emparée de mon cœur; & que j'appréhendois d'être puni, comme approbateur des crimes, que vous me commandez de punir.

Le Fils de Dieu, qui est venu pour déclarer la guerre aux plaisirs sensuels, qui a obligé ceux qui veulent être de sa suite, à porter leur croix tous les jours, comme parle un des Evangelistes, & qui enfin a fulminé des maledictions sur ceux qui se réjouissent en ce monde, & qui n'y cherchent qu'à se divertir; le Fils de Dieu, dis-je, ne s'est point déclaré ennemi de toutes sortes de divertissemens, & n'en interdit pas l'usage à ceux-mêmes qui font profession de suivre ce parfait modele de sainteté. En effet, lui-même, tout saint, tout sage, tout serieux, & tout modeste qu'il étoit, semble avoir pris un singulier plaisir à voir les petits enfans, & s'en être fait une espece de divertissement. Laissez-les venir à moi, dit-il dans Saint Matthieu, chap. 19. ne les empêchez pas de s'approcher de moi. Il les caressoit, & leur mettoit ses sacrées mains sur la tête; & cette action, à laquelle on trouveroit peut-être à redire dans un homme grave & serieux, n'étoit pas indigne d'un Homme-Dieu, qui pour s'accommoder à la faiblesse humaine, a jugé à propos d'user de quelque relâchement dans les travaux & les fatigues qu'il prenoit pour le salut des hommes.

Le Fils de Dieu dans l'Evangile, n'a pas condamné les divertissemens honnêtes & modestes.

Ce que le Sauveur a pratiqué lui-même si saintement, il l'a permis à ses Disciples, & en leurs personnes, à tous les Chrétiens: car nous lisons dans l'Evangile, que les voyant fatiguez des travaux de la prédication, il les menoit quelquefois dans des lieux champêtres & écartez, où il les faisoit reposer quelque temps, pour se délasser l'esprit par quelque honnête conversation. Et l'Evangeliste saint Marc rapporte qu'un jour ses Apôtres s'assemblerent autour de lui, & lui raconterent ce qu'ils avoient fait, & ce qui leur étoit arrivé. Ces entretiens familiers étoient un délassement que ce charitable Maître leur accorderoit avec une aimable condescendance, afin de leur faire continuer leurs travaux avec plus de vigueur & de courage. Pour ce qui est des jeux & des divertissemens mondains, il les a condamnés, frappé d'anathême ceux qui les rechercheroient: *Vae vobis qui ridetis.*

Le Sauveur a permis à ses Apôtres de prendre quelque repos.

Luc. 6.

Applications de quelques passages de l'Écriture.

On peut dire que le jeu est la vie de ceux qui n'ont point d'autre occupation.

Stimaverunt esse usum vitam nostram. Sapient. 15. Ces paroles, qui dans la Sagesse s'adressent aux impies & aux idolâtres, lesquels s'imaginoient que notre vie n'étoit qu'un jeu & une agréable illusion; ou bien qui regardoient leurs idoles comme si elles

eussent eu de la vie & du sentiment: ces paroles, dis-je, sans beaucoup les détourner de leur sens naturel, se peuvent appliquer aux joueurs, qui passent la plus grande partie de leur vie à manier des cartes & de dez. Ils ont cru que la vie ne nous étoit donnée

que pour jouer; ou bien que le jeu étoit leur vie: c'est-à-dire, qu'ils n'ont point d'autre occupation, & que le jeu est leur passion. Cette maniere de parler, qui est assez en usage, répond aux paroles qui suivent: *Et conversationem vitam compositam ad lucrum.* Ils croient que la conversation n'est faite que pour jouer, & pour gagner l'argent les uns des autres: *Et oportere undecumque, etiam ex malo acquirere.* Et leur cupidité leur a persuadé qu'il en falloit amasser par cette voye, qui est la plus prompte & la plus facile; mais qui n'est pas la moins criminelle.

Maledictions contre les joueurs.

Fiat men a eorum coram ipsis in laqueum... & scandalum. Pl. 68. Le Prophete Roi transporté d'un juste mouvement de colere contre l'ingratitude & la dureté des Juifs, souhaite, par une epee d'imprecation, que leur table soit pour eux un piège & un scandale perpetuel. Mais ces memes paroles & celles qui suivent, peuvent bien s'appliquer aux joueurs. La table du jeu est un piège continué à leur égard & un scandale, parce que le jeu leur est une occasion, un motif, & un enchaînement de crimes, par une espece de necessité d'en commettre à tout moment. Les maledictions que ce saint Roi continué de fulminer contre ce peuple perfide & ingrat, ne peuvent-elles pas s'adresser à ces memes joueurs: *Obscuremur oculi eorum ne videant, & dorsum eorum semper incurva:* Qu'ils soient aveuglez, & qu'ils ne voyent pas les mal-

Psal. 68.

heurs dans lesquels ils s'engagent; qu'ils agissent en furieux, & soient eux-mêmes leurs plus grands ennemis. *Dorsum eorum semper incurva:* Qu'ils soient toujours courbez vers la terre, toujours appliquez & attentifs au gain, & esclaves de leur avarice qui les domine.

Qui ponitis fortunam mensam, & libatis super eam. Mat. 65. Saint Antonin applique ce passage aux joueurs, qui semblent en effet dresser une table à la fortune, pour lui sacrifier, comme à une divinité, leurs biens, leur temps, & tous leurs soins. Ils semblent même l'invoquer, & la reconnoître comme la seule arbitre de leur sort. Ce qui a fait dire à quelques saints Peres, que le jeu porte à l'idolâtrie, & qu'il en est une espece. Jusques-là qu'un Ancien ne souhaitoit autre chose pour être heureux, que d'avoir la fortune favorable; puisqu'avec sa faveur il pouvoit pourvoir à tous ses besoins: *Utinam fortunatus fiam! nullam aliam virtutem desidero.* Outre que, si l'Apôtre appelle l'avarice, une *servitude d'idoles*, & s'il n'y a point de gens plus ardents au gain que les joueurs, lesquels, quoi qu'ils disent, & quelque prétexte qu'ils apportent pour cacher cette sordide passion, n'ont point d'autre vûe, ni d'autre motif; l'on peut, sans se tromper, juger de la passion qu'ils ont pour l'argent, par celle qu'ils ont pour le jeu, & dire qu'ils sont idolâtres de la fortune: *Qui ponitis fortunam mensam, & libatis super eam.*

Les personnes passionnées pour le jeu sont accusées d'idolâtrie.

PARAGRAPHE QUATRIÈME.

Passages & Pensées des saints Peres sur ce sujet.

*C*ebrius quicumque es, & alea ludis, hoc, primo in loco, credere debet, quia non Christianum, sed Ethnicum tibi nomen est. Cyprianus aut quivis Author operis de Aleatoribus.

O manus crudeles, & ad periculum sui armata! qua bona patrum, & opes avorum sudore quaesitas, ignominioso studio dilapidant! Idem.

Membra nostra, qua jam consecrata sunt, lufibus, atque ineptis motibus dare non decet. Augustinus, Serm. 1. de Decoll. Joan. Baptist.

Aleas tractare non videtur multis peccatum esse manifestum; sed infinita mala solet inferre. Chrysost. Homil. 15. ad Pop. Antioch.

Furiosus tabula ludus. August. aut alius Auth. Serm. 36. de temp.

Initium & caput iniquitatis estis, qui totam diem in iam perniciosa voluptate consumatis. Chrysost. Homil. 7 in Matth.

Quot in taxillis sunt puncta, tot scelera ex ludo procedunt. S. Antoninus, in Summ. 2. p. tit. 1. c. 2.

Non est aliquod vitium quod reddat homines ita infames & abominabiles, sicut ludus. Idem.

Vix est dare actum, in quo concurrant tot mala, quot in ludo. Idem, ibidem.

Lusor ludum facit Deum suum, eo quod illum in amore proponit ipsi Altissimo Deo: nam illud ab homine colitur, quod in amore pro caeteris honoratur. Bernardinus Senensis, tom. 1. Serm. 42.

Scelasti homines, sunt lusores: quid enim est ludus, nisi fomes iniquitatis & cupiditatis? Idem, tom. 2. Serm. 16.

Prima iniquitas ludi, quod ludus generat cupiditatem in lusore. Idem, tom. 4. Serm. 37.

*C*hrétien, qui que vous soyez, si vous êtes adonné aux jeux de hazard, vous devez être persuadé que vous ne meritez pas de porter ce nom de Chrétien, mais celui de Payen & d'Infidèle.

Mains cruelles, & armées contre elles-mêmes! lesquelles dissipent par un honteux attachement au jeu, les biens qui sont le fruit des sueurs & des travaux de leurs ancêtres!

C'est une chose bien indécente que les membres de nos corps, qui ont été consacrez par la grace du Baptême, soient prophanez par des jeux immodestes, & par des agitations extravagantes.

Plusieurs prétendent que ce n'est pas évidemment peché de manier des dez. Ils doivent du moins sçavoir que c'est la source d'une infinité de maux & de pechez, qui naissent de là.

La fureur, est une passion qui tient de la manie, par laquelle on est attaché à une table de jeu.

Vous commencez & finissez la journée par le crime, quand vous passez le jour entier dans un divertissement aussi pernicieux que l'est le jeu.

Il se commet autant de crimes dans le jeu de hazard, qu'il y a de marques dans les dez que l'on mane.

Il n'y a point de vice capable de décrier davantage les hommes, & de les rendre infames, que de passer pour des gens qui frequentent les brélans, & qui sont adonnés au jeu.

A peine peut-on faire une action, où se commettent tant de maux tout à la fois, que dans le jeu.

Un joueur de profession fait son Dieu de son jeu, parce que dans son cœur, il le préfère au Souverain Seigneur: car l'homme adore comme son Dieu, ce qu'il estime & aime plus que tout le reste.

Les joueurs doivent être regardez comme des scelerats: car que fait le jeu autre chose, que d'entretenir l'iniquité & l'avarice?

C'est le premier desordre du jeu, de faire naître dans celui qui y est adonné, la cupidité, & un desir dére-

Non impedit liberam voluptatem, sed tum honestate fieri volo. Chrysoſt.

Parum delectationis ſufficit ad vitam, ſicut parum falis ſufficit ad condimentum cibi. Ariſtoteles. 4. Ethic. c. 2. & 3.

Ludo & joco uti quidem licet, ſed ſicut ſomno, & quietibus cæteris. Cicero, l. 1. offic.

Dandum eſt aliquod intervallum animo, non ut reſolvatur, ſed ut mediocriter remittatur, & ad bona revocetur. Seneca.

glé du lucre.

Je ne m'oppose point au divertissement qu'on peut prendre quelquefois, pourvu qu'il soit honnête, & que tout s'y passe avec bienséance.

La vie de l'homme a besoin de fort peu de divertissement; comme un peu de sel suffit pour assaisonner un mets.

On peut à la vérité rire, & se divertir au jeu; mais il en faut user, comme l'on use du sommeil & du relâche qu'on a coutume de prendre.

Il faut accorder à l'esprit quelque intervalle de divertissement, non afin qu'il se relâche tout-à-fait, mais qu'il se délasse un peu, & qu'il prenne de nouvelles forces pour recommencer à bien faire.

PARAGRAPHE CINQUIÈME.

Ce que l'on peut tirer de la Theologie morale par rapport à ce sujet.

Ce que c'est que les divertissemens.

LE divertissement en general, de quelque nature qu'il soit, comme le nom même le signifie, est une diversion qu'on fait d'un objet qui lasse l'esprit par une application trop longue & trop violente, à un autre moins fatiguant, qui le recrée pour un temps: ou bien, le changement d'un travail penible qui affoiblit le corps; en quelque occupation moins serieuse, & plus divertissante. D'où il s'ensuit, 1°. Que le divertissement n'est pas un simple repos, & une inaction, mais le changement d'une action en une autre moins fatigante; 2°. Que le divertissement ne doit pas être continué, parce qu'autrement il deviendrait penible, & cesseroit d'être un divertissement; 3°. Que la fin du divertissement est de délasser l'esprit & le corps, afin de reprendre une nouvelle vigueur pour continuer son travail ou son occupation ordinaire; 4°. Qu'il y a de la différence entre se divertir & prendre plaisir à quelque chose: tout divertissement est un plaisir; mais tout plaisir n'est pas un divertissement. Car l'étude est un plaisir au Sçavant, la guerre au Conquerant, & la peinture au Peintre; mais ces exercices sont leur travail, & ils prennent leur divertissement à quelque autre chose.

Définition du jeu; & qu'il est permis avec les conditions nécessaires.

Le jeu, dans le sens qu'on le prend communément, est une action inventée ou instituée pour se recréer & se divertir, & par conséquent est une espece de divertissement. Les Theologiens néanmoins, & les Jurisconsultes, en donnent une autre idée, & disent que c'est une convention ou un contrat, par lequel deux ou plusieurs personnes s'accordent de racheter le même gain, aux mêmes conditions, & aux mêmes risques; & de céder à celui qui vaincra l'argent que chacun aura mis au jeu, & exposé au hazard. Ils ajoutent que ce contrat est permis de droit naturel, pourvu que les conditions qui y sont requises soient exactement observées; que d'ailleurs il n'y ait nul scandale, qu'il ne soit point défendu par une autorité légitime, qu'il n'y intervienne aucune injustice, & qu'il ne donne aucune occasion de pecher. Mais nonobstant ces conditions qui rendent cette convention & ce contrat licite, les dangers, qui se trouvent dans l'usage & dans la pratique du jeu, & l'abus qu'on en fait, donnent occasion à bien des difficultez & des reserves, dont il est à propos que le Prédicateur soit instruit pour parler juste en cette matiere.

On ne peut condamner les divertissemens honnêtes, & pris avec modération.

Il n'y a point de Theologien qui puisse avec quelque apparence de raison condamner les divertissemens honnêtes, & reglez, que ni l'Evangile, ni la Religion ne défendent point, que l'exemple de plusieurs grands

Saints autorise, & que plusieurs Maitres de la vie spirituelle conseillent aux personnes mêmes qui font profession de pieté & de devotion. La Philosophie morale ne les improove pas, puisqu'elle établit une vertu, qu'elle appelle Eutrapelie, laquelle tient le milieu entre une vie trop triste ou trop farouche, & celle qui est trop enjouée: de maniere que le propre office de cette vertu est de regler les divertissemens, selon la bienséance. La nécessité même, qui est la premiere de toutes les loix, nous oblige d'en user quelquefois; parce que la condition de l'homme condamné au travail, n'est pas capable d'en soutenir un continué, & sans relâche; c'est pourquoi Dieu, qui nous y a condamnez, a condescendu à notre infirmité, en instituant un temps de repos, & en nous permettant de nous délasser. D'où il s'ensuit qu'il y a une nécessité de divertissement, comme il y a une nécessité de repos & de nourriture. Ceux-là, selon mon avis, ont raisonné plus juste, qui ont considéré avec Saint Thomas, les divertissemens, de quelque nature qu'ils soient, comme des medicamens & des remedes, dont on ne se sert que dans la nécessité; & qui étant faits pour rétablir la santé, lui seroient préjudiciables, & la ruineroient entièrement, si on en faisoit la nourriture ordinaire, ou s'ils étoient pris sans mesure, & sans discretion.

Les divertissemens de cette vie ne doivent se regarder que comme des moyens, & non pas comme la fin. Ce sont des secours & des soulagemens, pour nous faciliter les occupations & les exercices auxquels nous sommes nécessairement engagez: mais ce n'est pas le terme où il faut tendre, ni la fin à laquelle nous devons nous attacher. Or les personnes, dont tous les jours de la vie ne sont qu'une suite de divertissemens, n'en font-elles pas leur fin? ne les regardent-elles pas comme leur principale occupation? n'y pensent-elles pas plus qu'à Dieu & à leur salut? ne rapportent-elles pas presque tout à cela? & qu'est-ce que faire la fin d'une chose, si cela ne l'est pas? Or au sentiment de Saint Augustin, le déreglement du peché mortel consiste à vouloir jouir des biens dont on ne doit avoir que l'usage, c'est-à-dire, à faire des moyens, la fin, & la fin, des moyens.

Les diversissemens ne sont pas pour eux-mêmes, mais pour quelque fin.

Les divertissemens innocens & les criminels ont tres-souvent le même objet, ils ne different que par les circonstances, que par la moderation, ou par l'excès. Le jeu, par exemple, est un divertissement qui peut être innocent, regardé en lui-même; mais si on s'en fait une occupation, comme il arrive à tant de gens; si on y employe trop de temps;

Comme les diversissemens innocens peuvent devenir criminels.

si on y a trop d'attaché, si cette attache nous fait négliger nos devoirs, si on y hazarde trop d'argent; qui doute que le jeu ne soit criminel! Or n'est-il pas moralement impossible, dès-là que le divertissement devient une passion, de distinguer jusqu'où vont précisément les bornes du juste plaisir? Et quand on le distingueroit, est-il moins impossible de s'en tenir justement là, & de s'arrêter sur le bord du précipice, lorsque tout nous y attire, & que tout nous y pousse?

A quelle condition le divertissement est permis.

Comme il est constant que la fin du divertissement n'est que pour repaier les forces de l'esprit ou du corps, qui sont ou épuisées, ou diminuées par le travail; c'est le sentiment de tous les Docteurs, que l'on n'a droit de se divertir que lorsqu'on a assez travaillé pour en avoir besoin: hors cela, le divertissement ne nous est point permis. D'autres ajoûtent que les divertissemens doivent être reglez par le travail passé, ou par le travail à venir; c'est-à-dire, qu'il n'est pas permis à un Chrétien de se divertir qu'autant qu'il en a besoin pour se refaire du travail passé, ou pour se mettre en état de supporter le travail à venir: *Regulantur aut praterito, aut futuro labore.* D'où il s'ensuit que les gens du monde qui ne travaillent point, & qui ne veulent point travailler, ne peuvent se permettre aucun divertissement; puisque ce ne peut être que la mollesse & la sensualité qui les portent à les rechercher. Et ainsi l'usage des choses permises est criminel à leur égard, parce que leur intention est criminelle. Mais il arrive par un des plus grands defordres qui regnent aujourd'hui dans le monde, que les gens qui travaillent le moins, sont ceux qui se divertissent le plus.

Il faut faire choix des divertissemens que l'on doit prendre.

Ce n'est pas assez de n'aimer les divertissemens, que pour nous rendre plus propres au travail, & de n'en user qu'autant que nous avons besoin pour repaier nos forces épuisées, & pour relâcher notre esprit; c'est encore une nécessité de faire choix des plus innocens, si on veut conserver la sainteté de son âme, & la liberté de son cœur. Car il est constant qu'entre les divertissemens des gens du monde, il y en a de criminels, & absolument défendus par la loi de Dieu; qu'il y en a de dangereux, qu'on ne peut se permettre sans s'exposer au péché; & qu'enfin il y en a d'indifférens, dont on peut bien ou mal user: & ce sont ceux qu'on doit tâcher de sanctifier par une droite intention, & d'y apporter toutes les circonstances qui en rendent l'usage permis.

Les divertissemens des Ecclesiastiques.

Pour ce qui regarde les Ecclesiastiques, qui ont besoin de divertissement aussi-bien que les autres, ils sont encore plus obligés à ne prendre que des divertissemens que l'Eglise ne puisse condamner; & de plus, à y garder toute sorte de moderation pour le temps, de prendre garde aux lieux, comme de ne le faire jamais en public; & sur-tout avoir égard à ceux avec qui ils se divertissent, & se comporter de telle sorte, qu'on ne perde jamais le respect & la bienséance qui est dûe à leur caractère & à leur dignité.

Le temps des divertissemens doit être réglé.

Il faut que les divertissemens aient un temps réglé: mais ce temps-là ne doit pas revenir tous les jours, ni à toute heure; autrement ils changeroient de nom & de nature; & ce ne seroient plus des divertissemens & des passe-temps, ce seroient des vaxations & des emplois; & ils sont déreglez

quand ils sont ordinaires & perpetuels, quand ils tiennent la place des devoirs, & des affaires, quand on en fait le capital & l'essentiel. Outre que leur pointe s'émoûse, & leur douceur se corrompt; ils perdent ce qu'ils ont de piquant; ils ne délassent plus l'esprit, ils l'accablent, quand on les prend sans relâche, sans mesure. On doit ajoûter à cela, que les divertissemens sont aux actions sérieuses, ce que le sel est aux viandes; on ne prend pas le sel à pleines mains: ils sont au travail, ce que les remèdes sont aux maladies: ils sont à l'esprit, ce que la nourriture & le repos sont au corps; on ne fait pas un ordinaire d'apofèmes & de medecines; on ne dine pas à toutes les heures du jour, on ne doit pas toute l'année. Il faut donc que le temps des divertissemens soit réglé; & on ne peut y apporter de plus justes regles, que celles qui se prennent de la nécessité, de la bienséance, de la charité, de la coutume, de l'ordre qui nous est prescrit.

Ce n'est pas assez que le divertissement ne soit ni illicite, ni excessif: il ne doit point encore être méssant, ni faire de deshonneur à la personne qui le veut prendre. Les conditions des hommes ont je ne sçai quelle bienséance qui ne peut être blessée sans offenser la raison; tout ce qui seroit permis à un homme du commun, ne seroit pas approuvé dans un Magistrat, & dans un homme qui est en place. Non que ces personnes doivent garder le même sérieux & la même gravité dans leurs divertissemens, qu'ils ont soin de garder dans les fonctions publiques de leur charge: mais c'est que les qualitez des hommes étant comme inseparables de leurs personnes, il y a toujours quelque obligation plus grande de garder la bienséance, pour les uns que pour les autres. Ainsi tel divertissement dont personne ne se choqueroit dans un artisan, seroit méssant & rendroit méprisable un homme de distinction. Si vous demandez des regles là-dessus, je vous renverrai à la raison, qui parle assez haut quand on la veut écouter; à la coutume des pais, qui peut passer pour loi; à l'âge, & à la condition de chacun: c'est de là qu'il faut prendre ses mesures pour ne se rien permettre que l'honneur & la bienséance puisse défendre.

Les divertissemens ne doivent pas être méssans.

Il y a des divertissemens que l'Eglise ne condamne point; & ce sont ceux-là que les Chrétiens doivent choisir, comme les plus innocens, ou pour parler plus exactement, comme les moins nuisibles. Car comme il n'y a point de remèdes absolument innocens, & qui n'affoiblissent toujours le temperament; il n'y a point aussi de divertissement qui ne dessèche tant soit peu le cœur. Il n'y a gueres de personnes qui viennent d'une promenade, d'une conversation, ou de quelque autre divertissement de cette nature, qui n'ayent contracté quelque chose de terrestre. Si donc nous n'avons pas assez de santé pour nous passer des remèdes, si nous sommes dans la nécessité de relâcher notre esprit; choisissons ceux qui pourront moins nous nuire, & usons-en le plus rarement qu'il nous sera possible.

Il faut user rarement des divertissemens même permis.

On distingue ordinairement trois sortes de jeux: Ceux d'adresse, ceux de pur hazard, & ceux qui sont mêlez de l'un & de l'autre. C'est ce que les loix expriment par ces termes: *Ubi victoria pro virtute est; ubi fortuna vincit; ubi virtus & fortuna concurrunt.* De ces trois sortes de jeux, quelques Docteurs croyent qu'il

Quels jeux sont permis, & quels sont défendus.

n'y

n'y a que ceux de pure adresse qui soient permis, & innocens. Cette opinion est un peu outrée: car ni les loix, ni la coutume, ni la raison n'excluent point ceux qui sont mêlez d'industrie & de hazard, qui ont toujours passé pour honnêtes, parce que ceux qui y jouent comptent plus sur leur industrie, que sur ce qu'ils appellent bonheur dans le jeu. Outre que l'esprit y ayant plus de part que le hazard, ils conviennent aux honnêtes gens; & quoi qu'il y faille apporter plus d'application d'esprit que dans les autres jeux, & quelquefois autant que dans les affaires les plus sérieuses, ce qui semble empêcher la fin du jeu qui est le divertissement, le changement d'occupation passe alors pour divertissement, & le plaisir de vaincre par son adresse est plus grand & plus digne d'un homme, que si on gaignoit par pur hazard. Pour les jeux de hazard, ils sont sujets à de si funestes desordres, que les loix civiles se sont recriées contre eux, comme elles auroient fait contre les plus grands crimes. Elles les ont proscrits, & défendus sous les plus rigoureuses peines; elles ont mis hors de leur protection tous ceux qui donneroient retraite aux joueurs, ou leur prêteroient leurs maisons pour une si infame pratique. C'est inutilement que ces loix anciennes & Romaines n'ont plus de lieu en plusieurs pais, nos derniers Rois en ont fait d'aussi rigoureuses, & ont obligé les Juges de Police de les faire observer. Quand tous les Législateurs auroient vécu en même temps, ils n'auroient pas concouru plus univérselement à la proscription des jeux de hazard. Ce qui fait un grand préjugé que ces sortes de jeux sont tres-pernicieux, & doivent être bannis de la société des hommes, quand l'expérience ne nous convaincroit point qu'ils sont en partie cause de la corruption des bonnes mœurs.

Petrus Greg. sin-tagm. 1. 39. 6. 2. 3. 4.

Les jeux de hazard défendus par les Canons de l'Eglise.

Les sacrez Canons n'ont pas exercé moins de severité contre ceux qui jouent aux jeux de hazard, & qui tiennent des Academies publiques pour les recevoir: & nous avons un des premiers Conciles, quiles frappe d'anathême, & grand nombre de Canons qui confirment & réiterent ces excommunications: & il ne faut point dire que ces Canons ne sont plus en usage, & que la coutume y a dérogré: Car quoi que l'Eglise n'exerce pas aujourd'hui tant de rigueur à l'exterieur, nous devons toujours regarder quel a été son esprit dans l'établissement de sa discipline. Or cet esprit ne peut changer, en approuvant ce qu'elle a condamné. Elle hait & improuve encore autant aujourd'hui ces sortes de jeux, qu'elle les improuvoit en ce temps-là; & si elle ne les punit pas des mêmes peines, c'est qu'elle sçait que les enfans sont foibles, & qu'elle craint qu'ils ne soient pas en état de porter la severité de ces peines. Mais cela ne veut pas dire que le peché en soit moins grand, & le déreglement moins pernicieux. Or quoi que ces loix & ces Canons obligent sous peine de peché grief, il faut cependant y apporter cette modification, qu'une personne qui joueroit par occasion, sans scandale, & uniquement pour se divertir, ne pecheroit pas mortellement.

D'où vient le desordre du jeu en general.

Tout le desordre du jeu en general vient du desir de gagner: c'est là uniquement la cause de tous les facheux accidens, & de tous les déreglemens qui le décrient, & qui le rendent si pernicieux au public & aux particu-

liers. Tandis qu'on s'est contenté d'en user pour le plaisir, il a passé comme un divertissement innocent; mais si-tôt que l'avarice s'y est mêlée, il est devenu si dangereux, qu'il est plus aisé de s'en abstenir tout-à-fait, que d'y garder la moderation, qui est nécessaire pour le rendre licite, & exempt de censure: & depuis ce temps-là ce n'est presque plus qu'une semence de querelles, & un negoce mercenaire. Et l'Empereur Justinien apprehendoit tellement les suites de ce desir du gain, qu'il ne voulut pas même permettre que dans les jeux de pure industrie, on pût y perdre plus d'un sol; jugeant sagement que si la cupidité y entroit une fois, elle en deviendroit bientôt la fin, & le motif, & y seroit, comme par tout ailleurs, la cause de tous les maux, & de tous les desordres. *Radix malorum omnium cupiditas.*

Quand il n'y auroit que la passion violente qui attache les hommes au jeu, c'est assez pour nous faire juger qu'il y a du déreglement, & par consequent du peché. Il y a en effet un charme secret, & un attrait si engageant, que ceux qui y sont pris, & qui s'y faissent aller, ne peuvent qu'à grand' peine s'en défendre dans la suite; quoi qu'ils voyent bien qu'ils y perdent leur temps, qu'ils abandonnent leurs affaires domestiques, & que pour cela toute leur famille est en desordre. Mais ils n'en sont point touchés, comme s'ils étoient enchantés, & s'ils avoient perdu tout sentiment. Or qui peut douter qu'un si grand attachement ne soit criminel? Outre qu'on ne peut sans un grand déreglement, & sans un peché considerable, se mettre dans une impuissance morale de s'acquitter des devoirs attachez à notre état, & à nos emplois, de remplir les devoirs propres du Christianisme, de pratiquer les bonnes œuvres, & les vertus auxquelles la qualité de Chrétien nous engage. Or c'est ce que fait l'attache excessive au jeu, & la passion violente qu'on y voit dans tant de personnes.

1. ad Tit. moth. 6. L'attachement au jeu, le rend mauvais.

Quand on joue par interêt, & par avarice, & que le principal motif qu'on se propose en jouant, est de gagner, & de s'enrichir aux dépens d'autrui; c'est une circonstance qui rend le jeu criminel, puisqu'on ne sçauroit jouer avec cette intention, sans abuser du jeu: car alors on ne se sert pas pour se délasser l'esprit; mais on en fait une espece de trafic & de commerce honteux, dit le Cardinal Cajetan: *Ludere principaliter propter lucrum, semper est peccatum, quia est dare operam turpi lucro.* Tous les Theologiens conviennent de cette verité, & c'est principalement dans cette vûe que les Conciles, & les Peres de l'Eglise ont condamné les jeux de hazard.

C'est un peché que de jouer par interêt, & pour gagner.

Quoi qu'il soit permis d'exposer au jeu quelque argent, sans quoi le jeu languiroit, les joueurs n'étant piquez d'aucun avantage qu'ils puissent retirer de leur industrie, après avoir remporté la victoire; il n'y a point de Casuilles qui ne condamnent de peché grief de risquer au jeu des sommes excessives, & qui seroient nécessaires pour entretenir sa maison, pour payer les dettes, pour satisfaire à ses autres obligations. Et c'est, disent ces Docteurs, pecher contre la justice; parce que ce qui est d'obligation & de devoir, doit être préféré à tout le reste, & qu'il y a de la conscience de negliger des devoirs si justes & si importants pour avoir de quoi fournir au jeu; & même de se mettre en danger

C'est un autre peché que de jouer trop gros jeu, & de s'exposer à perdre des sommes considerables.

de ne pouvoir satisfaire à ces obligations : car en jouant & perdant de grosses sommes, au lieu de payer ce qu'on doit, on fait de nouvelles dettes, soit pour le jeu, soit pour l'entretien de sa maison. Sur quoi il faut remarquer, qu'une somme peu considérable en elle-même, peut être considérable à raison de la condition & du besoin des personnes qui jouent.

C'est encore un péché de causer une perte considérable au prochain par le jeu.

Ils disent de plus, que c'est un péché mortel de causer un dommage notable au prochain par le jeu, & même de le mettre en danger de recevoir ce dommage. Or quel dommage plus considérable que celui où il s'agit d'une grande partie du bien d'une personne, de la subsistance de sa famille, du paiement de ses créanciers, du soulagement qu'il doit aux pauvres, &c. Que s'il n'est pas permis à un homme d'exposer au jeu des sommes si nécessaires, quoi qu'il n'ait pas dessein de les perdre, & qu'il ne joue au contraire qu'avec espérance de gagner; il est bien moins permis de souhaiter qu'il perde, & de le dépouiller en effet d'un bien dont la perte est si funeste, & à lui, & à tant d'autres.

De la restitution de l'argent gagné au jeu.

Il n'y a point de doute que l'on ne soit obligé en plusieurs occasions de restituer l'argent qu'on a gagné au jeu : 1°. Quand on a usé de fraude & de fourberie; car c'est de même que si on avoit volé cet argent : 2°. Quand on a forcé un homme à jouer malgré lui, ou attiré par adresse, seur que l'on étoit de le gagner : 3°. Quand la partie & les conditions n'ont pas été égales de part & d'autre : 4°. Quand on a joué contre des personnes qui n'ont pas le domaine de leur bien, tels que sont les enfans de famille qui ne peuvent rien aliéner, les Religieux qui ne possèdent rien en propre. Mais outre ces occasions, plusieurs Docteurs enseignent qu'on est absolument obligé de restituer ce que l'on a gagné au jeu, quand la somme est tant soit peu considérable. Voici le raisonnement par où ils le prouvent. Nous ne pouvons, disent-ils, retenir une chose que nous ne possédons à aucun titre légitime : car vous sçavez allez, que c'est par les loix des Princes de la terre, que se divisent & se conservent entre les hommes, les biens de fortune, & qu'il faut pour posséder justement ces biens, avoir un titre légitime; c'est-à-dire, une loi du Prince qui nous l'adjuge. Or vous ne trouverez aucune loi, qui adjuge à un joueur l'argent qui est au jeu, lorsqu'un dé, par exemple, a tourné d'un côté, ou qu'il lui est venu une certaine carte. Vous n'avez donc aucun droit de vous l'attribuer. Les justes titres pour acquérir & pour posséder légitimement un bien, sont les successions, les contrats d'acquêt, les donations, le commerce, le salaire des mercenaires. Or nous ne voyons point qu'entre ces titres, le jeu soit compris; au contraire nous voyons que le gros jeu est condamné par les loix, & en particulier les jeux de hazard sont défendus : le jeu donc ne sçauroit nous rendre possesseurs d'aucun bien tant soit peu considérable. On pourroit répondre que cet argent nous appartient par la convention qu'on a faite en jouant, de céder au victorieux l'argent qui a été exposé au jeu, & que c'est une espèce de donation. Mais si cette convention est faite contre les loix, cet argent peut-il nous appartenir légitimement? Ce qui est constant, c'est qu'en justice on ne condamne point un joueur à payer ce qu'il a perdu ;

marque évidente que cet argent n'est pas dû. Je laisse à décider cette question à de plus habiles gens que moi; mais si cette opinion est véritable, comme elle semble être bien fondée, elle est capable de jeter bien des gens dans un terrible embarras de conscience. Saint Bonaventure semble être dans ce sentiment; puisqu'il soutient qu'on ne peut faire l'aumône d'un argent gagné au jeu, comme étant un bien d'autrui qui ne nous appartient pas.

Les Docteurs mettent la perte du temps, entre les pechez qui accompagnent ordinairement le jeu. Ce qui peut arriver en trois manieres : quand on employe trop de temps au jeu, quand on y fait perdre le temps aux autres, & quand on joue en des temps où il n'est pas permis de jouer. 1°. On employe trop de temps au jeu, lorsqu'on joue sans nécessité; car puisqu'on ne doit jouer que pour se divertir, on ne doit point jouer, à moins qu'on n'ait besoin de divertissement; autrement on peche contre la fin du jeu. Or on n'a besoin de divertissement, qu'après qu'on s'est occupé à des affaires sérieuses, pénibles, & fatigantes. Et c'est ce qui condamnera devant Dieu les joueurs de profession, qui étant sans occupation s'en font une du jeu. 2°. Le jeu devient mauvais, quand il est causé que ceux qui en sont les fauteurs ou les spectateurs, y perdent leur temps : car c'est une des principales raisons pour lesquelles les Conciles ont défendu aux Ecclesiastiques, non seulement de jouer aux jeux de hazard, mais encore d'y regarder jouer les autres, & de les y favoriser. 3°. Supposé qu'on eût véritablement besoin de se divertir, & qu'on ne donnât point au jeu plus de temps qu'il ne faut; on doit encore considérer en quel temps on joue : car il n'est pas permis de le faire en tout temps. Les divertissemens publics sont défendus aux jours de Dimanches & de Fêtes plus solennelles. Il n'y a personne qui ne se doive faire un point de conscience, de jouer le Carême, & au jour de la Passion, de Pâque, & en semblables temps consacrés à la devotion, & à la célébrité de nos plus saints Mysteres. D'où il s'ensuit, que c'est un abus, qui faisoit gemir Saint Augustin de son temps, de voir dans le Christianisme, que les Dimanches, & les Fêtes, destinés à la piété, & au service du Seigneur, sont les jours que la plupart des Chrétiens destinent au jeu, & aux autres divertissemens prophanes. Nous avons parlé de ce desordre quand nous avons traité de l'observation du Dimanche & des Fêtes.

Dans les jeux mêmes qui sont permis, il y a de certaines circonstances, qui les rendent illicites eu égard à certaines personnes; comme seroit le scandale qu'elles pourroient donner en jouant en public, en des lieux sacrez, en des temps indus, comme sont ceux qui sont destinés au service divin; jouer avec des personnes diffamées, avec ceux qui ont coutume de s'emporter au jeu, &c.

On doit supposer comme un principe de la Religion Chrétienne, qu'un Chrétien ayant renoncé au monde, à ses pompes, & à ses plaisirs, ne peut rechercher le plaisir pour le plaisir, ni le divertissement pour le divertissement. Il faut afin qu'il en puisse user sans péché, qu'ils lui soient nécessaires en quelque maniere, & qu'il s'en serve avec la moderation de celui qui en use, & non avec la passion de celui qui les aime : *Uentis modis*

Du temps qu'il est permis d'employer au jeu.

Quelques circonstances dans lesquelles il n'est pas permis de jouer.

On ne peut rechercher le divertissement pour lui-même, mais pour se délasser du travail.

destinés, non amant affectu. Or comme la seule utilité du divertissement est de renouveler les forces de l'esprit & du corps, lorsqu'elles sont abattues par le travail ; il est clair qu'il n'est permis de se divertir, tout au plus, que comme il est permis de manger. D'où il est aisé de conclure, que ce n'est point une vie chrétienne, mais une vie payenne & mondaine, de passer la plus grande partie de son temps dans le divertissement ; puisque le divertissement n'est pas permis pour soi-même, mais seulement pour rendre l'ame & le corps plus capables du travail.

Un Chrétien ne doit point prendre de part aux divertissemens profanes.

En quelle qualité un Chrétien pourroit-il prendre part aux divertissemens profanes ? Car s'il se considère comme pecheur, il doit reconnoître qu'il n'y a rien de plus contraire à cet état qui oblige à la penitence, aux larmes, à la fuite des plaisirs, quela recherche des divertissemens dangereux. S'il se considère comme enfant de Dieu, comme membre de Jesus-Christ, illuminé par la verité, enrichi de ses graces, nourri de son corps, heritier de son royaume ; il doit juger qu'il n'y a rien de plus indigne d'une si haute qualité, que de prendre part à ces folles joyes des enfans du siècle.

Principes Voici quelques principes, par lesquels il

faut juger des divertissemens. 1°. Tout plaisir ou divertissement, que nous ne pouvons rapporter en aucune maniere à la gloire de Dieu, est un plaisir criminel & défendu, parce que le plaisir & le divertissement ne peut être recherché pour lui-même. 2°. Tout plaisir & tout divertissement qui est une occasion prochaine au peché, qui nous y a fait tomber souvent, & qui est à notre frere un sujet de chute & de scandale, est aussi absolument défendu. 3°. Tout plaisir qui va à un grand excés, est toujours criminel.

par lesquels il faut juger si les divertissemens sont permis ou défendus.

Si l'on veut examiner les choses de bonne foi, on trouvera que le besoin que les hommes ont de se divertir, est beaucoup moindre que l'on ne croit ; & qu'il consiste plus en imagination ou en coutume qu'en une necessité réelle. Ceux qui sont occupez aux travaux extérieurs, n'ont besoin que d'une simple cessation de travail : ceux qui sont occupez dans des affaires penibles à l'esprit, & peu laborieuses pour le corps, ont besoin de se recueillir de la dissipation qui naît naturellement de ces fortes d'emplois ; & non pas de se dissiper encore davantage par des divertissemens qui attachent fortement l'esprit.

On n'a pas tant besoin de se divertir que l'on s' imagine communément.

PARAGRAPHE SIXIEME.

Les endroits choisis des Livres spirituels, & des Prédicateurs modernes sur ce sujet.

On ne peut condamner toutes sortes de divertissemens.

Je ne condamne point toutes sortes de divertissemens : il y en a de loüables ; il y en a même de chrétiens, qui bien loin d'être des obstacles pour la sainteté, peuvent être d'un grand secours à ceux qui desirent de l'acquérir. Les gens de lettres, à qui la vie paroît déjà trop courte, pour le dessein qu'ils avoient de devenir doctes, se font avisez de faire de temps en temps certaines lectures, qui leur tiennent lieu de divertissement ; ils se relâchent dans les conversations sçavantes ; ils joiënt à des jeux d'esprit, qui quelquefois leur sont plus utiles que les études les plus serieuses. Un homme de guerre qui desire de s'avancer par la voye des armes, ne se divertit point inutilement. La chasse, les tournois, les courses de bagues, ce sont des jeux inventez non seulement pour le plaisir, mais encore pour durcir le corps au travail, & le former aux exercices militaires. P. de la Colombiere. Sermon. 45. pour les derniers jours du Carnaval.

Le divertissement doit être modéré.

Quelque bon & honnête que soit le divertissement, il doit être modéré : Il en faut user comme d'un remede, & se persuader qu'il y a autant à craindre des remedes à celui qui en prend sans necessité, que des maladies mêmes. Ils ruinent la santé ; & l'experience nous fait voir tous les jours, que ceux qui usent si souvent de medicamens, outre qu'ils ne sont jamais robustes, ils sont extrêmement sensibles à tous les accidens de la vie. D'autres ont dit que le divertissement doit être comme le sel, qui donne du goût & de la faveur aux viandes : mais il en faut peu, & on ne peut en prendre par excés, qu'il ne nuise plus qu'il ne profite. C'est une espece de sommeil, qui repare les foiblesses de la nature ; mais s'il est pris sans mesure, il nous charge de mauvaises humeurs, & appesantit le corps pour tous emplois. Si nous prenons le divertissement comme un secours

contre notre foiblesse, nous n'en userons jamais que dans les termes d'une juste moderation ; nous y regarderons plus la necessité que le plaisir ; & pour une heure que nous y donnerons, nous employerons un jour pour le travail. P. Cordier, dans la Famille sainte, c. 7.

Quoi que le travail ait de grandes utilitez, & qu'il ne manque pas de plaisirs ; comme néanmoins il est plus penible qu'il n'est agréable, il ne seroit pas supportable, s'il n'étoit quelquefois interrompu. Certainement il faut bien en user de la sorte ; car comme il n'y a point de corps si robuste, qui ne se ruine par un travail continu, il n'y a point pareillement d'esprit qui ne s'épuise dans une trop longue application ; & comme ce seroit une espece d'inhumanité de ne point accorder de sommeil à un homme qui travailleroit beaucoup, il y auroit bien de la dureté de refuser un honnête divertissement après le travail d'esprit. Nos forces sont limitées, & si on ne les ménage avec adresse, on se fatigue, & on s'épuise bientôt. Il est vrai que notre ame, qui est destinée pour les plus nobles fonctions de la vie, est moins dépendante de la matiere dans ses operations, mais elle n'agit point sans le secours des facultez corporelles, qui se lassent par l'excés, la continuité, la contention. Les organes se blessent quand ils sont trop tendus, les esprits se consument, notre attention se perd, & pour vouloir trop faire, souvent nous nous mettons en état de ne faire pas assez, ou de ne pouvoir plus rien faire du tout. Le même.

Le divertissement est quelquefois necessaire.

Il faut mettre quelque difference entre le repos & le divertissement. Celui-là est une cessation de travail ; celui-ci n'est pas une simple inaction, c'est plutôt un exercice de plaisir, qui nous détachant pour un temps d'une occupation serieuse, donne un honnête relâche à notre esprit, lui permet de se défaire de cette morne melancolie, qui est insepara-

Difference entre le repos & le divertissement.

ble de la solitude & des affaires trop serieuses. Celui-là n'accorderoit que la moitié de ce qu'il faut à un homme d'esprit, qui ne lui voudroit accorder que le repos, ou l'interruption de son travail. C'est suffisamment soulager le corps, de lui permettre de ne pas continuer son ouvrage; mais c'est trop peu pour l'esprit: sa nature est de toujours agir, & on ne le peut laisser oisif, sans l'exposer aux dangers qu'attire l'oisiveté. *Le même.*

Abs des divertissemens.

Nous ne nous contenterions pas de nous réjouir, si nous ne rendions nos réjouissances criminelles, par le moyen des vices que nous y mêlons. Nous ne pouvons nous divertir sans faire des pechez de nos divertissemens; nous penserions que nos plaisirs seroient en quelque maniere defectueux, s'ils ne nous rendoient coupables, & qu'il n'y auroit point de contentement à vivre & à se divertir, si Dieu n'y étoit offensé. Réjouissons-nous, pourvu que ce soit innocemment: car n'est-ce pas une étrange folie, que s'imaginer que nos divertissemens ne seroient pas agréables, s'ils n'étoient injurieux à Dieu. *Pris de Salvien, Liv. 6. de la Providence.*

Utilité des divertissemens honnêtes.

Il faut quelque divertissement pour charmer nos ennuis, pour dissiper nos chagrins, pour soutenir nos travaux, pour résister à la tristesse, pour adoucir notre humeur quand elle est trop aigre; pour ôter le dégoût de l'étude; pour combattre nos maux, si on les peut surmonter; ou pour les rendre plus supportables, quand on ne peut pas s'en délivrer; pour temperer la crainte des afflictions que nous envisageons dans l'avenir, & pour empêcher que celles que nous sentons ne nous abattent trop; c'est pourquoi la nature nous a donné une inclination qui nous porte au divertissement, & qui est à l'égard de notre esprit, ce que l'appetit est à l'égard de notre corps, pour les viandes qui nous sont nécessaires: mais on le prend d'une façon bien différente, selon la différence des tempéramens & des inclinations. *Tiré du livre intitulé: La Conduite du Sage.*

C'est prudence & sagesse que d'avoir le divertir.

Sans nous arrêter à toutes les conditions qu'on demande dans les divertissemens; on les peut ramasser en peu de parties, en disant qu'ils sont pueriles, quand nous les prenons en public, au dessous de notre âge & de notre condition; déraisonnables, quand ils sont plus capables de nous fatiguer que de nous divertir; injustes, quand on les prend aux dépens des autres. Ainsi nous en voyons plusieurs qui savent s'appliquer aux affaires, mais peu qui savent se divertir comme il faut; beaucoup qui savent exercer leur esprit, mais peu qui savent le relâcher; beaucoup qui ne travaillent que pour se divertir, mais peu qui ne se divertissent que pour travailler. Il n'appartient qu'à l'homme sage & prudent, à se bien divertir; parce qu'il n'y a que lui qui prenne les mesures qui sont nécessaires à un véritable divertissement. Il n'en est pas ennemi, parce que la nature qui l'a fait naître pour le travail, lui a donné en même temps de l'inclination, pour ce qui est capable de lui en ôter le dégoût. Il en a besoin, parce que comme la sagesse ne rend pas l'homme immortel, elle ne le rend pas infatigable. Il le prend pour se rendre plus capable de soutenir les travaux de la vie, & de résister aux chagrins: & tout homme qui n'est pas assez heureux pour vivre sans mécontentement, doit être assez sa-

ge, pour l'adoucir par le repos, ou pour le temperer par quelques divertissemens. Il le prend pour retourner plus dispos aux fonctions laborieuses de son esprit & de son corps; de sorte qu'il fait de son divertissement, une préparation agréable au travail. Il n'y a que lui, qui puisse pour un temps quitter le personnage de serieux sans en prendre l'esprit; perdre les agrémens & la facilité d'une humeur enjouée, sans en prendre les puerilités; joindre le divertissement des sens, de l'esprit, & du cœur avec la conscience. *Le même.*

La devotion qui n'est ni severe ni sauvage, ne laisse pas d'être judicieuse & réservée; & comme elle ne rejette pas indifféremment & sans exception, toutes sortes de divertissemens, aussi ne les reçoit-elle pas sans discrétion, & à l'aventure. Elle veut qu'on y apporte du choix, & qu'on y tienne quelque sorte de mesure & de regle. Premièrement, elle défend tous les divertissemens, qui blessent la conscience, & donnent la mort à l'ame. Secondement, elle ne souffre point les divertissemens qui troublent la paix domestique, & qui mettent la division & le désordre dans les familles. Troisièmement, après avoir éloigné tous les divertissemens décriés & scandaleux, elle regle ceux qui se peuvent prendre innocemment, & sans soupçon; elle leur assigne leur lieu & leur temps, & les distribue selon la distinction des qualitez & des âges; & comme elle ne permet pas que les divertissemens prennent la place des affaires, & que toute la vie soit un passe-temps, aussi ne souffre-t-elle pas que l'on confonde ce qui se doit distinguer, que l'on change les loix que la nature & la bienséance ont marquées; & que les divertissemens qui sont d'un sexe ou d'un âge, soient transportés à un autre. *Le Pere le Moine, dans la Devotion aisée.*

Il faut du choix & de la discrétion dans les divertissemens.

L'homme n'auroit point eu besoin de jeux ni de divertissemens, s'il se fût conservé dans le bienheureux état d'innocence, où Dieu l'auroit créé: car quoi qu'il eût été de son devoir de travailler dans le Paradis terrestre, selon que l'Écriture sainte le remarque, son travail lui eût été agréable; bien loin de lui être pénible, il s'en fût fait un plaisir, dans la pensée de Saint Augustin: *Non enim erat laboris afflictio, sed exultatio voluntatis*; & par conséquent il n'auroit point été obligé de donner du relâche à son esprit ni à son corps. *Monsieur Thiers, Curé de Champrond. Traité des jeux, dans la Préface.*

Dans l'état d'innocence, les divertissemens & les jeux n'auroient pas été nécessaires.

La foiblesse de l'homme est si grande depuis le péché, que ne pouvant s'occuper sans cesse à des choses serieuses, il est obligé de fois à autre, de prendre quelque divertissement. Car il n'en est pas de son esprit comme des cieux, qui roulent perpétuellement sur nos têtes sans jamais se lasser. Mais comme les forces de l'homme sont bornées, elles doivent être proportionnées au travail qu'il entreprend, & il les éprouveroit bientôt, s'il les tenoit dans une continuelle application. De même que les terres les plus fertiles ont besoin de repos, pour produire des fruits dans la saison, il lui faut de l'intermission dans les exercices, sans cela il s'émouffe & devient languissant: au lieu qu'après s'être un peu recréé, il retourne à son travail avec plus de force & de vigueur qu'auparavant. Ce qui a fait dire à Saint Augustin, qu'il faut que le

Le besoin qu'on a de divertissement.

Sage

L. 2. de
Musiq.
c. 15.

Regles des
divertisse-
mens en
general.

Le divertis-
sement
doit être
propor-
tionné au
travail.

Le jeu n'est
plus permis
des-lors
qu'on s'y
porte par
passion.

On perd
ordinaire-
ment le
temps &
l'argent au
jeu, &c.

Sage retire quelquefois son esprit des occupa-
tions qui l'attachent : *Sapientem decet inter-
dum remittere aciem rebus agendis intentam. Le
même.*

La premiere regle suggerée par la raison ,
est que dans l'usage des divertissemens en ge-
neral, il faut avoir égard à la condition. Au-
tres doivent être les delassemens d'un hom-
me du peuple , & autres ceux d'un homme
de consideration : ce qui seroit excès dans
l'artisan , ne le sera pas dans un homme de
distinction. Mais à l'égard de l'Ecclesiastique,
il ne peut apporter trop de précaution pour
regler ses divertissemens sur le pied des Ca-
nons, & de la bienfiance. Les jeux de ha-
zard ont toujours été défendus aux Clercs.
Plus de six Conciles ont fait des Decrets, qui
les proscrirent de cet état, le plus saint & le
plus relevé qui soit dans l'Eglise de Dieu :
mais la bienfiance ne défend-elle pas à des
Prêtres de soutenir des nuits entieres un jeu
acharné, & de se mêler dans des assemblées,
dont la conscience retire jusqu'au seculier un
peu rimoré. *Tiré d'un Sermon manuscrit.*

Une autre regle ; c'est qu'il faut mesurer
le delassement aux fatigues passées, & prendre
le divertissement à proportion de son travail.
C'est par là que des femmes mondaines se
trouvent coupables d'un excès impardonna-
ble ; elles qui languissent dans une oisiveté
poussée jusqu'à la mollesse, qui font tout pour
ignorer la lassitude, que le grand jour a tirées
à peine des bras du sommeil, pour les attacher
à l'indolente occupation de s'admirer elles-
mêmes. Quel droit ont-elles au jeu, aux oc-
cupations amufantes ? Que l'artisan dérobe
quelques heures à ses fatigues, c'est justice,
c'est necessité ; mais pour vous, Mesdames,
que toutes les après-dinées se passent en amu-
semens, c'est un excès que le prétexte du tra-
vail antérieur ne rend point excusable. *Le
même.*

Il est incontestable que le jeu n'est plus un
simple delassement, dès-lors qu'on s'y porte
par quelque passion violente, ou qu'il est sui-
vi de quelque dérangement notable dans nos
emplois, dans nos biens, ou dans nos obli-
gations de Chrétien. Or je soutiens que par-
mi les gens du monde, de la maniere qu'on
joué aujourd'hui, le jeu est presque toujours
de la sorte. Pour la passion, n'est-il pas vrai
qu'on s'endort sur les cartes, qu'on se fatigue
au lieu de se delasser, lorsque le gain ne ré-
veille pas l'attention des joueurs. A moins
qu'un gros intérêt n'anime la lenteur melan-
colique d'un jeu trop sérieux, il se termine à
une rêverie chagrine. Ainsi donc jouer, pour
le commun du monde, c'est chercher tout
ce que la passion d'avarice a de plus piquant ;
c'est rappeler dans son cœur tout ce que le
pur amour du gain a de plus engageant, &
de plus vif. De là naissent successivement les
mouvemens differens d'une passion toujours
violente, tantôt l'emportement dans le mal-
heur, tantôt la joye immodérée que donne
un bonheur inespéré ; jouer de la sorte, c'est
exposer sur son visage, comme sur un théa-
tre, mille passions bizarres. Quel dereglement ?
Le même.

Pour moi, dit-on, il n'en est pas ainsi, je
joué pour jouer, & le jeu n'a point d'autre
conséquence, que celle du jeu même. Hé !
n'est-ce pas assez pour se rendre criminel ?
les conséquences du jeu sont la perte d'un
argent mieux employé en des œuvres de pie-

té, à soulager la disette d'un parent, que sc'ai-
je moi, aux besoins peut-être d'une famille.
Les conséquences du jeu sont la perte d'un
temps dû à Dieu, ou à ses affaires, au re-
glement de son domestique ; car que devient
une fille, tandis que la mere passé la meilleure
partie de la nuit à manier des cartes ? Quel-
que surveillante qu'on lui donne, quels yeux
valent ceux d'une mere attentive ? quel des-
ordre parmi des valets, tandis qu'un maître
s'obstine encore au jeu après les pertes ? Non,
Chrétiens, hors ces petits jeux domestiques,
qui se bornent au pere avec ses enfans, &
que l'innocence aisisonne de gayeré, il n'en
est presque point d'innocens. *Le même.*

Toutes les loix condamnent les jeux où
l'on hazarde des sommes excessives, parce
que ces jeux ne sont, à vrai dire, ni d'hon-
nêtes exercices pour le corps, ni d'agréables
divertissemens pour l'esprit. Ce sont des vo-
leries autorisées, des banques ruineuses à ceux
qui gagnent, & à ceux qui perdent ; ce sont
des brigandages privez, où les parens, les
alliez, & les amis se détruisent de gré à gré,
& tour à tour : Bien loin de s'y delasser l'es-
prit, on y tremble & on y pâlit comme dans
un vaisseau battu de l'orage : on y crie & on
s'y tourmente, comme dans un embraile-
ment ; on y a des emportemens & des fou-
gues ; on y a des coleres & des rages, com-
me dans un combat à outrance. Non seule-
ment on y perd le bien, & les familles en
sont ruinées ; on y perd encore la conscien-
ce, & toutes les loix du Christianisme y sont
violées ; on y apprend à jurer de sens raffis,
à inventer des imprécations inouïes, & des
impietez de nouvelle forme, à trafiquer de
faux sermens, & de tromperies. *Le P. Le
Moine, dans la Devotion aisée, ch. 7.*

Il faut que quelque consideration chré-
tienne, & quelque reflexion sérieuse empê-
che que l'esprit se dissipe, & les rapporter en
soi-même par quelques pensées semblables à
celle-ci. Je joué, & quoi que je gagne, je perds
le temps ; & ce temps est un bien dont il ne
se peut faire de fonds ni de rente ; un bien
qui ne se vend ni ne se prête, & quand je
pourrois gagner tous les tresors du monde,
avec tous ces tresors gagnez je ne rachete-
rois pas une heure perdue : Néanmoins avec
cette heure perdue, je pouvois acheter une
éternité bienheureuse ; je pouvois acquerir
une couronne dans le Ciel ; je pouvois acquit-
ter les dettes que mes pechez m'ont laissées.
Je joué, & peut-être que la justice de Dieu
a la main levée sur ma tête. *Le même.*

Entrons dans le jeu, & voyons ce qui s'y
passé : la dissimulation, le mensonge, & la
fourberie ne le quittent point ; chacun
s'y déguile pour surprendre son adversaire.
Après y avoir fait un vol, on se réjouit de la
même façon que s'il étoit échû une grande suc-
cession. De restitution il ne s'en parle point ;
le bien d'autrui demeure entre les mains du
trompeur, & n'en sort point. L'un glisse de
faux dez ; l'autre suppose des cartes : deux
s'entendent pour ruiner un troisième, &
s'enrichir de ses dépouilles : celui-ci com-
plotte avec un second à dessein de le four-
ber, & de profiter de sa perte. Ce n'est que
supercherie, finesse, & mauvaise foi. *P. Cor-
dier, second Tome de La Famille sainte.*

Quelques-uns passent bien plus avant, du
mensonge ils viennent au parjure ; & si on
s'en rapporte à leur serment, ils ont toujours

Des jeux de
hazard.

Considera-
tion qu'un
Chrétien
devoit a-
voir dans le
jeu.

Des four-
beries qui
se prati-
quent dans
le jeu.

Des jure-
mens &
des blas-
phèmes.

qui se com-
mettent
dans le jeu.

gagné; & quoi que quelquefois ils puissent être convaincus de faux, la mauvaise habitude ne laissera pas de leur faire prendre Dieu à témoin de ce qu'ils assurent; mais l'extrémité de tous les desordres, ce sont les blasphèmes. Le jeu en a plus inventé lui seul, que le vin & la colere ensemble. Il en forge tous les jours de nouveaux; plus ils sont execrables, plus ils sont de son goût; car il ne veut que des impietez étudiées, c'est de quoi il fait gloire, & un homme joueur se persuade qu'il est bien vengé de sa perte, quand il a proféré cent blasphèmes. *Le même.*

Quand on a
une forte
passion
pour le
jeu, on ne
s'en retire
pas facile-
ment.

Quand on est passionné pour le jeu, comment s'en retireroit-on? Si on gagne, on se figure que la fortune qui s'est déclarée pour nous ne changera point; si on perd, on espere de reparer la perte; on se flate que cette fortune, qui du commencement nous tourne le dos, nous montrera son visage sur la fin, & qu'il ne faut qu'un bon coup pour se remettre; si on a été malheureux un jour, on croit qu'il n'en sera pas de même le lendemain. Ainsi les jours se passent, tantôt on gagne, tantôt on perd, & on se trouve au-ssi-tôt au dernier moment de sa vie, qu'à la fin du jeu. Grand Dieu! quelle vie! Est-ce là-dessus qu'un homme sortant de ce monde peut fonder les esperances de son bonheur éternel? C'est à quoi ils ne pensent gueres. *Le même.*

Caractere
des joueurs
& leur pas-
sion pour le
jeu.

Une tenue d'Etats, ou des Chambres assemblées pour une affaire tres-capitale, n'offrent aux yeux rien de si grave & de si serieux, qu'une table de gens qui jouent un gros jeu. Une triste severité regne sur leur visage; implacables l'un pour l'autre, & irreconciliables ennemis pendant que la séance dure; ils ne reconnoissent plus ni liaisons, ni alliance, ni naissance, ni distinction; le hazard seul, aveugle & farouche divinité, préside au cercle, & y décide souverainement; ils l'honorent tous d'un profond silence, & par une attention, dont ils font par tout ailleurs fort incapables, toutes les passions comme suspendues cedent à une seule. *Auteur moderne.*

Des brélans
& acadé-
mies de
jeu.

Je ne m'étonne pas qu'il y ait des brélans publics, comme autant de pièges tendus à l'avarice des hommes, comme des gouffres où l'argent des particuliers tombe & se précipite sans retour, comme d'affreux écueils, où les joueurs viennent se briser & se perdre, & qu'il parte de ces lieux des émissaires, pour sçavoir à heure marquée, qui a descendu à terre avec son argent frais d'une nouvelle prise; qui a gagné un procès, d'où on lui a compté une grosse somme; qui a fait au jeu un gain considerable; quel fils de famille vient de recueillir une riche succession. C'est un sale & indigne métier, il est vrai, que de tromper; mais c'est un métier qui est ancien, connu, pratiqué de tout temps par ce genre d'hommes, que j'appelle des brélandiers. Qui ne sçait pas qu'entrer & perdre dans ces maisons est une même chose; qu'ils trouvent donc autant de duppes qu'il en faut pour leur subsistance; c'est ce qui me passe. *Le même.*

Combien
c'est chose
blâmable
de hazarder
de grosses
sommés au
jeu.

Mille gens se ruinent au jeu, & vous disent froidement, qu'ils ne sçavoient se passer de jouer; quelle excuse! Y a-t-il une passion, quelque violente ou honteuse qu'elle soit, qui ne pût tenir ce même langage? Seroit-on reçu à dire qu'on ne peut se passer de voler,

d'affailliner? Un jeu effroyable, continuel, sans retenuë, sans bornes, où l'on n'a en vûë que la ruine de son adversaire, où l'on est transporté du desir du gain, desesperé sur la perte, consumé par l'avarice; où l'on expose sur une carte, ou à la fortune du dé, la sienne propre, celle de sa famille, & de ses enfans, est-ce une chose qui soit permise, ou dont l'on doive se passer? Ne faut-il pas quelquefois se faire une plus grande violence; lorsque poussé par le jeu, jusqu'à une déroutte universelle, il faut même que l'on se passe d'habits & de nourriture, & de les fournir à sa famille? *Le même.*

Ch. 1.
110
111
112
113
114
115
116
117
118
119
120

Peut-on sans un grand peché mener une vie qui nous met dans une impuissance morale de remplir les devoirs attachés à notre condition, à notre état, & à la qualité de Chrétiens que nous portons? Une trop grande attache au jeu & aux divertissemens, ne nous met-elle pas dans cette impuissance? Un juge qui aime passionnément le divertissement, ne fuira-t-il pas le travail? ne se fera-t-il pas une peine de l'étude qui est nécessaire pour acquérir la capacité, sans laquelle il ne peut s'acquitter de son emploi, ni par consequent y demeurer? Apportera-t-il toute l'application qu'il faut pour examiner une affaire embrouillée, & pour s'en instruire à fond? Un Ecclesiastique, un Pasteur qui aimera à se divertir, aura-t-il le zeile, dont il ne peut manquer sans être prévaricateur de son ministère? Une femme entérée du jeu, qui ne pense qu'à se divertir, pourra-t-elle s'assujettir à prendre tous les soins nécessaires pour s'appliquer au reglement de sa famille, à l'éducation de ses enfans, à veiller sur la conduite de ses domestiques? Tout cela ne renferme-t-il pas les devoirs essentiels à un Chrétien? Et si l'attache aux divertissemens empêche de les remplir, ne met-elle pas dans l'impuissance de se sauver? *Le Pere Nèpveu, dans ses Reflexions, tom. 3.*

La passion
du jeu &
des autres
divertisse-
mens em-
pêche de
s'acquitter
de ses obli-
gations in-
dispensa-
bles.

Le jeu, à proprement parler, n'est pas une passion naturelle, mais inventée & produite par l'esprit, & par l'industrie des hommes. Cette passion-là a pourtant sa source, comme toutes les autres, dans le cœur humain: & ce qui fait la passion du jeu en particulier, est la passion du plaisir en general, qui se varie selon les divers genies, & les divers temperamens. Tous les hommes ont une secreete passion de se divertir, qui les entraîne vers ce qui s'accommode à leur humeur; ainsi les uns aiment le jeu, les autres la chasse; les uns les sciences, les autres les arts; & cette secreete passion, qui porte au plaisir, sert autant à un sçavant qui aime l'étude, qu'à un autre qui aime à jouer. Ainsi je conclus que toutes les passions que les hommes semblent avoir inventées, ont leur origine dans le cœur même des hommes, qui ont naturellement un penchant au plaisir. *Pris d'un Auteur Italien.*

D'où vient
la passion
qu'on a
pour le jeu.

Saint Cyprien, ou quiconque est l'Auteur de ce beau Traité qui se trouve parmi les ouvrages de ce Pere, me suggere une pensée qui vaut un Sermon entier; sçavoir, que c'est une invention du demon, qui a ramassé dans le jeu, les crimes & les desordres de tous les états. C'est un trafic; car il y en a qui en vivent, & qui n'ont point d'autre revenu que ce qu'ils gagnent au jeu; aussi y voit-on les mêmes tourberies, les mêmes supercheries, les mêmes artifices. C'est un

Le jeu ra-
massé les
desordres
de tous les
états.

procès où l'on conteste de quel côté est le droit ; les pièces y sont produites & contestées ; l'on juge ; l'on examine ; les témoins ; & les raisons de part & d'autre sont écoutées. C'est une guerre & un combat , où l'on dispute la victoire , & où elle est souvent funeste & sanglante. *Le même.*

Le jeu est une avrice inquiète.

Je veux que la première qualité que l'on recherche maintenant dans un joueur , soit le sang froid ; que plusieurs même soient parvenus à mériter cette louange , de sçavoir se ruiner en honnêtes gens , sans gemir. Vous qui possédez ce don pieux de sang froid , avouez l'inquiétude & le chagrin que vous cause votre avrice , que Saint Cyprien appelle un vice bas & roturier : *Crimen ignobile*. Le gain que recherche un avare négociant , est un gain fondé sur le travail , la raison , & la justice : mais le gain d'un joueur , est fondé sur une lâche débauche , & sur un avare emportement , qui cause mille déplaisirs dans la suite de la vie. *Pris d'un Sermon manuscrit attribué au Pere de la Rue sur le jeu.*

Le mauvais exemple qu'on donne à des enfans & à des domestiques par l'attachement au jeu.

Vous qui avez des familles à gouverner , quelle source de pechez pour des enfans , tels que celui dont parle Pierre de Blois : *Cujus pueritiam pater alex dedicavit* ; dont les premières années sont dévouées par l'exemple de leurs parens à tous les mystères du jeu ; qui en sçavent toutes les loix & toutes les maximes , avant la première teinture des principes de la Religion , & qui ont la perte & le gain gravé dans l'ame , avant que de concevoir qu'ils ont une ame à perdre , & un paradis à gagner. Quelle occasion de licence pour des valets ? quel scandale pour tous les domestiques ? *Le même.*

Des femmes jolies.

Les cartes & les jeux sont pour ces femmes qui préfèrent leur plaisir aux devoirs & aux bienfaisances de leur sexe ; pour celles qui mettent leur mérite à se relever au-dessus des soins particuliers d'une maison ; c'est-à-dire , à précipiter une maison dans le desordre & dans l'indigence ; pour ces meres qui donnent en dot à leurs filles , avec leur part de l'héritage , un talent hereditaire de le dissiper ; pour ces femmes , qui n'ayant plus rien de quoi plaire aux yeux , croyent avoir encore dans leur bourse , & dans leur emportement pour le jeu , le secret de retenir le monde auprès d'elles , par-delà les rides , & jusqu'à la mort. Pour elles le jeu & les cartes. Le soin , le travail , & les bonnes œuvres , pour la femme forte & docile à son devoir. *Le même.*

Peinture de l'ardeur des joueurs.

Entrez dans ces assemblées de jeu fixes & réglées , où l'on se relève quatre à cinq fois par jour ; où les noms de banque & de banquier sont autant de caractères d'avarice ; tous sont amis ; voyez cependant ce que c'est : La moitié est piquée par l'ardeur & l'espérance du gain ; l'autre moitié desolée par la crainte & le dépit de la perte. Une assemblée , où l'amour de l'argent allume & refroidit tour à tour toutes les passions du cœur , où l'on risque de dépouiller son ami , ou de se dépouiller soi-même , où l'on compte pour rien un peril & un naufrage , pourvu que l'on noye , & que l'on abime son ami. Voyez-les donc ces faux amis attachez à la ruine l'un de l'autre : formez-vous une image de leur entêtement , de leur application , de leur inquiétude , de leur impatience , de leur agitation , de leur fureur : *Rabiosa amicitia*, l'appelle Saint Cyprien. *Le même.*

Tome II.

L'injustice a deux emplois dans le jeu , par rapport aux deux sortes de biens qui s'y trouvent. Le bien que nous y exposons , & le bien que nous y recherchons. Le bien que nous y exposons , doit être légitimement à nous , pour le jouer ; c'est la première vûe de la justice ; le bien que nous y recherchons , doit venir légitimement à nous pour le gagner , c'est la seconde vûe. L'un fait la matière du jeu , à sçavoir que notre argent nous soit propre ; & le second fait la manière du jeu , que nous gagnions l'argent d'autrui sans tricher : tout ce qui se passe contre ces deux devoirs , se passe contre la justice , & fait un crime du jeu. *Le même.*

On peut commettre une double injustice dans le jeu.

Vous vous croyez en sûreté de conscience , parce que l'argent que l'on joue est à vous ; mais pere de famille , avez-vous compté avec vos enfans ? vous femme , avez-vous compté avec votre mari ? mais prodigue , avez-vous compté avec vos créanciers ? mais riche , avez-vous compté avec les pauvres ? mais Ecclesiastique , avez-vous compté avec l'autel & avec Dieu ? Que d'obligations il faut remplir avant que de pouvoir justement & licitement prendre en vos mains un jeu de cartes , & dire , ce bien que je risque est à moi ; vous le dites cependant , &c. *Le même.*

Injustice dans le jeu en ce que l'argent qu'on joue n'est pas à nous.

Quelle perte de procès plus funeste à votre famille que votre détestable jeu ? quelle plus grande injustice vous peut faire tout le Palais , dit le même Saint Cyprien , que celle que vous vous faites vous-même ? *Patrimonium sine ulla fori contentione amittunt*. Ah plutôt abandonnez ces procès , & la poursuite de vos affaires , & sauvez à vos enfans ce que vous leur ôtez par le jeu ; brûlez vos livres & vos papiers , pourvu qu'en même temps vous brûliez vos cartes. Ce qui ruïnera vos enfans & votre famille , ce n'est pas tant d'avoir eu de mauvais sollicitateurs & de mauvais juges , que d'avoir eu des parens dissipateurs. *Le même.*

Le jeu cause plus de pertes , & ruine plus que les procès.

Vous n'avez point , dites-vous , de famille ; vous vivez sans charge & sans soin ; mais n'avez-vous point de dettes ? & ces dettes ne vous chargent-elles point ? Cela est bien étrange ! Une ville entière , Marchands , Artisans , Domestiques , travaillent pour les besoins d'un particulier ; il n'aura soin de payer personne , & cependant il se persuadera que le bien qu'il joue est à lui ! Hé comment seroit-il à lui ? l'habit qu'il porte n'est pas à lui ; ses meubles ne sont pas à lui , mais à ceux qui , pour lui faire credit , se font violence & s'incommodent : Non , je ne comprendrai jamais l'injustice des gens du monde , qui gueux & misérables à l'égard de leurs créanciers , ont toujours de l'argent à l'écart pour le commerce du jeu , un argent sacré , dont le plaisir seul est l'économe , & où les plus pressantes nécessitez n'obligeroient pas de toucher. Si vous avez le moindre sentiment de conscience , osez-vous jamais confesser vos pechez sans joindre ces deux choses ensemble : Je dois beaucoup , & je joue beaucoup ; & si vous le faites avec cette sincérité , trouvez-vous par le monde un Confesseur assez ignorant ou assez foible pour vous absoudre ? . . . Vous n'avez , dites-vous , encore ni dettes , ni bien d'autrui , tant mieux ; mais en troisième lieu , n'avez-vous point le bien des pauvres ? N'est-ce rien chez vous que l'obligation de la charité ? Ce que vous jouiez , ou c'est votre superflu , ou c'est votre nécessaire. Si c'est votre nécessaire , n'êtes-vous pas bien desespéré de

Un homme qui doit , ne doit point exposer au jeu l'argent de ses créanciers.

vous en dépouiller par le jeu ? mais si c'est votre superflu, vous êtes bien sourd à la voix de Dieu; de ne pas concevoir que vous le devez aux pauvres, & que le superflu du riche est le seul fond destiné par la Providence à la subsistance des malheureux. Vous demandez si souvent ce que c'est que ce superflu, que l'on dit être la matière de l'aumône; c'est ce bien même que vous jouez; c'est cet argent qui sort à pleines mains, quand il est question de l'exposer, & qui a tant de peine à sortir, quand il le faut consacrer à Dieu. Car pour vous dire mes sentimens, je ne puis me persuader qu'un riche, ou qui que ce puisse être, ne soit criminel devant Dieu, quand il expose plus d'argent au jeu; qu'il n'en emploie au secours des pauvres, ou en œuvres de piété; car voici ma raison invincible; puis que les charitez & le jeu doivent être prises dans la même source, je veux dire dans le superflu, par quel droit osez-vous prétendre que le partage ne doive pas être au moins égal?... Faire autrement, c'est être plus joueur que Chrétien. Ah mon cher frere! dit le même Saint Cyprien: *Esto potius, non aleator, sed Christianus.* Changez, je vous prie, de conduite, & ayez plus de soin du Christianisme que du jeu. *Le même.*

Des écoles
fastigues
qui joient,

Quelle doit être la disposition des biens factez, Ministres de l'Autel du Seigneur! Domestiques de sa maison, qui vivez du pain de sa table, vous l'a-t-il mis entre les mains ce bien, pour le porter à la table du jeu? Scandale affreux de nos jours! de voir dans ce libertinage les Ministres de Jesus-Christ, de voir des mains consacrées par les mystères divins, rouler les dez & les cartes... Coutume, habitude, attachement enraciné, mais profusion du bien d'Eglise à cet usage, qui peut l'excuser de scandale, d'inhumanité, de profanation impie? Pauvres de Jesus-Christ, que dites-vous là-dessus! Sacrez Autels! Temples du Dieu vivant, qui êtes si souvent négligés... Ah! nous sommes indignes de l'impie de ces soldats qui jouèrent au pied de la Croix sur la robe de Jesus-Christ, & nous ne le sommes pas des Beneficiers, qui revêtus de la robe de Jesus-Christ, parez des biens & des dépouilles du Crucifix, les exposent en proie; où sont les Canons, les suspensions, les excommunications du Concile de Trente? *Le même.*

Comme le
jeu absorbe
tout,

Le jeu comme le feu, consume toutes choses; premierement il dévore l'argent, de là il se jette sur les pierreries & sur les meubles précieux; les tableaux, les miroirs, les habits & les tapisseries ne se défendent pas de son avidité. Ensuite les chevaux, les carosses, les équipages, enfin les maisons, les revenus, & les heritages. L'expérience justifie tout ceci. Combien voyons-nous de familles désolées par le jeu? Combien de maisons renversées? Cruelle passion, que tu exerces de tyrannie & d'inhumanité dans le monde! tu fais qu'un homme n'épargne rien pour satisfaire à sa fureur, & qu'il s'épuise entièrement, sans qu'il se laisse fléchir ni aux besoins de sa maison, ni aux larmes & aux soupirs de ses enfans. Ce que je déplore dans le Christianisme, est qu'on expose si temerairement de grandes sommes au hazard du jeu, pendant que l'on refuse à un pauvre de quoi se couvrir, & de quoi soulager sa faim. *Tiré d'un Auteur moderne.*

Les enfans du siècle seront-ils donc tou-

jours plus sages dans leur conduite que les enfans de la lumiere? Un Sçavant ne se divertit pas en soldat; un homme d'épée à ses jeux à part, & bien différens de ceux d'un homme d'étude; l'un & l'autre veut tirer de ses divertissemens quelque utilité. Pourquoi est-ce que les Chrétiens n'auront pas le même zèle, & ne croiront pas passer agréablement le temps s'ils ne le perdent? Ce Roman, Madame, vous divertit: mais est-ce là un divertissement de Chrétienne? Pouvez-vous en tirer quelque avantage pour votre sanctification! La compagnie vous plaît, & je ne voudrois pas vous condamner à une éternelle solitude; mais n'ayez de commerce qu'avec des personnes saintes, & que les entretiens que vous aurez avec elles, servent à réveiller en vous le desir de votre perfection. *P. de la Colombe, dans ses Reflexions.*

Les divertissemens doivent être utiles à quelque chose.

Je ne sçai si vous faites reflexion aux malheurs que le jeu peut causer à vos enfans; je souhairois pour vous que vous n'en eussiez point, du moins ne sentiez-vous pas coupables de la perte de leurs ames, qui s'éleveront sans doute contre vous, au jour du jugement: car de deux choses l'une; ou vous les abandonnez pendant que vous jouez, particulièrement vos filles, Mesdames; ou si vous les menez avec vous, quel exemple leur donnez-vous? En les abandonnant de quels pechez ne sont-elles point capables, & si elles viennent à en commettre, pensez-vous n'en être point responsables devant Dieu? Pour moi, je ne vois pas qui vous en pourroit dispenser, non plus que de la malediction du Sauveur contre ceux qui les scandalisent... Les effets funestes de ces jeux passent jusques à vos serviteurs, dont vous négligez le salut pendant que vous jouez, ne songeant pas que le demon joue son jeu cependant, & je ne sçai si Dieu ne vous imputera point les paroles deshonnêtes qu'ils proferent, les yvrogneries & les autres débauches à quoi ils se laissent aller durant que vous jouez; puisqu'en effet vous en êtes en quelque façon la cause, en se persuadant qu'il faut qu'ils passent ainsi leur temps, puisque vous passez bien le vôtre. *Tiré d'un Auteur moderne.*

Les desordres que cause le jeu dans les familles.

Saint Chrysostome nous assure que ce n'est point Dieu qui incite personne au jeu, mais le demon; il se sert de plusieurs moyens pour cela; mais particulièrement de l'orgueil, de l'avarice, de la paresse. L'orgueil fait que vous voulez toujours jouer gros jeu, au préjudice non seulement des pauvres, mais aussi de votre famille. L'avarice fait que vous voulez toujours gagner au préjudice non seulement de votre prochain, mais souvent même de votre conscience. La paresse fait que vous voulez toujours continuer à vivre de la sorte. Un seul de ces pechez est capable de vous perdre. *Le même.*

C'est ordinairement le demon qui nous incite au jeu.

Quelle occasion de libertinage, Mesdames, en jouant continuellement avec des hommes, quelquefois seul à seul, ayant toujours les yeux attachés sur vous, lâchant à tout propos mille paroles trop libres; se laissant même gagner pour vous perdre. Je ne sçai point quelles sont vos pensées durant ce temps-là; mais je ne puis me persuader qu'elles soient de Dieu. Ah! que ces occasions sont dangereuses, quelque mine que vous fassiez, & vous n'êtes point innocentes devant Dieu, en vous exposant ainsi à ce danger. Vous sçavez de quelle maniere on joue d'ordinaire avec les

Il est dangereux de jouer avec des personnes de différent sexe.

jeunes filles; combien on se relâche de ses intérêts; combien on fait d'injustice aux autres, pour les faire gagner: les peres & les meres le voyent & n'en rougissent point de honte. Il faut en verité qu'ils soient étrangement aveuglez sur le point d'honneur, ou qu'ils y soient étrangement insensibles. Je ne parle point des engagemens fâcheux qui se forment souvent par ces complaisances au jeu, ou que le jeu sert à entretenir, qui deshonnorent quelquefois les familles. *Le même.*

Du jeu en general.

Le jeu est un plaisir qui peut être innocent, regardé en lui-même; mais si on s'en fait une occupation, comme il arrive à tant de gens, si on y employe trop de temps, si on y a trop d'attache, si cette attache nous fait negliger nos devoirs, si on y hazarde trop d'argent; qui doute que le jeu ne soit criminel? Or n'est-il pas moralement impossible, dès-là que le jeu devient une passion, de distinguer, jusqu'où vont précisément les bornes du juste plaisir? Quand on le distingue-roit, est-il moins impossible de s'en tenir précisément là, & de s'arrêter sur le bord du précipice? *Le même.*

De l'origine des jeux.

Les cartes & les dez n'étoient pas en usage dans les premiers siècles de l'Univers; les autres jeux de hazard n'étoient pas moins inconnus dans ces temps heureux & innocens. Les hommes s'exerçoient à la lutte, à la course, aux autres jeux qui ne servent pas moins à l'agilité, à l'adresse, & à la vigueur du corps, qu'à la satisfaction de l'esprit; les prix mêmes ne meritoient ce nom, qu'à cause de la gloire attachée à ces marques de la victoire, parce qu'ils n'étoient composez que de rameaux, de lauriers, ou d'un mélange de fleurs, afin que les concurrens ne s'animassent à ces agréables combats, que par la seule émulation de l'honneur, & que l'avarice ne diminuât rien de la gloire des vainqueurs, & n'ajoutât point de nouvelle honte à l'affront des vaincus. Mais l'ambition, la cruauté, l'avarice, se sont glissées peu à peu dans ces divertissemens. *Le Pere Heliodore de Paris, Capucin. Discours II. des plaisirs.*

Pourquoi les jeux ont été permis.

Les Payens mêmes nous apprennent que le jeu n'est permis que pour délasser l'esprit, que pour le soulager de son application serieuse aux études, aux affaires domestiques ou publiques, au trafic, aux arts; parce que l'attention continuelle le fatigue, l'abat, le contraint de prendre du repos; que le corps même épuisé par la longueur du travail, ne peut plus fournir à l'esprit les secours nécessaires pour supporter la peine, & que le divertissement semble nécessaire pour reparer les forces dissipées, pour ôter à l'esprit la vûe de ses maux, pour lui faire oublier ses peines passées, en sorte qu'il revienne à ses exercices ordinaires, comme en ayant perdu le souvenir, & que le corps même soit en état de lui rendre le service qu'il lui doit. Les arts, le commerce, les affaires, les études, la milice ont de notables intérêts dans ce soulagement des personnes particulieres & publiques; & on ne pourroit presque rien achever de considerable dans le monde, si des divertissemens honnêtes ne reparoient les forces necessaires pour conduire les choses importantes jusqu'à leur perfection. *Le même.*

Combien le jeu est attachant à l'égard de quelques-uns.

Ceux qui jouent gros jeu, ceux qui s'en font un ordinaire, ne peuvent pas nier qu'ils n'en fassent une de leurs plus serieuses, & plus importantes affaires. Il n'y a point de lectu-

Topic II.

re, point de procès, qui attache plus fortement l'esprit, & qui occupe davantage l'attention d'un homme, que le soin de jouer ou d'écarter une carte; de remuer, d'avancer, de reculer un échet; de préparer & d'achever des coups considerables, de compter son jeu, de veiller sur son adversaire, de se défendre des surprises ou du mécompte. Cette application est si forte, que le joueur ne se souvient ni de boire, ni de manger, & qu'il ne lui reste ni yeux, ni oreilles, ni esprit, pour voir ce qui se passe, & qui se dit autour de lui. *Le même.*

Les passions n'agitent pas moins le cœur du joueur, que le jeu occupe son esprit: tous les mouvemens des cartes & des dez remuent & troublent l'ame de ceux qui jouent gros jeu. L'adversaire amene un jeu ou fait un coup considerable; la crainte, la tristesse, le desespoir s'emparent de l'ame de celui contre lequel il joue; l'adversaire amene un jeu mediocre, les passions se mêlent comme le jeu, & le joueur ne pourroit pas bien expliquer lui-même, si l'assurance est plus forte que la crainte, si la joye, si l'esperance l'emportent sur la tristesse & sur le desespoir. Quelque joye qu'il ressente du malheur de son adversaire, qu'il profite de ces bons intervalles, qu'il prenne même ses avantages en des occasions si favorables, qu'il ait la satisfaction de se relever de ses pertes, ce transport d'une extrémité à l'autre, cause de l'agitation au cœur. Ce qui est le plus à plaindre, c'est que la crainte, le déplaisir, & le desir excitant quelquefois l'esperance, un homme apprehende d'être toujours privé de ce qu'il a perdu; il desire avec ardeur de le recouvrer; il ne peut s'imaginer que le malheur s'obstine à le persecuter; & que la mauvaise fortune ne cesse d'être inconstante pour lui. *Le même.*

Les diverses passions de ceux qui jouent.

Les suites du jeu ne peuvent être que malheureuses, quelque esperance qui vous flate, & quelque bonheur qui vous accompagne; c'est un prodige de voir un homme s'enrichir par le jeu. L'inconstance de la fortune, & l'abandon des affaires ne permettent pas à un joueur de conserver son bien... Mais accordons-lui ce qui lui plaira, que la fortune soit d'intelligence avec lui: Joueurs, ce que vous croyez un avantage considerable, fera la cause de la ruine de vos maisons, & la perte de vos fortunes. Vous le sçavez par l'experience d'autrui; vous sçavez que ceux à qui vous gagnez ces grandes sommes d'argent, ne prennent aucun soin de leur famille: vous sçavez qu'ils en viennent quelquefois jusqu'à vendre leurs terres, leurs maisons, & leurs charges; qu'ils risquent & qu'ils perdent tout dans l'esperance d'un gain imaginaire; que leurs enfans, leurs créanciers, leurs domestiques demeurent les victimes de la pauvreté & du desespoir; que les grands crimes ne suivent que trop souvent les grandes pertes. Ces veritez ne sont pas moins connues aux joueurs, qu'elles sont certaines. *Le même Pere Heliodore, Capucin.*

Les suites malheureuses du jeu.

Il est constant que le jeu ne vous divertit point quand vous perdez; & outre les fatigues du corps & de l'esprit, vous n'en sortez qu'avec chagrin, qu'avec desespoir, qu'avec des inquietudes mortelles, qu'avec des impatiences de trouver des ressources, que vous ne découvrez pas d'abord. C'est assez pour vous faire comprendre que vous ne jouez pas pour vous divertir, mais pour gagner; que vous ne cher-

Ce n'est pas pour se divertir qu'on joue, mais c'est ordinairement pour le gain.

chez pas le soulagement de votre esprit, mais la satisfaction d'une passion fardide. Vous ne pouvez pas cacher votre joye quand vous gagnez; votre front, vos yeux, vos gestes, découvrent votre cœur: c'est ici que vous montrez que vous n'avez point de charité; puisque vous vous réjouissez de ce qui desespere votre prochain, de ce qui rend tant de monde miserable: dites tant qu'il vous plaira, que vous vous réjouissez de votre gain, & non pas de leur malheur & de leur perte; votre gain est l'effet de leur malheur & de leur perte, ce bien ne peut être à vous sans cesser d'être à eux. *Le même.*

Des scandales que l'on donne dans le jeu.

Il est presque impossible que tous les vices d'un emporté n'éclatent dans le jeu; les passions l'agitent avec des irregularitez si violentes, qu'il ne se peut faire que tout ce qu'il a dans le cœur ne se fasse paroître aux yeux de tout le monde: Les paroles vaines échappent dans la joye & dans l'esperance; les menfonges & les faux sermens dans la crainte, les blasphèmes dans la douleur & dans le desespoir; les emportemens découvrent tout le fond de ce cœur; l'avarice, la colere, l'impieeté se montrent sans retenuë; & ce mélange de pechez n'offense pas moins Dieu, qu'il scandalise les hommes. *Le même.*

On ne doit jamais jouer avec un homme qui s'emporte dans le jeu.

Un homme peut s'emporter par surprise dans le jeu; quand vous sçavez qu'il ne continuë pas, vous n'avez aucune part à sa faute, vous ne l'avez pas prévuë; vous n'avez pas contribué par votre obstination à le faire jurer & blasphémer. Mais quand vous sçavez qu'un homme s'emporte d'ordinaire; quand vous êtes assuré qu'il ne jouë presque jamais sans jurer, & sans blasphémer, vous participez à ses pechez, non seulement quand vous contestez contre lui, ce que vous ne devez pas faire qu'après que sa fureur est passée; mais vous vous en rendez participans, si vous continuez de jouer avec lui, jusqu'à ce que vous sçachiez qu'il est plus modéré, qu'il a plus de force sur lui-même. *Le même.*

Sentiment de Calvin même sur les jeux de hazard.

Quoi que les cartes & les dez, dit Calvin même, ne regardent pas les superstitions, ils ne laissent pas d'être les instrumens de quantité de crimes, & de causer souvent beaucoup de dangers & de maux. Néanmoins je ne les condamnerois pas absolument, si on n'en faisoit point un mauvais usage. Mais tout le monde en abuse. On se fait une si violente habitude d'y jouer, qu'on est comme enchanteré, & qu'on a toutes les peines du monde à s'en abstenir. Ils donnent mille chagrins; on y jure, on y trompe, on s'y emporte, on s'y ruine; on n'y garde aucune mesure, on ne fait nul scrupule d'offenser Dieu, pourvu qu'on y gagne; c'est pourquoy il seroit à souhaiter qu'on s'en éloignât de tout son possible, ou pour mieux dire, qu'on s'en abstint entierement. C'est ce que dit cet Heretique. *Pris du Traité des jeux de Monsieur Thiers; Curé de Champrond, chap. 16.*

Epist. ad XX. scrip. za inter diversos articulos.

Un Chrétien ne doit considerer le jeu, que comme un moyen propre à se délasser des travaux, soit du corps, soit de l'esprit, afin de les reprendre ensuite avec plus de vigueur, de se rendre plus capable des occupations serieuses. Car comme dans son Baptême il a renoncé au monde, à ses œuvres, & à ses pompes, il ne lui est plus permis de rechercher le divertissement pour le divertissement. Il faut afin qu'il en puisse faire un usage legitime, qu'il lui soit en quelque façon necessai-

Un Chrétien ne doit considerer le jeu que comme un divertissement.

re, & qu'il puisse dire, qu'il s'en sert avec la moderation de celui qui en use & non pas avec la passion de celui qui l'aime: *Vrennis modestia, non amantis affectu.* Or comme l'unique fin, & la seule utilité du jeu, & du divertissement est de renouveler les forces & de l'esprit & du corps; lorsqu'elles sont abatuës par le travail, il est hors de doute, qu'il n'est permis de jouer, & de se divertir, tout au plus, que comme il est permis de se reposer, de dormir & de manger. *Pris du même Auteur.*

La prudence nous fera assez connoître le besoin que nous avons des divertissemens, pour peu qu'on ait de bon sens, & qu'on fasse reflexion sur soi-même, & sur les engagements de sa profession: Car enfin, si on passe les bornes que la raison & la morale de l'Evangile nous prescrivent sur cette matiere, on change la nature des choses; on fait de l'accessoire le principal; on prend pour fin ce qui n'est qu'un moyen, & un achèvement pour y arriver: & pour le dire avec plus de neteté & de simplicité, le jeu cesse d'être à notre égard ce qu'il est en effet, puis qu'il cesse d'être un simple délassement du corps & de l'esprit, qui rend ces deux parties dont nous sommes composez plus capables d'agir secretement, d'agir chrétiennement, & dans les dispositions chrétiennes: de sorte que selon la pensée de Saint Thomas, l'excès du jeu est un peché mortel. *Excessus in ludo est peccatum mortale. Le même.*

La prudence ce nous doit faire juger du besoin que nous avons du jeu & du divertissement.

Les débiteurs qui jouent l'argent de leurs créanciers sont bien blâmables, c'est un de ces pechez qui crient vengeance contre le Ciel. La plupart des grands Seigneurs, & des Gentils-hommes qui jouent, n'en font néanmoins nul scrupule; ils empruntent de tous côtez pour fournir à la dépense qu'ils font au jeu, & quand leurs créanciers leur demandent de l'argent, ils les amusent par de vaines promesses; ils les fatiguent par des chicaneries, ils les payent de lettres de repit. *Le même.*

2. 2. qst. 268. art. 3. in corpore.

De ceux qui jotent ayant beaucoup de dettes.

Le danger où l'on s'expose en jouant & en se divertissant, est une circonstance qui peut rendre les jeux & les divertissemens mauvais. C'est pourquoy on se doit consulter soi-même, & examiner son temperament, son humeur, ses inclinations avant que de jouer & de se divertir. Les personnes intéressées ne doivent jamais jouer d'argent, ni d'autres choses qui se puissent estimer à prix d'argent; parce qu'il est presque impossible qu'ils ne jouent par avarice, & par le desir de gagner, ce qui rend le jeu illicite. Ceux qui sont colérés, violens, emportez, sujets aux juremens & aux blasphèmes, doivent avoir un extrême éloignement pour le jeu; de peur qu'ils ne s'irritent, qu'ils ne se portent à des violences, qu'ils ne jurent & qu'ils ne blasphément, &c. *Le même.*

Le jeu & le divertissement peut être plus dangereux aux uns qu'aux autres, selon les differens naturels.

Lorsqu'on jouë plus qu'on ne doit, & plus qu'on ne veut raisonnablement perdre, il est sans doute que le jeu est criminel; parce qu'il est accompagné d'injustice, que la cupidité y regne davantage, qu'on y prend moins de plaisir, qu'on y a plus d'attache, & qu'on y expose un bien dont on devroit faire un meilleur usage, & dont la perte porte souvent à d'étranges extrémités. Ce de l'ordre, qui est aujourd'hui si commun parmi les Chrétiens, est un de ceux contre lesquels les Payens mêmes se sont élevez avec plus d'indignation,

Le jeu devient criminel quand on y expose des trop grosses sommes.

Juvenal, Satire 1.

comme contre le plus grand dérèglement de leur siècle. *Le même.*

Le scandale qu'on peut causer par le jeu.

Il y a bien des gens qui peuvent scandaliser leur prochain par le jeu, & qui le scandalisent en effet : tels sont les peres & les meres à l'égard de leurs enfans & de leurs domestiques. Ils les scandalisent, lorsqu'ils font de leurs maisons des brélans, & des academies, ou qu'ils fréquentent eux-mêmes ces lieux si décriez ; lorsqu'ils jouent trop long-temps, qu'ils y passent les jours & les nuits, lorsqu'ils jouent trop gros jeu, lorsqu'ils jurent & qu'ils blasphèment, lorsqu'ils jouent avec attachement, & par intérêt, &c. *Le même.*

Combien est grande en ce temps la passion du jeu.

Il est vrai que la passion du jeu est aujourd'hui montée à tel excès, qu'il n'y a plus ni regle, ni mesure, & que de passer une partie des jours & des nuits à jouer, n'est que le passé temps d'un honnête homme, & d'une honnête femme. On croit même que cela se peut fort bien accommoder avec la devotion, & que l'on ne fait rien contre les devoirs de la Religion ; lorsqu'après avoir assisté aux Offices de l'Eglise les jours d'obligation, on passe le reste du temps au jeu. Cette passion est une passion qui infecte tout le monde ; mais je crois que ce qui est un dérèglement tout particulier à notre siècle, c'est que les femmes sont aujourd'hui aussi furieusement entêtées de cette passion que les hommes mêmes : car je ne me souviens point d'avoir vû qu'on leur ait reproché ce défaut dans les autres temps. Il n'est pas nécessaire de faire ici la peinture de cet emportement des femmes, tout le monde sçait assez combien cela cause de mauvais ménages, & combien cela ruine de familles. Mais comme un crime en attire aisément d'autres, parce que l'injustice ne se soutient que par l'injustice, aussi-bien que la verité ne se soutient que par la verité ; les femmes qui sont possédées de cette passion se servent de mauvais moyens pour avoir de quoi y satisfaire. *Monsieur du Tremblai, dans le Traité des Jeux.*

Des Ecclesiastiques qui jouent aux jeux de hazard.

On ne doit pas s'étonner que les Idolâtres aient été sujets à toutes les passions, & entre autres à celle du jeu ; mais ce qui doit surprendre, est de voir qu'un Empereur l'ait reproché aux Ecclesiastiques de son temps, & même aux Ecclesiastiques de tous les Ordres. Nous le voyons dans la Préface d'une Constitution de Justinien, laquelle est rapportée dans la loi dernière au Code. Nous sommes fort persuadés, dit ce Prince, que la pureté des Prêtres, l'innocence de leur vie, & la ferveur de leurs prieres continuelles contribuent beaucoup à attirer sur nous, & sur notre Etat la faveur du Ciel : mais nous avons été surpris d'apprendre des choses, que l'on auroit peine à croire, que quelques-unes de ces personnes qu'on ne doit regarder qu'avec respect, n'ont point de honte de jouer aux dez. Qu'auroit dit ce sage Prince, s'il avoit été témoin de ce qui se passe dans ce dernier siècle ? *Le même.*

Comme les jeux & les autres divertissemens ne sont pas pour eux-mêmes.

Si vous êtes persuadés que le divertissement ne doit pas être aimé pour lui-même, mais seulement comme un remede nécessaire pour reparer les forces épuisées par l'application & le travail, & qu'un homme qui en use autrement est aussi déraisonnable, que celui qui prendroit une medecine sans en avoir besoin pour sa santé : si, dis-je, votre raison est convaincuë de cette verité, je n'aurai pas de peine à vous persuader qu'on doit aussi user tres-moderément des divertissemens. Car comme on ne

trouveroit rien de plus ridicule qu'un homme qui aimeroit les remedes pour eux-mêmes, on devroit avoir la même idée d'un homme, qui se divertiroit simplement pour se divertir : cependant on est si éloigné de l'avoir, qu'on ne peut pas seulement se l'imaginer, & en voici la raison. On trouveroit ridicule un homme qui prendroit des medecines par ragoût ; parce que le goût des medecines déplaît quasi à tout le monde, au lieu que les divertissemens sont agréables. Mais je compare ici deux maladies, dont l'un a la raison gâtée, & l'autre le goût dépravé ; le second prend une medecine, parce qu'il en aime le goût, au lieu qu'on se doit divertir pour délasser son corps & son esprit, comme on doit prendre medecine pour recouvrer la santé. *Le même.*

Les joueurs de profession se rendent incapables de tout autre emploi.

La passion du jeu dissipe absolument l'esprit, & le rend tout-à-fait incapable de s'appliquer, ou de prendre plaisir à toute autre chose qu'au jeu ; il est impossible que les joueurs s'acquittent de ce qu'ils doivent. Qu'on regarde, par exemple, si un Marchand qui aime le jeu, s'acquitté bien de son commerce ; si un homme de Palais, un homme de guerre ne quittent pas tous les jours l'exercice de leurs emplois pour jouer. Mais ce seroit inutilement que nous nous arrêterions davantage sur ce point ; je m'en rapporte à l'expérience de tout le monde, & à la conscience des joueurs, & je leur demande s'ils se sentent bien capables de faire quelque autre chose : *O aleatorum sedem ariâ & pigra nequitia* ! dit Saint Cyprien. *Le même* Sieur du Tremblai.

Les joueurs sont ennemis d'eux-mêmes & de leurs familles.

Les joueurs de plus, sont ennemis d'eux-mêmes, & de leurs propres familles ; ce sont des gens qui s'exposent tous les jours. O hommes cruels, les appelle le même Saint Cyprien, armez pour leur propre ruine, qui dissipent dans l'occupation honteuse du jeu, les biens qu'ils ont reçus de leurs peres, & qui ont été amassés par les travaux de leurs ancêtres. . . . Combien voit-on de mauvais ménages pour cela, soit que le mari, soit que la femme aime le jeu avec passion ? Combien d'enfans manquent des choses les plus nécessaires, parce qu'on met l'argent le plus liquide, & le plus comprant à la dépense du jeu. *Le même.*

C'est presque toujours l'avarice qui porte au jeu.

Les mêmes passions causent des effets tout contraires selon la disposition des esprits. Ainfi il y a des gens, qui ne jouent pas par avarice, parce que la crainte de perdre fait plus d'impression sur leur esprit que l'esperance du gain. Les autres jouent par avarice, parce que l'esperance du gain l'emporte sur la crainte de perdre ; mais toujours ce n'est que l'envie & l'esperance de gagner qui embarque les gens au jeu : & tel qui hazarde une grosse somme d'argent, parce qu'il espere la gagner, ne voudroit pas en hazarder la moindre s'il croyoit la perdre : *Ex alieni concupiscentiâ sua prodigit* : Il hazarde son bien, par l'avidité qu'il a de celui des autres. *Le même.*

Le jeu fomenté l'avarice, comme l'avarice fait naître le jeu.

Ce n'est que l'avarice qui fait naître, qui fomenté la passion du jeu, & qui la fait croître jusqu'à tel excès qu'elle devient une fureur, comme l'appelle un sçavant Auteur ; *Furax dementia*. Mais aussi le jeu à son tour, fomenté l'avarice, & la rend beaucoup plus vive & plus ardente. Rien n'irrite davantage la passion, que la presence des objets, & la facilité apparente d'en jouir : tous les hommes naturellement aiment l'argent ; le sentiment de leurs besoins les porte à rechercher sans cesse ce qui les peut soulager. *Or il n'y*



a point de moyen plus prompt ni plus facile d'en gagner qu'au jeu, & par conséquent le jeu irrite nécessairement l'avarice... Un homme qui a de la hardiesse pour hazarder, perd ou gagne : s'il gagne, sa passion s'allume davantage, il croit qu'il n'est rien tel que de hazarder, & il regarde déjà tout l'argent des joueurs comme à lui : s'il perd, l'envie de regagner ce qu'il a perdu ne lui donne point de repos, il faut qu'il joue encore : s'il a perdu, il faut réparer sa perte. De cette manière en gagnant & en perdant, sa passion pour l'argent se fortifie, & devient enfin si vive & si forte, qu'elle s'enflamme à la moindre occasion... S'il joue d'abord peu de chose, le petit jeu réveille la passion, & lorsque la passion est émue, le joueur n'est plus le maître de faire ce qu'il avoit résolu ; dans cet état, il ne se souvient pas même de ses résolutions, & si elles lui reviennent dans l'esprit, la passion les fait évanouir en un moment. *Le même.*

Le jeu est un commerce étroit.

Le jeu est un si malheureux commerce, que c'est une nécessité de souhaiter la perte d'autrui ; puisque nous ne pouvons souhaiter autrement notre profit, ne pouvant gagner que les autres ne perdent, & les autres de même ne pouvant gagner, que nous ne perdions ; voilà la cruauté du jeu : & c'est sans doute pour cette raison qu'Aristote traite les joueurs de larrons & de voleurs, puisque leur volonté est aussi injuste que la leur, & comme la cupidité n'a point de bornes, si on a cette mauvaise volonté pour un écu, elle peut toujours croître, & enfin aller jusqu'à souhaiter la ruine entière de celui contre lequel on joue. *Le même* *Seur du Tremblai.*

On ne garde presque jamais l'équité dans le jeu.

Encore si les joueurs jouoient avec toute sorte de justice ; si les parties étoient toujours autant égales qu'elles le peuvent être ; mais cela ne se rencontre quasi jamais, & si cela se rencontre, c'est contre leur intention. Les joueurs ne tâchent-ils pas toujours de faire leurs parties si fortes, qu'ils ne puissent perdre. Lorsqu'on voit dans une compagnie ce qu'on appelle une duppe, n'est-ce pas à qui jouera avec lui, parce qu'on croit que c'est de l'argent sûr ? N'avez-vous jamais remarqué comment on le tourne pour l'embarquer ? comment peut-on appeler cette finesse ? mais si cette finesse n'est qu'un tour d'un habile homme selon le monde, je puis assurer que ce n'est pas d'un homme qui a de grands sentimens de Christianisme. *Le même.*

Pourquoi les loix ont souvent défendu tous les jeux de hazard.

Les Législateurs qui connoissoient combien il est difficile de mettre des bornes à la passion des hommes, ont jugé à propos de défendre absolument tous les jeux, où elle s'échauffe si facilement, & dans lesquels il est vrai de dire qu'il est plus aisé de ne point jouer du tout, que de jouer modérément, à cause de la facilité qu'il y a de les continuer long-temps, à toute heure, & en tous lieux ; au lieu que dans les jeux d'exercice, on ne peut jouer qu'à certaines heures ; qu'on n'y perd pas son argent si vite, & que l'esprit se fatigue aux jeux où l'on ne gagne que par adresse. *Le même.*

Sentimens chrétiens que les joueurs devroient avoir pour quitter ce genre de vie si dangereux.

Il faut se dire souvent à soi-même, est-ce pour jouer & pour me divertir que Dieu m'a mis sur la terre ? Il y a tant d'années que je ne fais que jouer, & chercher à me divertir : & que me reste-t-il de tout cela ? Mon cœur en est-il plus content, & ceux qui n'ont pas suivi ce train de vie, le sont-ils moins que moi ? M'amuserai-je encore comme un en-

fant à des choses incapables de me satisfaire véritablement ? Le temps s'avance, & il s'avance à grands pas, auquel Dieu me va demander compte de celui qu'il m'avoit donné pour travailler à mon salut : compte de mon esprit, de ma fanté, de mes biens ; ce moment fera peut-être aujourd'hui, ce soir, cette nuit. Voudrois-je bien mourir en sortant de manière des cartes & des dez ? Que présenterois-je à Dieu, s'il me prenoit en cet état ? *Le même.*

On ne doit pas se faire une occupation du jeu.

Employer un certain temps, & certaines heures à un jeu honnête, s'y engager par complaisance, par compagnie : cela est une nécessité pareille à celle du repas & du sommeil, c'est-à-dire, pour relâcher un peu l'esprit, & donner de nouvelles forces au corps : mais qu'on en fasse son occupation dominante, qu'on y passe presque tout le temps ; mais que ceux à qui le négoce & le travail sont défendus par leur ministère, ne rougissent pas de passer les jours & les nuits autour d'une table, à chercher les moyens de gagner, c'est-à-dire, de dépouiller les amis mêmes, d'avoir leur argent, & qu'en cela, ils ne voyent pas dans leur colère, dans le chagrin, dans l'emportement, & dans la chaleur de leur visage, dans leur contenance déconcertée ; ils ne voyent pas, dis-je, le caractère de la plus noire & de la plus basse avarice ; c'est s'aveugler. *Sermon manuscrit, attribué au Père de La Rue.*

Du jeu & des défordres qui en arrivent.

Les mondains jouent pour avoir quelque ressource à l'ennui de l'oïiveté : leur acharnement au jeu les éloigne de leurs devoirs, & les jette dans des engagemens incompatibles avec les pratiques les plus ordinaires de la piété chrétienne. On s'aperçoit que les cartes & les dez font l'occupation principale des hommes & des femmes, qui arrêtent sur eux l'attention d'une ville ; l'on craint la méprisable figure que l'on feroit, si l'on n'alloit pas le train commun. Un ménage déréglé, un domestique négligé, des querelles entre les époux, les bassesses dont il faut réparer les pertes considérables, les personnages lâches & quelquefois honteux & criminels, par quoi il faut suppléer au malheur du hazard ; bien des gens qui auroient continué un genre de vie honnête, uni, chrétien, augmentent le nombre des joueurs, sous prétexte qu'ils ont à échapper à un ridicule qu'ils imaginent dans une conduite qui les distingueroit avec trop d'éclat. *Livre intitulé : Remarques sur divers sujets de Religion & de Morale.*

La plupart des gens du monde ne se contentent pas des divertissemens honnêtes.

Si dans les mouvemens divers qu'on se donne dans le monde pour passer le temps, on n'avoit en vûe que de se divertir, on pourroit se divertir innocemment. Il y a des joyes simples, naturelles, qui servent à relâcher l'esprit, à entretenir des liaisons honnêtes, à adoucir le commerce, & qu'on pourroit goûter sans ennui. Telles joyes n'ont rien de piquant & d'agréable pour les personnes mondaines ; elles leur paroissent tristes, fades, peu propres à égayer l'imagination, & à réveiller l'enjouement d'un air de pitié ; elles les laissent à ceux qu'une obscure société, ou une solitude sauvage éloigne des compagnies brillantes. Il faut qu'il y ait toujours quelque chose de déréglé dans leurs plaisirs, pour les trouver vrais plaisirs. *Le même.*

La plupart des divertissemens qui sont point,

Il est incontestablement vrai que tous les divertissemens déréglés sont des pechez ; & je ne suis pas moins persuadé, qu'il n'y en a

en usage dans la vie commune du monde sont des pechez.

point, de la maniere dont vous les prenez, où il ne se trouve beaucoup de déreglement. Par quelle raison? Vous l'allez apprendre. Les plaisirs & les divertissemens se reglent par leur fin: par rapport au travail passé, ce sont des relâches; & par rapport au travail à venir, ce sont des dispositions, & des préparatifs. Ils ne vous sont donc permis qu'autant qu'ils sont nécessaires, ou pour vous délasser, ou pour vous donner de nouvelles forces. En voilà la mesure. Tout ce qui va au-delà est contre les desseins de Dieu, & par conséquent défendu. Mais qui ne voit pas que les divertissemens du monde ne sont communément ni précédés par le travail, ni suivis du travail? Qu'on ne les recherche que pour eux-mêmes, sans autre vûe que d'en goûter la douceur, & de mener une vie commode? Qu'on y consume tout le temps, sans modération, & sans bornes, & que c'est se rendre coupable, que de renverser ainsi l'ordre de la Providence. *Le P. Giroult, dans son Avert. Tome 1. Sermon sur la Vie inutile du monde.*

Le jeu de profession & continué est un déreglement condamné.

J'avoué qu'il y a certains jeux qui sont innocens, pourvu qu'ils soient sans excès; c'est quelquefois une récréation dûe & à l'esprit & au corps, pour remettre l'un de son application, & l'autre de ses fatigues. Mais des jeux de profession, jeux de tous les jours, & presque de toutes les heures de la nuit & du jour, hors celles que le repos & le sommeil occupent: des jeux, qui sont l'unique entretien, & comme le fond de la vie, lors que c'en devroit être un des moindres accessoires; en un mot, des jeux tels que nous les voyons dans le monde; voilà ce que je condamne, & ce que j'ai raison de condamner. Je ne trouve point là les desseins de Dieu sur vous: Ce n'est point même là ce que la nature vous enseigne. Je ne vous demande pas, si c'est vivre en Chrétiens, mais si c'est vivre en hommes; & un amusement si vuide a-t-il été fait pour arrêter toutes les pensées d'une ame raisonnable? *Le même.*

Les mauvais prétextes qu'on allegue pour ne point renoncer au jeu.

Mon jeu, dit-on, ne fait nul tort à mes affaires temporelles; je ne joue que le superflu qui me reste; je le veux, mon cher Auditeur; mais ce jeu ruine l'affaire de votre salut; n'est-ce pas assez? Je joue sans emportement, & sans violence, c'est-à-dire, que vous vous plainnez de sang froid; vous ne vous échappez pas comme plusieurs en parjures & en blasphèmes; & ce qui vous retient, ce n'est pas tant la crainte de Dieu, que celle des hommes, & un faux honneur que l'on se fait, de tenir bien son jeu, & d'être maître de soi-même dans la perte ainsi que dans le gain. Mais quel qu'il en soit, rien ne peut excuser l'injuste dissipation que vous faites de votre temps, & c'est un desordre directement opposé aux intentions du ciel, & contraire aux règles que Dieu vous a marquées. D'ailleurs, est-ce une vérité bien constante que vous ne jouiez que le superflu? quand il manque, n'a-t-on pas recours au nécessaire? mais ce même superflu que vous hazardez si aisément, est-il à vous? n'appartient-il pas aux pauvres? & ne savez-vous pas que c'est une injustice, que d'engager & de perdre volontairement le bien d'autrui? *Le même.*

Les pechez & les desordres qui naissent du jeu.

Vous aimez le jeu; & ce qui perd votre conscience, c'est ce jeu même, un jeu sans mesure & sans regle; un jeu qui n'est plus pour vous un divertissement, mais une occupa-

tion, mais une profession, mais un trafic, mais une attache & une passion; mais, si j'ose ainsi parler, une rage & une fureur; Un jeu dont on peut bien dire à la lettre, que c'est un abime qui attire un autre abime, ou même cent autres abimes: *Abyssus abyssum invocat.* Car de là viennent ces innombrables pechez qui en sont les suites. De là l'oubli de vos devoirs; de là le déreglement de votre maison; de là le pernicieux exemple que vous donnez à vos enfans; de là la dissipation de vos revenus; de là ces tricheries indignes, & s'il m'est permis d'user d'un terme plus fort, ces friponneries que cause l'avidité du gain; de là ces emportemens, ces jurmens, ces desespoirs dans la perte; de là souvent ces honteuses ressources, où l'on se voit forcé d'avoir recours; de là cette disposition à tout, pour trouver de quoi fournir au jeu. Retranchez ce jeu; & parce qu'il est plus aisé de le quitter absolument que de le modérer, quittez-le: faites-en une déclaration publique. *Le Pere Bourdaloué, Sermon sur la Penitence, dans ses veritables Sermons. 2. Avert.*

Psal. 41

Le jeu n'est gueres plus un divertissement; c'est une étude qui dessèche, c'est un travail sterile & ingrat qui épuise; c'est une passion à laquelle on sacrifie son bien, son ame, & son repos. On se recrie contre l'application d'esprit qu'on veut être inseparable des exercices de pieté: Helas! une séance de jeu demande plus d'application, épuise plus, qu'un grand nombre de jours passez dans la retraite. Quelle contention, mon Dieu! pour suivre un projet, captiver le hazard, profiter toujours du fort, eluder l'habileté & la ruse; enfin, pour découvrir les desseins & les pensées même des autres, & pour supplanter même son adversaire? On n'a qu'à se représenter une assemblée de joueurs: rien de si grave, rien n'est si serieux; une triste severité regne sur leurs vilages; interdits pour tout autre raisonnement que pour celui du gain, ils restent continuellement dans leur tête, quelque incident qui les favorise, & ils n'interrompent ce silence inquiet & chagrin qui les accompagne, que pour témoigner la crainte qu'ils ont de perdre, ou la douleur qu'ils sentent d'avoir perdu. Toujours abstraits jusqu'à une espee d'aliénation d'esprit, ils oublient les devoirs les plus ordinaires de la vie civile. On leur pardonne tout, incongruitez, paroles offensantes, brusqueries, emportemens, comme à ces malades qu'une trop grande dissipation d'esprit, ou un sang trop agité fait tomber en démence. Leur mauvaise humeur dure au-delà de la séance, & un entêtement indiscret, pour ne pas dire une espee de fureur de perpetuer le gain, ou de reparer la perte, renoué sans cesse les parties, & rend plus violente la passion. Voilà ce noble divertissement, l'ame de toutes les assemblées, la science de tous les âges, & le nœud de tous les plaisirs. *Le Pere Croiset, dans ses Reflexions spirituelles.*

L'application surprenante qu'on apporte au jeu.

La passion du jeu s'accorde-t-elle jamais avec une grande application aux affaires? & un joueur de profession ne neglige-t-il point ses veritables interets? Le jeu apprend-il l'art de faire fortune? Les Pirates ne nuisent jamais tant aux familles que le jeu; une séance vaut un naufrage, & sût-on le plus heureux joueur du monde, on doit s'attendre à laisser des enfans malheureux.

Le jeu ruine ne les familles,

Que de familles oberrées ; que de maisons, dont l'opulence a disparu comme un éclair, & qui à peine se sont montrées ! Les gens du monde n'attribuent jamais ces malheurs à la véritable cause. Un homme sage remonte à la source du mal, & trouve dans le luxe & dans le jeu, le véritable principe de tant de chûtes. *Le même.*

On a beau apporter cent raisons pour prouver qu'on joue en honnêtes gens, c'est-à-dire, avec modération, avec sagesse ; il est certain qu'on n'y gagne jamais rien pour le ciel, & qu'on y perd toujours plus que son argent : mais si la qualité de joueur de profession doit faire rougir toute personne chrétienne, que doit-on penser de ceux qui par un sordide trafic, si contraire aux loix & aux bonnes mœurs, font de leur maison, une Académie de jeu ? ils sont d'autant plus à plaindre, qu'ils plaignent moins eux-mêmes leur sort. Quelle condition plus indigne du nom chrétien que la leur ? Fournir, pour ainsi dire, à toutes les passions un fort où elles regnent publiquement avec empire ; au libertinage une retraite, & à tous les vices un azile, où ils dominent, & font mille sortes de ravages. Mon Dieu ! quel aveuglement, pour ne pas dire quelle fureur, pour ces ames basses & mercenaires, de vouloir se rendre responsables de tous les crimes des joueurs qu'elles assemblent, & de vouloir se charger de l'iniquité de tout le public, souvent pour le plaisir d'avoir chez soi une brillante compagnie, & toujours en vûe, quoi qu'on dise, d'un gain aussi sordide que pernicieux. *Le même.*

Quand & comment il est permis de jouer.

Mais ne sera-t-il jamais permis de jouer ? & faut-il s'interdire tout divertissement honnête ? Nullement ; on ne prétend pas interdire absolument toute sorte de jeu, ni l'usage de tout ce qui peut recréer chrétiennement dans la vie ; on n'en condamne que l'excès, & l'attachement ; on ne blâme que ce qui est contraire aux bonnes mœurs, & ce qui est opposé à la vie exemplaire & régulière de Chrétien, que ce qui est contraire aux maximes de l'Evangile. Une partie de jeu que la bienséance a liée, & qu'un esprit chrétien règle, & soutient, peut être une récréation honnête, pourvu que ce ne soit pas un divertissement de tous les jours. Il faut que le jeu ne soit jamais qu'un jeu, c'est-à-dire, qu'il ne devienne jamais une affaire sérieuse. Bien

loin d'appliquer trop l'esprit, il faut qu'il le délasse ; la cupidité, le danger, la passion, en doivent être toujours bannies ; & on doit jouir de telle sorte, qu'on n'ait jamais sujet de se repentir de la perte, ou de se trop réjouir du gain. *Le même.*

La passion du jeu est aujourd'hui la passion des honnêtes gens ; elle est au nombre des plus doux amusemens de la vie : mais c'est une passion, & c'est tout dire ; gêne, contrainte, application d'esprit, étude, devoirs oubliés, affaires importantes négligées, ce ne sont que les préliminaires, pour ainsi dire, que demande cette passion. Il en coûte d'être joueur de profession. Que de familles oberrées, que de riches héritages dissipés, que de puissantes maisons ruinées ! Ce sont des ouvrages de la passion du jeu. Ils ne se font pas avec tant de bruit, mais se font-ils à moins de frais ! Une séance au jeu consume quelquefois plus de bien, que l'industrie, & l'assiduité au travail n'en amasse en plusieurs années. Cette passion est semblable à ces torrens qu'on passe souvent à pied sec, mais qui inondent toujours avec de grands dégâts. La perte cependant du temps & de l'argent n'est pas la seule qu'on fait au jeu : la conscience, la probité, la religion, n'y courent-elles nul peril ? n'y font-elles jamais naufrage ? Chose étonnante ! Il suffit qu'une passion domine, pour nous obliger à lui sacrifier ce qu'on a de plus cher. *Le P. Croiset. Tome 2. de ses Reflexions spirituelles.*

De la passion du jeu, & les maux dont elle est la source.

Les divertissemens dans le monde ne sont plus aujourd'hui des plaisirs de bienséance & de raison ; ce sont des exercices fatigans, par lesquels les passions se jouent de nous, en nous persuadant à leur gré ce qui les flatte. Ce n'est plus pour donner quelque relâche à l'esprit qu'on se divertit ; c'est pour charmer son oisiveté ; c'est pour occuper cet esprit selon les bizarres desirs d'un cœur volage, dont il est souvent le jouet. Un enchaînement de jeux & de divertissemens, fait la plus sérieuse & presque l'unique occupation des gens du monde ; on ne se divertit plus pour vivre, on vit pour se divertir. On regarde en pitié ceux qu'une disposition plus chrétienne rend moins avides de ces frivoles amusemens ; on se croit malheureux, si on n'est pas de toutes les parties de plaisirs. *Le même.*

On ne se divertit souvent que par oisiveté, & non par raison, & pour relâcher son esprit.

E

ECCLESIASTIQUE,

LA SAINTETE DE L'ETAT ECCLESIASTIQUE,

Sacerdoce, vocation, devoirs & obligations de cet état ; le respect qui est dû aux Ecclesiastiques ; les desordres qu'ils doivent éviter : Benefices, biens de l'Eglise, &c.

AVERTISSEMENT.

Sous ce nom d'Ecclesiastique, on comprend ici tous ceux qui sont consacrez au service de Dieu, & au ministère des autels, de quelque rang qu'ils soient, & quelque dignité qu'ils occupent dans l'Eglise & dans le Clergé. C'est pour quoi nous parlerons de l'état Religieux dans un titre séparé.

Il y a une infinité de livres anciens & nouveaux qui traitent de l'état Ecclesiastique, des obligations,